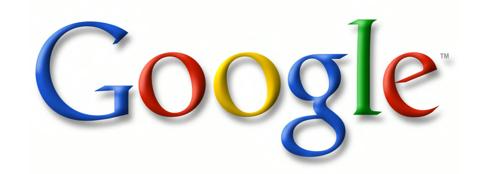
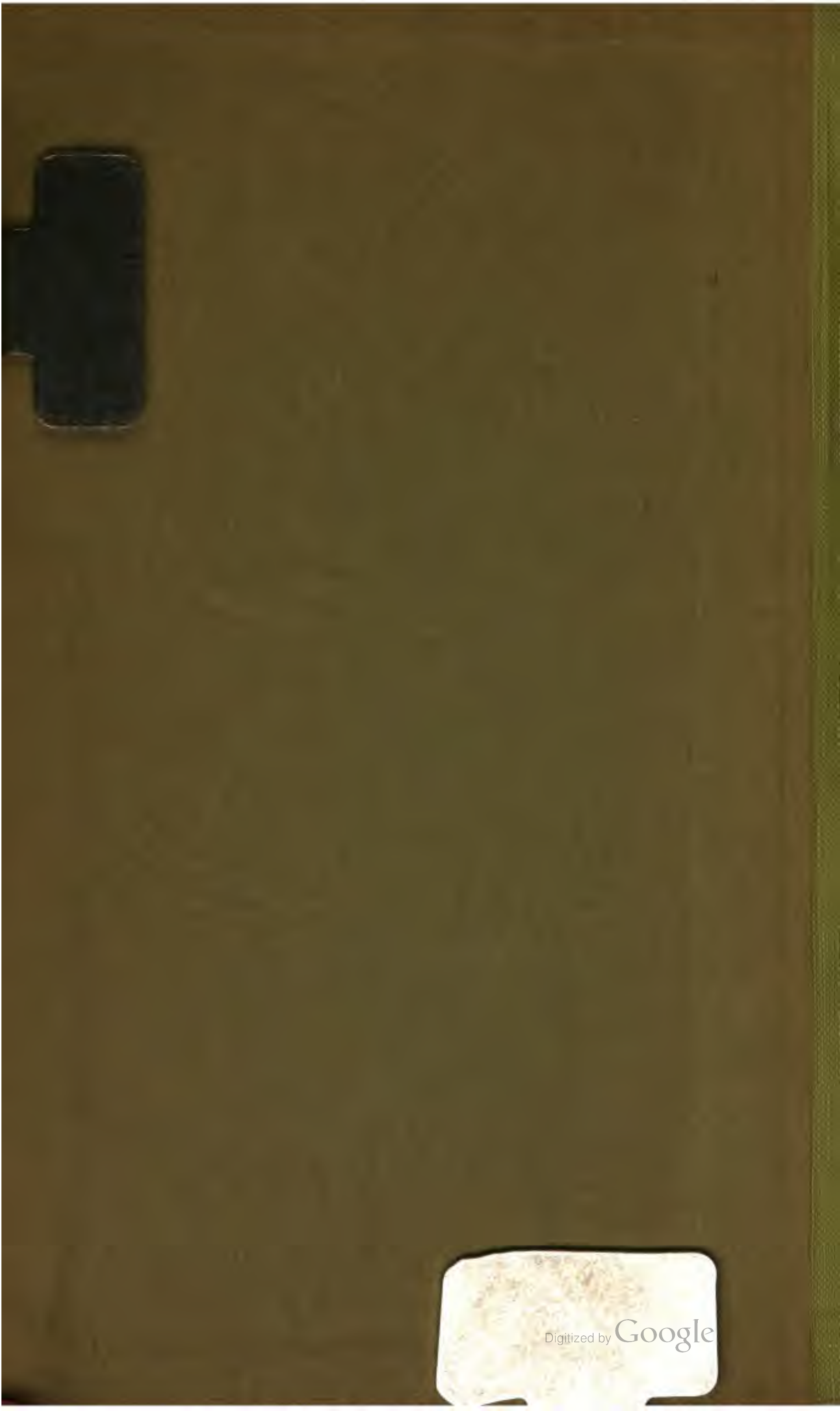
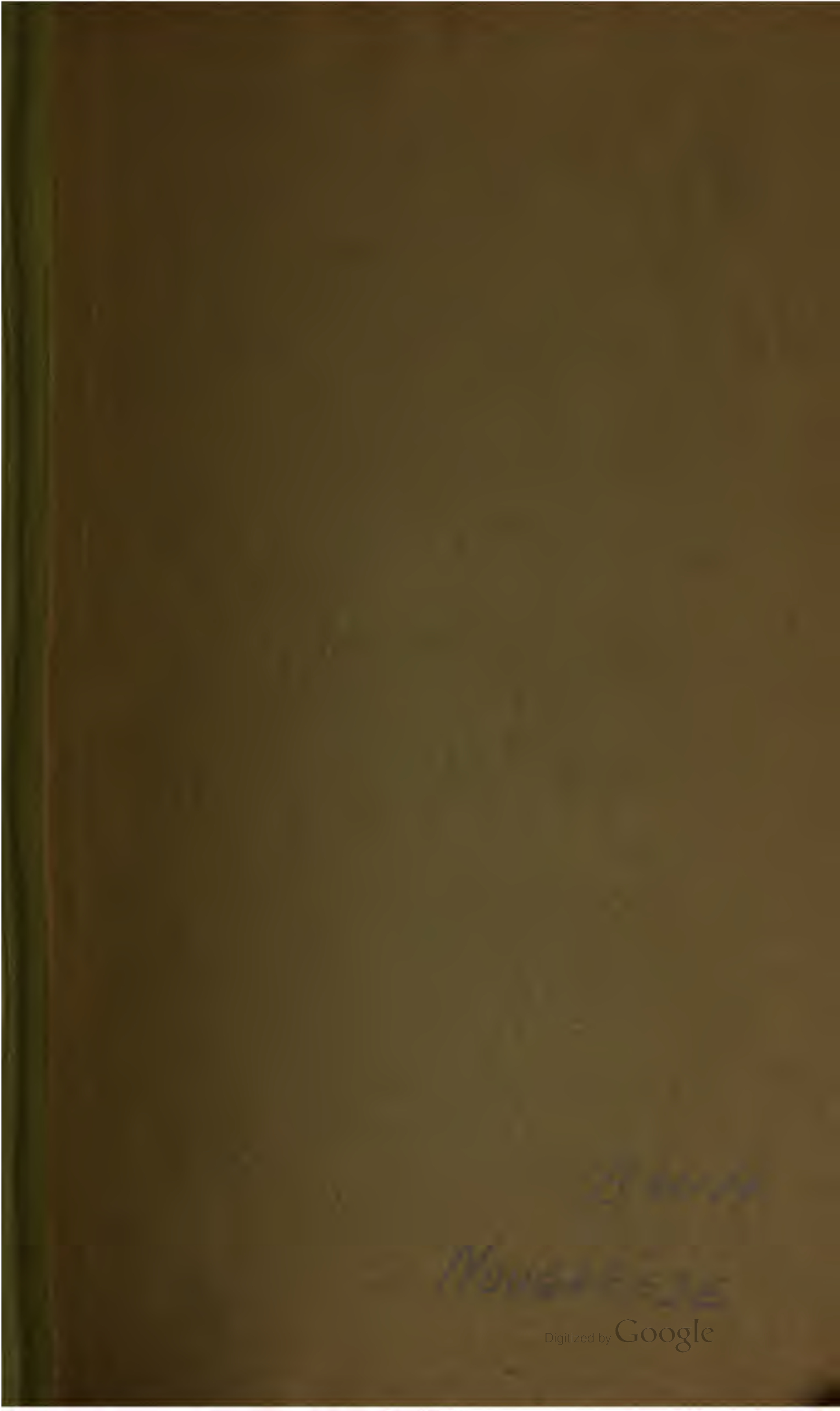
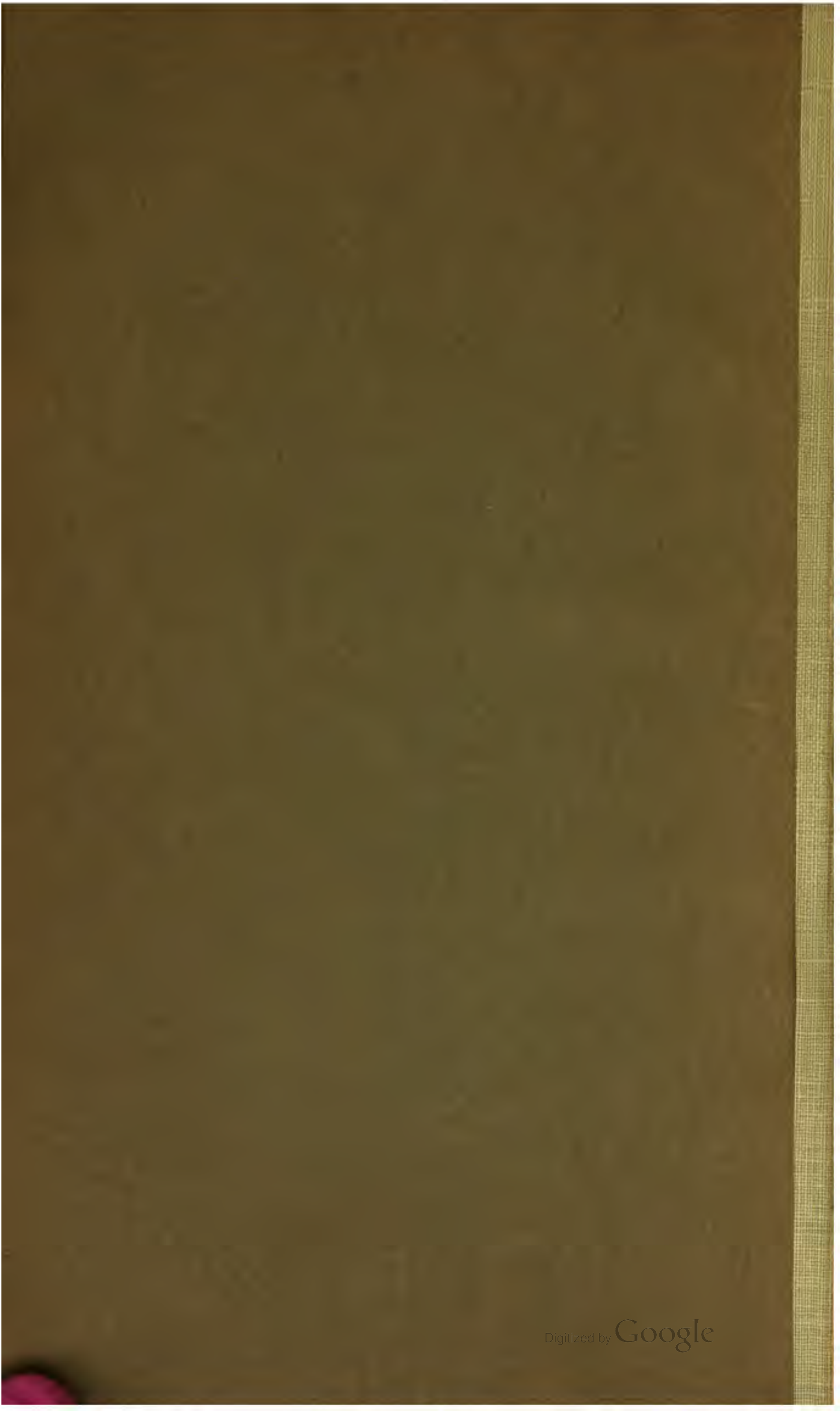

Google







HISTOIRE

DU

SIÈCLE D'AUGUSTE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
RUE RACINE, N° 28, PRÈS DE L'ODÉON.

HISTOIRE

DU

SIÈCLE D'AUGUSTE

ET DE L'ÉTABLISSEMENT

DE L'EMPIRE ROMAIN,

POUR

SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION
QUI RENVERSA LA RÉPUBLIQUE;

PAR M. **NOUGARÈDE**, BARON DE FAYET,

Ancien président de la Cour impériale de Paris,
Conseiller titulaire de l'Université.

PARIS.

CAPELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

5, RUE DES GRÈS-SORBONNE.

1840.

HISTOIRE

DU

SIÈCLE D'AUGUSTE.

LIVRE PREMIER.

AUGUSTE.

ANS DE ROME 725 — 730.

Le fils adoptif de Jules-César, resté le seul chef du § 1er.
parti qui avait abattu les défenseurs de la liberté, s'attacha les soldats par des largesses, le peuple par des distributions de blé, tous les citoyens, par les douceurs d'une paix succédant à de longs désastres. Ses manœuvres habiles, pour usurper tous les pouvoirs et fonder les institutions de l'empire, furent déguisées avec tant d'adresse qu'elles abusèrent souvent les Romains, et ont constamment induit en erreur ses historiens. Ces manœuvres devaient être dévoilées par l'active critique du XVIIIe siècle, qui a puisé surtout d'utiles enseignements dans une étude plus approfondie de Tacite. De là ces aperçus nouveaux, féconds en leçons utiles, dont l'intérêt s'est encore accru par de récentes analogies; mais ils n'avaient encore été publiés que dans

725.

les formes usitées pour les recueils des sociétés savantes (1). Nous les offrons, pour la première fois, sous une forme historique.

Ce fut aux premiers jours de juillet de son cinquième consulat, l'an 725 de la fondation de Rome et le 27ᵉ de l'ère chrétienne, qu'Octave, revenant de l'Égypte conquise, fit son entrée dans le Champ-de-Mars, en dehors de l'enceinte de Rome. Il y fut reçu par Valérius Potitus, qui venait d'être nommé son collègue, et qui offrit les sacrifices ordonnés par un décret du sénat. Suivant les lois de la république, Octave devait attendre hors de la ville le jour assigné pour ses triomphes. Toutes les richesses de l'Orient étaient prodiguées pour leur donner une splendeur sans égale, et qui néanmoins n'exprimait que faiblement les résultats de ses victoires; car elles lui assuraient le fruit des glorieux exploits qui avaient étendu la domination de Rome jusqu'aux limites du monde civilisé.

Rome avait préludé à ses vastes conquêtes par la lutte de plusieurs siècles, qui lui soumit la plupart des peuples de l'Italie. Des prétentions rivales allumèrent ensuite ces guerres puniques, qu'elle devait terminer par la ruine de Carthage, dont les états formèrent la province d'Afrique, et par la réunion à son empire de la Sicile et de la Sardaigne. La guerre contre Philippe amena ensuite la conquête de la Macédoine, de l'Achaïe et de l'Etolie, et les dépouilles d'Antiochus, roi de Syrie, agrandirent le royaume de Pergame, qui devait bientôt former la province d'Asie. Mithridate, roi de Pont, suspendit enfin le cours si

(1) Parmi les mémoires qui furent secrètement provoqués au temps du consulat, on a distingué celui de M. de Sainte-Croix. Voir tom 49. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

rapide des exploits de la république ; mais, après de longs et glorieux efforts, il succomba : et le torrent débordé se répandit dans tout l'Orient. Le Pont, la Bithynie, la Syrie, la Phénicie, les îles de Crète et de Chypre devinrent autant de provinces de la cité souveraine.

Jules-César lui soumettait en même temps, dans l'Occident, ces contrées de la grande Gaule, dont les guerriers avaient plus d'une fois porté la terreur jusque sous ses murailles. Victorieux en Afrique des républicains, il forma des vastes états du roi Juba, leur allié, la province de Numidie ; il vint terminer la guerre civile dans les Espagnes, jadis soumises pendant les guerres contre Carthage, depuis, fréquemment soulevées et qu'il acheva de réduire en provinces, mais qui ne tardèrent pas à secouer le joug des Romains.

La gloire de vaincre cette opiniâtre résistance et de donner, à ce titre, aux Espagnes, une ère nouvelle, était réservée à Octave. À l'exemple de Jules-César, il préluda aux guerres civiles par des exploits contre les peuples qui conservaient encore leur indépendance. Il soumit, en Afrique, les deux Mauritanies, dont il forma un royaume tributaire, pour récompenser les services de Bocchus, son allié. Il réduisit en province, au nord de l'Italie, la Dalmatie et la Pannonie, et déjà il avait pénétré jusqu'au Danube pour réunir à l'empire les vastes contrées de la Mœsie. La province d'Égypte, formée du royaume de Cléopâtre, était néanmoins la plus glorieuse et la plus utile de ses conquêtes. C'était avec l'or des Gaulois que Jules-César avait préparé l'asservissement des Romains ; son fils adoptif devait le consommer, secondé par les trésors de l'Égypte.

Ainsi s'était formé le plus vaste des empires dont l'histoire ait conservé le souvenir. Ses limites, à l'occident, avaient été reculées jusqu'à l'océan Atlantique; elles avaient atteint, au nord, le cours du Danube et du Rhin; à l'orient, les rives de l'Euphrate; au midi, les déserts du centre de l'Afrique, de l'Ethiopie et de l'Arabie. Toutefois, l'empire Romain s'était moins élevé au-dessus des autres empires par l'étendue des pays renfermés dans ses limites, que par ses moyens de prospérité et de puissance. Il dominait sur les peuples qui avaient acquis le plus de célébrité; il occupait les contrées les plus heureusement situées pour le commerce et pour l'industrie. La Méditerranée se développait dans son sein comme un fleuve immense; prolongeant ses côtes par les mers qu'elle allait former au milieu des terres, couverte d'îles que l'on évaluait à la cinquième partie du territoire de l'empire, offrant, dans ses golfes et ses rades, des abris sans nombre aux navigateurs. Le commerce du monde devait être concentré dans cette mer jusqu'à l'époque, alors si éloignée, où la découverte de la boussole rendrait possibles les navigations de long cours sur l'Océan.

Tel était le prix des victoires qu'Octave venait célébrer par ses triomphes, par cette pompe solennelle, si longtemps un des mobiles de la grandeur des Romains, et dont il allait faire le signe et l'ornement de leur servitude. Il s'occupait à distribuer des récompenses et à gagner les cœurs par ses bienfaits. Les services éminents d'Agrippa furent reconnus par de vastes concessions de terre; un étendard, couleur vert de mer, lui fut décerné en monument de la victoire d'Actium. Les généraux qui avaient contribué

au succès de la guerre furent comblés de richesses et d'honneurs. Les gratifications promises aux soldats s'accrurent par des dons nouveaux. Les vétérans, déjà repartis dans les colonies, obtinrent des indemnités pour leurs frais d'établissement. Cent vingt mille légionnaires, revenus avec le vainqueur pour le suivre dans ses triomphes, reçurent chacun 1,000 sesterces, ou 200 fr. On annonça aux citoyens une distribution, par tête, de 400 sesterces, et une gratification semblable fut promise, en faveur des impubères, au nom du jeune Marcellus, fils d'Octavie. D'autres fonds étaient assignés pour rembourser les dettes contractées pendant la guerre; pour indemniser les habitants dont les propriétés avaient servi à fonder les colonies; pour dédommager l'état des remises accordées aux contribuables et aux fermiers des domaines publics. Le produit des dépouilles de l'Égypte n'ayant pas été épuisé par des dépenses si énormes, Octave annonça qu'il ne serait plus établi de taxes extraordinaires; il dispensa les villes de fournir les couronnes d'or triomphales, accordées jadis comme don gratuit, mais qui étaient devenues un véritable tribut, sous le nom d'*or coronaire*.

Ainsi se réalisaient les espérances que le vainqueur d'Antoine avait fait concevoir aux citoyens, alors qu'il exigeait leurs secours contre son rival. Partout la confiance renaissait à sa voix; les richesses, qu'il avait distribuées aux citoyens et aux soldats, ou destinées à l'encouragement des entreprises commerciales, circulaient partout et vivifiaient toutes les branches de l'industrie. L'argent devint si commun, que la valeur des fonds de terre fut bientôt doublée, et que le taux de l'intérêt, qui s'était élevé à un pour cent par

mois, fut réduit à quatre pour cent par an. La reconnaissance publique se manifestait avec éclat pour l'auteur de tant de bienfaits, lorsqu'il fit annoncer, pour le lendemain, la célébration de ses triomphes.

§ 2. Le premier triomphe d'Octave lui avait été décerné
725. pour ses victoires sur les Dalmates et les Pannoniens, et pour celles de son lieutenant Carrinas en Belgique, sur les Morins et les Suèves. Il le célébra le 8e jour du mois de sextilis, qui devait bientôt recevoir, en son honneur, le nom d'*Auguste*. On vit paraître d'abord une longue file de chariots, qui portaient les dépouilles des vaincus. Les principaux captifs s'avançaient ensuite, à pied, chargés de chaînes, et précédant le char sur lequel était assis le triomphateur. L'armée qui avait combattu en Illyrie, fermait la marche, étalant les décorations militaires, acquises dans les nombreux combats livrés depuis cette époque. Le soir du même jour, l'armée des Gaules célébra le triomphe qui avait été accordé à Carrinas.

Octave triompha le lendemain avec l'armée qui avait combattu sous Actium. Agrippa la guidait, tenant en main l'étendard que lui avait mérité cette glorieuse victoire.

La splendeur de ces deux jours fut éclipsée par le somptueux appareil du triomphe sur l'Égypte. Des chars sans nombre ouvraient la marche, déployant les plus fabuleuses merveilles du luxe oriental. Les enfants de Cléopâtre marchaient au premier rang des captifs. Dans le tableau qui les précédait, on voyait Cléopâtre, couchée sur un lit, présentant son bras au dard empoisonné, qui pénétrait dans ses veines; glorieuse de la mort qu'elle avait souhaitée et qui ravis-

sait à un superbe vainqueur le plus bel ornement de son triomphe.

Cette reine, qui avait si longtemps occupé le monde de sa renommée, et dont la seule image attirait alors tous les regards, semblait, quoique vaincue, remplir encore de son éclat la ville souveraine. Sa statue avait été placée à côté de celle de Vénus, dans le temple que Jules-César avait dédié sur le Forum à cette déesse; les richesses et les chefs-d'œuvre des arts, enlevés à ses palais, devaient être la plus belle décoration des monuments projetés pour la capitale du monde. Les offrandes dont les temples de l'Égypte avaient été dépouillés, devaient suffire à l'ornement des temples de Rome. Telle est au moins l'opinion qu'autorise un décret du sénat, qui déclarait profanes les anciennes offrandes des temples romains et qui ordonnait de les enlever; à moins que ce décret n'eût été inspiré par le seul intérêt d'Octave, qui voulait s'approprier les richesses des temples de Rome, ou n'y laisser subsister que les trophées de sa gloire.

Octave avait, dans ces divers triomphes, paru sur un char, dont les chevaux étaient montés par son neveu Marcellus et par Tibère, fils de Livie : il avait été reçu sous l'arc de triomphe, par le consul son collègue, et par les principaux magistrats, et aurait dû ne marcher ensuite qu'après eux. Il les laissa se confondre avec les membres du sénat et les chefs de l'armée, qui le suivaient en foule, revêtus de robes bordées de pourpre, et s'avança le premier, par une affectation de suprématie, qui eût dû inspirer quelque ombrage; mais les citoyens étaient éblouis par les effets de sa munificence, par le retour de la prospérité générale, par la vivifiante influence de la paix longtemps dési-

rée. De bruyantes acclamations et des vœux unanimes accueillirent l'heureux triomphateur, dont les avantages extérieurs semblaient rehausser encore l'éclat et la gloire.

Octave n'avait pas, en effet, été moins favorisé par la nature que par la fortune. Les traits de son visage étaient fins et réguliers, sa physionomie pleine de grâces; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire; sa taille, quoique peu élevée, offrait des proportions parfaites; il venait d'atteindre l'âge de trente-trois ans, ce même âge auquel Alexandre, déjà vainqueur de la Perse et de l'Inde, s'était plaint de n'avoir plus désormais rien à faire. « Je regarde au contraire, dit Octave, lorsqu'on lui rapporta ce propos dans Alexandrie soumise, comme plus glorieux et plus difficile de bien gouverner un vaste empire que de le conquérir. » La rare sagacité de son esprit, développée par tant de crises politiques, le rendait digne d'atteindre le but qu'il semblait s'être ainsi proposé.

Après la célébration de ses triomphes, Octave s'occupa de remplir, par des jeux et des cérémonies, les jours de fête, que le décret du sénat avait ordonnées pour un mois entier. Il commença par fermer le temple de Janus, suivant les rites antiques prescrits par Numa, qui en avait donné le premier exemple. Une seconde clôture avait eu lieu à la fin de la première guerre punique, et le temple, rouvert aussitôt après, n'avait plus été fermé depuis : effrayant témoignage, disent les auteurs anciens, de l'esprit guerrier qui avait si constamment animé la cité de Romulus. Octave avait fait ordonner par le sénat cette troisième clôture. Il voulait qu'une cérémonie imposante, dissimulant les dangereuses conséquences de ses victoires,

le présentât aux Romains, comme l'auteur de la paix qui mettait un terme à leurs guerres intestines.

Une pompe d'un autre genre signala la dédicace du palais construit par Octave pour le sénat. Il fit l'inauguration de la statue de la Victoire sur l'autel qu'il avait élevé dans ce palais, pour lui offrir des sacrifices avant l'ouverture des séances. C'était la statue mystérieuse, qui avait été jadis apportée de Tarente ; la même dont Symmaque demanda plus tard le rétablissement, tandis que saint Ambroise s'indignait qu'on osât réclamer encore les honneurs divins pour cet être imaginaire, qui obéissait à la multitude des soldats, à leur valeur inconstante, à tous les caprices de la fortune.

Pour célébrer ensuite la dédicace du temple qu'il destinait au culte de Jules-César, Octave donna des jeux qu'on appela *les jeux de Troie*. Marcellus et Tibère y parurent à la tête des jeunes gens, appartenant aux premières familles de Rome, qui avaient été formés en escadrons, suivant leur âge. Ils imitèrent les évolutions exécutées jadis par les Troyens, au tombeau d'Anchise, sous la conduite d'Iule, fils d'Énée : rappelant ainsi l'illustre origine que s'attribuait la maison des Jules.

Les spectacles les plus divers se succédèrent pendant ces fêtes. On y entendit les principaux chefs-d'œuvre dramatiques, représentés par les acteurs les plus célèbres. Dans les combats des bêtes féroces, on vit paraître les animaux les plus rares, amenés à grands frais des déserts de l'Asie et de l'Afrique. Mais la magnificence d'Octave se développa surtout dans les luttes de l'arène. Des gladiateurs, longtemps exercés par d'habiles maîtres, semblaient moins occupés à se pré-

server du danger, qu'à mériter de barbares applaudissements par leur adresse. Toutes les ressources de l'art avaient été mises en œuvre, pour offrir sous des formes nouvelles ces jeux sanguinaires, qui inspiraient aux citoyens une passion si vive, que des édits sévères ne pouvaient les empêcher de s'y donner eux-mêmes en spectacle. Des chevaliers romains les imitèrent alors, profitant de la licence de ces fêtes; et l'on vit jusqu'à un membre du sénat, nommé Vintelius, descendre sans rougir dans l'arène, et mêler son sang au sang des plus vils gladiateurs.

Le cirque fut ensuite disposé pour la bataille que se livrèrent deux corps nombreux de prisonniers: l'un de Daces, l'autre de Suèves. Ils combattirent avec ce courage inhabile et féroce, qui rappelait aux Romains toute leur supériorité; la liberté fut accordée au corps qui remporta la victoire.

Tous les ordres de l'état avaient voulu contribuer à ces fêtes. Les chevaliers paraissaient dans le Champ-de-Mars, pour y former des évolutions militaires; ou disputer, dans des courses de chars, les prix offerts aux vainqueurs, ou, divisés en deux troupes opposées, figurer des combats de cavalerie. Les sénateurs, rappelant un ancien usage, faisaient tous les soirs, dans le vestibule ouvert de leur maison, servir un repas auquel ils invitaient sans distinction tous les passants.

Les citoyens, tour à tour répandus sur les places publiques, dans le cirque, aux théâtres, ne rappelaient le souvenir des douleurs de la patrie, que pour offrir à celui qui leur avait rendu des jours plus prospères, les vœux de leur commune reconnaissance. Octave ne pouvait plus les entendre; après avoir présidé à ces fêtes, pendant les premiers jours, il se fai-

sait remplacer alors par ses principaux officiers. Une indisposition lui avait servi de prétexte ; mais son absence avait un plus grave motif.

Le fils de Jules-César craignait de trahir les irréso- § 3.
lutions qui l'agitaient, au moment de manifester ses 725.
desseins, jusqu'alors si habilement déguisés. Il s'était autorisé de la piété filiale, pour combattre les meurtriers du dictateur ; des maux de la guerre civile, pour accabler ses adversaires ; des extravagances d'Antoine, pour perdre ce dernier rival. Il se voyait désormais contraint d'affecter l'autorité souveraine, dont l'éclat trompeur ne pouvait plus lui dissimuler les peines, ni les ennuis. Un complot récent venait même de lui en rappeler les dangers.

Mécène avait découvert ce complot, l'année précédente : Octave, qui venait d'annoncer son retour en Italie, devait y être assassiné, à la faveur du soulèvement des vétérans, provoqué par les conjurés. Le fils de Lépidus, qui ne s'était fait jusque-là remarquer que par les agréments de sa figure, fut d'abord seul dénoncé. Mais lorsque Mécène eut appris par l'enquête, dont il avait chargé le consul Balbinus, le grand nombre et la haute naissance des complices, il se hâta de suspendre les informations. Octave approuva cette réserve, et feignit de ne voir que l'effet d'un ressentiment personnel, dans le complot du fils de Lépidus, qui le paya de sa tête.

Mais il ne pouvait désormais révoquer en doute les dispositions secrètes des principaux citoyens. Loin de trouver dans leurs déférences un motif de sécurité, il se rappelait avec effroi les hommages trompeurs qui avaient en quelque sorte servi de signal au meurtre de Jules-César.

Sénèque dévoila plus tard une autre cause des irrésolutions d'Octave, lorsqu'il voulut peindre cette passion, qui ne s'empare de notre cœur que pour le tourmenter sans relâche jusqu'au terme de notre carrière. L'homme reconnaît la vanité de ses illusions, dès qu'il a obtenu l'objet de ses plus ardents désirs, et l'héritier triomphant de Jules-César éprouvait les déceptions d'un ambitieux vulgaire, après le succès des plus vastes projets qu'un mortel eût jamais osé concevoir. « Parvenu au faîte des grandeurs, il n'aspirait plus qu'à descendre, si toutefois il pouvait descendre, avec sécurité. Tel était le vœu de cet homme, que tous les autres invoquaient dans leurs vœux (1).

Octave ne pouvait l'accomplir sans se perdre; il reconnaissait, dit Suétone, que la puissance souveraine était désormais son unique refuge, après de si grands attentats. Il voulut néanmoins s'éclairer des avis d'Agrippa et de Mécène, et provoqua cette conférence fameuse où furent agités les plus grands intérêts qui puissent être soumis à la discussion des hommes.

Octave était seul avec ses deux confidents, et cependant il ne put cette fois même dépouiller sa dissimulation habituelle; résolu d'affermir les bases de l'empire, il parut ne les consulter que sur son projet de rétablir la république. Après avoir invoqué le secours de leur amitié dans une circonstance aussi décisive, il fit observer que de nouveaux sentiments succédaient aux premiers transports des Romains, même à l'enthousiasme des compagnons de ses victoires; que les principaux citoyens regrettaient surtout leur ancien patronage sur les villes et sur les rois, s'indignant qu'il disposât à son gré de ces honneurs, souvent

(1) *De brevit. vitæ*, I, 4.

accordés à leur ancienne illustration et qui devaient au moins être le prix des services rendus à la patrie.

« Mais quels seront pour moi-même, ajoutait-il, les résultats de cette grandeur si enviée ? Des méfiances qui troubleront mon sommeil, des anxiétés qui empoisonneront mes plaisirs, des travaux qui achèveront d'épuiser ma santé trop affaiblie ; et je finirai par succomber dans ma lutte contre cette passion de la liberté qui peut tour à tour faire oublier les plus justes ressentiments, inspirer le mépris des obligations les plus sacrées. Sylla, tout couvert du sang des citoyens, a expié ses attentats par le seul abandon du pouvoir suprême. C'est pour avoir tenté de retenir ce pouvoir que Jules-César, si clément après la victoire, a péri sous les coups de ceux mêmes qu'il avait le plus comblés de ses bienfaits. »

Octave annonça, en terminant, sa résolution de suivre l'exemple de Sylla. Il n'avait pas excité autant de haines, car les excès des proscriptions étaient attribués surtout à ses deux collègues ; et il serait protégé dans sa retraite par l'ascendant du nom de César, par l'appui de ses vétérans, par l'autorité qu'il se réserverait pour contenir les factieux. C'est sur ce projet qu'il demandait l'avis d'Agrippa ; il le savait lié, par des vœux communs, aux citoyens qui désiraient le rétablissement de la république, et il voulait connaître leurs plus graves objections. Nous le verrons surtout occupé du soin de les réfuter, dans le discours qu'il prononça devant le sénat l'année suivante.

« Si je n'envisageais que moi seul, dit Agrippa, je vous engagerais à retenir cette puissance qui m'a comblé de biens et d'honneurs. Mais, tandis que nous goûtons ses bienfaits, vous restez en butte aux res-

sentiments qu'elle inspire. On les aggrave même par de perfides insinuations; vous aviez pris les armes pour venger un père et pour punir les oppresseurs de la patrie ; on fait entendre, ou que vous en imposiez alors, ou que le dessein de soumettre la patrie à votre domination vous a depuis été inspiré par vos prospérités. Mais votre résolution me prouve qu'elles n'ont pu vous éblouir; je m'exprimerai donc avec franchise sur vos vrais intérêts et sur ceux de la république.

» L'égalité des droits n'est pas seulement le vœu le plus ardent des hommes, elle est la juste conséquence de leur association pour la défense commune et la soumission aux mêmes lois. Mais elle devient aussi le principe de leurs succès, car elle inspire aux hommes supérieurs par leurs talents, les constants efforts qui les développent; à leurs concitoyens, les suffrages qui leur en assurent la récompense; à tous une ardeur sans bornes, pour attirer sur la république les faveurs, ou pour la soustraire aux disgrâces de la fortune. De là, cette généreuse émulation qui les anime également. Si leur naissance est illustre, ils ne veulent pas rester inférieurs à leurs ancêtres : si leur origine est obscure, ils s'efforcent de transmettre un nom honorable à leurs descendants. Telle a été la première cause de nos glorieuses destinées. Par les succès des génies puissants et des courages supérieurs qu'elle avait enfantés, la république a, sans relâche, agrandi la carrière qui s'ouvrait pour leurs successeurs. Elle doit sa prospérité aux institutions qui l'avaient rendue si féconde en hommes éminents; elle a soumis tous les peuples parce qu'elle nourrissait dans son sein le plus libre de tous les peuples. »

Agrippa développa ensuite les inconvénients de l'é-

tat monarchique. « Les citoyens n'aspirent plus aux suffrages populaires, par le noble usage de leurs talents, mais aux faveurs d'un maître, par de serviles intrigues; leur essor est comprimé par la crainte d'inspirer de l'ombrage, et leur âme s'avilit par la bassesse ou par l'égoïsme. Vous amèneriez les Romains à regretter leurs anciennes institutions; vous vous prépareriez à vous-même des difficultés sans nombre. Vous seriez obligé d'établir de nouvelles taxes pour suffire aux dépenses publiques; car les citoyens opulents ne voudraient plus faire hommage à la patrie de leurs richesses, ils craindraient jusqu'au soupçon d'aspirer à la popularité; les citoyens pauvres ne pourraient trouver à leur tour un soulagement du poids des impôts dans le service militaire, que la monarchie réserve pour une classe privilégiée, exempte des charges publiques, et qui ne sert qu'à les rendre plus accablantes. La monarchie exige, en outre, que vous concentriez dans vos mains l'administration de la justice, et vous prépare ainsi de nouveaux obstacles. Ce peuple si fier et qui, jusqu'ici, n'a eu pour juges que ses égaux, désignés par le sort ou par ses suffrages, consentira-t-il à vous abandonner le choix des hommes appelés à prononcer sur son honneur et sur sa fortune?

» Mais un plus grave obstacle naîtrait encore de l'opposition de vos intérêts avec ceux des hommes supérieurs qui ont fait jusqu'à ce jour la force de la république. Pour maintenir votre puissance, vous seriez réduit à rabaisser l'ancienne illustration des uns, à épuiser les grandes richesses des autres, à les éloigner tous, sans distinction, des premiers emplois. Ce sera donc à des hommes faibles ou avilis que vous

confierez l'administration de vos provinces, le commandement de vos armées, le soin d'inspirer la confiance à vos alliés, la terreur à vos ennemis. Vous resterez cependant exposé aux ressentiments des citoyens généreux, qui n'auront encouru votre disgrâce que pour avoir été trop favorisés par la nature ou par la fortune. Ils ne sont déjà que trop enclins à suivre l'exemple de Brutus et de Cassius; eux seuls avaient inspiré au jeune Lépidus le téméraire projet de vous attaquer au sein même de votre triomphe. Un grand nombre d'entre eux ont, il est vrai, succombé dans les guerres civiles; mais les guerres civiles forment toujours plus d'hommes audacieux qu'elles n'en détruisent; les sentiments qui les animent sont même contagieux; et le complot de Salvidiénus n'autorise que trop vos méfiances envers ceux que vous avez le plus comblés de vos faveurs.

» J'approuve donc votre généreux dessein de rétablir notre ancienne constitution par des lois sages; c'est l'intérêt de votre gloire, mais c'est aussi la condition de votre sécurité. Lorsque Sylla renonçait à la dictature, il avait bien compris le génie de ce peuple, trop habitué au commandement pour se résigner longtemps à la dépendance (1). »

§ 4. Mécène prit alors la parole : il était aussi d'avis
725. qu'Octave devait aspirer à régénérer la république. Mais, pour atteindre ce but, le rétablissement des lois anciennes ne pouvait suffire; l'autorité d'un magistrat suprême devenait indispensable pour garantir leur observation et leur durée.

« Je ne prétends point, ajouta-t-il, contester la prééminence de l'état populaire; les citoyens lui du-

(1) *Dion.*, lib. 52.

rent leurs prospérités, jusqu'à l'époque où ils se laissèrent corrompre par leurs conquêtes au delà des mers, et consentirent au trafic de leurs suffrages. La république, vendue alors aux grands de Rome, déchirée ensuite par leurs divisions, s'est déjà vue plus d'une fois sur le penchant de sa ruine. Elle y serait entraînée si vous laissiez renaître l'anarchie, dont vous seul l'avez délivrée. Vous péririez toutefois avant elle, car vous ne pouvez plus impunément reparaître désarmé au milieu de tant de citoyens qui vous détestent comme l'auteur de leurs calamités, ou qui vous redoutent comme le plus puissant obstacle à leurs vues ambitieuses. L'exemple de Sylla appartient à une époque où le succès de cette démarche hardie n'était pas encore désespéré. Toutefois, en cette même année, plusieurs de ses lois furent abolies, et il vit renaître les dissensions intestines. Sa mort, qui eut lieu l'année suivante, fut jugée volontaire ; il ne voyait plus d'autre recours contre les attentats dont il était sans cesse menacé.

» Auriez-vous à craindre le reproche d'avoir tenté d'abuser le peuple romain par des motifs spécieux ? Il est reconnu que le meurtre de votre père vous a contraint à prendre les armes et à former une ligue avec Antoine et Lépidus. Si vous avez été conduit à d'autres projets par l'injustice de vos ennemis, c'est pour leur en faire porter la peine. Tous les bons citoyens vous ont applaudi, et la protection des dieux, qui vous désignaient pour leur chef et leur sauveur, s'est manifestée par le succès de vos armes. Cette protection suffirait pour renverser des obstacles, que vous vous êtes d'ailleurs exagérés, ainsi que le prouvera l'examen du plan de gouvernement que j'ai à vous proposer.

» Votre premier soin doit être de réformer le sénat, pour n'y conserver que les membres qui l'honorent; et si ces membres n'ont pas le cens nécessaire, vous y suppléerez par vos largesses. Les places que cette réforme aura rendues vacantes seront données aux personnages les plus éminents de Rome, de l'Italie et même des provinces. En appelant ainsi au sénat l'élite des habitants de l'empire, si vous ne gagnez pas leur affection, vous les priverez au moins des chefs, qui pourraient donner à leurs soulèvements un caractère dangereux.

» Vous aurez seul le droit d'élire les magistrats; car c'est de vous seul que toute autorité doit émaner. En leur laissant leurs anciens honneurs, vous restreindrez leurs attributions : ils ne doivent conserver que celles qu'exigent l'accomplissement de leurs devoirs et le maintien de leur dignité.

» Vous choisirez parmi les consulaires un préfet de Rome, à qui vous déléguerez votre autorité dans la ville; un sous-censeur, qui devra vous suppléer pour les fonctions de la censure. Vous les déclarerez inamovibles : ils ne pourront se rendre redoutables, puisqu'ils ne seront investis d'aucun pouvoir militaire; et s'ils avaient à craindre d'être exposés à des vengeances en sortant de charge, ils useraient de ménagements nuisibles aux intérêts de votre pouvoir et de la justice. Vous étendrez leur juridiction à cent milles au delà de l'enceinte de Rome. Vous diviserez le reste de l'Italie et les provinces en gouvernements, dont l'étendue n'excèdera point les forces d'un seul homme; un consulaire ou un ancien prêteur sera choisi pour les régir; il recevra un traitement fixe, pour ne laisser aucun prétexte aux concussions; il restera en charge

de trois à cinq ans : un moindre terme rendrait les améliorations impossibles ; un plus long deviendrait favorable aux abus d'autorité. Il administrera la justice, mais ne pourra connaître des accusations contre les centurions et contre les magistrats des villes municipales. Ceux-ci n'auront que vous pour juge : ils ne doivent voir que vous seul dans leurs craintes comme dans leurs espérances.

» Dans la réforme de l'ordre des chevaliers, vous procéderez comme pour la composition du sénat ; vous étendrez vos choix aux habitants distingués des provinces. Je voudrais même que le droit de cité fût insensiblement accordé dans Rome, à tous ceux qui en jouissent dans leur patrie. Cette politique bienveillante amènerait la fusion des intérêts et des sentiments, entre les diverses parties de l'empire.

» L'ordre des chevaliers vous fournira deux préfets, pour le commandement de vos cohortes prétoriennes ; ce commandement manquerait d'unité, si les chefs étaient plus nombreux ; il offrirait des dangers, confié à un seul homme. La nomination à vie de ces préfets excitera leur zèle ; leur modeste origine ne leur permettra pas de concevoir des projets ambitieux. Vous prendrez également dans cet ordre un préfet des veilles, chargé de pourvoir à la sûreté de la ville pendant la nuit ; un préfet des vivres, ayant la police des marchés ; les divers chefs auxquels vous confierez l'administration des finances ; ceux-ci n'auront aucune autorité sur les soldats ; vous devez éviter de cumuler dans les mêmes mains, le maniement des deniers publics et les fonctions militaires. Vous devez tendre même à multiplier les emplois, pour placer sous votre

dépendance, ou former aux affaires un plus grand nombre de citoyens.

» L'éducation des jeunes gens, dans les deux premiers ordres de l'état, éveillera surtout vos sollicitudes. En exigeant qu'ils soient, dans les écoles publiques, assidus aux leçons des maîtres les plus habiles, vous développerez leurs talents et vous mettrez les lumières en honneur. Cette politique est bien préférable à celle des princes qui cherchent à les étouffer, car les hommes instruits sont moins dangereux que ceux qui n'ont jamais appris à cultiver leur esprit, ni à régler leurs passions, et que l'oisiveté ou le désordre de leurs affaires entraînent le plus souvent à des résolutions désespérées.

» Quant aux mesures à prendre pour contenir et réformer le peuple romain, la principale consiste dans de nouvelles règles pour le service militaire. Retenez le soldat sous le drapeau, jusqu'au temps fixé pour la vétérance; vous réserverez ainsi l'usage des armes à une partie des citoyens, que les habitudes de la discipline formeront à la soumission; vous affermirez cette soumission, en choisissant vos soldats dans la classe la plus indigente, et vous pourvoirez d'ailleurs aux besoins des hommes qui seraient le plus disposés à troubler la paix intérieure.

» Tous les citoyens seront tenus de contribuer aux charges publiques; mais ce n'est point là une nécessité de la monarchie; elle est commune à toutes les formes de gouvernement. Vous l'adoucirez en faisant vendre une partie des terres de l'état, qui gagnera ainsi à la fois le prix de ces terres, et les taxes auxquelles elles devront être soumises. Vous achèverez d'apaiser les murmures par une sage distribution des

emplois, par la modestie de vos dépenses personnelles, par votre munificence pour les jeux publics et les édifices de Rome. Vous manifesterez ainsi sa suprématie; et vous ne permettrez pas aux autres villes d'affecter une splendeur égale. Mais après avoir satisfait à l'orgueil du peuple romain, vous aurez soin de prévenir ses écarts. Ne souffrez pas surtout sa dangereuse intervention dans les affaires du gouvernement, et, dès que la prudence vous le permettra, abolissez l'usage des comices. Pour lui rendre cette privation moins douloureuse, commencez par supprimer les assemblées du peuple dans les provinces.

» Mais en vous réservant les droits de la souveraineté, ayez soin d'en faire discuter les actes dans le sénat, et de les publier en son nom; vous préviendrez ainsi la jalousie et les ombrages des citoyens. Associez également le sénat à l'administration de la justice, et renvoyez-lui les accusations formées contre ses membres. Vous devez surtout déférer à son jugement les attentats dirigés contre vous. Je ne parle pas des propos injurieux : ils ne blessent que les tyrans, et votre gloire, qui vous a rapproché des dieux immortels, vous a placé comme eux au-dessus des blasphèmes. Les complots seuls autorisent une accusation, que vous ne pourriez faire porter devant vous, sans encourir des soupçons de haine ou de vengeance. Ne réprimez par vous-même que la révolte à main armée; il ne s'agit plus alors de juger la trahison, mais de la punir.

» Vous prendrez pour assesseurs dans l'administration de la justice, les principaux des sénateurs et des chevaliers, afin d'apprécier leur mérite, et d'inspirer plus de confiance en vos décisions. Les causes qui in-

téressent la vie ou l'honneur des chevaliers, des chefs de l'armée, des magistrats de Rome ou des provinces, vous seront toujours réservées. En recevant l'appel de toutes les décisions des magistrats, vous préviendrez leurs abus d'autorité ; mais vous les en détournerez bien plus sûrement, en leur offrant votre constante équité pour modèle. Généreux dans vos récompenses, soyez avare de vos censures ; en privant les citoyens de la considération publique, vous ôteriez le plus puissant mobile à leur repentir.

» Vous n'accepterez ni des honneurs inusités, trop suspects de flatterie ; ni des statues, car vos images doivent être dans le cœur des peuples. Rejetez surtout l'offre de construire des temples en votre honneur : vous ne sauriez acquérir la divinité par les suffrages des hommes ; qu'il vous suffise de vous élever jusqu'à elle, en l'imitant dans ses bienfaits.

» Vous protégerez la religion de nos ancêtres, et préviendrez, par des peines rigoureuses, l'invasion des superstitions étrangères ; le zèle pour un nouveau culte sert trop souvent de prétexte aux menées qui troublent l'état. Les pratiques de la divination continueront d'être le privilége des augures ; chassez les magiciens, leurs prédictions ont souvent inspiré de coupables projets. Étendez votre surveillance sur tous les philosophes ; quelques-uns ont justement obtenu votre estime, mais la plupart ne s'attachent qu'à égarer les citoyens par de vaines et dangereuses théories.

» En protégeant par une force imposante les frontières de l'empire, sans chercher à les étendre, vous maintiendrez la paix au dehors ; vous l'assurerez au dedans par la surveillance de vos agents, mais en prenant des mesures pour n'être pas abusé par des

rapports infidèles. Ne souffrez pas que vos amis ou vos affranchis abusent de leur crédit ; contenez les citoyens puissants pour leur inspirer de la modération ; protégez les faibles pour encourager leur industrie. Réprimez les querelles privées, celles mêmes qui naissent du zèle pour le prince ; car l'esprit de faction porterait atteinte à la soumission que tous vous doivent également.

» Par ce système de gouvernement, vous gagnerez l'affection des citoyens et vous jouirez avec sécurité de tous les biens de la vie, les dispensant à ceux qui se montreront dignes de les partager avec vous. Acceptez les faveurs de la fortune, si vous ne voulez pas encourir ses disgrâces. Craignez-vous que le titre de roi ne soit odieux aux Romains, gouvernez-les sous le nom de César, sous le titre d'empereur, sous tout autre signe de prééminence ; vous éviterez ainsi les préventions qu'inspire la royauté, et vous en conserverez les prérogatives. »

Telle fut cette conférence, justement célèbre, et
que les publicistes ont vantée comme un monument 725.
de la plus sage politique. On ne doit pas la confondre avec les ingénieuses fictions, dont Hérodote a offert un modèle dans la conférence supposée des grands de la Perse, qui avaient immolé le mage Smerdis : car les monuments de la conférence d'Octave sont authentiques. Suivant un usage assez familier aux Romains, il apportait toujours à la discussion un discours écrit, et l'exigeait aussi de ses deux amis. Ces discours avaient été transcrits dans les mémoires de sa vie, qui furent continuées jusqu'à la fin de la guerre Cantabrique, et dans lesquels Appien et les autres auteurs contemporains avaient recueilli de si précieux renseignements.



La préférence d'Octave pour le plan si habilement calculé par Mécène ne pouvait pas être douteuse. Mais son ingénieuse adresse pour en déguiser l'exécution abusa ses contemporains, et prépara les erreurs qui n'ont été relevées que par les savants du siècle dernier. Secondés par leurs recherches, nous pourrons apprécier la nature diverse des deux autorités, qu'Octave avait alors obtenues, et qu'il exerçait sous un même titre, sous le titre de consul.

Ces deux sortes d'autorités différaient par leur origine, et surtout par leur durée. L'une était son autorité temporaire, qui lui avait été conférée par le triumvirat, et qu'il allait bientôt abdiquer, pour la reprendre sous la forme d'une commission décennale de gouvernement; la seconde et la plus importante, puisqu'elle devait le conduire à la puissance impériale, était inamovible; elle lui appartenait en qualité d'héritier de Jules-César, ou en vertu des décrets qu'il avait obtenus après la victoire d'Actium. Pour bien suivre les progrès de cette autorité, il convient d'examiner d'abord quelle était, à cette époque, son étendue.

Octave avait reçu la puissance militaire sous le titre d'*imperator*. Avant Jules-César, ce titre n'était qu'un surnom purement honorifique, et fréquemment accordé au général qui commandait en chef une armée; Jules-César l'obtint comme un prénom qui lui attribuait le commandement suprême des armées, et qui devait passer à son héritier. Octave l'avait recueilli dans sa succession; mais il ne le prit qu'après la défaite d'Antoine, et quand la prérogative dont ce titre était le signe ne lui pouvait plus être contestée. Pour en faire apprécier l'importance, il suffit de rappeler

que les consuls et autres magistrats ne recevaient, par le titre de leur élection, que la puissance civile; ils n'obtenaient la puissance militaire, désignée chez les Romains sous le nom d'*imperium*, qu'en vertu d'une loi spéciale. Octave, en faisant par degrés tomber cette loi en désuétude, réduisit tous les magistrats à la puissance civile, et sa puissance militaire, qui n'était d'abord qu'illimitée, devint alors entièrement exclusive.

Quant à sa puissance civile, il lui avait assuré une extension sans bornes par les prérogatives du tribunat, obtenues après la chute de Sextus en Sicile, et accrues par un décret rendu après la défaite d'Antoine à Actium. La compétence des tribuns était restreinte au territoire de Rome, la sienne fut étendue jusqu'aux limites de l'empire. Leurs droits se bornaient à empêcher l'exécution des décrets d'un magistrat; Octave fut autorisé à les réformer, et même à faire grâce aux condamnés, réunissant ainsi, à la suprématie de l'autorité civile, toutes les prérogatives de la souveraineté judiciaire.

L'autorité religieuse n'était pas d'une moindre importance aux yeux d'Octave, et l'on en trouve la preuve dans ses soins assidus pour exciter en sa faveur la superstition des peuples. Dès sa première jeunesse et quand César l'envoya à Apollonie, il avait eu l'art d'accréditer l'opinion qu'il était fils d'Apollon; il avait ensuite présenté ses succès comme de constants témoignages de la protection de son père céleste. Ce fut par une fable semblable, et comme fils de Jupiter, que Scipion l'Africain, bien avant l'âge prescrit par les lois, obtint, jadis, le consulat et la mission de réparer les désastres de Rome.

Pour s'assurer l'autorité religieuse, Octave devait se faire accorder le souverain pontificat, ou plutôt le recueillir dans la succession de Jules-César, qui l'avait fait déclarer héréditaire en faveur de ses enfants, même adoptifs. Mais Lépidus avait profité des troubles qui suivirent la mort du dictateur, pour se faire élire à cette dignité par les pontifes. Octave, l'ayant ensuite dépouillé du titre de triumvir, reçut du peuple le souverain pontificat; mais, pour ne pas altérer le caractère inamovible de cette dignité, il en conserva les honneurs à Lépidus, affectant de ne voir, dans le décret du peuple, que l'autorisation de faire valoir son droit héréditaire. « Quelques années après la mort de » mon père, dit-il dans le *Monument d'Ancyre,* j'ai » pris possession du sacerdoce qu'il m'avait transmis. » On le voit, depuis cette époque, en exercer toutes les attributions, ou les déléguer aux pontifes qui lui étaient subordonnés. Lépidus n'eût osé les réclamer : n'aspirant qu'à se faire oublier d'un vainqueur qu'il savait implacable; accablé d'ailleurs par les suites de l'attentat de son fils. Son épouse Junie avait été accusée de complicité; le consul Balbinus, un ancien proscrit, lui déclara qu'il la ferait conduire par ses gardes à Octave, à moins qu'elle ne fournît caution. Lépidus, après avoir cherché vainement un ami qui la cautionnât, fut réduit à solliciter le consul, dans son audience du Forum. Longtemps heurté par la foule et repoussé par les licteurs, il parvint enfin au pied du tribunal. « Balbinus, dit-il, je suis innocent » du crime imputé à mon fils; et ce ne fut pas moi qui » inscrivis votre nom sur la liste des proscrits. Écoutez » les supplications de Lépidus! Laissez-vous fléchir » par cet exemple des caprices de la fortune! Si vous

» ne m'acceptez pour caution de Junie, envoyez-moi » avec elle, chargé de fers, devant Octave. » Balbinus fut si vivement ému, qu'il dispensa même Junie de donner caution.

Octave pouvait laisser le titre de souverain pontife sur une tête ainsi humiliée. Mais il ne s'était pas borné à exercer les attributions de cette dignité, il les avait fait étendre en sa faveur. L'un des décrets rendus après la victoire d'Actium lui conférait le droit de nommer à toutes les places vacantes du sacerdoce, et d'en créer à son gré de nouvelles. Par l'effet de ce décret, son autorité religieuse acquit l'extension illimitée qu'avaient déjà reçue sa puissance militaire et sa puissance civile (1).

La prudente réserve d'Octave avait prévenu les § 6.
ombrages que devaient inspirer des pouvoirs si étendus. 726.
Tacite nous l'a montré tel qu'il paraissait alors à tous les yeux : dissimulant le titre de triumvir et ne se présentant que comme un consul, qui avait reçu les priviléges du tribunat pour protéger les plébéiens. Au 1er janvier de l'an 726 de Rome, il parut à l'assemblée du peuple, pour déposer les faisceaux du consulat qui venait d'expirer, et prêter le serment accoutumé, qu'il avait rempli ses devoirs avec toute l'habileté dont il était capable; prenant ensuite les faisceaux du nouveau consulat, pour lequel il avait été désigné par les comices, il jura de n'employer son autorité que dans l'intérêt de la république.

Agrippa prit en même temps possession de la souveraine magistrature, en vertu de l'élection qui l'avait donné pour collègue à Octave. Si toutefois on peut

(1) *Monum. Ancyr.*, tab. 2. — Sainte-Croix; Mémoire sur l'autorité légale d'Auguste, *Acad. des Inscript.*, tom. 49, pag. 364.

considérer comme son collègue celui qui lui prêtait alors et qui faisait prêter au peuple assemblé un serment sur ses actes : en d'autres termes, le serment qui imposait aux citoyens l'obéissance militaire.

Octave se trouvait ainsi dégagé, comme général, de la responsabilité imposée aux magistrats ; il n'avait pas laissé de l'accepter, pour rassurer les esprits. Par l'effet de la même politique, il affecta une constante égalité avec son collègue ; voulant que chacun d'eux eût tour à tour les faisceaux, ou donnât le mot d'ordre, et que leurs tentes fussent absolument semblables.

Aux fonctions du consulat, Octave réunissait la puissance de la censure, qu'on lui avait accordée sous le titre de direction ou de préfecture des mœurs. Pompée l'avait jadis obtenue ainsi pendant son consulat sans collègue, mais seulement comme une concession annuelle. Octave l'exerça comme attachée à ses consulats successifs, jusqu'à l'époque où il la reçut pour toute sa vie.

Octave voulait alors user de la préfecture des mœurs pour réformer le sénat et le remplir de ses partisans. Étrange abus de la censure, primitivement instituée pour régénérer la république, et qui allait ainsi servir à jeter les fondements de l'empire ! Toutefois, la nécessité d'une réforme était évidente : le sénat, qui ne devait être composé que de six cents membres, en avait reçu plus de mille, la plupart indignes de cet honneur. Octave tenta la voie des démissions volontaires ; mais il ne put y décider que cinquante membres, qui conservèrent les priviléges honorifiques de leur dignité. Il arracha ensuite cent soixante démissions par la menace d'une exclusion et d'une note flétrissante.

Pendant cette dangereuse négociation, il n'entrait au sénat qu'avec des armes et une cuirasse, suivi de dix sénateurs également armés sous leur toge. Nul membre de ce corps n'était admis à son audience que seul et après avoir été fouillé. N'osant pousser la réforme plus loin, il ne songea plus qu'à se concilier ceux qu'il n'avait pu intimider. La loi Senia, rendue deux ans auparavant pour l'autoriser à créer de nouveaux patriciens, lui offrit les moyens de s'attacher presque tous les plébéiens, qui étaient membres du sénat. Il abusa du droit de former les listes des magistratures, pour en conférer, ainsi que Jules-César, le titre à ceux qui ne les avaient pas exercées; Cluvius et Furnius, que le trop grand nombre de désignations avait empêchés cette année d'entrer en possession du consulat, furent néanmoins inscrits sur la liste des consulaires. Octave s'attacha d'autres sénateurs par ses libéralités; aux uns, il complétait le cens de 800,000 sesterces, ou 160,000 fr., prescrit par les lois; aux autres, il payait les frais de l'édilité curule, magistrature dispendieuse, mais qui seule ouvrait l'accès du consulat.

Agrippa cependant l'avait remplacé, comme son délégué, pour toutes les autres fonctions de la censure. En cette qualité, il avait procédé d'abord au cens ou dénombrement du peuple, interrompu depuis quarante-un ans. La clôture du lustre eut lieu bientôt avec les solennités accoutumées. Elle constata que le nombre de ceux qui jouissaient dans l'empire du droit de cité s'élevait à 4,164,000 : ce nombre, d'après les calculs usités, supposait plus de 16 millions d'individus, de tout âge et de tout sexe, composant la grande famille romaine.

Les réformes terminées, Agrippa fut chargé de dresser la liste du sénat. Il plaça en tête le nom d'Octave, et lui conféra ainsi le titre de prince. Cette nomination était conforme à l'usage ordinaire, car le censeur qui formait la liste avait constamment mis en tête le plus ancien des censeurs ou le plus éminent des citoyens. Octave se trouvait seul avoir exercé la censure, depuis si longtemps interrompue ; il était d'ailleurs reconnu pour le premier des Romains. Le titre de prince n'attribuait, au surplus, ni pouvoir ni prérogative, pas même celle d'opiner le premier dans les délibérations. Mais nulle distinction n'était plus républicaine ; la politique d'Octave se décèle tout entière dans cette puissance souveraine, exprimée sous le même nom de principat, qui avait si longtemps désigné la prééminence honorifique des Scipion et des Métellus.

Le zèle d'Agrippa fut récompensé par une alliance qui le consola de ses infortunes domestiques. Il avait épousé Attica, fille d'Atticus, et cette union avait d'abord été heureuse. Mais, pendant la guerre contre Antoine, Attica perdit son père ; et, pour distraire sa douleur par la culture des lettres, elle se retira à la campagne avec Cæcilius, son affranchi, qui dirigeait ses études. L'abus de cette familiarité trop intime devint public ; Cæcilius se réfugia en Égypte, auprès de Gallus qui le protégeait, et Agrippa répudia son épouse. Octave lui fit accorder en mariage Marcella, l'aînée des filles du premier lit d'Octavie.

Parmi les jeux donnés à cette occasion, on distingua les courses à pied et les combats d'athlètes. Dans un stade qu'Agrippa avait fait construire au Champ-de-Mars, il offrit pour la première fois aux Romains

l'image fidèle des jeux gymniques de la Grèce. Octave et Agrippa célébrèrent ensuite l'anniversaire de la victoire d'Actium par les jeux équestres, ou *jeux de Troie*. Un décret du sénat ordonna que ces jeux seraient renouvelés tous les cinq ans, et tour à tour, par l'un des colléges de pontifes.

L'assemblée des comices pour l'élection des magistrats était cependant convoquée. Octave fut élu consul pour cinq ans. Cette nomination anticipée attira peu l'attention; on en avait vu de fréquents exemples depuis le triumvirat. On se la rappela lorsque Octave, au terme de cinq ans, abdiqua la souveraine magistrature (1).

Mais Octave ne tarda pas à reconnaître que ni son § 7.
principat ni cette magistrature annuelle ne pouvaient 726.
désormais se concilier avec le titre de triumvir. Il ne devait plus se borner à dissimuler ce titre, mais se résoudre à l'abdiquer ouvertement. C'est en vue de cette mesure décisive, qu'il avait redoublé de sollicitudes pour faire chérir ou admirer son gouvernement. Il avait ordonné que les distributions de blé, souvent interrompues depuis les Gracques, seraient à l'avenir régulières; il avait porté à deux cent mille le nombre des citoyens inscrits sur la liste, et accordé une distribution quadruple pour cette année. Il ne s'était pas seulement occupé de pourvoir aux besoins du peuple : l'éclat des jeux publics, le choix des bêtes féroces, dont le sang coulait à longs flots dans l'arène, les luttes fréquentes des gladiateurs, attestèrent le soin qu'il prenait des plaisirs des citoyens : si toutefois son zèle était désintéressé, car c'était surtout pour

(1) *Mémoires de Blackwell* sur la cour d'Auguste, fin du liv. 13. Suet. Aug. 27. Tacit. Ann. III, 28. Casaub. in Suet. Cæs. 76.

les éloigner du Forum qu'il les attirait ainsi aux combats du Cirque. Il voulait, suivant l'expression amère de Juvénal, amener ce même peuple, qui avait donné les faisceaux et l'empire, à n'élever plus la voix que pour demander du pain et des spectacles.

Cependant un décret du sénat relevait les citoyens de tous les engagements, autres que les baux à loyer, contractés envers l'état, et leur faisait, sans distinction, l'abandon de tous les arrérages. Pour rassurer le peuple sur la crainte des nouvelles recherches, Octave brûla les registres constatant leurs obligations. Il s'était ménagé un prétexte à ces libéralités en rétablissant le trésor public, dont les triumvirs n'avaient laissé que le nom, lorsqu'ils s'étaient emparés de tous les revenus de l'état; il le distingua du fisc, ou trésor particulier du prince, et pourvut à ses premiers besoins en lui prêtant sans intérêt des sommes considérables. Les emprunts, qui achevèrent de le remplir, eurent surtout pour but d'intéresser les citoyens au maintien de la paix, en liant leur fortune à la fortune publique.

La garde du trésor avait été de tous temps confiée aux questeurs. Octave allégua que cette fonction si importante ne convenait pas à des jeunes gens qui débutaient dans la carrière des magistratures; il la fit conférer à deux anciens prêteurs, que l'on appela les prêteurs, et plus tard les préfets du trésor. Il laissa d'abord leur nomination au sénat, et ne tarda pas à se l'attribuer. Ce fut la première de ses entreprises pour faire passer les magistratures républicaines à ses délégués; et ses concessions ne devaient être le plus souvent que le voile d'une usurpation nouvelle. Il conserva néanmoins aux questeurs,

dans les provinces, l'administration des finances.

Au surplus, les revenus du fisc étaient également consacrés à l'utilité publique; Octave les prodiguait alors pour élever dans Rome des monuments dignes de la capitale du monde. Il venait de faire la dédicace d'un temple destiné au culte d'Apollon-Palatin. Il terminait les portiques circulaires qui entouraient le nouveau Forum, et qui devaient être décorés par les statues des grands hommes de la république; hommage qu'il avait déjà rendu à Pompée, en plaçant sa statue sous l'arcade en marbre de son théâtre. Dans l'enceinte formée par les portiques, il faisait construire plusieurs édifices, et le temple de Mars-Vengeur, qu'il avait voué au moment d'aller combattre Brutus et Cassius. Tel devait être ce Forum, qui attestait, dit Sénèque, les progrès de la corruption publique. L'ancien Forum et celui de Jules-César ne pouvaient plus contenir cette foule de plaideurs sans cesse accrue par la multitude de larcins, de fraudes et de violations de dépôts qui se commettaient dans Rome.

Agrippa, de son côté, faisait un semblable usage de sa grande opulence. Plusieurs grands de Rome consacrèrent aussi leur fortune à des monuments publics. Plancus construisit le temple de Saturne, Cornificius celui de Diane, Philippus celui d'Hercule-Musagète; Taurus et Balbus terminèrent chacun leur théâtre. Pollion fit élever un vaste portique devant le temple de la Liberté; hommage tardif à cette déesse, qui avait eu ses premiers vœux, mais qu'il avait abandonnée lorsque, le sentiment de ses forces le jetant au milieu des factions, il était devenu le lieutenant de Jules-César. Octave l'avait vu à regret s'autoriser des liaisons qu'il conservait avec Antoine, pour rester

neutre dans la dernière guerre ; il n'avait pas laissé de lui témoigner de la bienveillance, et il se montra flatté de l'avoir associé à ses travaux.

Le prince attachait d'autant plus de prix à entretenir cette noble émulation, que le penchant nouveau des citoyens pour la magnificence privée se manifestait dans les nombreux édifices qu'ils bâtissaient de toutes parts. N'osant les interdire, il voulut du moins restreindre leur élévation, et il défendit de la porter au delà de soixante et dix pieds dans le voisinage des rues et des places publiques. Il s'efforçait cependant de réveiller le zèle pour les monuments publics, qui s'était perpétué dans toutes les grandes familles, et comme plusieurs avaient perdu leur fortune, il en éleva sous leur nom, ou fit restaurer ceux qui étaient l'ouvrage de leurs ancêtres. L'influence de ces exemples ne se borna pas à Rome et aux contrées voisines, elle s'étendit à tout l'empire ; et jusque dans les provinces les plus reculées, les habitants rivalisèrent de zèle pour concourir à l'embellissement de leur patrie.

Octave ne s'était pas borné toutefois à favoriser les créations de l'opulence. Il avait aussi imprimé une impulsion féconde au commerce et à l'industrie, dont l'essor était favorisé par les richesses qu'il avait rapportées de l'Orient. La réunion de l'Égypte à l'empire semblait assurer la durée de ces heureux résultats : Rome attirait dans son sein l'argent qu'un vaste commerce maritime faisait affluer dans Alexandrie, et le faisait circuler ensuite dans les provinces, pour y vivifier toutes les sources de la prospérité publique.

§ 3. Par ces résultats si prompts et si brillants d'une sage
727. administration, Octave s'était concilié l'affection presque unanime des citoyens. Il mit le comble à leur

enthousiasme par un acte justement mémorable. La puissance extraordinaire du triumvirat, qu'il dissimulait avec soin, fut déployée dans toute son étendue, mais pour le solennel désaveu de ses excès. Il abrogea par un édit tous les décrets et les actes dont l'effet n'était pas consommé et qui avaient eu lieu depuis l'origine des troubles civils jusqu'à son sixième consulat : rejetant ainsi sur ses deux collègues les torts du triumvirat, justifiant la lutte dans laquelle il les avait abattus, et signalant son triomphe comme celui de la justice et des lois. Par cet habile et noble usage d'une autorité tyrannique, il se préparait à en offrir sans danger l'abdication.

Après avoir, le premier janvier de l'an 727 de Rome, pris possession de son septième consulat, avec Agrippa, Octave parut avec lui dans l'assemblée du sénat, convoquée pour le 7 janvier. Le discours qu'il y prononça avait été rédigé par écrit. « Je viens, dit-il, pères conscrits, vous annoncer un dessein que plusieurs d'entre vous croiront peu sincère : les uns, parce qu'ils ne l'auraient pas conçu à ma place ; les autres, parce que l'éclat de ma fortune, qui les blesse, leur fait trop apercevoir les moyens qu'elle m'offrirait de manquer à mes promesses. Mais je ne viens point faire des promesses, je viens les exécuter : ceux qui manqueraient de confiance en mes paroles, ne la pourront refuser à mes actions.

» Il m'est aussi facile de retenir que d'abdiquer l'empire. Mes ennemis ont invoqué leur pardon ; le dévouement de mes amis s'est confirmé par le succès : ma puissance s'est pleinement affermie, soutenue par des soldats éprouvés, par de riches trésors, par de nombreux alliés, mais surtout appuyée sur les

suffrages du sénat et du peuple. Cet empire, dont ils m'ont confirmé la possession, et que nulle force humaine ne saurait me ravir, je viens, de mon plein gré, le déposer entre vos mains.

» Qui pensera désormais que j'avais pris les armes pour obtenir l'empire? Quand j'aurai rendu ces légions et ces provinces qui étaient le prix de mes travaux, quelle envieuse malignité se flattera d'accréditer encore de pareilles allégations? Ah! sans doute, des motifs personnels n'auraient pu suffire pour m'engager dans des luttes si incertaines, si périlleuses, soutenues pendant tant d'années. Il a fallu que la piété filiale m'imposât la loi de punir les assassins de mon père. Mais j'obéissais surtout à la voix de la patrie qui m'appelait à son secours et m'ordonnait de la défendre contre les attentats des hommes qui avaient juré sa perte. »

Déroulant alors sous leurs yeux cette longue série de calamités qui avaient affligé la république, il montra que ses dangers l'avaient surtout excité à prendre les armes, mais toujours en se promettant de les déposer, dès qu'il l'aurait délivrée de ses ennemis. « Ce dessein, continua-t-il, ne pourrait surprendre que ceux qui n'auront pas su m'apprécier. La justice, que j'ai toujours prise pour guide, me prescrivait de restituer le pouvoir à ses légitimes dépositaires. Il eût suffi de la prudence, que personne ne me conteste, pour m'engager à m'affranchir ainsi de soins accablants et à prévenir les embûches d'une haine mal dissimulée. Quand même j'eusse été entraîné par cette passion qui ne redoute ni les travaux, ni les dangers, par la passion de la gloire, ne m'eût-elle pas inspiré de me montrer supérieur à ma fortune, et lorsqu'on

venait de me voir au faîte de la puissance, de reparaître volontairement dans les rangs des simples citoyens?

» Je ne prétends pas néanmoins que les rênes du gouvernement soient abandonnées à une multitude téméraire ou saisies par des citoyens dangereux. C'est à vous, qui surpassez tous les autres pour le rang et pour la sagesse, à vous seuls que je veux les confier. Rassuré sur les destins à venir de la république, je pourrai chercher le repos que de longs soucis et des infirmités prématurées m'ont rendu nécessaire. Votre appui saura me le garantir. Mais fût-il impuissant pour me défendre contre ces haines, que provoque toujours un long exercice de l'autorité, au milieu des dissensions intestines, je m'applaudirais encore de n'avoir pas cherché mon salut dans l'asservissement de ma patrie.

» Pour mieux justifier mon choix, profitez des conseils que va me dicter mon expérience. Maintenez les lois existantes; le temps leur a imprimé une maturité qui manque toujours aux lois nouvelles. Protégez leur exécution, comme magistrats; donnez, comme citoyens, l'exemple du respect qu'elles doivent inspirer. Que, dans l'intérieur de vos maisons, ou sur votre tribunal; dans vos actions, comme dans vos discours, on reconnaisse toujours en vous leur digne interprète. Que les emplois soient toujours accordés aux plus dignes; que le bien général ne soit jamais sacrifié à des intérêts privés. Soyez avares des finances de l'état, et prodigues envers lui de votre propre fortune. Montrez-vous fidèles à vos alliés; ne souffrez pas que vos sujets soient exposés à des vexations; ne tournez jamais vos armes contre des citoyens. Maintenez-vous en bonne intelligence avec vos voisins;

montrez-vous prompts à réprimer leurs insultes. Soyez également attentifs aux besoins des soldats et au maintien de la discipline ; vous préviendrez ainsi les excuses que la nécessité, ou les occasions que l'habitude de la licence pourraient offrir à leurs désordres.

» Je me borne à ces règles générales, dont il vous sera facile d'étendre les applications. Vous trouverez le bonheur en les observant, et vous me devrez de la reconnaissance pour vous avoir élevés, de votre condition présente, à de telles prospérités. Si vous abusiez, contre mon attente, du pouvoir que je dépose entre vos mains, vous jetteriez la patrie dans de nouvelles infortunes et vous m'autoriseriez à mieux placer ma confiance. »

La conclusion de ce discours d'Octave prouve assez qu'il se réservait l'autorité nécessaire pour perdre ceux qui auraient abusé de ses offres illusoires. Qu'avait-il besoin de pouvoirs extraordinaires ? Il restait pour cinq ans consul et censeur, conservant les priviléges du tribunat et l'autorité du sacerdoce ; disposant d'un fisc plus riche que le trésor public ; exerçant les droits attachés au prénom d'*imperator*, sur une multitude de vétérans qui lui étaient dévoués. Toutefois, en ce moment trop prévu, où la chute de la liberté allait être consommée, les regrets qu'elle inspirait éclatèrent avec tant de force, que la plupart des sénateurs se consultaient par leurs regards, sollicitant l'un de l'autre un reste d'espérance. Mais, ajoute Dion, trop convaincus de l'inutilité des périls qu'ils allaient susciter en acceptant l'abdication d'Octave, ils réprimèrent ce premier mouvement. Ceux qui étaient dans le secret, et les flatteurs toujours habiles à le deviner, élevèrent seuls la voix, exposant

au prince que les dieux l'avaient donné à la patrie, l'accusant de l'abandonner, réclamant pour elle le sacrifice de ses répugnances.

Octave persista d'abord, avec une feinte obstination, dans ses refus. Il céda enfin, mais en déclarant que ses forces ne pouvaient suffire au gouvernement d'un si vaste empire. Il consentait à se charger des provinces les plus exposées aux troubles intérieurs ou aux invasions, mais seulement pour le terme de dix ans. Il se réservait même de l'abréger, s'il parvenait, avant ce temps, à ramener le calme et la sécurité dans les provinces de son partage.

Cette modération inespérée adoucit les ressentiments. Octave acheva de calmer les esprits en effectuant le partage des provinces, dans l'assemblée du 13 janvier. Il le fonda sur les nouvelles divisions qu'il avait établies, par le conseil de Mécène, dans la description des pays soumis aux Romains, commencée par ordre de son père, et qu'il faisait alors terminer. § 9. 727.

Les Gaules avaient été divisées en quatre provinces : la Narbonnaise, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Bétique; toutes les quatre entrèrent dans son partage. Sur les trois provinces de l'Espagne, la Bétique, la Lusitanie et la Tarragonaise, il céda la Bétique. Se réservant dans les vastes contrées illyriennes la Pannonie et la Mœsie, dont il terminait la conquête, et la Liburnie, déjà soumise, il n'abandonna que la Dalmatie. La province d'Afrique, celle de Numidie, la Sicile et la Sardaigne complétèrent, dans l'occident, le lot du sénat. Octave fut plus généreux pour l'orient, où il ne retint que la Syrie, la Phénicie, l'île de Chypre et l'Égypte. Les six autres provinces : la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, la Bithynie, l'île de Crète et

la Cyrénaïque, restèrent dans le partage du sénat, ou plutôt du sénat et du peuple. Car le sénat n'avait obtenu que les provinces d'Asie et d'Afrique, appelées proconsulaires, et destinées aux deux consuls; le peuple disposait des dix autres provinces, appelées prétoriennes, et réservées aux préteurs qui sortaient de charge. Mais cette distinction fut bientôt illusoire; on s'accoutuma à considérer toutes ces provinces comme cédées au sénat, et à les désigner sous le nom de Proconsulaires.

Ces provinces étaient situées dans l'intérieur de l'empire; celles d'Octave s'étendaient sur les frontières. Il feignait de ne vouloir laisser au sénat que les avantages du gouvernement, et prétendait, en réalité, se réserver le commandement des légions. Il donnait aux gouverneurs du sénat le titre de proconsul, douze licteurs, et tous les honneurs d'une magistrature souveraine; mais il leur faisait rarement accorder la puissance militaire. Ses gouverneurs se contentaient du titre de président, jadis usité : ce qui fit donner à ces provinces le nom de Présidiales. Lors même qu'ils avaient géré le consulat, ils ne prenaient que le rang de propréteur, et n'étaient précédés que de six licteurs; mais, en qualité de ses délégués, ils ceignaient le glaive et portaient la cotte d'armes de pourpre, signes du commandement militaire.

Ces détours d'un prince astucieux n'abusaient pas les sénateurs. Mais les uns s'étaient dévoués, les autres résignés aux volontés du prince, et dans l'assemblée du sénat qui eut lieu le 17 janvier, tous furent d'accord pour lui offrir un témoignage de la reconnaissance publique; on ne différa d'avis que sur les moyens de l'exprimer. Des flatteurs indiscrets voulaient lui

accorder le surnom de Romulus. Plancus, qui devait sa fortune et ses honneurs à l'art de flatter, sut mieux pénétrer les intentions d'un prince, qui aspirait à couvrir le pouvoir souverain des apparences républicaines. Il représenta que ce surnom exprimait une affectation de la royauté, bien opposée aux intentions connues d'Octave ; il proposa le surnom d'Auguste, qui désignait le caractère sacré des objets du culte public. Son avis forma le décret. L'ère des Augustes marqua dans la suite le grand changement qui avait inspiré ce surnom. Pour la mettre d'accord avec la période Julienne, on la fit remonter au premier janvier de cette année.

Octave, que nous appellerons désormais *Auguste*, reçut sous ce titre de nouveaux honneurs. Un décret du sénat ordonna que le vestibule de sa maison serait décoré de lauriers et d'une couronne civique. Cette couronne s'accordait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen : offerte à Auguste au nom de tous, elle exprimait que tous lui étaient redevables de leur salut. Un autre décret l'autorisa, malgré la défense des lois, à conserver dans Rome les cohortes prétoriennes, et leur assigna une double paie, trente as ou deux francs quatre décimes par jour. Ces cohortes étaient de mille hommes chacune et au nombre de dix, suivant Dion. Tacite n'en compte que neuf sous Tibère, parce qu'Auguste, après les désastres de Varus, avait cassé la dixième qui était composée de Germains. Auguste établit dans la suite des cohortes urbaines et des cohortes des veilles ; les troupes qu'il conservait dans la ville furent alors portées à environ vingt mille hommes.

Ainsi fut établie la puissance impériale, quatre ans

après la victoire d'Actium. Le plan qu'Auguste avait adopté démontre assez qu'il la jugeait incomplète ; mais lui seul avait le secret de sa faiblesse, et il pouvait désormais attendre que ceux dont il venait d'exciter les méfiances eussent repris leur sécurité. Il s'occuperait alors de lui donner des bases plus solides, et de l'entourer des appuis qui pouvaient seuls la garantir contre les inconstances populaires.

§ 10. Auguste avait profité de la lassitude des guerres
727. civiles pour obtenir l'autorité souveraine sous le titre de prince. Ainsi s'exprime Tacite, et nous avons dû emprunter de ses traducteurs le mot de *principat*, pour désigner cette forme de gouvernement. Le mot de *règne* aurait rappelé des idées de tout temps odieuses aux Romains. Suétone nous en offre la preuve, lorsqu'il raconte le dessein formé par Caligula de rejeter le principat pour s'élever à la royauté. Car il nous montre les mêmes courtisans qui prodiguaient leurs éloges à ses plus coupables attentats, résistant alors à ce caprice, qui les eût entraînés dans une ruine commune, avec une imprudente tyrannie.

Par les dispositions que les Romains avaient conservées après deux principats si longs et si habiles, on peut juger quelles étaient, au début de celui d'Auguste, les susceptibilités populaires. C'était pour les ménager, que le prince avait obtenu sa désignation anticipée au consulat pour cinq ans ; il voulait rendre une nouvelle démarche inutile jusqu'au moment où il les jugerait calmées. C'était la crainte de les soulever contre lui, qui lui avait fait limiter sa commission de gouvernement à un terme peu éloigné et à une partie de l'empire. Il avait même eu soin de la restreindre aux provinces, et les provinces, dit encore

Tacite, voyaient sans regrets les changements qu'il venait d'introduire, ou plutôt il leur en avait inspiré le désir, comme de leur unique recours contre la tyrannie des grands et les concussions jusqu'alors impunies des magistrats.

Quant à l'autorité exercée dans Rome, Auguste la bornait constamment aux fonctions accoutumées du consulat. Bientôt même il annonça son départ pour les Gaules, laissant Agrippa seul chargé des rênes du gouvernement, comme un consul en l'absence de son collègue. Il évita de les reprendre, quoiqu'il eût ensuite ajourné son départ; sous prétexte d'une grave indisposition, il s'était fait transporter dans les jardins de Mécène. Nous le verrons ainsi se dérober aux regards des républicains, pour dissiper leurs ombrages, ou exagérer la faiblesse de sa santé, pour caresser leurs espérances.

Toutefois, les soins dont Agrippa restait chargé ne comprenaient qu'une faible partie des attributions consulaires. C'étaient les fonctions de police que nous verrons bientôt attribuées au préfet de Rome. Auguste s'était réservé les affaires du gouvernement qu'il dirigeait, secondé par Mécène, concertant avec ce sage ministre toutes les mesures de quelque importance, et surtout les plans d'exécution de sa politique extérieure. On a trop peu remarqué les grandes vues dont elle était le résultat, et qui n'auraient pas permis de mettre en question le puissant génie de ce prince, si, par sa prudence non moins admirable, il n'en avait pas dissimulé presque toujours l'élévation et l'étendue. Nous tenterons de la faire apprécier, en la comparant à la politique qui était suivie avant cette époque, et nous en donnerons un premier exemple

dans les expéditions qui devaient réunir à l'empire les diverses provinces de l'Illyrie (1).

§ 11. Le sénat avait procédé dans ses conquêtes par de
727. rapides invasions; négligeant les pays montueux, laissant même leur indépendance aux peuples des Alpes, qui désolaient par leurs brigandages le nord de l'Italie. Il voulait sans doute éviter de stériles expéditions qui auraient refroidi l'ardeur des soldats, et justifier les levées annuelles de troupes, qui entretenaient l'esprit militaire des citoyens. Mais cette politique était aussi inspirée par les proconsuls, qui préféraient, à la guerre obscure des montagnes, celles dont ils pouvaient attendre du butin et de la gloire. Jules-César avait ainsi constamment dédaigné les sauvages contrées des Alpes ou de l'Illyrie, n'aspirant qu'à dépouiller de leurs trésors, ou à remplir de ses trophées les Gaules, la Germanie, l'île de Bretagne. A peine triomphant de la guerre civile, il avait porté ses regards sur la ligne de l'Euphrate, et se proposait de la franchir, pour soumettre, dans sa course victorieuse, les contrées qui la séparent de la mer Caspienne.

Auguste suivit une politique toute contraire, même avant d'avoir abattu ses rivaux, et lorsque, pour aguerrir ses légions, il tentait de nouvelles entreprises. On le vit dès lors moins jaloux d'exciter l'ardeur des citoyens, en les appelant sous ses drapeaux, que d'y retenir ses soldats, pour les attacher à sa personne. Peu sensible à la gloire des conquêtes lointaines, il pénétrait dans les montagnes pour en chasser les tribus guerrières qui troublaient la paix des provinces. Le premier projet que lui inspira cette

(1) Tacit. Annal. I, 1. Suet. Calig., 22.

politique eut toutefois de l'éclat et de la grandeur. Il prétendait reculer jusqu'au Danube la frontière du nord, pour l'unir, dans un même système de défense, avec la frontière de l'orient et avec celle de l'occident de l'empire.

Tel fut le motif de l'expédition qui précéda la guerre tentée en Sicile contre Sextus Pompée. La conquête de la Liburnie et de la Dalmatie fut alors terminée; la Pannonie subit le joug des Romains; l'occupation de la place forte de Sciscia assura leur domination sur tout le cours de la Save. Le succès de la guerre de Sicile permit ensuite de reprendre l'expédition qu'elle avait interrompue. Auguste porta ses armes dans la Mœsie, et soumit plusieurs des villes situées sur le Danube. Cette entreprise si vaste, et qu'il poursuivait avec tant de constance, lorsque la lutte avec le plus redoutable de ses rivaux était imminente, atteste dans ses desseins une audace que l'on n'a point assez remarquée. Elle faillit alors compromettre sa fortune, car l'époque de la rupture ayant devancé ses prévisions, il fut contraint de rappeler en Épire l'élite de son armée. Mais déjà les Daces, dont il avait menacé les établissements sur le Danube, avaient appelé aux armes leurs innombrables tribus, et formé une ligue, qui s'était fortifiée par l'accession de presque tous les peuples de la Mœsie. Ils offrirent à Antoine des secours, dont cet imprudent triumvir se vanta dans ses lettres, mais dont il ne sut d'ailleurs tirer aucun avantage.

Crassus, l'unique rejeton de l'ancien collègue de Jules-César, était chargé de les contenir. Voyant son armée trop affaiblie par les détachements envoyés en Épire, il se replia sur les frontières de la Macédoine,

où il se maintint dans une courageuse défensive, pendant la campagne que signalait ailleurs la glorieuse victoire d'Actium. Octave, l'ayant ensuite pris pour collègue dans son quatrième consulat, et lui ayant envoyé de nombreux renforts, il ramena le théâtre de la guerre dans la Mœsie. Après une lutte longue et sanglante, il fut enfin attaqué par Deldon, roi des Bastarnes, qui commandait l'armée ennemie, et dont la bravoure impétueuse avait déjà ébranlé ses cohortes. Crassus s'avance hors des rangs, le défie au combat, et le tue de sa main. Ralliant alors ses soldats, il se précipite sur ces hordes que la chute de leur général avait consternées, et sa victoire décide le succès de la campagne.

Les Thraces, qui venaient d'accéder à la ligue, se réunissaient pour pénétrer dans la Mœsie. Il se met en marche au cœur de l'hiver, les surprend au milieu de leurs préparatifs, et les contraint à demander la paix. Dès le printemps, il combattait sur le Danube, aidé par les troupes nombreuses de Rolès, l'un des rois Daces, qui avait obtenu et voulait justifier l'alliance des Romains. La conquête de toutes les places fortes, qui commandaient la rive droite, fut le fruit de cette glorieuse campagne.

Crassus traversa le Danube, dans le sixième consulat d'Octave, pour secourir Rolès, que les Daces attaquaient, sous la conduite de Dapix, un autre de leurs rois. Il surprend leur cavalerie, la rejette sur leurs bataillons, qui achevaient de former leurs rangs, et, profitant de cette confusion générale, détruit ou disperse leur nombreuse armée. Il poursuit Dapix de si près, qu'il le réduit à chercher un asile dans une forteresse, dont il s'ouvre l'accès par la trahison d'un

transfuge. Dapix, au désespoir, se perce de son épée. Zirax, autre roi des Daces, qui avait déjà rallié leur armée, prend la fuite aux approches de Crassus, et court solliciter les secours des Scythes. Crassus revient alors sur Genucla, sa capitale, qui dominait la rive droite du Danube, et dans laquelle on avait jadis déposé les enseignes enlevées par les Daces à Caïus Antonius, collègue de Cicéron. La garnison, peu nombreuse, et qu'il priva de tout secours par les navires dont il avait couvert le fleuve, fut bientôt réduite à capituler. Repassant alors le Danube, il se porte contre les Artaciens, tribus nombreuses et encore indomptées, les seules de la Mœsie qui n'eussent pas cédé aux efforts de ses lieutenants; il pénètre dans leurs sauvages retraites, leur fait une multitude de prisonniers, et par le désir de les recouvrer, les réduit à demander la paix. Leur soumission termina la conquête de l'une des plus vastes provinces de l'empire. La Mœsie, dont on a fait depuis la Bulgarie et la Servie, s'étendait en effet depuis le Pont-Euxin, d'un côté sur les frontières de la Thrace et de la Macédoine, et de l'autre sur les rives du Danube, jusqu'au confluent de ce fleuve avec la Save.

Le vainqueur des Daces arriva aux portes de Rome peu de jours avant le départ d'Auguste pour les Gaules, réclamant le prix de ses exploits, dignes des plus beaux temps de la république. Mais, sous la république, il aurait offert les dépouilles opimes, honneur rare et signalé, privilége du proconsul qui avait tué de sa main le général ennemi. Il ne put même obtenir la confirmation du surnom d'*imperator*, qui lui avait été déféré par ses soldats. Auguste prit seul ce surnom qu'il voulait se réserver désormais, pour le confondre

avec son prénom héréditaire. Toujours attentif à voiler, sous des noms familiers aux Romains, les développements de sa puissance, il avait destiné ce titre, si prodigué sous la république, à établir d'abord, et, dans la suite, à désigner le gouvernement qu'il fondait sur ses ruines.

Le triomphe sur les Thraces, sur les Mœsiens, et sur les populations si guerrières des Daces, que l'on désignait encore sous leur ancien nom de Gètes, fut le seul prix des victoires de Crassus. Ce triomphe, qu'il célébra dans le mois de juillet, excita des transports unanimes par le grand nombre et la haute stature des chefs captifs, qui précédaient le char du vainqueur; par l'éclat sauvage de leurs riches dépouilles; par les images du Danube et des villes opulentes dont la conquête avait affermi sur les rives de ce fleuve la domination des Romains. Crassus, depuis ce moment, cessa d'être appelé au commandement des armées; réduit à voir se flétrir, dans les tristes voluptés de l'opulence, des lauriers qu'il ne devait plus avoir l'occasion de renouveler.

§ 12. Par la conquête des provinces de l'Illyrie jusqu'au
727. Danube, fruit de ces brillantes expéditions, et que des guerres, non moins glorieuses, devaient affermir dans le cours de son principat, Auguste avait fait de la frontière du nord le boulevard de l'empire. Le projet qu'il avait conçu en même temps pour la frontière établie sur la ligne du Rhin offre une nouvelle preuve de cette haute prévoyance, qui le rendait si digne de présider aux destinées du peuple-roi.

Les Romains ne se croyaient menacés que sur la ligne de l'Euphrate; l'abaissement des Parthes leur paraissait suffire pour garantir la sécurité de leurs

frontières. Cette opinion, jadis établie par la catastrophe de Crassus, avait été confirmée par leurs victoires sur Antoine, fugitif de la Médie. Nous verrons dans quel motif politique Auguste l'avait accréditée. Mais il ne partageait pas les préventions inspirées par des succès que les Parthes devaient uniquement à la témérité de leurs adversaires; il avait même remarqué leur décadence rapide, commune à tous les peuples qui ne font pas concourir les progrès de leur civilisation avec l'accroissement de leur territoire. Il avait vu dans les deux empires, également en proie à des divisions intestines, les Romains y puiser une vigueur nouvelle, les Parthes en être accablés. L'épuisement de ces peuples l'avait surtout frappé, lorsque, à son retour de l'Égypte, il s'était porté sur l'Euphrate, et cette frontière lui avait paru, dès ce moment, hors de toute atteinte.

La frontière du Rhin lui causait de plus grandes et de bien plus justes alarmes. Les Germains, qui la menaçaient, dédaignaient les lâches usages des peuples de l'Orient, leurs flèches, lancées de loin, et leurs fuites simulées. Ils se confiaient dans le glaive de leurs guerriers, qui engageaient le combat de pied ferme, et dont le choc intrépide avait souvent déconcerté les plus braves légionnaires. Peu instruits, à la vérité, dans l'art de la guerre, ne sachant que se ranger en tribus et en familles, et se former en coin pour enfoncer l'ennemi, ils ne pouvaient reprendre leurs rangs une fois rompus, ni rétablir le combat par d'habiles manœuvres. Mais le déshonneur qu'ils attachaient à la perte de leur bouclier, et leur fidélité aux chefs qu'ils s'étaient choisis, leur tenaient lieu de discipline. Leur adresse sans cesse exercée, et une

vigueur de corps presque sans exemple, suppléaient à la faiblesse de leurs armes. Quoique étrangers aux arts des Romains, les progrès déjà très-sensibles de leur civilisation pouvaient les rendre très-redoutables.

Plusieurs ligues s'étaient formées entre ce grand nombre de peuples indépendants répandus sur leur vaste territoire. Les deux principales étaient la ligue des Suèves et celle des Sicambres. La ligue des Suèves s'étendait sur le cours de l'Elbe jusqu'à la Vindélicie; la ligue des Sicambres avait pour centre le pays, connu depuis sous le nom de Westphalie. Les Romains ne les distinguaient pas encore : leurs premières luttes ayant été engagées contre les Suèves, ils avaient continué à désigner sous ce nom tous les Germains qui venaient provoquer des soulèvements ou étendre leurs ravages sur la rive gauche du Rhin. Un affront imprimé à leurs aigles va bientôt manifester l'existence de la ligue des Sicambres.

Auguste voulait affermir la soumission des provinces de l'Occident, avant d'attaquer ces redoutables adversaires, et ses expéditions avaient d'abord eu pour objet de réprimer dans les Gaules les soulèvements excités par les Suèves. Il les avait commencées au temps du triumvirat, lorsque les Aquitains avaient traversé la Loire pour se réunir avec un corps nombreux de Suèves qui s'avançait pour les secourir. Plusieurs des légions qu'il destinait à la guerre déjà commencée en Sicile contre Sextus Pompée, quittèrent alors les côtes de l'Italie pour renforcer l'armée des Gaules. Agrippa, qui les commandait, vainquit les Aquitains dans plusieurs combats, leur imposa la paix, et, poursuivant au delà du Rhin les Suèves fugitifs, les réduisit à chercher un asile au fond de

leurs sauvages forêts. La terreur qu'il avait répandue, maintint les Gaules dans la soumission jusqu'au temps de la guerre contre Antoine. Les Morins et les autres Belges des côtes de l'Océan prirent alors les armes. Nous avons vu Carrinas triomphant de ces peuples, le même jour où s'était célébré le second des triomphes d'Octave.

Cependant le corps auxiliaire des Suèves, replié sur les bords du Rhin, avait reçu des renforts, et fait armer en sa faveur les Trévires et tous leurs voisins. Nonnius Gallus, qui succédait à Carrinas, le força de repasser le fleuve, et rétablit la paix dans la Belgique. Mais les Aquitains s'étaient soulevés, enhardis par l'éloignement des légions, et la plupart des peuples voisins se disposaient à les seconder. Ces dangereux mouvements avaient répandu l'alarme dans les Gaules, lorsqu'on apprit que plusieurs des légions qui venaient de triompher dans l'Épire, formaient leur camp auprès de Lyon, et que Messala était arrivé pour les commander.

Messala, resté le chef des républicains après leur défaite sous Philippes, et qui traita pour eux avec Auguste, lui avait ensuite rendu d'éminents services. Comme ce prince lui témoignait qu'il n'eût pas espéré un si noble dévouement de l'ancien ami de Brutus : « N'en soyez pas surpris, dit Messala ; j'ai toujours suivi le parti le plus juste. » Cette réponse le toucha vivement. Elle exprimait un motif de soumission pour tout ce qui restait encore de généreux citoyens : la conviction qu'ils devaient, pour étouffer la démocratie militaire, se réunir sous un chef unique, et qu'Antoine ne méritait pas la préférence.

Messala, choisi par Auguste pour son collègue dans

son cinquième consulat, venait d'être remplacé par Apuléius, et d'être nommé proconsul de l'Aquitaine. Prévenant l'arrivée des troupes levées sur les bords de la Loire en faveur des révoltés, il remporta sur eux une victoire complète, et, traversant aussitôt cette rivière, il força leurs alliés à implorer sa clémence.

Au printemps de l'année suivante, les Aquitains, qui s'étaient renforcés par un grand nombre de montagnards des Pyrénées, vinrent former leur camp sur les bords de la Garonne. Mais, au seul bruit de l'arrivée de Messala, ils prirent la fuite au delà du fleuve, dont ils n'osèrent pas même lui disputer le passage. Atteints sur les rives de l'Adour, ils furent taillés en pièces, et la prise de Tarbes termina la guerre.

Ces exploits, que devait célébrer le poëte Tibulle, qui servait alors sous ses drapeaux, obtinrent à Messala le triomphe. Mais, ni les titres déjà acquis à la reconnaissance du prince, ni ses nouveaux services, ne purent l'exempter de la destinée commune aux généraux qui s'étaient illustrés dans les guerres précédentes. Encore à la fleur de son âge, il devait terminer sa carrière militaire par le triomphe qu'il célébra dans Rome, vers la fin de septembre de cette année.

Auguste venait alors d'en partir pour se rendre à Narbonne, où l'assemblée générale des Gaules était convoquée. Cette assemblée avait surtout pour objet de régler la perception des tributs. Plusieurs lois, qui devaient favoriser les progrès de la civilisation, y furent aussi portées, dont l'une déclarait que tout Gaulois qui recevrait le titre de citoyen romain, renoncerait au culte des druides. L'influence de cette loi fut si puissante que, dès la fin du principat d'Auguste,

ces barbares superstitions étaient déjà reléguées, ainsi que la langue des Celtes, dans les dernières classes du peuple.

Cependant, plusieurs légions et une flotte nombreuse, réunies sur les côtes de l'Océan, préparaient une descente dans la Bretagne. Auguste paraissait décidé à tirer vengeance de ces insulaires. Mais sa facilité à accepter leurs soumissions, prouva qu'il avait voulu seulement les effrayer et faire cesser leurs brigandages. D'autres desseins réclamaient ailleurs sa présence : avant d'entreprendre la guerre qui devait ramener la sécurité sur la frontière du Rhin, il voulait subjuguer les peuples encore indépendants des Alpes et ceux des Pyrénées. Décidé pour cette dernière expédition par un soulèvement dans le nord de l'Espagne, il partit sans délai pour Tarragone.

Les peuples du nord de l'Espagne n'étaient pas § 13.
seulement dangereux par leur audace. Le grand nom- 728.
bre de volontaires qui accouraient des pays voisins pour grossir leurs rangs, faisait craindre que le feu de la révolte ne s'étendît à toute la Péninsule. Toutefois, l'Espagne n'avait opposé jadis qu'une faible résistance au joug imposé par les Romains. Mais, dit Florus, elle semblait apprendre le secret de ses forces par ses défaites. Vaincue par surprise, au temps des guerres puniques, la catastrophe des deux Scipion signala son réveil. Elle fut pendant vingt ans victorieuse sous la conduite de Viriathus; Numance, une de ses villes, réduisit le sénat à violer la foi publique, engagée par la paix honteuse qui avait sauvé ses légions. Après avoir ainsi, pendant deux siècles, rejeté la domination de Rome, l'Espagne, guidée par Sertorius, faillit à devenir sa rivale. Privée de ce



grand capitaine par une infâme perfidie, elle succomba sous les efforts de Pompée; se releva, pour offrir à Jules-César l'occasion d'obtenir trois fois le triomphe; fournit, malgré tant de pertes, à Sextus Pompée, des secours qui pouvaient rendre au parti des conjurés sa prépondérance. Découragée par l'abandon de celui dont elle avait relevé la fortune, épuisée par les sanglantes victoires de Calvinus, lieutenant d'Octave, elle avait enfin accepté le décret du sénat qui consacrait sa soumission en lui donnant une ère nouvelle.

Mais le nord de cette belliqueuse contrée résistait encore, et les Cantabres surtout avaient refusé d'accepter la paix. Fiers d'avoir jadis formé les plus braves cohortes de Sertorius, et secondé ensuite les efforts des Aquitains contre Jules-César, ils offraient à tous les ennemis des Romains un asile dans leurs montagnes. Ils en sortirent au temps de la rupture avec Antoine, et, traversant les ruines de Numance, occupèrent plusieurs contrées de la Celtibérie. Lorsque Octave revint d'Égypte, Taurus fut envoyé pour cette guerre, appelée de leur nom *guerre cantabrique*. Après deux pénibles campagnes et de sanglantes victoires, il venait enfin de les rejeter dans leurs montagnes, et avait repris la route de Rome, où il était désigné pour le consulat. Apuléius, qui arrivait pour lui succéder, apprend que ses quartiers sont déjà assaillis par les Cantabres. Il réunit en hâte son armée, taille en pièces leurs corps dispersés, et, leur coupant la retraite, les contraint d'engager une action générale. Après une victoire longtemps disputée, il les poursuit au sein de leurs montagnes, ruine leurs habitations, ramène une multitude de prisonniers, et

se vantait d'avoir anéanti ce peuple intrépide par une campagne si désastreuse. Mais, tandis qu'il célébrait à Rome le triomphe qu'elle lui avait mérité, les Cantabres attaquaient avec fureur les Vaccœens, qui lui avaient fourni des secours, et les auraient accablés, si le lieutenant du proconsul n'était pas arrivé à temps pour leur arracher la victoire. C'était la nouvelle de cet audacieux soulèvement qui avait décidé Auguste à partir pour Tarragone. Il signala l'importance de cette guerre par l'ouverture des portes du temple de Janus; persuadé, dit Orose, que le fruit de tout le sang versé par les Romains en Espagne serait perdu, s'il n'obtenait pas la soumission des Cantabres.

Il était dans Tarragone au 1er janvier de l'an 728 de Rome, et y prit possession de son huitième consulat, tandis que Taurus, son collègue, recevait à Rome les rênes du gouvernement, des mains d'Agrippa. Des forces considérables avaient été réunies dans un camp formé sous Tarragone pour la guerre, qui fut entreprise cette année même, d'après les récits de Dion, quoique cette historien en ait ajourné l'ouverture à l'année suivante.

Auguste ouvrit la campagne par la prise de Ségisama, peu éloignée des sources de l'Èbre, place forte, que les Cantabres ne surent pas défendre, et qui devait être le centre de ses opérations. Partageant ensuite son armée en trois divisions, il s'avança dans les montagnes, harcelé par les Cantabres, qui pénétraient avec une extrême agilité à travers ses flancs, lorsqu'ils les voyaient rompus par les aspérités du terrain, et qui se dispersaient avec la même promptitude. Ses légionnaires s'épuisaient dans ces combats meurtriers sans cesse renouvelés; des rochers arides

retardaient leur marche et leur rendaient les ardeurs d'un soleil brûlant intolérables; la disette des vivres achevait de les rebuter. Sa constance les soutint néanmoins jusqu'à l'arrivée des approvisionnements, qu'il fit venir à grands frais de l'Aquitaine par les Pyrénées, et des corps nombreux de frondeurs et d'archers, qui couvrirent les flancs de ses divisions.

Mais, tandis qu'il ranimait ainsi les courages abattus dans son armée, lui-même succombait à l'excès des fatigues et au dépit de voir se prolonger cette lutte si inégale. Une maladie, plus sérieuse que ses fréquentes indispositions, et qui l'obligea de se faire transporter à Tarragone, offrit bientôt des symptômes si graves, que le bruit de sa mort se répandit au loin et parvint jusqu'à Rome. Les alarmes unanimes des citoyens lui prouvèrent qu'il avait rempli le plus ardent de ses vœux, et que sa conservation paraissait désormais le gage de la sécurité publique.

Sa retraite avait cependant favorisé le succès de son expédition. Les Cantabres, énorgueillis de leur résistance victorieuse à l'empereur en personne, ne montrèrent que du mépris pour Antistius son lieutenant, et ce vieux guerrier s'étant retiré, avec une crainte affectée, sous l'abri de ses retranchements, ils se précipitèrent pour les forcer. Mis en déroute par une vigoureuse sortie des légions, ils se rallièrent et disputèrent longtemps la victoire. Réduits enfin à un petit nombre de braves, ils se débandèrent pour chercher un asile sur le mont Vindius. Antistius les fit cerner par des postes fortifiés, les dompta par la famine et les reçut à discrétion. Il porta ensuite le ravage dans ces contrées presque désertes, dont les infortunés habitants s'étaient réfugiés dans des lieux

inaccessibles, contemplant avec terreur les flammes qui les entouraient, et les tristes débris de leurs habitations dévastées (1).

Cependant la santé d'Auguste s'était raffermie par les fraîcheurs de l'automne, lorsque, le premier janvier de l'an 729 de Rome, il prit, à Tarragone, possession de son neuvième consulat. Son collègue Silanus avait reçu le gouvernement de Rome, et son nom ne frappait les oreilles des citoyens, que par la lecture des dépêches qui instruisaient le consul des victoires, remportées au loin sous sa conduite ou sous ses auspices. De formidables préparatifs annonçaient son ferme dessein de terminer la guerre dans cette campagne. Agrippa, qui venait d'amener de nouvelles troupes, reçut le commandement général. L'une des armées était sous les ordres de Carisius, envoyé comme propréteur en Lusitanie. La seconde obéissait à Antistius, nommé propréteur de la Tarragonaise. La principale armée, conduite par Agrippa, se hâta, aux premiers beaux jours, de reprendre les hostilités. § 14. 729.

Les Cantabres, trop certains de succomber, voulurent du moins honorer leur chute par des attaques désespérées. Cette impuissante bravoure acheva d'épuiser leurs forces. Réduits à un petit nombre, et contraints à se renfermer dans la forteresse d'Aracillum, ils y furent emportés d'assaut et presque tous massacrés. Les faibles débris de cette nation infortunée se rendirent enfin à discrétion. Ceux des guerriers qui avaient survécu à tant de défaites, furent établis dans les plaines, avec défense de relever leurs habitations dans les montagnes.

(1) Dion, L. III. Florus, IV, 12. Suét, Aug., 20 et 26. Strab., liv. III.

On ne peut considérer sans admiration cette lutte, si longtemps soutenue contre la toute-puissance romaine, par un faible peuple, dont le territoire ne comprenait que la Biscaye actuelle et quelques cantons de la Navarre ou de la Vieille Castille. Les autres peuples du nord de l'Espagne, les Astures et les Callaïques ne prirent les armes que cette année. Tous également dignes de la liberté par leur courage, devaient la perdre par leur désunion.

Les Astures ne commencèrent leurs préparatifs qu'au milieu du printemps, et lorsque déjà leur secret était connu des Romains par la trahison des Trigæciens, leurs alliés. Carisius, accouru sur-le-champ de la Lusitanie, surprend leur armée, divisée en trois corps, et qui achevait de se réunir sur les rives du fleuve Astura. Resté vainqueur après un combat long et opiniâtre, il forme le siége de Lancia, leur capitale, appelée depuis Oviédo, et l'emporte par un assaut général. Ses soldats prenaient en main des flambeaux pour la réduire en cendres; Carisius la sauva de leur fureur. Sa clémence toucha les Astures, et amena des offres de soumission qu'il avait l'ordre secret d'accueillir. Mais, en vertu des mêmes instructions, il les contraignit ensuite à fouiller, pour leurs vainqueurs, les mines de leur pays. Cet abus de la victoire devait bientôt provoquer des soulèvements et attirer sur eux de nouveaux désastres.

Les Callaïques, attaqués dans la Galice, portèrent à leur tour la peine de leur imprévoyance. Vainement ils avaient grossi leurs rangs des Cantabres et des Astures fugitifs; ils ne purent soutenir l'effort combiné des trois lieutenants d'Auguste. Réfugiés, après leur défaite, sur le mont Médullius, dans le voisinage des

sources du Minho, ils se flattaient d'y prolonger leur résistance. Mais Auguste fit creuser autour de ce mont, sur un développement de quinze mille pas, des lignes qui en fermèrent toutes les issues. Après avoir tenté vainement de les forcer, et consommé toutes leurs provisions, ils cherchèrent dans la mort un dernier asile contre la servitude. A la suite d'un grand festin, les uns entassèrent sur des bûchers leurs armes et leurs trésors, et périrent au milieu des flammes; les autres s'entre-tuèrent dans des combats singuliers; les femmes jetèrent leurs enfants du haut des rochers, et se précipitèrent après eux. Tous les efforts des Romains ne purent en arracher au trépas qu'un petit nombre. Mais leurs prisonniers étaient animés de la même fureur. La plupart avalèrent un poison subtil, exprimé de l'if, et dont les guerriers faisaient usage, lorsque le chef, auquel ils avaient juré de ne pas survivre, périssait dans un combat. Un jeune homme, qui avait dérobé l'épée d'un légionnaire, immola, par l'ordre de son père, toute sa famille, et se frappa lui-même sur leurs corps expirants. Après ces scènes déplorables, les Romains pénétrèrent dans les montagnes, pour détruire tous les villages et transporter dans les plaines tous leurs habitants.

Ainsi fut obtenue, après cinq ans d'une héroïque résistance, la soumission des peuples qui s'étaient maintenus indépendants à l'abri des chaînes des Pyrénées. Auguste n'avait plus à subjuguer que les nations sauvages de la partie des Alpes, qui séparait les Gaules de l'Italie. Ces expéditions, déjà commencées, avaient ensuite été suspendues; les Salasses, qui occupaient la vallée d'Aost et les pays escarpés dont elle formait le centre, venaient de le provoquer à les reprendre.

Ils avaient paru céder aux efforts d'Antistius, qui avait préludé, dans ces montagnes, à ses victoires sur les Cantabres, et de Messala, dont ils avaient imploré la clémence, après une sanglante défaite. Mais ils oubliaient bientôt leurs pertes et leurs promesses. Récemment encore, ils avaient enlevé un convoi d'armes et de munitions, destiné à l'armée d'Espagne.

Varron, chargé de punir cette insulte, mit en déroute leur armée qui couvrait les défilés, et, coupant la retraite aux fuyards, l'extermina presque tout entière. Les Salasses, frappés de terreur, ayant offert leurs soumissions, il se contenta d'exiger des otages et de rétablir les tributs. Mais cette paix, si facilement accordée, n'était qu'une odieuse perfidie. Lorsqu'il les vit tous rentrés dans leurs habitations, sous prétexte d'assurer la perception des tributs, il dispersa dans le pays les divers corps de son armée, avec des ordres secrets qui devaient être exécutés le même jour. Tous les habitants furent saisis et conduits enchaînés à Eporedia. Trente-six mille de tout âge et de tout sexe furent vendus comme esclaves. Les plus braves guerriers, au nombre d'environ huit mille, furent ensuite mis en vente, sous la condition qu'ils ne pourraient pas être affranchis de vingt ans, et qu'ils seraient emmenés dans des pays éloignés.

§ 15. La glorieuse issue de la guerre Cantabrique fut
729. signalée, à Rome, par la clôture du temple de Janus, et, dans le camp formé sous Tarragone, par le surnom d'*Imperator*, qu'Auguste prit pour la septième fois. Marcellus et Tibère, qui venaient de faire leurs premières armes comme tribuns de légion, obtinrent, dans la revue générale, les décorations dont ils s'étaient rendus dignes par leur brillante rivalité dans

les combats, et donnèrent ensuite des jeux militaires qu'ils présidèrent tour à tour, suivant les formes usitées à Rome pour les jeux des Édiles Curules. Les corps auxiliaires qu'Auguste avait levés dans les autres contrées de l'Espagne, reçurent le droit de cité romaine, et furent incorporés dans ses légions. L'élite de ces soldats forma sa cohorte prétorienne espagnole.

Plusieurs décrets du sénat avaient été rendus en l'honneur d'Auguste, pour célébrer la soumission de l'Espagne. Il répondit par de vagues remercîments, voulant éluder de s'en expliquer avant son retour. Un autre décret, en mémoire de la cruelle vengeance exercée sur les Salasses, avait ordonné l'érection d'un trophée sur les Alpes, en l'honneur d'Auguste. Ce prince l'accepta, mais il demanda que l'exécution en fût ajournée à l'époque où tous les autres peuples des Alpes auraient subi le joug des Romains.

Le dernier des décrets rendus alors en l'honneur d'Auguste, avait pour objet le début de l'une des entreprises qui devaient le plus illustrer son principat. Cette même année où il s'était soustrait à tous les regards, dans les jardins de Mécène, il avait fait dresser des plans pour réparer ou pour compléter les voies publiques de l'Italie. La restauration de la voie Flaminienne lui étant échue, il y avait employé un si grand nombre d'ouvriers, qu'il l'avait terminée en qnelques mois.

Les travaux des autres routes avaient été répartis entre plusieurs des généraux qui venaient de vaincre sous ses auspices, et qu'il avait autorisés à y consacrer le produit des dépouilles ennemies. Ce fut avec les trésors rapportés de l'Aquitaine que Messala construisit les routes d'Albe et de Tusculum. D'autres géné-

raux, plus riches de biens que de gloire, dépensèrent une partie de leur fortune, pour donner une plus haute idée de leurs exploits. Ceux qui ne pouvaient subvenir à ces dépenses, reçurent des assignations sur le fisc du prince. Auguste avait donné l'ordre de fondre, pour y pourvoir, la plupart des statues que lui décernait la reconnaissance ou l'adulation des peuples de l'empire. Il voulait sans doute, suivant le conseil de Mécène, ne pas laisser multiplier ses statues. Mais il désirait surtout, ainsi que Dion l'a fait observer, persuader aux citoyens que tous ces travaux étaient entrepris à ses dépens. Le décret du sénat devait accréditer cette opinion. Il ordonnait d'ériger deux arcs de triomphe aux extrémités de la voie Flaminienne, et de placer sur chacun d'eux la statue d'Auguste avec cette inscription : *Au Restaurateur des voies publiques.*

Les travaux entrepris en Italie furent poursuivis dans les diverses provinces, en commençant par l'Espagne, où de fréquentes révoltes les rendaient plus indispensables. Une nouvelle voie militaire traversa les contrées qui venaient d'être le théâtre de la guerre. Elle partait de Lisbonne, d'où elle arrivait par Brague, Astorga et Saragosse jusqu'à Tarragone, sur une longueur de douze cents milles. Elle fut construite et pavée avec de grandes dépenses comme un monument des victoires dont elle devait garantir les résultats. Une autre route traversa l'Espagne depuis Cadix jusqu'à Tarragone, existait depuis longtemps ; mais elle était si dégradée, et fut restaurée avec une telle splendeur, qu'on l'a comprise au nombre des voies militaires construites par Auguste. De nombreux embranchements sur ces routes principales complétèrent son

ouvrage, et préparèrent l'époque où les Romains, accourant en foule dans ces climats si favorisés du ciel, y firent généralement prévaloir la langue latine. Mais la généreuse constance des peuples du nord de l'Espagne à rejeter le joug qui leur était imposé, devait auparavant attirer sur eux de nouvelles calamités.

Auguste avait cependant quitté Tarragone pour § 16.
se rendre à Milan, et dans cette ville, déjà regardée 730.
comme la capitale de la Gaule cisalpine, il donnait à l'appareil de sa puissance une splendeur qu'il n'avait pas jusqu'alors affectée. Entouré des membres les plus éminents du sénat, des proconsuls et des propréteurs des provinces, des rois et des magistrats des alliés, il admettait à son audience les envoyés des contrées les plus lointaines. Des Sarmates et des Scythes couverts des bijoux précieux qu'ils avaient enlevés dans la Haute-Asie aux successeurs amollis d'Alexandre, rendirent hommage au florissant empire, qu'ils devaient inonder au temps de sa décadence. Les ambassadeurs des monarques de la Chine et de l'Inde sollicitèrent l'alliance d'un prince dont ils admiraient la puissance et la sagesse, observant néanmoins, avec l'orgueil d'une civilisation plus ancienne, les restes de barbarie qu'offraient encore les mœurs et les lois de ces conquérants si renommés.

Des nouvelles alarmantes de la Gaule vinrent troubler cette pompe pacifique. Les peuples soulevés de la rive gauche du Rhin, venaient de massacrer la plupart des Romains que le commerce y avait attirés. Mais le consul Vinucius annonça bientôt qu'il avait tiré une sanglante vengeance de leur trahison. Auguste lui fit accorder le triomphe, et

prit, pour la huitième fois, le surnom d'*Imperator*.

Au 1er janvier de l'an 730 de Rome, il entra en possession de son dixième consulat, et donna le gouvernement de la ville à Norbanus, son collègue. Il avait appelé Mécène auprès de lui, pour terminer l'organisation de l'empire.

L'Italie formait alors cinq grandes contrées, en y comprenant l'Istrie, qui avait été détachée des provinces Illyriennes. Auguste la partagea en onze régions, dont il confia le gouvernement à un pareil nombre de consulaires. Les provinces avaient déjà reçu de nouvelles divisions : leur nombre s'accrut alors par la réunion à l'empire de deux royaumes alliés. Amyntas, qui avait livré l'armée du vieux roi Déjotarus, pour obtenir d'Antoine le trône de la Galatie, et qui l'avait conservé en passant sous les drapeaux d'Auguste, venait de périr dans une expédition téméraire contre les Homonades. L'aîné de ses enfants prétendait lui succéder, mais Auguste ne voulait pas reconnaître comme héréditaires des droits obtenus par la trahison.

Il envoya Lollius, ami de Mécène, pour réduire la Galatie en province, et la gouverner en son nom comme propréteur. Déjotarus Philadelphe, qu'Antoine avait jadis privé du royaume de son père, et nommé roi de la Paphlagonie, ayant alors terminé sa carrière, ses états furent réunis à la Bithynie, l'une des provinces proconsulaires.

Les députés des provinces de l'Orient avaient présenté à Auguste plusieurs décrets rendus en son honneur, et, quoique ces peuples fussent décriés pour leurs adulations, leurs hommages étaient sincères. Aux vexations criantes des agents d'Antoine, avaient suc-

cédé les bienfaits d'une sage administration. Les statues, chefs-d'œuvre des sculpteurs les plus célèbres, et dont Cléopâtre les avait dépouillés pour enrichir ses musées, venaient d'être rétablies dans leurs temples. La main puissante qui protégeait les développements du commerce et de l'industrie, avait rouvert toutes les sources de leur ancienne splendeur. Auguste accueillit avec bonté l'expression de leur juste reconnaissance. Il autorisa les villes d'Éphèse et de Nicée qui tenaient le premier rang, l'une dans la province d'Asie, l'autre dans la Bithynie, à construire un temple dédié à Rome et à Jules-César, et déclara que ce culte leur serait commun avec les Romains établis dans leurs contrées. Mais il refusa de soumettre les Romains au culte qu'il acceptait pour lui-même dans les deux provinces, et qui devait lui être offert dans les temples élevés à Pergame et à Nicomédie. Il ne devait même jamais permettre que les honneurs divins lui fussent rendus de son vivant en Italie.

Les provinces de l'Afrique étaient depuis longtemps désolées par une guerre opiniâtre. Au temps du triumvirat, Lépidus, qui y commandait six légions, les avait conduites en Sicile, où elles s'étaient déclarées pour Octave. Taurus les avait ramenées dans l'Afrique, qu'il trouva soulevée, et qu'il soumit après une longue résistance.

La paix était rétablie, lorsqu'elle fut de nouveau compromise par une mesure imprudente d'Octave. Instruit, dans son second consulat, que Bocchus, roi des deux Mauritanies, venait de mourir, il nomma Autronius Pœtus au proconsulat de l'Afrique, et lui ordonna de réunir ce royaume à l'empire. Les peuples de la Mauritanie résistèrent avec fureur et ne cédèrent

qu'après de sanglantes défaites, qui méritèrent à Autronius le triomphe, célébré à Rome un mois après les triomphes d'Octave. Ils reprirent les armes après son départ et fournirent à Sempronius, son successeur, l'occasion d'un nouveau triomphe. La guerre, que leurs soulèvements rallumaient sans cesse, et qui attirait dans leur sein tous les mécontents de l'Afrique, menaçait de l'embraser tout entière. Auguste ne crut pas devoir braver plus longtemps cet amour pour le sang de leurs rois, qui les rendait insensibles à tous leurs désastres.

Le fils du fameux roi Juba, qui avait perdu le trône et la vie dans la guerre contre Jules-César, et dont le nom était vénéré dans ces contrées, se trouvait alors à Rome. Emmené encore enfant pour précéder, à la tête des autres captifs, le char du triomphateur, et retenu depuis comme otage, il s'était concilié l'affection d'Auguste, par son heureux naturel et son zèle pour la culture des lettres. Cette affection fut le voile d'une mesure politique, qui eut aussi pour prétexte les sollicitations d'Octavie, en faveur des enfants qu'Antoine avait eus de Cléopâtre. Juba fut mandé à Milan, où il épousa la jeune Cléopâtre, et promit d'assurer à ses deux frères un établissement digne de leur naissance. Il fut ensuite proclamé roi des deux Mauritanies; accueilli par des transports unanimes, il y ramena la paix, vainement imposée jusqu'alors par la bravoure des légions romaines.

§ 17. Auguste s'occupait cependant de l'organisation des
730. colonies, et faisait provoquer à Rome l'adoption de la loi coloniale, qui attribuait des nouveaux privilèges à celles qu'il avait fondées en Italie. Une courte explication est nécessaire pour faire comprendre l'objet de

cette loi et la politique d'Auguste dans l'établissement des colonies.

Dès le temps du triumvirat, et tandis que ses collègues ne voyaient dans leurs soldats que des instruments de victoires ou de rapines, Auguste s'était occupé de fonder sa domination sur leur appui, en les attachant à sa personne, et en les séparant des citoyens. Après la victoire de Philippe, il s'attribua la mission d'assurer aux vétérans les récompenses qui leur avaient été promises. Il leur partagea les maisons et le territoire de vingt-huit des villes les plus opulentes de l'Italie, leur distribua des sommes considérables, pour fournir aux premiers frais de leur établissement, et ne cessa pas de veiller à leurs intérêts. Il recueillit les fruits de son zèle, en obtenant d'abord leur intervention pour la paix qu'il négociait avec Marc-Antoine, et même dans la suite leur secours pour la guerre qui abattit ce dernier rival.

Ces colonies de vétérans, ainsi que celles des citoyens, étaient soumises aux lois de Rome et aux magistrats qu'elle leur envoyait chaque année. Les villes municipales, au contraire, se gouvernaient par les lois votées dans leurs comices, et jouissaient du droit d'élire leurs magistrats. Mais les colonies des citoyens, jalouses de ces priviléges, avaient obtenu, soit après la guerre sociale, soit par des concessions postérieures, le titre de villes municipales, et il ne restait ainsi en Italie d'autres colonies que celles du prince. C'était en leur faveur qu'Auguste avait fait adopter la loi coloniale, qui préparait leur prééminence, quoiqu'elle ne parût avoir pour objet que d'assurer à leurs habitants la jouissance du droit de suffrage dans les comices.

Ce droit appartenait également aux habitants des villes municipales. Mais ils ne pouvaient l'exercer qu'après avoir fixé leur domicile à Rome. La loi coloniale ordonna que les magistrats des colonies recueilleraient les votes des habitants, et qu'ils les enverraient cachetés à Rome, avant la tenue des comices. Disposition utile sans doute aux vétérans, mais bien plus favorable au prince qui dictait à son gré leurs suffrages. D'abord spéciale à l'Italie, elle fut bientôt étendue à tout l'empire ainsi que toutes les autres mesures relatives aux colonies.

On distingue, parmi ces mesures, celle qui concerna le service militaire. Rome n'avait jamais fourni que des soldats; les autres villes contribuaient au recrutement, et payaient seules les impôts destinés à l'entretien des armées. Auguste ne fit des levées de soldats hors de Rome que dans les colonies, et n'exigea des villes municipales que des subsides. Cette mesure plaça au premier rang les habitants des colonies, et rabaissa ceux des villes municipales à la condition des tributaires.

Le prince distingua par le titre d'*annonaire*, la partie de l'Italie qu'il ne faisait contribuer au service militaire que par les impôts. Dans les circonstances difficiles, néanmoins, nous le verrons en exiger des levées, et éprouver alors une résistance qui lui fit regretter d'avoir trop affaibli l'esprit guerrier dans le centre de l'empire.

De nombreuses colonies avaient été cependant fondées dans les provinces. Auguste en fit d'abord usage pour se débarrasser des vétérans, trop habitués à la licence des guerres civiles, et qui ne pouvaient plus reprendre le joug salutaire de la discipline. Il se servit

ensuite des colonies pour éloigner de Rome les citoyens qui se montraient trop opposés à ses innovations, et trop peu faciles à échanger contre du pain et des spectacles les priviléges de leur ancienne souveraineté.

Les colonies favorisèrent le succès de ses efforts pour ranimer les principes de vie dans les pays que la guerre avait le plus épuisés d'hommes et de ressources, et pour civiliser les contrées encore barbares : il en établit un grand nombre sur les frontières et plusieurs *présides* ou forteresses, qu'il y avait fait construire, devinrent même ensuite des colonies.

C'était aussi par des colonies qu'Auguste maintenait la fidélité des états alliés de l'empire, et leur institution peut faire apprécier la nature de cette suzeraineté qu'il déguisait sous le nom d'alliance. La ville, qu'il avait fondée comme colonie, ou celle même qui avait seulement obtenu ce titre, étaient désormais également soustraites à l'autorité du roi ou des magistrats de leur pays. Pline en offre un pour exemple, la ville de Zilis, dans le royaume de la Mauritanie. Lorsqu'elle eut reçu le titre de colonie, sous le nom de Julia Constantia, elle passa sous la juridiction du proconsul de la Bétique.

Auguste accordait à ses colonies divers priviléges; mais il réservait ses préférences pour celles de l'Italie. Il accroissait leur territoire par de nouvelles concessions, ou par des terres du domaine public, accordées sous de modiques redevances : il y dirigeait ses voies militaires; il y construisait à ses frais des aquéducs et d'autres monuments publics. Tous les cinq ans, il s'y rendait pour présider en personne aux opérations du cens, et faisait distribuer aux colons mille

sesterces ou deux cents francs, pour chacun des enfants qui leur était né dans l'intervalle.

Ces témoignages de sa munificence ne tardèrent pas à s'étendre sur les principales colonies des provinces, et le titre de colonie fut bientôt placé au premier rang dans l'opinion des peuples. Les villes municipales le sollicitèrent du prince, acceptant ainsi envers lui de nombreux devoirs de clientelle, mais préférant sa protection à leur stérile indépendance. Il satisfit à leur désir en leur accordant le titre d'*Augusta*, qu'il avait jusqu'alors réservé pour ses principales colonies. La ville de Tunis avait brigué le titre d'*Augusta* pour reprendre en Afrique le premier rang qui lui avait été enlevé par le rétablissement de Carthage. Mais ses efforts furent inutiles. Carthage, repeuplée par les vétérans d'Auguste, ne tarda pas à devenir la seconde cité de l'empire, et devait conserver ce rang jusqu'à l'invasion des Arabes.

Auguste préparait à la même époque les réformes qu'il se proposait d'apporter plus tard dans la jurisprudence. Il publia dans ce motif son édit sur les jurisconsultes du prince, et ses deux lois Julia judiciaires. Avant de les faire connaître, examinons dans son esprit et dans son ensemble cette législation, dont il jetait alors les premiers fondements (1).

§ 18. 730. Les lois publiées par Auguste ne sont pas seulement remarquables par elles-mêmes et par le nouveau jour qu'elles répandent sur sa politique, elles méritent aussi notre attention par l'influence qu'elles ont exercée sur une jurisprudence destinée, malgré ses défauts, à soumettre au droit des Romains les peuples mêmes

(1) Suét., Aug., 41 et 46, *Front. de lim. Agr.*, § 15.—Hérod., II. 38. — Plin., V, 1 et 5.

qui n'avaient jamais fait partie de leur empire. Elles n'ont été bien connues que par l'effet des recherches tentées à la fin du dernier siècle, et nous pourrions ainsi expliquer la préférence donnée par Montesquieu aux principes qui les avaient inspirées, sur ceux qui ont ensuite prévalu chez les peuples modernes; mais cette préférence eut aussi pour cause les doctrines nouvelles que l'autorité de son nom devait accréditer.

La lutte ainsi engagée s'est depuis constamment poursuivie, et ces deux principes si opposés sont encore l'objet des plus vives controverses. Leur solution pourra résulter d'un examen plus attentif des lois d'Auguste. On s'accorde en effet à reconnaître que la science politique, ainsi que les autres sciences, ne peut recevoir de nouveaux développements que par l'observation exacte des faits. Le siècle d'Auguste est l'époque la plus féconde pour ces leçons de l'expérience, car il se distingue de tous les autres par des circonstances plus favorables au progrès de la civilisation. Une multitude de peuples, longtemps divisés sous tant de princes et sous tant de dieux, déjà réunis sous un même gouvernement, s'instruisaient des doctrines qui devaient les ramener à une même croyance. Une puissance morale allait bientôt affermir le centre d'unité que les armes avaient établi, et les temps approchaient où la suprématie, usurpée par la force, serait accordée à l'intelligence.

Mais alors d'autres systèmes avaient prévalu, et les opinions matérialistes étouffaient chez les Romains les sentiments généreux, auxquels ils avaient dû tous leurs succès. Leur résistance aux lois du prince n'avait pas pour cause les intérêts de la liberté et de la patrie, mais les intérêts privés, qui les rendirent sou-

vent injustes. Nous remarquerons dans la conduite d'Auguste les mêmes sentiments d'égoïsme, qui lui faisaient signer, avec une impassibilité toujours égale, dans ses débuts, l'édit sanguinaire des proscriptions; après son avénement à l'empire, l'édit bienfaisant par lequel il désavouait les excès du triumvirat. Nous expliquerons ainsi comment ce prince, dont la sagesse est démontrée par une habile administration de quarante années, a pu ne laisser qu'un monument de législation si imparfait, et n'est parvenu à garantir l'empire des tempêtes politiques, toujours menaçantes pendant son principat, qu'en grossissant les nuages qui les préparèrent, pour l'avenir, plus violentes et plus désastreuses.

§ 19. La corruption de la jurisprudence autorisait, au
730. surplus, les desseins d'Auguste pour la réformer. Elle avait été sans doute plus d'une fois provoquée par les factieux, qui égarèrent le peuple, pour faire sanctionner leurs injustices; mais elle était surtout l'effet de la politique des patriciens, qui sacrifiaient les principes de l'équité aux intérêts de leur ordre. Pour se réserver la jurisprudence comme une prérogative, ils en avaient fait une science mystérieuse, par leurs décisions arbitraires et leurs vaines subtilités. Les préteurs les avaient secondés, en altérant le sens des lois, par des édits d'interprétation; et en éludant leurs dispositions, par des *fictions légales*, dont nous expliquerons plus bas les effets. Ils avaient introduit des règles nouvelles, soit par leurs *décrets* ou jugements, qui statuaient le plus souvent par voie de disposition générale; soit par leurs *formules*, ou décisions qu'ils prononçaient sur la question de droit, avant de renvoyer à un juge l'examen de la question de fait.

Ces abus étaient déjà intolérables au temps de Cicéron, qui les avait attaqués avec toute la supériorité que lui donnaient son rang et ses lumières. Secondé par Sulpitius, Offilius, et d'autres jurisconsultes distingués, il avait tenté une réforme, presque aussitôt interrompue par les discordes civiles. Jules-César l'avait reprise, quand il les eut apaisées; il avait oublié les intérêts de sa puissance, pour mettre le comble à sa gloire, en élevant à la législation un monument digne de son génie. L'abandon du code de lois, qu'il se disposait à promulguer, n'est pas le moins funeste des nombreux désastres que l'attentat des conjurés vint alors attirer sur leur patrie infortunée.

Auguste n'était que trop invité, par les souvenirs de cet attentat, à ne pas imiter une générosité, qui avait été si indignement méconnue. Au lieu de réformer les abus de la république, il en autorisait ses innovations. A l'exemple des préteurs, il changeait les dispositions des lois anciennes, dans les édits qu'il publiait sous prétexte d'assurer leur exécution. Ainsi que Gibbon l'a fait observer, il établissait de nouveaux principes de législation, sous le nom des auteurs des lois républicaines; il altérait même par ses édits les lois que lui-même avait publiées, et, à mesure que les circonstances lui en fournissaient l'occasion ou le prétexte, il étendait leurs dispositions par ces actes inaperçus de l'autorité législative.

Auguste fit un abus plus fréquent encore des *mandats* du prince. On appelait de ce nom les ordres qu'il adressa d'abord aux magistrats qui lui étaient subordonnés, et ensuite aux autres magistrats, en vertu de sa puissance consulaire et proconsulaire. Il substituait ainsi leur intervention à la sienne, et les dé-

veloppements que l'intérêt de son autorité pouvait exiger, avaient lieu, suivant l'ancien usage, par les édits ou les décrets des magistrats.

Un semblable motif devait porter le prince à recourir aux sénatus-consultes, que les citoyens étaient surtout accoutumés à respecter. Il leur donna par son intervention un nouveau caractère; leur autorité devait cesser avec celle du magistrat qui était chargé de leur exécution, et, en les publiant par ses édits, il leur communiquait son autorité inamovible. Les sénatus-consultes eurent ainsi tout l'effet des lois; le sénat exerça désormais la puissance législative en partage avec le peuple. Mais le prince s'attribua le droit d'initiation et de sanction que le sénat avait seul exercé dans l'origine de la république; désormais, la plupart des sénatus-consultes furent proposés par un édit du prince, et un autre édit autorisa leur publication.

L'influence du prince sur la législation s'exerça le plus souvent en vertu de la suprématie judiciaire, qu'il avait fait comprendre parmi les prérogatives de sa puissance tribunitienne. Ses *décrets*, ou jugements sur les causes portées à son tribunal; ses *rescrits*, ou décisions sur les questions de droit qu'elles soulevaient, faisaient prévaloir les principes monarchiques. Les décisions des magistrats, toujours soumises à l'appel devant le prince, se conformaient à la jurisprudence qu'il s'efforçait d'établir (1).

§ 20. Toutefois, et malgré des moyens aussi puissants
730. pour faire prévaloir ses innovations, le prince les voyait sans cesse entravées. L'opposition avait surtout pour organe les patriciens, qu'une loi de Romulus

(1) Bach., *Hist. Jurisp.* — Cujac., Obs. VI, 28. — Gibbon, chap. XLII.

avait établis les conseils et les défenseurs de leurs clients. Dévoués ainsi de tout temps à la profession de jurisconsulte, qu'ils conciliaient avec les fonctions les plus éminentes, ils lui avaient attaché la considération publique, qui les suivait alors dans leur retraite. Ils n'en sortaient que pour proclamer au Forum les maximes anciennes, dont leur mâle éloquence assurait souvent le triomphe, ou pour solliciter la préture. Auguste n'osait contrarier leur élection, de tout temps accordée par les citoyens à leurs services, et il avait ainsi de plus à combattre l'autorité toujours vénérée des préteurs.

Une institution nouvelle, qui devait rendre inutiles les efforts des patriciens, fut alors autorisée par la corruption qu'ils avaient introduite dans la jurisprudence. Les subtilités et les formules dont ils l'avaient embarrassée, pour en faire une sorte de science occulte, et rendre ainsi leur concours indispensable dans les affaires de leurs clients, excitaient de fréquentes réclamations. Auguste ne parut avoir pour objet que de lui rendre son ancienne splendeur, lorsque, par un édit rendu en vertu de sa suprématie judiciaire, il ordonna que les magistrats et les tribunaux se conformeraient dans leurs jugements aux réponses des jurisconsultes, qu'il aurait autorisés à prononcer sur la question de droit. Le prétexte qu'il alléguait était spécieux, et l'on doit reconnaître avec le savant Bach, que les réponses de ses jurisconsultes contribuèrent puissamment à réformer la jurisprudence. Mais, ajoute ce même auteur, le véritable motif de l'édit était de la rendre plus conforme au système de la monarchie et d'énerver l'autorité du préteur. Le prince devait à l'avenir dominer tous les tribunaux, même le tribunal éminent

des centumvirs, dont ses jurisconsultes prescrivaient d'avance les jugements.

Auguste devait ainsi, par degrés, acquérir tout l'ascendant qu'une jurisprudence mystérieuse avait assuré jusqu'alors aux patriciens. Mais le concours des principaux jurisconsultes lui devenant indispensable, il employa, pour les gagner, ses plus puissants moyens de séduction; le consulat fut le prix ordinaire et le signal de leur condescendance. Il l'accorda à Tubéron, jadis l'impuissant adversaire de Cicéron, parvenu alors au premier rang des jurisconsultes, il y porta Alfénus Varus, issu d'une famille obscure d'artisans. Parmi ceux qui résistèrent à ses avances, on a cité Offilius, qui publia ensuite un écrit estimé sur la loi vicesimaire; Trébatius Testa, dont les suffrages et l'amitié de Cicéron avaient préparé jadis les succès; Aulus Cascelius, vieillard austère, que toutes les menaces des triumvirs n'avaient pu décider à rédiger leurs odieux édits. Désigné pour le consulat, il refusa de l'accepter, pour ne pas s'exposer au soupçon d'une lâche complaisance.

Auguste eût désiré surtout obtenir l'appui du barreau, formé sous l'empire par l'élite de la jeune noblesse. Il vit s'éloigner de lui Galba; Fabius; Blæsus, le plus digne rejeton de l'illustre famille des Junius; Cinna, petit-fils de Pompée, qui devait ensuite céder, non sans honneur, à sa généreuse clémence. Vitellius se montra plus facile, et prépara ainsi pour son petit-fils la brillante carrière que devait terminer une fin ignominieuse. Mais cet exemple de faiblesse ne put entraîner Antistius Labéon, que la voix publique désignait pour leur chef, et que nous verrons manifester dans d'autres occasions un si noble caractère. Il re-

fusa, avec la même fermeté, d'accepter sa désignation au consulat.

Atéius Capiton, qui tenait après lui le premier rang, se laissa séduire au contraire par l'offre de la souveraine magistrature. Ce jurisconsulte avait signalé ses débuts par un témoignage de son dévouement pour Octave. L'historien Paterculus, son neveu, nous apprend qu'il s'était présenté comme second d'Agrippa, dans l'accusation intentée contre Cassius pour le meurtre de Jules-César. Ces premiers engagements ne purent faire excuser sa défection; irrité du mépris qu'elle lui avait attiré, il tourna ses ressentiments contre Labéon, et s'efforça de le décrier comme un esprit chagrin, qui dédaignait, par un fol amour pour la liberté, les doctrines que la différence des temps avait fait prévaloir. Mais il ne parvint qu'à attirer sur lui-même une réprobation presque unanime. Labéon reçut au contraire un nouveau lustre de la disgrâce qu'il avait eucourue par sa noble constance.

Capiton, poussé à bout, imagina d'établir une école, qu'il fit diriger par Sabinus son disciple, et forma ainsi cette secte des Sabiniens, dont les maximes serviles corrompaient la jurisprudence. Labéon lui opposa ses disciples, secondé par Nerva, qui ne fut pas seulement l'un des jurisconsultes les plus éclairés, mais qui fut aussi le citoyen le plus vertueux de ce siécle. La secte des Proculéiens, ainsi nommée de Proculus, qu'il lui avait donné pour chef, devait perpétuer sa résistance à l'invasion des doctrines du despotisme.

La profession de jurisconsulte fut ainsi garantie de l'avilissement qui menaçait toutes les magistratures

républicaines. La jurisprudence continua d'attirer dans son sein les génies élevés qui s'étaient portés auparavant vers l'art oratoire, et tandis que cet art sublime éprouvait une rapide décadence, enrichie par leurs travaux, elle atteignait cette perfection, qui lui a depuis assuré les respects de tous les peuples civilisés. Ce caractère de grandeur se conserva même dans son langage aux époques de décadence, et, lorsque le style des écrivains s'était le plus altéré par la bassesse commune, les jurisconsultes s'exprimaient encore avec une pureté et une noblesse dignes des plus beaux temps de l'éloquence romaine (1).

§ 21. L'édit du prince sur les réponses des jurisconsultes
730. paraît avoir précédé les lois qu'il publia sur l'administration de la justice. Leur date est également incertaine; on sait seulement que la première de ces lois, la loi Julia judiciaire, était déjà en vigueur; car nous allons voir Marcellus, à peine âgé de vingt ans, obtenir l'édilité curule, en vertu de l'un des articles de cette loi, qui accordait une réduction de cinq ans sur l'âge exigé par les lois annales. Cet âge avait été jusqu'alors de vingt-cinq ans pour les juges, et de trente ans pour les candidats aux principales magistratures.

Un autre article de la loi Julia eut pour objet de restreindre la juridiction du préteur. Jusqu'alors ce magistrat n'avait renvoyé à des juges que les causes qu'il ne voulait pas retenir à son tribunal. Désormais, il fut obligé de leur renvoyer toutes les causes que la loi n'avait pas expressément comprises dans ses attributions.

La plus grave innovation de la loi Julia concernait

(1) Cicer. *pro Murenâ*. Tacite, Ann. III, 75. Gellius, XIII, 12. Bach., *Hist. juris.*, III, 1. Binckershoeck, *de Orig. juris.*

les juges, dont la liste était renouvelée tous les ans, et qui statuaient en vertu de la délégation des préteurs dans les causes civiles, ou que le sort désignait pour lui servir d'assesseurs dans les causes criminelles. Pour faire comprendre cette innovation, il faut rappeler comment s'était jusqu'alors formée la liste des juges.

Pendant longtemps les sénateurs eurent seuls le droit d'en faire partie; en d'autres termes, suivant l'expression adoptée par les publicistes, ils eurent seuls les jugements. Sous le tribunat des Gracques, la loi Sempronia les transmit aux chevaliers. Sylla, qui fit prévaloir l'aristocratie, rendit les jugements aux sénateurs; mais l'impulsion avait été donnée par la loi Sempronia. Les chevaliers, qu'elle avait éloignés du service de la cavalerie, ne voulurent plus le reprendre; ils obtinrent le bail des impôts et des domaines publics, en écartant ou en admettant dans leur sein tous les concurrents. Cette condition de traitants de la république, qui semblait incompatible avec les jugements, leur servit néanmoins à les recouvrer. Puissants par leur union et par leurs richesses, ils virent tous les chefs de parti se disputer leur alliance, et Pompée l'acheta par la loi Aurélia, qui les rappelait aux fonctions judiciaires. L'un des chevaliers les plus éminents, Cicéron, obtint bientôt la souveraine magistrature. Il décida le sénat à s'assurer leur appui, par la reconnaissance de leur prétention à former un troisième ordre dans l'état. En établissant ainsi cet ordre moyen, qui unissait les deux ordres, dont la lutte avait si souvent ébranlé les institutions républicaines, ce grand homme, que l'on a trop uniquement considéré comme un puissant orateur, les aurait pleinement raffermies.

Mais des complots bien plus dangereux que ceux de Catilina, amenèrent l'exil du père de la patrie et le premier triomphe de la démocratie militaire.

On voit, par cette explication, que l'auteur de l'*Esprit des Lois* n'a pas assez considéré la série des faits, lorsqu'il a dit que les chevaliers, après la loi Sempronia, ne furent plus cet ordre moyen qui unissait le sénat et le peuple; et que cette loi avait donné les jugements aux traitants de la république. Car l'ordre des chevaliers dut au contraire son origine à la loi Sempronia, et ils ne devinrent les traitants de la république, que lorsque l'abolition de cette loi par Sylla leur eut ôté les jugements.

La loi Aurélia avait établi trois classes de juges, celle des sénateurs, celle des chevaliers et celle des tribuns du trésor ou payeurs des légions. On désignait ces classes sous le nom de *décuries ;* la division des citoyens en *centuries* concernait l'ordre établi pour les suffrages. La loi Julia forma quatre *décuries ;* elle y admit tous les citoyens qui avaient un cens déterminé, et ne les distingua entre elles que par le cens plus ou moins élevé qu'elle exigeait pour en faire partie. Les censeurs avaient eu jusqu'alors la mission de former la liste des juges. Auguste se l'attribua comme préfet des mœurs, et les choisit d'abord parmi les chevaliers. Bientôt ses choix s'étendirent; et, comme il accordait l'anneau d'or à tous ceux qu'il inscrivait sur la liste des *décuries*, le titre de juge devint la voie la plus commune pour être admis dans l'ordre des chevaliers. Ce fut ainsi, suivant l'expression de Pline, que l'anneau d'or, qui avait été l'insigne de l'un des ordres de l'état, amena la confusion de tous les ordres.

Par ces diverses mesures, Auguste fit des cheva-

liers un corps de nouveaux nobles, qu'il recrutait à sa fantaisie et qui lui était dévoué. Il leur réserva la plupart des magistratures, qu'il établit dans la suite. Pour accoutumer à la subordination les jeunes gens de l'ordre des chevaliers, il les rappela au service de la cavalerie, et institua de fréquentes revues, où il affectait de montrer la sévérité des anciens censeurs (1).

La loi Julia sur les jugements publics, régla la justice criminelle. L'une de ses dispositions atteste la décadence où étaient tombées les institutions républicaines. On n'avait jusqu'alors permis d'intenter, contre le même délit, qu'une seule accusation, et cette règle n'avait offert aucun inconvénient, parce que l'accusation publique était un objet d'émulation pour tous les citoyens qui aspiraient aux honneurs. Désormais, ils ne voulaient plus, en signalant ainsi les débuts de leur carrière, s'exposer à être confondus avec cette race perverse de délateurs qu'avait enfantés l'oppression triumvirale, et le coupable, triomphant sans peine d'une accusation, concertée avec lui par son complice, était ensuite certain de l'impunité. La loi Julia ordonna que le préteur ferait discuter devant son tribunal la seconde accusation, et que, s'il la jugeait fondée, il ferait citer devant lui, pour crime de prévarication, le premier accusateur. § 22. 730.

La loi Julia prévenait, par d'autres articles, plusieurs des abus qui s'étaient introduits dans les jugements criminels. Parmi ceux qu'elle laissa subsister, on a signalé l'abus des *fictions légales*, introduites sous la démocratie, pour en tempérer la licence. Elles

(1) Bach., Hist. jur., III, 1.—Plin., III, 2, et XXXIII, 22.—Appien, L. 22.—Cujas, obs. XXI, 31.—Esprit des lois, XI, 18.—Dissert. de Rau, 1787, in-8o.

devaient leur origine à l'abolition presque entière des peines, en faveur des citoyens romains. Suivant l'auteur de l'*Esprit des lois* : « On ne remarqua pas que la république en fût plus mal réglée, et il n'en résulta aucune lésion de police. » Les historiens attestent, au contraire, que l'exécution des lois et la sûreté publique furent bientôt également compromises par l'abolition des peines. Les magistrats furent alors contraints d'abuser du droit d'interpréter les lois.

L'un des commentateurs les plus estimés du droit romain, Noodt, explique ainsi la *fiction légale*, par laquelle le préteur avait rétabli la peine de mort : « Lorsqu'un citoyen avait commis un crime capital, le préteur le déclarait esclave de la peine, et le livrait ensuite au glaive du licteur. Il conciliait ainsi les droits et la justice avec le texte des lois, et prétendait n'avoir infligé la peine de mort qu'à un esclave. »

Toutefois, une autre loi romaine avait défendu qu'un citoyen, même pour les plus graves délits, fût privé de sa liberté. Mais elle avait déjà été éludée par une autre *fiction légale*. « Lorsque le consul, disait Cicéron, ordonne que le citoyen, qui n'a pas répondu à l'appel pour le service militaire, sera vendu comme esclave, il n'est pas censé le priver de sa liberté. Il déclare seulement que celui qui refuse de prendre les armes pour la défense de la liberté, ne peut plus désormais être compris dans la classe des hommes libres. »

L'abolition des peines avait eu pour cause l'orgueil de ces fiers citoyens, qui fondaient leurs priviléges sur le mépris de tous les droits de l'humanité envers leurs esclaves, de tous les droits de la justice envers leurs sujets. Lorsque Gavius expira sur une

croix dans la Sicile, on ne l'entendit pas protester de son innocence; car les esclaves étaient mis à mort pour un caprice du maître; il ne dit pas : Je suis né libre! car les plus illustres des Siciliens subissaient les condamnations arbitraires du préteur; il s'écria : Je suis citoyen romain! C'était pour se mettre au-dessus des lois, comme tous les despotes, que le peuple-roi avait prononcé en faveur des citoyens l'exemption des peines. Si l'on ne remarqua pas que la république en fût plus mal réglé, il faut l'attribuer à l'interprétation arbitraire des lois, tolérée dans ses magistrats. Un abus aussi grave de l'autorité exécutive avait son excusé dans ses motifs; il semblait même légitime chez un peuple qui avait abusé, pour favoriser sa licence, de l'autorité législative établie pour la réprimer. Les magistrats avaient ainsi retardé la chute de la république, mais ils avaient préparé des armes pour ses oppresseurs, et l'abus des *fictions légales* peut seul expliquer la plupart des scandaleux jugements qui furent rendus sous l'empire (1).

Un autre abus des temps de la république, égale- § 23.
ment maintenu par la loi Julia, comme *instrument* 730.
de l'empire, suivant l'expression de Tacite, fut celui des lois privées ou privilégiées. On donnait ce nom aux lois qui statuaient sur l'un des citoyens. Cicéron les a flétries par des censures que la postérité a répétées, et, ce semble, avec de justes motifs : car nulle loi n'est plus contraire aux vrais principes de l'égalité, qu'une loi pénale individuelle et rétroactive.

Montesquieu approuve au contraire les lois privées. Il s'autorise de l'exemple des peuples les plus

(1) Cicer. pro Cecina, 34.—Noodt, prol. juris., III, 12.—Esprit des lois, VI, 11.



libres qui aient jamais été sur la terre, du peuple d'Athènes et du peuple romain. Mais Platon désignait le peuple d'Athènes, quand il appelait le plus cruel de tous les despotes un peuple libre égaré par ses flatteurs. A l'égard du peuple-roi, nous venons de voir qu'il ne s'était pas mieux garanti des écarts du despotisme.

Nous exposerons ailleurs la censure de l'opposition de Montesquieu au sentiment de ces sages de l'antiquité. Disons seulement ici que Cicéron fut condamné à la peine capitale en vertu d'une loi privée de Clodius, et que sa défense de Milon fut rendue impuissante par l'effet d'une autre loi privée que Pompée avait obtenue.

Octave ne fit pas un moindre abus des lois privées. Les lois romaines défendaient de procéder contre les absens; la loi Pédia sur la violence, autorisa la condamnation qu'il fit prononcer contre les meurtriers fugitifs de Jules-César. Nous verrons, dans la suite de cette histoire, des excès bien plus graves naître de l'abus des lois privées (1).

(1) Esprit des lois, XII, 19.

LIVRE SECOND.

MARCELLUS.

ANS DE ROME 730 — 734.

Auguste avait à dessein prolongé son absence, § 1er.
d'abord à Tarragone, pour la guerre contre les Cantabres, puis à Milan, pour l'organisation de l'empire. 730.
Tandis qu'il s'était ainsi soustrait aux regards des citoyens, il avait achevé de dissiper leurs ombrages, en reproduisant toutes les formes des anciennes institutions. C'était en vertu de sa désignation au consulat que, chaque année, il en avait pris possession, et donné ses ordres aux légions et dans les provinces. Le consul nommé par les comices gouvernait Rome, suivant l'usage, en l'absence de son collègue. Les proconsuls victorieux s'arrêtaient en dehors de l'enceinte de la ville, sollicitant du sénat le triomphe, pour des exploits dignes des plus beaux temps de la république. L'entrée triomphale de Crassus avait surtout attiré tous les regards par sa pompe sauvage et la haute stature de ces guerriers de la Dacie, dont la défaite avait reculé les limites de l'empire jusqu'au Danube.

Les triomphes de Messala et de Varron n'avaient pas eu le même éclat; mais un grand nombre de citoyens, propriétaires de riches patrimoines sur les

bords du Pô ou sur les côtes de la mer de Sicile, célébraient à l'envi des exploits qui les avaient affranchis des brigandages des Salasses et des pirateries des Aquitains.

Quelques citoyens faisaient entendre des réflexions chagrines. Ces consuls, qui paraissaient les collègues du prince, n'étaient en réalité que ses délégués; lui seul avait obtenu le surnom d'*imperator*, que méritaient les exploits de ces proconsuls. Mais ces murmures isolés se perdaient au milieu des expressions de la commune allégresse; tous les autres citoyens goûtaient sans alarmes les douceurs de la paix, uniquement occupés des spectacles si divers qu'une politique habile prodiguait pour charmer leurs loisirs. Les magistrats secondaient le prince, rivalisant avec lui de zèle pour la magnificence des jeux du cirque et des représentations théâtrales. Leurs somptuosités ne le cédaient point à celles des anciens édiles, quoique inspirées par d'autres motifs : c'était pour obtenir la faveur du prince qu'ils dissipaient les richesses dont leurs prédécesseurs avaient fait usage pour se concilier les suffrages populaires. Le préteur Servilius surpassa tous ses rivaux dans cette lice ouverte à l'adulation. Il donna des combats d'animaux où périrent trois cents ours et un nombre égal d'autres bêtes féroces, qu'il avait fait venir à grands frais des déserts de l'Afrique.

Les assemblées du Forum étaient souvent convoquées, soit pour les lois qui étaient présentées à la sanction des comices, soit pour la lecture des dépêches qui étaient adressées au consul. On annonçait à la tribune la destruction des brigands réfugiés dans les montagnes du Taurus, ou la soumission des révoltés

de l'Afrique ; on racontait les exploits d'Auguste et de ses lieutenants dans le nord de l'Espagne. Une dernière dépêche ayant annoncé la victoire qui terminait cette guerre, et la distribution extraordinaire qu'Auguste accordait pour la célébrer, les citoyens firent retentir le Forum de leurs acclamations. Appelés au partage des dépouilles, sans avoir éprouvé les dangers des combats, ils accoururent pleins de joie à la cérémonie solennelle ordonnée pour la clôture du temple de Janus.

Auguste observait de Milan ces dispositions, si favorables à ses projets, pour fonder la puissance impériale sur des concessions inamovibles, et la désigner sous un titre qui exprimât sa prééminence. Il désirait aussi un titre de magistrature, pour dissimuler l'origine de sa puissance militaire, émanée du prénom d'imperator, et c'était pour ce motif qu'il l'avait jusqu'alors exercée sous le titre de consul. Mais le terme de cette magistrature était peu éloigné ; son consulat de l'année suivante était en effet le dernier de ceux qu'il avait obtenus par une désignation anticipée.

Pour préparer les apprêts à ces graves innovations, Auguste projetait de revenir à Rome aussitôt qu'il aurait pris possession de ce consulat. Il résolut même ensuite de devancer l'époque pour laquelle il avait annoncé son retour. Il venait d'apprendre les témérités de Marcellus, trop fier d'être devenu son gendre, et se reprochait d'avoir cédé trop promptement au désir de faire cesser les querelles des rivaux qui se disputaient la main de sa fille. Ces ambitieuses querelles remontaient au temps de son élévation. Il avait banni la paix de sa famille en la rétablissant dans l'empire ; et les discordes, qui fuyaient devant ses légions, sem-

blaient avoir pris pour asile sa modeste habitation du Mont-Palatin.

§ 2. A cette époque, Julia, l'unique fruit des trois ma-
730. riages d'Auguste, parvenait à l'âge nubile, et commençait à justifier les espérances de la tendresse paternelle. Ce prince considérait avec orgueil son esprit précoce, qui s'annonçait par d'heureuses saillies, et ses charmes, à peine naissants, que célébrait à l'envi l'élite de la jeunesse romaine. Il ne pouvait encore soupçonner les douleurs qu'elle préparait à sa vieillesse; mais des craintes d'une autre nature troublaient sa félicité : il avait feint de ne vouloir accepter qu'une autorité temporaire, et il voyait solliciter la main de sa fille, comme un titre à l'hérédité de l'empire.

Marcellus avait le premier manifesté des prétentions dont le succès semblait assuré. Unique fils du premier lit d'Octavie, il avait toujours partagé avec cette sœur tendrement chérie les affections d'Octave. Il avait brigué, avec non moins de succès, la faveur populaire, et lorsqu'il avait paru à cheval sur la droite du char de triomphe, laissant la gauche au fils de Livie, son nom était souvent associé à celui du triomphateur, dans les acclamations qui saluaient leur passage. Les mêmes applaudissements l'accueillirent à la solennité des jeux de Troie, où il se distingua par une adresse, que l'on n'attendait pas de sa novice adolescence. Sa vue rappela sans doute aux citoyens le noble dévouement d'Octavie, victime volontaire de la paix qui avait terminé jadis leurs désastres; mais il dut aussi leurs suffrages aux faveurs dont la nature l'avait comblé. Son heureuse physionomie, sa belle figure, et les grâces de sa démarche, exerçaient déjà la même séduction, qui avait jadis placé sa mère au-dessus de toute rivalité.

Marcellus se montrait digne du brillant avenir qui s'ouvrait devant lui. Son esprit vif et pénétrant, son ardeur pour l'étude, sa modération dans les plaisirs, confirmaient les espérances que ses heureux débuts avaient fait concevoir. Enhardi par de nouveaux témoignages de la bienveillance d'Auguste, qui lui promettait la première place vacante dans le collége des pontifes, il manifesta à la main de sa fille des prétentions qui alarmèrent Livie.

L'épouse d'Auguste avait vu sans ombrages les premiers succès de ce jeune homme, dont elle connaissait le caractère confiant et facile. Mais cette union pouvait le rendre redoutable; car Julie, dont le caractère altier commençait à se dévoiler, acquérait de l'ascendant sur l'esprit d'Auguste. Elle réclama pour son fils aîné la préférence. Le plus jeune ne pouvait y aspirer. C'était en effet le même Drusus, dont elle était accouchée trois mois après son mariage avec Octave, et dont la naissance l'avait exposée aux traits de la malignité publique.

Mais Tibère s'était déjà montré le digne appui de ses ambitieux projets, et n'aspirait qu'à les réaliser. Il avait saisi toutes les occasions de paraître en public avec éclat, soit dans les triomphes d'Auguste, soit dans les jeux qui les célébraient; jaloux des préférences accordées à Marcellus, il lui disputait la main de Julie, sans être retenu par ses fiançailles récentes avec Vipsania, et se flattait que l'extrême jeunesse de la fille d'Agrippa lui fournirait un prétexte pour éluder cet engagement. Livie le secondait avec chaleur; Octavie faisait violence à sa timidité naturelle pour déjouer ces manœuvres par d'autres intrigues. La famille d'Auguste était divisée par les querelles de

ces deux mères; dont l'une faisait servir l'amour maternel de voile à son ambition; dont l'autre était devenue ambitieuse par l'inspiration de sa tendresse.

§ 3. Agrippa étant alors devenu le gendre d'Octavie,
730. Livie avait tourné contre lui ses manœuvres. Auguste n'avait pu résister à des insinuations qui réveillaient ses anciens ombrages, et il les avait manifestés en omettant le nom d'Agrippa dans la répartition des voies militaires entre ses généraux : car il considérait cette attribution comme une récompense des victoires obtenues sous ses auspices. Il était ensuite parti pour l'Espagne, sans appeler le compagnon fidèle de ses autres guerres, et néanmoins le gouvernement de la ville venait d'être transmis à Taurus, avec le consulat.

Agrippa était ainsi resté à Rome, dans une sorte de disgrâce, sans fonctions et sans honneurs. Mais il n'en avait pas besoin pour se maintenir au premier rang dans l'opinion; et dans la simplicité de la vie privée, l'élévation de son âme se manifestait par l'éclat des monuments qu'il consacrait à l'utilité publique. Déjà, à d'autres époques, la rade immense du port Jules, creusée pour la guerre de Sicile, devenue l'un des plus beaux ornements de la paix, et les travaux sans nombre exécutés dans la seule année de son édilité, avaient montré l'activité et les ressources de son génie. Dans la seule première année de la guerre d'Espagne, on le vit dédier à Rome des édifices, dont le chef même de l'empire eût pu envier la magnificence.

On applaudit d'abord aux portiques couverts qui entouraient la vaste enceinte du forum de Jules-César, revêtus de marbres précieux, décorés, par les plus habiles artistes, de tableaux, de bas-reliefs et de statues. On fut encore plus frappé de la splendeur du temple

de Neptune. Agrippa avait fait peindre sous la voûte du portique l'expédition des Argonautes, allusion au but de ce monument qui devait rappeler ses victoires navales. Il avait construit auprès du temple de nombreuses salles de bains, où les citoyens devaient être gratuitement admis. Mais leur admiration fut surtout excitée l'année suivante, par l'achèvement du Panthéon, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne. Ce temple devait être dédié sous le nom d'Auguste : mais le prince consentit seulement à laisser placer sa statue dans le vestibule, à côté de celle d'Agrippa, et il voulut que le frontispice du temple portât le nom de son auteur.

Agrippa était cependant appelé en Espagne, soit que les préventions inspirées contre lui fussent dissipées, soit qu'un prince ombrageux voulût soustraire aux hommages des citoyens, le seul homme qui n'eût pas besoin de sa faveur pour les obtenir. L'activité qu'il imprima aux opérations de la guerre, et les preuves de son dévouement, que de perfides insinuations ne pouvaient plus rendre suspectes, lui firent recouvrer la confiance d'Auguste. Son arrivée avait suffi pour mettre un terme à la rivalité des jeunes gens qui se disputaient la main de Julie ; Tibère n'eût osé avouer l'oubli de ses engagements avec Vipsania.

Pendant tout le cours de cette campagne, il vit le fils de Livie uniquement occupé à mériter son estime, et se plaisait à remarquer en lui plusieurs des qualités éminentes auxquelles il avait dû lui-même sa haute fortune.

Agrippa mettait moins de prix aux qualités aimables de Marcellus ; mais il fit valoir la popularité qu'elles lui avaient acquise, et ce motif, tout puissant

sur l'esprit d'Auguste acheva de le décider. Après avoir obtenu pour Marcellus la main de Julie, il revint à Rome, emmenant le jeune fils d'Octavie dont il venait d'assurer l'élévation, et Tibère, qu'il se félicitait d'avoir choisi pour son gendre.

Les citoyens revirent avec indifférence le grand capitaine dont leurs regrets avaient consolé la disgrâce, et qui représentait Auguste dans la cérémonie de ce brillant hyménée. Leurs vœux et leurs hommages étaient adressés à ce jeune Marcellus, qui s'offrait à leurs regards avec de si brillantes espérances. déjà presque réalisées par cette preuve nouvelle de la faveur d'Auguste. Ils voyaient même sans alarmes un hymen qui semblait présager l'hérédité de l'empire. Abusés par les apparences de l'ancienne liberté, enivrés par les jeux et les spectacles, ils étaient sourds aux réflexions chagrines de ceux qui ne partageaient pas leur allégresse.

Livie prodigua dans ces réjouissances des démonstrations de zèle qui n'excitèrent aucune surprise; on la savait exercée à renfermer dans son cœur les plus amères ressentiments. Les transports affectés de Tibère produisirent une impression plus fâcheuse : on reconnut en lui le digne élève de cette mère, dont la dissimulation profonde était déjà si redoutée.

§ 5. Julie n'avait pas tardé à manifester ce génie ardent
730. et superbe, qui ne devait pas moins contribuer dans la suite à ses égarements que la dépravation même de son cœur. Elle censurait les manières affables de Marcellus, peu dignes du rang où le don de sa main l'avait élevé. Était-ce bien pour un tel époux que ses inclinations auraient dû être contrariées? Elle avait en effet déclaré ses préférences pour Tibère, séduite

par sa fierté même, qu'il humiliait pour elle seule, et par les feints emportements d'une passion intéressée. Entraînée bientôt par la violence de son dépit, elle s'oublia jusqu'à lui faire des avances, dont l'éclat l'eût compromise, sans la prudente intervention de Livie. Mais son ambition dominait ses autres sentiments; elle imposait à Marcellus, par ses mépris même, et l'entraînait par son exemple à affecter les prétentions d'un héritier de l'empire. Ces imprudences des deux époux alarmèrent les citoyens, et firent renaître les ombrages, qu'Auguste se félicitait d'avoir dissipés.

On apprit alors que ce prince arrivait aux portes de Rome. Suivant l'usage constant des généraux qui revenaient d'une expédition, il s'arrêta au Champ-de-Mars, où l'assemblée du peuple était déjà réunie. Il lui rendit compte de la guerre qu'il venait de terminer en Espagne, et des expéditions de ses lieutenants sur le Danube, sur le Rhin, sur les flancs escarpés des Alpes. Il lui présenta ensuite Marcellus et Tibère. Marcellus obtint les honneurs de la préture, et une dispense de cinq ans sur l'âge exigé pour les magistratures. Tibère reçut la même dispense. Comme la loi Julia judiciaire avait déjà accordé une autre réduction de cinq ans sur l'âge exigé par les lois annales, tous deux furent peu après nommés. Marcellus à l'édilité curule, et Tibère à la questure.

Auguste entra ensuite dans Rome, accompagné jusqu'à sa maison par un concours immense de citoyens. L'assemblée du sénat avait été convoquée par ses ordres. Il s'y présenta pour le remercier des décrets rendus en son honneur, et s'excuser de ceux qu'il ne pouvait accepter. Un nouveau décret substitua au

triomphe qui lui avait été accordé, le droit de porter tous les ans, au premier janvier, la couronne et la robe triomphales. Un autre décret ordonna que, dans les hymnes chantés aux fêtes publiques, son nom serait désormais associé à celui des Dieux. Quelques auteurs ont rapporté ce décret à l'époque de la conquête de l'Égypte. Mais tous s'accordent à en faire mention. Pour excuser Horace d'avoir ensuite célébré la divinité d'Auguste, on a cru devoir alléguer les priviléges des poëtes : on eût pu se borner à dire qu'il n'était que l'ingénieux interprète des adulations du sénat.

§ 6. Lorsque Auguste prenait possession de son onzième
731. consulat, au 1er janvier de l'an 731 de Rome, il fut instruit que Térentius Varron, président de la Syrie, nommé son collègue, venait de mourir sur la route. Convoquant aussitôt les comices, il recommanda pour le remplacer, et fit élire Calpurnius Pison. C'était un des plus illustres républicains, et qui les avait guidés à Pharsale, à Thapsus, à Philippes; compris ensuite dans l'amnistie accordée par le traité de Misène, il se tenait éloigné des fonctions publiques. Mais il était frère de Calpurnia, veuve de Jules-César. Auguste l'avait attiré dans sa familiarité sous ce prétexte, et, par les témoignages de son estime pour des talents qu'une fausse délicatesse rendait inutiles, l'avait enfin déterminé à accepter le consulat. Ce choix inattendu fut accueilli par des transports unanimes; mais il ne put dissiper les impressions qu'avaient produites les témérités de Marcellus et de Julie. Avant de reprendre la poursuite de ses projets, Auguste se résout à une mesure plus décisive.

Le bruit se répand alors dans la ville que la maladie inflammatoire, dont ce prince avait déjà éprouvé plu-

sieurs atteintes, s'est manifestée avec des symptômes plus alarmants; qu'il n'a pu même supporter le transport aux jardins de Mécène. L'imminence du danger s'annonce bientôt par la douleur sincère d'Octavie, par les regrets moins désintéressés de Julie et de Marcellus. Le prince se montre persuadé qu'il touche au terme de sa vie; il dicte son testament à l'affranchi qui avait sa confiance, et le scelle de son cachet en présence de témoins. Les magistrats et les chevaliers romains les plus distingués avaient été invités à se réunir dans sa maison. Il leur adresse un discours, souvent interrompu par ses souffrances; il rappelle aux sénateurs les conseils qu'il leur donna, quand il voulut partager avec eux les soins du gouvernement, le succès de leur concours pour le bien de la république. Il mourra content puisqu'il les a vus si dignes de continuer son ouvrage. Il invite le consul Pison à le seconder, et lui confie le registre de l'empire, écrit de sa main, qui contient l'état des armées et des finances publiques. Se tournant ensuite vers Agrippa, il lui remet son anneau. C'était le signe usité chez les Romains, pour transmettre le pouvoir dont ils étaient revêtus, et dont leur anneau devait sceller tous les actes.

La plupart des assistants se retirèrent pénétrés de douleur et de regrets. Un petit nombre, dont l'œil était plus exercé à pénétrer dans les replis si profonds du cœur d'Auguste, manifestèrent d'autres sentiments. Ce prince ne se croyait point en danger, mais il voulait provoquer la confiance qu'inspirent les sentiments exprimés dans le moment suprême de la vie. Il désirait persuader aux Romains que, loin de songer à l'hérédité de l'empire, il n'avait accepté son pouvoir temporaire, que pour remettre en vigueur leur consti-

tution et leurs lois anciennes. Le choix d'Agrippa devait les rendre plus accessibles à ces illusions, car ils se confiaient dans ce généreux capitaine, qui n'avait pas cessé d'aspirer au rétablissement de la république.

§ 7. Des symptômes plus rassurants se manifestèrent
731. après la scène politique, dont Auguste donnait le secret avant de rendre le dernier soupir, lorsqu'il demandait à ses amis s'il avait bien joué cette farce de la vie. Il attribua sa guérison inespérée au médecin Antonius Musa, qui avait substitué l'usage des acides et des bains froids aux remèdes jusqu'alors usités. Musa reçut un riche présent du prince, qui l'inscrivit, quoique simple affranchi, dans l'ordre des chevaliers. Un décret du sénat lui accorda des remerciements publics et une gratification sur le trésor. Par un autre décret, il obtint l'exemption du tribut, et cette exemption fut même étendue, en sa considération, à tous les médecins de l'empire. L'assurance de sa discrétion fut ainsi fondée sur l'intérêt de son honneur et de sa fortune.

Mais ces témoignages de reconnaissance, inspirés au prince par la politique, au sénat par l'adulation, ne purent empêcher d'injurieuses rumeurs de s'accréditer. Auguste alarmé se rendit au sénat, tenant à la main son testament, et voulait en faire donner lecture. Contraint de céder à l'opposition unanime des sénateurs, il en témoigna vivement ses regrets; la manifestation de ses dernières volontés aurait prouvé combien le dessein de se nommer un successeur était éloigné de sa pensée. Rappelant ensuite ses fréquentes infirmités, il déclara sa résolution d'abdiquer l'empire. Des murmures mal étouffés et des propos ironiques qui se firent entendre, ne lui permirent pas

d'insister sur cette offre nouvelle, non moins dérisoire que la précédente, et qui a néanmoins été jugée plus sincère par Suétone. Mais l'analogie de leurs résultats prouve assez que de semblables motifs les avaient inspirées. L'une avait favorisé l'établissement de l'autorité temporaire d'Auguste; celle-ci préparait les concessions inamovibles sur lesquelles il voulait fonder la puissance impériale.

Agrippa fut alors en butte aux emportements jaloux de Marcellus et de Julie, qui reprochaient à Auguste de les avoir sacrifiés à une politique timide. Vivement blessé, il fit sentir toute sa supériorité à ce jeune homme, dont il dédaignait la présomptueuse faiblesse. Livie profita de ces discordes pour rappeler les sentiments que les républicains avaient manifestés, lorsqu'ils avaient appris la désignation d'Agrippa. Convaincus des mesures secrètes qui assuraient l'empire à Marcellus, ils s'étaient rassurés par l'espérance qu'Agrippa ne lui laisserait pas impunément recueillir cet héritage.

Les dépêches de l'Orient annoncèrent, sur ces entrefaites, que des soulèvements dangereux venaient d'éclater dans la Syrie. Agrippa fut nommé président de cette province, et reçut l'ordre de s'y rendre sans délai. Mais il dédaigna ces honneurs, qui lui étaient offerts comme un voile à sa disgrâce. Arrivé dans l'île de Lesbos avec ses lieutenants, il les envoya dans la Syrie, et fixa son séjour à Mitylène, qu'il avait choisie pour le lieu de sa retraite (1).

Marcellus triompha de l'éloignement d'Agrippa, et § 8.
se persuada qu'il achèverait de le faire oublier par la 731.

(1) Dion, LIII.—Paterc., II, 93. —Suét., Aug., 28 et 66.—Josep., Antiq., XV. —Cenot. Pis., pag. 290.

somptuosité des jeux de son édilité. Il venait de perdre son plus sûr appui, et se croyait débarrassé d'un concurrent. Dans sa lutte contre une si imposante renommée, il n'apercevait qu'une rivalité de magnificence. On distingua parmi ces profusions les voiles de lin qui furent étendus sur le Forum. Jules-César en avait fait usage pour garantir les spectateurs dans les jeux qu'il donnait au peuple. Marcellus en couvrit l'enceinte destinée aux plaideurs. Bien différent, s'écrie Pline, de Caton le Censeur, qui eût voulu les éloigner du Forum, en le pavant de cailloux aigus. Toutefois, ses soins empressés, et ses brillantes prodigalités, charmèrent la multitude, et il se vit bientôt l'objet préféré des vœux populaires.

Mais ces jours de triomphe devaient être les derniers jours de ce brillant fils d'Octavie, à peine entré dans une carrière déjà si enviée. Les faveurs mêmes du peuple avaient préparé sa perte ; les délateurs les attribuaient à ses liaisons avec les partisans de la liberté, dont il avait promis de seconder les desseins. Trop occupé de plaisirs et de fêtes pour remarquer les nuages dont se voilait le front d'Auguste, ou les complots des agents de Livie, il se berçait encore des songes les plus flatteurs, lorsque déjà circulaient dans ses veines les germes de mort qui devaient se manifester à son réveil. Les symptômes du mal dont il fut atteint semblaient néanmoins les mêmes que ceux qui avaient menacé les jours d'Auguste, et les soins de Musa lui furent également prodigués, mais avec un succès bien différent; car les mêmes remèdes ne firent qu'aggraver ses douleurs. Transporté aux eaux de Baies, dont il éprouva d'abord du soulagement, il ne tarda pas à succomber,

lorsqu'il venait d'atteindre l'âge de vingt-un ans.

Un décret du sénat lui décerna de magnifiques funérailles aux frais du trésor public. En vertu d'un autre décret, la chaire curule, où sa statue en or était assise, le front ceint d'une couronne, devait être placée dans les jeux publics, auprès de celles des édiles. Auguste annonça que le vaste théâtre, qu'il terminait alors à ses frais, serait dédié sous le nom de Marcellus.

Le cortége funèbre, accueilli sur sa route par des regrets unanimes, arrivait cependant aux portes de Rome. Auguste le reçut sous le portique de sa maison, et donna des ordres pour que les cendres fussent déposées dans son propre tombeau. Le lendemain, il suivit le corps au Champ-de-Mars, où il prononça l'éloge du défunt, déplorant le coup imprévu qui lui avait ravi le plus cher objet de ses affections. Des cris de douleur remplirent cette vaste enceinte; toutefois, on entendait aussi les imprécations d'une multitude désolée, dont les espérances s'étaient portées sur Marcellus, et qu'agitaient d'injurieuses rumeurs sur les causes de sa mort si prématurée. On n'accusait pas les intempéries de la saison, quoiqu'elles eussent produit plusieurs maladies contagieuses et une grande mortalité : on dénonçait d'odieux complots, tramés par Livie, et dont Musa avait été le complice. On soupçonnait Auguste de les avoir tolérés, pour punir les trames de Marcellus, attribuées au rival de Tibère. Ces soupçons contre Livie devinrent plus graves par la remarque qu'ils ne provoquaient aucune recherche. Dans la suite, on ne douta plus de leur justesse; car on voyait Livie préparer la perte des autres rivaux de son fils, par de pareilles insinuations sur leurs vœux

secrets pour le rétablissement de la république. Aussi la plupart des auteurs contemporains ont-ils compris cet attentat parmi ceux qui devaient flétrir la mémoire de Livie.

L'épouse d'Auguste redoutait encore l'influence de Mécène ; mais elle tentait vainement de l'ébranler. Elle se rassurait par l'éloignement d'Agrippa, dont elle faisait dénoncer les ressentiments, et ses rapports secrets avec les citoyens dangereux. Mais ces intrigues devaient encore tourner contre elle-même ; et la disgrâce d'Agrippa, qu'elle s'applaudissait d'avoir prolongée, allait amener le renversement des espérances qu'elle avait de nouveau conçues pour son fils Tibère (1).

§ 9. Auguste n'était pas seulement blâmé d'avoir laissé
731. impunie la mort de Marcellus; on l'accusait même d'avoir chargé son médecin de punir les vœux suspects de son gendre. Imputation atroce, qui prit néanmoins assez de crédit pour mériter d'être rapportée par les historiens. Nous la jugeons, comme eux, sans fondement ; mais elle peut attester l'opinion qu'on s'était formée de ce prince, toujours dominé par la passion du pouvoir, et disposé à lui sacrifier ses plus chères affections.

Au surplus, sa douleur, fût-elle sincère, devait être d'ailleurs peu durable. Rassuré désormais sur les dangers dont la crainte l'avait poussé à de si étranges mesures, on le voit s'occuper aussitôt des projets que les témérités de son gendre l'avaient obligé d'ajourner. Il en prépara l'exécution, en abdiquant le consulat sur le mont Albain, où il s'était retiré au milieu

(1) Tacit., Ann. II, 41 et XIV, 53.—Plin., Hist. nat. VII et XIX. — Dion., LV.

de juin, pour dépouiller sa magistrature avec des formes plus solennelles. Après avoir ainsi rassuré les républicains, il acheva de se les concilier, en se faisant remplacer par Lucius Sestius.

Sestius, digne de leur estime par son zèle et sa bravoure, avait surtout gagné leurs cœurs par son dévouement pour Brutus, dont il était questeur au camp de Philippes. Fidèle après sa mort à sa cause, il n'avait accepté l'amnistie de Mésène que pour venir publier son éloge, et pour offrir, dans une salle reculée de sa maison, une sorte de culte à sa mémoire. Auguste fut le visiter, voulut être introduit dans cette salle, et donna des éloges à un si noble attachement. Il fit ensuite accorder à Sestius le consulat pour le reste de cette année.

Le sénat, qui s'alarmait de l'époque alors prochaine d'une nouvelle revue, fut touché de cette démarche d'Auguste, et lui accorda sans résistance les décrets qui devaient remplir ses vœux. Les citoyens firent surtout éclater leurs transports lorsque Pison et Sestius, recommandables par les périls essuyés pour la défense de la liberté, vinrent présider l'assemblée des comices. Ils sanctionnèrent avec des acclamations, et comme un juste hommage de la reconnaissance publique, les décrets que le sénat venait de rendre en sa faveur.

Par ces décrets, qui furent publiés le 27 juin comme § 10.
loi de l'empire, la puissance impériale fut fondée sur des 731.
concessions inamovibles. Le premier décret accordait au prince, pour sa vie, la puissance tribunitienne. Auguste inventa ce nom, dit Tacite, lorsque, rejetant le nom de roi et de dictateur, il voulut néanmoins obtenir un titre supérieur aux autres dignités.

Ce fut par ce titre de puissance qu'il renouvela chaque année sa prise de possession de l'autorité souveraine, et désigna ensuite le successeur qu'il s'était choisi. L'opinion qui attachait le pouvoir suprême à ce titre prévalut si pleinement, que le titre d'*imperator*, accordé par les prétoriens, ne pouvait ensuite le suppléer. L'empereur ne se regarda comme légalement élu qu'après avoir obtenu le décret du sénat qui lui conférait la puissance tribunitienne.

Mais en désignant sous ce titre la souveraineté populaire, qu'il exerçait déjà en vertu des lois qui lui avaient conféré les prérogatives du tribunat, Auguste n'avait pas négligé la puissance militaire, qui émanait du prénom d'*imperator*. Il désirait seulement la dissimuler, et c'était pour ce motif qu'il ne l'avait jusqu'alors exercée que sous le titre de consul. Depuis son abdication, un nouveau titre de magistrature lui devenait indispensable, et il l'obtint par le second décret du sénat.

La puissance proconsulaire lui était accordée pour toute sa vie par le premier article de ce décret; ce fut désormais le titre sous lequel il exerça le pouvoir militaire ou le transmit à ses délégués. Il la conserva dans Rome par l'effet du second article, et fut ainsi dispensé des lois qui ordonnaient que l'entrée dans la ville d'un proconsul aurait l'effet d'une abdication. La puissance proconsulaire soumit à ses ordres tous les proconsuls, en vertu du dernier article de ce décret.

Le troisième décret semblait d'une importance bien inférieure aux deux autres. Il accordait à Auguste, pour toute sa vie, le droit de rapport ou de proposition au sénat. Pour préparer les esprits à la concession de la puissance consulaire, qu'il jugeait encore

prématurée, le prince se faisait accorder l'une de ses prérogatives (1).

Une politique habile avait cependant prévenu les ombrages que devaient faire naître de si graves innovations. Les deux chefs les plus éminents des républicains, Pison et Sextius, se montraient dans l'appareil de la souveraine magistrature, et donnaient seuls des ordres dans Rome; ils présidaient aux assemblées, où l'on voyait le prince du sénat, confondu, sans aucune distinction, avec les autres sénateurs. Lorsqu'ils réunirent ensuite les comices pour les élections, Auguste vint donner son suffrage avec les autres membres de sa tribu. Les sentiments que manifestèrent les citoyens offrirent la preuve du succès des mesures qu'il avait prises pour leur en imposer; ils avaient presque entièrement perdu le souvenir de leurs décrets en faveur d'Auguste; ils le croyaient sans fonctions et sans honneurs, parce qu'ils ne l'apercevaient dans l'exercice d'aucune magistrature. § 11. 731.

Cependant les désastres publics, qui excitaient déjà de vives alarmes au temps de son abdication au consulat, et qui l'avaient peut-être hâtée, devenaient plus menaçants. L'épidémie renaissait plus meurtrière encore, et multipliait ses victimes; le Tibre débordé pénétrait dans les rues de Rome, ébranlant les fondements des édifices; on annonçait de toutes parts des prodiges, qui répandaient un sombre effroi; la foudre était tombée sur plusieurs monuments publics, et ses éclats de sinistre présage avaient même endommagé le Panthéon. Mais le plus funeste des présages résultait de l'insuffisance des dernières récoltes; les greniers publics étaient déjà vides : la famine, s'annonçant par le

(1) Dion., LIII, 17 et 32 — Tacit., Ann. III, 56.

rapide accroissement du prix des denrées, semblait, dès ses premières atteintes, étouffer le sentiment de tous les autres fléaux. Les sages mesures d'Auguste l'avaient prévenue dans d'autres circonstances : mais alors il affectait d'abandonner sans partage aux consuls le gouvernement de la ville. Le peuple menacé d'un sombre avenir, et n'apercevant plus les secours qu'une sorte de providence invisible lui avait tant de fois offerts, était tombé dans un profond découragement.

§ 12. Telle était la disposition des esprits lorsque, au pre-
732. mier janvier de l'an 732 de Rome, Marcellus et Arruntius prirent possession de la souveraine magistrature. Ils n'osèrent pas la signaler par des jeux et tous les autres divertissements publics furent également interrompus. Les citoyens erraient dans les rues, ou formaient des groupes, dans le Forum, se communiquant leurs terreurs. Une superstition ancienne leur faisait envisager, comme un signe de la colère céleste, de pareilles calamités ; des insinuations habiles leur en montraient l'origine à l'époque où ils avaient applaudi à la retraite d'Auguste, et laissé ensuite sans magistrature ce pacificateur de l'empire, que les dieux leur avaient envoyé pour mettre un terme à leurs malheurs. Ils s'abandonnaient à leurs regrets, et se reprochaient leur ingratitude, quand tout à coup le bruit se répand que le sénat vient d'entrer en séance : ils courent assiéger son palais, menacent d'y mettre le feu, et le contraignent à rendre un décret qui nomme Auguste dictateur. Armant aussitôt vingt-quatre licteurs de faisceaux et de haches, ils vont présenter à ce prince les signes d'une magistrature, récemment abolie, et qui leur avait été toujours si odieuse.

Auguste fait éclater les témoignages de son indignation et de sa douleur. Il se glorifie de leur affection; il l'a méritée en les délivrant de leurs ennemis; il continuera de la justifier en rejetant une offre imprudente. On n'a pas oublié les maux causés par la dictature : et l'on voudrait qu'il en favorisât le rétablissement! qu'il démentît en ce jour sa vie entière! qu'il imprimât une pareille tache à sa mémoire! Ses discours étant restés sans effet, il a recours aux prières, il s'abaisse jusqu'à fléchir le genou en suppliant. Pressé alors par de nouvelles instances, il se relève avec l'expression du plus violent désespoir, et déchirant sa toge, expose sa poitrine à leurs coups. La mort lui cause moins d'effroi que cette odieuse magistrature, qui fut toujours funeste à la liberté publique.

Le prince aurait pu prolonger cette scène, bien assuré de ne pas rebuter des citoyens qu'animait la superstition et le sentiment de leurs maux. Il s'était ménagé un moyen de la terminer, sans démentir les sentiments qu'il venait de manifester. Les auteurs secrets de ces mouvements proposèrent qu'on l'obligeât au moins d'accepter la préfecture des vivres; et il céda à ces nouvelles sollicitations.

Auguste réunit alors la préfecture des vivres à la puissance proconsulaire, ainsi que l'avait fait jadis Pompée, et ce ne fut pas la seule fois qu'il imita la politique du rival de Jules-César; mais il se montra plus habile que lui dans cette circonstance. Car Pompée avait aussitôt manifesté le dessein de s'élever par les concessions à la dictature, Auguste, au contraire, inspira aux citoyens la confiance qu'elle ne serait jamais rétablie. Il avait d'ailleurs pris en secret des mesures pour le succès de sa nouvelle mission, et

l'abondance ne tarda pas à reparaître dans Rome.

Tibère, qui gérait la questure, fut alors chargé de pourvoir aux approvisionnements de la ville. Secondé par les intelligences de Livie, déjà fort étendues dans les provinces, il remplit avec succès cette difficile mission.

Les citoyens n'aspiraient qu'à exprimer leur reconnaissance pour Auguste, et, dès leur première assemblée, ils votèrent par acclamation un décret qui le nommait censeur perpétuel. Auguste reçut ce décret comme une concession à vie de la préfecture des mœurs : il continua néanmoins d'en prendre possession tous les cinq ans, ce qui concilie l'assertion de Dion, qu'il obtint tous les cinq ans la préfecture des mœurs, avec celle de Suétone, qui la lui fait accorder dans cette occasion pour toute sa vie.

Il voulut ensuite que l'on procédât à l'élection des censeurs. Lépidus et Plaucus obtinrent cette dignité; l'un fils, l'autre frère d'un proscrit. Décriés dans l'opinion, le premier par son incapacité, le second par ses mœurs corrompues, ils achevèrent de se l'aliéner par leur mésintelligence, et n'osèrent continuer l'exercice de leurs fonctions. Auguste les suppléa en sa qualité de préfet des mœurs, comme on le voit par les édits qu'il publia : pour réprimer le luxe des repas; pour étendre aux chevaliers romains la défense de danser sur le théâtre; pour déterminer le nombre des gladiateurs, qu'il serait permis de faire descendre dans l'arène; pour attribuer aux préteurs l'intendance des jeux, régler leur dépense et l'imposer au trésor public.

Depuis cette époque, il ne fit plus élire de censeurs. Il n'avait conservé les autres magistratures dont il

exerçait la puissance, que pour satisfaire aux vœux des citoyens. Ce motif n'existait pas pour la censure, déjà odieuse dans ce siècle de licence, et sur laquelle avaient alors rejailli les mépris inspirés par ses derniers titulaires (1).

Les citoyens n'étaient plus désormais occupés que § 13.
des distributions gratuites et des jeux du cirque; mais 732.
les grands de Rome ne pouvaient être aussi facilement abusés : ils pouvaient d'ailleurs mieux apprécier les progrès rapides de la puissance proconsulaire, parce qu'ils étaient souvent appelés par leurs fonctions dans les provinces du sénat.

Auguste imitait à la vérité l'ancienne politique du sénat envers les proconsuls. Mais lorsque le sénat les avait soumis à des lois sévères, connues sous le nom de lois sur les provinces, il avait à réprimer leur pouvoir sans bornes. En remettant ces lois en vigueur par ses édits, le prince achevait d'abattre un pouvoir déjà énervé par d'autres atteintes.

Il avait en effet préparé l'abaissement des proconsuls, en les réduisant à la puissance civile; le sénat en avait donné l'exemple à l'égard de plusieurs proconsuls, et avait envoyé dans leur province un de ses légats, qui recevait le commandement militaire. Lorsqu'Auguste eut rendu cette mesure générale, et que le lieutenant et le proconsul furent également soumis aux ordres émanés de la puissance proconsulaire, on vit bientôt ces deux sortes de subordination se confondre dans l'esprit des habitants des provinces.

Toutefois, attentif à n'innover qu'avec lenteur, Auguste tolérait encore, en faveur de quelques proconsuls, la concession du pouvoir militaire. Les lois sur

(1) Dion.. LV. -- Suét., Aug, 27 et 52.

les provinces réprimaient à la vérité l'abus de ce pouvoir et prononçaient la peine capitale contre le proconsul qui entreprenait la guerre sans autorisation. Mais pour faire respecter des lois depuis longtemps méprisées, il ne suffisait pas de les publier de nouveau; un grand exemple devenait indispensable.

Antonius Primus, qui arrivait du gouvernement de la Macédoine, fut cité devant le préteur, pour avoir attaqué sans ordre les Thraces Odryses. Il variait dans ses réponses, alléguant tantôt les ordres du consul Marcellus, tantôt ceux d'Auguste. Mais les juges hésitaient à le condamner, et craignaient de favoriser les vues politiques qui avaient inspiré cette accusation.

Auguste paraît alors à l'audience. Il n'avait pas cessé de fréquenter les jugements du Forum, et de s'intéresser à ceux qui concernaient ses amis. Vaine affectation de popularité! car il était trop au-dessus des autres citoyens, pour imiter sans danger leur exemple. Le préteur, qui l'aperçoit auprès du tribunal, lui demande s'il avait ordonné d'attaquer les Odryses. « Je » n'ai donné aucun ordre pour cette guerre, » répondit Auguste.

Licinius Muréna était défenseur de l'accusé. Vaincu avec les autres républicains, il aurait pu se rouvrir la carrière des honneurs, par la protection de sa sœur Térentia, femme de Mécène, et de son frère Proculéius. Il avait préféré la retraite laborieuse, où les études oratoires fortifiaient les sentiments généreux, qu'il n'avait pas voulu sacrifier à sa fortune. La démarche d'Auguste, qui lui présageait le sort réservé à son client, les fit éclater. Il dit que l'accusation était légitime, honorable même, quand un citoyen, par zèle pour le bien public, s'exposait aux vengeances

des lois, s'il succombait, et, s'il triomphait, aux vengeances des hommes puissants; mais que la déposition contre un accusé était illicite, quand elle n'avait pas été réclamée par l'accusateur; que les lois réprouvaient ce moyen insidieux d'attaquer un accusé, sans s'exposer aux peines de la calomnie. Se tournant ensuite vers Auguste, il lui demanda par qui il était appelé, pour quels motifs il comparaissait? « Par la république et pour ses intérêts, » dit avec calme le prince, qui dissimulait ses ressentiments, mais qui n'oubliait pas les offenses.

Antonius Primus fut condamné, et cet exemple § 14.
sévère remplit le but qu'Auguste s'était proposé; les 732.
proconsuls du sénat se résignèrent à la soumission. Leur dépendance s'étendit bientôt à tous leurs subordonnés; le procurateur, qu'Auguste envoyait dans leur province pour la régie du fisc, exerça bientôt la plupart des attributions des questeurs.

C'était par la questure que toute la jeune noblesse et tous les citoyens qui aspiraient aux honneurs devaient commencer leur carrière. On les voyait solliciter avec ardeur pour remplir leurs fonctions dans Rome, et l'on ne voyait plus briguer la questure que comme un moyen d'obtenir la faveur du prince, qui recevait des questeurs pour les magistratures dont il avait obtenu la puissance.

Ces mécontentements de la première classe des citoyens, et les regrets qu'inspirait le triste sort de Primus avaient aigri tous les esprits; des murmures s'élevaient contre cette puissance nouvelle, dont les progrès se manifestaient par l'abaissement de toutes les magistratures. On laissait les flatteurs du prince vanter la modération de sa réponse aux censures de

Muréna, et on se communiquait les sentiments d'indignation qu'elles avaient inspirés.

Auguste tenta de ramener des dispositions plus favorables. Il déclara que l'autorité des lois était rétablie dans la Gaule lyonnaise et dans l'île de Chypre, les fit passer sous l'autorité du sénat, et fit même entendre qu'il ne tarderait pas à lui céder d'autres provinces. Il obtint ainsi, par un décret du sénat, le droit de convoquer ses assemblées, prérogative analogue à celle du droit de proposition ou de rapport, et qui avait été jusqu'alors également réservée aux consuls. Mais il tentait en vain par ces déférences de calmer la fermentation générale; poussé à bout par les propos injurieux qui l'entretenaient, il résolut la perte de ses adversaires.

Un complot formé contre la vie d'Auguste fut alors dénoncé par Castruccius. Muréna et Cæpion en étaient les chefs; Muréna, dit Paterculus, bon citoyen avant ce crime; Cæpion, déjà diffamé dans l'opinion publique. Dion reconnaît au contraire que tout leur crime se réduisait à des propos contre le prince.

Térentia, prévenue en secret par Mécène, favorisa la fuite de Muréna. Auguste fut irrité de l'indiscrétion de Mécène, si l'on en croit Suétone; le témoignage des autres historiens, et les faits postérieurs, prouvent qu'il n'en montra aucun ressentiment. On l'a même soupçonné de l'avoir provoqué, pour éviter une lutte hasardeuse dans le Forum. L'accusation excitait en effet de violents murmures, quoique l'on eût éloigné Castruccius, dont le nom seul la décriait, pour la faire soutenir par Tibère. Les juges se montraient peu disposés à seconder ces trames odieuses. On redoutait surtout les grands talents de Muréna, qui avaient,

dans une occasion récente, excité l'enthousiasme du peuple ; s'il était réduit à les déployer pour son salut, il pouvait exciter de dangereux soulèvements.

Toutefois, pour se garantir de ce danger, Auguste § 15.
avait compromis sa vengeance ; Muréna et ses pré- 732.
tendus complices étaient en fuite, et les lois romaines ne permettaient pas de procéder contre les absents. Auguste y pourvut par une de ces lois privées dont nous avons déjà exposé les fréquents abus. Sa loi sur les contumaces ordonna que les juges procéderaient contre l'accusé qui refuserait de comparaître, admettraient comme avoués les faits de l'accusation, et donneraient publiquement leurs suffrages.

Dion a prétendu que cette loi fut inspirée par des motifs d'utilité publique, et a manifesté ainsi l'influence de ces époques de servitude, qui faussent le jugement de l'historien, lors même qu'elles n'ont pas altéré sa sincérité. Disons, au contraire, que les actes violents de Sylla n'avaient pas été si funestes ; car il n'avait pas du moins altéré les lois sur les jugements, et sa loi Cornélia laissait à l'accusé un libre choix entre le scrutin secret ou le vote public des juges. La loi Julia priva de cette faculté ceux qui avaient de plus justes motifs pour la réclamer ; les accusés, sacrifiés à la sécurité des juges, furent condamnés à l'interdiction de l'eau et du feu. Ils furent peu après mis à mort, ajoute le même historien, qui s'exprime avec cette indifférence sur l'exécution d'une sentence d'exil par le dernier supplice.

Muréna, qui avait pris la fuite avec le philosophe Athénée, fut atteint et immolé par des satellites. Athénée fut ramené dans le palais d'Auguste. Mis en liberté, après de longues angoisses, il disait à ses amis

qu'il avait vu de près le séjour des ombres. Il montrait peu de confiance dans un pardon difficilement obtenu, et périt en effet quelque temps après d'une mort violente ; on annonça qu'il avait été écrasé sous les ruines de sa maison.

Cæpion, d'abord caché par un esclave fidèle, qui l'avait ensuite emporté, dans une corbeille couverte, par des chemins détournés, était parvenu à Cumes, et se voyait déjà en pleine mer. Le navire est repoussé par la tempête sur le rivage; l'esclave est arrêté et résiste avec une égale constance aux promesses et aux tortures. Cet héroïque dévouement fut toutefois inutile au salut de Cæpion, qui périt bientôt après, dénoncé par un autre de ses esclaves.

Auguste aurait atteint le but qu'il se proposait, ajoute Dion, et aurait étouffé les dangereux propos, qui ébranlaient sa puissance : mais il souffrit qu'un décret du sénat ordonnât des actions de grâces aux dieux pour la répression d'un complot suspect, et les citoyens s'indignèrent de voir célébrer de pareils excès comme une victoire.

Le prince ne tarda pas même à reconnaître qu'il rendait au caractère romain son ancienne énergie, par ses imprudents efforts pour la comprimer. Le père de Cæpion ne se borna pas à récompenser par la liberté l'esclave qui avait voulu sauver son fils, il condamna celui qui l'avait trahi à expirer sur une croix, et le fit conduire au supplice, près le Forum, portant sur le dos un écriteau qui lui reprochait sa trahison. Auguste feignit de ne voir dans cette audace qu'un emportement excusable de la tendresse paternelle.

Il ne tarda pas à se voir plus directement attaqué. Une accusation fut portée au tribunal du préteur

contre le délateur Castruccius, homme vil et souillé de crimes, que la crainte des sévérités de la justice avait rendu l'instrument des vengeances du prince. L'infamie de cet agent allait être exposée au grand jour. Auguste se rendit en personne au tribunal; il obtint ou arracha le désistement de l'accusateur. Castruccius ne pouvait plus, d'après les lois, être mis en jugement; les mêmes lois prononçaient, à la vérité, les peines rigoureuses de la prévarication, contre l'accusateur dont le désistement était suspect de connivence, mais on n'osait pas mettre en cause le véritable prévaricateur.

L'indignation générale se manifestait par des cris séditieux et de nombreux rassemblements; des complots secrets se formèrent, plus dangereux et plus menaçants que celui dont la supposition avait causé la perte de tant d'illustres citoyens. Auguste les envisagea sans alarmes, comptant sur la vigilance de Mécène, sur la terreur qu'il avait inspirée, sur l'inconstance des ressentiments populaires. Tandis qu'il s'occupe à développer les concessions inamovibles qu'il avait reçues, observons les nouvelles mesures de sa politique pour obtenir la concession la plus importante, celle qui devait terminer l'établissement de la puissance impériale (1).

La puissance impériale était en effet incomplète, et § 16.
sa faiblesse s'était dévoilée par les actes arbitraires 732.
qu'elle venait d'inspirer. Lorsque Dion déclarait plus tard qu'elle n'était pas alors inférieure à la dictature, il exprimait les préjugés de son temps, et se mettait

(1) Dion., LIV, 3 et 5. — Macrob., Sat., I. — Tacit., Ann. III, 30. — Suet., Aug., 56 et 60.

en contradiction avec les faits, comme l'ont démontré les critiques du siècle dernier.

L'autorité d'Auguste ne pouvait recevoir ses derniers développements que par la concession à vie de la puissance consulaire, la seule puissance qui, par son origine et par sa nature, dominât toutes les autres. Les consuls, jadis élus pour remplacer les rois, avaient depuis exercé toutes leurs prérogatives, et les autres magistrats n'étaient que les délégués d'une partie de leurs attributions. La puissance du consulat devenait même égale à celle de la dictature, lorsqu'elle était armée de la fameuse formule qui ordonnait aux consuls de pourvoir au salut de la république.

A l'époque des derniers décrets, Auguste n'avait pas osé provoquer la concession d'une puissance aussi semblable à la royauté; il s'était promis seulement de l'obtenir avant le terme de son autorité décennale. Il projetait alors de s'éloigner de Rome, sans doute avec le désir de calmer ainsi les ressentiments des citoyens. Mais son principal motif était d'imprimer une activité nouvelle aux expéditions qui devaient les occuper de leur gloire, et de soustraire à leurs regards, en les couvrant de lauriers, les ruines encore trop récentes des institutions de la liberté.

Nous verrons dans quelles vues il avait commencé par l'invasion de l'Arabie, ordonnée à Ælius Gallus, préfet de l'Égypte. Il venait d'apprendre les revers de cette entreprise mal dirigée, et d'autres dépêches l'instruisirent que les Éthiopiens, entrés en armes dans la Thébaïde, avaient été reçus comme des libérateurs. En recevant ces nouvelles alarmantes, Auguste part en diligence pour Misène, s'embarque sur

sa flotte avec des cohortes d'élite, et se dispose à les conduire en personne. Alléguant ensute les vents contraires, il relâche dans le port de Messine; et dès que le ciel se montre plus favorable, il transmet le commandement à Petronius, qui part pour l'Égypte comme successeur d'Ælius Gallus. Nous ferons bientôt connaître les détails et le résultat de cette guerre.

Auguste était resté dans Messine, où il recevait par Mécène des nouvelles de Rome. Les citoyens n'étaient déjà plus occupés que des dangers de l'Égypte, devenue le grenier de l'Italie. Leurs alarmes avaient relevé l'ascendant du prince, et, dans les comices tenues pour les élections, ils l'avaient unanimement désigné pour la première place du consulat. Les candidats s'étaient ensuite disputé la seconde place avec une violence presque sans exemple, et leurs luttes, qui ensanglantaient la place publique, s'étaient enfin terminées par l'élection de Lollius, l'un des amis de Mécène.

Auguste n'accepta point le consulat. Loin d'être alarmé des troubles que son refus devait faire renaître, il jugeait utile d'effrayer encore les bons citoyens par le retour de ces désordres dont il les avait affranchis, et qui s'étaient trop effacés de leurs souvenirs. Les emportements des factieux surpassèrent son attente (1).

Lorsque, au 1er janvier de l'an 733 de Rome, on § 17.
vit Lollius prendre seul possession de la souveraine 733.
magistrature, les factions de Lépidus et de Silanus, qui se disputaient la place vacante, s'exaltèrent jusqu'à la fureur. Le tumulte fut si violent dans l'assem-

(1) *Voyez* les Mémoires de l'abbé de La Bletterie et du baron de Sainte-Croix. *Acad. des Inscript.*, tom. 24 et 49.



blée des comices, que Lollius fut contraint de la séparer, après avoir tenté vainement de recueillir les suffrages. Par le conseil de Mécène, il manda les deux concurrents dans le sénat, et leur déclara sa résolution d'inviter Auguste à venir en personne réprimer leurs brigues factieuses. Intimidés par cette menace, ils furent trouver le prince à Messine, protestèrent de leur déférence à ses ordres, et promirent de ne pas rentrer dans Rome avant l'issue des élections. Les comices furent assemblées de nouveau, et les partisans de Lépidus lui obtinrent la majorité des suffrages.

Le calme semblait rétabli, mais des rassemblements secrets présageaient de nouveaux orages. Mécène, dont l'œil vigilant avait pénétré ces ténébreuses manœuvres, charge Lollius de suppléer à son absence, et s'empresse de joindre le prince à Messine. Il lui expose la nécessité et l'urgence d'une mesure décisive. Sous l'apparence de ces brigues pour les élections, les factieux dissimulent les plus vastes desseins, et n'attendent plus qu'un chef pour les faire éclater. Leurs regards se portent déjà sur Mitylène, et sur ce général dont la disgrâce semble leur garantir l'appui. « Il faut vous hâter de les détromper; vous avez même besoin d'un second pour les contenir : le rappel d'Agrippa devient indispensable. » Auguste s'étant alors récrié : « Vous avez fait Agrippa si grand, poursuit vivement Mécène, qu'il faut désormais choisir, ou de le perdre, ou d'en faire votre gendre. »

Agrippa fut rappelé et reçut l'ordre de se préparer à l'hymen avec Julie, par la répudiation de Marcella. Il refusait d'y souscrire, par amour pour son épouse, par méfiance de Julie, par ressentiment contre Auguste. Mécène eut recours à l'intervention d'Octavie.

La sœur d'Auguste était venue à Messine, amenée par Livie, qui ne doutait plus de l'hymen de Tibère, et dont l'orgueil était flatté de le célébrer sous les yeux d'une ancienne rivale. Depuis sa perte irréparable, Octavie nourrissait sa douleur dans la retraite, ne voulant entendre aucune consolation, refusant les hommages offerts à son fils par les orateurs et par les poëtes, évitant les familiers d'Auguste, dont les suffrages la charmaient, lorsqu'ils s'adressaient à Marcellus. Elle s'était refusée d'abord à suivre Livie, non qu'un soupçon atroce eût brisé son cœur, mais elle enviait cette félicité maternelle. Rougissant de sa faiblesse, elle avait enfin cédé à de nouvelles instances. Arrivée, sans le soupçonner, pour orner le triomphe de Livie, elle devait encore cette fois concourir à faire avorter ses desseins.

Virgile avait accompagné Mécène, cédant aux désirs impatients d'Auguste, qui voulait entendre trois chants de l'Énéide à peine terminés. Il débuta, en présence d'Octavie, par le chant de la descente aux enfers, où il avait, suivant l'expression de Boileau, *prodigué les miracles*. Après avoir parcouru ces sombres demeures, sous la conduite d'Anchise, Énée arrive au coteau fortuné que parcourent les ombres des héros, dont il devait être le père. Un jeune homme paraît au milieu d'eux; sa rare beauté reçoit un nouvel éclat de sa riche armure et de son pompeux cortége : mais son front plein de grâces est abattu par la douleur, et déjà l'aile de la mort le couvre d'une ombre sinistre. Les dieux, dit Anchise, le raviront à l'amour des Romains, jaloux de la félicité qu'il leur aurait assurée. De funèbres accents retentiront au champ de Mars et sur les rives du Tibre, célébrant

sa piété, ses vertus antiques, son invincible courage. Infortuné jeune homme ! puisses-tu fléchir un destin trop rigoureux ! tu ferais revivre Marcellus.

Octavie, à ces mots, perdit connaissance. Elle envoya ensuite au poëte dix mille sesterces ou deux mille francs, pour chaque vers de cette immortelle apothéose.

Un savant antiquaire de ce siècle a, le premier, contesté ce fait, que Donat raconte dans sa vie de Virgile. Il allègue un passage de Sénèque qui dit qu'Octavie refusa les poëmes dédiés à Marcellus, ce qui ne prouve rien contre sa présence à la lecture d'un chant de l'Énéide. Il objecte le silence de Dion et de Suétone ; mais l'un a pu négliger une anecdote privée, et l'autre la réserver pour sa vie de Virgile, que Donat a copiée, comme il avait déjà copié celle de Térence. La crédulité qu'il reproche à cet historien paraît un faible argument contre un fait aussi vraisemblable. Des preuves négatives et aussi faibles ne peuvent d'ailleurs suffire pour infirmer la croyance de tant de siècles (1).

§ 18. Octavie témoigna sa reconnaissance pour Auguste,
733. en décidant son gendre et sa fille à se sacrifier comme elle leur en avait jadis donné l'exemple pour les intérêts de l'empire. Après une répudiation mutuelle, Agrippa célébra ses fiançailles avec Julie, et mit à la voile pour Rome. Mécène l'avait précédé, et venait, par un décret du sénat, de lui faire accorder les pouvoirs nécessaires pour réprimer les factieux. Dans ces attributions, qu'un critique moderne a expliquées,

(1) *Voyez* le Moniteur du 19 août 1819 et l'Iconog. Rom., tom. 2, page 40.

on reconnaîtra celles qui devaient être peu après accordées au préfet de Rome

Agrippa en fit usage avec une modération qui lui concilia la faveur publique. Les républicains, dont il avait toujours conservé l'estime, secondèrent ses efforts; les factieux, se voyant abandonnés, n'osèrent braver sa fermeté souvent éprouvée. Les citoyens étaient déjà peu après si pleinement rendus à leurs habitudes oisives, qu'il suffit pour attirer toute leur attention, d'une discussion frivole qui s'éleva entre les deux consuls. Ils se disputaient le droit d'élire le préfet de la ville, dont la mission se bornait à les suppléer dans Rome pendant les quatre jours consacrés aux féries latines. Ce choix appartenait au premier consul : mais tous deux s'attribuaient ce titre; Lollius, comme nommé le premier; Lépidus, comme nommé, sur le refus d'Auguste, à la première place. Agrippa, n'ayant pu les concilier, décida qu'il ne serait point nommé de préfet de la ville pour cette année.

Ces querelles de factions, ces disputes de suprématie, avaient une même cause : l'activité inquiète dont tant de guerres avaient fait le caractère national des Romains, et qui n'avait plus désormais d'aliment. Les expéditions que nous avons annoncées n'étaient donc pas moins propres à favoriser les mesures d'Agrippa, que les desseins d'Auguste. Mais il est temps d'offrir ce récit, et d'abord de suivre Petronius en Égypte, où il avait conduit la flotte de Misène (1).

Lorsque Auguste réunit l'Égypte à l'empire, alarmé § 19.
des facilités que son opulence, le difficile accès de 733.
ses frontières, et le génie inquiet de son innom-

(1) Dion, LIV. 6. — La Bletterie, *Acad. des Inscrip.*, tom. 21, pag. 302.

brable population, offrait à un chef ambitieux pour établir son indépendance, il pourvut à ce danger par une organisation toute spéciale. Il ordonna que le gouverneur serait pris dans l'ordre des chevaliers, et sous le titre modeste de préfet, n'obtiendrait que l'autorité militaire; qu'un procurateur exercerait l'autorité administrative; que le chef de l'autorité judiciaire serait choisi parmi les habitants. Son active surveillance avait achevé l'ouvrage de sa politique; l'Égypte était devenue à la fois la plus soumise et la plus florissante province de l'empire.

Cornélius Gallus en fut le premier préfet. Poëte ingénieux non moins qu'habile guerrier, Gallus avait obtenu le premier rang dans cette brillante jeunesse, qui seconda les débuts de l'héritier de Jules-César. Il avait justifié cette préférence, lorsque, attirant sur la frontière opposée toutes les forces d'Antoine, il avait ouvert aux légions d'Auguste la route d'Alexandrie, et décidé ainsi la conquête de l'Égypte.

Ce gouvernement si envié lui avait paru d'abord un digne prix de ses services. Mais, uni à Pollion par le goût des lettres, il était animé des mêmes sentiments, lors même qu'il se jetait à son exemple, au milieu des factions qui déchiraient sa patrie, et s'était ensuite repenti comme lui d'avoir concouru à l'opprimer. Obligé de dissimuler ses regrets, il les épanchait dans la société de quelques amis, qu'il croyait sincères, censurant les vices d'Auguste et la bassesse de ceux qui avaient légitimé son usurpation.

Auguste en fit éclater son ressentiment. Il rappela Gallus à Rome, déclara qu'il abjurait son amitié, et lui défendit l'entrée de sa maison et des provinces de son partage.

Valérius Largus, le commensal de Gallus, l'accusa alors d'avoir conspiré contre Auguste, et, pour entraîner les légions dans ce complot, de leur avoir abandonné le pillage de la Thébaïde. Gallus avait sans doute, en ravageant cette contrée, et saccageant l'opulente ville de Thèbes, sous de faux prétextes, fait un odieux abus de son autorité, mais il était incapable de la tourner contre celui qui la lui avait confiée. Un décret du sénat le condamna néanmoins à l'interdiction de l'eau et du feu, et ordonna des actions de grâces aux dieux pour la découverte du complot. Accablé par un arrêt si rigoureux, Gallus se perça de son épée.

Auguste, en remerciant le sénat de son zèle, déplora sa propre condition; lui seul ne pouvait à son gré borner les effets de son ressentiment contre ses amis. Mais pourquoi les abandonnait-il à ses délateurs? C'est ce qu'exprima Proculeius, lorsque, voyant Largus s'approcher de lui, il couvrit de sa main son nez et sa bouche, pour faire entendre qu'on ne pouvait même respirer avec sécurité en présence d'un tel homme, et cette démonstration de l'un des plus intimes familiers d'Auguste prouve assez que des propos téméraires avaient été l'unique crime de Gallus.

Pétronius le remplaça dans la préfecture de l'Égypte. Des soulèvements avaient éclaté dans Alexandrie et dans plusieurs autres villes; il rétablit partout le bon ordre par son activité et par sa vigueur. Il eut pour successeur Ælius Gallus.

Auguste avait rappelé Pétronius pour concerter § 20.
avec lui une invasion en Arabie, qui devait être la 733.
première de ces expéditions lointaines, vers lesquelles il voulait alors détourner les regards des Romains. Le

projet de cette invasion remontait au temps même de la prise d'Alexandrie. On répandait alors dans tout l'Orient des récits fabuleux sur les richesses enfouies dans l'Arabie, et les Égyptiens s'attachaient à les accréditer : jaloux des Arabes, qui les avaient précédés dans le commerce des Indes, et dont les établissements leur opposaient une redoutable concurrence ; ils aspiraient à armer leurs vainqueurs contre leurs rivaux. L'invasion en Arabie était depuis cette époque un vœu populaire chez les Romains.

Pétronius engagea le prince à le satisfaire. L'Égypte était pacifiée ; un petit nombre de cohortes suffisait désormais pour la contenir. L'activité des habitants était absorbée par les travaux de l'industrie et par les spéculations maritimes ; ils respectaient la domination romaine, qui en protégeait les succès. Les légions étaient pleines d'ardeur, et même impatientes d'une trop longue inaction. Hérode, roi de Judée ; Obodas, roi des Arabes nabathéens, habitué à combattre dans ces contrées d'un accès difficile ; plusieurs autres alliés de l'empire, offraient de puissants secours. Un plan d'expédition fut résolu ; Ælius Gallus reçut des instructions pour entrer sur-le-champ en campagne.

Ælius avait mérité, par son activité et par sa bravoure, le choix d'Auguste. Mais il appartenait à cette présomptueuse jeunesse qui remplaçait à la tête des armées les généraux dont le prince redoutait la célébrité Jaloux des talents d'Hérode, vantés dans tout l'Orient, il s'était privé de ses secours, dans la crainte de partager avec lui la gloire du succès. Il s'était laissé abuser par les démonstrations d'Obodas, qui entretenait de secrètes intelligences dans l'Arabie, et par

les adulations du général Syllæus, envoyé par ce roi pour le trahir.

Par le conseil de Syllæus, au lieu de suivre une route facile à travers le pays des Nabathéens, Ælius Gallus préféra de s'embarqua sur la mer Rouge. Retardé par la construction des vaisseaux de transport, égaré ensuite sur les écueils de cette mer par des pilotes infidèles, il n'arriva qu'à la fin de l'été au port de Leucocome, où les maladies, communes dans cette saison, épuisèrent son armée, et ne lui permirent d'entrer en campagne que l'année suivante. Son guide perfide le conduisit alors dans des contrées difficiles et traversées par des déserts, où il eut beaucoup à souffrir de la disette et des maladies. Arrivé enfin dans des pays plus fertiles, il dissipa les troupes nombreuses des Arabes, et soumit plusieurs villes, dont les noms même, dit Pline, étaient jusqu'alors ignorés. Mais plus de six mois s'étaient écoulés, et son armée était fort affaiblie, lorsqu'il parvint à Marsyaba ou Mariaba, que l'on regardait alors comme la principale ville de l'Arabie. Après avoir tenté vainement de l'emporter de vive force, il voulut en former le siége. Mais la disette d'eau se faisait déjà sentir, tout le pays d'alentour était ravagé, et des indices certains lui avaient dévoilé la trahison de Syllæus. Il acheva de s'en convaincre, lorsqu'il revint sur ses pas; car deux mois lui suffirent pour ramener en Égypte les débris de ces légions, qu'il avait rendues les victimes de sa vaine confiance.

Le même système de gouvernement, qui avait donné à cette invasion un chef téméraire, lui fit cruellement expier ses torts. Ælius Gallus fut mandé à Rome, battu de verges, en vertu d'un jugement du

sénat, et sa tête tomba sous la hache du licteur (1).

§ 21. 733. Cependant la reine Candace avait envahi les frontières de l'Égypte. Cette reine, dont le royaume, borné jadis à la presqu'île de Méroé, embrassait alors une grande partie de l'Éthiopie, avait entretenu dans la Thébaïde les ressentiments excités par les dévastations de Cornélius Gallus. Profitant de l'absence des légions romaines, elle y pénétra à la tête d'une nombreuse armée. La plupart des villes lui ouvrirent leurs portes. La garnison de Syène, formée de trois cohortes romaines, résista d'abord avec courage; victime enfin des complots tramés par les habitants, elle fut réduite à capituler.

L'indiscipline et la rapacité des soldats de Candace lui firent bientôt perdre tout le fruit de ces succès. Attaquée par les habitants des villes trop confiantes qui les avaient reçus dans leurs murs, et qui les poursuivaient alors pour se venger de leurs brigandages, elle fut contrainte à une retraite précipitée : après une lutte sanglante et plusieurs fois indécise, elle rentra enfin dans Napata, sa capitale, avec une faible partie de son armée.

Lorsque Petronius entra dans le port d'Alexandrie, avec les renforts que transportait la flotte de Misène, la Thébaïde était déjà pacifiée, et de sages mesures achevèrent d'y étouffer tous les anciens ressentiments. Dès qu'il eut complété et rétabli de leurs fatigues les légions qui revenaient de l'Arabie, il se hâta d'ouvrir la campagne. Avant la fin de janvier de l'année suivante, Candace avait perdu une grande bataille et ses principales forteresses. Sa capitale venait d'être in-

(1) Strabon, liv. XVI, pag. 782. — Plin., VI, 28. – Suet., Aug., 66. — Mengin, *Hist. de l'Égypte*, tom. 3, pag. 383.

vestie, lorsqu'elle accourut avec de nouvelles forces; mais elle n'arriva devant cette place que pour la voir emportée d'assaut et saccagée.

Candace envoya alors à Pétronius des députés, sous prétexte de traiter de la paix, mais en effet pour le retenir dans Napata jusqu'à l'époque, alors prochaine, où l'excès des chaleurs rendrait le séjour de cette ville et la retraite également funestes à son armée. De nombreux partis étaient cependant répandus sur la route de Syène, pour enlever les approvisionnements, boucher les sources d'eau vive, et détruire par le feu les pâturages. Pétronius, à cette nouvelle, rompt les négociations, disperse les troupes de la reine, et, ne laissant qu'une cohorte d'élite pour défendre le fort de Premnis, ramène ses troupes chargées de butin dans les murs de Syène.

Candace se flatta au moins de reprendre Premnis. Repoussée de cette forteresse, découragée par tant de revers, elle accepte les conditions de paix qui lui sont dictées par Pétronius. Par ce traité, la reine cédait la portion de ses états qui confinait à l'Égypte, consentait à un tribut annuel, et acceptait les clauses d'alliance qui avaient déjà soumis tant d'autres états à la suprématie de l'empire. Ses ambassadeurs partirent aussitôt pour obtenir la ratification d'Auguste.

Ce prince venait de quitter Messine pour se rendre § 22.
dans l'île de Samos. Il accueillit les ambassadeurs avec 733.
bienveillance, et n'accepta ni les cessions de territoire, ni l'obligation d'un tribut; mais, en vertu des autres clauses du traité, les états de Candace, qui comprenaient dans l'opinion commune toute l'Éthiopie, firent désormais partie des états alliés soumis à l'empire. Une voie militaire, qui partait de Syène, les



traversa d'abord jusqu'à la ville de Sycaminos. Cette voie fut ensuite prolongée, à travers le pays des Troglodites, jusqu'au fort de Clysmos, construit par les Romains sur les bords du golfe Arabique, à neuf cents milles de Syène. Des postes fortifiés ou présides furent disposés sur les stations principales, pour protéger cette direction nouvelle accordée au commerce de l'Égypte.

Une autre expédition se préparait alors pour réunir à l'empire la fertile contrée de Phasania, depuis le Fezzan, qui était le centre du commerce de la Lybie intérieure avec l'Égypte. Les Garamantes, peuple conquérant, dont la domination s'étendait sur les vastes territoires qui devaient former dans la suite le royaume de Bournou, avaient occupé cette contrée, où ils avaient bâti Garama, leur capitale. Cornélius Balbus, d'origine espagnole, et qui devait sa fortune à son oncle, l'un des lieutenants de Jules-César, arrivait comme proconsul de l'Afrique, avec ordre de leur ravir cette conquête. Il dissipa leur nombreuse armée, et s'empara de leur capitale ; mais leur vigoureuse résistance prolongea pendant deux ans cette guerre ; ce ne fut, suivant le témoignage de Pline, qu'après s'être emparé de leurs principales villes, que Balbus obtint enfin le traité qui cédait aux Romains la contrée de Phasania.

Le triomphe, que lui méritèrent ces exploits, ne fut pas seulement remarquable par les images des villes, dont les noms mêmes étaient encore ignorés des géographes ; c'était aussi le premier triomphe qui eût été célébré par un étranger, et il devait être le dernier triomphe accordé à de simples lieutenants. Auguste réserva désormais cet honneur, ainsi que la

délégation de la puissance proconsulaire, aux membres de la famille impériale (1).

Ces diverses entreprises, favorables à la prospérité de l'empire, n'avaient pas assez d'éclat pour remplir les desseins d'Auguste. Les exploits de ses lieutenants ne pouvaient même lui suffire pour obtenir de l'enthousiasme des Romains la dernière et difficile concession qu'exigeait encore l'établissement de la puissance impériale. Il fallait qu'une brillante expédition offrît le prince lui-même, dans des contrées lointaines, toujours suivi de la victoire, toujours couvert de la protection divine. Il fallait qu'on le revît ensuite à Rome dans l'appareil du triomphe, rappelant tous les anciens souvenirs par l'éclat d'une gloire toute récente. § 23. 733.

Tel était le dessein d'Auguste, et il n'avait pas même attendu, pour s'en occuper, la soumission de Candace ; en apprenant les premiers succès de Pétronius, il avait annoncé son projet d'entreprendre en personne la guerre contre les Parthes. Nulle guerre n'était plus propre à flatter les ressentiments inspirés aux Romains, par les désastres de Crassus et d'Antoine, et ne promettait plus de gloire au vainqueur de ces peuples, qu'ils regardaient comme les plus redoutables de leurs rivaux. Nous avons vu qu'Auguste avait favorisé cette opinion, mais qu'il avait cessé de la partager depuis le temps où, revenant de l'Égypte conquise, il s'était arrêté dans Antioche pour observer la ligne de l'Euphrate.

Les Parthes étaient alors épuisés par la sanglante guerre civile, qui les avait délivrés de la tyrannie de

(1) Plin, V, 5. — Malte Brun. — Geog. Mathem., tom. 16, pag. 228.

Phraate, et leur avait donné pour roi Tiridate. Ils ne purent soutenir le choc d'une faible armée de Scythes qui ramenait Phraate et le rétablit sur le trône. Tiridate fugitif vint trouver Auguste, remit entre ses mains le fils de Phraate qu'il avait fait prisonnier, et le sollicita de lui rendre la couronne, offrant de la recevoir comme tributaire des Romains. Auguste ne lui accorda qu'un asile dans la Syrie; mais il donna des ordres secrets pour lui fournir des secours d'hommes et d'argent.

Tiridate vint de nouveau le joindre à Milan, après la guerre cantabrique. L'éloignement des Scythes l'avait ramené sur le trône, leur retour l'avait contraint de le céder à Phraate; les Parthes, jusqu'alors si fiers, acceptaient désormais sans résistance le roi que leur imposait une peuplade voisine. Le roi déchu, Tiridate, renouvelait l'offre d'un tribut pour obtenir les secours des Romains. Mais Phraate l'avait fait suivre de près par ses ambassadeurs, chargés d'obtenir à tout prix qu'on lui livrât son concurrent.

Auguste les renvoya également à Rome devant le sénat. A son retour, il les présenta lui-même à l'audience. Autorisé par un décret à prononcer sur leurs demandes, il accorda l'asile que demandait Tiridate, et un état de dépenses conforme à son rang. Il convint ensuite avec les ambassadeurs de Phraate qu'il ne serait donné à Tiridate aucun secours, et que les Parthes restitueraient les prisonniers et les drapeaux conquis sur les Romains. Le fils du roi devait rester en otage pour la garantie de cet engagement.

Phraate ratifia le traité, mais il éluda de l'exécuter, irrité de l'asile accordé à Tiridate. Auguste lui renvoya néanmoins son fils avec de riches présents,

parmi lesquels on distinguait une belle esclave nommée Tecmusa, que nous verrons obtenir une influence sans bornes sur l'esprit de ce prince. Loin d'insister sur l'exécution du traité, il désirait conserver le motif légitime de rupture dont il ne devait pas tarder à faire usage.

Ce fut l'objet des instructions qu'il adressa à Mécène. Un décret des comices, proposé par les consuls, vota la guerre contre les Parthes, et lui en décerna le commandement. Un décret du sénat, qui ordonnait l'ouverture du temple de Janus, signala l'importance de cette guerre. Auguste fit aussitôt expédier des ordres pour en presser les préparatifs, et se disposa à consommer son usurpation par la même voie que son père adoptif tenta jadis, mais avec une issue bien différente, par une guerre entreprise contre les Parthes.

L'armée était déjà réunie sur les côtes de l'Épire, § 24.
attendant le lieutenant d'Auguste qui devait la conduire dans la Syrie, et persuadée que cette mission 733.
était réservée pour Agrippa. La surprise fut générale lorsqu'elle reçut les ordres de Tibère, qui venait d'arriver à Apollonie.

Livie donnait la plus haute idée de son crédit, en obtenant pour son fils une mission qui semblait ne pouvoir être dignement remplie que par le vainqueur d'Actium. Cette opinion, quoique unanime, ne l'avait pas découragée; elle connaissait les vrais sentiments d'Auguste, qui n'avait accepté qu'à regret l'appui d'Agrippa, et qui n'aspirait qu'à lui susciter des rivaux. Elle fit entendre qu'Agrippa ne pouvait sans imprudence être éloigné de Rome : les citoyens n'étaient que trop disposés à tourner vers lui leurs re-

gards dans tous les dangers publics ; si Auguste avait besoin d'un second, pourquoi choisir celui auquel ils s'étaient accoutumés à rapporter tous les succès? Ne valait-il pas mieux en former un autre par ses lèçons, et préférer son beau-fils, qui lui en laisserait du moins toute la gloire ?

Tibère avait ainsi vu se justifier cette confiance dans sa fortune, que les plus dures épreuves ne devaient jamais lui ravir ; son orgueil le portait à considérer comme une justice la faveur du prince ; il semblait même autorisé à envisager dans l'avenir la plus vaste et la plus brillante carrière. Il se voyait en effet, à l'âge de vingt-trois ans, préféré aux plus illustres généraux de l'empire : il débarquait à Apollonie, dans ce même port où Auguste avait jadis apparu, comme lui, dans la première jeunesse ; comme lui, appelé à combattre les Parthes. Les mêmes prédictions l'y attendaient, qui avaient jadis si puissamment excité l'ambition naissante du fils de César : il obtint aussi un brillant horoscope des astrologues ; déjà disposé, par les impressions qu'il avait reçues de Livie, à une foi aveugle dans ces croyances superstitieuses. Des oracles favorables les justifiaient : lorsque, à la tête des légions de la Macédoine, il passa devant le camp que l'armée des triumvirs avait jadis formé sous Philippe, les autels de ce camp brillèrent d'une flamme subite, phénomène qui lui offrait dans l'opinion générale le présage le plus certain de sa future grandeur. Il était livré tout entier à ces décevantes illusions, lorsqu'il parvint dans la Syrie.

Le fils de Cicéron y commandait. Les cinq années d'intervalle que les lois exigeaient entre son consulat et le gouvernement des provinces expirant à l'époque

où Agrippa fut rappelé pour recevoir la main de Julie, il avait obtenu de lui succéder. Nous verrons qu'Agrippa y fut rappelé dans la suite, et Josèphe est le seul des historiens qui n'ait pas distingué ces deux missions successives. Le fils de Cicéron fut alors remplacé par Tibère, et ne put même obtenir de l'emploi dans la guerre contre les Parthes. On ignore s'il fut sacrifié à la rivalité du fils de Livie, ou desservi par Agrippa, qu'il avait insulté dans un festin ; il ne devait plus obtenir l'occasion de signaler ces talents militaires qui l'avaient fait juger digne d'accroître l'éclat d'un nom, déjà si célèbre, et l'histoire ne fait plus mention de lui depuis cette époque (1).

Cependant Auguste avait quitté le port de Messine, § 25.
et débarquait sur les côtes du Péloponèse. Les habi- 734.
tants de Lacédémone lui avaient témoigné leur zèle dans la guerre contre Antoine ; il accepta l'invitation à leur repas public et leur fit don de l'île de Cythère. Les Athéniens expièrent alors leurs adulations pour Antoine et pour Cléopâtre ; il leur défendit d'accorder à prix d'argent le droit de cité, et détacha de leur territoire la ville d'Erétrie et l'île d'Egine, qu'il réunit à la province d'Asie. Il excita ainsi des ressentiments qui devaient se manifester avec éclat au temps des revers de sa vieillesse.

Traversant ensuite la mer Égée, Auguste débarqua dans l'île de Samos. Il y avait mandé tous les magistrats des provinces, et, sous le nom de puissance proconsulaire, il y exerça toutes les prérogatives de la souveraineté. Cyzique, qui avait massacré des citoyens romains dans une sédition, fut rayée du

(1) Cenot. Pisana, pag. 294. — Le Blond, *Acad. des Insc.*, tom. 40, pag. 61.

nombre des villes alliées; Tyr et Sidon furent punies de leurs émeutes par la privation de leurs franchises. Les ambassadeurs de la reine Candace obtinrent alors la ratification du traité conclu avec Pétronius; Auguste donna une grande solennité à l'audience où des peuples barbares, dont l'existence était presque ignorée dans l'empire, venaient en reconnaître la suprématie.

Aux premiers beaux jours de l'an 734 de Rome et du consulat d'Apuléius et de Silius, il prit la route d'Antioche. Tous les préparatifs étaient terminés; plusieurs légions bordaient l'Euphrate, impatientes de voir renaître les occasions de se signaler; des corps de cavalerie, levés dans le pays, rivalisaient d'agilité et d'adresse avec les escadrons des Parthes; l'appareil des machines de guerre et de siége était formidable. Les ambassadeurs de Phraate firent alors demander une audience.

Le roi des Parthes n'avait pas même osé se mettre en défense; ses sujets en armes lui semblaient plus redoutables que ses ennemis. Il réclamait l'exécution du traité et offrait toutes les réparations qui étaient en son pouvoir. De nouveaux otages furent exigés, le jour fut fixé où les prisonniers et les enseignes enlevés aux Romains devaient être restitués en présence de toute l'armée.

Tibère, qui s'était flatté d'établir par la guerre sa renommée, n'obtint que l'honneur stérile de recevoir au nom d'Auguste cette éclatante réparation. Assis sur un tribunal élevé, entouré des officiers et des corps d'élite des légions, il reçut des Parthes ces enseignes, qui avaient si longtemps flatté leur orgueil et qu'ils déposaient à ses pieds, comme le trophée d'une

victoire dont ils n'avaient pas même osé tenter les hasards. Les prisonniers parurent ensuite, mais en petit nombre. Plusieurs s'étaient donné la mort par ennui de leur captivité, la plupart des autres, rougissant d'exposer leur vieillesse avilie aux regards de leurs concitoyens, s'étaient soustraits à toutes les recherches.

Cette pompe solennelle dans la réception des dépouilles qu'Auguste recouvrait sans combattre, et par la seule terreur de son nom, n'était pas au surplus un vain appareil. Ainsi que tous les peuples guerriers, les Romains considéraient moins la cause que l'effet du succès, et ils ne distinguaient pas d'une glorieuse victoire cet aveu de leur faiblesse qui venait d'être arraché aux vainqueurs de Crassus et d'Antoine (1).

Un peuple immense entoura les courriers qui arrivaient aux portes de Rome, avec leurs dépêches ornées de lauriers, et se pressant ensuite autour de la tribune où elles furent lues par les consuls, fit retentir d'applaudissements longtemps prolongés la vaste enceinte du Forum. Le sénat se réunit pour exprimer à Auguste la reconnaissance publique : un décret lui accorda le triomphe ; d'autres décrets ordonnèrent des actions de grâces aux dieux ; l'érection d'un arc de triomphe, qui offrait dans ses bas-reliefs l'humiliation des Parthes ; la construction d'un temple dont les murs seraient ornés par les enseignes qu'ils venaient de restituer. Auguste n'accepta que la pompe modeste de l'ovation, et voulut que les deux monuments votés par le sénat fussent élevés à ses frais. Il devait plus tard, pour rappeler un ancien usage des Romains,

§ 26. 734.

(1) Dion, *ibid.* Joseph., Ant., XV. — Plin, XIV, 22 et XXVIII.

déposer dans le temple de Mars des boucliers votifs, où seraient gravés les événements dont il offrait l'hommage aux dieux, qui l'avaient couvert de leur protection toute puissante (1).

Auguste obtint aussi, par un décret du sénat, la préfecture des chemins, honneur qui rappelait l'un des plus beaux titres de sa gloire, les voies militaires construites ou réparées dans tout l'empire. Sa prise de possession fut signalée par une colonne dorée qui s'éleva dans le Forum, auprès du temple de Saturne, et qui, sous le nom de Mille d'or, devait marquer le point de départ de toutes les voies militaires. La direction des voies principales fut confiée à des curateurs ou intendants annuels. D'autres emplois furent établis pour l'administration des monuments d'utilité publique, et accordés aux plus illustres des consulaires. Messala, resté sans fonctions depuis ses victoires en Aquitaine, fut nommé curateur des aquéducs.

La clôture du temple de Janus avait aussi été ordonnée; plusieurs savants lui ont assigné une autre date, celle de l'ère chrétienne, époque de la paix rétablie dans le monde. Mais la paix subsistait encore au temps de l'ère chrétienne, quoiqu'une cérémonie solennelle ne l'eût pas alors signalée : on ne confondait pas avec les guerres de l'empire, les invasions irrégulières et aussitôt réprimées des peuples barbares. L'autorité d'Horace confirme notre opinion, car il célèbre comme deux événements contemporains les portes du temple de la guerre fermées, et les enseignes restituées par les Parthes. Nous offrirons comme une autre preuve le but qu'Auguste s'était proposé, lors-

(1) Diss. de Massicu, *Acad. des Inscrip.*, tom. 1, pag. 184.

qu'il avait rétabli cette antique cérémonie; car il avait seulement voulu donner un caractère religieux à ses victoires, et désormais il ne se montra plus en personne à la tête de ses armées.

Aussi le verrons-nous ensuite laisser les portes du temple de Janus fermées, même à l'époque où ses lieutenants furent engagés dans des luttes périlleuses, contre les peuples guerriers de l'Illyrie et de la Germanie. Les motifs personnels qui le décidèrent à les rouvrir dans son extrême vieillesse nous fourniront des raisons nouvelles pour rapporter à la fin de la guerre contre les Parthes, la troisième clôture du temple de Janus (1).

Tandis que ces hommages publics attiraient les regards des citoyens sur Antioche, Auguste s'y montrait dans toute la majesté du maître du monde. Sur le tribunal élevé dans cette capitale de l'Orient, il exerçait la juridiction suprême dont les monarques de ces contrées n'étaient plus désormais garantis par leur diadème. § 27. 734.

Le sénat l'avait jusqu'alors comprise dans ses prérogatives, et venait même d'en user contre Antiochus, roi de Comagène. Ce roi, allié de l'empire, avait fait assassiner son frère Antiochus, qui se rendait à Rome pour solliciter une décision sur leurs différends; arrêté dans sa capitale, et amené en criminel devant le sénat, il avait été condamné à perdre la tête. Le fils de Mithridate, encore enfant, avait été nommé pour lui succéder. Les attributions du sénat allaient désormais appartenir à la puissance proconsulaire, et Au-

(1) Horat., Od. IV, 15. — Epist. II, 1. — Sainte-Croix, *Acad. des Insc.*, tom. XLIX, pag. 395 et suiv. — Massieu, *Acad. des Insc.*, tom. I, pag. 184.

guste se disposait à les exercer, en prononçant sur l'accusation intentée contre Hérode, roi de Judée.

Hérode tenait le premier rang parmi les rois alliés de l'empire dans l'Orient ; quoique resté fidèle à Antoine, qui l'avait élevé sur le trône, son noble caractère lui avait concilié la bienveillance d'Auguste. Sa sœur Salomé avait ensuite irrité ses passions fougueuses pour le dominer ; elle avait obtenu, par d'infâmes calomnies, le supplice de son épouse, la belle Marianne, dont elle redoutait l'ascendant ; elle avait également abusé de ses remords et de ses soupçons pour lui faire immoler ses amis les plus intimes ; et désormais elle exerçait sous son nom la plus odieuse tyrannie.

Le désespoir des Juifs éclata lorsque Agrippa vint à Mitylène ; ils firent accuser leur roi devant lui par leurs députés. Hérode les prévint auprès du lieutenant d'Auguste, et, s'étant fait livrer les députés chargés de fers, il leur rendit généreusement la liberté. Il acheva de gagner l'affection de ses sujets, en usant de ses liaisons avec Pétronius, préfet de l'Égypte, pour mettre un terme à la famine qui les désolait. Mais Salomé avait ensuite signalé son funeste ascendant par de nouvelles injustices. Les députés des Juifs étaient venus en solliciter la répression, et Zénodore, tétrarque de la Trachonite, les avait suivis pour les seconder.

Hérode, arrivé comme accusé, recouvra bientôt la confiance d'Auguste, et ses accusateurs, menacés de lui être livrés, se tuèrent de désespoir. Zénodore, son ennemi personnel, s'étant soustrait par le poison à sa vengeance, Hérode fut autorisé à se mettre en possession de la Trachonite. Il obtint aussi d'être

nommé procurateur du prince pour la Syrie ; cet emploi, destiné d'abord aux affranchis d'Auguste, était déjà compris parmi les témoignages de sa bienveillance pour les rois.

Auguste quitta bientôt Antioche pour visiter la Syrie, suivi d'Hérode qui avait achevé de le séduire par ses vues élevées sur les moyens d'assurer la prospérité de cette province. Il en profita surtout pour favoriser le commerce de la Syrie avec les Indes et la Haute-Asie, et ce fut alors que l'opulente ville de Palmyre, qui en était l'entrepôt, déjà liée par un traité de neutralité avec les Parthes, se fit admettre sous les mêmes conditions dans l'alliance de l'empire. Vers la fin de l'automne, Auguste fut s'embarquer sur la flotte qui l'attendait à Laodicée.

Tibère avait réuni, dans le camp formé sous Antioche, l'armée qui venait d'imposer la paix aux Parthes. Il reçut alors des ordres pour la guerre projetée contre Artaxe, roi d'Arménie. § 28. 734.

Artaxe était fils d'Artabaze, que les intrigues secrètes d'Auguste avaient jadis excité à trahir Antoine dans la Médie. Lorsque son père eut succombé, victime de la vengeance d'Antoine, il obtint des Parthes un asile et une armée. Pendant la lutte entre les deux triumvirs, il recouvra son royaume et sacrifia à ses ressentiments la plupart des Romains qui s'y étaient établis ; alarmé ensuite par l'arrivée d'Auguste dans la Syrie, il sollicita la paix, qui lui fut accordée sans autre condition que de livrer pour otage son frère Tigrane.

Auguste traitait avec indulgence un roi dont l'infortune avait été son ouvrage, et qu'il ne voulait pas réduire à se jeter dans les bras des Parthes ; mais il

s'était promis de ne pas le laisser en possession d'un trône recouvré par leur secours. On vit du moins, après la conclusion du traité avec Phraate, les députés des Arméniens se présenter devant lui, accuser Artaxe de tyrannie, et demander pour roi son frère Tigrane. Auguste accueillit leur demande, et dépêcha à Rome un courrier qui portait à Tigrane l'ordre de partir sur-le-champ pour la Syrie.

Tibère se sépara de lui à Laodicée, pour aller attendre le nouveau roi dans Antioche et soutenir ses prétentions. Il se flattait de voir renaître, pour établir sa renommée militaire, une occasion que la paix avec les Parthes venait de lui ravir. Mais ses espérances devaient être déçues, par l'effet des mêmes intrigues qui avaient soulevé l'Arménie. Les mécontents n'avaient pas attendu l'arrivée de Tigrane, et s'étaient mis en campagne pour tenter le sort d'une bataille. Artaxe avait été tué, suivant les uns, dans un combat; si l'on en croit d'autres témoignages, dans son palais et par la trahison de ses proches, au moment où il allait monter à cheval pour prendre le commandement de son armée.

Lorsque Tibère, suivi de Tigrane, parut sur les frontières de l'Arménie, le nouveau roi était déjà reconnu par tous ses sujets. Privé de l'éclat qu'il attendait de ses exploits, il voulut y suppléer par la pompe du couronnement. Sur un tribunal élevé dans la place publique, il reçut Tigrane, qui lui offrait à genoux l'hommage de ses états, le releva pour l'embrasser, lui fit déposer la tiare, et ceignit son front du diadème.

Tibère obtint néanmoins, par l'influence de Livie, un décret du sénat, qui accordait en son honneur des

actions de grâces aux dieux. Il s'en laissa éblouir, et cette stérile expédition lui inspira des jactances que Dion a remarquées parce qu'elles étaient d'ailleurs peu analogues à son caractère. Un nouveau témoignage de la faveur du prince justifia néanmoins ses espérances; nommé au commandement de l'armée du Rhin, il partit pour recevoir à Rome les instructions d'Auguste (1).

(1) Dion, LIV. Suet., lib 9.

LIVRE TROISIÈME.

MÉCÈNE.

ANS DE ROME 734 — 736.

Auguste avait quitté les côtes de la Syrie, et débarquait dans l'île de Samos, où il voulait attendre l'effet des mesures qui devaient lui assurer la puissance consulaire. Mécène suppléait dans Rome à son absence, et, du sein des vastes jardins, où les plans de sa politique avaient été le plus souvent concertés, il en surveillait l'exécution. § 1er. 734.

C'était l'habile et sage ministre qu'Auguste avait attaché jadis à sa fortune, après la retraite de Matius, l'ancien ami de son père adoptif et le premier guide de son orageuse carrière. Sa confiance intime dans Mécène ne s'était pas depuis démentie ; il partageait sa tente avec lui, lorsqu'il attaquait Antoine devant Modène, lorsqu'il négociait la formation du triumvirat près de Bologne, lorsqu'il combattait Brutus et Cassius sous Philippes. Le nommant ensuite son délégué auprès du sénat, il lui avait remis un cachet semblable au sien, et l'avait autorisé à corriger ses dépêches, à publier même en son nom des édits. Depuis ce temps il n'avait pas eu d'autre conseil pendant son séjour à Rome, d'autre délégué pendant son absence.

Mécène était plus âgé qu'Auguste d'environ dix ans,

Horace et Properce le font descendre des rois d'Étrurie : mais il ne portait que le titre de chevalier, et refusa toujours de s'élever au-dessus de cet ordre. Il n'acceptait que des missions temporaires, où l'on admirait sa vigilance, qui pénétrait les trames les plus secrètes; sa fermeté, qui imposait aux factieux les plus intrépides. On le voyait bientôt dans sa retraite, au sein d'une société choisie, se consacrer sans partage à l'étude des lettres, et annoncer ainsi à ceux qui les cultivaient le ministre justement célèbre, dont le nom devait passer en proverbe et suffire à l'éloge de leurs protecteurs.

Ainsi s'était maintenu le crédit de Mécène, malgré les efforts de Livie, jalouse de tout partage, et qui redoutait sa dangereuse pénétration. Il rendait vaines toutes les intrigues formées contre lui, en persévérant dans la conduite modeste que les ombrages du prince lui avaient constamment inspirée. Nous le verrons même bientôt se refuser à de nouvelles missions, pour goûter sans trouble les ingénieux loisirs qu'il s'était ménagés dans ses jardins. Auguste venait souvent le visiter, ou pour se faire traiter dans les indispositions qui étaient au nombre de ses mesures politiques; ou pour discuter avec lui les affaires du gouvernement; ou pour en dissiper les ennuis par la culture des lettres, avec les hommes éminents dont les immortelles productions préparaient la renommée du siècle auquel il a donné son nom.

Dans ces jardins, se réunissaient aussi ceux dont Auguste recherchait la conversation : Matius, dont il appréciait la noble franchise, et l'affection toujours désintéressée; Oppius, qui offrait aussi pour titre d'anciens services, et les charmes d'une conversation

non moins piquante que variée ; Messala, le plus aimable des Romains, dont Auguste devait trop mettre en oubli les talents militaires ; Pollion, dont il feignait d'avoir pardonné la neutralité hardie dans la lutte contre son plus redoutable rival. Dellius s'était fait admettre, quoique décrié par ses mœurs infâmes et par ses honteuses intrigues avec Cléopâtre. Mais il avait trahi Antoine pour Octave ; ses écrits historiques étaient justement vantés ; on admirait surtout l'enjouement et les grâces de son esprit, qui avaient rendu constante, pour lui seul, la femme la plus capricieuse et la plus extraordinaire de son siècle. Des amis particuliers de Mécène étaient aussi appelés à faire partie de ces réunions, où il leur fournissait l'occasion de se concilier la faveur du prince. Furnius, qui n'était connu que par des succès à la tribune, obtint ainsi le commandement des armées et le consulat. Lollius et Varus préparèrent, par les mêmes voies, leur haute fortune, destinés à signaler, l'un par sa fin honteuse, l'autre par de funestes revers, le terme de leur brillante carrière.

Mécène semblait désormais n'avoir plus à redouter les caprices de la faveur, et toutefois nous le verrons succomber plus tard à l'influence de Livie. Mais alors Auguste avait concerté avec lui toutes les mesures qui venaient d'assurer les développements de sa puissance, et semblait même avoir imité sa prudente réserve dans les précautions qu'il avait prises pour ne pas éveiller les ombrages des républicains.

En arrivant dans l'île de Samos, Auguste reçut des § 2.
dépêches de Mécène, qui l'informaient du résultat des 734.
élections. Des suffrages unanimes l'avaient porté à la première place du consulat : Mécène avait fait accor-

der la seconde place à Sentus Saturninus, secondé par Livie et distingué d'ailleurs par ses talents et par ses services.

Auguste annonça son refus du consulat et prit la route d'Athènes. Avant son départ, il remercia les habitants de Samos des témoignages constants de leur affection, et leur accorda les priviléges des peuples alliés de l'empire. Les ambassadeurs de Pandion et de Porus, rois de l'Inde, furent ensuite admis à son audience. Ils lui présentèrent la ratification du traité d'alliance qu'ils avaient signé à Milan, et lui offrirent en présent les productions les plus rares de leur pays.

Un de leurs sages, nommé Zarmarus, le suivit à Athènes, pour lui offrir l'étrange spectacle donné jadis par Calanus devant Alexandre. Il obtint, quoique hors du temps prescrit, son initiation aux mystères de Cérès. Il monta ensuite, au milieu d'une foule immense de spectateurs, sur le bûcher qui s'élevait sur la place publique; leur déclara que, satisfait des faveurs de la fortune, il avait résolu de ne pas s'exposer à ses caprices, et considéra sans s'émouvoir les flammes qui s'élevaient pour le réduire en cendres.

Virgile venait d'arriver à Athènes, avec l'intention de se rendre en Asie et d'y consacrer trois ans aux dernières corrections de son Énéide. Sur les instances d'Auguste, il ajourna son voyage et promit de le suivre à Rome. Une grave indisposition ayant retardé son départ, il ne put s'embarquer qu'au printemps de l'année suivante. Mais son mal, aggravé par les roulis du navire, le retint à Brindes, et suivant d'autres à Tarente. Ce fut dans l'une de ces villes qu'il termina ses jours, vers la fin de septembre, à peine âgé de cinquante-un ans.

A l'approche de ses derniers moments, il demanda ses manuscrits pour détruire son Énéide, et voulait du moins ordonner, par son testament, qu'elle fût brulée. Ses amis Tucca et Varius lui ayant déclaré qu'Auguste ne le permettrait pas, il leur légua ce poëme, avec défense d'y faire aucun changement, même pour terminer les vers imparfaits. Auguste, institué son héritier pour le quart de ses biens, lui fit rendre les honneurs funèbres à Naples, qu'il avait choisi pour le lieu de sa sépulture, et surveilla par lui-même, dans la publication de son Énéide, l'exécution de ses dernières volontés.

§ 3.
Auguste n'était pas encore parti d'Athènes, au premier janvier de l'an 735 de Rome, lorsque Sentius Saturninus prit possession du consulat. Il vit arriver, peu de temps après, des députés du sénat qui sollicitaient son retour pour mettre un terme aux désordres causés par les factieux. 735.

Sentius avait néanmoins dignement justifié le choix qui le donnait à Auguste pour collègue. Sévère envers les publicains, en dévoilant les fraudes de leurs comptes, il les avait contraints à restituer au trésor des sommes considérables. Lorsqu'il présidait aux comices pour l'élection des questeurs, il avait obligé les candidats indignes à se retirer, par la menace de leur faire sentir tout le poids de l'autorité d'un consul. Mais en relevant ainsi l'éclat de la souveraine magistrature, il n'avait fait qu'accroître l'ardeur de ceux qui se disputaient la place restée vacante par les refus d'Auguste.

Égnatius Rufus les surpassait tous par son activité et par son audace; il s'était fait remarquer, pendant son édilité curule, en paraissant toujours des premiers

aux incendies, assisté de ses nombreux esclaves. Quoique Mécène eût aussitôt fait établir pour le même objet un corps de six cents esclaves publics, Égnatius était resté l'objet préféré des affections de la multitude. Abusant des égards que le prince affectait alors pour la liberté des élections, il s'était fait nommer préteur pour l'année suivante, au mépris de la loi qui exigeait deux ans d'intervalle entre les principales magistratures. La même loi l'excluait du consulat pour cette année; il ne laissa pas de se présenter, enhardi par la faveur publique et par le grand nombre de ses partisans.

Sentius l'avait rayé de la liste des candidats; lorsqu'il le voit paraître dans leurs rangs, malgré cette exclusion, il annonce les motifs qui l'avaient dictée, et son ferme dessein, si les suffrages lui sont favorables, de ne pas proclamer une élection contraire aux lois. Cette déclaration excite des murmures et une si violente agitation, qu'il ne peut rétablir l'ordre et recueillir les suffrages de l'assemblée. Il se décide alors à la séparer; mais la multitude irritée se réunit dans les rues voisines et repousse les soldats du consul. Sentius les fait retirer, et, suivi des sénateurs les plus populaires, se mêle dans les groupes qu'il parvient enfin à disperser.

L'intervention d'une autorité plus puissante devenait indispensable pour mettre un terme à des troubles si alarmants, et cette autorité pouvait être attribuée au consul par la fameuse formule qui lui aurait ordonné de veiller au salut de la république. Déjà même dans l'assemblée du sénat que Sentius avait convoquée, la majorité des suffrages se prononçait pour l'en revêtir. Mais l'ami de Livie ne pouvait se laisser abuser par

la feinte modération d'Auguste. Il proposa et fit adopter un décret qui conférait à ce prince tous les pouvoirs nécessaires au rétablissement de la paix publique. Des députés vinrent le lui présenter à Athènes, avec les autres décrets qui avaient été rendus en son honneur.

Auguste usa des pouvoirs qui lui étaient déférés, pour nommer à la place vacante dans le consulat. Toujours attentif à se montrer plus zélé pour la liberté quand il lui portait une nouvelle atteinte, il fit choix de Lucrétius, l'un des députés, ancien proscrit, à qui le dévouement de sa femme avait jadis sauvé la vie, et qui était rentré dans Rome après l'amnistie accordée par le traité de Misène. A l'égard des autres décrets du sénat, Auguste accepta celui qui ordonnait l'érection d'un autel votif pour la fortune *Redux*, ou favorable au retour, et celui qui instituait une fête annuelle pour le jour où il rentrerait dans Rome. Cette fête, que l'on appela les Augustales, fut depuis fixée au quatrième des nones, ou au douze d'octobre, et l'on institua des jeux pour la célébrer.

Mécène avait prévu les désordres que le refus du consulat par Auguste venait d'amener dans Rome; mais il les jugeait utiles à sa politique, et avait même favorisé leur explosion, en éloignant de Rome Agrippa, dont la présence aurait pu intimider les factieux. S'autorisant de la nouvelle que les Sicambres venaient de passer le Rhin et d'envahir la Belgique, il avait fait donner au gendre d'Auguste la délégation de la puissance proconsulaire sur les provinces de l'Occident, et l'ordre de partir sur-le-champ pour prendre le commandement de l'armée des Gaules. § 4. 735.

Cette invasion lui paraissait alors peu redoutable,

parce que les Sicambres se confondaient encore, aux yeux des Romains, parmi les nations barbares qui s'étendaient vers la mer du Nord, indépendantes de la ligue des Suèves. On apprit bientôt qu'ils avaient formé une ligue non moins puissante, dont ils étaient reconnus les chefs. Les détachements qui avaient passé le Rhin n'étaient destinés qu'à provoquer des soulèvements dans la Belgique. Une nombreuse armée ne tarda pas à les suivre, abondamment pourvue d'armes et de vivres, et formée à des habitudes de discipline qui annonçaient l'ascendant d'un chef expérimenté. Le général Mélon, dont les historiens ne font mention qu'à cette époque, paraît avoir été le véritable auteur de la ligue et de l'invasion des Sicambres.

Les agents qui le précédaient dans la Belgique avaient été favorablement accueillis, et des armements se préparaient en secret dans plusieurs villes. D'autres dispositions se manifestèrent lorsqu'Agrippa, qui venait d'entrer dans Lyon, transmit des ordres pour la réunion des cohortes éparses dans les Gaules. Sa brillante réputation avait commencé jadis dans ces contrées ; l'annonce de sa venue fut accueillie avec enthousiasme, et cet élan général se communiqua aux peuples de la Belgique, qui formèrent les troupes qu'ils armaient en corps auxiliaires des Romains. Les agents des Sicambres, chassés de toutes les villes, ne regagnent leur camp que réduits à un petit nombre, et y communiquent leurs ressentiments des dangers qu'ils venaient de courir. Les divers corps de l'armée se séparent de leur général, et, se dispersant dans la Belgique, la désolent par leurs brigandages.

Agrippa avait cependant réuni ses légions, et s'a-

vançait pour les combattre, secondé par les renforts de la Belgique. Les corps qui osent l'attendre sont taillés en pièces; ceux qui fuient devant lui sont coupés dans leur retraite, et contraints de mettre bas les armes. Mêlon, à la tête de quelques braves, parvient à s'ouvrir un passage, et, favorisé par de secrètes intelligences, regagne la rive droite du Rhin.

Le proconsul de l'Occident voulait achever d'écraser cette ligue des Sicambres, abattue par un si cruel revers, et privée de ses plus braves guerriers; mais la saison trop avancée pouvait compromettre le succès de cette expédition, et d'autres dangers réclamaient ailleurs sa présence. Il venait d'apprendre, par les dépêches de ses lieutenants dans les Espagnes, les rapides progrès du plus grave des soulèvements dont le nord de ces contrées eût encore été le théâtre. Dirigeant aussitôt de nombreux renforts vers les Pyrénées, il partit en diligence pour les précéder à Tarragone.

On ne peut considérer sans admiration la constance
des peuples du nord de l'Espagne, digne de celle que § 5. 735.
montrèrent les anciens peuples de l'Italie, et qui semble même plus glorieuse; car les Volsques et les Samnites n'eurent à combattre que Rome naissante : les Cantabres et les Astures luttaient contre une cité qui leur opposait les forces réunies de toutes les nations civilisées. Nous avons vu Auguste déployer cette vaste puissance pour les écraser, et ne revenir à Tarragone qu'après avoir fait un désert de leurs âpres contrées. Toutefois, et lorsqu'il venait à peine de quitter cette ville, les faibles restes des Cantabres, que des roches isolées avaient soustraits au glaive du vainqueur, les abandonnaient pour répondre à la voix de leurs chefs.

La ruse leur était recommandée ; ils se mêlèrent aux faibles habitants qui avaient reçu des établissements dans les plaines, et prodiguèrent des témoignages de zèle au proconsul Æmilius, chargé de les contenir. A l'époque des moissons, lorsque plusieurs corps de l'armée romaine furent détachés pour lever des contributions en nature, ils obtinrent de leur servir de guides. Les ayant ainsi attirés et massacrés dans des embuscades, ils se portèrent avec célérité sur le camp d'Æmilius, qu'ils croyaient surprendre ; mais ils furent repoussés avec vigueur, et perdirent un grand nombre de prisonniers, qui furent renvoyés dans leur pays les mains coupées, pour servir d'exemple.

Les Astures, qu'un impitoyable vainqueur employait aux travaux des mines, et qui s'apprêtaient à joindre les Cantabres, furent découragés par leurs revers. Les deux peuples restèrent même tranquilles l'année suivante. Encouragés ensuite par le départ d'Æmilius, qui fut remplacé par Furnius, ils prirent de nouveau les armes, et ne cédèrent qu'après de sanglantes défaites.

Ils parurent alors accablés par cette lutte inégale, et résignés au joug des Romains. Mais ils ne voulaient que dérober à leurs regards les intelligences qu'ils entretenaient avec ceux de leurs concitoyens qui avaient été réduits en esclavage, et emmenés dans les diverses contrées de l'Espagne. Le secret de ce vaste complot fut gardé pendant deux ans avec une admirable fidélité. Les esclaves reçurent des armes ; au jour fixé, après avoir assassiné leurs maîtres, ils se dirigèrent vers les rendez-vous qui leur étaient assignés dans la Celtibérie. La ligue des Cantabres y rassemblait des forces considérables, et réparait les forteresses,

qu'elle avait pourvues de vivres et de munitions. Des cohortes s'organisaient et se formaient aux exercices militaires des Romains, animées par leur haine commune, n'espérant plus leur salut que de la victoire.

Furnius s'était empressé d'accourir à la tête de ses légions. Mais les plus braves soldats avaient péri dans ces luttes fréquentes, et n'étaient remplacés que par de nouvelles recrues; les habitudes de la guerre des montagnes avaient relâché les liens de la discipline. Déconcertés par l'audace et la rapidité des attaques, les Romains essuyèrent plusieurs échecs, et virent bientôt s'accroître le nombre de leurs ennemis, par l'accession des contrées voisines à la ligue des Cantabres. Ils se soulevèrent alors contre leurs officiers, les contraignirent à ordonner la retraite, et s'enfermèrent dans des retranchements qui semblaient leur inspirer peu de confiance. Le vainqueur d'Actium paraît alors, et les appelle autour de son tribunal.

Agrippa leur reproche leur mollesse, ranime par ses discours leurs courages abattus, et les entraîne le même jour hors de leur camp pour reprendre l'offensive. Il surprend et enlève les corps avancés des Cantabres, trop confiants dans leurs premiers succès, arrive triomphant sur leur armée, et la réduit, par la supériorité de ses manœuvres, à tenter le hasard d'une action générale. Le combat fut long et opiniâtre; les voyant enfin ébranlés, il développe sur leurs flancs l'aile droite, qu'il commande en personne, et dont l'attaque va décider la victoire. Mais, à la voix de leurs chefs qui leur rappelaient leurs anciens désastres, leurs succès récents, les horreurs de la servitude, les Cantabres s'étaient élancés sur son aile gauche et l'a-

vaient mise en déroute par cette attaque désespérée. Se retournant alors vers le centre, contre la légion d'élite nommée Augusta, ils l'avaient contrainte à se disperser dans la plaine. Agrippa, qui accourait pour réparer ce désordre, n'osa prolonger le combat avec des troupes découragées ; réduit à protéger la retraite, il ramena dans leur camp ces lâches soldats qui lui faisaient pour la première fois éprouver les disgrâces de la fortune, jusqu'alors si fidèle à ses drapeaux.

L'armée est rangée en bataille en avant des retranchements ; les cohortes qui avaient donné l'exemple de la fuite sont entourées et décimées ; la légion d'élite est condamnée à ne recevoir que du pain d'orge et privée du nom d'Augusta. Les légions reprennent l'offensive dès le lendemain et manœuvrent sur les flancs des Cantabres ; mais leur chef irrité refuse l'ordre du combat, il attendait l'effet de ses mesures pour ramener la discipline et le sentiment de leur ancienne bravoure.

Cédant enfin à leurs instances, il attend dans une forte position les Cantabres, qu'un premier succès et l'apparente timidité de ses manœuvres animaient d'une imprudente confiance ; toutefois, leur attaque intrépide culbute ses postes avancés, fait chanceler ses légions, et eût décidé la victoire s'ils n'avaient pas rompu leurs rangs dans un dernier effort pour se l'assurer. Agrippa fond alors sur eux à la tête de son corps de réserve et les contraint à reculer ; ses légions moins pressées se rallient ; il achève d'enfoncer les Cantabres et les enveloppe de toutes parts, avec défense de faire des prisonniers. Cette armée si valeureuse et si digne d'un autre sort est exterminée presque tout entière.

Les contrées que cet affreux désastre livrait à la ven-

geance du vainqueur sont aussitôt envahies. Les habitations, qui avaient été rétablies dans les montagnes, sont livrées au pillage et détruites par le feu ; tout ce qui restait encore d'habitants en âge de porter les armes est réduit en esclavage, les autres sont ramenés dans les plaines qui leur avaient été déjà assignées, avec défense, sous peine de mort, de les abandonner.

Agrippa venait de terminer une guerre qui avait § 6.
d'abord menacé de compromettre l'honneur des armes 735.
romaines. Il devait, dans la suite, faire tracer, sous les portiques des Parcs Jules, la carte de toutes les Espagnes, comme un monument des victoires qui les avaient pacifiées. Mais alors il ne parut occupé qu'à dissimuler la gloire dont il venait de se couvrir. Les autres généraux rendaient compte au sénat de leurs exploits : il n'adressa qu'au seul Auguste toutes ses dépêches et ne voulut pas accepter le triomphe qui lui fut décerné. Auguste s'autorisa de ce refus pour ne plus accorder que des ornements triomphaux, et réserver le triomphe aux succès éclatants dont il ne devait plus offrir l'occasion qu'aux membres de sa famille.

A son retour dans les Gaules, Agrippa consacra tous ses soins aux travaux qu'il avait ordonnés avant son départ. Il s'occupa surtout des voies militaires, qui devaient bientôt rivaliser avec celles de l'Espagne. La ville de Lyon en fut le centre, déjà désigné par Auguste pour le terme des chemins tracés dans les Alpes Pennines.

Les deux voies militaires qui se dirigeaient de cette ville vers le nord des Gaules offraient une étendue à peu près égale, et d'environ six cents milles ; l'une aboutissait par Reims à Gessoriacum ou port de Bou-

logne ; l'autre passait par Argentoratum ou Strasbourg, et se terminait à Leyde, alors Lugdunum, qui formait sur ce point la limite de l'empire. La ligne des deux routes du midi était d'environ deux cent vingt milles : d'une part, on parvenait à Narbonne par Nismes, à travers la chaîne méridionale des montagnes de l'Auvergne ; d'autre part, on suivait de près le cours du Rhône, et l'on arrivait à Marseille par la ville d'Arles.

Pour la direction de ces vastes entreprises, Agrippa paraît avoir fixé son séjour à Nismes, qui reçut alors des témoignages signalés de sa bienveillance. Il y fit construire l'aqueduc, dont le temps a respecté les vastes arceaux connus sous le nom de Pont-du-Gard. On lui attribue aussi les bains publics qui ont été découverts et restaurés dans cette ville. Les habitants exprimèrent leur reconnaissance par des médailles, que l'on retrouve dans les cabinets des curieux.

§ 7. Pendant qu'Agrippa se montrait au dehors le digne
735. soutien de la puissance d'Auguste, ce prince revenait à Rome pour obtenir la concession qui devait en terminer les développements. Instruit que les magistrats et un grand concours de citoyens se disposaient à venir au-devant de lui, il les prévint en rentrant de nuit dans la ville.

Le lendemain il fit annoncer son arrivée, et les récompenses qu'il accordait à ceux qui l'avaient suivi dans son expédition. Tibère obtint les ornements de la préture ; son frère Drusus reçut le droit de prétendre aux magistratures cinq ans avant l'âge prescrit par les lois. Les expressions de Dion autorisent à penser que ce prince décerna lui-même ces faveurs, qu'il s'était borné jusqu'alors à solliciter des comices.

Il se fondait avec raison sur l'ascendant que la paix imposée aux Parthes venait de lui assurer. Lorsque, dans la pompe modeste de l'ovation, il parut sous l'arc de triomphe érigé en son honneur, ramenant les prisonniers et les aigles qui avaient fait l'orgueil des Parthes, les citoyens semblèrent le confondre, dans leurs hommages, avec les Divinités qui lui accordaient une protection si constante, et ressentir la même terreur qu'il avait imprimée à leurs plus redoutables adversaires. Une splendide magnificence signala les fêtes qui suivirent, et fut surtout remarquée dans le combat des gladiateurs. Mais tous les regards étaient tournés vers les siéges dont la chaire curule d'Auguste était entourée, et ne pouvaient se lasser d'y contempler les otages qui avaient été livrés par le roi des Parthes.

Les comices étaient cependant assemblées, et les factieux s'alarmaient des rigueurs dont ils se croyaient menacés. Car, ainsi que l'atteste Dion, les séditieuses innovations qu'ils avaient exigées après son départ, et les réformes précipitées qu'ils avaient faites en apprenant son prochain retour, apportaient dans tous les rouages du gouvernement le désordre et la confusion. Auguste s'exprima avec toute l'autorité d'un chef suprême et victorieux, sur les troubles dont la ville avait été agitée; il censura vivement le peuple qui les avait favorisés par de lâches condescendances; avec le secours des dieux, qui l'avaient envoyé pour mettre un terme aux divisions intestines, il saurait en prévenir le retour. Les factieux alarmés s'efforcèrent de l'apaiser par de nouvelles concessions; la proposition de lui accorder le consulat perpétuel fut émise et votée par d'unanimes acclamations. Il répon-

dit à ces offres en rappelant ses refus constants du consulat depuis son abdication, et sépara aussitôt l'assemblée.

Les consuls réunirent ensuite le sénat, pour délibérer sur les mesures qu'exigeaient les circonstances, et mirent aux voix la proposition du consulat perpétuel. Auguste n'assistait pas à cette séance, mais ses partisans opposèrent les refus qu'il venait encore de renouveler. Ils firent ensuite observer que les ornements de la préture, déférés jadis à Marcellus, venaient d'être accordés à Tibère; que le prince autorisait ainsi par son exemple la distinction qui s'établissait entre les honneurs et la puissance des magistratures; que l'on satisferait également à ses répugnances et aux vœux des citoyens en lui accordant la puissance consulaire.

Alors fut adopté par le sénat et sanctionné par le peuple ce décret qu'une politique habile préparait depuis si longtemps. Auguste obtint pour toute sa vie la puissance du consulat, les douze licteurs qui en étaient le signe accoutumé, et un siége dans le sénat entre les deux consuls annuels. Les clauses du décret furent étendues à la puissance extraordinaire du consulat « Il aura le droit, qui avait été accordé au divin Auguste, d'ordonner tout ce qui pourra intéresser le salut et la majesté de la république, » dit ensuite le sénatus-consulte qui fut rendu à l'avénement de Vespasien.

Auguste avait pris des mesures pour dissimuler l'effet de ces concessions. Lorsqu'il convoquait le sénat, on lui présentait des propositions, il paraissait ne faire usage que des prérogatives spéciales qu'il avait obtenues par des décrets antérieurs. Il abandon-

nait aux consuls les ornements de leur dignité, leurs fonctions accoutumées dans la ville, leur autorité sur tous les magistrats, la présidence de toutes les assemblées. Il maintint au consulat, par cette adroite politique, une prééminence qui l'autorisait à ne pas cesser de l'offrir comme le faîte des honneurs. Nous le verrons s'en revêtir dans les occasions importantes; lorsqu'il voulait paraître avec éclat, dit Suétone, il acceptait l'élection des comices à la souveraine magistrature (1).

Les desseins d'Auguste étaient accomplis avant le § 8.
terme de l'autorité temporaire, qu'il exerçait sous le 736.
nom d'empire. Son autorité inamovible, déguisée sous le titre modeste de principat, et déjà sans bornes dans les provinces, par l'effet de la puissance proconsulaire, venait de recevoir par la puissance consulaire la même extension dans la cité souveraine. Il avait dissimulé ces graves innovations, en laissant aux magistrats leurs pompes accoutumées et les audiences du Forum; en conservant aux comices du peuple leurs délibérations tumultueuses, les brigues, les sollicitations et les largesses des candidats. Ce prince, qui dominait les magistrats et dirigeait les comices, s'offrait rarement aux regards, le plus souvent renfermé dans sa modeste maison du Mont-Palatin.

Mécène le recevait d'autres fois dans ses jardins, confident assidu de cette politique, qu'il avait le premier conseillée; si habile lui-même à dissimuler l'usage du pouvoir, qu'on l'avait cru uniquement occupé à charmer ses loisirs par la culture des lettres, lorsque, pendant les trois années qui venaient de s'écouler, il

(1) Valois, *Acad. des Insc.*, tom. 14. H. pag. 127. — Suet. Aug. 26. — Dion, LIV, 10 et suiv.

avait suppléé à l'absence d'Auguste dans le centre de l'empire. Il ne s'était pas borné à prévenir ainsi les ombrages du prince, il lui avait aussi réconcilié cet autre ministre, dont les services trop éclatants n'avaient été payés jusqu'alors que par des disgrâces. Depuis qu'il avait obtenu pour Agrippa la main de Julie, il ne s'était plus occupé qu'à lui conserver l'affection d'Auguste, en lui faisant adopter des sentiments plus conformes aux circonstances, et qui venaient de se manifester par le refus du triomphe. Il lui avait inspiré cette politique en lui dévoilant les manœuvres de Livie, qui aspirait également à les perdre, pour attirer sur elle seule et sur ses amis toutes les faveurs d'Auguste.

Cette épouse ambitieuse venait d'offrir une nouvelle preuve de son crédit. Aux premiers jours de l'an 736 de Rome, et lorsque Publius et Cnæus Lentulus venaient d'entrer en possession du consulat, son fils Tibère s'éloigna de Rome pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin. Mais trop impatient de rivaliser avec la gloire militaire d'Agrippa, Tibère fit aussitôt des préparatifs pour envahir le territoire des Sicambres. Mécène représenta les inutiles dangers de cette provocation, et rappela les témérités qu'on avait reprochées dans l'Orient au fils de Livie.

Tibère reçut ordre de se maintenir sur la défensive. Ses légions furent employées à construire des têtes de pont sur le Rhin, et à couvrir la ligne de ce fleuve par des postes fortifiés. Les contrées qui la bordaient furent détachées de la Belgique, et formèrent deux nouvelles provinces, séparées par la Moselle. Celle qui fut comprise entre cette rivière et

les sources du Rhin reçut le nom de Haute-Germanie ; la Basse-Germanie s'étendait d'autre part jusqu'à l'Océan septentrional. Le dépit de Tibère, qui se voyait réduit à ces travaux de la paix, s'étant manifesté par de nouvelles jactances, Mécène en profita pour le faire remplacer dans le gouvernement de la Belgique, qui fut donné à Lollius.

Agrippa avait prolongé son séjour à Nismes, exerçant la puissance proconsulaire dans les provinces de l'Occident, autorisé ainsi à surveiller les démarches de Tibère ; on est même porté à croire qu'Auguste attachait de l'importance à cette mission. Jusqu'à cette époque il avait réclamé le concours d'Agrippa pour la revue du sénat, qui devait avoir lieu prochainement. Il voulut alors, ainsi que l'a fait observer Suétone, y procéder sans collègue.

Toutefois cette revue lui préparait de graves obstacles, et inspirait de vives alarmes aux sénateurs. On § 9. 736.
avait pu juger de leurs craintes par leurs efforts pour se concilier la bienveillance d'Auguste ; ils avaient même rendu un décret pour l'autoriser à publier des lois, qui seraient désignées sous le nom de Lois Augustales, et pour s'engager eux-mêmes à prêter entre ses mains le serment de leur obéir. Auguste accueillit froidement ce témoignage de leur déférence, et déclara que l'autorité dont il jouissait suffisait désormais pour assurer le maintien de la paix publique.

Cette adulation suspecte accrut même ses méfiances ; et, pour éloigner du sénat les flatteurs qu'il jugeait plus dangereux que ses ennemis déclarés, il manifesta le dessein de le réduire au nombre de trois cents membres, prescrit par les lois anciennes. La seule annonce de ce projet ayant excité un soulève-



ment général, il consentit au nombre de six cents membres, établi par les lois de Sylla, et se flattait de parvenir à son but par des démissions volontaires. Mais nul des sénateurs ne voulait répudier une dignité où il s'était maintenu par tant de condescendances.

Pour éviter de prendre sur lui des mesures rigoureuses, Auguste eut recours à un procédé qui était usité pour la milice romaine. Après avoir juré de choisir le plus digne, il forma une liste de trente sénateurs. Chacun d'eux prêta entre ses mains un pareil serment, et présenta cinq candidats entre lesquels le sort devait prononcer. En faisant continuer la liste par des sénateurs ainsi désignés, le prince se flattait de la compléter et d'exclure ainsi indirectement les membres qui lui faisaient ombrage. Mais il ne put même obtenir l'exclusion qu'il désirait le plus, celle de Lépidus. Il avait ménagé cet ancien collègue, non par ce sentiment de grandeur qui fait respecter un ennemi abattu, mais pour attendre l'occasion de cacher la main qui devait le frapper. Il la jugeait alors favorable : nul des sénateurs ainsi choisis n'oserait lui présenter un nom qu'on savait lui être odieux. Mais son attente fut trompée par la générosité de Labéon, qu'il avait lui-même nommé, et croyait s'être concilié, parce qu'il venait de le faire élire à la préture pour l'année suivante. Lorsque, sur sa liste de cinq candidats, il lut pour premier nom celui de Lépidus, il se récria avec violence et l'accusa de parjure : « Je n'ai point trahi mon serment, dit Labéon, j'ai maintenu dans le sénat celui que vous maintenez souverain pontife. » Labéon ne démentit point ce caractère, lorsque, le prince ayant montré des alarmes pour sa sûreté, des sénateurs proposèrent d'y veiller eux-mêmes pen-

dant la nuit : « Je ronfle en dormant, dit-il avec une brusque ironie, je serais un garde trop incommode. » Les sénateurs reprirent courage ; et Auguste se vit réduit à former lui-même la liste du sénat.

La séance où il fit donner lecture de cette liste fut très-orageuse. Licinius Régulus demanda pour quels motifs on voulait l'exclure, quand on maintenait son fils et tant d'autres, qui n'auraient pas dû lui être préférés ; il énuméra ses longs services, et, déchirant sa robe, montra les cicatrices de ses nombreuses blessures. Pétus demanda comme une faveur que l'on rayât son nom pour inscrire celui de son frère. Auguste, n'osant braver de si violentes réclamations, retira la liste, et consentit à de nombreux changements avant de la rendre définitive. Il adoucit le sort des membres exclus en leur conservant leur costume, leurs places privilégiées dans les jeux publics, et surtout le droit d'aspirer aux magistratures. Plusieurs en usèrent pour préparer leur rentrée dans le sénat : les autres, ajoute Dion, formèrent en quelque sorte une classe intermédiaire entre le sénat et le peuple.

Après avoir ainsi réformé le sénat, Auguste redoubla de soins pour se concilier les membres qu'il y avait maintenus. Un très-grand nombre ne possédait pas le cens exigé par la loi, et qui était de huit cent mille sesterces, ou de 160,000 fr. Il fit publier un édit qui le réduisait à la moitié de cette somme ; et ceux qui ne la possédaient pas l'obtinrent par ses libéralités. Il leur rouvrit aussi l'accès des magistratures, en pourvoyant à ses frais aux dépenses considérables qu'elles exigeaient.

Le terme de l'autorité décennale d'Auguste étant § 10.
736.

près d'expirer, un décret du sénat l'avait prorogé pour le même nombre d'années. Mais Auguste ne l'accepta que pour cinq ans. Il venait alors de résoudre avec Mécène l'association d'Agrippa à l'empire, et, par un reste d'ombrage, il désirait en restreindre la durée.

Ses délégués avaient cependant procédé, dans la cité et dans les provinces, au cens général des citoyens. Auguste proclama dans les comices la clôture du lustre avec ses antiques solennités et le plus imposant appareil. Il désirait attirer l'attention publique sur ses résultats, qui attestaient que, malgré les progrès des richesses et du commerce, la population des citoyens avait été en décroissance dans tout l'empire. Le moment était venu d'exécuter ses projets de réforme dans la jurisprudence romaine, et il voulait débuter par une loi qui, sous prétexte de pourvoir aux intérêts de la population, satisfît à ses intérêts politiques. La loi qu'il préparait alors sur le mariage devait remplir ce double objet. C'était la même loi qui, à la fin de son règne, devait être reproduite sous le nom de *loi Pappia*, et devenir la plus fameuse de ses lois civiles. Elle devait être la première base des mesures prises par Auguste pour étendre à l'ordre civil les innovations qu'il venait de faire adopter dans la constitution politique.

§ 11. « Lorsque Auguste, dit Tacite, eut affermi sa puis-
736. sance, il fit des lois pour concilier l'autorité d'un seul avec le maintien de la paix. Il assura leur exécution par des peines sévères, et en leur donnant des gardiens. Les lois Julia, et ensuite la loi Pappia, publiées pour enrichir le trésor public, provoquèrent les délateurs, par des récompenses, à dénoncer les

legs faits aux citoyens qui n'avaient pas les priviléges des pères. Ces legs furent déclarés caducs ou vacants, et adjugés au peuple romain, comme au père commun de la cité. »

La confiscation des legs, ainsi prononcée sous le nom de caducité, était contraire aux principes de l'ordre social, qui veulent que les legs déclarés nuls par les lois soient recueillis par l'héritier. Mais d'autres principes étaient autorisés par une loi rendue sous la république. La fameuse loi Voconia, qui avait exclu les femmes des successions, et réduit même la fille unique du testateur à des legs modiques, avait déclaré les legs qu'elle prohibait, non pas *nuls*, mais *caducs*. En vertu de cette expression nouvelle, dont l'abus ressemble à celui que nous avons fait observer dans les *fictions légales*, elle avait ordonné que les legs prohibés seraient recueillis par le questeur du trésor public, au nom du peuple romain, qui était le père commun de la cité.

Auguste venait de remettre en vigueur, par un édit, la loi Voconia, déjà presque tombée en désuétude. Ses lois Julia et Pappia allaient donner au principe odieux de la *caducité* des legs des applications bien plus étendues. Ces lois devaient pourvoir aux besoins du trésor public jusqu'au temps où, suivant l'observation de Pline le Jeune, « il devait trouver des ressources bien plus certaines dans cette autre loi qui imputait le crime de majesté à ceux que l'on ne pouvait accuser d'aucun crime. »

Nous devons néanmoins reconnaître, avec le traducteur de Tacite, que le prince avait pour excuse l'exemption des impôts, dont les citoyens jouissaient depuis la conquête de la Macédoine. Des guerres sans

terme avaient depuis suppléé aux ressources dont elle privait le trésor, mais elle ne pouvait désormais se concilier avec la paix rétablie dans l'empire. L'exemption des impôts ne pouvait plus être accordée aux possesseurs des immenses patrimoines formés par les dépouilles de tant de rois et de tant de peuples, et ils persistaient cependant à la réclamer, comme le signe distinctif qui les élevait au-dessus des peuples tributaires.

Ce déplorable égoïsme des Romains fut la principale cause de leurs désastres au temps des guerres civiles. En se refusant à tous les sacrifices, ils rendirent impuissants les efforts de leurs défenseurs, et préparèrent les proscriptions des triumvirs. Ils n'avaient pas laissé de résister si vivement à l'impôt qui fut ensuite établi sur les successions collatérales, qu'Auguste n'osa pas le maintenir, quand il abolit les autres actes du triumvirat. Ce prince avait depuis épuisé ses ressources, et, lorsqu'il était si digne d'assurer par des lois sages la prospérité des Romains, il se voyait réduit à chercher dans des lois insidieuses des ressources pour le trésor.

Ces lois ont été désignées par excellence sous le nom de lois Julia, parce qu'elles ont occupé le premier rang dans sa législation. Auguste allégua les résultats du cens : la population, que les guerres civiles avaient épuisée, ne s'était point rétablie, parce que les citoyens se refusaient aux liens et aux charges du mariage ; l'impuissance des notes de blâme et des amendes pour ramener les anciennes mœurs attestaient la nécessité de recourir à des mesures plus sévères. Il annonçait ainsi la première de ses lois sur le mariage, qu'il allait présenter au sénat, en vertu de son droit

spécial de convocation et de rapport, obtenu avant la puissance consulaire (1).

Auguste prit séance entre les deux consuls de cette § 12.
année, Publius et Cnœus Lentulus, et fit d'abord lire 736.
par son questeur le discours que le censeur Metellus Numidicus avait prononcé, un siècle auparavant, contre les citoyens qui se refusaient aux charges du mariage. Prenant ensuite la parole, il exposa les funestes progrès de cet égoïsme; la loi qu'il proposait pouvait seule mettre un terme à la dépopulation qui compromettait le salut de la république.

La loi Julia invitait les citoyens, par des priviléges, à devenir époux et pères. Les gens mariés qui auraient le plus d'enfants prendraient le pas sur leurs collègues, auraient le choix des provinces en sortant de charge; occuperaient dans les jeux et au théâtre la première place; seraient préférés dans la poursuite des honneurs. Chaque enfant leur assurerait la réduction d'une année sur l'âge que les lois annales avaient exigé des candidats aux magistratures.

Mais les peines de la loi étaient d'une extrême rigueur. Les legs faits aux célibataires qui n'étaient pas héritiers du sang tomberaient en caducité et seraient recueillis par les questeurs du trésor. Les veufs qui auraient éludé de contracter un nouveau mariage, les époux stériles, qui auraient refusé de divorcer et de chercher la fécondité dans une autre union, seraient punis comme les célibataires. L'inquisition des délateurs était provoquée par une part considérable dans ces dépouilles.

Ce système si fiscal et si vexatoire indigna les séna-

(1) Tacit., Annal. III. 25. — De la Malle, Disc. prél.—Plin., Panég., 42. — Dion, LVI, 10.

teurs, et leurs critiques contre la loi furent mêlées de sarcasmes sur les mœurs de son auteur, si justement décriées. Ils soutinrent qu'on ne ramènerait pas les citoyens au mariage par des peines contre les célibataires, mais par la répression de la licence des femmes, et surtout de ceux qui provoquaient leurs désordres. Auguste ayant répondu que la censure des femmes appartenait à leurs maris, ils lui demandèrent quelles censures il adressait à Livie. Poussé à bout par cette allusion aux complaisances honteuses qu'il exigeait de son épouse, il leur reprocha l'injuste accueil fait à ses efforts pour les intérêts les plus pressants de la république, et se hâta de lever la séance.

§ 13. Nous verrons comment le prince manifesta, l'année
736. suivante, ses ressentiments contre les sénateurs, et, par les craintes qu'il leur inspira, les ramena à plus de condescendance. Sa loi fut autorisée par un décret du sénat. Dans la confiance qu'elle serait sanctionnée par le peuple, il la fit graver d'avance sur une plaque d'airain qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

Auguste exposa avec force dans les comices la nécessité d'arrêter les progrès de la dépopulation et de ramener les anciennes mœurs de la république. Mais la lecture de la loi détruisit encore tout l'effet de son discours, et fut interrompue par des imprécations séditieuses. Il prononça même en vain la séparation de l'assemblée, et fut réduit à faire avancer des soldats pour dissiper les groupes, où se formaient des résolutions violentes. Cette dangereuse épreuve le décida, suivant l'avis de Mécène, à transporter par degrés au sénat, qu'il pouvait plus aisément contenir ou diriger, la sanction de la plupart des actes du gouvernement.

Le premier essai de cette politique fut un sénatus-

consulte sur le mariage qui augmentait les récompenses que la loi avait proposées, adoucissait les peines, et n'offrait aucune prime aux délateurs. Auguste, après l'avoir publié par un édit, le fit exécuter comme une loi de l'empire. Ce fut l'une des lois que Tacite a appelées les lois Julia ; il a compris sous le même nom les édits du prince qui réprimaient les obstacles opposés à l'exécution du sénatus-consulte, ou les tentatives formées pour l'éluder. Les deux édits rapportés par Suétone eurent ce dernier objet. L'un, porté contre ceux qui réclamaient les priviléges d'un mariage secrètement dissous, soumit le divorce à des formes publiques ; l'autre, pour faire cesser l'abus des fiançailles illusoires avec des enfants, détermina à quel âge il serait permis de les contracter.

La législation devint bientôt plus sévère ; les peines furent accrues, des primes furent assurées aux délateurs. Tacite a peint, avec son énergie accoutumée, le système vexatoire que les citoyens avaient attiré sur eux, par leur opposition à des taxes régulières. Il nous a montré un essaim de délateurs répondant à l'appel du prince ; le trésor avide réclamant sa proie ; la plupart des fortunes privées détruites par les confiscations, toutes les autres ménacées (1).

Mais le prince avait affermi sa puissance par ces § 14.
luttes mêmes, et les comices, formées de générations 736.
nouvelles, étaient moins rebelles à ses volontés. Il obtint enfin, l'an 757 de Rome, la sanction de la loi Julia, telle qu'il l'avait d'abord conçué. Nous verrons que l'exécution de cette loi et d'autres innovations provoquèrent de nouveaux complots, et que

(1) Tacit., Ann. III, 25, et notes de De la Malle. — Suet., Aug., 34. — Esprit des lois, XXIII, 2.

les murmures des citoyens devenaient séditieux, lorsque la révolte des provinces Illyriennes porta leurs sollicitudes sur des dangers plus pressants. Ils furent ensuite rassurés par la soumission de la Pannonie; lorsque les consuls de l'an 762 de Rome la célébraient par des jeux, de nouvelles réclamations se firent entendre, et les chevaliers romains s'en rendirent les organes. S'empressant autour du prince à son arrivée, ils sollicitèrent la révocation d'une loi qui portait le trouble dans toutes les familles.

Auguste leur ordonna de se réunir le lendemain dans le Forum; il y parut suivi d'un nombreux cortége, monta dans la tribune aux harangues, et envoya un hérant pour faire placer à la gauche de la tribune ceux des chevaliers qui vivaient dans le célibat. Les chevaliers mariés occupèrent seuls la droite, et la grande infériorité de leur nombre frappa tous les regards. Le questeur, qui prononçait le discours écrit d'Auguste, s'adressa d'abord à ces derniers :

« Rome, leur dit-il, ne doit pas seulement sa grandeur aux actions glorieuses de vos ancêtres. Sans leurs vertus privées, qui assuraient la régénération des familles, elle n'aurait pu réparer ses pertes, ni suffire aux développements de sa puissance. Vous avez imité leur dévouement et leurs mœurs antiques, et mérité ainsi les récompenses promises par la loi. C'est avec justice qu'elle a ordonné de vous préférer dans la poursuite des honneurs, et qu'elle a secondé vos efforts pour accroître la glorieuse illustration que vous devez transmettre à vos descendants.

» Quel nom dois-je vous donner? reprit-il ensuite, en se tournant vers les célibataires. Vous appellerai-je des hommes? vous n'en montrez pas les sentiments.

Des Romains? vous conspirez pour que ce nom si glorieux soit anéanti. Des citoyens? la cité cesserait d'exister, si tous suivaient votre exemple. Que lui importent ses maisons et ses portiques, si elle ne conserve pas ses habitants?

» Ainsi l'avaient pensé les premiers fondateurs de Rome. Pour obtenir des épouses, ils enlevèrent les filles de leurs ennemis, et vous refusez celles de vos concitoyens. Quelle peut être votre excuse? Voudriez-vous alléguer l'exemple des vestales, et, pour la violation des lois de la pudicité, être exposés aux mêmes peines? »

De violents murmures ayant alors éclaté, Auguste parut en avant de la tribune : « Je vois, dit-il d'un ton sévère, que mes reproches vous paraissent trop amers. Aviez-vous donc espéré que le préfet des mœurs vous laisserait impunément mépriser les obligations tant de fois imposées par les décrets du sénat, par les suffrages du peuple? Vous étiez-vous flattés que les peines ne seraient pas aggravées, quand l'audace des infracteurs s'accroissait de jour en jour? Mais considérez aussi les récompenses : les plus belles actions n'en reçoivent pas de plus dignes d'être recherchées. Pour en obtenir de semblables, des citoyens ont souvent exposé leur vie, et il vous suffit, pour les mériter, de donner la vie à des enfants.

« Je ne vous tiens pas les propos d'un ennemi; c'est un ami qui vous invite à chercher le bonheur au sein d'une famille chérie, à revivre dans vos enfants. C'est le père de la patrie qui vous en conjure; ce nom que vous m'avez accordé, et qui m'est si cher, ne me paraîtra qu'un vain titre, si vous ne consentez à devenir époux et pères. »

§ 15. Auguste annonça, toutefois, qu'il allait s'occuper
736. de revoir les lois déjà publiées sur le mariage. Il les réunit dans une loi nouvelle, que l'on appela Pappia Poppæa, du nom des consuls qui la firent adopter par les comices, et que son étendue a fait quelquefois désigner sous le nom de lois Pappiennes. L'influence qu'elle a exercée sur la jurisprudence des Romains autorisera quelques détails sur son esprit et sur ses effets.

L'esprit fiscal qui l'a inspirée n'est pas contesté : Auguste, dit Gravina, avait voulu que tout citoyen, qui ne contribuait pas de sa personne à réparer les pertes de la population, contribuât au moins de son argent à remplir les vides du trésor public, et il imposait des peines aux époux eux-mêmes, si leur mariage était stérile. Il n'avait pas même dissimulé ses motifs, et toutes ces confiscations légales avaient déjà été réunies dans sa loi Julia caducaire, dont il forma alors la seconde partie des lois Pappiennes.

La loi Caducaire ne portait pas seulement sur les legs; elle confisquait, dans certains cas, la dot de l'épouse. L'exception accordée en faveur des héritiers du sang, que l'on appelait héritiers *siens*, était même souvent rendue sans effet par les interprétations des jurisconsultes du prince. Les héritiers de l'épouse n'étaient pas des héritiers *siens*, parce que la femme n'était pas en sa propre puissance. Le fils qui avait changé d'état, même par une simple émancipation, n'était plus héritier *sien* dans la succession de son père.

Ainsi se formaient les biens caducs. Lorsqu'on était parvenu à découvrir dans la vie du testateur une seule époque où le donataire ne fût pas capable de recevoir ses libéralités, la loi les confisquait sous le nom de

biens *quasi caducs*. Elle les lui enlevait sous le nom de biens *vacants*, lorsque, même pour le motif le plus légitime, il avait laissé passer un court délai sans les réclamer. Elle avait même introduit, pour les en dépouiller, la classe des biens *éreptices*, ou biens qu'elle leur enlevait pour des causes d'indignité. Ces causes étaient vagues et nombreuses; mais la reconnaissance sans bornes qu'elle exigeait en faveur du testateur n'avait d'autre but que d'attribuer au fisc sa succession.

La carrière d'Auguste devait ainsi offrir dans sa fin une singulière analogie avec ses débuts. Elle avait commencé par la proscription des personnes et se terminait par la proscription des biens. Tibère devait bientôt réunir ces deux sortes de proscriptions dans sa loi de *Majesté*, et, désormais trop rassuré sur les besoins du trésor public, accueillir les réclamations qui s'élevaient contre la loi Pappia. Il en adoucit la rigueur, et toléra les subtilités que les jurisconsultes avaient imaginées pour l'éluder.

La loi Pappia serait dès lors tombée en désuétude, si l'avidité du prince et de ses favoris eût pu connaître des bornes. Les délateurs furent encouragés, pour la satisfaire, à des excès dont on trouve la preuve dans le panégyrique du prince qui les réprima. « Nous avons vu, disait Pline à Trajan, punir comme des brigands ces délateurs qui ne choisissaient pas les lieux écartés, mais le Forum et les temples eux-mêmes, pour théâtre de leurs rapines. Nous ne pouvions leur soustraire les testaments et notre propre fortune; nous n'étions garantis ni par la privation, ni par le grand nombre des enfants, contre leur funeste adresse à satisfaire la cupidité des princes. C'est à vous que nous devons la répression de ces injustices et la confiance

que l'on n'invoquera plus désormais les lois pour renverser une cité que les lois avaient fondée (1). »

§ 16. Mais les Antonins s'étaient bornés à réprimer les dé-
736. lateurs, parce qu'ils suivaient les principes de la législation qui les avait enfantés. Constantin leur substitua les règles morales qui doivent présider à la régénération des êtres intelligents, avant d'abroger les peines infligées par les lois Pappiennes.

Cette abrogation avait été constamment envisagée comme un bienfait. Montesquieu l'a critiquée ; mais, sans examiner l'influence qu'elle avait exercée sur la population, il s'est borné à jeter un blâme dédaigneux sur ceux qui avaient contesté cette influence aux lois Pappiennes. « Les pères, a-t-il dit, les ont censurées, sans doute avec un zèle louable pour les choses de l'autre vie, mais avec peu de connaissance des affaires de celle-ci. »

On reconnaît l'un de ces traits piquants qui attirèrent à notre illustre publiciste le reproche d'avoir fait de l'esprit sur les lois. Ils ne frappent pas sur la question, mais sur un adversaire ; toutefois, cet adversaire était saint Ambroise. Son père, l'un des quatre ministres de l'empire, connus sous le nom de préfets du prétoire, avait instruit son enfance ; dès sa première jeunesse, l'empereur Valentinien lui confia le gouvernement de la haute Italie ; appelé peu après à l'épiscopat par l'enthousiasme des peuples, il raffermit, par ses négociations, l'empire ébranlé du fils de Valentinien ; le grand Théodose s'inclina devant lui pour obtenir le pardon du massacre de Thessalonique.

S'il s'agissait d'une question de personnes, nous

(1) Gravina, De legibus, 45. — Plin., Paneg., 34.

pourrions contester à Montesquieu la supériorité de sa connaissance des affaires de cette vie. Au dire même de son panégyriste, « il fut un sage oisif, qui conçut son livre loin des affaires, loin de ce qui avait animé ou éclairé Machiavel, Guichardin, de Thou ».

Mais la question doit être décidée par les faits, et saint Ambroise l'avait ainsi traitée. Pour constater l'influence des principes de la continence chrétienne, il avait fait vérifier et comparer les états de population dans les diverses provinces; il avait ainsi démontré que la province si industrieuse de la Syrie, que celle dont l'opulente ville d'Alexandrie était la capitale, que celle où Carthage était devenue la seconde ville de l'empire, offraient à la fois le plus grand nombre de vierges ou de cénobites, et la population la plus féconde de tout l'empire.

Filangieri a suppléé à l'inexplicable omission de Montesquieu, et, déterminant par les faits l'influence des lois Pappiennes, il a prouvé que, loin de favoriser la population, elles l'avaient tarie dans sa source, en inspirant aux citoyens l'esprit fiscal du législateur. « Formés par ses leçons, dit ce publiciste, ils avaient bientôt appris à tout calculer, le temps des fiançailles, celui de la répudiation, celui de l'avortement. » Gibbon lui-même a été obligé de reconnaître l'impuissance des lois Pappiennes pour amener les citoyens à devenir époux et pères.

Dès le temps d'Auguste, un ingénieux satirique dépeignait ainsi les mœurs que ces lois avaient enfantées. « Ce vieillard, disait Horace, est de bas lieu, corrompu, d'une vile scélératesse. N'importe, il est opulent et garçon. Montre-toi le plus ardent solliciteur de son procès. Ne vois-tu pas que son adversaire

a plusieurs enfants et une femme féconde ?» Le citoyen qui bravait les lois Pappiennes dominait ainsi celui qui avait obéi à leurs injonctions ; mais il n'était pas plus que lui exposé à leurs peines, ou privé de leurs récompenses ; car il obtenait les droits des pères par une concession du prince, dont les favoris s'empressaient de saisir ce moyen facile de capter les successions.

§ 17. C'était surtout l'injustice des lois Pappiennes qui
736. les rendait impuissantes. Nous l'avons démontrée à l'égard des peines, par le témoignage des jurisconsultes et des historiens : elle est évidente pour les récompenses. Avons-nous, en effet, besoin de prouver que la préférence pour les magistratures appartient au citoyen le plus digne de les remplir ? Les lois qui l'accordaient au citoyen le plus fécond tendaient à transporter dans la société civile l'ordre des rangs établi dans les haras.

A l'égard des femmes, leur exemption d'une tutelle perpétuelle eût été juste sans doute. L'injustice consistait à leur refuser cette exemption, lorsqu'elles n'avaient pu trouver un époux, ou qu'elles n'avaient pas voulu répudier un époux stérile.

L'exemption des droits du patronat, accordée à l'affranchi fécond, n'était pas moins contraire à la justice. On l'autorisait à violer un engagement sacré ; on supprimait cette espèce de servage, établi par les lois, comme une transition nécessaire à la liberté ; on privait les esclaves du plus puissant mobile que le législateur eût imaginé, pour exciter les maîtres à les affranchir.

Comment des objections si graves, et tant de fois reproduites, n'ont-elles pas même paru dignes à Mon-

tesquieu d'être réfutées ? Nous expliquerons ses opinions, osons le dire, ses préventions, par l'époque à laquelle elles furent conçues. Les paradoxes hardis de Vossius et de Wallace venaient alors d'être publiés : la vogue dont ils jouissaient est attestée par les développements qu'il leur donna dans ses *Lettres Persanes*. On peut découvrir la cause de cette vogue, dans les regrets, exprimés sous le nom d'Usbeck, que : « les femmes ne passent plus, comme chez les Romains, successivement dans les mains de plusieurs maris, qui en tiraient dans le chemin le meilleur parti possible. » L'auteur de ces lettres préparait ainsi les chapitres de l'*Esprit des Lois*, qui devait vanter la loi Pappia.

Ces paradoxes sont tombés dans le mépris lorsque l'économie politique a cherché des lumières plus sûres dans l'expérience ; et l'on a reconnu, dit Filangieri, la fausseté des données sur lesquelles Vossius et Wallace avaient appuyé leurs chimériques calculs. Une observation plus attentive des faits a prouvé que les théories de la licence ne sont pas plus favorables à la population qu'aux bonnes mœurs, et que les principes physiques de la législation, qu'on avait enviés aux peuples de l'Orient, étaient une des causes les plus actives de leur décadence. On a fini par reconnaître que les doctrines chrétiennes, par le zèle qu'elles inspirent pour les choses de l'autre vie, ne sont pas seulement une source féconde de nobles actions et de vertus désintéressées ; elles tendent même à donner aux peuples une grande supériorité intellectuelle dans les affaires de celle-ci (1).

(1) Villemain, Cours de littér., tom. 2. — Ambros., de Virgin., lib. III. — Let. Pers., 116. — Filangieri, lib. II. — Horat., Sat. II, 5.

§ 18. La loi Voconia devait, pour les mêmes motifs, être
736. abrogée par les princes chrétiens, et justifiée par Montesquieu. « On l'a blâmée, dit-il, parce qu'on a regardé le droit que les enfants ont de succéder à leurs pères comme une conséquence de la loi naturelle ; ce qui n'est pas. La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants, mais elle n'oblige point à les faire héritiers. Les successions après la mort sont réglées par des lois positives. »

L'instinct des animaux ne leur inspire, en effet, que la procréation et la nourriture de leurs petits. Mais il est une autre loi naturelle pour les êtres intelligents, et les Romains l'avaient méconnue lorsqu'ils s'étaient attribué, par une loi positive, la disposition illimitée de leur succession. En violant ainsi la loi naturelle, ils avaient préparé les abus des lois positives, des lois Voconia et Pappia, et des lois de Majesté, qui attribuèrent leurs biens au trésor public.

Mais ils ne conservèrent point cette disposition illimitée de leurs biens. Auguste reconnut le droit des enfants, et commença de l'établir par ses décrets. Sur la plainte du tuteur du fils de Tettius, il décida que l'exhérédation d'un enfant en bas âge supposait l'injuste mépris de ses droits à la succession, et l'envoya en possession des biens de son père Dans la suite, en l'an 762 de Rome, il fit ordonner, par la loi Junia Velléia, que le fils qui n'aurait pas été expressément exclu par le testament, recueillerait la succession. Les magistrats furent autorisés à prononcer sur la justice de cette exhérédation, et les édits du prince spécifièrent les causes qui pourraient l'autoriser.

— Gibbon, ch. XLIV. — Revue britann., déc. 1831, juin 1832. — Lallemand, Pertes séminales, fin de la deuxième partie.

Cette reconnaissance du droit des enfants à l'hérédité leur assura le bénéfice de la loi Falcidia. Nous verrons que cette loi autorisait l'héritier à retenir le quart de la succession. Appliquée aux enfants, par l'interprétation des jurisconsultes ; elle prépara les lois qui déterminèrent leur légitime.

Le droit des enfants n'avait pas été contesté depuis cette époque. On s'était accordé à reconnaître qu'ils n'obtiennent pas à la mort du père une propriété nouvelle, mais la continuation de celle qui reposait déjà sur leur tête. Dans des temps plus modernes, Bossuet avait déclaré que toute puissance qui n'admet pas le droit de succession du fils au père est une puissance arbitraire.

Domat, qui s'est montré le digne élève de Bossuet, dans son *Traité sur les lois*, a ainsi exprimé la distinction entre les lois naturelles et les lois positives ou arbitraires, relatives aux successions. Une loi naturelle veut que le père laisse ses biens à ses enfants ; une autre loi naturelle lui assure la libre disposition de ses biens par testament. Pour concilier ces deux lois, le législateur a dû régler la légitime des enfants, et tel est le principal usage des lois arbitraires. Mais elles ne peuvent changer les lois naturelles qui dérivent des principes que Dieu a établis pour les fondements de la société civile.

Les critiques opposèrent cette grave autorité à Montesquieu, lorsqu'ils le virent réduire la loi naturelle à l'instinct des animaux, et abandonner les successions à l'arbitraire sans frein des lois positives. Ils furent étrangement surpris de lire dans la défense de l'auteur et de voir applaudir comme une heureuse réponse à leurs objections, cet autre trait de l'Esprit sur les

lois : « Il est vrai que Domat a commencé son ouvrage autrement que l'auteur, et qu'il a parlé d'abord de la révélation. »

Montesquieu fait ainsi entendre qu'il n'excluait que les vérités révélées ; mais il contestait aussi celles que les lumières de la raison avaient enseignées aux sages de l'antiquité, à Platon et à Cicéron ; à Paul et à Papinien. Tous s'étaient accordés pour faire émaner la justice de cette sagesse divine qui préside à l'ordre de la nature, et qui domine toutes les lois. On ne peut refuser à la loi naturelle ce caractère divin, sans consacrer toutes les usurpations de la loi positive. Et toutefois, l'auteur de l'*Esprit des lois* s'était montré le plus brillant adversaire du despotisme (1).

§ 19. La loi Pappia ne fut pas seulement la principale des
736. lois civiles d'Auguste. L'esprit fiscal qui l'avait dictée inspira toutes les autres ; elles eurent surtout pour objet d'assurer les droits du fisc sur les successions collatérales.

Tel avait été même le but de la loi Falcidia, publiée aux temps du triumvirat. L'impôt sur les successions collatérales venait alors d'être établi ; mais ses produits étaient faibles, parce que l'héritier institué ne recevant qu'une succession épuisée par les legs, la répudiait en faveur de l'héritier légitime ; les lois anciennes n'avaient cependant permis au testateur que des legs modiques ; mais il les éludait en multipliant les legs.

La loi Falcidia ordonna que l'héritier institué prélèverait, même sur les legs, un quart de la succession, et autorisa, sans distinction, tous les legs sur le

(1) Esprit des Lois, XXVI, 6. — Défense, 1re partie. — Bossuet, Polit., liv. VIII. — Lois du Mar., ch. VI.

reste des biens : la première disposition de cette loi assurait les droits du fisc, en donnant à l'héritier institué un motif d'accepter la succession.

La seconde disposition favorisait l'intérêt privé d'Octave, car il recevait des legs sans nombre : toujours attentif à surveiller les dispositions testamentaires de ceux qui cultivaient son amitié, ou qui recherchaient sa protection. Mais, en abrogeant les lois qui ne permettaient que des legs modiques, il s'autorisa à entrer en partage de la plupart des successions opulentes. Il tirait vanité de ces dons suspects, et déclara ensuite, dans son testament, qu'il avait reçu, par les seuls legs de ses amis, dans les vingt dernières années de sa vie, plus de quatre milliards de sesterces, ou de huit cents millions de francs. Mais comme il s'était alors créé de nouvelles ressources, et avait restitué les legs, quand le testateur laissait des enfants, cette évaluation est fort au-dessous du produit des legs des années antérieures. Toutefois, il n'y comprenait pas les legs de ses affranchis, et nous verrons le seul Vedius Pollion lui laisser à sa mort une fortune dont l'opulence était passée en proverbe.

Les successeurs d'Auguste devaient faire un indigne abus de ces legs, désormais compris en quelque sorte dans leur prérogative. Loin de les restituer aux enfants, ils accrurent de leurs dépouilles ces dons qu'ils continuaient à recevoir comme volontaires. Le père lui-même, qui avait prévenu par sa mort sa condamnation, n'usait du droit de tester, si chèrement acheté, que pour léguer au prince une partie de ses biens : c'était l'unique moyen d'assurer l'autre partie à ses enfants. Cette triste adulation fut étendue aux

favoris du prince, et au plus vil de tous, à l'infâme Tigellinus (1).

§ 20. Les innovations aux lois sur les testaments furent
736. aussi l'effet de l'impôt du vingtième, que nous verrons Auguste rétablir sous le nom de loi Vicésimaire. Le produit de l'impôt était entravé, parce que les formes exigées pour les testaments ne permettaient aux Romains ni les codicilles ni les fidéi-commis : toutefois, les difficultés et les rigueurs des formes légales avaient rendu ces deux manières de disposer très-fréquentes, et leur nullité faisait passer la succession à l'héritier du sang, qui n'était pas soumis à l'impôt du vingtième.

Auguste reçut alors le testament de Lentulus son ami, qui venait de mourir proconsul dans la province d'Afrique, et qui le priait d'assurer l'exécution de ses codicilles et de ses fidéi-commis : il s'en autorisa pour rendre un mandat qui ordonnait aux magistrats d'assurer l'exécution des codicilles. Les jurisconsultes insistèrent vivement pour le maintien des formes anciennes : ils ne cédèrent ensuite que par respect pour la mémoire de Labéon, qui avait laissé en mourant plusieurs codicilles.

Un autre mandat introduisit dans le droit romain les fidéi-commis, appelés depuis substitutions fidéicommissaires. Il fut adressé aux consuls, qui obtinrent ainsi une juridiction spéciale : faible dédommagement de tant d'autres attributions.

Mais, en voulant accroître les produits de la loi Vicésimaire, Auguste avait offert un moyen d'éluder la loi Pappia. « Les jurisconsultes, dit Gravina, s'au-

(1) Tacit., Ann XVI, 2 et suiv. — Toscano, tom. I, pag. 320.

torisèrent des termes de la loi, qui n'exprimaient que les legs, et appliquèrent aux fidéi-commis toutes les règles de l'ancien droit. Ils imaginèrent une substitution réciproque, qui enlaçait les hérédités par tant de contours, que le fisc voyait échapper sa proie, lorsqu'il ouvrait sa gueule immense pour la saisir. »

Ainsi furent introduites ces décisions bizarres ou subtiles, qui se trouvent en si grand nombre dans les titres des Pandectes relatifs aux dispositions testamentaires. La nécessité de se défendre contre une loi insatiable peut seule offrir l'explication ou l'excuse de ces étranges disparates, que l'on observe dans un recueil, si justement admiré d'ailleurs comme un des plus précieux monuments de la sagesse et de la science sociales (1).

Les lois Pappiennes préparèrent des changements § 21.
dans l'ordre des familles, en ordonnant que le père, 736.
qui n'aurait pas marié ses enfants, y serait contraint par le magistrat. Ce fut le prélude des édits ou décrets qui mirent des bornes au pouvoir du père, dans l'intérêt, à la vérité, de la puissance du prince.

Auguste avait commencé par se faire admettre dans les jugements domestiques. Sénèque cite pour exemple celui de Tarius Rufus, vétéran retiré avec une fortune de 100,000,000 de sesterces, ou 20,000,000 de francs, et qui fut ensuite subrogé à Scipion dans le consulat, l'an 736 de Rome. Son fils avait été surpris dans une tentative de parricide ; Auguste, avant d'opiner, déclara qu'il n'accepterait aucun legs du père en sa faveur, ce qui confirma l'opinion, alors générale, qu'il recouvrait par des legs la plupart de ses dons aux vé-

(1) Gravina, de Leg. 62.

térans. Il obtint ensuite que la peine contre le fils fût réduite au bannissement.

Le crime d'un chevalier romain amena la réformation de ces jugements domestiques par les magistrats. Erixon avait fait expirer son fils sous les verges, et les citoyens indignés le perçaient de leurs poinçons de tablettes, lorsque Auguste le fit arracher de leurs mains. Il satisfit à leurs murmures, en ordonnant au préfet de Rome, alors récemment créé, de recevoir les plaintes des enfants contre leur père. Nous le verrons, dans ses édits sur l'état militaire, assurer aux fils de famille la libre disposition de leur pécule *castrense*, et préparer ainsi la législation qui devait leur restituer tous les droits de propriété.

La femme était, dans la famille du mari, comme sa propre fille, et telle est l'origine de l'usage qui l'oblige à prendre son nom. Mais ce nom n'exprime plus la même dépendance, la femme est devenue l'égale de son époux, et l'unité de la famille a été fondée sur l'indissolubilité du lien conjugal ; d'où résulte, dans nos mœurs modernes, la grande importance de la question du divorce. L'unité de la famille, sous la loi romaine, avait pour base l'indissolubilité du lien filial, et la femme lui était soumise comme les enfants. Mais Auguste eût dû l'affranchir de la tutelle des agnats, au lieu de lui offrir cette exemption comme un privilége. Il se contenta d'assurer sa dot, en lui faisant nommer un tuteur pour en régler les conventions, et en insérant ensuite, dans sa loi des adultères, la prohibition d'aliéner le fonds dotal (1).

§ 22. Les lois d'Auguste, qui mirent des bornes aux affran-
736.

(1) Seneca, de Clem., I, 14 et 15.

chissements, s'accordaient avec l'exemption du droit des patrons, offerte à l'affranchi par la loi Pappia. Elles furent aussi inspirées, dit Heineccius, par le désir d'accroître les produits de la loi Vicésimaire.

La loi Ælia Sentia ne restreignit pas seulement le droit d'affranchir, mais aussi les effets de l'affranchissement, que le maître n'eut plus la faculté d'étendre aux privilèges de la cité. La loi Fusia Caninia régla le nombre des esclaves qui pourraient être affranchis par testament. C'était la cause la plus ordinaire de l'épuisement des successions ; la vanité du testateur se complaisait dans le grand nombre d'esclaves qui devaient précéder sa pompe funèbre, la tête couverte de chapeaux de fleurs.

Auguste voulait aussi empêcher que la ville de Rome ne se remplît d'une multitude indigente et sans frein. Dans ce motif, qu'exprima son codicille adressé à Tibère, il commettait tous les ans un magistrat pour inspecter les esclaves qui avaient été affranchis dans l'année. La plupart étaient envoyés dans les colonies des provinces ; un petit nombre était inscrit dans le rôle des citoyens.

Montesquieu suppose au prince un autre motif : comme il n'y avait plus de guerres, dit-il, il ne fallait plus d'affranchissements. Il semble, au contraire, que le retour de la paix invitait à diminuer le nombre de ces esclaves, qui excluaient les hommes libres de la culture dans les campagnes, et qui étaient dans les villes le plus actif élément d'un luxe effréné.

Auguste se contenta d'adoucir le sort des esclaves. La loi Petronia défendit de les livrer pour les combats contre les bêtes féroces, sans l'autorisation du magistrat. Un mandat du prince ordonna au préfet de Rome

de recevoir leurs plaintes contre les mauvais traitements de leurs maîtres : une police sévère détruisit la plupart de ces prisons souterraines, que l'on appelait ergastules, et où les esclaves, contraints à des travaux excessifs, périssaient dans une lente agonie.

Mais leur condition est si cruelle de sa nature, qu'ils n'en conçoivent d'autre soulagement que d'en envisager sans cesse le terme. La loi Fusia Caninia les avait poussés à de tels excès de désespoir, qu'Auguste craignit bientôt de voir naître au sein de l'empire les luttes sanglantes dont il avait délivré les frontières.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la publication de cette loi, lorsque parut le fameux sénatus-consulte Silanien, dont l'atrocité même prouve l'imminence du danger qu'il devait prévenir. Il ordonnait que, lorsqu'un maître aurait été assassiné dans sa maison, tous les esclaves qui s'y trouvaient, sans distinction d'âge et de sexe, seraient condamnés au dernier supplice.

Ce fut en vertu de cette barbare disposition que périrent, peu de temps après, les quatre cents esclaves de Pédanius Secundus, préfet de Rome. Les réclamations élevées en leur faveur ne constatèrent pas seulement la nécessité du sénatus-consulte, elles en firent aussi reconnaître l'impuissance, et l'on publia le sénatus-consulte Claudien ou Néronien, qui en aggravait les dispositions, qui même les étendait aux affranchis (1).

§ 23. La même cause qui avait inspiré à Auguste les lois
736. Pappiennes le rendit très-réservé dans la concession

(1) Denis d'Hal. Antiq. IV. — Tacit. Ann., XIV, 42. — Dion, LVI, 33. — Montesq., Grand. des Rom., ch. XIII. — Heinec, Prol. l. Pap. Hist. Juris., I, 174.

du droit de cité. Il ne voulait pas augmenter le nombre de ces privilégiés, qu'il n'osait pas faire contribuer, par des taxes régulières, aux charges publiques. Suétone prétend que cette réserve, et la restriction apportée aux affranchissements, avaient également pour but de préserver le peuple romain de tout mélange avec le sang servile et avec le sang étranger. Mais, ainsi que l'a fait observer Montesquieu, les maîtres du monde étaient la plupart d'origine servile, et Suétone n'a prouvé autre chose que le mépris qu'inspiraient les étrangers.

Ce mépris avait pour cause leur dégradation légale; les étrangers étaient privés des effets du mariage légitime, et du patronage sur les affranchis; ils ne pouvaient donner ni recevoir par testament, et le fisc héritait de leurs biens, lorsqu'ils décédaient dans Rome. Ces lois si dures avaient été modifiées pour quelques-uns par des priviléges, et nous avons vu Mécène proposer de les étendre, pour admettre successivement au droit de cité tous les habitants de l'empire. Auguste s'y refusa, parce qu'il eût fallu en même temps abolir les comices populaires.

Leur maintien lui fut un nouveau motif de ne pas accroître le nombre des citoyens. Il fit rendre la loi Mensia, qui décidait que l'enfant d'une Romaine et d'un étranger, quoique né d'un mariage illégitime, suivrait la condition de son père. Il refusa le droit de cité, que Livie sollicitait pour un Gaulois, et n'accorda que l'exemption du tribut. « J'aime mieux, lui dit-il, causer des pertes au trésor qu'avilir le titre de citoyen. » Il ne laissait voir d'autre dessein que de conserver aux Romains leur prééminence, et affectait même souvent de la leur rappeler. Ayant un jour re-

marqué, en entrant dans la salle des jeux publics, que plusieurs n'étaient pas revêtus de leur toge, il leur en fit de vifs reproches. « Est-ce donc là, s'écria-t-il en leur appliquant un vers de Virgile, est-ce là ce peuple en toge qui donne des lois au monde ? » Les édiles reçurent ensuite des ordres pour faire refuser l'entrée du Forum et du Cirque à tous ceux qui ne porteraient pas le vêtement distinctif des Romains.

Auguste voulut néanmoins pourvoir aux intérêts de la civilisation et du commerce, par diverses concessions aux étrangers. Un mandat du prince pourvut aux intérêts de ceux qui affluaient sans cesse au centre de l'empire : il ordonnait au préteur des étrangers d'assurer l'exécution de leurs dernières volontés (1).

(1) Suét., Aug., 40. — Cujac. Observ. XV, 13. — Cannegieter ad Ulp., XX, 14. — Grand. des Rom., ch. XIII.

LIVRE QUATRIÈME.

AGRIPPA.

ANS DE ROME 736 — 742.

En commençant ses innovations dans la jurisprudence civile, Auguste avait annoncé qu'il venait d'associer Agrippa pour cinq ans à la puissance tribunitienne. Suivant l'expression de Dion, il l'avait pris pour son collègue à l'empire, si l'on entend toutefois, par cette expression, l'autorité temporaire qu'il exerçait en partage avec le sénat. C'était pour s'assurer un appui contre les factieux, que ses progrès avaient irrités, et pour avoir moins à redouter leurs attentats, qu'il se désignait ainsi à l'avance un successeur. § 1er. 736.

Mécène avait allégué ces motifs pour vaincre la répugnance d'Auguste à l'élévation d'Agrippa, et Livie n'avait pas osé les contester, tout occupée à faire oublier les témérités de Tibère. On pourrait sans doute attribuer à ses intrigues la réduction à cinq ans de cette autorité pour laquelle Auguste allait accepter un collègue, et l'adoption que nous verrons bientôt lui désigner d'autres successeurs. Mais ne doit-on pas regarder comme l'inévitable effet du pouvoir suprême ces ombrages, dont Auguste ne put jamais se défendre, contre le fidèle instrument de ses victoires ?

Agrippa les démentait par sa vie entière. Du même âge qu'Octave, il lui avait consacré ses affections dès sa première jeunesse ; et Jules-César avait approuvé cette amitié, en lui accordant la grâce de son frère, qui venait de le combattre en Afrique. Agrippa ne tarda pas à justifier l'estime du dictateur et à relever l'obscurité de sa naissance par l'éclat de ses qualités éminentes. Il fit admirer sa vaste capacité pour les opérations militaires, soit lorsqu'il guidait les légions dans la guerre de Pérouse et au cœur de la Germanie, soit lorsqu'il préludait, avec des marins sans expérience, à cette victoire navale qui devait affranchir Auguste de la rivalité de Sextus Pompée. Son activité dans l'exécution répondit toujours à l'étendue et à la profondeur de ses desseins ; et la sévérité antique qu'il montrait pour le maintien de la discipline fut toujours autorisée par son infatigable constance dans les travaux, les veilles et les dangers. Il apprit plus tard de Mécène à concilier, avec ces vertus de la république, des sentiments plus analogues aux circonstances : l'art de tempérer l'éclat de sa gloire, la soumission sans bassesse à un seul, lorsqu'un ascendant naturel l'élevait sans effort au-dessus de tous les autres.

Tel il se montra dans Rome après son hymen avec Julie ; et lorsque sa seule présence déconcerta les intrigues dont on avait espéré le rendre complice. Sa réserve modeste, et le refus du triomphe après de glorieux succès contre les Cantabres, avaient ensuite secondé les efforts de Mécène pour lui obtenir ces dernières faveurs. De nouveaux dangers semblaient, au surplus, rendre son appui plus indispensable. Les factieux montraient une violence inusitée, dénonçant

la puissance consulaire, qui faisait du prince un monarque ; la réforme violente, qui éloignait du sénat les partisans de la république ; les innovations législatives, qui menaçaient également les citoyens dans leur liberté et dans leur fortune. L'époque alors prochaine des comices pour les élections favorisait les manœuvres les plus séditieuses, qui se couvraient des apparences d'une lutte entre les candidats, et surtout les partisans d'Égnatius semblaient ne plus garder aucunes mesures.

On apprit alors qu'un complot contre la vie d'Auguste § 2.
et d'Agrippa venait d'être dénoncé, qu'Égnatius en 737.
était le chef, qu'il s'était assuré le concours d'un grand nombre de citoyens distingués. Le délateur ne fut point nommé : Auguste n'avait point oublié l'issue de la délation contre Muréna, et tous les dangers de ces discussions judiciaires. Égnatius et une partie de ses prétendus complices, enlevés en secret, furent exécutés dans leur prison.

Paterculus a traité de coupables ces accusés, qui ne furent pas même mis en jugement. Dion s'est borné à déplorer la condition d'un prince qui ne pouvait garantir ses jours sans ces actes arbitraires. Triste excuse, et que l'attentat commis contre son père adoptif ne rend néanmoins que trop légitime.

Parmi les complices d'Égnatius, les historiens n'ont cité que l'ex-triumvir Lepidus, qui fut épargné dans des vues politiques, et font seulement entendre qu'Auguste proscrivit sous ce prétexte les citoyens dont il redoutait l'ambition ou l'influence. Mais en répandant ainsi la terreur parmi les grands de Rome, il avait irrité la multitude.

Ces dispositions se manifestèrent sous le consulat



de Furnius et de Silanus, l'an 737 de Rome, et le peuple commençait à former des groupes séditieux dans le Forum. Auguste prit des mesures pour l'en éloigner. Il fit allouer aux préteurs une somme triple de celle qui leur avait été accordée l'année précédente pour les jeux publics; il excita le zèle des autres magistrats; il prodigua ses trésors pour leur en donner l'exemple. Le cirque, nouvellement décoré, offrit une splendeur inusitée dans les courses de chars et les luttes de gladiateurs; une vaste naumachie fut disposée pour les combats des monstres marins.

Parmi ces spectacles si variés, on a distingué les danses pantomimes, déjà fameuses dans tout l'Orient. Auguste les avait récemment introduites dans Rome, et cette époque est remarquable; car il publiait alors des lois pour rétablir la population, et il l'attaquait dans sa source, en corrompant les citoyens par ces danses voluptueuses. L'intérêt de son autorité explique ces contradictions. Pour en couvrir les dépenses, il confisquait les legs faits aux citoyens stériles : pour la défendre contre le peuple, il flattait ses caprices, et aspirait à transporter sur le théâtre les factions qui s'agitaient dans le Forum.

Ses vœux avaient été satisfaits; les citoyens ne semblaient plus occupés que de la rivalité des deux plus fameux pantomimes, de Pylade et de Bathylle. Pylade avait néanmoins obtenu la préférence par ses talents pour la danse tragique : Bathylle excellait en vain dans les sujets comiques; la finesse et la grâce de son jeu avaient été moins appréciées. Mais il était protégé, et même trop chéri par Mécène; Pylade, qu'il avait fait siffler par l'un des spectateurs, ayant

répondu à cette provocation par un geste injurieux, il le fit bannir de Rome et de l'Italie.

Le peuple avait depuis vainement réclamé son acteur favori. Auguste, voyant alors renaître les troubles du Forum, rappela Pylade. Une repartie piquante du pantomime lui prouva, toutefois, que sa politique n'en imposait qu'à la multitude. Il l'avait mandé pour lui ordonner d'être à l'avenir plus circonspect. « César, répondit Pylade, vous ne pouvez être sérieusement fâché de l'intérêt que le peuple porte à nos querelles (1). »

De splendides préparatifs vinrent bientôt offrir un § 5.
autre aliment à la curiosité publique. Les fêtes que 737.
l'on annonçait devaient, par leur éclat et leurs inventions nouvelles, effacer toutes les autres. Elles étaient destinées par Auguste à célébrer l'adoption des deux fils de Julie.

Le mariage d'Agrippa, peu favorable à son bonheur domestique, avait d'ailleurs été prospère : au temps de la guerre contre les Parthes, la naissance de son fils aîné avait provoqué l'institution d'un sacrifice annuel. Julie venait alors, en mettant au jour un second fils, de lui obtenir les mêmes témoignages de l'allégresse publique. Mais Auguste allait, par l'adoption, les soustraire à sa puissance, et les appeler à cette hérédité, que son association à la puissance tribunitienne avait semblé lui garantir.

Le dépit du gendre d'Auguste fut même alors aigri par une piquante allusion à sa naissance, dont on savait que ce grand homme avait la faiblesse de rougir. Il était l'assesseur du prince ; l'orateur Porcius

(1) Dion, LIV. — Tacite, Ann. III, 56. — Suet., Aug., 43, Tib. 19. — Macr., Sat., II, 7. — Juven., Sat., VI. — Plin., VII, 8.

Latro, fameux par sa causticité, plaidait devant eux pour le fils d'une courtisane, adopté par son grand-père paternel : « On lui reproche, dit-il, l'obscurité de son origine ; ne sait-on pas que l'adoption peut ennoblir des enfants obscurs, et même leur donner des droits à l'empire ? »

L'adoption des fils d'Agrippa eut lieu dans les formes antiques de l'as et de la balance. En présence de cinq témoins, Auguste posa dans la balance un as, qu'il remit ensuite à leur père. Par cette formule, trois fois répétée, il acheta les droits paternels d'Agrippa, et fit ensuite ratifier l'adoption par une loi Curiate. Les deux fils passèrent sous sa puissance comme ses propres enfants ; l'aîné, sous le prénom de Caïus, le cadet, sous celui de Lucius, portèrent désormais le nom de César.

Pour donner un nouvel éclat à ses fêtes, Auguste fit célébrer, avant le temps prescrit, les jeux publics dédiés à l'honneur et à la vertu. Il déploya surtout sa magnificence dans les jeux séculaires ; l'époque en était passée depuis dix ans, mais les pontifes expliquèrent l'oracle de la sibylle qui les avait ordonnés, et déclarèrent que le mot de siècle exprimait un intervalle de cent dix ans. Ces jeux furent donnés dans le cirque, pendant trois jours consécutifs, au milieu d'une foule immense, attirée des lieux les plus reculés de l'empire. On y fit entendre le poëme séculaire d'Horace, et l'on offrit dans les courses cent chars superbes qui représentaient les années du siècle (1).

§ 4. Le calme était rétabli dans Rome, mais Auguste
737. le rendait précaire, en exerçant par lui-même ses vastes

(1) Senec., Cont., 12. — Brottier, *Acad. des Insc.*, tom 45, pag. 491.

attributions, et manifestant ainsi l'étendue de sa prérogative. Il n'aurait pas inspiré moins d'ombrages par une délégation, aux magistrats républicains, de cette puissance dont il les avait dépouillés. Ces motifs le décidèrent à suivre le conseil qu'il avait reçu de Mécène et à instituer cet ordre nouveau de magistrats qui devaient être les délégués de la puissance impériale.

Auguste y procéda avec une singulière adresse, et dans le but apparent de pourvoir aux distributions gratuites du blé. Il appela auprès de lui les préteurs, sortis de charge depuis plus de trois ans, et choisit par la voie du sort quatre d'entre eux, qui devaient présider tour à tour aux distributions, sous le titre de préfets de l'annone. L'un d'eux reçut de plus la police de la ville et la délégation des pouvoirs du prince, sous le titre de préfet de Rome. L'établissement de cette magistrature, destinée à dominer toutes les autres, ne parut qu'une disposition accessoire des mesures prises dans l'intérêt du peuple.

Le titre même qui la désignait n'était point une innovation ; il fut donné jadis au lieutenant des rois, et ensuite à celui des consuls qui recevait en leur absence le gouvernement de la ville. Le gouvernement ayant ensuite passé aux préteurs, les consuls ne laissèrent pas de nommer un préfet de Rome, qui la gouvernait pendant la célébration des féries latines sur le mont Albain. Auguste conserva ce magistrat sous le titre de préfet des féries latines.

Les troubles de la ville, qui avaient amené la puissance consulaire, motivèrent les attributions de son premier délégué. Dans l'intérêt de la paix publique, Auguste conféra au préfet de Rome une autorité arbitraire, pour la répression des esclaves et des fac-

tieux. Il le rendit inamovible et soumit à sa juridiction tout le territoire voisin de Rome, jusqu'à cent mille pas hors de l'enceinte de la ville ; il ne lui accorda que six licteurs, attentif à exiger de ses délégués la simplicité qu'il affectait pour lui-même.

La juridiction du préfet de Rome devait s'enrichir des dépouilles de toutes les autres : ses fonctions de police absorbèrent celles des édiles ; les appels, qu'il recevait au nom du prince, lui attribuèrent tous les droits du préteur, pour la justice civile et criminelle.

Messala fut nommé le premier à la préfecture de Rome ; il l'abdiqua quelques jours après, alléguant, dit Tacite, son incapacité d'en remplir les fonctions. Cette répugnance pour l'exercice d'une autorité arbitraire fit voir les sentiments qu'avaient conservés la plupart des patriciens.

Taurus fut alors choisi par Auguste, vétéran qui lui était dévoué, plus distingué comme guerrier que comme administrateur. Mais cette place exigeait surtout les habitudes de sévérité et de vigueur qu'il avait contractées dans les camps ; et, malgré son âge avancé, il la remplit au gré du prince.

Les préfets de l'annone furent remplacés, l'année suivante, par un préfet à vie, subordonné au préfet de Rome ; Auguste lui délégua les attributions de sa préfecture des vivres, la police des marchés, la surveillance de ceux qui percevaient les contributions en nature, et de ceux qui étaient chargés des distributions de grains.

Les préfets du trésor, déjà institués par Auguste, furent chargés d'administrer les finances, comme délégués de la puissance consulaire. Des triumvirs furent établis pour suppléer le préfet des mœurs. Les

préfets de l'empire remplacèrent ces légats que le sénat avait jadis envoyés dans les provinces, avec de pleins pouvoirs pour statuer sur les droits des rois et des états alliés.

Les procurateurs du prince obtinrent alors de nouvelles attributions; ils devaient bientôt exercer, dans les provinces, une autorité assez analogue à celle que le préfet de Rome avait obtenue au centre de l'empire (1).

Nous avons déjà fait connaître les innovations § 5.
qu'Auguste introduisit, à l'époque de l'établissement 737.
des magistratures impériales, dans la jurisprudence civile, et qui furent surtout l'objet de la loi Julia sur le mariage. Le projet de cette loi, présenté aux sénateurs, venait d'être rejeté après une discussion très-orageuse. Auguste manifesta ses ressentiments par plusieurs mesures, et surtout en remettant en vigueur les dispositions de la loi Cincia.

Cette loi de la république avait eu pour but de réprimer les concussions des patriciens. Établis par Romulus défenseurs gratuits de leurs clients, ils n'avaient d'abord reçu que des dons volontaires, et les avaient ensuite exigés comme un véritable tribut. La loi Cincia leur défendit de recevoir des dons de leurs clients; mais comme elle n'avait prononcé aucune peine, elle était tombée en désuétude. Auguste exigea du sénat un décret qui soumit les infracteurs à la restitution du quadruple. Les patriciens avaient éludé la prohibition, lorsqu'ils aspiraient aux honneurs par l'appui de leurs clients : ils se virent contraints de la respecter, lorsqu'ils n'eurent plus les mêmes mo-

(1) Tacit., Ann., VI, 11 et XII, 60. — Dion, LIV, 17. — Toscano, tom. 1.

tifs pour leur prêter gratuitement leur ministère.

Il ne faut pas confondre, avec ce chef de la loi Cincia, celui qui défendait de faire au peuple des libéralités. Lorsque Auguste était à Milan, il l'avait fait remettre en vigueur par un décret du sénat qui lui en accordait la dispense, et qui lui assurait ainsi, comme une prérogative, ce puissant moyen d'obtenir les affections populaires. Ce sénatus-consulte devait même acquérir de la célébrité, par l'interprétation que lui donnèrent les jurisconsultes du prince; ils en firent une dispense illimitée des lois, sans même considérer qu'Auguste s'était fait depuis accorder plusieurs dispenses spéciales. Mais ils abusaient des termes du sénatus-consulte, ainsi conçu, suivant la formule générale que Cicéron nous a conservée : le prince est dispensé des lois, s'il fait au peuple les libéralités prohibées par la loi Cincia. En ne reproduisant que cette formule, d'un acte de juridiction exercé sur le prince, ils firent la prérogative d'un tyran.

La manifestation des ressentiments d'Auguste avait déjà répandu l'alarme dans le sénat, lorsqu'il lui porta un coup plus sensible en présentant au peuple sa loi des adultères comme un plébiscite. Cette forme de loi, qui était dispensée de l'autorisation du sénat, et qui était votée dans les comices par tribus, où les suffrages se comptaient par tête, avait été imaginée par les tribuns pour ravir au sénat toute participation à la puissance législative. Elle devait bien plus sûrement atteindre le même but, employée par un prince dont la puissance tribunitienne avait une bien autre étendue.

Mais il n'eut pas besoin d'effectuer sa menace, et déjà les sénateurs protestaient d'une déférence abso-

lue à ses volontés. Nous avons vu que la loi Julia sur le mariage obtint, par leur concours, tous les développements qui devaient lui assurer une si grande influence sur la législation civile.

La loi Julia sur les adultères était destinée à exercer la même influence sur la législation pénale. Nous la ferons connaître lorsque nous aurons raconté les expéditions dans la Germanie et dans l'Orient, qu'Auguste avait alors entreprises pour détourner de ses dangereuses innovations les regards des citoyens (1).

L'expédition de la Germanie avait été provoquée § 6.
par l'invasion des Sicambres, qu'Agrippa voulait 738.
poursuivre sur leur territoire, lorsqu'il fut appelé en Espagne par la révolte des Cantabres. Tibère obtint ensuite le commandement de l'armée du Rhin, où il ne tarda pas à être remplacé par Lollius. Ce fut l'origine de la haine qui divisa depuis ces deux généraux. Lollius n'espérait point se faire pardonner la préférence qu'il avait obtenue, et Tibère attribuait les préventions dont il était l'objet aux intrigues secrètes de son adversaire.

Lollius ne semblait pas alors inférieur à cette audacieuse rivalité; toutefois, il devait surtout le haut rang où il s'était placé dans l'estime publique à ses adroites manœuvres, ainsi que la plupart des citoyens distingués, dont le caractère et les mœurs s'étaient formés sous l'influence de la nouvelle monarchie. Habile à faire valoir sa capacité dans les fonctions publiques, il ne les recherchait que pour s'enrichir; d'autant plus corrompu que le masque de la vertu couvrait tous ses vices.

Sa première campagne avait néanmoins été glo-

(1) Cicer., Philip., II, 13 — Schulting, in Ulp. frag., tit. 1.

rieuse. Dérobant sa marche aux Sicambres, il avait surpris leurs troupes encore dispersées, et les avait taillées en pièces. Ses exploits rapides et le ravage de leur territoire les avait réduits à acheter la paix par un traité qui les soumettait à un tribut annuel. Pour en assurer la perception, et maintenir leur dépendance, il avait laissé une division de son armée dans un camp retranché qui s'appuyait sur les rives de la Lippe.

La cupidité de Lollius devait lui ravir tout le fruit de ses exploits. A la fin du printemps de l'an 738 de Rome, sous le consulat de Domitius et de Scipion, tout occupé de grossir ses trésors par les exactions de ses agents dans les Gaules, il laissait encore ses légions oisives dans leurs cantonnements de la Belgique. Les Sicambres paraissent alors avec de grandes forces. Mal surveillés par ses lieutenants, ils avaient surpris et accablé les divers corps des Romains qui parcouraient leur pays pour la perception du tribut; abusant avec férocité de la victoire, ils avaient fait expirer leurs prisonniers sur une croix, et apportaient sur la rive gauche du Rhin la nouvelle de ce désastre.

Leur général Mélon avait provoqué et dirigé ce soulèvement; lorsqu'il apprend que Lollius marche contre lui, il fait tracer un camp à la manière des Romains et s'y retranche avec des craintes affectées. La cavalerie de Lollius s'avançait sans méfiance; Mélon sort la nuit de son camp, la surprend au point du jour, et se porte en la poursuivant sur les flancs dégarnis des légions, que cette attaque imprévue déconcerte et disperse dans la plaine. L'aigle de la cinquième légion et le pillage du riche camp des Romains sont le prix de sa victoire. Craignant alors que ses soldats ne désertent leurs drapeaux pour mettre leur butin en sûreté, il

leur persuade d'en former un vaste trophée, qui est consumé par les flammes.

Cette armée triomphante s'avançait dans la Belgique, et se flattait de la subjuguer ; mais la défaite de Lollius avait été plus honteuse que sanglante, et ses légions, rangées en arrière de la Moselle, en défendirent vaillamment le passage. Le général des Sicambres perdit une partie de ses troupes dans ses inutiles efforts pour le forcer. Découragé, et voyant la saison déjà trop avancée, il revient au delà du Rhin, et fait un appel aux peuples ligués, leur promettant des succès plus décisifs pour la campagne suivante (1).

En apprenant les revers de l'armée du Rhin, Auguste avait annoncé l'intention de s'y rendre en personne. C'était un prétexte à son départ, dont nous apprenons par Dion le véritable motif : il venait de publier ses lois, et, ne voulant ni user d'indulgence pour leur infraction, ni compromettre sa popularité par sa rigueur, il avait pensé, comme Solon, qu'elles seraient mieux affermies par son absence. La plupart soupçonnaient à ce voyage un motif moins honorable pour un émule de Solon. Auguste, dont la passion pour Térentia, femme de Mécène, s'était réveillée, désirait la soustraire aux malignes observations des Romains. § 7. 739.

D'autres soins retardèrent ensuite son départ jusqu'à l'an 739 de Rome, sous le consulat de Libon et de Pison : il dédia le temple de Romulus Quirinus, dont on devait remarquer dans la suite les 76 colonnes, comme ayant exprimé le nombre des années de sa vie. Il partit, après avoir célébré cette dédicace par des combats de gladiateurs, donnés sous le nom de Tibère et de Drusus.

(1) Dion, LIV.—Chroniq. d Eusèbe.—Paterc., II, 97.—Horat, Od. IV, 9.

Agrippa ne devait pas tarder à se mettre en route pour commander dans l'Orient ; il présidait alors, comme membre du collége des quindécemvirs, aux jeux quinquennaux qui avaient été institués en mémoire du combat naval d'Actium.

Lorsque Auguste parut sur les bords du Rhin, Mélon, à la tête d'une nombreuse armée, se préparait à tenter le passage du fleuve. Intimidé par la présence du chef de l'empire, il fit résoudre par la ligue des Sicambres qu'on lui enverrait des députés. Auguste se contenta d'exiger de nouveaux otages et renouvela le traité qui avait été conclu avec Lollius; il attendait, pour le venger, le succès de ses autres projets de conquête dans l'Occident.

§ 8. Revenu à Lyon pour les diriger, Auguste voulut
739. d'abord apaiser les Gaulois, dont les dispositions hostiles s'étaient manifestées lorsqu'ils avaient appris les succès des Sicambres. Ces soulèvements étaient provoqués par les concussions de Licinius.

Licinius, affranchi d'Auguste, était né dans les provinces où il était ensuite devenu son procurateur. Non moins vain que cupide, il se plaisait à opprimer ceux dont il avait jadis envié la naissance ou la fortune : il aggravait les taxes sans pudeur, alléguant les prétextes les plus dérisoires ; les tributs se payant par mois, quand ceux du mois de décembre, qui signifie dixième, étaient acquittés, il réclamait encore deux mois, comme le solde de l'année.

Auguste dissimula les torts qui n'étaient pas avérés, et s'efforça d'excuser les autres, rougissant d'avoir confié son pouvoir à un tel homme : il s'était promis d'ailleurs de les lui faire expier. Mais son procurateur l'amena dans une salle, entièrement remplie de

meubles précieux et de monceaux d'or et d'argent. « Voilà, dit-il, les trésors dont j'ai privé les Gaulois, et qu'ils destinaient à soutenir leur révolte. Ces dépouilles n'ont été amassées que dans votre intérêt, et c'est à vous qu'elles appartiennent. » Licinius désarma son juge en le rendant ainsi son complice. Sa part resta néanmoins si considérable, que ses richesses passèrent en proverbe. « Je suis plus riche que Licinius et que Pallas, » disait ensuite, dans Juvénal, cet affranchi, qui voulait prendre le pas sur le préteur.

Auguste exigea de Licinius de fortes contributions, quand les fonds lui manquèrent pour ses chemins ou ses monuments publics. S'il lui eût survécu, il aurait recueilli la plus grande part de cette riche succession, espérance qui était le mobile ordinaire des missions qu'il accordait à ses affranchis, et de son indulgence pour leurs rapines; elle venait d'être justifiée par le testament de Védius Pollion. Cet affranchi d'Auguste, regardé alors comme le plus opulent des Romains, avait accru les haines qu'excitaient ses concussions par son atroce cruauté envers ses esclaves. Pour le plus léger délit, il les faisait jeter aux énormes murènes qu'il entretenait dans ses viviers. Pendant un repas qu'il donnait à Auguste, l'un d'eux, qui avait cassé un vase de cristal, fut condamné à ce supplice. L'infortuné courut se jeter aux pieds du prince; il ne demandait pas la vie, mais une mort moins affreuse. Auguste fit briser en sa présence tous les vases qui ornaient le buffet, prononça la liberté de l'esclave, et ordonna que le vivier serait comblé sans délai.

Tel était l'odieux affranchi dont Auguste recueillit l'entière succession, cette même année, sous la seule condition d'élever un monument à l'usage du public.

Il fit raser le somptueux édifice que Védius avait habité dans Rome, et construire sur cet emplacement un portique dédié à Livie.

Ses richesses, dont la source était ainsi quelquefois impure, recevaient du moins toujours une noble destination. Les travaux pour l'embellissement de Rome n'avaient éprouvé aucune interruption de son absence; le portique de Paulus, détruit par un incendie, venait d'être reconstruit à grands frais et sous le nom de son auteur. Auguste faisait en même temps dédier, dans le Capitole, le temple de Jupiter Tonnant, remarquable par sa brillante coupole, qui était ornée de cloches, à l'imitation de celle du temple de Dodone. Il l'avait orné pendant la guerre cantabrique, en reconnaissance de ses jours épargnés par la foudre, qui avait tué son esclave sur le devant de sa litière.

Étendant les effets de sa munificence dans les provinces, Auguste envoyait des sommes considérables aux habitants de Paphos, pour rebâtir leur ville, qu'un tremblement de terre avait renversée. Il prodiguait ses trésors pour élever des monuments publics dans les autres villes, excitant par son exemple et par des priviléges les plus riches des habitants à ces honorables dépenses; se montrant ainsi toujours l'auteur ou le mobile des développements de la prospérité publique (1).

§ 9. Ses lieutenants avaient cependant poursuivi les ex-
739. péditions qui leur étaient confiées. Drusus, second fils de Livie, avait commencé, l'année précédente, une carrière qui devait être si courte, mais si glorieuse. A

(1) Dion, LIV. — Pline, IX, 24. — Juven., Sat. I, 106. — Senec., de Irâ, III, 40 — Suet., Aug., 29. — Pouqueville, Voyage en Grèce, tom. 5, pag. 371.

la tête des légions de l'Italie, il avait attaqué les Brennes et les Genaunes, qui conservaient encore leur indépendance sur les flancs des Alpes Noriques, et, après une lutte désespérée, les avait forcés de subir le joug des Romains.

Drusus était destiné, cette année, à une expédition plus importante. Gérant alors la questure, en vertu d'une dispense d'âge, il avait été désigné par un sénatus-consulte pour remplacer, dans les fonctions de la préture de la ville, Tibère, qui venait de suivre Auguste à l'armée du Rhin. Il reçut peu après l'ordre de prendre le commandement des légions de la Pannonie, pour venger sur les peuples de la Rhétie le sang de plusieurs Romains massacrés en traversant leur territoire.

Les Rhétiens descendaient d'une colonie nombreuse que les Étrusques avaient jadis envoyée dans les Alpes Tridentines, lorsque l'invasion des Gaulois les avait resserrés dans les limites de la Toscane. Devenus sauvages comme les contrées qu'ils habitaient, ils désolaient tous les pays voisins par leurs rapines. Ils s'avancèrent contre Drusus, se confiant dans leur grand nombre et dans leur audace, traînant sur des chariots leurs femmes et leurs enfants. Leur sanglante défaite renouvela les traits de férocité des Cimbres vaincus par Marius. Les femmes massacraient leurs enfants, et, s'élançant de leurs chariots, ramenaient les fuyards au combat, pour y périr avec eux.

Drusus reçut les ornements de la préture, pour prix de sa victoire. Il traversait toute la contrée sans éprouver de résistance, ouvrant des routes, occupant les défilés et les forts qui étaient restés sans défenseurs.

Les Rhétiens vaincus avaient trouvé un asile dans

la Vindélicie; la population tout entière de cette contrée s'était soulevée en leur faveur. Une multitude féroce, non moins avide de butin que de vengeance, au lieu de rentrer dans la Rhétie, pénétra dans la Gaule lyonnaise, et y exerça d'affreux ravages. Plancus commandait alors dans cette province; il surprit ces corps indisciplinés, qu'il repoussa dans leur pays, après en avoir fait un grand carnage.

Cependant Tibère, envoyé avec une division de l'armée, avait occupé Vindonissa, depuis Windisch, dans l'Argovie, ouvert les épaisses forêts du pays des Tigurins, et construit un grand nombre de bateaux de transport. Traversant alors le lac des Brigantes, depuis lac de Constance, il fondit sur les corps ennemis, qui rentraient en désordre dans la Vindélicie. Tous prirent la fuite à son approche; mais, arrêtés par les légions de Drusus, écrasés par une nouvelle défaite, ils furent contraints de se rendre à discrétion. Tous les guerriers furent vendus comme esclaves et emmenés hors du pays; les autres habitants furent contraints d'habiter les plaines et de s'y livrer à la culture des terres.

Auguste forma de ces deux contrées la province de Rhétie. Pour la maintenir sous le joug, il y fonda deux colonies : dans la Rhétie, *Drusomagus*, depuis Memmingen; dans la Vindélicie, *Augusta Vindelicorum*, qui devait être la ville d'Augsbourg. Il achevait ainsi de réunir à l'empire de vastes pays qui, sous le nom de provinces Illyriennes, devaient former sa frontière septentrionale, et s'attribua tout l'honneur de cette glorieuse entreprise, qu'il avait jadis commencée en personne, qui venait d'être terminée sous sa direction.

Parmi les autres lieutenants d'Auguste dans l'Occident, on a distingué Silius, qui avait remplacé Drusus dans le commandement des légions de l'Italie : Velléius Paterculus, célèbre depuis comme historien, servait alors dans son armée comme tribun de légion. § 10. 739.

Silius soumit plusieurs des nations de la Ligurie. Le soulèvement des Pannoniens l'ayant ensuite appelé sur leur territoire, il les força d'implorer la paix et de livrer toutes leurs armes; il envahit aussitôt après la Noricie, qui leur avait fourni des secours. Ces peuples, déjà vaincus dans les rangs de leurs alliés, n'osèrent pas braver de nouveau le choc des légions, et, pour mettre un terme à leurs calamités, ils se rendirent à discrétion. La Noricie devint une province de l'empire.

Plancus, à la même époque, conduisait une colonie de vétérans dans la ville des Rauraques, heureusement située sur la courbe du Rhin, près du lieu depuis occupé par la ville de Bâle. Il agrandit son enceinte, y conduisit de l'eau par des aquéducs, l'orna de monuments publics, et y fit construire un vaste amphithéâtre. Pour défendre cette colonie, qui reçut le nom d'*Augusta Rauricorum*, il la couvrit d'une forteresse dont les murs dominaient le fleuve. Il avait commencé sa carrière par la fondation de la ville opulente de Lyon, sur les bords du Rhône; il la terminait alors en formant, sur les rives du Rhin, un nouveau boulevard pour l'empire.

Mais celui que ses exploits guerriers et ses dignités éminentes avaient laissé dans l'avilissement où le jetaient ses basses adulations, ne pouvait pas espérer de s'en relever par les travaux de la paix. La mort de Plancus, qui survint peu de temps après, devait être le seul terme aux mépris qu'il s'était si justement atti-

rés. Il laissait un grand nombre de courtisans, formés à son école, et parmi lesquels, dit Sénèque, le seul Paterculus pouvait lui disputer le prix de l'adulation. Plancus l'avait réduite en théorie : « Le flatteur, disait-il, atteint rarement son but, s'il recherche des allusions détournées ; il gagne beaucoup à être pris sur le fait, et plus encore à être réprimandé et obligé de rougir. »

§ 11. Agrippa s'était éloigné de Rome peu après le dé-
739. part d'Auguste. Revêtu de la puissance proconsulaire sur les provinces de l'Orient, il allait y surveiller les expéditions déjà entreprises par l'ordre de ce prince. Cette mission offrait un singulier contraste avec celle qui avait autrefois servi de voile à sa disgrâce. La splendeur dont Agrippa s'y entourait semblait même peu d'accord avec les habitudes austères de ce grand capitaine ; mais il avait été contraint de céder à une épouse impérieuse qui avait voulu l'accompagner dans ce voyage et en ordonner tous les apprêts.

Julie avait amené ses deux fils : Caïus, déjà sensible aux adulations qui devaient corrompre sa jeunesse, et Lucius, encore dans l'enfance. S'offrant ainsi, comme la fille et la mère des Césars, aux hommages empressés des peuples, elle s'en montrait digne par sa beauté, alors dans tout son éclat, et par les grâces de sa conversation, que la cour d'Auguste, si éclairée et si polie, avait admirées. Lorsqu'elle paraissait en public, avec le pompeux cortége formé des plus illustres habitants et des plus riches monarques de l'Orient, elle semblait attirer vers elle seule la toute puissance proconsulaire. Sardes, Éphèse, toutes ces villes de l'Asie dont la paix avait ramené l'ancienne opulence, rivalisèrent pour la somptuosité et l'éclat de leurs fêtes.

Elle passa tout ce printemps dans les plaisirs, et son cœur, déjà trop corrompu, achevant de se dépraver par de telles séductions, l'Orient étonné crut revoir une autre Cléopâtre.

Parmi les rois alliés qui briguaient à l'envi ses regards, Julie ne distingua que le seul Hérode dont la séduisante conversation lui rappelait les plus ingénieux familiers d'Auguste. Elle aimait surtout à l'entretenir de la reine d'Égypte; ses récits de profusions et de voluptés presque fabuleuses avaient un charme toujours nouveau pour cette âme ardente et passionnée.

Ce fut à la considération du roi de Judée qu'elle pardonna aux habitants d'Ilium. Julie avait voulu visiter ces contrées, dont les chants de l'Énéide venaient de renouveler la célébrité, et, en traversant le Scamandre pendant la nuit, elle faillit périr dans ses eaux récemment débordées : elle se plaignit avec hauteur des habitants, qui n'étaient pas accourus pour lui servir de guides; et, quoiqu'elle ne les eût pas informés de son arrivée, elle exigea de son époux leur condamnation à une amende de cent mille drachmes, ou 80,000 francs.

Hérode leur fit accorder la remise de cette amende. Il obtint aussi que le proconsul de l'Orient viendrait le visiter dans Jérusalem, qui jouissait alors d'une grande célébrité. Agrippa fut frappé de la richesse et du goût exquis qui signalèrent les fêtes ordonnées pour l'y recevoir; mais il admira surtout la magnificence du temple des Juifs et la pompe de leurs cérémonies : il voulut y offrir en sacrifice une hécatombe, et donna ensuite un repas splendide au peuple de Jérusalem (1).

(1) Josep., Ant. Jud., XVI. — Cenot., Pis., pag. 295.

§ 12. 740. Laissant ensuite Julie à Éphèse, Agrippa fut inspecter les divisions de ses lieutenants. Marcellus ramenait ses légions dans la Macédoine : il avait ouvert la campagne par la répression des Thraces Besses, qui attaquaient le fils de Cotys, roi des Thraces Volryses, et allié des Romains. Revenant aussitôt sur ses pas, il avait mis en fuite les Scordisques qui ravageaient sa province. Ce peuple tirait son origine des Gaulois, venus jadis en Grèce sous la conduite de Brennus, et occupait les flancs du mont Scordus; il y avait cherché vainement un asile après sa défaite. Forcé dans ces défilés, qu'il croyait inexpugnables, il n'avait obtenu la paix qu'en acceptant l'alliance romaine.

Lucius, propréteur en Mœsie, avait, cette même année, vaincu les Bastarnes, et les avait chassés des pays arrosés par les bouches du Danube. Agrippa réunit ces contrées à l'empire sous le nom de Scythie romaine.

Au second mois du consulat de Crassus et de Lentulus, l'an 740 de Rome, et lorsque Agrippa venait de rentrer dans Éphèse, il fut contraint de reprendre les armes, pour venger l'attentat commis contre Asandre, roi du Bosphore Cimmérien. Asandre avait sans doute usurpé jadis ce royaume sur le fils de Mithridate, sur Pharnace, dont il était le général; mais il l'avait ensuite obtenu d'Auguste, avec le titre d'allié du peuple romain. Scribonius, qui commandait sur les frontières quelques cohortes, envahit néanmoins ses états, supposant un ordre d'Auguste qui l'avait reconnu pour le petit-fils de Mithridate. Asandre, cassé de vieillesse et abandonné par ses soldats, se tua de désespoir.

Les habitants du Bosphore, que Scribonius avait abusés, apprennent alors que Polémon, roi de Pont, est envoyé par Agrippa pour les soumettre. Dans la crainte d'être traités en pays conquis, ils massacrent Scribonius, et font inviter Polémon à attendre de nouveaux ordres pour entrer sur leur territoire. Le voyant continuer sa marche, ils l'attaquent avec fureur, et le contraignent à se replier sur son camp, où ils le tiennent assiégé. Mais Agrippa étant alors arrivé pour les combattre, à la tête des vaisseaux et des légions qu'il avait fait rassembler dans Cyzique, ils envoyèrent des députés pour implorer sa clémence. Agrippa accepta leurs soumissions et réunit ce royaume allié aux états de Polémon.

Les Arméniens avaient profité de l'éloignement de ses légions pour chasser leur roi Tigrane, qui devait la couronne aux Romains. Agrippa le rétablit sur le trône, après avoir dissipé leur nombreuse armée. Le grand nombre de Parthes qui faisaient partie des prisonniers ayant alors trahi l'intervention secrète de leur roi Phraate, il résolut de l'en punir. Ses légions et le contingent des alliés furent dirigés sur l'Euphrate, et des préparatifs formidables furent ordonnés pour le passage du fleuve. Le roi des Parthes, saisi d'effroi, s'empressa de désavouer son intervention ; il obtint la confirmation du traité conclu avec Auguste, en envoyant pour otages ses quatre fils du premier lit.

Ce fut Titius, neveu de Plancus, qui reçut ces otages. Aussitôt après la ratification du traité, Agrippa l'avait nommé gouverneur de la Syrie, et avait repris la route de Rome (1).

(1) Nic. Damasc. in inst. Augusti. Le Blond, *Acad. des Insc.*, tom. 40. — Cenot. Pis, pag. 295.

§ 13. 740. La présence d'Agrippa semblait néanmoins indispensable sur les frontières de la province d'Asie, alors menacées par une puissante armée de Thraces. Mais il n'avait pas voulu s'engager dans une guerre qui devait être longue et opiniâtre. Lucius Pison, son lieutenant dans la Pamphilie, en était chargé et avait reçu le commandement de l'armée.

Cette guerre était l'effet des ressentiments que les Thraces Besses avaient conservés depuis que Crassus, pour les punir d'avoir voulu se joindre aux ennemis qui menaçaient de l'accabler dans la Mœsie, les avait écrasés par une rapide expédition dans leurs montagnes. Il les avait dépouillés d'une partie considérable de leur territoire qui était consacrée à Bacchus, le dieu le plus vénéré de ces contrées, et l'avait donnée aux Thraces Odryses, alliés constants des Romains.

Nous avons vu les Besses tenter de la reprendre sur les jeunes fils du roi Cotys, et céder aux légions de Marcellus. Lorsqu'une partie de ces légions fut ensuite dirigée sur le Bosphore, Vologèse, prêtre de Bacchus, profite de cette circonstance pour obtenir d'eux un plus puissant effort. Il parcourt tout le pays, les harangue au nom de leur dieu, et lève une nombreuse armée qu'il conduit contre les Thraces Odryses. Vainqueur de Rhascyporis, fils de Cotys, qui est tué dans le combat, il s'avance contre Rhémétalcés, son oncle, roi de la Chersonèse, qui marchait à son secours.

Vologèse établit son camp auprès de celui de Rhémétalcés, dont il fait pratiquer en secret les soldats. Ses menaces de la colère de leur dieu, qui venait de la manifester par la fin tragique du fils de Cotys, ayant entraîné leur défection, il poursuit son adversaire dans la Chersonèse et le contraint de l'évacuer. Secondé

alors par une grande partie des peuples thraces, il se disposait à entrer dans la province d'Asie, lorsque Pison arriva pour en couvrir les frontières.

Au printemps de l'année suivante, Pison envahit la Chersonèse, en chassa les Besses, et les poursuivit dans leurs montagnes. Engagé ensuite dans une position difficile, il fut entouré de toutes parts, et ne retira son armée de ce défilé qu'après avoir essuyé une perte considérable. Des manœuvres habiles réparèrent ce premier échec, et les Besses, qui croyaient le poursuivre, furent complétement défaits. Mais la Thrace presque entière avait pris les armes, et plusieurs cantons de la Macédoine lui avaient envoyé des renforts.

Pison fut contraint de livrer une multitude de combats pour vaincre l'opiniâtre résistance de ces peuples, qui ne cédèrent qu'après trois ans de sanglants revers, et après la destruction presque entière des Thraces Besses. Une partie du butin fut destinée à la construction d'un temple en l'honneur de Bacchus, sur le territoire qui avait été l'occasion de cette guerre. Le vainqueur obtint, pour prix de ses exploits, des actions de grâces aux dieux et les ornements du triomphe (1).

Lorsque Agrippa avait quitté l'Asie, laissant à Pison le commandement de l'armée, Auguste ordonnait à Lyon les préparatifs de la guerre contre les Sicambres. Drusus, qu'il avait envoyé à l'armée du Rhin, était venu l'informer des progrès de leur ligue, qui avait étendu jusqu'à la mer du Nord ses alliances, et recevoir ses instructions pour cette guerre qu'il devait bientôt entreprendre. § 14. 740.

Tibère revenait en même temps à Rome au printemps de cette année; il avait été envoyé contre les

Dion, LIV. — Paterc., II, 98. — Boivin, *Acad. des Insc.*, tom. 2.



Liguriens des Alpes maritimes, dont les sauvages montagnes avaient jusqu'alors protégé l'indépendance, et les avait soumis au joug des Romains. Cette expédition, dont les succès difficiles semblaient ignorés, et la désignation même au consulat, qui lui avait été accordée pour l'année suivante, n'étaient à ses yeux qu'un prétexte pour lui refuser la mission de combattre les Sicambres. Drusus l'avait obtenue, tous les vœux des Romains étaient pour lui seul, on vantait ses exploits passés, on lui en promettait de plus brillants. Horace le célébrait dans une ode, où l'illustre émule de Pindare parut avoir surpassé son modèle. Alarmé du dépit que Tibère ne put dissimuler, il publia bientôt une ode en son honneur. Mais ces éloges tardifs ne servirent qu'à porter l'attention des citoyens sur une rivalité dont ils semblaient dès lors prévoir les suites funestes.

Des sentiments dont Tibère ne paraissait pas susceptible vinrent alors consoler ce cœur altier, tant de fois déçu dans ses vues ambitieuses. Il devint sensible aux charmes de Vipsania, qui lui avait été fiancée en bas âge, et que son père avait laissée dans Rome, ne voulant pas l'exposer aux séductions des cours de l'Orient, ou des exemples de Julie. On peut croire, toutefois, que le puissant crédit d'Agrippa ne fut pas sans influence sur l'attrait qui le ramenait alors auprès de sa fille. Il profita de son retour pour obtenir de faire célébrer ce mariage. Les espérances qu'il concevait devaient encore être trompées ; il n'avait réussi qu'à se préparer des obstacles pour l'époque, alors peu éloignée, où il pourrait aspirer à l'alliance d'Auguste (1).

(1) Horat., Od. IV, 4 et 14.—Senec., Nat. quest., IV, 11. - Desprez sur Paterc., II, 95.

Auguste arriva des Gaules l'an 741 de Rome, deux § 15.
mois après que Tibère eut pris possession du consu- 741.
lat avec Varus. Entré de nuit dans la ville, il parut le lendemain sous le portique de sa maison, et salua le peuple, qui était accouru par toutes les avenues. Il se rendit avec ce cortége au temple du Capitole, pour offrir ses actions de grâces, et déposer aux pieds de la statue de Jupiter les lauriers qui entouraient les faisceaux de ses licteurs.

L'assemblée du sénat était réunie; il lui présenta un rapport écrit sur les actes de son gouvernement dans les provinces, et, s'excusant sur un rhume, en fit donner lecture par son questeur. Il fit lire aussi plusieurs édits, qu'il se proposait de publier. Le plus remarquable avait pour objet de satisfaire aux réclamations des soldats. Nous le ferons connaître à l'époque où le service militaire reçut une organisation définitive.

Les fêtes qui célébrèrent ensuite l'heureux retour du prince lui offrirent l'occasion de montrer au peuple son fils adoptif. Caïus César y figurait dans les jeux de Troie, et rappelait aux Romains le fils d'Énée chanté par Virgile, le brillant Iule, guidant sur un coursier fougueux les enfants de son âge, qu'il effaçait par sa grâce et par sa beauté.

Lépidus, souverain pontife, mourut sur ces entrefaites. Il avait trouvé son ancien collègue toujours implacable, et il aurait été sacrifié avec les prétendus complices d'Égnatius, si Auguste n'eût pas craint d'affaiblir le caractère sacré attaché à sa dignité, ou de la recevoir comme la dépouille d'un proscrit. Mais Lépidus avait cruellement expié cette clémence forcée. Arraché de la retraite, où il songeait bien moins à tramer des complots qu'à dérober aux regards son

abaissement; contraint de fixer son séjour à Rome, et de paraître aux assemblées du sénat, il n'y donnait jamais son avis que le dernier des consulaires, et se voyait en butte aux dérisions des flatteurs du prince. Ce traitement barbare avait avancé le terme de sa carrière. Le 6 mars de cette année il perdit, avec la vie, ce titre qui n'avait servi à la prolonger que pour en rendre la fin plus humiliante et plus douloureuse.

Auguste prit possession du souverain pontificat. Mais ne voulant pas signaler son avénement à une dignité qu'il prétendait lui appartenir à titre héréditaire, il refusa les honneurs que les sénateurs offraient de lui décerner. Blessé même de leurs instances, trop autorisées par tant de refus simulés, il oublia les égards dont il ne s'était pas encore départi, et sortit brusquement de la salle des séances. L'édifice destiné au souverain pontife fut abandonné aux vestales, pour le joindre aux bâtiments contigus qu'elles occupaient.

Il fit alors rétablir en sa faveur la dignité de flamine de Jupiter. Cette dignité ne prenait rang qu'après celle du souverain pontife; mais son caractère était plus sacré, parce qu'une superstition ancienne faisait considérer la mort du flamine, dans l'exercice de sa charge, comme le présage des plus funestes calamités. Aussi était-elle restée vacante depuis la mort de Mérula, qui avait paru justifier ce présage au temps de Sylla.

L'autorité du souverain pontife s'exerçait par trois sortes de colléges. Par le collége des pontifes, il réglait toutes les affaires religieuses.

Le collége des augures lui assurait une grande in-

fluence sur les affaires politiques. Les augures avaient le droit d'empêcher l'assemblée des comices, ou de la dissoudre, ou d'annuler ses délibérations. Dans l'année qui venait d'expirer, un augure ayant déclaré que les auspices avaient été contraires pendant l'élection des édiles curules, ils furent contraints d'abdiquer sur-le-champ leur dignité.

La direction du collége des prêtres sibyllins assurait néanmoins au souverain pontife bien plus d'influence. Dépositaires des livres sacrés, ils pouvaient seuls déclarer les oracles des dieux. C'était pour ce motif que le sénat les avait maintenus sous sa dépendance, et qu'Auguste, par le décret du peuple, rendu après la victoire d'Actium, s'était attribué les droits du sénat pour la direction de la religion. En vertu de ce décret, cinq ans avant la mort de Lépidus, il avait choisi parmi les livres sacrés, presque consumés par leur vétusté, ceux qu'il jugeait authentiques, les avait fait transcrire par les prêtres sibyllins, et les avait déposés, dans deux cassettes précieuses, sous la statue d'Apollon-Palatin. Les autres livres sur la divination et le culte des dieux, au nombre de plus de deux mille, avaient été placés sur un bûcher élevé dans le Forum, et brûlés par les sacrificateurs.

Auguste suivait ainsi l'exemple donné jadis par le sénat, imitant d'ailleurs sa tolérance pour les religions étrangères. Celles qu'un esprit de prosélytisme rendait suspectes avaient seules été constamment exceptées, sous le nom de *superstitions égyptiennes*. Auguste les avait de nouveau prohibées dans son sixième consulat, et il avait donné l'ordre de démolir les temples qui leur étaient consacrés dans Rome. Lorsque Agrippa reçut le gouvernement de Rome, après son mariage

avec Julie, il prit des mesures sévères pour l'exécution de cet édit (1).

§ 16. 741. Auguste accepta peu après une nouvelle prorogation de l'empire, dont il limita également le terme à cinq années. Prenant ensuite possession de la préfecture des mœurs, il s'occupa de la revue du sénat et reconnut alors les funestes effets de l'abaissement où ce corps était tombé.

Les sénateurs s'étaient avilis par leurs déférences; ils n'osaient plus se rendre à leur assemblée qu'après s'être présentés à l'audience du prince, où ils se confondaient avec la foule de ses clients : ils lui prodiguaient les plus basses adulations. Dans une cause d'adultère, l'accusateur ayant menacé Apuleius et Mécène de les dénoncer comme complices, Auguste était allé remplacer le préteur dans sa chaire curule, et, déclarant qu'il ne laisserait pas mettre en jugement ses parents et ses amis, il avait levé l'audience. Cet abus de pouvoir fut vanté comme une preuve de la sensibilité du prince; les sénateurs votèrent en son honneur une statue, dont les frais devaient être acquittés par leur cotisation volontaire.

Le prince même concourait à leur abaissement, en se dispensant des égards qu'il leur avait toujours témoignés. Nous avons vu ses mépris, lorsqu'ils voulaient signaler son avénement au souverain pontificat. Dans une autre séance, Sisenna, piqué des reproches qu'on lui adressait sur les désordres de sa femme, répondit qu'Auguste les connaissait quand il l'avait engagé à l'épouser. Auguste sortit avec humeur, et fit dire ensuite, par ses amis, qu'il avait mieux aimé

(1) Suet., Aug., 31 et 43. — Dion, LIV. — Cicer., de Leg., II, 12. — Val. Max., I, 1.

manquer au sénat par sa brusque sortie que l'affliger par la répression des propos téméraires de Sisenna.

La liste qui lui fut adressée pour la revue du sénat lui inspira d'autres sentiments. Un grand nombre de places étaient restées vacantes : les fils des sénateurs avaient répudié cet héritage de leurs pères ; les magistrats n'avaient pas réclamé le droit d'admission que les lois leur assuraient en sortant de charge ; tous alléguaient de vaines excuses, et surtout le défaut de cens. Auguste avait, il est vrai, porté le cens du sénat à un million de sesterces, ou 200,000 francs ; mais il l'avait réglé sur le progrès des fortunes privées et n'aspirait qu'à le suppléer.

Il s'autorisa, par ses libéralités, à porter sur la liste tous ceux qui avaient droit d'y être inscrits. Remontant ensuite aux causes de leur répugnance, il prit des mesures pour relever les sénateurs. De nouveaux règlements ramenèrent l'ordre et la dignité dans leurs assemblées ; ils devaient s'y rendre directement, et, lorsque le prince y entrait, ils recevaient assis ses salutations. Leurs attributions furent étendues, les affaires et les causes les plus importantes furent soumises à leur décision ; les sénatus-consultes, devenus plus fréquents, formèrent la première base de la législation de l'empire.

Auguste ranima ainsi la confiance générale, et, lorsqu'il vint donner son suffrage pour l'élection aux magistratures, on ne songea point à remarquer qu'il avait formé sa puissance de leurs dépouilles. L'étendue de cette puissance ne peut sans doute être contestée ; l'autorité des magistratures n'avait d'autres limites que leur opposition mutuelle, et il les avait réunies sur sa tête ; leur responsabilité était fondée

sur leur durée annuelle, et il les avait obtenues pour toute sa vie. Faut-il néanmoins en conclure, avec Montesquieu, que si les Romains ne voulurent point de roi, ce fut uniquement pour ne point en souffrir les manières? On pourrait soutenir avec plus de fondement qu'ils ne croyaient point en avoir donné la puissance, quand ils n'apercevaient autour d'eux que des institutions républicaines. Ces apparences n'en imposaient sans doute qu'à la multitude. Mais les principaux citoyens étaient amollis par les douceurs de la paix, et rebutés par les souvenirs si récents de leurs désastres. Pour se dissimuler à eux-mêmes ces sentiments, ils voulaient paraître abusés par les illusions que le prince ne cessait pas de leur offrir (1).

§ 17. Auguste s'applaudissait de sa puissance ainsi affer-
742. mie, lorsqu'il perdit le grand capitaine qui l'avait préparée par ses victoires. Aux ides de Mars de l'an 742 de Rome, sous le consulat de Messala et de Barbatus, il célébrait la fête de Minerve, au nom de ses fils, par des combats de gladiateurs. Informé, par des dépêches de Tarente, qu'Agrippa était arrivé malade dans cette ville, il partit sur-le-champ pour s'y rendre.

Agrippa revenait de la Pannonie, où il avait été envoyé l'année précédente. Il n'avait reçu qu'à regret cette mission. Après son refus du décret du sénat qui lui accordait le triomphe, et son association pour cinq ans à la puissance tribunitienne, il s'était flatté de goûter le repos, qui pouvait seul rétablir sa constitution, depuis longtemps affaiblie. Mais Auguste, qui s'alarmait du soulèvement des Pannoniens lorsque Drusus était éloigné, et qui n'osait se confier dans Tibère,

(1) Dion, LIV. — Esprit des lois, XIX, 3.

avait impérieusement rejeté les excuses de son gendre. Agrippa était parti, revêtu de la puissance proconsulaire. La terreur de son nom et la célérité de ses mesures avaient déconcerté les Pannoniens; après une courte campagne, il avait obtenu leur soumission et la remise de leurs armes. Quoique la saison fût encore rigoureuse, il avait aussitôt gagné les côtes de la mer Ionienne, et il était venu débarquer à Tarente. Il succomba à ce dernier effort; Auguste arriva trop tard pour recevoir ses derniers soupirs.

Accablé par une perte dont il comprenait un peu tard toute l'étendue, Auguste voulut néanmoins ramener lui-même à Rome la pompe funèbre. Il s'arrêta dans le Forum; un voile tendu lui dérobait la vue du défunt pendant qu'il prononçait son éloge. Il voulut que le corps d'Agrippa fût brûlé avec les solennités prescrites pour ses propres funérailles; et, quoiqu'il lui eût fait don d'un tombeau dans le Champ-de-Mars, il ordonna de déposer ses cendres dans la sépulture qu'il avait construite pour lui-même.

Telle fut la fin d'Agrippa, que l'on peut dire prématurée, car il n'était âgé que de cinquante-un ans. Ses jours furent abrégés par les chagrins que lui causait Julie, par le rude esclavage que lui imposait la jalousie de son beau-père, peut-être aussi par le remords de devoir toute sa gloire à l'asservissement des Romains.

On distingua, parmi ses écrits, des Mémoires de sa vie dont la perte a excité de vifs regrets. Sa description de la terre a obtenu les éloges de Pline, qui en fit un fréquent usage.

Vipsania fut l'unique fruit de son mariage avec Attica. Julie lui avait donné deux fils et deux filles :

elle était alors enceinte d'un troisième fils, qui fut Agrippa-Posthume.

Sa fortune, dont il fit un si noble usage, égalait celle d'un puissant monarque, et l'étendue de ses domaines dans la Sicile avait passé en proverbe. On a remarqué, dans sa succession, la souveraineté de la Chersonèse de Thrace, récemment conquise par Pison. Auguste, nommé héritier par son testament, acquitta le legs fait au peuple romain de ses jardins et des bains qui portaient son nom. Il ordonna ensuite, sous le même nom, une distribution de 400 sesterces par tête aux citoyens.

La douleur fut si générale, que les jeux publics et les spectacles restèrent déserts. Auguste ne put y ramener le peuple que par son exemple, et en faisant annoncer son intention de présider le prochain combat de gladiateurs (1).

§ 18. Nous avons ajourné les détails qui concernaient la
742. loi Julia des adultères, et qui eussent trop détourné l'attention des événements politiques ; car il ne suffisait pas de faire connaître la plus fameuse des lois pénales d'Auguste, il fallait aussi développer l'influence qu'elle exerça sur toutes les autres. Ce prince fut amené à la publier par les objections fondées sur la licence des femmes qui furent opposées, l'an 736 de Rome, au premier projet de sa loi Julia sur le mariage, et qui décidèrent le sénat à le rejeter. Il semblait alors peu disposé à s'occuper de la correction des mœurs, et l'on avait remarqué son indulgence envers un jeune homme accusé devant lui d'avoir provoqué, par un scandaleux adultère, la répudiation d'une

(1) Dion., LIV. – Suet., Aug., 43. — Plin., Hist. nat. III, 3, et VII, 8.

femme qu'il voulait épouser. Auguste parut longtemps hésiter. « Les guerres civiles, dit-il enfin, ont produit de graves désordres. Jetons un voile sur le passé, et réservons une juste sévérité pour l'avenir. » La discussion élevée dans le sénat ne lui permettait plus d'ajourner leur répression ; il proposa, l'année suivante, sa loi Julia sur les adultères, et nous avons vu ses motifs pour la présenter au peuple sous la forme d'un plébiscite.

L'assemblée avait été convoquée sous la forme des comices par tribus, en vertu de sa puissance tribunitienne. Il combla d'éloges celles des dames romaines qui conservaient les mœurs des beaux temps de la république, et les exhorta à persévérer ; leur exemple aurait plus d'influence que les lois les plus rigoureuses. Mais le nombre de celles qui se laissaient entraîner au torrent de la corruption générale s'accroissait de jour en jour, et l'on était forcé de reconnaître que les peines établies étaient désormais impuissantes. La loi proposée seconderait le zèle des magistrats, en leur assurant des moyens de répression plus efficaces. Auguste termina son discours en exhortant les bons citoyens à s'unir à lui pour ramener ces mœurs antiques qui n'avaient pas moins contribué que leur valeur aux développements de la puissance romaine.

La loi Julia fut adoptée par les comices. Elle changea tout le système de la répression des délits contre les mœurs, qui n'avait été jusqu'alors exercée que par les jugements du tribunal domestique et par les notes de blâme des censeurs. Elle soumit à la publicité des jugements du Forum les délits dont on avait jusqu'alors, dans l'intérêt même des bonnes mœurs, renfermé les honteuses discussions dans l'intérieur des familles ;

mais surtout elle autorisa l'accusation publique pour le crime d'adultère.

§ 19. 742. L'accusation publique n'avait été jusqu'alors admise que contre les délits qui intéressaient l'ordre social; nous avons même vu qu'elle tendait à se corrompre par l'infamie des délateurs. Le moment semblait mal choisi pour l'invoquer contre les délits domestiques : l'époux offensé ne pouvait plus ni les réprimer sans les exposer au grand jour, et faire ainsi expier à ses enfants les torts de leur mère ; ni sacrifier ses ressentiments, sans appeler l'inquisition des délateurs au sein de sa famille.

L'auteur de l'*Esprit des lois* allègue, en faveur de l'accusation publique pour l'adultère, que, dans la république, une si grande violation de mœurs intéressait le gouvernement. Mais comment cet intérêt n'avait-il été aperçu qu'après la chute même de la république ? Le véritable intérêt était celui du prince qui venait de la renverser. Auguste voulait soustraire le jugement de ces délits aux tribunaux domestiques, et le transmettre aux magistrats qu'il se flattait de placer sous sa dépendance.

Nous avons déjà fait voir, au sujet de la loi Julia judiciaire, que les droits de la justice avaient été plus d'une fois sacrifiés aux passions de la démocratie. Le même système d'arbitraire dans les lois devait y faire désormais prévaloir les passions du prince. Cet abus ne devait cesser que par le retour aux règles immuables de l'équité, qui sont les mêmes à toutes les époques et sous toutes les formes de gouvernement. Parmi les réformes qui signalèrent leur triomphe, on peut citer la loi par laquelle Constantin abolit l'accusation publique pour le crime d'adultère. Nous ne devons plus tolérer, disait le législateur, que les ménages

tranquilles soient troublés par l'audace des étrangers.

Ce principe d'arbitraire, qui dominait alors dans la législation, peut seul expliquer comment le même législateur, qui introduisait l'accusation publique pour l'adultère, avait laissé subsister la loi qui autorisait le mari a prêter sa femme. Montesquieu a tenté de concilier ces deux lois, en distinguant leur nature. « L'une, dit-il, était une loi civile, établie pour conserver les mœurs; l'autre était une loi politique, empruntée de Lycurgue pour donner à la république des enfants d'une bonne espèce. Caton avait prêté sa femme à Hortensius, et Caton n'était point homme à violer les lois de son pays. »

Nous prouverions aisément que cette loi de Lycurgue, empruntée de son propre aveu au code des haras, n'avait jamais souillé celui des Romains, et que l'exemple de Caton, qui l'avait introduite dans leurs coutumes, était l'effet des enseignements de Zénon, qui prétendait que les femmes devaient être communes entre les sages. Mais nous n'avons à considérer que l'intérêt d'Auguste au maintien d'une loi si favorable à ses mœurs licencieuses. Les citoyens, ainsi autorisés à prêter leur femme à un ami, pouvaient-ils la refuser à leur prince?

La gravité de l'histoire n'a pas permis de recueillir les fréquents exemples de ce singulier abus d'autorité. Un seul a mérité d'être distingué par l'ingénieuse saillie qu'il inspira à Athénodore, l'un des plus intimes familiers d'Auguste. Ce philosophe était présent lorsque le centurion, envoyé pour emprunter la femme de son ami, arriva suivi d'une litière couverte. Témoin de la résignation honteuse des deux époux, il revêt les habits et le voile de la femme, et entre

dans la litière qui est déposée dans un appartement secret du palais. Auguste, resté seul, accourait avec empressement, lorsqu'il voit paraître Athénodore, tenant à la main son épée nue : « Ne craignez-vous pas, dit le philosophe, qu'un ennemi n'emploie contre vous le même artifice? » Auguste sourit, et prit désormais des précautions pour sa sûreté.

Au surplus, la loi des adultères devait se ressentir des mœurs de ses auteurs qui étaient, suivant la remarque des historiens, les deux adultères les plus scandaleux de leur siècle. Auguste l'avait en effet rédigée de concert avec Mécène. Elle lui préparait en expiation un trait funeste de ressemblance avec le législateur des Locriens, et devait servir dans la suite à la condamnation de ses propres enfants (1).

§ 20. La loi Julia établit, pour prononcer sur l'accusa-
742. tion d'adultère, l'un de ces tribunaux criminels, que l'on désignait sous le nom de questions ou commissions perpétuelles. Leur institution n'était pas ancienne ; l'usage s'était longtemps maintenu de porter l'accusation devant le peuple, qui chargeait une commission d'informer sur le délit, et lui en déléguait même d'ordinaire le jugement. Dans le VIe siècle de Rome, la loi Calpurnia ordonna que les comices éliraient chaque année un préteur pour statuer sur les accusations de concussion, et la même disposition fut successivement insérée dans les lois qui statuèrent sur les crimes de majesté, de brigue et de péculat. Chacune de ces lois déterminait les caractères et la peine du délit, la forme de procéder dans le jugement, le nombre d'assesseurs dont le préteur formerait son tri-

(1) Esprit des lois, VII, 10; XXVI, 18. — Tacit., Ann. III, 25 et suiv. — Ælien, XIII, 24. — Lois du Mariage, chap. IV.

bunal, en les choisissant, par la voie du sort, sur la liste des juges.

Ces juges étaient choisis parmi les membres du sénat, et renouvelés tous les ans. Le sénat avait ainsi obtenu la plupart des jugements criminels. Nous avons vu que la loi Sempronia l'en avait ensuite privé, pour les donner aux chevaliers. Lorsque Sylla lui restitua cette juridiction, il l'accrut par l'établissement de deux nouvelles commissions : l'une pour le faux, l'autre pour l'homicide.

Le peuple avait cependant conservé le droit d'appel ; il continuait aussi de prononcer, dans les formes anciennes, sur les délits pour lesquels il n'avait pas été formé de commission perpétuelle, et l'on appelait ces jugements des jugements extraordinaires. Auguste fit comprendre le droit d'appel et les jugements extraordinaires dans les décrets qui lui conféraient la puissance tribunitienne, et fut ainsi investi, par délégation du peuple romain, de la plénitude de la puissance judiciaire.

La plupart des lois primitives sur les commissions perpétuelles avaient été plusieurs fois renouvelées. La loi de Majesté, alors en vigueur, était celle de Jules-César, qui avait compris dans les crimes de majesté les crimes de violence. Antoine abusa d'abord de cette loi, lorsqu'il commandait à Rome en l'absence du dictateur ; mais, après sa mort, désirant gagner les factieux pour lui succéder, il fit abroger les dispositions les plus sévères de sa loi de Majesté.

Auguste allégua que les crimes de violence s'étaient accrus sans mesure depuis les troubles civils, et ses deux lois Julia établirent pour les juger une huitième commission perpétuelle. L'une de ces lois statuait sur

la violence publique, ou sur l'abus fait par les magistrats des moyens de répression qui leur avaient été accordés. L'autre loi concernait les délits de violence privée, ou commis par des citoyens qui n'avaient pas de caractère public.

Il publia ensuite une nouvelle loi de Majesté, où furent réunis les principaux chefs des lois antérieures. Cette loi devait recevoir de nombreuses additions par les sénatus-consultes, les édits du prince, les interprétations de ses jurisconsultes, et devenir ainsi le plus funeste instrument du despotisme des empereurs.

Parmi les chefs empruntés à la loi de Sylla, on remarque celui qui avait aboli la peine de calomnie dans les accusations de majesté, et qui avait ainsi établi la race perverse des délateurs. Le même chef avait autorisé à ces délations les hommes vils, les notés d'infamie, les esclaves, qui étaient néanmoins déclarés incapables par les lois d'accuser ou de porter témoignage devant la justice.

En vertu d'un autre chef, emprunté de la même loi, les citoyens, même les plus éminents, étaient soumis à la torture, restreinte, pour l'information des autres délits, aux seuls esclaves. Le prétexte de cette disposition avait été que le citoyen traître envers la république ne pouvait plus être considéré que comme un ennemi captif, comme un esclave. Ce fut, dans l'opinion de plusieurs savants, la première des *fictions légales*; on peut du moins la considérer comme la plus odieuse; car, pour s'autoriser à convaincre l'accusé par les aveux suspects que lui arrachait la torture, le législateur commençait par le déclarer coupable du crime qui lui était imputé.

La peine de la confiscation des biens avait été in-

troduite par la loi de Jules-César ; mais le dictateur l'avait restreinte à la moitié des biens ; Auguste ordonna que tous les biens seraient dévolus au trésor public. Il rendit ainsi le plus souvent inutile la distinction établie par sa loi entre les simples crimes de majesté et les crimes de haute trahison, qui étaient seuls réprimés par la peine capitale. La plupart des accusés, trop certains d'une condamnation qui devait ruiner leurs enfants, se hâtaient de la prévenir par une mort volontaire.

Les innovations dans la jurisprudence criminelle, § 21.
que la loi des adultères avait introduites, furent bientôt 742.
admises dans les jugements de majesté. Nulle ne devait offrir de plus dangereuses conséquences que celle qui provoqua la déposition des esclaves contre leurs maîtres.

Les lois avaient jusqu'alors sévèrement interdit d'entendre un esclave en témoignage dans l'accusation intentée contre son maître. Cette prohibition était même indispensable à la sécurité des citoyens, qui n'auraient pu se confier dans la justice de leur cause, s'il eût été permis à leur accusateur d'abuser contre eux des ressentiments de leurs esclaves. La faculté d'admettre cette déposition avait été néanmoins laissée aux tribunaux que chaque famille formait dans son sein pour le jugement des délits domestiques. Auguste accorda la même faculté au tribunal de l'adultère ; il l'autorisa même à faire vendre les esclaves au trésor public, ou au fisc, en alléguant que la crainte de provoquer les ressentiments, ou le désir de mériter la reconnaissance de leurs maîtres, pouvaient être un obstacle à la sincérité de leurs déclarations.

Un édit rendu par le prince, l'an 746 de Rome,

étendit cette dernière disposition aux tribunaux de majesté. Il ordonna que le préteur ferait vendre les esclaves de l'accusé au trésor public ou au fisc, avant de recevoir leur témoignage, éludant ainsi la loi par une nouvelle *fiction légale;* car la loi n'avait pas prohibé la déposition des esclaves du trésor public. Cette vaine excuse, suivant le témoignage de Dion, n'en imposa point aux citoyens, qui firent entendre de violents murmures. Mais Auguste maintint son édit, sous prétexte que ces dangereux complots étaient le plus souvent couverts, aussi bien que les crimes d'adultère, par le secret de l'intérieur domestique.

Une autre aggravation dans le système pénal devait également résulter de la loi des adultères. Nous verrons que la peine de la rélégation dans une île, introduite par cette loi, provoqua l'édit qui fit de la déportation la peine la plus usitée des crimes de majesté (1).

§ 22. La loi des adultères et la loi de Majesté furent les
742. plus graves innovations d'Auguste dans la législation pénale. Ses autres innovations eurent plutôt pour objet de la compléter que d'accroître sa rigueur, trop bien établie par les lois de Sylla et de Jules-César. On le voit même adoucir les peines de la brigue, dans la loi qu'il publia contre ce délit, l'an 736 de Rome. Il voulait ranimer ainsi le zèle des candidats, pour conserver au peuple leurs sollicitations et leurs largesses annuelles. C'était dans le même motif qu'il avait, contre l'avis de Mécène, laissé subsister la forme ancienne des élections par les comices. Il exigeait cependant des deux tribus dont il était membre la promesse de ne recevoir aucune libéralité. Mais il les en dédomma-

(1) Cicér., Philip., I, 9. — Dion, LV, 5. — Am. Marc., XIX, 12. — Toscano, tom. 3, pag. 193 et 382.

geait en leur faisant distribuer 1000 sesterces ou 200 francs par tête, à l'époque des élections.

Une seule peine, l'exclusion pour cinq ans des magistratures, remplaça les peines rigoureuses imposées par les lois antérieures au délit de brigue. Elle n'était même que comminatoire, et resta d'abord sans exécution. Cette impunité ayant enhardi les candidats, dix ans après la publication de la loi, les consuls et plusieurs autres magistrats furent accusés devant le prince d'avoir acheté les suffrages. Auguste éluda d'ordonner une information, ne voulant pas, ainsi que l'atteste Dion, trouver des coupables quand il avait résolu de ne pas punir. Comme il ne pouvait pas, toutefois, dédaigner de si justes réclamations, il manda les candidats de l'année suivante, leur fit promettre de s'abstenir de toutes largesses, et les obligea de déposer entre ses mains une somme considérable pour garantie de leur fidélité à cet engagement.

La loi de Jules-César sur les concussions suffisait pour réprimer les abus de pouvoir des proconsuls. Auguste publia sa loi sur le péculat, pour favoriser les poursuites contre leurs dilapidations, et sa loi *de Residuis*, pour punir le détournement des sommes allouées aux dépenses publiques. Il devait accroître dans la suite la juridiction du tribunal de péculat par sa loi sur le crime de sacrilége.

Le tribunal de faux et celui de l'homicide continuèrent à être régis par les lois de Sylla, qui les avait établis. Auguste consacrait tous ses soins à la répression des proconsuls. Il établit, pour les surveiller, des curateurs du trésor public. Sa loi Julia sur les provinces étendit les dispositions des deux lois de César et de Pompée. Elle emprunta de la première le chef qui

bornait à un an la durée du pouvoir des proconsuls, pour ne pas leur laisser le temps de s'assurer une influence indépendante. Elle reproduisit le chef de la loi de Pompée qui ne permettait d'accorder un proconsulat qu'au magistrat sorti de charge depuis cinq ans, et l'empêchait ainsi d'éluder sa responsabilité par une dignité nouvelle exercée sans intervalle. Une autre disposition de la loi Julia assignait un traitement fixe aux proconsuls, et supprimait ainsi le prétexte le plus ordinaire de leurs dilapidations.

Sous l'abri de ces lois protectrices, les provinces recouvrèrent leur ancienne splendeur; car elles conservaient leur gouvernement municipal, mais les vexations des proconsuls leur avaient rendu ce bienfait illusoire, et désormais les avantages d'une administration locale se manifestèrent avec plus de liberté. Tel est toutefois le funeste ascendant du pouvoir sans bornes, que plusieurs des proconsuls faisaient encore autoriser leurs actes arbitraires par les décrets des assemblées des provinces. Auguste réprima cet abus, vers la fin de son principat, par l'édit qui défendait aux provinces de rendre aucun décret en faveur de leur gouverneur pendant la durée de ses fonctions, et dans les soixante jours qui suivaient son départ (1).

§ 23. Plusieurs lois de police furent portées à la même
742. époque, parmi lesquelles on a distingué la loi Julia sur les théâtres. Nous avons vu qu'Auguste aspirait à remplacer, par ces habitudes oisives, les dangereuses agitations des comices. Il prodiguait ses trésors pour attirer les citoyens par la pompe des jeux et des spectacles; il étendait ses soins jusqu'à pourvoir, par des

(1) Dion, LIII, 14 et suiv. LV, 5. LVI, 25. — Heinecc, Antiq. rom. — Schulting, Jurisp. antéjust.

patrouilles régulières, à la sûreté de leurs maisons restées désertes. Pour exciter leur assiduité, il leur en donnait l'exemple, et ne s'en dispensait jamais que pour de graves motifs : un de ses amis venait alors occuper sa place et justifier son absence. Il paraissait toujours y prendre plaisir, et y portait toute son attention, se rappelant les murmures que Jules-César avait excités pour s'être occupé, pendant les jeux, d'apostiller des lettres ou des mémoires.

La loi Julia sur les théâtres ajouta seulement aux dispositions des lois anciennes celles que réclamait le nouvel esprit du gouvernement. L'un de ses chefs attribuait au prince la juridiction arbitraire que les magistrats avaient obtenue sur les acteurs. Les sénateurs et les chevaliers n'avaient eu jusqu'alors des places marquées que dans les représentations dramatiques ; un autre chef leur en assigna dans les jeux du cirque et les autres jeux publics. Le chef de la loi qui réservait des bancs en faveur des soldats s'accordait avec les autres mesures que nous verrons prendre par Auguste pour les séparer des autres citoyens.

On remarque aussi, à cette époque, plusieurs édits d'Auguste pour la répression du luxe, et l'on croit qu'il publia alors sa loi somptuaire. Tacite fait mention de ces lois, et dément ainsi l'assertion de Montesquieu, que ce prince ne voulait pas s'occuper de la correction du luxe. Tibère, à la vérité, éluda de les remettre en vigueur, et notre illustre publiciste s'autorise de ce refus pour attribuer aux deux premiers Césars son opinion, que les lois somptuaires sont opposées aux intérêts de la monarchie. Toutefois, ces intérêts mêmes les avaient inspirées à Auguste, qui réprimait les folles profusions des grands de Rome, pour prévenir

les dispositions factieuses que leur avait tant de fois inspirées la ruine de leur fortune. Tibère favorisait, au contraire, les ostentations de l'opulence, pour accroître les produits du fisc : la vanité des citoyens l'emportait sur leurs justes craintes, et lui désignait ses victimes (1).

§ 24. 742. Auguste publiait en même temps son édit sur le commerce et sur la navigation. On est du moins autorisé à le présumer, d'après ses efforts, à cette époque, pour étendre le commerce de l'empire dans les Indes et dans l'Asie supérieure. On ne connaît de cet édit que la disposition qui concerne les lois Rhodiennes. Leur sagesse était attestée par leur adoption chez tous les peuples navigateurs; il en fit le droit commun de l'empire. « Je suis le maître de la terre, disait ensuite l'empereur Antonin dans son rescrit, mais la loi domine seule sur les mers. Que le juge se conforme aux décisions de la loi Rhodienne, ainsi que l'avait ordonné le divin Auguste. » Tel est le véritable sens de ce rescrit, altéré d'abord par les commentateurs, et rétabli ensuite par un habile jurisconsulte.

Cet édit avait fait prévaloir de sages principes sur la liberté du commerce. Les craintes fréquentes de la famine, peut-être aussi l'intérêt du trésor, ne permirent pas de les appliquer au commerce des grains. On peut en juger par la loi Julia sur l'annone, qui réprimait leur monopole.

La loi Quinctia *de rivis*, ou sur les aqueducs, ne fut portée qu'en l'an 745 de Rome. Elle est la seule des autres lois de police d'Auguste qui ait mérité l'attention des historiens. Les peines qu'elle prononçait

(1) Suét., Aug., 44. — Tacit., Ann., III, 52 et suiv. — Heinec, Hist. Jurisp. — Esprit des lois, VII, 4.

contre ceux qui détournaient les eaux consacrées au service public avaient pour but de réprimer un délit alors très-fréquent. Les citoyens opulents, qui avaient couvert toute l'Italie de parcs somptueux, abusaient de leur crédit et de leurs trésors pour y attirer de toutes parts des sources d'eau vive. Il paraît que la loi Quinetia ne put mettre un frein à leurs entreprises; et, toutefois, un motif puissant avait rendu ses prohibitions plus nécessaires. Nous verrons qu'elles tendaient à favoriser l'invention des moulins à eau, alors toute récente, et qui aurait pu rendre un si grand nombre de bras aux travaux de l'agriculture (1).

(1) Binckerschœch, Diss. sur le Rescript. d'Antonin. — Peuchet, Géog. com., Introd., pag. 151. — Bach, Hist. Jurisp.

LIVRE CINQUIÈME.

DRUSUS.

ANS DE ROME 742 — 746.

Tandis que les citoyens déploraient à Rome la mort d'Agrippa, le jeune Drusus aspirait à leur prouver que la perte d'un grand capitaine n'était pas irréparable. Appelé à la tête de l'armée du Rhin, soit par l'effet de préférences secrètes, soit comme un frein à l'ambition de Tibère, il se montrait à leurs regards entouré des témoignages de la faveur d'Auguste. § 1er. 742.

Drusus paraissait devoir la justifier. Non moins distingué que son frère par ses avantages extérieurs ou par ses talents guerriers, il lui était supérieur par la noblesse de ses sentiments ; son ardeur pour la gloire était moins l'effet de ses desseins ambitieux que l'élan d'une âme généreuse ; affable envers tous, et sans prétention avec ses amis, son heureux naturel et sa franchise lui avaient gagné tous les cœurs.

Auguste, charmé de ses succès dans la guerre de Rhétie, lui destinait alors l'expédition qui devait le plus illustrer son principat. Il n'avait pas seulement pour but d'humilier ces fiers Sicambres qui se vantaient d'avoir vu fuir devant eux les aigles romaines. Nous avons déjà fait observer qu'il regardait la limite de l'empire sur l'Euphrate comme pleinement affer-

mie, et la paix imposée aux Parthes avait justifié son opinion. La limite du Rhin lui inspirait, au contraire, de justes alarmes, et les intérêts de sa gloire ne l'excitaient si vivement à la guerre de Germanie que parce qu'ils s'accordaient avec les desseins de sa politique, pour établir la sécurité de l'empire. La grandeur de ses préparatifs était un témoignage de l'importance qu'il attachait à cette guerre : il avait réuni sur le Rhin huit légions, complétées par des soldats d'élite. Le nombre des troupes alliées était fort supérieur à celui des légionnaires, contre la politique accoutumée du sénat, que le prince avait déjà cessé d'imiter dans la composition de ses armées.

§ 2. Drusus eût voulu entrer en campagne l'année pré-
742. cédente, et aussitôt après le départ d'Auguste. Mais ses instructions exigeaient d'autres mesures ; il devait confirmer d'abord la soumission des Gaulois, que l'indulgence de ce prince pour Licinius avait irrités, et que son éloignement venait d'enhardir. Plusieurs villes prenaient déjà les armes : leur prompte et sévère répression prévint le soulèvement de toutes les autres. Drusus envoya aussitôt des ordres pour réformer les erreurs du cens, et, par son zèle à accueillir toutes les plaintes, il changea la disposition des esprits. Il mit le sceau à cette réconciliation par une cérémonie solennelle, déjà préparée au temps où Plaucus gouvernait la Gaule lyonnaise.

Le temple d'Auguste et de la ville de Rome, dont le proconsul avait jeté les fondements au confluent du Rhône et de la Saône, venait d'être terminé ; soixante colonnes en formaient le pourtour, sur lesquelles était gravé le nom d'un nombre égal de nations des Gaules, qui avaient fait les frais de sa con-

struction. Un magnifique autel s'élevait dans son enceinte ; c'était le premier qui eût été consacré au culte d'Auguste, dans les provinces de l'Occident. Son pontife était le chef illustre des Éduens, Vercundarius. Ses prêtres et ses augures appartenaient aux premières familles des Gaules, et devaient avoir l'intendance des jeux annuels établis en l'honneur du nouveau dieu. La dédicace fut célébrée par des fêtes solennelles. Drusus avait convoqué les députés de toutes les Gaules, qu'il renvoya charmés de ses égards et des témoignages de sa bienveillance.

Au milieu de ces soins pacifiques, Drusus n'avait pas négligé les préparatifs de la guerre ; il venait de faire terminer par les légions un canal de plus de huit mille pas, qui réunissait le Rhin à l'Yssel, et sur lequel les navires parvenaient au vaste lac Flévo, d'où ils entraient dans la mer du Nord : il préparait ainsi l'expédition qui devait précéder l'invasion de la Germanie, car il avait reçu l'ordre d'occuper d'abord l'embouchure des fleuves qui traversaient ces vastes contrées. Aux premiers beaux jours de l'année suivante, il fit sortir ses légions de leurs quartiers, dispersa les corps nombreux des Sicambres, qui s'avançaient sur les bords du Rhin, pour en tenter le passage, et les poursuivit à travers le territoire des Usipètes, leurs alliés, jusqu'à leurs frontières, qu'il désola par ses ravages. Se confiant dans la terreur qu'il avait répandue, il revint sur ses pas pour l'expédition qui était l'objet de cette campagne.

Un grand nombre de navires avaient été rassemblés sur le Rhin ; Drusus embarqua ses troupes, pénétra par son canal dans le lac Flévo, et attaqua les Frisons, qui furent pleinement défaits. Un usage géné-

reux de la victoire lui obtint leur alliance, dont il ne tarda pas à éprouver les avantages. Lorsque, parvenu dans le pays des Cauques, il traversait un vaste lac qui communiquait avec l'Océan, il fut surpris par le reflux et menacé de perdre une partie de ses navires : le secours de ses nouveaux alliés le délivra de ce danger.

La conquête de l'île de Burchana, qui opposa une longue résistance, fut la plus importante opération de cette campagne ; cette île commandait les deux bouches de l'Ems, et Drusus acheva d'assurer sa domination sur ce fleuve, en faisant construire sur la rive gauche une forteresse. La saison étant avancée, il ramena ses troupes sur le Rhin, les établit en quartiers d'hiver, et reprit la route de Rome. L'édilité curule fut le prix de ses exploits (1).

§ 3. 742. Pendant cette glorieuse campagne de Drusus, Tibère avait pris des mesures pour soutenir une redoutable rivalité : il s'occupait de recouvrer la confiance d'Auguste, lorsqu'il apprit par sa mère que ce prince, alarmé par l'indiscrète conduite de Julie, s'était décidé à lui choisir un nouvel époux. Il n'avait plus les mêmes motifs pour désirer cette union ; encore épris des charmes de Vipsania, qui l'avait déjà rendu père d'un fils, nommé Drusus, et qui était dans sa seconde grossesse ; peu flatté de la main de Julie, qui n'était plus le gage de l'empire. Mais sa jalousie contre son frère dominait tous ses autres sentiments, et il n'espérait la satisfaire que par le crédit de la fille d'Auguste.

Livie était alors disposée à le seconder ; elle ne pou-

(1) Dion, LIV. — Plin., Hist. nat., IV, 15. — Strabon, liv. IV et VII. — Schuten, Hist. Westph., lib. I.

vait aspirer que par lui à se concilier Julie : elle était même alarmée de la faveur de Drusus, élevé sans son appui, trop fier pour accepter sa domination. Tibère avait eu l'art de lui inspirer plus de confiance, et de conserver néanmoins l'ascendant que lui donnaient les prédictions des astrologues ; il lui imposait par les oracles suspects, qui lui promettaient l'empire, et ne semblait y prétendre que pour s'illustrer dans les combats ; l'ennui des affaires lui ferait trop acheter sa gloire, s'il n'était pas rassuré par la sagesse d'une mère, qui le soulagerait des soins du gouvernement. Cette espérance avait décidé Livie ; elle rappela aux souvenirs d'Auguste les sentiments que sa fille avait jadis manifestés pour Tibère, qui pouvaient seuls la préserver de tant de séductions, qui désormais s'accordaient avec l'intérêt de l'empire. Auguste hésita d'abord, prévenu contre Tibère, alarmé pour ses fils adoptifs. Il paraissait enfin ébranlé, lorsqu'une intrigue secrète l'amena à concevoir d'autres desseins.

Térentia, femme de Mécène, l'avait tramée : elle balançait l'ascendant de Livie, qui s'abaissait vainement à lui chercher des rivales, qui pouvait seule tenter avec succès la concurrence de Térentia. Auguste trouvait de l'attrait dans leur jalousie mutuelle et se plaisait à les réunir : il avait même un jour exigé qu'elles parussent devant lui telles que s'étaient jadis montrées, aux regards d'un berger, les déesses qui se disputaient le prix offert à la beauté. Depuis ce voyage dans les Gaules, que l'on avait cru inspiré par le désir de soustraire aux propos malins de scandaleuses amours, Térentia paraissait l'emporter sur sa rivale. Elle n'avait rien perdu de ses attraits, et, dans le commerce d'une cour si polie, son esprit vif et enjoué

avait acquis des grâces plus séduisantes. Ses brusques saillies, ses mépris agaçants et ses voluptueux caprices pouvaient seuls réveiller dans le prince des goûts blasés par l'abus de tous les plaisirs.

Tel était l'ascendant de Térentia, lorsqu'elle vit Auguste hésiter sur le choix d'un nouveau gendre. Elle se flatta qu'elle pourrait succéder au crédit, peut-être même au rang de Livie, si elle faisait obtenir la main de Julie à son frère Proculéius.

Proculéius avait obtenu, par un dévouement sans bornes, toute l'affection d'Auguste. Il avait bravé une mort presque certaine, dans la guerre de Sicile, pour assurer sa fuite, à travers ses vaisseaux dispersés par Sextus Pompée. Il avait satisfait, dans la guerre d'Égypte, au vœu le plus ardent de sa vanité, en lui livrant Cléopâtre vivante. Beau-frère de Mécène, dont il secondait l'influence politique, il avait d'ailleurs obtenu du prince une familiarité plus intime. Térentia rappela les craintes qu'Auguste avait conçues pour les jeunes Césars. Son frère s'était montré digne et capable de devenir leur appui, et n'était ni assez élevé, ni assez ambitieux pour concevoir des idées de rivalité. Elle parvint à lui obtenir la préférence d'Auguste.

§ 4. Julie déjoua cette habile intrigue par ses mépris, et
742. se montra indignée qu'un simple chevalier romain osât aspirer à la main de la fille d'Auguste. Telle était même sa fierté, digne de sa dépravation déjà si profonde, qu'elle rejetait aussi les vœux de Gracchus. Toutefois, Sempronius Gracchus, d'une haute naissance, d'une noble figure, l'emportait aussi par les qualités de l'esprit sur tous les rivaux qui se disputaient ses faveurs, et Julie, souvent entraînée vers

eux par son inconstance, revenait toujours à celui qui n'avait pas cessé de dominer ses affections. Mais alors il ne put obtenir son aveu pour solliciter le choix d'Auguste : il se retira plein de rage, méditant de se venger sur Tibère, à qui seul il attribuait ces injurieux refus.

Gracchus avait mal connu tout l'orgueil de Julie. Elle rejetait aussi les vœux de Tibère : son cœur était changé sans doute, mais elle n'apercevait que le changement des circonstances ; au temps de Marcellus, le fils de Livie eût acquis, avec sa main, des droits à l'empire. L'hérédité était désormais assurée aux jeunes Césars, et Julie, dit Tacite, dédaignait celui qui n'était plus à ses yeux qu'un subalterne.

L'épouse d'Auguste se jouait de ces vains caprices, qu'elle projetait de punir à d'autres époques, qu'elle flattait alors pour le succès de ses desseins. Elle insinuait son désir de satisfaire aux intérêts des héritiers de l'empire. Ses fils y occupaient alors le premier rang et s'en étaient montrés dignes ; elle voulait en faire les appuis des jeunes Césars : devait-on les leur rendre hostiles en les traitant comme des rivaux ? Cette politique adroite eut l'effet qu'elle s'en était promis, Julie consentit à seconder les vœux de Tibère.

Des nouvelles alarmantes arrivèrent alors de l'Illyrie. Les Pannoniens avaient pris les armes, et leurs émissaires étaient accueillis dans les provinces voisines. Ce n'était pas seulement la confiance inspirée par la mort d'Agrippa ; des manœuvres secrètes avaient aussi provoqué ce soulèvement, que le seul Tibère pouvait être désormais chargé de réprimer. Livie profita des hésitations d'Auguste : elle témoigna sa douleur des rivalités qui divisaient ses deux fils ; Drusus

avait mérité des préférences, mais des honneurs sans partage pouvaient l'affermir dans ses dispositions, déjà trop favorables aux partisans de la liberté. Lui seul ne pouvait d'ailleurs suffire dans des circonstances qui se reproduisaient sans cesse. Pourquoi se priver des services de Tibère? Ses regrets n'avaient-ils pas assez expié les imprudences de sa jeunesse? Son âme était fière, mais généreuse, il n'aspirait qu'à justifier le choix d'Auguste; c'était d'ailleurs le seul choix digne de Julie, le seul qui pût offrir une sûre garantie contre ses écarts, puisqu'il était conforme aux premiers vœux qu'elle avait manifestés.

L'habile Livie triompha enfin des répugnances d'Auguste et des intrigues de sa rivale. Tibère reçut l'ordre de répudier Vipsania, assez dissimulé pour témoigner des regrets quand il voyait combler les vœux de son ambition.

Julie n'était pas encore au terme de sa grossesse. Auguste avait dédaigné jadis cet obstacle à la prompte célébration d'un second mariage; mais il était devenu plus scrupuleux sur les bienséances, et voulait aussi montrer des égards pour la mémoire d'Agrippa. Les fiançailles furent célébrées sans aucune pompe dans son palais, et le mariage fut ajourné à l'année suivante. Tibère partit aussitôt après pour prendre le commandement des légions de l'Illyrie. Nous verrons plus tard ses succès dans cette campagne, et les honneurs qui lui furent accordés à son retour (1).

§ 5. Lorsque les deux fils de Livie repartirent pour leur
743. province, sous le consulat de Tubéron et de Paulus, l'an 743 de Rome, Auguste s'était proposé de les ac-

(1) Dion, LIV, 19. — Tacit., Ann. I, 53.

compagner jusqu'à Milan. Il n'osa pas s'éloigner d'Octavie que consumait une maladie de langueur, et vit bientôt expirer dans ses bras cette sœur chérie. Il conduisit le cortége au temple de Jules-César ; en présence du corps, dont un voile lui dérobait la vue, il voulut prononcer l'éloge funèbre, mais il fut contraint de s'interrompre, accablé par la violence de sa douleur. Tous les citoyens l'avaient partagée, le sénat ne fut que leur interprète en décernant à ces restes vénérés des honneurs dont le prince crut devoir modérer l'excès. Les mêmes sentiments éclatèrent dans les provinces : les Corinthiens élevèrent un temple à l'épouse dont ils avaient admiré la généreuse résignation au temps où les mépris d'Antoine la retenaient dans leurs murs.

La sœur d'Auguste avait mérité ces hommages si unanimes. Elle laissait dans les souvenirs de sa vie un modèle accompli de tout ce que son sexe pouvait offrir de grâces et de vertus.

Les craintes qu'inspirait le soulèvement de la Dalmatie furent alors calmées par la nouvelle qu'elle venait de céder aux armes de Tibère. Auguste allégua que l'excès des impôts l'avait réduite au désespoir, et, pour en autoriser la réduction, il en fit une province présidiale.

Le prince s'était ménagé ce prétexte, en maintenant l'ancien régime fiscal dans les provinces proconsulaires; les impôts étant mis en ferme, et le mode de répartition étant arbitraire, on n'y avait jamais autorisé les dégrèvements, on n'aurait pu même trouver aucune base pour les accorder. Il les avait rendus faciles, au contraire, dans les provinces présidiales, en faisant percevoir les impôts par voie de régie, et en

assurant, par des cens périodiques, l'égalité des répartitions. Il s'était ainsi ménagé un moyen de rendre illusoire le partage fait avec le sénat; on voit dans Tacite que la nécessité de soulager une province accablée sous le poids des impôts était devenue le prétexte ordinaire pour la faire passer sous l'autorité du prince.

Les effets de cette politique, qui maintenait dans son intérêt les anciens abus, s'étaient également manifestés l'année précédente, lorsque la principale des provinces du sénat, la province d'Asie, avait été dévastée par un tremblement de terre. Auguste avait refusé d'admettre une province proconsulaire à solliciter un dégrèvement, et préféré d'ordonner au procurateur du fisc de verser dans le trésor public la totalité de ses contributions. Il avait ensuite nommé à la place vacante de proconsul; cette nomination aurait dû être faite par la voie du sort, entre les consulaires; mais il avait allégué qu'on ne pouvait s'exposer aux caprices du sort dans ces graves circonstances. Le prince devait bientôt, par de semblables prétextes, s'attribuer les nominations des gouverneurs pour les provinces proconsulaires (1).

§ 9. Drusus avait cependant rejoint son armée, déjà
743. réunie dans l'île des Bataves. Il traverse le Rhin, soumet les Usipètes, et jette un pont sur la Lippe, pour entrer dans le pays des Sicambres. Leurs guerriers attaquaient alors les Cattes, qui avaient refusé d'entrer dans leur ligue. Drusus chasse devant lui cette population désarmée, qui fuyait dans les forêts et les marécages; il précipitait sa marche, pour seconder la résis-

(1) Dion, LIV. — Tacit., Ann. I, 76. — Suét., Aug., 61.

tance des Cattes Mais déjà les Sicambres, après les avoir chassés de leur territoire, étaient parvenus au delà du Weser. En arrivant sur ce fleuve, Drusus aperçut à l'autre bord leur armée et celle des Chérusques et des Suèves rangées en bataille. Ses officiers voulaient tenter le passage. Il objecta la difficulté d'assurer les convois au delà du fleuve. Il allégua aussi un présage que l'on regardait alors comme funeste : l'essaim d'abeilles qui avait été trouvé dans la tente d'Hostilius Rufus, préfet du camp.

Les Sicambres avaient espéré l'attirer et l'envelopper dans ces contrées difficiles. Quand ils le virent revenir sur ses pas, ils repassèrent le fleuve avec leurs alliés, et engagèrent le combat dans une vaste plaine couverte de joncs et de marais. Les Romains, appesantis par leur armure, enfoncés dans cette fange, n'opposaient qu'une faible résistance à l'attaque de ces ennemis agiles, d'une haute stature, qui les perçaient de leurs longues piques. Drusus, après avoir essuyé une perte considérable, les amena enfin, épuisés de fatigue, sur un plateau élevé où les ennemis n'osèrent le poursuivre.

Il continuait sa marche, croyant se diriger sur la Lippe ; mais des guides infidèles l'avaient égaré, et le conduisirent dans un défilé dont les issues étaient déjà gardées par les Sicambres. Ses efforts pour forcer les passages furent impuissants ; il fut réduit à établir son camp dans ce lieu, prêt à manquer de vivres, éloigné de tout secours Ses soldats, déjà alarmés par un présage sinistre, croyant alors le voir se réaliser, abandonnaient leurs travaux, errant, avec des expressions de désespoir, sur le front des retranchements. De sinis tres pressentiments agitaient son âme, jusqu'alors si

intrépide. Telle était donc la triste réalité où venaient aboutir de si brillantes espérances! Il ne pouvait même se promettre d'illustrer ses derniers moments par une mort glorieuse.

Les postes ennemis s'apercevaient au loin, éclairés par une multitude de feux, retentissant de chants de triomphe. Sur un autel élevé au centre de leur camp, vingt centurions, choisis parmi les prisonniers du dernier combat, furent amenés chargés de fers, et immolés à leurs farouches divinités. Croyant s'être assuré la protection céleste par ce barbare sacrifice, les Sicambres réglèrent l'attaque du lendemain, et passèrent le reste de la nuit dans les festins. Ils partageaient avec leurs alliés le prix de la victoire; ils s'adjugeaient les prisonniers, abandonnant aux Chérusques les chevaux, et aux Suèves l'argent et les bagages. Dès que le jour commence à paraître, tous prennent les armes, et ceux mêmes qui gardaient les défilés, jaloux d'avoir part au butin, viennent joindre leurs camarades. Leur foule tumultueuse couvre bientôt toute la plaine, et se porte en désordre sur les retranchements des Romains.

Cette folle témérité ranime la confiance de Drusus. Il parcourt le front du camp, il exhorte ses braves légionnaires. « L'ennemi vient se livrer entre vos mains; soutenez ses premiers efforts, je vous réponds de la victoire. » Les Sicambres, repoussés contre leur attente, reviennent sur leurs pas avec fureur; et cette attaque nouvelle, non moins impuissante, achève de rompre leurs rangs. Tandis que leurs chefs s'efforçaient de les rallier, les sons aigus des trompettes et des clairons, et la brusque sortie des Romains, les frappent d'une soudaine terreur. Après une courte résistance,

ils se dispersent dans la plaine, se dirigeant par une course rapide vers les défilés. Mais la cavalerie romaine les avait devancés, et les rejette sur les légions, qui en font un grand carnage. Les approches de la nuit sauvèrent enfin les débris de cette armée, qui venait de se ravir, par sa présomption, une victoire presque assurée.

Arrivé triomphant sur les bords de la Lippe, Drusus établit son camp au confluent de cette rivière avec l'Alise. Il dédommagea les Cattes, en leur cédant un vaste territoire sur la rive droite du Rhin. Le reste de la campagne fut employé à construire des chaussées, et des forts pour les protéger. Le principal de ces forts fut bâti près de son camp, sous le nom d'*Alison*, dont on a fait depuis *Elsen*. De retour à Rome, il obtint les ornements triomphaux, l'ovation et la délégation de la puissance proconsulaire sur les Gaules (1).

Drusus avait aussi été élu à la préture, qu'il géra § 7.
l'an 744 de Rome, où fut consul, avec Fabius, Jules- 744.
Antoine, le fils du triumvir et de Fulvie, qu'Octavie avait fait rentrer en faveur auprès d'Auguste. Les jeux qu'il donna au peuple furent magnifiques : il avait été autorisé à leur consacrer les dépouilles enlevées aux Germains. Mais, tandis qu'il célébrait ainsi leur défaite, ces peuples indomptables s'étaient occupés de la venger. Les Sicambres avaient obtenu de leur ligue de nouveaux efforts ; les Chérusques et les Suèves avaient armé tous leurs guerriers ; les Cattes eux-mêmes, cédant à l'impulsion générale, avaient repris possession de leur ancien territoire, et se préparaient à le défendre contre les Romains.

Drusus partit avec Auguste, qui avait voulu le

(1) Dion, LIV. — Florus, IV, 12. — Jul., Obseq., cap. ult.

suivre jusqu'à Lyon, et fut joindre son armée, déjà réunie dans les environs de Bonn. Les Gaulois avaient dignement répondu à ses soins pour se concilier leurs affections; leurs corps auxiliaires dépassaient le contingent assigné aux divers cantons; peu inférieurs en nombre aux légions romaines, dignes d'elles par leur courage, ils s'exerçaient à imiter leur discipline. Drusus passe le Rhin, traverse le territoire que les Cattes avaient abandonné, les chasse de leur ancienne contrée, et se dirige ensuite, à marches forcées, sur le pays des Sicambres.

Ces peuples avaient fait indiquer le rendez-vous des alliés auprès des sources de la Lippe, dans le voisinage du pays des Chérusques, et, pour faire parade de leurs forces, ils avaient amené tous leurs guerriers en âge de porter les armes. Instruits que leur pays, resté sans défense, va être envahi, ils se hâtent d'y accourir. Mais Drusus avait employé cette manœuvre pour les séparer de leurs alliés; il revient aussitôt sur ses pas, et les attaque sans leur laisser le temps de se ranger en bataille. Deux braves Gaulois qui commandaient les Nerviens, Senectius et Anectius, formaient la tête de son avant-garde. Ils engagèrent le combat avec une bravoure si intrépide, qu'ils méritèrent la palme de cette sanglante journée, où l'armée des Sicambres succomba après une opiniâtre résistance.

Leurs alliés, frappés de terreur, avaient aussitôt repassé le Weser. Drusus parcourut tous ces pays, qui étaient abandonnés à sa vengeance, n'épargnant ni le sexe, ni l'âge, détruisant par le feu toutes les habitations. Ces cruautés lui étaient sans doute ordonnées; Auguste n'espérait dompter cette population si fière qu'en l'écrasant. Mais elles inspirèrent une telle

horreur pour Drusus, que son nom passa en proverbe dans ces contrées pour exprimer le génie du mal et de la destruction.

Drusus établissait cependant des forts sur le territoire des Cattes, et appelait ses renforts et ses convois, pour porter au delà du Weser le théâtre de la guerre. Ses préparatifs étaient terminés, la saison était peu avancée; il se flattait d'obtenir la soumission des Germains avant la fin de la campagne.

Domitius arrive alors à l'armée, avec un ordre pour Drusus de lui en céder le commandement, et de se rendre sur-le-champ à Lyon. Suivant les ordres d'Auguste, il ne s'occupa que de terminer les chaussées et de construire de nouveaux forts, pour maintenir dans la soumission tous les pays conquis, depuis le Rhin jusqu'au Weser.

Domitius et Drusus avaient épousé les deux Antonia, filles d'Octavie; la plus jeune était femme de Drusus. Digne de sa mère par sa vertu et par sa beauté, destinée comme elle à se voir en butte aux caprices de la fortune, elle était alors comblée de ses faveurs; glorieuse de l'époux qu'elle adorait, vivant avec lui dans une union dont le bonheur et la chasteté ont été célébrés par Valère Maxime, qui l'a offerte en modèle aux siècles futurs. Elle lui avait donné un fils et une fille, Drusus et Liville, tous deux en bas âge, et venait de l'accompagner jusqu'à Lyon, où elle donna le jour, au premier août, à un second fils, qui devait être l'empereur Claude. Domitius avait reçu l'ordre de partir sur-le-champ, pour renvoyer Drusus auprès de son épouse.

Cet événement domestique ne pouvait être qu'un prétexte; une cause plus grave provoquait le rappel

de Drusus, au moment où il allait recueillir le fruit de ses exploits. Des insinuations perfides, sur les vœux secrets qu'il formait pour la liberté, avaient enfin trouvé du crédit auprès d'Auguste, et Tibère était l'auteur secret de ces intrigues (1).

§ 8 Nous avons laissé Tibère à Rome, partant, après
744 la célébration de ses fiançailles, pour l'Illyrie. Il reçut de Marcellus le commandement de l'armée, et un corps nombreux, fourni par les Scordisques, qui venaient d'être soumis à l'alliance romaine. Secondé par ces braves et agiles auxiliaires, il dispersa les Pannoniens dans plusieurs combats, les pressa vivement, et, par le ravage des contrées qui avaient donné l'exemple du soulèvement, les réduisit à tenter la fortune dans une action générale. Sa victoire fut complète, et les Scordisques, détachés sur leurs flancs avant la fin de l'action, firent un grand nombre de prisonniers, qui furent vendus comme esclaves. La saison était avancée, Tibère laissa l'armée sous les ordres de Marcellus, et fut de retour à Rome avant son frère Drusus. Ses soldats l'avaient proclamé *imperator*, et un décret du sénat lui avait accordé le triomphe. Auguste voulut qu'il se contentât des ornements triomphaux, premier exemple de cet honneur qui devait être la récompense ordinaire des généraux victorieux.

Tibère rejoignit son armée avant le printemps, sur la nouvelle que les Pannoniens rassemblaient de nouvelles forces, et avaient fait soulever la Dalmatie : il détruisit en détail leurs corps épars qui cherchaient à se réunir, désola par ses ravages leur vaste terri-

(1) Dion, LIV. — Schuten, Hist. Westp., lib. I.

toire, et ne leur accorda la paix qu'après s'être fait livrer leurs principaux chefs, qui furent tous mis à mort. Les Dalmates comptaient sur une diversion plus puissante; ils n'avaient encore réuni que des troupes peu nombreuses, et qui ne purent défendre le passage des défilés. Un vainqueur irrité parcourut leur pays, incendiant leurs villages et saccageant leurs villes mal fortifiées. Ils obtinrent enfin de faire accepter leurs soumissions et livrèrent des otages. Tibère reçut à Rome les ornements triomphaux et l'ovation, et fut revêtu de la puissance proconsulaire sur les provinces Illyriennes (1).

Sa prudente activité dans ces deux campagnes, et sa modération à son retour, lui avaient rendu la confiance d'Auguste : il l'accompagna jusqu'à Lyon avec Livie; tous deux restèrent auprès de lui, l'entourant de leurs soins, pour écarter tout obstacle à leurs intrigues. Nous en avons vu les effets : le rappel de Drusus venait de lui fermer une carrière qui s'ouvrait devant lui si brillante et si glorieuse.

Toutefois, lorsque Tibère venait à peine d'arriver § 9.
à Lyon, les dépêches de ses lieutenants l'avaient in- 744.
formé qu'une nombreuse armée de Daces traversait le Danube et pénétrait dans la Mœsie. Il eût semblé devoir saisir cette occasion d'étendre sa renommée; mais la gloire ne pouvait lui suffire, il voulait attirer sur lui seul tous les regards, et n'avoir à redouter aucune rivalité. Dissimulant ces nouvelles, et feignant de confondre cette dangereuse invasion avec les courses annuelles des peuples voisins de l'empire, il avait laissé à Lentulus, qui commandait dans la Mœsie, le soin de la

(1) Florus, IV, 12; on y lit Vibius, au lieu de Tiberius; mais c'est une erreur de copiste. Reymar sur Dion, LIV, 34, ex Paterc., II, 90.



réprimer. Marcellus, son lieutenant en Pannonie, avait reçu l'ordre de concentrer ses légions auprès de Sciscia, pour surveiller à la fois cette province et la Dalmatie, à peine soumises.

Ces mesures avaient produit l'effet que Tibère s'en était promis : les Daces, mal contenus par Lentulus, que l'infériorité de ses forces réduisait à la défensive, se répandirent dans sa province, et obtinrent des Mysiens plusieurs corps auxiliaires. Ils se portèrent ensuite sur la Pannonie, que leur présence décida à reprendre les armes. Les opérations du cens se faisaient alors dans la Dalmatie. Quoique moins injustes que celles qui avaient amené les derniers soulèvements et fourni à Auguste un prétexte pour reprendre cette province, elles étaient d'ailleurs plus rigoureuses, et leurs formes inusitées avaient même accru l'irritation des esprits. Les Dalmates dispersent les soldats qui protégeaient les agents du trésor public, et ordonnent partout des levées pour marcher au secours des Pannoniens.

Avant l'arrivée du courrier qui apportait à Lyon ces nouvelles, Tibère avait obtenu le rappel de Drusus. Ses vœux sont comblés, les alarmes inspirées par ce vaste soulèvement lui garantissent que l'attention d'Auguste va se porter sans partage sur la guerre d'Illyrie. D'une course rapide il parvient à Sciscia, et conduit les légions de Marcellus sur le camp où se réunissait l'armée des Pannoniens. Son arrivée imprévue et si redoutée répand dans ce camp l'épouvante, tous se dispersent, et cherchent un asile dans leurs montagnes. Tibère taille en pièces les corps des Daces qui s'étaient avancés pour favoriser les soulèvements, pénètre dans la Mœsie, où il réunit à ses légions celles

de Lentulus, et pousse devant lui les fuyards, qui se repliaient sur le camp que les Daces avaient formé près des rives du Danube.

De nombreux renforts s'y trouvaient rassemblés. Tous les guerriers de cette vaste et belliqueuse contrée, en apprenant leurs succès, s'étaient empressés d'accourir pour avoir part au pillage, et de nouveaux corps de Mysiens s'étaient réunis sous leurs drapeaux. Se croyant assurés de la victoire par leur nombre et par leur audace, ils se rangent en avant du camp, et engagent les premiers le combat. Après une lutte opiniâtre, les légions hésitent et reculent; Tibère les rallie, et, pendant qu'il soutient les efforts de l'ennemi, il fait avancer son corps de réserve, qui le prend en flanc et le met en désordre. Le général des Daces et leurs chefs les plus intrépides, qui s'étaient avancés pour repousser cette attaque imprévue, succombent dans la mêlée. Tout se disperse après leur chute : la plaine est couverte au loin de fuyards, qui se portent vers leur camp ou sur les rives du Danube. Mais Tibère les fait envelopper par la cavalerie romaine, et les poursuit vivement avec ses légions, défendant de faire des prisonniers. Le carnage fut si horrible, suivant le témoignage de Strabon, que l'on n'eût pu trouver alors, dans la vaste étendue de la Dacie, quarante mille hommes en état de porter les armes (1).

Lorsque, dans cette Germanie de l'orient, limite § 10.
de l'empire sur le Danube, on vit arriver les faibles 744.
débris des tribus sans nombre qui traversaient naguère le fleuve, des cris de terreur retentirent jusqu'à

(1) Strabon, lib. X, pag. 210. — Monum. ancyr.

leurs habitations les plus reculées. L'assemblée générale fut aussitôt réunie, et des députés furent nommés pour solliciter la paix. Leur départ fut ensuite suspendu, dit Strabon ; les principaux chefs des Suèves, à la nouvelle des premiers succès des Daces, avaient quitté les bords du Weser, pour concerter avec eux des efforts communs. Ils relevèrent les courages abattus, en promettant d'amener de puissants secours.

Tibère était bien éloigné de les rendre nécessaires, et de provoquer ainsi le renvoi de Drusus à son armée. Il avait même déjà résolu de ne pas tenter une conquête, qui n'était pas ordonnée par Auguste, et qui eût trop retardé son retour auprès de ce prince. Il profita de l'abattement des Mysiens pour ramener partout la soumission et se faire livrer des otages. Confiant ensuite à Lentulus le soin de les contenir, il revint sur les Pannoniens.

Son retour si prompt et si glorieux les avait glacés d'effroi, et leurs députés accouraient pour implorer sa clémence. Il imposa des conditions de paix rigoureuses, et dispersa ses troupes dans le pays pour assurer la remise de toutes les armes. Après avoir ordonné de les réunir et de les briser, il les fit jeter dans la Save, pour que leurs débris, au loin dispersés par le fleuve, répandissent, sur tout son cours, la consternation.

Les Dalmates cherchèrent en vain des ressources dans leurs efforts désespérés; après une lutte sanglante, où leurs plus braves guerriers restèrent sur le champ de bataille, tous les autres furent contraints de se rendre à discrétion. Les prisonniers furent réduits en esclavage et condamnés à fouiller leurs mines pour les Romains. La plupart des autres

habitants eurent ordre de s'établir dans les plaines.

Auguste était déjà de retour à Rome, lorsque Tibère y arriva, après avoir mis ses troupes en quartiers d'hiver, sous les ordres de Marcellus Il était disposé à le récompenser avec éclat. Nous l'avons vu jusqu'alors lui refuser le titre d'*imperator*, qu'il prenait seul, après les victoires remportées sous ses auspices; il l'accorda au vainqueur des Daces, comme le plus signalé de tous les honneurs. Il traita néanmoins Drusus avec bienveillance, soit qu'une prompte déférence à ses ordres l'eût rassuré, soit qu'il voulût encore dissimuler ses préventions. Après l'avoir fait désigner pour le consulat de l'année suivante, il lui donna de nouveaux ordres pour l'armée du Rhin.

Drusus prit possession de la souveraine magistrature avec Crispinus, l'an 745 de Rome. Les citoyens manifestaient les alarmes que son rappel inattendu avait provoquées, et, parmi les événements de sinistre augure, citaient les ravages de la foudre qui n'avait pas même épargné l'autel de Jupiter dans le Panthéon. Mais sa confiance dans les démonstrations d'Auguste et dans les faveurs constantes de la fortune le rendait insensible à ces présages; il se promettait d'en obtenir de plus certains par ses victoires. Toutefois, les instances d'Antonia l'avaient décidé à l'emmener dans cette campagne. Mais le dernier de ses fils ayant alors éprouvé les premiers symptômes du mal dont les accès devaient lui être si funestes, il ne put se résoudre à le priver des soins d'une mère.

§ 11. 745.

Avant la fin de l'hiver, Drusus s'arracha des bras d'Antonia et partit avec Auguste et Tibère, qui devaient l'accompagner jusqu'à Pavie. Il se hâtait pour accabler les Cattes avant l'arrivée des Sicambres, lors-

qu'il apprit, par ses espions, que de nouveaux ennemis s'avançaient pour le surprendre.

Les Marcomans et les Quades occupaient les contrées qui ont depuis formé la Souabe. Déjà cernés par les conquêtes des Romains, l'occupation entière du pays des Cattes devait les séparer du reste de la Germanie. Résolus de la prévenir, ils avaient armé tous leurs guerriers pour attaquer les Romains lorsqu'ils les verraient engagés au milieu des bois et des marécages. Mais Drusus leur déroba sa marche, et son attaque imprévue sur leur nombreuse armée, qui se dirigeait sans méfiance hors de leurs frontières, y répandit le désordre et la confusion. Leur résistance opiniâtre ne servit qu'à rendre leur défaite plus sanglante; cette nation belliqueuse fut presque anéantie par un si terrible revers. Drusus, pour garantie de la paix, reçut en otages l'élite de leur jeune noblesse, et se fit remettre toutes leurs armes. Ces armes brisées formèrent un vaste trophée, qu'il éleva sur le champ de bataille, en monument de sa victoire.

Une expédition si rapide et si glorieuse avait répandu la terreur sur les deux rives du Weser. Les Cattes s'empressèrent d'offrir leurs soumissions; les Chérusques obtinrent, par leurs députés, d'être admis dans l'alliance romaine. Drusus se montra triomphant au delà du fleuve, et arriva sans résistance sur le lieu où l'Elbe reçoit dans son cours les eaux de la Saale. Ses regards avides se portaient sur cette barrière que les nations du Nord traversaient jadis pour envahir l'Italie, et sur laquelle il avait guidé le premier les aigles romaines. Ses préparatifs, pour la franchir, étaient déjà terminés.

Un émissaire d'Auguste arriva alors dans son camp;

il lui portait l'ordre de revenir sur ses pas pour affermir ses conquêtes, avant de provoquer les nations du Nord à seconder la ligue des Suèves. Saisi de dépit, et troublé par ses soupçons, il sembla d'abord peu disposé à obéir. Cédant enfin à de nouvelles instances, il fit élever un trophée sur le lieu où il avait vu suspendre le cours de ses exploits, et reprit la route du Weser (1).

Une indisposition, qui suivit de près son départ, § 12.
avait d'abord engagé Drusus à presser la marche de 745.
ses légions. Accablé enfin par une fièvre ardente, il fut contraint de former son camp sur les bords de la Saale.

Tandis que, sur un lit de douleur, il aggravait son mal par de noirs pressentiments, l'allégresse était répandue dans Rome, et les citoyens célébraient déjà les exploits qui l'attendaient au delà de l'Elbe. Antonia se consolait par ces flatteuses illusions, lorsque de secrètes dépêches l'invitèrent à précipiter son départ. Retenue par des ordres impérieux, elle se renferma dans sa maison, où des rumeurs sinistres vinrent bientôt aggraver sa douleur.

On avait d'abord attribué la maladie de Drusus à une chute de cheval, et pour expliquer sa retraite, on avait allégué un prodige. Il parcourait les bords du fleuve pour ordonner son passage; une femme d'une taille et d'une forme surnaturelles s'était alors offerte à ses regards : « De si grands succès, insatiable Drusus! auraient dû suffire à ton ambition, retourne sur tes pas, l'arrêt des destins marque ici le terme de ta gloire et de tes jours. »

(1) Suét., Claud. 1. — Strabon, lib. VII. — Pedo, de morte Drusi.

Mais ces vaines suppositions ne pouvaient abuser les citoyens, déjà prévenus par de trop justes soupçons; leurs espérances, après la mort d'Agrippa, s'étaient portées sur ce jeune guerrier, héritier de ses talents et de ses inclinations généreuses. Ils n'étaient que trop portés à croire le récit plus vraisemblable qui ne tarda pas à s'accréditer.

Tibère s'était attiré, par de perfides adresses, la confiance sans bornes de Drusus; il flattait ses vœux secrets pour la liberté, en provoquait l'aveu par la promesse de les seconder, et avait enfin obtenu de lui une lettre qui exposait ses projets pour contraindre Auguste à se démettre de l'empire : il l'avait portée à ce prince, déjà aigri par d'insidieuses confidences, éloigné alors de tous ceux qui auraient pu modérer la violence d'un premier mouvement. Auguste avait sur-le-champ fait partir un émissaire, qui avait empoisonné Drusus, autorisé à punir ainsi sa résistance aux ordres dont il était porteur, et gagné secrètement pour en abuser.

Telle fut, suivant Tacite, l'opinion des hommes les plus éclairés. Suétone l'a combattue, alléguant les tendres sentiments d'Auguste pour Drusus pendant sa vie, et les honneurs qu'il lui rendit après sa mort. Mais ces sentiments étaient changés, et le faste de ces honneurs était moins propre à détruire qu'à confirmer tous les soupçons. Nous les verrons ouvertement manifestés par l'armée entière.

On pourrait fonder une autre objection sur la politique d'Auguste, qui l'invitait à conserver le seul rival qu'il pût opposer à Tibère, si l'histoire n'offrait pas d'ailleurs tant d'exemples des écarts où leur pouvoir menacé a jeté les plus grands princes. Les ressen-

timents que soulevèrent les preuves inopinées de l'ingratitude de Drusus rendent trop vraisemblable la mission cruelle dont un frère perfide devait abuser, trop intéressé, par ses propres dangers, à ne pas l'avoir inutilement provoquée.

La maladie de Drusus faisait des progrès rapides ; § 13.
ses soldats manifestaient leur douleur, des insinua- 745.
tions odieuses éloignaient de lui ses principaux officiers. Confirmé par cet abandon dans ses alarmes, l'infortuné général déplorait l'absence de son épouse ; il s'attendrissait sur le fils dont il avait conservé à si haut prix, et peut-être en vain, la débile enfance. Les souvenirs du jeune Drusus, qui devait recevoir de lui en héritage le surnom de Germanicus, eussent consolé son cœur paternel : mais il s'effrayait des dangers qui allaient le menacer ; il conjurait le destin, qui lui avait été si funeste, d'épuiser sur lui seul toutes ses rigueurs. Ce fut dans l'intérêt de ce fils qu'il se ranima, en apprenant l'arrivée de son frère.

Tibère avait suivi l'émissaire d'Auguste jusqu'à Lyon. En recevant ses dépêches, il était parti avec une telle diligence, qu'il avait parcouru deux cents milles le premier jour. La beauté des chemins et la célérité des postes récemment établies rendent cette assertion de Pline très-vraisemblable.

Drusus avait ordonné de lui rendre les plus grands honneurs : surmontant les impressions que réveillait sa présence, s'efforçant d'apaiser une inimitié trop tard soupçonnée, il presse sa main d'une main défaillante, et lui adresse les plus humbles supplications. Son fils va rester sans appui ; il ne peut inspirer des méfiances comme un rival : qu'il trouve dans lui un second père. Épuisé par cet effort, non moins abattu



par ses craintes que par ses souffrances, et, dans sa propre destinée, envisageant l'avenir qui menaçait tous les siens, le vainqueur des Germains invoquait la mort, trop lente à son gré, et semblait avoir trop payé sa glorieuse renommée par les horreurs d'une telle agonie. Les promesses de Tibère apportèrent toutefois des consolations à ses derniers moments, et les espérances qu'il emportait dans la tombe devaient même être d'abord justifiées. Vaines illusions que réalisèrent sans fruit les brillants débuts de Germanicus! La fortune ne parut l'avoir comblé de ses faveurs que pour orner la plus illustre des victimes qui furent ensuite immolées aux perfides jalousies de Tibère.

Drusus termina ses jours le 20 juillet, lorsqu'il atteignait à peine sa trentième année. Les soldats voulaient lui rendre les honneurs suprêmes; mais Tibère objecta les ordres donnés par Auguste, et se mit en marche pour conduire à Rome la pompe funèbre.

Leurs murmures recommencèrent à son départ; tous attribuaient au crime la mort de Drusus; faisant allusion au nom que portait à Rome la rue souillée jadis par le char parricide de Tullie, ils appelaient leur camp le camp *scélérat*, et n'aspiraient qu'à s'en éloigner. Domitius, qui avait été envoyé pour les commander, s'empressa de les satisfaire. Il dirigea sa marche sur l'Elbe, d'où l'on peut conclure qu'une invasion au delà du fleuve avait cessé de paraître impolitique. Les détails de son expédition ne nous ont pas été transmis : on sait seulement qu'il effectua avec succès le passage de l'Elbe, qu'il signala cette invasion par de glorieux exploits, et qu'il obtint en récompense les ornements du triomphe. Il revint, après

avoir établi son armée en quartiers d'hiver dans les contrées voisines du Rhin (1).

Cependant Auguste se portait en avant de Pavie pour recevoir la pompe funèbre. Tibère la précédait à pied. Le cercueil avait été porté jusqu'au Rhin par des tribuns et des centurions, et, après le passage du fleuve, par les principaux magistrats des villes. Dans chaque station, on avait élevé des autels aux dieux Mânes, sacrifié des victimes, brûlé solennellement des parfums et de riches offrandes. Auguste accompagna le corps jusqu'au cirque de Flaminius, où il prononça l'éloge du défunt, et ne craignit pas d'exprimer le vœu qu'une fin aussi glorieuse terminât sa propre carrière. Il laissa ensuite le cortége pénétrer jusqu'à l'enceinte de la ville, où il ne devait rentrer lui-même que l'année suivante. Les généraux qui revenaient après les victoires remportées sous leurs auspices devaient offrir, dans le temple de Jupiter, des actions de grâces aux dieux, et Auguste ne voulait pas signaler par de telles démonstrations l'année où la mort de Drusus avait mis le deuil dans sa famille. § 14. 745.

La pompe funèbre entra dans Rome, conduite par Tibère, et se dirigea vers le palais d'Auguste. Les citoyens la suivaient en foule, faisant entendre des plaintes amères sur le sort du jeune héros enlevé sitôt à leur amour. Tel était donc le prix réservé à ses exploits, à sa vertu, à ses généreux sentiments pour la liberté! Ils devaient donc voir terminée, par de secrètes embûches, cette vie glorieuse que tant de combats avaient respectée!

La cérémonie des funérailles était indiquée pour le

(1) Dion, LV, 1 et suiv. — Pline, VII, 20. — Suét., Claud. I et not. de Pitiscus. — Tacit, Ann. IV, 44.

lendemain. Tous les honneurs établis par la piété des anciens, ajoutés par le faste de leurs descendants, la signalèrent ; le cercueil était porté par des fils de sénateurs et les plus illustres des chevaliers. Le cortége s'arrêta au Forum, où Tibère monta sur la tribune aux harangues, et prononça un éloge funèbre en présence du corps de Drusus, qui du moins était alors insensible. Le bûcher avait été dressé dans le Champ-de-Mars ; les cendres furent déposées dans le tombeau construit pour Auguste.

Le sénat rendit plusieurs décrets pour honorer la mémoire de Drusus. Il lui déféra le surnom de *Germanicus*, que son fils devait porter avec gloire, ordonna que sa statue serait placée sur un arc de triomphe, et lui fit élever sur les bords du Rhin un cénotaphe où on devait lui offrir tous les ans des sacrifices.

Livie obtint aussi une statue, et les priviléges accordés par les lois Julia aux mères qui avaient trois enfants vivants. Soutenue par les entretiens du philosophe Aréus, elle avait montré une constance que Sénèque a ensuite vantée. On ignore si elle fut exempte de reproches : on sait seulement que la veuve de Drusus accepta chez elle un asile avec ses enfants.

§ 15. Un monument triomphal s'élevait cependant sur
745. les Alpes, pour célébrer des expéditions, moins glorieuses que celles de la Germanie, mais non moins fécondes en utiles résultats. Les nations nombreuses, dont ces montagnes protégeaient depuis longtemps l'indépendance et les brigandages, avaient été successivement réduites à accepter le joug des Romains.

Auguste avait préparé le succès de cette vaste entreprise par les voies militaires qui ouvraient à ses légions des pays regardés avant lui comme inacces-

sibles. Il avait décidé la soumission des Liguriens, établis sur les Alpes Maritimes, en faisant terminer la voie Aurelia, qui traversait leurs montagnes et s'unissait aux routes de la Gaule dans la ville d'Arles, dont elle devait amener la rapide prospérité.

Les routes qui devaient ouvrir l'accès des Alpes Grecques et Pennines avaient été construites après cette guerre, funeste aux Salasses, et dont Auguste semblait ainsi vouloir justifier les cruautés. Un nombre infini d'ouvriers avaient secondé ses légions pour diriger par la vallée d'Aost, jusqu'à Lyon, deux voies militaires qui surpassèrent toutes les autres par la grandeur et par la difficulté des travaux. L'une, plus courte, mais plus étroite, et réservée aux bêtes de somme, traversa les monts Pennins. L'autre, plus longue, et assez large pour les charrois, fut frayée dans le pays des Centrones, ou la Tarentaise. Les peuples de ces montagnes, frappés de stupeur et menacés du sort des Salasses, le prévinrent par une soumission volontaire.

Les Alpes Cottiennes étaient gouvernées par Cottius, dont la ville capitale, *Segusio*, depuis Suze, gardait les passages les plus difficiles de ces contrées. Effrayé par la redoutable persévérance d'Auguste, il avait eu recours aux plus humbles adulations, et pris le surnom de *Jules*, qui désignait les affranchis de ce prince. Mais ces témoignages stériles de déférence ne pouvaient suffire : ce fut seulement lorsqu'il eut construit à ses frais une voie militaire à travers les Alpes Cottiennes qu'il obtint divers privilèges pour ses villes, et pour lui-même le titre de roi.

Ceux des peuples des Alpes qui résistaient encore cédèrent enfin dans l'année de la mort de Drusus.

Auguste fit alors ériger le monument que le sénat lui avait décerné après les premiers exploits de la guerre des Alpes, et dont il avait ajourné la construction au terme de la guerre. Ce monument fut établi au delà du Var, sur le sommet de la montagne qui dominait le port d'Hercule, depuis Monaco. Ses ruines subsistent encore auprès du village de *Torpia*, dont le nom paraît être la corruption du mot latin *tropæum*. Son inscription offrait les noms des quarante-huit nations qui avaient été subjuguées (1).

§ 16. 746. Auguste rentra dans la ville l'an 746 de Rome, sous le consulat de Gallus et de Censorinus. Il offrit des actions de grâces à Jupiter dans son temple du Capitole, et refusa les fêtes ordonnées pour des succès qu'il avait trop chèrement payés par la perte de Drusus. Toutefois, il ne tarda pas à s'alarmer des propos qu'avait réveillés sa présence, et, pour détourner l'attention du peuple, il pressa la célébration de jeux préparés par les consuls. Il donna ensuite un combat de gladiateurs où des Germains d'une force et d'une stature extraordinaires descendirent dans l'arène. Mais il offrit bientôt aux Romains de plus nobles distractions dans les préparatifs de ses lieutenants sur les bords du Rhin. Ses légions avaient été complétées par des soldats d'élite; tous les ordres avaient été donnés pour assurer la gloire et l'éclat de cette campagne. Nous suppléerons aux détails imparfaits de Dion par ceux qui se trouvent épars dans les auteurs contemporains.

L'armée était réunie dans le camp formé sous Mayence. Auguste en fit la revue générale, et dirigea

(1) Pline, III, 20. — Suét., Tib. 37. — Amm. Marc., XV, 20. — Cluver., Antiq. ital., I, 9.

en personne le passage du Rhin. Tibère reçut ensuite le commandement, et guida la principale division le long des rives du Mein, pour attaquer les Suèves. Il confia la seconde division à Domitius, chargé de combattre les Sicambres. Cet appareil menaçant frappa de consternation les peuples germains, déjà abattus par leurs revers, et qui s'empressèrent de solliciter la paix. Auguste ne voulut pas recevoir leurs députés; avant toute négociation, il exigeait que les Sicambres, premiers auteurs de cette guerre, vinssent offrir leurs soumissions.

Les principaux chefs des Sicambres se rendirent alors au camp de Mayence. Ils arrivaient sans crainte, se confiant dans la foi du prince et dans leur caractère sacré de députés, lorsqu'ils se virent tout à coup arrêtés et jetés en prison. Envoyés ensuite et détenus dans les villes de la Gaule, ils se tuèrent de désespoir. Mais, à la nouvelle de cette perfidie, tous les Sicambres en âge de porter les armes étaient accourus à leur armée, qui se précipita sur les légions de Domitius. Leurs attaques furieuses se renouvelèrent pendant tout le jour; ils succombèrent enfin sous la discipline romaine : la nuit, qui survint, couvrit la fuite de leurs tristes débris.

Tibère avait cependant reçu l'ordre de poursuivre sa marche contre les Suèves. Il semait la division entre leurs chefs par d'insidieuses négociations, et les attirait à des combats où ses habiles manœuvres lui assuraient la victoire. Les ayant ainsi poussés à chercher un asile au delà de l'Elbe, il leur ferma le retour par des postes fortifiés sur le fleuve, et revint sur les pays que leur retraite laissait sans défense. Ces peuples, consternés par ses ravages, ayant offert de se

rendre à discrétion, il renvoya au prince leurs députés. Auguste accorda la paix, et n'exigea qu'un tribut et des otages; mais il refusa de comprendre les Sicambres dans le traité. Il reprit ensuite la route de Rome, laissant à Tibère l'ordre de consommer la ruine de ce peuple infortuné.

Un grand nombre de Sicambres étaient réfugiés dans les bois de la Germanie, et devaient bientôt répondre à l'appel du chef ambitieux des Marcomans. Tous les autres, au nombre de quarante mille, furent transportés hors de leur pays, après avoir vu leurs bourgades livrées aux flammes. Leur nation fut effacée de la Germanie; des terres leur furent assignées sur les bords du Rhin, avec défense, sous des peines sévères, de s'en écarter. On retrouve leur nom et leurs haines dans cette ligue des Francs, qui devait être si redoutable à leurs vainqueurs dégénérés.

Ainsi finit la guerre que l'on appela Sicambrique, du nom de ce peuple, qui l'avait provoquée et qui en fut la victime. Le traité qui la termina soumit au tribut la plupart des nations germaines qui habitaient entre l'Elbe et le Rhin. Auguste prit de nouveau le titre d'*imperator*, et accepta un décret qui établissait des jeux équestres pour l'anniversaire de sa naissance. Il agrandit aussi l'enceinte de Rome, en vertu de la prérogative constamment réservée aux généraux qui avaient reculé les frontières de l'empire (1).

§ 17. La prorogation de l'autorité qu'Auguste partageait
746. avec le sénat sous le nom d'empire, eut lieu peu après son retour. Depuis la mort d'Agrippa, il n'avait plus

(1) Paterc., II, 97. — Suét., Tib. 9 et notes de Casaubon. — Tacit., Ann. II, 26. — Cenot, Pis., pag. 155. — Gibert, *Acad. des Insc.*, tom. 30.

de motifs pour la restreindre à cinq ans, et l'obtint alors pour dix années.

Sa reprise de possession de la préfecture des mœurs annonçait une nouvelle revue du sénat, mais qui n'était plus redoutée. Ses soins pour relever la dignité du premier corps de l'état, et pour étendre sa juridiction, en avaient fait l'objet de l'ambition générale : sa liste offrit cette année les citoyens les plus éminents de l'empire.

Le prince éprouvait plus de difficultés à les exciter à la poursuite des magistratures. L'institution des préfets impériaux les avait rabaissées, lui-même concourait à les avilir ; ses fréquentes interventions entravaient surtout la préture, qui était encore l'objet des respects des citoyens, comme le dernier appui de la liberté publique. Nous l'avons vu se rendre en personne au tribunal, pour interdire à l'accusateur de mettre en jugement ses amis.

Mécène, que cette démarche avait protégé, fut néanmoins si frappé de ses dangers, qu'il lui conseilla de ne plus la renouveler. Mais, dans la dernière année de la guerre Sicambrique, Auguste y fut entraîné de nouveau par l'un de ces vétérans, dont le zèle lui paraissait encore nécessaire au maintien de son autorité. Cet homme, longtemps impuni, près alors de succomber dans une accusation de violence, étant venu solliciter son appui, Auguste voulait charger son questeur d'assister en son nom au jugement. « César, dit le vétéran, c'est en personne que je combattais pour vous à Actium. » Auguste céda et se rendit au tribunal, où il obtint l'absolution de l'accusé. Frappé, toutefois, des murmures qu'avait provoqués dans le Forum ce scandaleux sacrifice des devoirs du prince

aux intérêts du général, il avait de nouveau renoncé à d'odieuses interventions, lorsqu'il y fut entraîné, cette même année, en faveur de Nonius Asprénas, l'un de ses amis les plus dévoués, et s'attira ainsi la censure du fameux orateur Cassius Sévérus, qui avait intenté l'accusation. Nous en réservons les détails pour l'époque où ses ressentiments, longtemps contenus, lui dictèrent une des plus funestes innovations de son principat. Il suffit ici de faire observer l'avilissement de la préture, si vivement exposé par cet orateur, que la plupart des candidats s'étaient retirés avant l'assemblée des comices pour les élections.

§ 18. 746. Auguste releva l'éclat de cette magistrature en étendant ses priviléges, et en faisant accorder aux préteurs un droit qu'ils avaient vainement sollicité; c'était le droit de proposition au sénat, dont l'importance s'était accrue depuis que le prince l'avait fait comprendre dans sa prérogative. Ils devaient ensuite être détrompés, et l'on ne voit pas qu'ils en aient fait un fréquent usage. Mais les candidats, éblouis par cette concession, recommencèrent leurs brigues.

La décadence du tribunat ne pouvait pas être de même dissimulée. Les sénateurs, qui avaient jadis obtenu de Sylla cette candidature comme un privilége, la répudiaient à l'envi cette année. Auguste ordonna que chaque magistrat en exercice désignerait l'un des chevaliers romains qui serait de droit candidat pour le tribunat.

Un sénatus-consulte établit alors le vigintivirat, pour éviter à l'avenir de telles mesures. Il comprenait sous ce nom les vingt magistratures inférieures, celles des quatuorvirs des chemins, des triumvirs des monnaies, des triumvirs capitaux, délégués à l'exécution

des jugements criminels, et des décemvirs aux procès, qui présidaient les dix sections du tribunal des centumvirs. Il ordonnait que ces magistratures seraient désormais au nombre des *charges* ou fonctions publiques qui ne pouvaient pas être refusées ; qu'elles seraient conférées à des membres de l'ordre des chevaliers, et qu'elles les rendraient de plein droit candidats pour les magistratures supérieures.

On rapporte à cette même année l'édit du prince qui réformait une erreur commise par les pontifes dans le classement des jours intercalaires. Pour maintenir l'ordre ainsi rétabli dans le calendrier, il ordonnait de le graver sur une table d'airain. Le mois de sextilis y fut désigné sous le nom d'Auguste en vertu d'un décret du sénat, et nous en avons fait par corruption le mois d'août (1).

Mécène terminait cependant sa carrière. Depuis § 19.
quelque temps, dit Tacite, il n'avait plus conservé 746.
que les apparences de la faveur ; Livie dominait dans les conseils du prince par Salluste, qui s'était dévoué à ses intérêts. Ce nouveau confident d'Auguste était le neveu du célèbre historien, héritier par l'adoption de sa fortune et de ses magnifiques jardins. Il offrait de singuliers rapports avec Mécène, dissimulant, ainsi que lui, sous des apparences efféminées la vigueur de son âme et l'activité d'un esprit supérieur aux plus grandes affaires. Il avait imité sa modestie, fuyant l'éclat des honneurs et refusant de s'élever au-dessus de l'ordre des chevaliers. Cette conformité de caractère, soit naturelle, soit inspirée par la politique, l'éleva à une semblable fortune. Mais il obtint bien moins de

(1) Dion, LIV in f. et LV. — Suét., Aug. 36 et 56. — Lips. ad Tacit., Ann. II, 21. — Macrob., Sat. II, 4.

célébrité : les circonstances étaient changées ; il resta toujours subordonné à l'habile épouse qui l'avait porté à la faveur et pouvait seule l'y maintenir.

La fortune de Mécène était opulente, et l'on admirait ses jardins, construits sur un vaste terrain qui lui avait été accordé par le sénat. Il nommait Auguste son héritier et l'arbitre des legs portés dans son testament. Il recommandait Horace à sa bienveillance, mais ce poëte célèbre venait de précéder dans la tombe son généreux protecteur.

Mécène, dans l'opinion de Sénèque, eût pu devenir le digne rival des écrivains dont il favorisait les succès ; ses molles habitudes avaient énervé son génie, et son style s'était corrompu avec ses mœurs. Non moins dépravé que le prince, c'était en le recevant à sa table que le mari complaisant dont parle Juvénal, que Galba disait à son esclave : Je ne dors pas pour tout le monde.

Ses torts furent expiés par le noble usage qu'il fit de son crédit : ardent protecteur des lettres, non moins zélé pour adoucir le joug qui pesait sur les Romains, ce fut surtout par son influence qu'Auguste surmonta un naturel sanguinaire et les habitudes atroces du triumvirat, pour prendre, après la victoire, les sentiments d'un grand prince (1).

§ 20. Mécène ne fut pas seulement le ministre de la po-
746. litique d'Auguste, il le seconda aussi pour la protection des lettres, et contribua puissamment à l'éclat qu'elles offrirent dans ce siècle, compris depuis au nombre des quatre siècles qui ont servi d'époque à

(1) Cicer. ad Fam., VII, 24. — Suét., Aug.. 72. — Tacit., Ann. III, 30. — Senec., Epist. 114. — Juven., Sat. I, 114. — Plutarc., Erotiss.

la grandeur de l'esprit humain. Toutefois, cette protection tendait aussi à seconder les desseins politiques du prince. En envisageant le progrès des lettres sous ce point de vue qui appartient à l'histoire, nous pourrons découvrir quelques aperçus nouveaux dans un sujet épuisé à d'autres égards par la critique littéraire.

Nous expliquerons d'abord ainsi les innovations que l'on a remarquées dans l'enseignement des lettres. Les rhéteurs en étaient chargés; glorieux de montrer à leur tête ce même Cicéron qui avait offert les modèles, et qui dévoila ensuite les secrets de l'art oratoire; leurs exemples étaient puisés dans les chefs-d'œuvre qui s'étaient produits sous l'inspiration de la liberté, et qui en attestaient toute la puissance.

Auguste aspirait à leur substituer les grammairiens, bornés d'abord aux règles du langage qu'ils enseignaient à l'enfance, et qui déjà étendaient leurs leçons aux fables de la mythologie, expliquées par les écrits des poëtes. Il profita de l'éclat donné à ces études par Varron, qui les avait appliquées à de curieuses investigations sur les origines nationales. Il combla de bienfaits son plus célèbre émule, Hygin, qui fut préposé à la garde de la bibliothèque d'Apollon Palatin. Les leçons de cet ingénieux savant sur les traditions anciennes, sur les fables de la mythologie, sur les écrits des poëtes, séduisirent une jeunesse passionnée, qui n'avait plus que rarement sous les yeux les luttes de la tribune, et qui consuma toute son ardeur dans ces études oisives.

Le grammairien Verrius Flaccus devait à ces goûts nouveaux le succès de son école. Auguste l'établit dans son palais et lui confia l'éducation des jeunes Césars, en lui laissant tous ses élèves. La prééminence

sur les rhéteurs pour l'enseignement fut dès lors assurée aux grammairiens, mais ils donnaient leurs leçons en langue grecque. Cœcilius adopta la langue latine et offrit pour modèles les poëtes de ce siècle : c'était le même qui avait offensé le prince par la séduction de l'épouse d'Agrippa. Il obtint son pardon en intéressant l'amour-propre national à des leçons qui faisaient prévaloir, sur des études plus sérieuses, les séduisantes fictions de la poésie.

Les poëtes latins se montraient dignes de cet hommage, et Lucrèce lui-même, quoiqu'il eût employé, pour décrier le culte des dieux, le langage qui avait dû son origine au désir de lui donner plus de solennité. Nous verrons comment une fausse philosophie avait préparé cet abus, qui produisit son effet ordinaire, le rapide progrès de la superstition. Telle fut la vogue attachée dès lors aux croyances de l'astrologie judiciaire, que les injures du temps, qui détruisirent les poëmes si vantés de Valgius, de Rabirius et de Varius, respectèrent néanmoins les *Astronomiques* de Manilius.

§ 21. Ovide venait alors de publier ses *Métamor-*
746. *phoses*, l'un des plus beaux présents, dit La Harpe, que nous ait faits l'antiquité. Il avait débuté par un essai dans l'art dramatique, et sa *Médée* a obtenu les éloges de Quintilien. Mais Auguste ne voulait favoriser ni les tragédies, devenues l'un des exercices pour l'art oratoire, comme on le voit par l'*Œdipe* de Jules-César, et par les drames de Pollion; ni les comédies, où la censure des mœurs pouvait devenir une satire politique : c'était pour les décrier également qu'il avait inspiré au peuple le goût des danses pantomimes.

Le poëte satisfit aux désirs de ce prince, en publiant son poëme des *Métamorphoses*, qui devait accroître la passion de la jeunesse pour les fables de la mythologie. Il n'obtint pas moins de succès dans la poésie élégiaque ou érotique, non qu'il eût toujours reproduit la perfection de ses modèles, les grâces si pures de Catulle, l'exquise mollesse de Tibulle, la brillante élocution de Properce; mais il les avait tous surpassés par l'ingénieuse variété des tours, des détails, des figures de style; et l'on n'osait en blâmer la prodigalité, car il avait fait voir qu'elle résultait d'une véritable richesse.

Ces souplesses du courtisan, ces qualités éminentes du poëte, lui avaient obtenu la faveur d'Auguste; sa disgrâce n'en devait être que plus cruelle, et nous en rechercherons plus tard les causes.

Mais alors, marchant sur les traces d'Horace et de Virgile, Ovide était devenu l'un des trois poëtes qui ont fait la gloire des muses latines. Comme eux, il avait fécondé son génie par l'étude de la philosophie; il suivait aussi leur exemple lorsqu'il secondait les vues politiques d'Auguste. Horace les avait favorisées par ce rare talent qui rendait si acérés ses traits satiriques contre les adversaires, qui offrait, sous des formes si heureuses, l'éloge des partisans du prince. Cet usage de ses satires a été observé par un de ses commentateurs, qui l'a appliqué aux jurisconsultes, parce qu'ils avaient joué le premier rôle dans l'opposition républicaine.

On a regardé comme une tache à la mémoire d'Horace les vers où il reproduit les injures d'un rival contre Labéon, et taxe de démence le plus éminent des jurisconsultes. Il attaquait dans Labéon le mobile et le chef de leur résistance; les autres avaient été raillés, Trébatius Testa sur ses ivrogneries, Galba sur

la prostitution de son épouse, Fabius sur ses adultères. Mais dans ces vers si mordants, qui dispensaient à son gré le mépris ou le ridicule, Horace avait du moins gardé quelque réserve ; il s'en était écarté pour Labéon, trahissant ainsi la violence des ressentiments que ce digne Romain avait inspirés à Auguste.

L'art admirable de ce poëte pour surmonter, par l'éclat et la délicatesse de l'adulation, les dégoûts qu'elle inspire, fut d'autre part d'un grand usage pour relever dans l'opinion ceux dont elle avait flétri le dévouement aux innovations monarchiques. Ses éloges n'en ont point imposé à l'histoire, et cependant elle a semblé quelquefois la complice de ceux qu'il adressait au prince. On peut du moins reconnaître que ces ingénieuses louanges d'Auguste, souvent répétées dans les réunions intimes et dans les fêtes publiques, n'avaient pas peu contribué au succès des illusions sur lesquelles il fondait sa sécurité (1).

§ 22. Mais pour remplir le but principal d'Auguste, pour
746. imprimer un caractère sacré à sa domination, des vers qui séduisaient les esprits ne pouvaient suffire ; il fallait aussi toucher les cœurs par des émotions religieuses et nationales. On croit généralement que Mécène avait inspiré dans ce but le plan de *l'Énéide*. On peut juger du concours d'Auguste par les lettres que, du sein de la Cantabrie, au milieu des embarras d'une guerre difficile, il écrivait au poëte pour en presser l'exécution.

Virgile excusait ses délais par les recherches qu'exigeait un poëme qui devait réunir toutes les traditions chères aux Romains ; les origines de leurs familles et de leurs cités, les sources antiques de leurs rites sa-

(1) Estor, de Jurisp. Horat. — Schubart, de Fatis jur. R.

crès, de leurs pratiques militaires, de leurs coutumes civiles. Dans ces tableaux, non moins admirables pour leur fidélité que pour leur richesse et pour leur éclat, il voulait offrir aux Romains le présage de leur grandeur future et de leur prééminence sur les autres peuples.

Le véritable objet de *l'Énéide* se déguisait sous ces apparences. Elle devait fonder sur l'origine que l'illustre maison de Jules s'était attribuée, ces droits à l'empire, que le fils de Vénus et d'Anchise lui avait transmis. Elle était destinée à célébrer, sous le nom d'Énée, les qualités éminentes du dernier et du plus illustre de ses descendants; sa religieuse piété envers les dieux, son zèle pour la justice, sa prévoyance surnaturelle, qui avait constamment maîtrisé la fortune.

L'oracle de Jupiter l'annonce à Vénus dans le premier chant du poëme : « Un héros né de ta race, un digne héritier du nom d'Iule, César Auguste, accomplira les arrêts du Destin, qui ont promis aux Romains l'empire du monde. Tu le verras un jour dans l'Olympe, chargé des dépouilles de l'Orient, pour recevoir auprès de toi les vœux des mortels. Il ramènera sur la terre les bienfaits de la paix, la foi antique, les rites sacrés de Vesta, les institutions de Romulus. On verra, sur leurs gonds rouillés, tourner les portes pesantes du temple de la Guerre, et la Discorde impie, enchaînée par cent nœuds d'airain, les ronger vainement de ses dents ensanglantées. »

Lorsque Énée descend ensuite dans les enfers, Anchise porte ses regards sur le plus illustre de ses descendants. « Vois ce héros que t'ont promis les favorables destins, ce fils d'un dieu, César Auguste. Il fera renaître l'âge d'or dans le Latium, dans le royaume

antique de Saturne. Il étendra sa domination jusque sur les Garamantes et sur les Indiens, au delà des limites tracées au cours du soleil et des lieux où les vastes épaules d'Atlas soutiennent la voûte étoilée. Au seul bruit des oracles qui proclamaient sa venue, la mer Caspienne et les ondes Méotides ont été troublées, les sept bouches du Nil ont retenti de cris de terreur. »

Le poëte s'était surpassé lui-même dans ce chant où il offrait, gravées sur le bouclier d'Énée, les images prophétiques de la victoire d'Actium. César Auguste paraissait debout sur sa poupe élevée, le front resplendissant de l'étoile paternelle, guidant au combat le sénat et le peuple romain, protégé par les pénates de la patrie et par les dieux de l'Olympe. Dans ce magnifique tableau qui transportait Properce d'admiration, « les poëtes de la Grèce et de Rome, s'écriait-il, sont éclipsés ; la palme de l'épopée est ravie au chantre d'Achille ! »

Ce ne fut pas un des moins habiles artifices de la politique d'Auguste, que la publication de ce poëme, où les antiques croyances des Romains consacrent sa puissance, et qui rattache leur fortune à ses destinées. Mais les séductions qu'il exerçait sur eux ne devaient pas lui survivre ; il ne pouvait même flatter leur orgueil sans préparer de nouveaux obstacles aux institutions qui auraient pu réaliser les prédictions des oracles en faveur de ses descendants (1).

§ 23. Les Romains étaient en effet ramenés, par les sou-
746. venirs de leur grandeur, aux sentiments qui en avaient été le principe. De nobles instincts leur dévoilaient l'influence des institutions qui les avaient élevés au-

(1) Disc. sur *l'Énéide*, par Vatry, *Acad. des Insc.*, tom. 19. — Delille et Tissot, sur *l'Énéide*.

dessus des autres peuples, sur les mâles accents qui avaient fait retentir leur tribune. La décadence où ils la voyaient tomber leur semblait l'image de leur propre dégénération ; les brillantes inspirations de leur poëte ne faisaient qu'accroître leurs regrets pour les prodiges qu'enfantait naguère la voix si puissante de leurs orateurs.

Cet avilissement de l'éloquence n'était déjà que trop sensible, et ne peut être attribué aux vices de l'éducation ; car les travaux assidus qui préparaient la jeunesse aux triomphes du Forum n'avaient pas été abandonnés. L'érudition de Virgile et de ses rivaux fait assez voir que les poëtes eux-mêmes s'imposaient ces fortes études qui peuvent seules développer la vigueur et féconder les créations du génie. On ignorait encore ces molles habitudes de l'enfance et cette négligence des premiers éléments de l'instruction qui devaient, suivant Tacite, préparer les dédains de la jeunesse pour les ouvrages des anciens auteurs, pour l'étude des sciences, des hommes et des affaires. Ces écoles futiles où des sophistes, non moins ignorants que leurs disciples, leur enseignaient à disserter sur tous les sujets, et, ne pouvant les élever à la véritable éloquence, les exerçaient à de vaines déclamations ; ces écoles d'effronterie, suivant l'expression du même auteur, ne jouissaient encore d'aucun crédit.

Mais les circonstances étaient changées. L'orateur ne peut aspirer à des triomphes éclatants que par la grandeur des dangers et des obstacles ; il faut qu'une lutte ardente excite son courage, élève son âme, y fasse naître de hautes et de soudaines inspirations. Auguste les avait taries dans leur source, en surmontant les factions qui agitaient les comices ; le frein qu'il

leur imposait avait arrêté dans leur élan les passions populaires : « il avait tout pacifié, dit Tacite, même l'éloquence. »

D'autres causes avaient étendu cette décadence jusqu'au barreau; la jeune noblesse, qui s'y était jusqu'alors préparée au succès de la tribune, par des accusations judiciaires, les abandonnait désormais aux délateurs. Ces accusations, jadis considérées comme la plus noble voie pour arriver aux honneurs, s'étaient avilies par la bassesse de ceux qui s'en faisaient un titre aux récompenses ou à la faveur du prince.

Quelques orateurs, parmi lesquels on distinguait Messala et Pollion, tous deux élèves de Cicéron, résistaient à ces influences et n'avaient pu toutefois entièrement s'y soustraire. On admirait sans doute, dans Messala, ce style élégant et pur, ces grâces naturelles, cette belle déclamation, où respirait, suivant Quintilien, toute la noblesse de son origine. Mais il se réduisait au genre d'éloquence dont Cicéron avait offert le modèle sous la dictature de Jules-César, et consacrait son rare talent à justifier, par l'éloge d'Hérode dans le sénat, la couronne promise par les triumvirs, ou à plaider devant Antoine la cause du roi de Judée. Son fils Messalinus marcha sur ses traces; nous le verrons se rendre l'organe du sénat, dans les honneurs décernés à Auguste.

Pollion, qu'un génie altier éloignait de ce genre d'éloquence, ne paraissait au Forum que pour la défense des causes privées. Engagé dans des luttes fréquentes contre les orateurs de la nouvelle école, il ne perdit jamais de vue le noble but et la dignité de l'éloqnence; mais il contracta cette sécheresse et cette dureté qui dégradent le corps humain lorsqu'elles y

mettent à découvert les os et les muscles, et qui ne sont pas moins contraires à la beauté du discours quand elles amaigrissent l'élocution oratoire.

Déjà commençait à prévaloir la nouvelle éloquence que les changements politiques avaient préparée, et dont Cassius Sévérus fut le plus brillant modèle. Elle n'offrait pas encore cette recherche des saillies ingénieuses, des pensées brillantes, des ornements empruntés à la poésie, que l'on devait ensuite censurer dans les orateurs; elle se distinguait par l'extrême violence et par l'abus des mouvements oratoires. Sévérus affectait de dédaigner toute méthode dans le développement de ses moyens, toute réserve dans ses expressions; aux railleries ingénieuses, il substituait d'amers sarcasmes et de mordantes ironies; dépassant le but par ses efforts sans art pour l'atteindre, s'exposant à découvert pour frapper des coups plus assurés sur son adversaire. Mais souvent il rachetait ses défauts par une véritable énergie; en s'abandonnant à cette indignation, longtemps concentrée, que lui inspiraient les regrets de la liberté, il s'élevait aux plus grands effets de l'éloquence, et prouvait ainsi qu'il eût été digne de lui rendre son ancien lustre. Si l'on considère les traits sous lesquels Tacite l'a ainsi dépeint, dans le *Dialogue des Orateurs*, qui fut l'ouvrage de sa jeunesse, on est conduit à penser que, dans un âge plus mûr, il a souvent imité ce modèle (1),

L'influence du nouveau gouvernement fut moins nuisible à l'histoire, qui a produit dans ce siècle un de ses chefs-d'œuvre : on peut néanmoins remarquer que Tite-Live survécut de trois ans à Auguste, et qu'il § 24. 746.

(1) Cicero, de Orat., 21.—Quint., Inst. or. X. – Tacit., de Orat. dial.

interrompit ses travaux, à peine âgé de cinquante ans, lorsque la mort de Mécène l'eut privé d'une protection qui assurait son indépendance. On pourrait ajouter, sur le témoignage de Martial et de Quintilien, que les Romains le jugeaient inférieur à Salluste, qui avait écrit sous les garanties et au milieu des orages de la liberté. Cette observation doit accroître nos regrets pour la perte de l'histoire de leur temps, écrite par Messala et par Pollion, sous l'impression encore récente des crises qui venaient de terminer leur carrière politique.

Denys d'Halicarnasse, qui profita de la nouvelle direction des esprits pour le succès de son Histoire des antiquités romaines, et Diodore de Sicile, qui écrivit comme lui en langue grecque, n'obtinrent tous deux que le second rang. Trogue Pompée, l'émule en langue latine de l'histoire universelle de Diodore, aspira au premier rang, par l'imitation de l'historien grec Théopompe. Mais il reproduisit vainement les censures de Diodore contre les harangues de Salluste et de Tite-Live, dont la forme directe interrompait la narration. Ni son exemple ne put faire prévaloir la forme indirecte, ni la recherche des nombres oratoires dans son élocution ne put l'élever à la rivalité de ces deux historiens. Cette infériorité causa peut-être la perte de son histoire, qui s'explique aussi par l'extrait que Justin en publia dans le siècle des Antonins.

On vit bientôt s'élever un historien moins inférieur à de telles prétentions. Velléius Paterculus publia ce précis, qui est resté un modèle pour les hardiesses heureuses du style historique, pour l'art de peindre à grands traits dans un cadre si resserré, pour la méthode de grouper les faits, qui les offre en masse sans

les confondre. Sa grande histoire s'est perdue, mais il suffit de ce précis pour attester l'influence d'un siècle d'adulation, et faire voir que les bassesses du courtisan avaient arrêté dans son essor le rare génie de l'historien.

Pendant ces phases diverses de la poésie et de l'élo- § 25.
quence, la philosophie conservait tout son éclat, parce 746.
que ses spéculations les avaient tour à tour caressées. L'orateur romain lui attribua ses succès, et lui exprima sa reconnaissance par les traités qui la rendirent familière aux Romains. Les poëtes ne s'élevèrent à la rivalité de leurs brillants devanciers qu'en empruntant à ses inspirations des beautés nouvelles.

Virgile, élevé à l'école des épicuriens, et qui a souvent reproduit leurs doctrines, imita, pour les autres sectes, ces abeilles dont il chantait les mœurs et les révolutions dans un palais de cire. Lorsqu'il exprime l'opinion qu'un souffle divin les anime, on croit entendre un disciple de Platon. On reconnaît la doctrine de Zénon dans le discours d'Anchise sur cette flamme éthérée qui anime notre corps, qui en contracte les souillures, et qui doit s'en purifier avant d'être admise au séjour de l'Élysée.

Horace avait suivi dans Athènes les leçons des platoniciens. Il emprunta aux diverses sectes les maximes de philosophie pratique qui ont fait de ses écrits le livre de tous les âges. Suivant la remarque de son traducteur, « si Platon a beaucoup puisé dans Homère, Horace a forcé la philosophie de rendre à la poésie autant qu'elle en avait reçu. »

Par de semblables études, Ovide s'était élevé à la rivalité de ces deux poëtes. Les plus heureuses inspirations de cet écrivain si fécond et si brillant se re-

trouvent dans la Théogonie et dans les ingénieux systèmes de Pythagore.

Auguste avait considéré l'étude de la philosophie comme un moyen de se former à l'art oratoire. L'exhortation à la philosophie que l'on trouve dans ses écrits atteste son goût pour les discussions spéculatives. Il les provoquait souvent dans les repas avec ses familiers. Il se plaisait dans la société des philosophes les plus estimés, et celui qui lui avait enseigné la philosophie, Aréus, était à ses côtés lorsqu'il fit son entrée dans Alexandrie.

Aréus, né dans cette ville, sollicita sa protection pour les écoles qu'elle devait à la munificence des Ptolémées. Auguste était disposé à l'accorder. Il aspirait à fonder l'unité des diverses parties de l'empire sur les développements des rapports entre l'Occident et l'Orient, dont Alexandrie était devenue le centre, et il voyait dans ses écoles se concilier les opinions qui exercent le plus d'influence sur les mœurs des peuples. Ce prince avait pour unique but d'élargir les bases de l'ordre politique ; une autre influence préparait alors les événements qui changèrent, dans un ordre plus élevé, la face du monde. Mais nous n'avons entrepris de considérer que les progrès de la philosophie (1).

§ 26. La secte d'Épicure dominait alors dans Rome toutes
746. les autres, et Brucker explique ainsi cette préférence : « Platon et Zénon avaient également abusé du syncrétisme ; leur doctrine était formée de plusieurs systèmes, non-seulement divers, mais opposés les uns aux autres. Épicure enseignait, au contraire, une doctrine complète dans son ensemble, et qui n'était

(1) *Géorg.* IV, 220. — *Énéid.* VI, 724. — Brucker, Hist. phil., tom. 2. — Pluquet, préf. du Dict. des Hérésies.

empruntée à aucun autre système. Tenneman ajoute qu'Épicure avait prévenu, par des dogmes généraux et précis, toute innovation à cette doctrine.

Ainsi avait été préparé le puissant attachement, osons le dire, la foi constante que cette secte inspirait à ses disciples. Elle s'accordait d'ailleurs avec les opinions matérialistes de ce siècle, et avec la licence des mœurs publiques; elle ne citait point de philosophes célèbres, dédaigneuse même de la renommée; mais elle comptait de nombreux partisans dans tous les rangs, et surtout dans les rangs les plus élevés de la société. Le poëme de Lucrèce attesta sa prééminence. « Ni les hautes conceptions spiritualistes de Platon, dit l'un des historiens modernes de la philosophie, ni les idées dramatiques de Zénon sur les luttes constantes de la fatalité avec le libre arbitre de l'homme, n'avaient encore inspiré aucun poëte; tandis que la philosophie mécanique d'Épicure avait trouvé pour interprète le plus digne précurseur de Virgile. C'est que la poésie n'exprime que les idées qui sont vivantes dans les esprits, et que, dans cette espèce d'agonie des croyances religieuses, le matérialisme seul, qui faisait l'apothéose des passions, exprimait ce qui restait de triste enthousiasme dans le cœur de l'homme. »

Ainsi fut prostitué le langage des dieux aux doctrines qui attaquaient leur culte et décriaient leurs autels. On est même contraint de reconnaître que ces doctrines sont l'unique recours de l'homme qui abjure ses croyances religieuses; car les dogmes spiritualistes le ramènent toujours à l'être invisible, qui a créé le monde physique aussi bien que le monde intelligent, et qui les conserve par les lois émanées de sa volonté souveraine.

La secte stoïque, dit Tenneman, obtint à Rome le plus de succès, après la secte d'Épicure. Adoptée surtout par les hommes d'état et par les jurisconsultes, elle influa sur leur résistance aux desseins d'Auguste, et l'aliéna ainsi de ses partisans. Ce prince avait été jusqu'alors favorable à une philosophie qui détournait l'activité des principaux citoyens sur de vaines spéculations ; un stoïcien célèbre, Athénodore, avait même partagé avec Aréus la direction de ses études philosophiques.

Athénodore, natif de Tarse en Cilicie, avait obtenu cette faveur par l'intervention de Mécène, qui estimait son esprit et sa vaste érudition. Il le seconda plus d'une fois pour étouffer dans le cœur du prince les inclinations du triumvir. Nous avons vu un singulier exemple de son zèle, lorsque Auguste abusait de l'odieuse coutume introduite par Caton, et nous apprenons de Zosime qu'il avait puissamment contribué à lui inspirer les sentiments d'un grand prince (1).

§ 27. La secte de Platon avait au contraire obtenu peu
746. de faveur chez les Romains, et leur génie, porté à l'action, dit Tenneman, en avait peu goûté les spéculations ; le caractère de grandeur qui la distinguait frappa enfin leurs regards, exposé par le premier de leurs orateurs. Ils s'indignèrent des tristes chants de Lucrèce, qui n'aspiraient à les affranchir du pouvoir bienfaisant de la divinité que pour les livrer à la tyrannie de leurs passions. Ils admirèrent, dans les brillants traités de Cicéron : « cette providence divine qui manifeste son existence et sa nature par ses ouvrages ; qui offre à l'homme un modèle dans les opé-

(1) Brucker, *ibid.* — Tennemann, trad. de Cousin. — Salinis, hist. de la philos.

rations de sa sagesse ; qui garantit, par sa justice, les récompenses promises à la vertu ; qui règle la société civile par des lois immuables, dont le sénat et le peuple ne peuvent s'écarter dans leurs lois ni accorder de dispenses. »

Les doctrines de Platon auraient obtenu la prééminence, si la secte académique ne les avait pas décriées, en ne les présentant que comme des opinions probables. Son éloquent interprète fut la victime de ce doute, dans les disgrâces de la fortune ; les inconstances que l'on a reprochées à ce grand homme n'avaient d'autre cause que la faiblesse de ses convictions.

L'esprit de doute s'accrut chez les disciples de Platon par leur lutte avec les stoïciens. Ces sectes avaient été toutes deux fondées sur l'abus du syncrétisme. L'analogie que cette origine commune avait produite entre leurs doctrines s'était manifestée dans les tentatives du stoïcien Panœtius pour les concilier, et ensuite dans les écrits de l'académicien Antiochus d'Ascalon, qui soutint que l'opposition apparente de leurs préceptes n'était fondée que sur des différences de mots.

Mais une rivalité jalouse les avait ensuite poussées à des extrêmes contraires. Les stoïciens avaient imité le dogmatisme de l'école d'Épicure, et leur sage avait étendu à ses opinions l'invincible fermeté qui inspirait toutes ses actions. Les académiciens avaient compromis, par l'excès du doute, l'ascendant que le génie spéculatif des peuples de l'Orient leur assurait dans l'école d'Alexandrie. Ils avaient ainsi favorisé le succès de la nouvelle école sceptique, établie par Ænésidème dans cette ville, au siècle de Cicéron.

L'école éclectique, qui tendait, dit Brucker, à for-

mer un chaos des opinions diverses des philosophes, s'autorisa, pour faire un choix dans tous les systèmes, de la disposition des esprits à les contester également. Potamon l'ouvrit dans Alexandrie au siècle d'Auguste, si l'on en croit Suidas. Brucker n'en assigne la fondation qu'au siècle suivant ; mais il convient que, dès lors, le syncrétisme de plusieurs philosophes ne différait pas de l'éclectisme. On n'a pas bien connu les doctrines de Potamon; il paraît les avoir surtout empruntées des méthodes d'Aristote et des systèmes de Pythagore, qui tendaient à prévaloir dans Alexandrie (1).

§ 28. 746. La secte d'Aristote dut ses succès, dans l'Orient, aux enseignements de Nicolas de Damas, ou Damascène. Nicolas devint ensuite le confident d'Hérode, et l'histoire universelle qui accrut sa célébrité fut entreprise à la sollicitation du roi de Judée ; mais il mêlait ces études aux spéculations philosophiques, aimant à voyager, disait-il, mais aspirant toujours à rentrer dans sa patrie. Son esprit et sa vaste érudition lui obtinrent ensuite la familiarité d'Auguste Ils séduisirent même les Romains, peu favorables jusqu'alors à une secte qui n'était pas moins spéculative que celle de Platon, et qui n'avait pas eu comme elle un éloquent orateur pour interprète.

Aréus relevait en même temps dans Alexandrie la secte de Pythagore : il profitait du décri de la secte de Platon, et se rapprochait de ses doctrines, pour imiter leur analogie avec celles qui prévalaient dans l'Orient. Appelé ensuite auprès d'Auguste pour lui enseigner la philosophie, il réveilla chez les Romains,

(1) Midlet, Vie de Cicéron, liv. XII. — Brucker et Tenneman, *ib*.

dans l'intérêt de sa secte, la vénération attachée à cet institut de Pythagore, qui avait jadis régénéré la Grande-Grèce. Ce philosophe, chéri d'Auguste, s'était aussi concilié la bienveillance de Livie, en lui offrant ses consolations dans la douleur où l'avait jetée la perte de son premier époux.

Auguste avait alors conçu de l'ombrage des efforts de Q. Sextius, qui s'efforçait de remettre en honneur le régime de vie et les pratiques pythagoriciennes, et qui s'était concilié les stoïciens, en mêlant à ses dogmes ceux du Portique. Comme il l'avait vu combattre dans les rangs de ses adversaires, et se refuser ensuite aux avances des triumvirs, ces témoignages de son zèle philosophique lui paraissaient inspirés par le désir de ramener les Romains aux anciennes mœurs républicaines. Pour dissiper ces impressions, Aréus porta tout le zèle de ses disciples vers l'étude de la nature, et il favorisa ainsi la grande vogue d'Anaxilaus.

Anaxilaus de Larisse, médecin distingué, s'était d'abord fait connaître par d'heureuses découvertes dans les sciences naturelles; il y joignit l'enseignement des doctrines sur la magie, science supérieure et occulte, que Pythagore avait cachée sous la fameuse théorie des nombres. Son ardeur pour la célébrité l'entraîna ensuite à offrir, dans des réunions secrètes, ces effets merveilleux de la magie naturelle, qui remplissaient les spectateurs de crainte et d'admiration. Nous le verrons s'attirer ainsi une punition sévère; ses succès lui firent alors partager avec Aréus la gloire d'avoir remis en honneur la secte de Pythagore. Il séduisit même un grand nombre de disciples de Platon, en mêlant leurs doctrines aux enseignements de cette secte.

Ce retour vers les platoniciens favorisa leur réno- § 29. 746



vation, entreprise alors par Thrasylle, et connue sous le nom de néoplatonisme. Thrasylle, natif de Mendès en Égypte, et que l'on surnommait l'astrologue, parce qu'il était fort versé dans les sciences magiques, en fit usage pour relever le crédit de l'académie. Il soutint qu'elles s'accordaient avec la doctrine secrète de Platon, qui les avait empruntées aux manuscrits laissés par Pythagore. De ces sciences et de l'invocation des génies il forma un nouveau système, qui séduisit tous les esprits, en flattant la superstition, à laquelle ils étaient poussés par l'incrédulité religieuse; qui entraîna à sa suite les âmes faibles ou passionnées, en offrant une carrière sans limites à leurs espérances. L'interprétation allégorique, qui prévalait alors dans Alexandrie, fut une des bases de ce système; il s'en servit pour rattacher les dogmes de sa philosophie aux mystères des antiques religions de l'Orient.

Les innovations des pythagoriciens et des autres sectes furent absorbées dans ce vaste syncrétisme, et, réunies aux spéculations des platoniciens, formèrent un enseignement complet et dogmatique. Thrasylle avait ainsi fondé, dit Tenneman, une école d'enthousiastes, qui se prétendaient éclairés par une haute lumière intérieure. Mais il avait remplacé le doute par des convictions, et il avait profité du syncrétisme de sa secte pour lui approprier les systèmes les plus accrédités dans Alexandrie. Le Juif Philon continua son ouvrage avec un tel succès, que plusieurs lui attribuèrent la fondation du néoplatonisme.

Thrasylle obtint dans Rome les mêmes succès, et les dut surtout aux sciences magiques. Nous verrons comment il se garantit de la réprobation qu'elles attirèrent sur d'autres sectes de philosophie.

La protection accordée aux philosophes s'étendit § 30.
à tous les savants, dont ils étaient d'ailleurs les rivaux 746.
pour l'étude des sciences. Leurs travaux étaient secondés dans Alexandrie par sa fameuse bibliothèque, établie sous les Ptolémées, incendiée pendant la guerre, relevée par les bienfaits d'Antoine et d'Auguste. Ce prince lui donna pour rivale dans Rome la bibliothèque d'Apollon Palatin, devenue bientôt par ses soins le rendez-vous des savants les plus distingués de l'empire. Nous avons vu des citoyens opulents, animés par l'exemple de Pollion, imiter cette noble munificence.

Tennemann a fait observer que ces secours furent plus nuisibles qu'utiles au progrès des sciences, et que les facilités obtenues pour acquérir de l'instruction ou pour la répandre avaient fort affaibli l'originalité des recherches. Les philosophes, en effet, déjà trop portés à la spéculation, négligèrent la pratique et l'expérience. Le même écrivain appliqua son érudition d'emprunt aux sujets les plus divers, et c'est ce qui explique comment les deux traités sur l'art de la guerre que ce siècle a produits furent l'ouvrage du médecin Celse et du mythologue Hygin. Leur génie perdait en profondeur ce qu'il avait acquis en superficie; les sciences restaient stationnaires, les découvertes nouvelles semblaient même inféconds. On avait constaté, par d'heureux essais, que les fluides pouvaient être très-utilement employés comme moteurs, et toutefois cette branche de la mécanique ne devint une véritable science qu'au siècle suivant, comme on le voit par les traités de Frontin.

L'astronomie et la géographie obtinrent seules, par les soins d'Auguste, un nouvel essor. L'astronomie,

de tout temps en honneur dans l'Orient, s'était accréditée dans Rome au siècle de Cicéron; et l'on voit, par ses dialogues sur la république, qu'il aspirait à découvrir les principes qui doivent être sur la terre les bases de l'ordre social, par l'étude de l'ordre admirable qui préside aux mouvements des corps célestes. Auguste manifesta son zèle pour cette étude en faisant transporter de la ville d'Héliopolis un obélisque qui fut élevé au milieu du Champ-de-Mars. Une méridienne, tracée à sa base, devait servir à mesurer la longueur de l'ombre, et à la comparer avec celle des nombreux obélisques ou gnomons qu'il avait fait établir dans les principales villes de l'empire pour déterminer leur latitude.

Mais ce prince voulait surtout ainsi favoriser les progrès de la géographie; il les seconda plus directement par ses soins pour terminer la description du monde romain, commencée dans l'année de la mort de Jules-César, en vertu d'un sénatus-consulte. Agrippa fit recueillir un très-grand nombre de mémoires et préparer une carte générale. La mort le prévint lorsqu'il faisait construire le portique sous les voûtes duquel il voulait la faire graver; le portique fut élevé sous son nom, la carte y fut gravée après avoir été complétée et étendue au reste du monde. Le globe terrestre, suivant l'expression de Pline, fut alors offert pour la première fois aux regards de ses habitants.

Les savants les plus distingués avaient concouru à cette vaste entreprise; le roi Juba leur avait donné l'exemple, par les investigations sur l'Afrique qu'il provoqua, et voulut lui-même rédiger. Denis de Charax, chargé par Auguste d'instruire son fils Caïus

César, célébra, dans un poëme en vers grecs, les progrès de la géographie.

Strabon, qui n'était connu jusqu'alors que comme philosophe et comme orateur, se livra désormais tout entier à cette science, dont il vérifia dans ses voyages les découvertes. Sa géographie est restée, malgré les savants travaux de Ptolémée, un des plus beaux monuments élevés par les anciens à cette science : on la recherche pour les descriptions, que la présence des lieux semble rendre plus vives et plus pittoresques; pour les anecdotes nombreuses qui suppléent aux lacunes des historiens; pour le goût si pur qui semble le cachet du siècle d'Auguste (1).

Auguste obtint aussi de nouveaux progrès dans les § 31.
arts, et le caractère de grandeur qu'il donna à ses 746.
monuments publics atteste l'invention de machines qui suffisaient au transport des plus immenses fardeaux. C'était par leur secours qu'il avait décoré le Champ-de-Mars d'un obélisque enlevé à la ville d'Héliopolis. Un autre obélisque de la même ville devait être le plus bel ornement du Cirque : l'arrivée du navire qui l'amenait dans le port d'Ostie excita, dit Pline, des témoignages unanimes de surprise et d'admiration. Ce navire y fut conservé jusqu'au temps de Claude, qui le fit couler à fond pour servir de base à la vaste digue construite en avant de ce port.

Les machines de guerre furent aussi perfectionnées; leur usage trop fréquent devait être une des causes de l'altération dans la discipline qui a été remarquée par les historiens.

On ignore si l'art de la guerre fit alors des progrès;

(1) Tennemann et Brucker, *ibid.* — Pline, III, 2.

les circonstances lui étaient devenues moins favorables ; et, tandis que le prince invitait les savants à discuter ses théories, il condamnait les plus illustres capitaines à une retraite prématurée.

L'art de l'agriculture semblait destiné à plus de succès ; il réparait les désastres de la guerre chez les peuples civilisés ; il favorisait les développements de la civilisation chez les peuples barbares. Mais les savants discutèrent en vain ses théories ; vainement Columelle rédigea ses préceptes dans des écrits remarquables par les formes de style, aussi variées que la nature elle-même, dont il enseignait à obtenir les bienfaits. Cet art, si noble et si utile, tendait à sa décadence, parce que ses travaux, jadis honorés par des mains victorieuses, n'étaient plus désormais exercés, surtout en Italie, que par des esclaves.

La funeste influence de l'esclavage fut dès lors attestée par l'inutilité des efforts d'Auguste pour encourager la construction des moulins à eau, et rendre ainsi aux travaux de l'agriculture une multitude de bras employés à broyer le grain avec le pilon ou la meule. Cette invention récente, et depuis justement vantée, obtint alors si peu de faveur, qu'elle était encore presque sans usage au temps de Pline. C'était ainsi, suivant l'opinion de Vitruve, que la guerre, en multipliant sans mesure le nombre des esclaves, avait étendu sa funeste influence au sein même d'une paix profonde : l'esprit humain semblait frappé de stérilité ; dans le citoyen opulent, qui ne savait recourir qu'aux bras de ses esclaves ; dans l'esclave, qu'avait abruti le sentiment de sa misère. Telle fut, comme l'a fait observer dans la suite l'annotateur de Palladius, la véritable cause qui rendit inutile une inven-

tion dont on devait plus tard obtenir une si heureuse influence sur la prospérité de l'agriculture (1).

Auguste s'efforçait surtout de relever les beaux- § 52.
arts, déjà menacés, dit Winckelmann, d'une rapide 746.
décadence. Il invitait les plus célèbres artistes de la Grèce à rivaliser, dans ses monuments publics, avec les chefs-d'œuvre dont elle avait été dépouillée, et leur offrait dans Rome une nouvelle patrie. Ses efforts eurent d'abord peu de succès, et les Romains semblaient devoir renoncer à la gloire des beaux-arts. Virgile les consolait en s'écriant que l'art des Romains était de commander aux autres peuples. Il aurait pu ajouter que cet art s'était aussi dégradé par l'abus de la liberté, qui les avait réduits à accepter d'un maître les lois qu'ils croyaient encore donner au monde.

Vitruve leur préparait de plus justes consolations en ramenant le goût du beau dans les arts. Cet architecte fameux, dont le génie naissant avait été démêlé par Jules-César, seconda puissamment les vues d'Auguste. Il imprima un caractère plus noble aux monuments publics; il dirigea les artistes chargés de les décorer. Il exigeait d'eux une vaste érudition, alléguant la nécessité d'étendre les lumières de l'esprit pour féconder ses créations, et justifiant cette opinion par son propre exemple; car il avait publié des écrits sur tous les arts libéraux, et ce fut lui qui employa le premier le nom d'*Encyclopédie*, ou plutôt d'*Encyclie*, dont on se servit ensuite pour les désigner.

Les soins de Vitruve eurent un plein succès. En inspirant aux artistes une généreuse émulation et le feu dont il était lui-même animé, il les éleva à la hau-

(1) Pline, XVI, 176, et XXXVI, 14. — Joly, *Acad. des Insc.*, tom. XL. — Vitruv., X, 10. — Gesner, sur Pallad., I, 12.

teur de leurs modèles. L'admiration des contemporains hésita plus d'une fois, dans les monuments publics, entre les nouvelles créations des beaux-arts et les chefs-d'œuvre auxquels elles avaient été associées.

Mais un spectacle douloureux vient attrister nos regards, lorsqu'ils se portent sur ces édifices où le siècle de Périclès et le siècle d'Auguste avaient réuni tant de titres de leur gloire. Déjà pétille dans le lointain la flamme qui vient les réduire en cendres; sa funeste lueur éclaire la tour élevée où le parricide fils d'Agrippine, debout, en habit de théâtre, déclame les vers qu'avait inspirés le sac de Troie, et considère avec de sauvages transports ces monuments du génie et de la victoire qui disparaissent au milieu des ruines embrasées. « Pertes irréparables, s'écrie Tacite, et qui seront à jamais déplorées par tous les amis des beaux-arts (1). »

(1) Pline, III, 2, et XXXVI, 9. — Vitruv., I, 1 — Tacit., Ann., XV, 18. — Winckelm., VI, 4.

LIVRE SIXIÈME.

CAÏUS CÉSAR.

ANS DE ROME 746 — 757.

Auguste avait d'abord ressenti vivement la perte de § 1er.
Mécène, et ne parut bientôt occupé que de sa ten- 746.
dresse pour ses deux fils adoptifs, et de ses soins pour les en rendre dignes. Il présidait lui-même à leur éducation, assistant à leurs exercices, leur donnant des leçons de natation et leur enseignant les éléments des lettres. Il avait établi dans son palais l'école de Verrius Flaccus, pour leur assurer les avantages de l'éducation publique. Sous le premier consulat de Tibère, il les présenta au peuple, dans les jeux que les préteurs faisaient célébrer pour la dédicace du théâtre de Marcellus. Tous les spectateurs se levèrent, les saluant par de bruyantes acclamations. Auguste blâma des hommages qui blessaient la dignité du peuple romain et pouvaient corrompre un âge aussi tendre; mais il dissimulait ainsi vainement sa joie secrète.

Tibère l'avait remarquée, et lorsqu'il vint présider aux jeux de son consulat, il tenait par la main Caïus César, qui fut accueilli par de nouveaux applaudissements. Il encourut ainsi de vifs reproches, et Auguste défendit aux jeunes Césars d'assister aux jeux publics

sans sa permission. Le fils de Livie n'avait pas même consulté ses vrais intérêts ; dans l'excès de sa jalousie contre Drusus, il avait favorisé une rivalité bien plus dangereuse; il reconnut son aveuglement lorsque Auguste se rendit ensuite sur les bords du Rhin. Caïus César l'avait suivi et parcourut avec lui tous les rangs, dans la revue générale de l'armée. Les soldats manifestèrent leur enthousiasme pour l'héritier des Césars, et reçurent en son nom une distribution générale.

Caïus César se montrait digne de ce glorieux héritage; sa physionomie était pleine de grâces; ses manières avaient la séduction qui prépara jadis les succès de son père adoptif; ses talents précoces s'annonçaient par la vivacité et le feu de ses regards. Son frère Lucius autorisait déjà les mêmes espérances. Ces deux rivaux préférés s'offrirent aux regards de Tibère dans tout l'éclat de la faveur, lorsqu'il revint de la Germanie : l'un, dont les acclamations des soldats lui avaient appris à ne pas dédaigner la jeunesse; l'autre, qui semblait devoir mettre cette concurrence hors de ses atteintes.

Tibère n'avait plus que l'appui de sa mère, et devait-il s'en flatter, après la mort suspecte de Drusus? Il se confiait toutefois dans ce sentiment qui dominait chez elle tous les autres, dans cette ambition dont il était plus que jamais l'instrument nécessaire. Son attente ne fut pas trompée ; il obtint, par le crédit de Livie, le triomphe, que l'on n'osait plus solliciter depuis le refus d'Agrippa, et qui lui fut également décerné contre les Illyriens, qu'il avait subjugués; contre les Germains, dont il s'attribuait moins justement la répression. Il se fit accorder pour la seconde fois le titre d'*imperator*, devenu plus rare encore et plus envié ; il

fut enfin désigné au consulat pour l'année suivante(1).

Tibère prit possession de son second consulat avec Pison, l'an 747 de Rome. Comme les lois lui défendaient d'entrer dans la ville avant son triomphe, le sénat avait été convoqué hors de l'enceinte des murs, dans le portique d'Octavie. Il lui annonça le dessein de restaurer le temple de la Concorde, en son nom et en celui de Drusus. Il avait même voulu que les trophées de son frère concourussent avec les siens à l'ornement du triomphe, qui fut célébré le même jour. § 2. 747.

L'éclat qu'il donna à cette pompe, depuis longtemps inusitée, excita l'admiration des citoyens et l'enthousiasme des poëtes. Ovide la chanta dans des vers que plusieurs ont rapportés au triomphe célébré peu de temps après le désastre de Varus, sans réfléchir qu'un deuil trop récent n'eût pas alors permis de telles solennités. Le poëte décrivait le pompeux appareil qui avait précédé le char de triomphe. Il offrait les images de la Germanie suppliante, de ses villes conquises, du Rhin, qui cachait sous des roseaux ses urnes brisées. Il montrait ensuite les chefs captifs secouant leurs chaînes et relevant un front farouche où respiraient la fureur et la vengeance.

Dans les fêtes qui suivirent, Tibère célébra la dédicace d'un temple sous le nom de Livie, et traita le sénat dans le Capitole, tandis que sa mère présidait au festin où il avait fait inviter les dames romaines. Moins occupé néanmoins de célébrer sa gloire qu'à la rendre un instrument de son ambition, il aspirait à faire naître des circonstances difficiles, pour se montrer comme un appui nécessaire et obtenir l'adoption

(1) Dion, LIV in f. et LV. — Suét., Aug., 56.

d'Auguste. S'il pouvait devenir ainsi l'égal des jeunes Césars, il se flattait de surmonter aisément leur rivalité.

Les dépêches de ses lieutenants ayant alors apporté la nouvelle que ses avant-postes venaient d'être forcés et contraints de se replier sur leur camp, Tibère considéra cette attaque comme le prélude d'un soulèvement général. Il s'excusa de ne pouvoir présider les jeux qu'il allait donner pour l'heureux retour d'Auguste, et partit sur-le-champ, décidé à rallumer la guerre dans la Germanie. Mais plusieurs des officiers de l'armée étaient des créatures de Lollius; Auguste fut bientôt instruit que cette aggression de quelques chefs, secrètement provoquée, avait aussitôt été désavouée par les Germains, et donna l'ordre d'accepter leurs soumissions. Après une campagne stérile, Tibère revint dans Rome, humilié d'avoir sans fruit laissé pénétrer ses desseins.

Caïus César l'avait remplacé pour la présidence des jeux, profitant ainsi de son absence pour se montrer avec éclat aux regards des citoyens. Il devenait plus que jamais l'objet des affections populaires, et l'occasion ne tarda pas à s'offrir pour lui en assurer de nouveaux témoignages (1).

§ 3. Antistius et Balbus, parvenus au consulat l'an 748
748. de Rome, célébraient leur prise de possession par des jeux publics. Lucius César entre inopinément dans la salle, excité en secret ou poussé par sa curiosité; les citoyens lui applaudissent, charmés de sa naïve jeunesse, car il entrait à peine dans sa douzième année. Il répond avec grâce aux expressions de leur bienveillance; il en sollicite un témoignage, et demande

(1) Dion, *ibid.* — Ovid., Trist., IV, 2; de Ponto, V.

le consulat pour son frère Caïus. De nouvelles acclamations s'élèvent; Auguste prend la parole : « A Dieu ne plaise, dit-il, que la république soit de nouveau réduite à la nécessité où je l'ai trouvée, de se donner un consul qui n'ait pas acquis l'âge de vingt ans. » Il préparait ainsi les citoyens à voir ses fils obtenir pour cet âge la souveraine magistrature.

Ce fut l'objet d'un décret proposé ensuite et adopté dans les comices. Caïus et Lucius furent désignés au consulat pour l'exercer cinq ans après qu'ils auraient reçu la robe virile, qui se prenait d'ordinaire à l'âge de quinze ans. Un autre décret des comices nomma Caïus pontife, et Lucius augure, pour entrer en fonctions du jour où ils prendraient la robe virile. Auguste aurait eu le droit de les élire; mais il abandonnait souvent aux comices les attributions qu'il exerçait en leur nom, et il voulait alors rendre populaire la promotion de ses deux fils au sacerdoce.

D'autres honneurs leur furent déférés pour la même époque, et l'on peut ainsi concilier le témoignage de Tacite, qui les leur fait accorder encore enfants, avec celui de Dion, qui assigne à cette concession l'époque où ils reçurent la robe virile. Le sénat décréta qu'ils pourraient à cette époque siéger dans ses assemblées, et prendre place sur les bancs réservés à ses membres dans les jeux et les spectacles publics. Les chevaliers les autorisèrent à prendre alors le titre de princes de la jeunesse. Ce titre servit jadis à distinguer les jeunes patriciens des autres chevaliers; il était tombé en désuétude, lorsque les chevaliers avaient cessé de former la cavalerie des légions. Auguste le rétablit, après avoir remis en vigueur les anciennes institutions des chevaliers; mais il lui donna une acception nouvelle, et

s'en servit pour désigner les héritiers présomptifs du prince du sénat (1).

§ 4. 748 Tibère s'alarmait de ces honneurs prématurés, lorsqu'il obtint pour lui-même une association de cinq ans à la puissance tribunitienne. On ne peut dire si Auguste voulut ainsi satisfaire Livie, ou s'il fut inspiré par la politique dont il avait usé jadis envers Agrippa : cette faveur devait, au surplus, produire de semblables résultats.

Lollius était alors chargé de former aux affaires les jeunes Césars. Rentré en grâce après ses revers par l'intervention de Mécène, il avait conservé, même après avoir perdu cet appui, l'ascendant qu'il exerçait dans les conseils du prince par son esprit, par ses lumières et par sa longue expérience. Ses soins pour dévoiler les intrigues de Tibère lui avaient mérité ce dernier témoignage de la confiance du prince. Soutenu par les anciens amis de Mécène, qu'il s'était ralliés, et par l'influence de la faveur accordée à ses pupilles, il attirait même auprès d'eux ceux qui s'étaient montrés les plus assidus à la cour de Livie. Saisi d'effroi par la faveur accordée à Tibère, il inspira les mêmes craintes aux jeunes Césars. Auguste parut céder à leurs vœux, et ne faisait peut-être que remplir ses desseins secrets, lorsqu'il s'autorisa des nouvelles de l'Arménie pour éloigner Tibère de Rome.

Les troubles excités dans ce royaume allié avaient peu de gravité ; mais Auguste feignit d'en être alarmé, et donna l'ordre à Tibère de partir sur-le-champ pour l'Orient avec la puissance proconsulaire. Cet ordre imprévu déconcerta le fils de Livie, et le poussa à une

(1) Dion, *ibid.* — Tacit., Ann., I, 3. — Cenot. Pis., pag. 102 et suiv. — Hoffmann, Hist. triumv., § 17.

démarche dont sa présomption lui dissimulait la témérité. Il allégua que sa santé trop altérée l'obligeait à renoncer aux fonctions publiques, et demanda la permission d'aller jouir, loin de Rome, du repos qui lui était devenu indispensable.

Livie tenta vainement de combattre cette imprudente résolution. Auguste reprocha sans plus de succès à son gendre, dans le sénat, qu'il voulait l'abandonner quand il était comblé des témoignages de sa tendresse. Tibère fut inflexible, et donna même alors, si l'on en croit Suétone, un témoignage singulier de son obstination naturelle, en menaçant de se laisser mourir de faim. Pendant quatre jours il refusa toute espèce de nourriture. Autorisé enfin à partir, il fit son testament, dont il donna lecture à Livie en présence d'Auguste. Se séparant ensuite de Julie, dont il n'avait eu qu'un fils mort en bas âge, et de Drusus, qu'il confia aux soins de sa mère Vipsania, il prit seul la route d'Ostie. Plusieurs de ses amis s'y étaient rendus et insistaient pour s'embarquer avec lui. Il refusa leurs offres, alléguant qu'il ne voulait pas les entraîner dans sa disgrâce, craignant, en effet, de voir surveiller ses démarches ; lorsqu'il entra dans son navire, il les embrassa froidement, et reçut leurs adieux sans dire un seul mot.

Tibère débarqua sur les côtes de la Campanie, où la nouvelle se répandait qu'Auguste venait d'être atteint d'une grave maladie. Sa méfiance ordinaire y fut trompée ; il retarda son départ. Désabusé bientôt, et informé des propos qui se tenaient à Rome, il mit précipitamment à la voile ; les vents contraires l'ayant obligé de relâcher dans l'île de Paros, il exigea des habitants la vente de leur statue de Vesta, pour

orner son temple de la Concorde. Il aborda enfin dans l'île de Rhodes, dont le site et le climat l'avaient charmé à son retour de l'Arménie, et résolut d'y établir son séjour.

On expliquait diversement sa retraite. Suivant les uns, accusé d'un complot contre la vie des jeunes Césars, il s'était justifié auprès d'Auguste; mais, alarmé de ses soupçons, craignant peut-être aussi de nouvelles révélations, il avait saisi la première occasion de fuir sa présence. Suivant les autres, il était poussé à bout par les désordres de Julie, qu'il n'osait punir, ni même dévoiler. Le motif qui le décida, dit le cardinal Norris, d'après Suétone, fut qu'Auguste ne pouvait se passer de son appui, et que des circonstances difficiles amèneraient bientôt son rappel. Cette confiance, également inspirée par son orgueil et par les prédictions des astrologues, se déguisait sous des prétextes semblables à ceux qu'Agrippa avait jadis allégués. Les jeunes Césars allaient jouir des honneurs qui leur étaient destinés; il ne voulait désormais paraître ni leur concurrent, ni leur censeur (1).

§ 5. Auguste avait reconnu sans peine des prétentions
749. mal dissimulées, et se promettait de ne pas souffrir que ce nouveau gendre, dont la grandeur était son ouvrage, aspirât impunément au rôle d'Agrippa : il s'occupa d'abord de le faire oublier, en attirant sur son fils adoptif les hommages des Romains.

C'était l'époque où il devait revêtir Caïus César de la robe virile; et, voulant donner plus d'éclat à cette solennité, il s'était fait élire pour la douzième fois au consulat. Peu de jours après qu'il en eut pris posses-

(1) Cenotaphia Pisana, *ibid.*

sion avec Cornélius Sylla, et l'an 749 de Rome il se montra avec tout l'appareil de la souveraine magistrature sous le portique de son palais, où ses parents et ses amis étaient déjà rassemblés. A travers une foule immense de citoyens, et tenant par la main ce jeune fils, objet de tant d'espérances, il se rendit au Capitole pour invoquer sur lui la protection de Jupiter : il conduisit ensuite son cortége au Forum, devant le tribunal du préteur, et dépouilla son fils de la robe de l'enfance pour le revêtir de la toge, le déclarant ainsi parvenu à l'âge de remplir des fonctions publiques.

Caïus César fut dès lors autorisé à prendre le titre de consul désigné et de pontife, et à jouir des honneurs que le sénat lui avait déférés : il suivit Auguste au Champ-de-Mars, où les chevaliers avaient été convoqués pour une revue générale, et reçut de leurs mains une lance d'argent en signe du titre de prince de la jeunesse, qui devait servir à désigner le chef de leur ordre. Tous les citoyens qui avaient part aux distributions de grains reçurent en son nom soixante deniers par tête, ou 48 francs. Le récit des fêtes brillantes qui succédèrent ne s'est pas conservé ; on en jugera par la somptuosité de celles qu'occasionna peu après la prise de la robe virile par Lucius César.

Nicolas de Damas venait alors d'arriver à Rome, chargé par Hérode de le défendre contre les accusations de Syllæus, général d'Obode, roi des Arabes Nabathéens. Alarmé des préventions qu'elles inspiraient à Auguste, il n'osa d'abord remplir sa mission. Mais Obode étant mort sur ces entrefaites, Syllæus fut accusé de l'avoir empoisonné, et conduit à Rome devant le prince. Nicolas plaida la cause des Naba-

théens ; il obtint que Syllæus serait condamné au dernier supplice.

En prouvant le crime de Syllæus, Nicolas avait dévoilé la noirceur de ses calomnies ; Auguste regrettait d'avoir traité Hérode avec rigueur, et les ambassadeurs d'Arétas, qui s'était fait élire roi des Nabathéens sans son aveu, étant arrivés sur ces entrefaites, il refusa de les admettre à son audience, résolu de joindre l'Arabie Nabathéenne aux états du roi de Judée. Une lettre imprudente d'Hérode lui fit perdre le fruit de cette bienveillance. Abusé par les calomnies de sa sœur Salomé, qui avaient déjà causé la mort de Marianne, qui poursuivaient alors les deux fils de cette épouse infortunée, il écrivait pour demander la permission de les faire condamner.

Auguste fut révolté des transports violents d'Hérode, ne se doutant pas que lui-même serait bientôt égaré par de semblables emportements. Il lui accorda la triste satisfaction d'immoler ses deux fils à ses soupçons, et abandonna le projet de confier de nouveaux états à un roi qui se montrait si peu maître de ses passions : les excuses des ambassadeurs d'Arétas furent accueillies, et son élection fut confirmée.

Sulpicius Quirinus était alors président de la Cilicie. La répression des peuples du mont Taurus, qui désolaient tous les pays voisins par leurs brigandages, et la soumission des Homonades, obtenue par de sanglantes victoires, lui avaient mérité les ornements du triomphe. Livie venait de lui faire obtenir la délégation d'Auguste, alors avidement briguée, pour procéder en son nom au cens dans la Judée. Saint Luc lui a donc justement attribué le cens de ce royaume allié, quoique la Syrie, dont il dépen-

dait, eût alors pour président Sentius Saturninus (1).

Le consulat de Calvisius et de Pappienus, l'an 750 § 6.
de Rome, fut remarquable par la paix profonde qui 750.
régna dans l'empire, et ne fut pas même altérée par des troubles domestiques. Le monde était dans le calme et semblait absorbé par les pressentiments qui lui annonçaient d'autres destinées. Une ère nouvelle venait en effet de commencer : tandis que, dans la cité souveraine, Auguste tentait d'affermir, par l'hérédité, de graves changements aux lois et aux mœurs des peuples ; dans une ville obscure de la Judée se préparaient, pour l'ordre social, des innovations d'une bien autre importance. Le 25 décembre de l'année précédente, dans Bethléem, où les opérations du cens avaient appelé tous les Juifs issus de la race de David, venait de naître le Fils de Dieu, qui avait revêtu une nature mortelle pour se dévouer au salut des hommes.

L'ère chrétienne fut toutefois reportée à quatre ans après cette époque, mais ce fut l'effet d'une erreur de chronologie qui a été plus tard constatée.

Les transports furieux d'Hérode dans cette occasion sont étrangers à notre sujet. Il suffit de dire que les calomnies dont les deux fils de Marianne avaient été les victimes étaient inspirées par son fils d'un autre lit, par Antipater, qui voulait perdre ses deux aînés. Hérode découvrit bientôt que ce fils dénaturé, impatient de recueillir sa succession, avait formé un complot pour l'assassiner. Son indignation ranima ses forces, qu'une maladie incurable avait épuisées ; il ne songea plus qu'à tirer vengeance d'un monstre trop digne de lui.

(1) Strabon, lib. XII. — Pline, V, 27. — Tertul. in Marc., IV, 19. — Usserius, Sur l'an 5 avant Jésus-Christ.

Quintilius Varus, qui devait acquérir dans la suite une si triste célébrité, venait alors de remplacer Saturninus dans la présidence de la Syrie; Hérode accusa devant lui son fils, qu'il fit condamner à mort. Lorsque cette sentence fut soumise à la confirmation du prince, Auguste se tourna vers ses assesseurs : Il vaudrait mieux, dit-il, être le pourceau que le fils d'Hérode.

Le roi de Judée venait d'immoler cette dernière victime lorsqu'il succomba lui-même à sa maladie. Ainsi se termina, par de cruelles infortunes, la carrière jadis si brillante du seul monarque, parmi tant de rois alliés de l'empire, qui eût obtenu quelque renommée. Il la dut tour à tour aux actions héroïques qui élevèrent si haut sa fortune, au génie éminent qui lui concilia l'estime des chefs de l'empire, aux passions sans frein qui furent si funestes à sa famille et à ses sujets.

Archélaüs, l'aîné des trois fils qui lui restaient, et qui était nommé seul héritier par son testament, vint à Rome, pour en solliciter la confirmation. Il n'obtint que la moitié des états de son père; l'autre moitié fut partagée entre ses deux frères et Salomé.

Les autres dispositions d'Hérode ne furent pas plus respectées, malgré les legs faits au prince d'une somme considérable, de meubles d'un grand prix, et d'une riche vaisselle d'or et d'argent. Sabinus, procurateur de la Syrie, était accouru après le départ d'Archélaüs; secondé par Varus, il avait vidé les caisses publiques et pris possession des châteaux où se gardaient les trésors du roi. Tous deux n'abandonnèrent la succession aux héritiers qu'après l'avoir entièrement dépouillée.

Dix ans après, Archélaüs, mandé à Rome pour

répondre aux accusations de ses sujets, fut relégué à Vienne, dans les Gaules. Ses états, réduits en province, furent gouvernés par un procurateur, et tous ses biens furent confisqués. Ses deux frères, menacés du même traitement, le prévinrent par la cession de leurs trésors et de cet état de la Trachonite, que leur père avait obtenu après la mort de Zénodore. Lysanias, dont le père l'avait jadis possédée, la racheta à très-haut prix du procurateur.

Telles furent les richesses qu'Auguste recueillit de ce seul royaume allié. Les renseignements nous manquent sur tous les autres, mais ceux-là suffisent pour faire apprécier les immenses produits de la distribution des couronnes dans tout l'empire.

Un autre trait de la même histoire, la seule qui nous soit parvenue avec quelques détails, pourra donner une idée des intelligences que Livie entretenait dans les diverses provinces. Elle protégeait la cruelle Salomé de son crédit, comme un instrument qui ne devait pas lui être inutile pour ses propres attentats. Ce fut elle qui la fit appeler au partage des états d'Hérode; elle lui fit accorder plusieurs contrées opulentes, dont elle devait hériter dans la suite, par une disposition de son testament (1).

Messalinus, fils de Messala, et plus avancé que lui § 7.
dans l'intimité d'Auguste, prit possession du consulat avec Lentulus, l'an 751 de Rome. Il devait être 751.
l'auteur et l'organe du sénatus-consulte qui déféra à ce prince le titre de père de la patrie.

Auguste avait déjà plusieurs fois été salué de ce titre, et c'est ce qui explique l'erreur de plusieurs sa-

(1) Joseph, Antiq, lib. XVII. — Macrob., Sat. II, 4.

vants, qui ont cru qu'il l'avait déjà obtenu. Mais il ne voulait le prendre lui-même qu'en vertu d'une concession légale, et il n'avait pas encore trouvé l'occasion de la provoquer. Les circonstances parurent plus favorables aux élections de cette année, et la proposition de lui accorder ce titre fut accueillie avec enthousiasme par les comices. Il se montra sensible à la bienveillance du peuple, éludant néanmoins d'en accepter les témoignages. Il s'absenta ensuite de la ville sous prétexte des affaires publiques, qui le retinrent quelque temps à Antium. Le décret du sénat qu'il désirait avait été rendu pendant son absence.

Lorsque, à son retour, il vint prendre séance au sénat entre les deux consuls, Messalinus, lui adressant la parole : « César Auguste, dit-il, pour ta prospérité et pour celle de ta maison, que nous regardons tous comme le gage de notre propre félicité, le sénat, d'accord avec le peuple romain, te salue Père de la patrie. » Auguste parut vivement ému : « Tous mes vœux, Pères Conscrits, sont désormais accomplis ; je n'ai plus à demander aux dieux que de vous conserver dans ces sentiments jusqu'à mon dernier soupir. » Vaines illusions de la souveraine puissance ! ce titre, qui avait élevé si haut Cicéron, lorsqu'un peuple libre l'avait accordé, il croyait l'obtenir, avec la même gloire, de Rome asservie.

Le décret fut sanctionné dans l'assemblée générale des comices, et publié le 5 février de l'année suivante. Auguste ne prit qu'alors le titre de Père de la patrie, comme le cardinal Norris l'a prouvé par un fragment conservé du Calendrier de Préneste (1).

(1) Cenot., Pis., *ibid.* — Mesnard, *Acad. des Insc.*, tom. 23. — Supplément de Morelli au liv. 54 de Dion.

Auguste s'était fait accorder, pour l'an 752 de Rome, un treizième consulat dont il prit possession avec Plautius ; c'était l'année où il devait revêtir de la robe virile le plus jeune de ses fils adoptifs, Lucius César. Pour préluder aux fêtes qui devaient être célébrées à cette occasion, il procéda avec pompe à la dédicace du temple de Mars Vengeur, qui devait être orné des enseignes restituées par les Parthes. § 8. 752.

Ce temple reçut pour pontifes ses deux fils adoptifs, et tous les membres de la famille des Césars durent y prendre désormais la robe virile. Il fut aussi destiné à toutes les cérémonies solennelles : les magistrats venaient y offrir des sacrifices lorsqu'ils se disposaient à partir pour leurs provinces ; le sénat y prenait séance lorsqu'il délibérait pour la concession du triomphe ; le triomphateur y apportait les dépouilles des ennemis et déposait sur l'autel sa couronne de lauriers.

Caïus et Lucius César ouvrirent les fêtes par les jeux équestres qu'ils présidèrent ; ils guidèrent ensuite la cavalcade des jeux de Troie, où parut à leurs côtés leur frère Agrippa Posthume, qui venait d'atteindre sa dixième année ; le Forum de Jules-César avait été disposé pour les jeux des gladiateurs. Dans le Cirque, où se donnaient les combats des bêtes féroces, périrent deux cent soixante lions qui avaient été amenés à grands frais de l'Afrique.

Les spectacles qui terminèrent ces fêtes surpassaient tous ceux que la magnificence romaine avait jusqu'alors imaginés, et leur annonce avait attiré dans Rome les habitants des provinces les plus éloignées. Deux immenses réservoirs, un bassin et un canal, devaient être remplis par les aqueducs sans nombre qui

voituraient dans Rome des fleuves entiers. Le bassin avait été ouvert dans le Cirque Flaminien ; trente-six crocodiles vivants y furent exposés aux regards du peuple, et succombèrent, après avoir longtemps défendu leur vie contre des hommes exercés à signaler leur adresse dans ces luttes périlleuses.

Sur le canal, creusé dans le voisinage du Tibre, large de deux cents pieds et long de dix-huit cents, on vit flotter deux escadres, dont chacune était composée de quinze navires à éperons : l'équipage de l'une avait le costume des Perses ; l'autre était montée par des Athéniens. Elles formèrent différentes évolutions pour faire admirer l'adresse de leurs rameurs, et, rangées ensuite en ordre de bataille, se heurtèrent avec de grands cris. Le combat fut long et acharné, plus de mille rameurs y furent tués, et la victoire resta enfin aux Athéniens. Le canal fut comblé peu après et planté pour une promenade publique, que l'on nomma la Forêt des Césars (1).

§ 9. L'éclat donné à ces fêtes, qui semblaient célébrer
752. l'hérédité de l'empire, prouvait assez qu'Auguste n'espérait plus désormais en imposer aux citoyens sur la nature de sa puissance. Cette même année, il lui donna ouvertement des appuis : il n'avait délégué que sa puissance civile au préfet de Rome ; il institua des préfets du prétoire, pour leur déléguer sa puissance militaire et le commandement des cohortes prétoriennes.

Auguste prit les précautions que Mécène avait conseillées contre les dangers d'une telle institution : il s'imposa la loi de nommer toujours deux préfets du

(1) Morelli, suppl. de Dion, LV. — Suét., Aug., 29 et 43. — Ovid., Art. amat., I. — Lapys Ancyr.

prétoire, et de les prendre dans l'ordre des chevaliers. Les noms d'Ostorius et de Salvius, qui furent choisis les premiers, attestent même qu'il cherchait des personnages obscurs, et qui ne pussent abuser de leur autorité. Pour leur en ôter les moyens, il assigna un camp séparé aux diverses cohortes prétoriennes.

Vaines mesures de la prudence des hommes contre le progrès naturel des institutions! Celle qu'Auguste venait de fonder avait une force qu'aucune digue ne pouvait désormais contenir. Le préfet du prétoire devait bientôt se montrer sans collègue, rassembler en un même camp toutes ses cohortes, et réunir tous les pouvoirs civils à la puissance militaire. Établi pour le maintien de l'hérédité, il devait prescrire l'élection du successeur à l'empire.

Mais Auguste semblait perdre la confiance qui ne § 10.
l'avait pas jusqu'alors abandonné, et pressentir les caprices 752.
de la fortune. Les disgrâces réservées à ses derniers jours s'annoncèrent alors par la révélation tardive des désordres de sa fille Julie.

Tibère ne les avait pas ignorés avant son mariage; mais il s'était rassuré par l'inclination de Julie, si ouvertement manifestée en sa faveur, et qui ne devait plus être contrariée; il eût pu même réaliser cette espérance, si le désir de s'élever au-dessus de ses rivaux préférés, en obtenant l'adoption d'Auguste, ne l'avait pas entraîné sans cesse à des expéditions lointaines. Julie resta ainsi abandonnée à des penchants déjà trop impérieux. Elle rappela auprès d'elle l'élite de la jeune noblesse, Appius, Crispinus, son frère utérin Scipion; elle les retint par ses capricieuses faveurs. Plus fidèle à Gracchus et toujours ramenée par le frein que lui imposait un si dangereux adul-

tère, elle hâta sa perte par cette constance, car elle partagea les ressentiments qui l'animaient contre son époux. La perte du fils qu'elle avait eu de Tibère ayant alors rompu le dernier lien qui les unissait, elle aggrava ses torts en lui manifestant sans détour toute sa haine.

Livie n'obtint pas sans peine le silence d'un fils si vivement blessé dans son orgueil, si pleinement déçu dans les rêves de son ambition. En insistant sur les préventions d'Auguste, qu'elle espérait plus tard dissiper, elle lui fit ajourner ses projets de vengeance; mais, obligée de consentir à sa retraite, elle n'en fut que plus animée contre l'indigne épouse qui avait tant contribué à la décider. Instruite peu après, par les confidences d'Auguste, d'une lettre de Julie, qui dépeignait Tibère avec non moins d'artifice que d'emportement, sous les couleurs les plus odieuses, et convaincue que Gracchus l'avait dictée, elle se promit de l'envelopper dans la perte de sa complice.

Le crédit même de Livie était intéressé dans l'ascendant que la fille d'Auguste obtenait sur son père, dans la retraite de son fils, déjà changée en un véritable exil. Elle voyait se répandre contre elle de dangereuses impressions qui animaient l'audace de ses adversaires, et décourageaient ceux qui s'étaient attachés à sa fortune. Un coup imprévu devait bientôt montrer toute l'influence qu'elle conservait par ses intrigues. Elle avait usé, pour le préparer, de tous les artifices que pouvait imaginer une telle femme, dont les vertus mêmes étaient un calcul de sa politique; faisant provoquer en secret les écarts de Julie, redoublant de soins pour les empêcher de parvenir à la connaissance d'Auguste.

Ce prince les avait jusqu'alôrs ignorés. Lorsqu'il avait paru le plus irrité de la conduite de Julie, il s'était toujours rassuré sur sa fidélité conjugale, par la constante ressemblance de ses enfants à leur père. Il ignorait comment une impudique épouse l'avait expliquée à ses confidents, et que le navire n'admettait pas de passagers avant d'avoir reçu sa cargaison. Mais son aveuglement pour des désordres aussi publics serait invraisemblable, s'il n'eût pas été entretenu par la perfide adresse qui les dérobait à ses regards. Livie avait attendu une circonstance favorable, que vint alors lui offrir une nouvelle passion de Julie.

Nous avons vu Jules Antoine, fils du triumvir et de Fulvie, rentrer en grâces par l'intercession d'Octavie, et parvenir au consulat. Ce vain honneur n'avait pu lui faire oublier ceux dont la chute de son père l'avait privé, et il se flatta de les recouvrer par la séduction de Julie. Animé par cet espoir, il triompha de tous ses rivaux et parvint même à la détacher pleinement de Gracchus. Dans son cœur si mobile, et qu'un autre amant avait rempli de haines implacables contre Tibère, il fit succéder les passions ambitieuses dont lui-même était animé, et l'enivra de ses espérances. Julie serait soutenue par cette ancienne faction de Pompée, plus puissante que jamais, et qui lui offrait son dévouement; elle obtiendrait l'abdication d'Auguste, que l'âge avait affaibli, et que la retraite de Tibère laissait sans défense; elle verrait l'empire à ses pieds, et son amant serait le premier de ses sujets.

Tels furent du moins les desseins insensés que l'on attribua à cet audacieux jeune homme; mais sans le convaincre, sans lui permettre même de se justifier.

Jules Antoine fut enlevé pendant la nuit et jeté dans une prison : on publia le lendemain qu'il s'était tué de désespoir.

§ 11. Auguste avait été poussé à cette violente mesure
752. par l'épouse perfide qui déchirait le voile dont elle avait couvert les égarements de Julie. Sa constance, si ferme au milieu de tant d'autres épreuves, avait succombé à cette lumière hideuse, qui venait subitement frapper les yeux si longtemps aveuglés d'un père. « Lorsque ce prince, dit Sénèque, apprit que sa fille et tant de Romains illustres, unis dans leurs complots par un adultère, comme par le plus sacré des serments, menaçaient d'accabler sa vieillesse, et qu'une nouvelle Cléopâtre, liguée avec un autre Antoine, conjurait sa perte, il fut à la fois saisi de terreur et de colère. »

Dans son premier emportement, Auguste avait ordonné la mort de sa fille Il se hâta de révoquer cet ordre, ne pouvant se résoudre à verser son propre sang, et prit un parti non moins funeste, car il allait le couvrir d'opprobre : mais les transports qui égaraient son esprit l'avaient livré sans défense aux conseils perfides qui tendaient à lui fermer tout retour à la clémence.

Le sénat avait été convoqué : le questeur du prince y lut un mémoire qui exposait au grand jour tous les désordres de Julie ; il offrit la liste nombreuse de ses amants, où figurait l'élite de la jeunesse, le rebut de la populace romaine ; il la suivit sur le théâtre de ses prostitutions, dans des réduits infâmes, dans les lieux les plus sacrés, et même dans cette tribune, d'où son père avait publié une loi contre l'adultère ; il compta les couronnes dont, à l'imitation des vain-

queurs des jeux, elle avait chargé la statue de Marsyas dans le Forum, pour signaler ses scandaleuses victoires par autant de trophées.

Parmi tant de sénateurs qu'Auguste avait vus si faciles à ses volontés, il ne s'en trouva pas un seul qui lui fût assez dévoué pour faire suspendre ces funestes révélations, ou pour provoquer un ajournement. Le décret qu'il avait proposé fut rendu dans la même séance; Julie fut condamnée à la rélégation dans la petite île de Pandataire, depuis Sainte-Marie, située près du golfe de Pouzzoles. Après lui avoir fait signifier un libelle de répudiation au nom de Tibère, Auguste l'envoya dans cette île avec sa mère Scribonia, qui avait demandé à la suivre, pour adoucir les rigueurs de son exil. Il la soumit à une surveillance sévère, étendit les prescriptions jusqu'à sa table et à ses vêtements, et défendit toute visite qu'il n'aurait pas expressément permise.

Gracchus fut conduit devant le prince, qui s'emporta à sa vue, et, se jetant sur lui, le frappa avec violence. « Votre loi, dit-il, avait prescrit la peine. » Auguste confus se retira dans son appartement, et se fit excuser de ne pas assister au repas qu'il donnait à ses amis. Gracchus fut relégué dans l'île de Cercine, située à quarante milles du continent de l'Afrique, où il devait passer quatorze ans dans les privations et les ennuis. Tibère, qui parvint alors à l'empire, l'envoya tuer par ses satellites.

La plupart des autres complices de Julie furent condamnés à mort. Auguste, dit Tacite, viola ainsi sa propre loi. Nous verrons ailleurs comment il s'était autorisé à invoquer des lois d'un autre ordre, et à punir, comme un crime d'impiété, l'at-

tentat qui avait souillé la famille sacrée des Césars.

L'un des complices, qui était membre du tribunat, ne fut mis en jugement qu'à l'expiration de sa magistrature; mais c'était l'effet des habitudes d'Auguste, qui n'avait pas cessé de maintenir le respect attaché au caractère sacré des tribuns, car son esprit était d'ailleurs aliéné et comme possédé par une furie domestique. Lorsqu'il ordonna d'amener devant lui Phœbé, affranchie et confidente de sa fille, on lui répondit qu'elle s'était pendue de désespoir : « J'eusse mieux aimé, s'écria-t-il avec emportement, être le père de Phœbé que de Julie ! »

Ses ennemis lui insultèrent par d'atroces libelles; ils attribuaient sa sévérité aux ressentiments d'une incestueuse jalousie. Cette imputation calomnieuse n'eût acquis aucun crédit sans le caprice insensé de Caligula, qui soutenait ensuite que sa mère devait la naissance aux amours d'Auguste avec Julie, plutôt que d'avouer Agrippa, un soldat parvenu, pour la souche de sa famille.

Mais les consolations des flatteurs du prince lui étaient plus douloureuses encore que ces outrages. Ils avaient imaginé de supposer ou de dévoiler leurs propres infortunes. Les accusations d'adultère se multipliaient sans mesure; les maisons les plus illustres voulaient partager avec la maison impériale l'opprobre qui la faisait rougir. Auguste fit rendre un sénatus-consulte qui imposait silence à ces lâches adulations. Le délai pour intenter une accusation contre la femme fut réduit à six mois; une prescription de cinq ans fut établie pour tous les autres délits que réprimait la loi des adultères (1).

(1) Senec., De brev. vit., 5. De benef., VI, 32.—Suét., Aug., 65.—

Livie considérait d'un œil de triomphe ce palais qu'elle avait rempli de deuil, cet époux qui lui demandait des consolations pour les douleurs dont elle l'avait accablé. Dans les réunions intimes de ses partisans, elle s'applaudissait de son habile politique; avant de frapper le coup imprévu qui venait de ravir aux jeunes Césars l'appui de leur mère, elle avait eu l'adresse de les éloigner de Rome. § 12. 752.

La présence de Caïus César lui eût surtout paru redoutable; car elle voyait Auguste, charmé de ses rapides progrès, l'amener aux assemblées du sénat, le prendre pour assesseur dans ses jugements, lui abandonner même la présidence du conseil assemblé pour prononcer sur la demande du fils d'Hérode. Elle avait donc insinué que la connaissance des affaires publiques ne pouvait lui suffire, que l'expérience des camps et l'affection des soldats lui étaient bien plus nécessaires. Caïus César était parti pour l'inspection des légions qui stationnaient alors sur le Danube, et Lucius César, jaloux de cette faveur, avait obtenu une semblable mission pour visiter les ports de l'Italie. Entourés de flatteurs adroits, enivrés par de brillants hommages, tous deux goûtaient sans trouble les prémices trop séduisantes du pouvoir suprême. La disgrâce si cruelle et si imprévue de leur mère les jeta dans un profond accablement. Faibles, sans expérience, incertains de l'accueil qui les attendait à Rome, ils n'osèrent pas même solliciter leur retour.

Livie leur inspirait ces craintes par ses agents, et se promettait d'abuser encore de leur absence. Une occasion favorable venait de s'offrir pour solliciter le

Calig., 23.—Tacit., Ann., I, 53.—Plut., Apopht., Aug. —Macrob., Sat., II, 6. — Pandect., l. 29, § 8 de Adulter. — Pline, XXI, 3.

rappel de Tibère; Auguste paraissait alarmé des nouvelles qui lui étaient parvenues de l'Arménie.

Le soulèvement des Arméniens avait éclaté au temps de la retraite de Tibère. Nous avons vu ces peuples, excités par les manœuvres secrètes d'Auguste, lui demander pour roi Tygrane, et, bientôt après, dégoûtés de ce roi élevé à Rome, enhardis par les offres de secours des Parthes, prendre les armes pour le renverser. Ramenés à la soumission par Agrippa, ils laissèrent même le fils et la fille de Tygrane le remplacer sur le trône; mais, après la mort prématurée de ces jeunes princes, instruits qu'Artabaze avait été nommé sans les consulter, ils s'indignèrent de ne pouvoir obtenir qu'un roi imposé par les Romains. Les rassemblements tumultueux qui se formaient dans plusieurs provinces provoquèrent alors cette mission de Tibère qui décida sa retraite à Rhodes.

Auguste hésitait à prendre un parti sur le proconsulat de l'Orient : il ne voulait pas, dit Zonare, rappeler à la tête des armées les illustres capitaines qu'il en avait éloignés, et ses fils adoptifs étaient trop jeunes encore pour cette importante mission. Artabaze reçut néanmoins, par ses ordres, les secours du président de la Syrie. Les Arméniens, vaincus dans les premiers combats, achevaient de perdre courage par le refus de Phraate de venir à leur secours, lorsqu'ils apprirent qu'un nouveau roi l'avait remplacé sur le trône.

§ 13. Phraate venait de périr; Tecmosa, cette belle es-
752. clave qu'il reçut en présent d'Auguste, avait abusé de sa faveur pour le trahir. D'abord sa concubine, et, quand elle lui eut donné un fils, devenue son épouse, elle avait acquis un ascendant sans bornes sur son

esprit. Elle en usa lorsque Agrippa menaçait de punir les mouvements suscités en Arménie, et, dénonçant à Phraate les complots de ses quatre fils du premier lit, elle lui persuada de les livrer comme otages de la paix. Après avoir ainsi éloigné tous les rivaux de son fils Phratacès, elle termina les jours de leur père par le poison.

Phratacès était ainsi parvenu au trône des Parthes, lorsqu'il reçut les députés des Arméniens qui imploraient son secours. Odieux à ses sujets par le crime de sa mère, il se flatta de leur inspirer d'autres dispositions par une guerre glorieuse : il allégua que les circonstances étaient favorables ; qu'Auguste, affaibli par l'âge, ne pouvait plus commander ses armées ; que la mort l'avait privé d'Agrippa et une injuste disgrâce de Tibère ; que le moment était favorable pour accabler cette puissance dont les divisions des Parthes avaient seules favorisé les succès. Secondé par leurs ressentiments contre les Romains, il eut bientôt réuni une puissante armée.

Lorsqu'il parut en Arménie, les habitants accoururent en foule sous ses drapeaux. Il écrasa, par la supériorité du nombre, les cohortes romaines qui défendaient presque seules Artabaze, et le chassa de ses états. Après avoir fait élire un autre membre de la famille royale du nom de Tygrane, et laissé des garnisons dans les principales villes, sous prétexte de le maintenir sur le trône, il revint sur les frontières de l'Arabie pour susciter aux Romains d'autres ennemis.

Phratacès avait dans son armée l'élite des guerriers arabes, qui combattaient dans les rangs des Parthes, depuis le temps où les pays voisins avaient été compris

dans les frontières de l'empire et fermés à leurs brigandages. Ils furent envoyés dans leur patrie pour en amener des renforts, et la trouvèrent disposée à se lever tout entière pour venger l'invasion d'Ælius Gallus. Une multitude furieuse se précipita à leur suite sur l'Égypte et sur la Syrie, désola les campagnes et pilla les villes qui n'étaient pas défendues par des remparts. Ces corps indisciplinés furent plusieurs fois battus par les légions, mais la célérité de leurs mouvements favorisait leur retraite. Ils rapportèrent un riche butin et promirent à Phratacès, pour la campagne suivante, de nombreux auxiliaires.

Auguste, que ces nouvelles avaient alarmé, ne put dissimuler ses regrets sur l'absence de Tibère. Livie fit valoir la position cruelle de son fils, qui n'avait pu supporter ni réprimer les désordres de Julie, et qui avait mieux aimé se sacrifier lui-même que de s'exposer à faire rougir le front d'un père. Elle obtint l'autorisation de l'inviter à solliciter son retour; mais Tibère persista dans ses refus, convaincu qu'il amènerait Auguste à réclamer son appui et confirmé dans cet espoir par la difficulté des circonstances.

§ 14. Auguste fut saisi d'indignation quand il apprit la
752. présomptueuse réponse de Tibère. Oubliant l'âge trop tendre de Caïus César, il le nomma au proconsulat de l'Orient; résolution funeste pour le jeune objet de ses affections, que l'ivresse prématurée du pouvoir suprême devait corrompre et exposer sans défense aux artifices de Livie. Il le rappela à Rome et lui donna pour épouse la jeune Liville, fille de l'infortuné Drusus, unissant ainsi sa destinée à celle d'une famille où vivaient les souvenirs de la perfide rivalité de Tibère. Il fit hâter les préparatifs de son départ, au mi-

lieu des fêtes qui célébraient ce brillant hyménée.

Lollius, nommé lieutenant de Caïus César, fut chargé de diriger les opérations de la guerre. Cette nouvelle faveur, accordée à son inimitié trop connue pour le fils de Livie, semblait l'élever au-dessus de lui et justifier du moins son audacieuse concurrence.

Livie s'occupait cependant des intérêts que la témérité de Tibère avait si gravement compromis, et la suite nombreuse qui devait accompagner le jeune proconsul fut en grande partie formée de ses partisans. On distinguait parmi eux le fils de Domitius, qui déjà se montrait digne, par son naturel féroce, d'une telle protectrice. Le jeune Séjan fut alors moins remarqué : il était fils de Strabon, et devait bientôt lui faire obtenir la préfecture du prétoire. Avide, dissolu, soupçonné de s'être prostitué pour de l'argent au prodigue Apicius, il cachait ses inclinations vicieuses sous les dehors les plus séduisants; instrument zélé de Livie, il développa pour la seconder ce génie audacieux qui devait le rendre un jour l'idole, et ensuite la victime de Tibère.

Le jeune fils d'Agrippa, déjà impatient d'entrer dans la carrière où son père avait laissé de si glorieux souvenirs, s'éloigna de Rome au milieu des vœux unanimes des citoyens. Auguste s'attendrit en l'embrassant : « Je vous souhaite, dit-il, la valeur de Scipion, la popularité de Pompée et ma fortune. »

Caïus César fit la revue des légions et des vaisseaux qui avaient été rassemblés sur les côtes de l'Épire et visita ensuite les principales villes de la Grèce. Arrivé dans l'île de Samos, où il devait passer l'hiver, il se livra tout entier, sous d'habiles maîtres, aux études prescrites par les instructions d'Auguste. Il prenait

surtout plaisir aux leçons de Denis de Charax, sur l'histoire et les mœurs des principales nations de l'Orient. Les récits de ce savant ingénieux flattaient la vive imagination du jeune prince et l'excitaient à se montrer digne de la haute fortune qui lui avait été promise.

§ 15. Aux premiers beaux jours de l'an 753 de Rome,
753. sous le consulat de Pison et de Lentulus, Caïus s'embarqua pour Alexandrie. Après un court séjour dans cette ville, il se déroba aux fêtes qu'on lui prodiguait et rejoignit ses légions, déjà rassemblées sur l'Euphrate, pour franchir cette barrière des deux empires. Phratacès, qui ne s'attendait pas à une agression si prompte, ayant alors fait proposer la paix par ses ambassadeurs, il les envoya à Rome devant Auguste et accorda une suspension d'armes pour attendre sa réponse.

Caïus César fit aussitôt diriger ses légions sur l'Arabie, résistant aux conseils de Lollius, qui proposait de s'assurer d'abord un allié, en rétablissant Artabaze sur le trône d'Arménie. Mais il était excité par la nombreuse jeunesse qui l'entourait et qui aspirait à piller les trésors de cette opulente presqu'île. Toutefois, intimidé par la catastrophe récente d'Ælius Gallus, il consentit à ne pas s'éloigner des côtes du golfe Arabique et des navires qui assuraient ses approvisionnements. Il n'éprouva dans sa marche qu'une faible résistance, mais les habitants avaient mis leurs richesses en sûreté dans l'intérieur des terres ou sur leurs navires. Il put seulement reconnaître qu'un commerce étendu se faisait sur ces côtes, et, suivant le témoignage de Pline, il y remarqua les débris d'une flotte que la tempête avait dispersée lorsqu'elle rap-

portait à Cadix les marchandises de l'Inde. Tous les renseignements qu'il put obtenir confirmèrent, au surplus, l'opinion qu'il s'était formée sur les résultats que promettait une expédition dans l'intérieur de l'Arabie. Il en fit dresser les plans avant de revenir sur ses pas, et demanda la permission de l'entreprendre après la guerre contre les Parthes.

Auguste fut charmé de la passion pour la gloire qui enflammait ce jeune cœur; des exploits dans ces contrées presque fabuleuses lui promettaient pour son fils la renommée qui devait signaler aux peuples le digne héritier de l'empire. Il donna des ordres pour l'envoi d'agents secrets dans l'Arabie; et Juba, roi de Mauritanie, fut chargé de diriger les préparatifs de cette guerre. Juba était l'allié de Caïus César, comme l'époux de la jeune Cléopâtre, sœur de la mère de Liville. Ce fut pour diriger son invasion qu'il lui adressa des mémoires sur l'Arabie, qui subsistaient encore au temps de Pline.

Nous verrons comment fut abandonnée une entreprise qui paraissait devoir accroître l'éclat du siècle d'Auguste; la lutte entre les Romains et les Parthes s'engagea ensuite sur d'autres frontières. Les Arabes devaient plus tard y concourir, y signaler leur esprit guerrier, et préparer ainsi les glorieuses époques où ils traversèrent en vainqueurs les plus riches contrées de cet empire, qui avait tenté vainement de les subjuguer (1).

Cependant Tibère, dans sa retraite de l'île de Rhodes, s'abandonnait à de tardifs et inutiles regrets. Lorsque, l'année précédente, sa mère l'avait engagé § 16. 753.

(1) Pline, VI, 27. — Tacit., Ann. IV, 1. — *Esprit des lois*, XXI, 16. — Mengin, *Hist. de l'Égypte*, tom. II.

à solliciter son retour, il n'avait vu dans cette démarche que de nouveaux motifs de confiance. Les troubles de l'Orient rendraient son appui indispensable, les prédictions des astrologues seraient accomplies, on admirerait sa retraite si injustement blâmée. Il ne pouvait être détrompé par son abaissement, car il conservait encore les éminentes prérogatives de la puissance tribunitienne.

On a cité des traits singuliers de l'usage qu'il en fit à Rhodes et du respect qu'elle inspirait. Dans un cours public de philosophie, il s'était mêlé à une discussion, vivement soutenue par deux sophistes, et celui dont il combattait l'opinion l'avait blessé par l'aigreur de ses réponses. Il sortit sur-le-champ, fit amener devant son tribunal l'insolent sophiste, et ordonna de le conduire en prison.

Dans une autre circonstance, Tibère avait annoncé son intention de visiter les malades de la ville; les magistrats, induits en erreur par ce propos, les firent tous transporter dans une galerie publique et ranger par ordre de maladies. Honteux de cette méprise, il parcourut tous les lits, s'excusa envers les malades, et les combla des témoignages de sa bienveillance.

Sa sécurité fut troublée par la nouvelle de la mission accordée à Caïus César, et bientôt la fin de l'année amena le terme de cette grandeur d'emprunt qu'il devait à la puissance tribunitienne. Toutefois, sa présomption l'abusait encore; il se persuada qu'Auguste n'avait accordé cette mission qu'à regret, et verrait un témoignage de dévouement dans l'offre de son retour. Il écrivit à ce prince que les principales causes de sa retraite n'existaient plus; qu'il n'avait plus à

rougir de l'opprobre de son lit, depuis la répudiation de son épouse; qu'il ne pouvait plus inspirer de l'ombrage aux jeunes Césars, désormais pleinement affermis dans un rang au-dessus de toute rivalité; qu'il demandait la permission de rejoindre à Rome les objets de sa tendresse.

Mais Auguste se complaisait alors dans de nouvelles espérances, et même dans l'éloignement d'un gendre, dont il avait éprouvé l'ingratitude, dont il redoutait les intrigues. Il le refusa sèchement, l'invitant à ne prendre aucun souci de ceux qu'il s'était montré si empressé d'abandonner. Livie ne put obtenir d'autre adoucissement à cette rigueur qu'un vain titre de lieutenant du prince, accordé pour déguiser l'exil de son fils.

Des nouvelles de l'île de Samos parvinrent à Rhodes sur ces entrefaites. Tibère apprit les hommages prodigués à Caïus César; l'affluence des proconsuls, des députés des provinces, des monarques alliés; les propos que Lollius et ses autres ennemis tenaient contre lui. Il partit pour cette île, se flattant de leur imposer par sa présence; mais il n'obtint qu'un froid accueil du jeune prince, déjà prévenu contre lui par leurs calomnies. On l'accusait d'entretenir des intelligences avec les officiers des légions qu'il avait commandées dans la Syrie, de remplir les provinces de ses émissaires, de faire sonder les esprits sur des changements dans le gouvernement.

Ces délations furent transmises à Auguste. Tibère, qui venait de rentrer dans Rhodes, fut réduit à expliquer toutes ses démarches. Il protestait de sa fidélité, il sollicitait un surveillant qui pût rendre témoignage de ses actions et même de ses discours; il portait au

loin ses regards jaloux sur la marche du jeune César, qui revenait des côtes de l'Arabie (1).

§ 17. Le roi des Parthes avait provoqué la rupture des
754. négociations par son arrogance. Dans la lettre remise à ses ambassadeurs, il ne supposait pas même qu'on pût contester son intervention dans les affaires de l'Arménie, c'était un droit attaché à sa couronne; il exigeait qu'on lui renvoyât ses frères, retenus en otage : c'était la première condition de la paix qu'il offrait aux Romains. Auguste lui déclara dans sa réponse qu'il n'obtiendrait jamais la paix s'il ne renonçait pas à intervenir dans un royaume allié de l'empire, et ne lui donna pas le titre de roi, qui appartenait à Vonone, l'aîné de ses frères. Phratacès ayant répliqué par une lettre menaçante, où il désignait Auguste sous le simple nom de César, et prenait pour lui-même le titre de *roi des rois*, des ordres avaient été transmis sur-le-champ à Caïus César pour l'invasion de la Mésopotamie.

Lollius était nommé président de la Syrie. Il s'avança à la tête de l'armée, pour l'établir en quartier d'hiver dans les environs de l'Euphrate, et pourvoir aux préparatifs de la guerre. Caïus César se détourna avec sa suite pour visiter Jérusalem, dont le règne brillant et tragique d'Hérode venait d'accroître la célébrité. Il admira la magnificence de son temple, mais il refusa d'y offrir des sacrifices. Sa réserve fut approuvée par Auguste, qui lui en avait donné l'exemple lorsque, dans son séjour en Égypte, il avait même éludé d'aller voir le temple d'Apis; et l'on sait que les Romains confondaient le culte des Juifs avec les superstitions égyptiennes.

(1) Suét., Tib., 11 et suiv.

Le jeune prince parcourut ensuite la Phénicie, et observa dans l'opulente ville de Tyr la prospérité de son commerce, renaissante sous la protection d'Auguste. De retour à Antioche, il prit possession du consulat, l'an 754 de Rome, et eut pour collègue Æmilius Paulus. Parmi les hommages qui lui furent adressés pendant son séjour, on a distingué ceux que les habitants de Nîmes lui offrirent en reconnaissance des bienfaits dont son père Agrippa les avait comblés. Ils venaient de renverser les statues de Tibère, et d'ériger un temple où ils avaient institué un culte et des autels en l'honneur des jeunes Césars. Ce temple s'est conservé jusqu'à nos jours sous le nom de Maison-Carrée. Un savant antiquaire en a ainsi restauré l'inscription : *A Caïus César, fils d'Auguste, consul, à Lucius César, fils d'Auguste, consul désigné, princes de la jeunesse.* Le baron de Sainte-Croix a fait observer qu'Auguste n'avait pas dû permettre d'accorder à ses fils les honneurs divins, puisqu'il les refusait pour lui-même. Mais nous avons vu qu'il les avait acceptés dans les provinces, et en particulier dans le temple de Lyon.

Aux premiers beaux jours, Caïus fut joindre son armée, déjà réunie dans les environs de Palmyre. Lollius avait levé, pour soutenir les légions, des corps nombreux de cavalerie auxiliaire, exercés aux évolutions et à la manière de combattre des Parthes.

Phratacès n'opposa qu'une faible résistance au passage de l'Euphrate, et se replia précipitamment devant les légions. Il se flattait de les attirer au milieu de plaines vastes et désertes où elles seraient exposées sans défense aux horreurs de la famine et aux flèches de ses cavaliers. Mais Lollius dirigea sa route sur les

rives du fleuve, qui devait protéger ses flancs, et qu'il avait couvert de nombreux navires, pour entretenir l'abondance dans son armée.

« Cette campagne fut d'ailleurs sans éclat, dit Paterculus ; on y trouve peu de sujets d'éloges, et une ample matière aux censures. » Lollius essuya des revers quand l'appât du butin lui fit oublier la circonspection qu'il s'était imposée. Il n'osa pas tenter les manœuvres hardies qui pouvaient seules lui obtenir de brillants succès, soit que sa capacité fût bornée aux détails de l'administration, soit que, informé des embarras qui menaçaient le roi des Parthes, il se flattât de le réduire sans s'exposer à compromettre sa réputation militaire.

§ 18. Phratacès se voyait en effet exposé aux plus graves
755. dangers par la seule prolongation de cette guerre. Les haines que lui attirait le crime de sa mère s'étaient accrues par ses propres attentats ; il n'avait contenu ses sujets qu'en flattant leur orgueil par l'espoir d'une victoire assurée. Mais leur espoir était déçu, et ses cavaliers nombreux, souvent repoussés, se mutinaient contre lui ; la saison rigoureuse était d'ailleurs peu éloignée. Accoutumés à ne pas rester sous les drapeaux pendant l'hiver, ils commençaient à se débander.

Lollius fomentait ces dispositions en déclarant qu'il n'était pas l'ennemi des Parthes, mais du frère ambitieux qui avait usurpé les droits de Vonone, fils aîné de leur roi Phraate. Ses émissaires auprès de Phratacès lui faisaient cependant entendre que l'abandon de ce rival pouvait être acheté par des sacrifices. Quand il le jugea disposé à les offrir, il affecta de le ménager dans un combat où il l'avait mis en péril, et

s'en fit un mérite auprès de lui. Le roi des Parthes lui envoya de riches présents, et obtint ainsi un armistice. Ses engagements secrets envers Lollius lui assurèrent bientôt un traité qui ne lui imposait d'autre condition que de ne plus intervenir dans les affaires de l'Arménie. Le traité fut envoyé à Rome, les légions revinrent sur leurs pas, et occupèrent le camp formé sous Palmyre.

Vinucius et Alfenus venaient d'ouvrir l'an 755 de Rome par leur prise de possession du consulat, lorsque Caïus César reçut la ratification du traité conclu avec Phratacès. Il lui fit aussitôt indiquer pour rendez-vous une île située au milieu de l'Euphrate. L'armée romaine, brillante du luxe de l'Orient, borda la rive droite; la rive opposée fut couverte au loin par les agiles escadrons des Parthes. Le traité fut signé dans l'île. Caïus, rentré dans son camp, reçut le premier la visite de Phratacès. Le roi des Parthes, charmé d'avoir obtenu la paix, prodiguait au jeune César des protestations de dévouement; mais, dans le feint abandon de ses confidences, il dévoila les manœuvres et les déprédations de Lollius dans l'Orient. Lié à ce traître par d'onéreuses promesses, il dégageait sa foi en le démasquant.

Lollius, accablé par les reproches et les menaces de Caïus César, termina ses jours par le poison. Ses riches trésors furent ainsi conservés à ses héritiers; mais nous verrons qu'ils préparaient à Lollia Paulina, sa petite-fille, une fin non moins funeste (1).

Tibère s'abandonnait dans Rhodes au désespoir, § 19. 755.

(1) Suét., Aug., 93 — Tib., 13. — Pline., IX, 35. — Paterc., II, 101. — Ovid., Rem. Am. W., 155. — Morelli, Sup[t] de Dion, LV. — Sainte-Croix, *Acad. des Insc.*, tom. 49.

lorsque son plus cruel ennemi succombait sur les bords de l'Euphrate. Il se voyait l'objet d'une rigoureuse surveillance; il apprenait que les jeunes ambitieux qui arrivaient à l'armée égayaient, par des propos mordants sur sa disgrâce, les festins de Caïus César; que l'un d'eux, dans les fumées du vin, avait offert d'aller chercher à Rhodes la tête de l'exilé; que tous le désignaient sous ce nom à la cour du jeune prince. Ses précautions humiliantes attestaient les craintes qui l'agitaient. Il avait pris le costume des Grecs, et n'osait plus revêtir la toge. Il avait renoncé à tous les exercices militaires. Ses lettres à Livie sollicitaient à tout prix son retour.

La superstition, qui lui était commune avec sa mère, et sa foi dans les astrologues qui avaient prédit sa grandeur future, pouvaient seules apporter du soulagement aux ennuis dont son âme hautaine était accablée. Il se ménageait des entrevues secrètes avec tous ceux qui avaient acquis de la célébrité dans les sciences magiques. Thrasylle, que nous avons vu fonder la secte des néo-platoniciens, avait ainsi été attiré à Rhodes. Telle était sa renommée, que Juvénal appelait ensuite l'astrologie judiciaire les *calculs de Thrasylle*, désignant la science sous le nom de l'astrologue qui avait effacé tous les autres.

Tibère, qu'il étonnait par l'audace de ses investigations, et que ses réponses confirmaient dans l'attente de l'empire, lui avait témoigné une confiance sans bornes. Il avait même pris ses leçons pour l'astrologie, et l'on cita de lui, dans la suite, des prédictions sur l'avenir que l'événement avait justifiées. Mais alors les humiliations de son exil le remplissaient de méfiances; il soupçonna la fidélité de Thrasylle, et, dés-

espéré de lui avoir confié de dangereux secrets, il résolut de le sacrifier à sa sûreté. Les mesures qu'il prenait pour le mystère de ses entrevues lui en offraient un moyen facile.

Lorsqu'il voulait consulter un astrologue, il le recevait dans une tour élevée à l'extrémité de ses jardins. L'astrologue était conduit au rendez-vous, à travers les rochers qui bordaient la côte, par un affranchi grossier, mais vigoureux et dévoué. S'il avait excité les soupçons de Tibère, sur un signe fait à l'affranchi il était précipité dans la mer à son retour.

Tibère avait provoqué, dans cet atroce dessein, une dernière entrevue avec Thrasylle. Frappé plus que jamais de ses réponses et de l'élévation de son génie, il veut tenter une dernière épreuve ; il lui propose de tirer son propre horoscope, d'appliquer ses présages à l'année, à l'heure actuelle. Thrasylle considère la position des astres, et pâlit d'effroi ; de nouvelles observations accroissent ses terreurs ; il s'écrie enfin qu'il touche à un moment critique, peut-être à son dernier moment. Tibère l'embrasse avec transport, le félicitant d'avoir deviné le péril, l'assurant qu'il n'a plus à le redouter.

Thrasylle le domina depuis cette époque ; le succès des démarches de Livie en faveur de Tibère devait même bientôt lui offrir l'occasion de confirmer l'ascendant qu'il avait acquis sur son esprit ; car, lorsqu'on aperçut de loin le vaisseau envoyé par sa mère, il lui annonça que ce vaisseau portait les dépêches qui autorisaient son retour.

Livie avait longtemps éludé de satisfaire aux vœux § 20.
de son fils. Elle alléguait les ressentiments d'Auguste 755.
et la crainte de les aigrir par des instances prématu-

rées. Mais elle dissimulait ainsi ses propres mécontentements de la retraite que Tibère avait résolue contre son gré, et s'était bien promis de ne pas lui prêter son secours avant de le voir pleinement résigné à plier désormais sous ses volontés. Elle profitait cependant, pour accroître son crédit, de l'absence de Caïus César et de la plupart de ses adversaires, qui l'avaient suivi à l'armée. Elle devait même de nouveaux moyens d'influence à la retraite de Tibère.

Auguste, irrité contre un gendre ingrat et présomptueux, s'était promis de lui faire ressentir toute son impuissance; mais, ainsi réduit à surveiller celui qui l'avait jusqu'alors secondé pour les soins du gouvernement, et à diriger par lui-même les débuts prématurés de son jeune fils, il avait épuisé ses forces par des travaux qu'un âge avancé lui rendait plus pénibles. La révélation des désordres de Julie, ses éclats imprudents et ses regrets tardifs avaient achevé de l'accabler. Les consolations et même les avis de son épouse lui étaient devenus indispensables; Livie, plus habile que son fils, était parvenue à se rendre nécessaire, sans inspirer de l'ombrage.

Elle fit servir ce crédit à ses desseins lorsque la nouvelle de la fin tragique de Lollius parvint à Rome. Sulpitius Quirinus fut nommé pour le remplacer auprès de Caïus César: guerrier habile, sans doute, et digne par ses talents de ce témoignage de confiance, mais qui l'avait obtenu par un dévouement sans bornes pour sa protectrice. Livie préparait ainsi des circonstances plus favorables pour Tibère. Toutefois, elle hésitait encore à seconder ce fils trop présomptueux, lorsqu'elle reçut une lettre qui attestait l'excès de son accablement. Elle céda à ses douloureuses sollicita-

tions, non qu'elle en eût été attendrie, mais elle y voyait des gages de sa future dépendance. Profitant alors de la faveur obtenue par les soins d'une tendre épouse, elle fit entendre à Auguste les plaintes d'une mère. Déjà privée d'un fils qui lui avait donné de si brillantes et de si vaines espérances, elle se voyait encore séparée de celui qui était resté son unique consolation. Si Tibère, malgré ses conseils, s'était montré trop sensible à des offenses domestiques qu'il n'osait réprimer, à des soupçons de rivalité qu'il ne jugeait pas mérités, n'était-il pas assez puni par une si longue disgrâce? Pour achever de dissiper tous les ombrages, elle promit que son fils ne prendrait plus aucune part aux affaires publiques. Auguste exigea une autre condition, l'aveu de Caïus César, et croyait ainsi rendre sans effet son propre consentement au retour de Tibère. Il ne connaissait pas toutes les adresses de son épouse.

Quirinus, nommé pour remplacer Lollius auprès du jeune prince, avait reçu en partant les instructions de celle qui lui obtenait cette faveur. Il s'était détourné de sa route pour toucher à l'île de Rhodes, entrevue mystérieuse et dont on ne fut instruit qu'après l'élévation de Tibère à l'empire. Vieux courtisan, formé à l'école de Livie, il s'était insinué dans la confiance du jeune prince, et, l'amenant à reconnaître la perfidie des délations de Lollius, lui avait inspiré des regrets sur ses rigueurs pour Tibère. Il obtint sans peine le consentement qu'Auguste avait exigé.

Tibère vit ainsi, après huit ans, se terminer cet exil, provoqué par le même orgueil qui lui en avait fait un long supplice. Il arriva dans Rome à la fin de juillet, fit prendre à son fils la robe virile, l'établit

dans la maison qu'il avait jusqu'alors occupée, et lui en céda la propriété. Retiré ensuite dans les jardins de Mécène, qu'Auguste lui avait donnés, il y vécut dans une solitude presque absolue, ne voulant conserver de relations qu'avec ses amis les plus intimes (1).

Mais ces démonstrations ne pouvaient calmer les
§ 21. terreurs que son retour avait inspirées. Il était apparu
755. aux citoyens comme un astre de sinistre augure qui se levait sur les jeunes princes, et cette menaçante influence ne fut que trop promptement manifestée par le triste sort de Lucius César.

Lucius avait été rappelé à Rome pour assister au mariage de son frère. Auguste fit terminer son éducation, et, satisfait de ses progrès, l'amena avec lui aux séances du sénat pour le former par la discussion des affaires publiques. Livie avait applaudi aux heureuses dispositions de Lucius, et proposé ensuite de le former aux habitudes des camps par une mission pour les provinces de l'Occident. En voyant ainsi les jeunes Césars à la tête des armées, dans les deux extrémités de l'empire, on s'accoutumerait à leur rapide élévation. Mais les citoyens ne pouvaient être surpris de la haute fortune réservée aux fils d'Auguste; ils furent bien plus frappés de l'habileté d'une épouse qui confirmait sur lui son ascendant en achevant d'éloigner avec Lucius tout ce qui restait à Rome de partisans aux jeunes Césars.

Lucius, revêtu de la puissance proconsulaire, et nommé au commandement de l'armée d'Espagne, était alors sur la flotte de Misène, où s'embarquaient les renforts qui lui étaient destinés. Il arriva peu après

(1) Suét. Tib., 13 et suiv. — Tacit. Ann. III, 48, et VI, 21. — Juven. Sat., VI. — Pezron, *Hist. Évang.*, tom. I, pag. 198.

à Marseille, et charmait les habitants par son affabilité dans les fêtes qui lui étaient dédiées, lorsqu'il fut atteint d'une maladie, peu grave d'abord, mais dont les symptômes se développèrent avec une effrayante rapidité; il succomba le 20 août, à peine âgé de dix-huit ans. Son corps fut rapporté à Rome, où il reçut de magnifiques obsèques; et ses cendres furent déposées dans le tombeau construit pour Auguste.

Tibère déplora sa perte par une élégie en vers lyriques : « C'étaient des larmes de crocodile, dit le cardinal Norris, par allusion à un ancien proverbe sur la feinte douleur qui masque une perfidie ». Tibère flattait ainsi, pour l'endormir, le frère qu'il redoutait seul désormais, et qui ne devait pas lui fermer longtemps l'accès de la souveraine puissance. Il voulait aussi détourner de lui les soupçons qu'inspirait aux Romains cette mort si prématurée et si imprévue.

Auguste, dans l'excès de son affliction, s'était d'abord retiré au fond de son palais. De secrètes terreurs l'y poursuivirent; il reparut en public, cherchant des consolations et des appuis. On le voyait solliciter la bienveillance des sénateurs, offrir aux uns sa protection pour des dignités ou des emplois, concerter avec les autres des mesures pour rendre à leur corps son ancien lustre. Ses prévenances s'étendaient à toutes les classes de citoyens; il avait pris des renseignements sur ceux que des malheurs imprévus mettaient hors d'état de s'acquitter envers leurs créanciers, et les sommes qu'il leur prêta sans intérêt s'élevèrent à 1,500,000 deniers, ou 1,200,000 francs.

Une circonstance imprévue dévoila les craintes qui l'agitaient. Les citoyens étaient touchés de lui voir oublier ses chagrins pour s'occuper de leurs besoins,

et, dans un spectacle public, l'acteur ayant été amené par son rôle à s'écrier : O l'excellent maître! tous se tournèrent vers le prince, applaudissant à cette allusion. Auguste en témoigna des ressentiments, et publia ensuite un édit pour la censurer. Dion rapporte qu'elle lui avait paru l'effet d'un complot formé contre lui et imaginé par ses ennemis pour comparer son gouvernement à la domination d'un maître sur ses esclaves. Son âme se remplissait des plus noirs soupçons, il se croyait entouré d'embûches et de dangers.

Si l'on en croit Paterculus, il offrit alors d'adopter Tibère, et il essuya un refus. On ne pourrait expliquer ce fait, d'ailleurs peu vraisemblable, et dont il n'existe pas d'autres indices, que par des ombrages réciproques, qui auraient inspiré au prince une offre insidieuse, à son gendre des refus aussi peu sincères.

La superstition d'Auguste lui donnait un autre sujet de crainte. Il se trouvait alors dans son année climatérique, si redoutée de tous ceux qui croyaient à l'astrologie judiciaire. Il se montra plus rassuré lorsqu'il entra dans sa soixante-quatrième année, comme on peut en juger par la lettre qu'il écrivit le 23 septembre à Caïus César, et qu'Aulu-Gèle nous a conservée (1).

§ 22. 755. Caïus César faisait cependant ses préparatifs pour l'invasion de l'Arménie. Auguste avait jusqu'alors approuvé son ardeur; devenu plus timide, il n'aspirait plus qu'à lui éviter de nouveaux dangers, lorsque les députés de Tygrane arrivèrent dans Rome. Le roi d'Arménie venait d'apprendre qu'Artabaze était mort dans son exil. Il ne prenait pas dans sa lettre le titre de roi, et se bornait à le solliciter, comme n'ayant

(1) Dion, LV, 12. — Paterc., II, 102 et suiv. — Suét., Tib., 71. — Gel, noc. att., XV, 7. — Cenot., Pis., pag. 265.

plus de concurrent. Auguste répondit aux députés qu'il écrivait à son fils en faveur de leur demande, et que Tygrane pouvait aller le trouver avec confiance.

Mais le jeune prince était alors dans la première ivresse de ses succès, qui lui avait peut-être inspiré, après la mort de son frère, cette constance que Sénèque a trop vantée. Quirinus flattait cette passion pour la gloire ; lorsqu'il fut instruit par Livie du retour prochain des ambassadeurs, il fit rejeter les propositions du roi, et décider la prompte invasion de l'Arménie.

Tygrane était préparé à une vigoureuse défense. A la tête d'une nombreuse armée que des troubles si fréquents avaient aguerrie, il disputait le passage des fleuves et des défilés, soigneux d'éviter une action générale. Il se flattait d'atteindre ainsi la saison rigoureuse, et, par cette résistance inespérée, d'enhardir le roi des Parthes à le seconder. Mais il luttait contre un vieux guerrier non moins redoutable par ses intrigues que par son expérience dans les combats. Quirinus lui avait suscité pour rival Ariobarzane, déjà fameux par ses exploits dans les guerres intestines des Parthes, et dont la haute taille et la mine héroïque achevèrent de séduire les Arméniens. De fréquentes désertions réduisirent Tygrane à tenter les hasards d'une bataille. Vaincu et vivement poursuivi, il parvint avec peine à gagner les frontières. Ariobarzane fut proclamé roi de l'Arménie.

Caïus César voulait aussitôt tout disposer pour l'expédition de l'Arabie ; mais Quirinus représenta les dispositions inconstantes des Arméniens. Il fallait d'ailleurs ramener à la soumission les peuples voisins de

l'Arménie, que les intrigues des Parthes avaient détachés de l'alliance romaine (1).

§ 23. 756. Aux premiers beaux jours de l'an 756 de Rome, sous le consulat de Lamia et de Servilius, les légions romaines pénétrèrent à la fois dans l'Ibèrie et dans l'Albanie. Les rois de ces contrées sollicitèrent le renouvellement de l'alliance, et donnèrent des otages; l'armée se remit en marche, rappelée en Arménie par de nouveaux soulèvements.

Les prévisions de Quirinus s'étaient en effet réalisées. Le nouveau roi y avait concouru par son imprudence, et en laissant le gouvernement des principales villes à ceux qui lui en avaient ouvert les portes. Il s'était trop confié dans le caprice national qui l'avait élevé sur le trône, et qui se tournait alors contre lui. Les généraux des Arméniens étaient en butte à leurs invectives pour avoir appelé un étranger de la nation des Mèdes, depuis longtemps méprisée, et trahi en sa faveur Tygrane, le rejeton de l'antique race de leurs rois.

Domnez, que d'autres historiens ont appelé Addon, ou seigneur, était le plus distingué de tous : il commandait dans Artagère, la plus forte place du royaume, où les trésors du roi étaient confiés à sa garde. Les reproches des Arméniens ayant provoqué de nouveau sa défection, il venait de donner le signal de la révolte. Assiégé bientôt par Caïus César, il soutint avec vigueur les premières attaques; mais les Romains, consommés dans l'art des siéges, avaient culbuté dans la place tous ses postes avancés; sa garnison, vivement pressée, se décourageait; les renforts qu'il

(1) Dion, LV. — Senec., Cons. ad Pol.

attendait avaient été battus par Quirinus, qui couvrait le siége avec une division de l'armée. Dans cette extrémité, il envoya un émissaire pour solliciter une entrevue secrète et faire entendre qu'il voulait livrer la place aux Romains. Caïus César, qui ne soupçonnait point la foi du barbare, le reçoit seul dans sa tente, et sans l'avoir fait fouiller. Domnez excuse la défection où il a été entraîné par le mouvement suscité contre Ariobarzane ; il aspire à la réparer en livrant au prince les trésors renfermés dans Artagère ; mais il ne peut les lui conserver qu'en introduisant ses troupes à l'insu de la garnison, qui est résolue de s'ensevelir avec eux sous les ruines de la ville. Pour faire apprécier leurs richesses, il lui en présente l'inventaire.

Lorsque le traître le voit attaché à cette lecture, il lève un cimeterre qu'il tenait caché sous ses vêtements. Un mouvement de Caïus César détourne le coup, et le glaive enlève seulement la peau du crâne, au-dessus de la tempe. Domnez, qui le voit tomber baigné dans son sang, croit l'avoir tué ; il s'échappe de la tente. Mais les soldats, que les cris de Caïus avaient attirés, lui coupent la retraite. Désespéré, il gagne par un dernier effort un bûcher auquel on venait de mettre le feu, se perce de son glaive et se précipite au milieu des flammes (1).

Auguste, déjà troublé par de sinistres pressentiments, fut consterné quand il apprit la blessure de Caïus César. D'autres dépêches ayant donné l'assurance de sa prochaine guérison, il fit partir un courrier pour lui ordonner de revenir à Rome. Convoquant ensuite le sénat, il fit rendre un décret qui lui accordait § 24. 756.

(1) Florus, IV, 12. — Strabon, lib XI. — Cenot. Pis., pag. 336 et suiv.

le triomphe sur les Parthes et sur les Arméniens; il avait pris pour lui-même le surnom d'*imperator*. Un fragment de Dion, recouvré par Morelli, prouve qu'il l'avait aussi accordé à Caïus César.

Mais tandis qu'il ne semblait occupé qu'à lui assurer de glorieuses récompenses, ses alarmes se dévoilaient par de nouveaux soins pour se concilier les affections du sénat et du peuple. La prorogation de l'empire, qui lui fut alors accordée par les sénateurs, n'était plus qu'une vaine forme; il la reçut comme une preuve de leur zèle, qu'il s'empressa de reconnaître en les comblant des témoignages de sa bienveillance. Il prodiguait d'autre part au peuple les distributions, les jeux, les spectacles les plus divers. Jamais il ne s'était montré plus généreux et plus populaire.

Son palais ayant été sur ces entrefaites dévasté par un incendie, les citoyens voulaient tous contribuer à la réparation de ce désastre. Il exprima sa reconnaissance de leurs offres; mais il ne voulut accepter du corps qu'un écu d'or, pièce de vingt francs, et des particuliers, qu'un denier d'argent, qui valait huit décimes. Il déclara ensuite que son palais, qu'il allait rebâtir aux frais des citoyens, serait désormais un édifice public.

La réponse de Caïus César accrut alors les sollicitudes d'Auguste; le jeune prince, si prompt jusqu'alors aux épanchements de sa piété filiale et de sa passion pour la gloire, n'exprimait plus qu'un profond abattement. Il insistait sur ses forces affaiblies, sur son dégoût des affaires, sur sa résolution de finir ses jours loin de Rome et des honneurs.

Des lettres secrètes annonçaient en même temps sa mélancolie profonde. Les unes l'attribuaient à la vio-

lence du coup qu'il avait reçu et qui avait ébranlé son cerveau ; suivant les autres, il avait été victime d'un attentat plus perfide que celui de Domnez; la langueur qui le consumait était l'effet d'un poison lent, mêlé dans ses aliments ou dans les remèdes appliqués sur sa blessure. Mais une puissante influence éloignait d'Auguste ces révélations, et ne lui laissait parvenir que des regrets sur la faiblesse d'un fils qui se montrait indigne de lui, que des insinuations sur sa jeunesse énervée par les voluptés de l'Orient. On accusait les flatteurs corrompus qui aspiraient à y exercer son autorité, et l'abus qu'ils en faisaient ne donnait que trop de vraisemblance à ces perfides explications.

Caïus César, occupé d'abord des soins de la guerre, alors retiré au fond de son palais dans Antioche, leur avait abandonné les rênes du gouvernement. Les fonds du trésor étaient au pillage, les décisions de la justice et les emplois se vendaient à l'enchère, des courtisans avides se disputaient les dépouilles de l'Orient. Des recherches sévères furent ordonnées; les plus coupables prouvèrent leur innocence, en partageant le produit de leurs malversations; les autres, arrêtés et conduits à Rome, furent condamnés à être précipités dans le Tibre. Mais le jeune prince semblait également ignorer ces excès et leur répression, uniquement occupé à solliciter comme une faveur la permission de vivre oublié dans un coin obscur de la Syrie.

Auguste succombait à l'excès de sa douleur; il cherchait du soulagement dans des confidences à ses amis; il s'oublia jusqu'à consulter le sénat sur cette étrange demande. Ouvrant enfin son âme à l'espérance qu'il pourrait inspirer à son fils d'autres senti-

ments, il lui répondit qu'il n'exigeait que son retour en Italie; qu'il lui laisserait ensuite le choix du genre de vie qui serait le plus conforme à ses inclinations (1).

§ 25. 757. Caïus César, ranimé par cette condescendance, prépara aussitôt son départ. Aux premiers jours de février de l'an 757 de Rome, sous le consulat d'Ælius et de Sentius, il arriva dans le port le plus voisin d'Antioche. Ce court voyage avait épuisé ses forces, le roulis du navire lui devint bientôt intolérable; contraint de débarquer sur les côtes de la Lycie, près de Limyre, il fut porté mourant dans cette ville, où il termina sa vie le 21 du même mois, à l'âge de vingt-deux ans.

On avait cependant appris à Rome que le vaisseau qui le ramenait voguait sur la Méditerranée. Les citoyens faisaient des vœux pour son prompt retour, rappelant les glorieux débuts de sa carrière, se communiquant l'espérance qu'elle ne serait pas longtemps interrompue. Ils applaudissaient d'avance à son triomphe, dont ils voyaient autour d'eux hâter les préparatifs. Au milieu de ces hommages publics, la nouvelle de sa mort, si peu attendue, répandit partout la consternation : tous déploraient son triste sort et la perte irréparable d'Auguste. Sans attendre les décrets du sénat, ils prirent des habits de deuil, fermèrent les portes des maisons, et laissèrent désertes les audiences des tribunaux.

Le cortége funèbre vint débarquer à Brindes. Des sénateurs et des chevaliers s'y étaient rendus; un plus grand nombre avaient éludé cet hommage, craignant de s'attirer l'inimitié ou de se ravir la protection de

(1) Morelli, Sup. de Dion, LV. — Cenot. Pis., dis. II, cap. 17. — Suét., Aug., 57.

Livie. Mais une foule nombreuse, accourue des villes voisines, était répandue sur toute la route. On célébrait les vertus aimables de Caïus César ; on couvrait son cercueil de dons funéraires ; on immolait aux dieux des victimes en son honneur.

Lorsque le cortége approcha de Rome, tous les citoyens se portèrent fort au delà de l'enceinte de la ville pour le recevoir et pour le conduire au palais d'Auguste. Les obsèques furent célébrées le lendemain avec les mêmes solennités qui avaient été suivies pour Lucius César. On suspendit dans la salle des séances du sénat la lance et l'armure que Caïus César avait reçues des chevaliers ; on déposa ses cendres dans le tombeau construit pour Auguste.

LIVRE SEPTIÈME.

GERMANICUS.

ANS DE ROME 757 — 759.

Auguste était renfermé dans son palais lorsque son § 1er.
tombeau s'ouvrait pour recevoir le dernier et le plus 757.
cher de ses fils d'adoption. Près de succomber à la violence de sa douleur, il ne soupçonnait pas qu'elle pût être aggravée; mais il reçut alors les dépêches secrètes des agents qu'il avait envoyés dans l'Orient. Il apprit les rumeurs déjà répandues sur l'attentat qui avait envenimé la blessure de Caïus César, sur la complicité de ses faux amis, sur les intrigues de Quirinus; les soupçons remontaient même jusqu'à Livie. Mais la trace du crime était effacée, et toutes les recherches seraient inutiles. Devait-il néanmoins les ordonner? Il irriterait les coupables sans les punir; ses efforts impuissants aliéneraient de lui son épouse. Il ne pourrait satisfaire à l'opinion publique et aggraverait sa propre infortune; il se ravirait l'unique affection qui pût désormais soulager son cœur.

Ses angoisses s'accroissaient encore par les propos des vieillards qui parvenaient jusqu'à lui, rappelant les débuts suspects de sa puissance. Ses remords les avaient même devancés quand il s'était vu ravir le

plus doux prix de ses succès par une catastrophe trop semblable à celle qui les avait jadis préparés. C'était en effet par la mort simultanée des deux consuls qu'il avait alors établi les fondements de sa domination ; et lorsque de trop justes soupçons s'élevaient contre lui, il avait arrêté les poursuites déjà commencées. Au déclin de son âge, lorsque les deux fils qu'il s'était destinés pour appuis venaient à la fois de succomber, il se voyait réduit à étendre sur le crime qui les lui avait ravis le même voile dont il avait jadis couvert ses propres attentats.

Ainsi s'ouvrait devant ce prince, que les respects des peuples semblaient élever au-dessus des mortels, cette carrière nouvelle dont il éprouvait déjà les ennuis, dont il pressentait les dangers. Sa constance était abattue, il n'espérait plus dans sa fortune, il se montrait insensible aux événements qui signalaient avec le plus d'éclat sa toute-puissance. Une pompe solennelle avait jadis célébré la soumission forcée des Parthes. Il reçut alors avec indifférence l'hommage volontaire que ces peuples lui faisaient offrir par leurs ambassadeurs.

Phratacès n'existait plus : chassé du trône par ses sujets, que sa tyrannie avait soulevés contre lui, il était allé mourir en exil. Orode, nommé à sa place, et devenu bientôt non moins odieux, venait d'être assassiné dans un festin. Les Parthes invoquaient d'Auguste un terme à leurs divisions, et lui demandaient pour roi l'un des fils de Phraate, qui étaient retenus dans Rome en otage. Auguste choisit l'aîné, ce même Vonone dont Lollius avait réclamé les droits pour les faire acheter par Phratacès; il célébra son avénement au trône par des fêtes et le renvoya comblé

de présents. Mais cette courte diversion n'avait apporté aucun soulagement à ses douleurs.

Une crise si violente fit concevoir aux ennemis de Livie l'espérance de lui opposer son ancienne rivale. Ils alléguèrent que la justice d'Auguste était satisfaite par le long et cruel exil de Julie; qu'il devait enfin écouter sa tendresse; que le retour d'une victime si chère pouvait seul calmer de trop justes regrets. D'illustres citoyens les secondèrent, les uns zélés pour le prince, les autres humiliés de la domination de son épouse. Ce vœu devint populaire; lorsqu'il parut au spectacle, des supplications unanimes demandèrent la grâce de sa fille.

Auguste exprima son refus avec dureté : il souhaita aux citoyens des femmes et des filles telles que Julie. Cet emportement d'un prince qui s'était toujours montré bienveillant dans de semblables occasions sembla moins attester sa rigueur que d'inutiles regrets; la perte de sa fille était consommée sans retour.

Julie put le reconnaître lors même que dans la suite elle obtint un adoucissement à son exil et la permission de s'établir à Rhége sur le continent; car elle la devait à l'épouse même qui l'avait sacrifiée à sa rivalité, et achevait de l'humilier par sa commisération. Elle reçut par la même voie quelques secours pécuniaires : tristes consolations, et qui ne pouvaient même l'abuser sur son avenir. Elle connaissait trop bien l'implacable époux qui s'élevait alors sur la ruine de tous les siens pour ne pas prévoir le sort qui l'attendait à l'avénement de Tibère.

L'emportement d'Auguste, lorsqu'on le sollicitait § 2.
pour Julie, n'était pas seulement inspiré par ses regrets. 757.
Il éprouvait un vif ressentiment des murmures qu'a-

vait provoqués l'impunité de l'attentat dont Caïus César était la victime ; quand l'inutilité des poursuites était évidente, il s'indignait qu'on lui imputât de les avoir refusées.

Les historiens ont été ainsi réduits à des présomptions, mais d'une telle gravité, qu'ils ont presque unanimement accusé Livie, encouragée à ce crime par ses croyances superstitieuses. Nous avons vu que Tibère partageait sa confiance dans les prétendus secrets de la divination par les astres. Dion nous le montre, à son retour de Rhodes, pleinement convaincu que les prédictions des astrologues sur sa grandeur future seraient accomplies, et que l'inflexible destin avait condamné les jeunes Césars. Livie redoutait déjà leur vengeance pour le désastre de leur mère ; elle partagea la conviction de son fils, et se regarda comme l'instrument de leur perte, annoncée d'avance par les arrêts des destinées.

Les intelligences que l'épouse d'Auguste s'était ménagées dans les provinces, et dont on a pu juger par ses liaisons avec la cruelle Salomé, prouvent assez qu'elle n'avait pas plus manqué d'agents pour commettre le crime, que de ressources pour en effacer les traces : elle avait d'ailleurs entouré Caïus César de ses créatures, et surtout elle était assurée du dévouement de Quirinus. L'importance du service qu'elle exigea de lui peut être appréciée par la grandeur de la récompense. Malgré l'obscurité de son origine, elle lui fit obtenir la main d'Emilia Lepida, qui avait été fiancée à Lucius César, et qui était également, par sa naissance et par sa fortune, l'un des premiers partis de l'empire.

Pline fait assez entendre que l'unanimité des convictions avait fait une profonde impression sur Au-

guste, et qu'il avait enfin été amené à les partager. Auguste, dit ce grave écrivain, se vit accuser de la mort impunie de ses deux fils, et cette perte irréparable ne fut pas l'unique cause de ses regrets (1).

Mais alors Auguste fut d'autant plus blessé par les § 3.
murmures des citoyens qu'il voyait Tibère partager 757.
leur opinion sur sa faiblesse, et oser déjà solliciter l'adoption, qui devait lui assurer les droits des deux fils dont la perte était encore si récente. Il repoussa le gendre ingrat qui se faisait un titre de ses douleurs, et, son indignation ranimant ses forces abattues, il porta ses regards autour de lui pour opposer à de téméraires espérances des prétentions plus légitimes.

Un dernier rejeton d'Agrippa, celui dont Julie était enceinte à l'époque de sa mort, Agrippa Posthume survivait à ses deux frères. Il était prêt d'atteindre à sa quinzième année, remarquable par ses traits mâles et par sa vigueur, peu favorisé des autres dons de la nature. Auguste l'avait négligé, soit pour ce dernier motif, soit qu'il fût absorbé par d'autres affections : il manifesta alors le dessein de l'adopter. Rebuté bientôt par la violence de son caractère et par la perversité de ses inclinations, dans l'incertitude s'il obtiendrait la réforme des vices qu'une éducation trop négligée par sa mère pouvait excuser, il résolut de porter d'abord ses faveurs sur Germanicus, fils aîné de Drusus.

Germanicus, héritier de ce surnom dont on avait décoré le cercueil de son père, habitait chez Livie avec Antonia : il en était l'unique soutien, car sa sœur Liville, mariée à Caïus César, était revenue dans les douleurs d'un précoce veuvage, et l'enfance de son

(1) Dion, LV, 11. — Suét., Tib., 14 et 49. — Pline, Hist. nat., VII, 45 et suiv. — Tacit., Ann., III, 22, et IV, 71.

frère Claude se prolongeait par les maux qui l'avaient accablée. Il consolait sa mère dans ces rudes épreuves, et, quoiqu'à peine âgé de dix-huit ans, il autorisait déjà les plus brillantes espérances. Sa noble physionomie offrait l'union si rare de la force et de la grâce; il surpassait tous ses émules dans ses exercices et ses études; ses manières prévenantes contrastaient avec l'accueil hautain du fils de Livie. Cher aux citoyens par les souvenirs de son père, il n'aspirait qu'à faire usage de ses qualités séduisantes pour acquérir de nouveaux titres à leurs affections.

Auguste avait toujours protégé ce jeune homme, qui lui rappelait son irréparable erreur envers Drusus. Il lui donna alors un nouveau gage de sa faveur, en lui accordant la main de l'une des deux filles de Julie. L'aînée, de même nom que sa mère, était mariée à Lucius Paulus; la cadette, qui avait reçu le nom d'Agrippine, épousa Germanicus. L'élévation de son âme devait la préserver des écarts qui avaient perdu la fille d'Auguste, dont elle rappelait d'ailleurs le caractère ambitieux et altier. Elle inspira son esprit à Germanicus; elle s'efforça d'attirer sur lui la faveur du prince, et, si elle pouvait lui obtenir son adoption, conçut l'espoir de s'élever elle-même à la rivalité de l'épouse d'Auguste (1).

§ 4. Livie était peu émue d'une telle concurrence; des
757. craintes plus sérieuses l'avaient d'abord agitée; les impétueux mouvements d'Auguste dans le premier égarement de sa douleur l'avaient menacée de voir renaître l'humeur sanguinaire du triumvir. Rassurée ensuite par ses hésitations, elle avait dédaigné les tar-

(1) Suét., Caïus, 3. — Tacit., Ann., I, 33. — Dion, *ibid.*

difs efforts d'un vieillard qu'elle voyait subjugué sans retour. Elle souriait alors avec dédain à ces jeunes époux et à des prétentions dont leur politique novice n'avait pas même aperçu la témérité : elle semblait même les favoriser, car Tibère en paraissait vivement alarmé, et cet instrument nécessaire de son ambition ne lui semblait jamais assez résigné à la dépendance; mais elle allait achever de l'accabler par le sentiment de sa supériorité, en obtenant pour lui cette même adoption, dont la demande imprudente venait de l'exposer aux ressentiments d'Auguste.

L'occasion qu'elle cherchait s'offrit bientôt par la nouvelle d'un soulèvement dans la Germanie; la guerre était toujours imminente, et les revers de Lollius avaient fait voir qu'elle n'était jamais exempte de graves dangers. Les exploits de Drusus et ensuite de Tibère avaient fait du nom de Claude, qu'ils portaient également, un sujet de terreur pour les Germains. Livie s'autorisa de cette renommée. Tibère était dans la force de l'âge, des succès constants attestaient sa prudence, ses défauts s'étaient corrigés par les rudes épreuves de sa disgrâce, et, quand Auguste voudrait achever d'épuiser une santé déjà chancelante pour soutenir avec des enfants le fardeau de l'empire, qu'obtiendrait-il par ce dangereux essai ? Réformerait-il les vices d'Agrippa posthume en secondant leur essor par des honneurs prématurés ? Voudrait-il corrompre l'heureux naturel de Germanicus en favorisant sa présomption, déjà trop excitée par son épouse ? Trouverait-il un guide pour sa jeunesse parmi ces ambitieux qui n'aspiraient qu'à abuser de sa faveur ? N'était-ce pas d'ailleurs au frère de Drusus qu'appartenait le soin de former la jeunesse de son fils ?

L'adoption de Tibère eut lieu le 27 juin, et il fut associé pour dix ans à la puissance tribunitienne. Le discours d'Auguste au sénat fit assez voir, dit Tacite, sa répugnance à cette démarche; les traits qu'il lança sur la figure et les mœurs de Tibère, sous l'apparence d'une apologie, cachaient une satire.

Le même jour, Auguste adopta Agrippa Posthume, et Tibère adopta Germanicus, quoiqu'il eût déjà un fils du premier lit, qui portait le nom de Drusus. Livie avait applaudi au témoignage de l'affection d'Auguste pour le fils d'Agrippa, et protesté de celle qu'elle portait au fils de Drusus; ou plutôt elle avait favorisé ces rivalités, qui lui garantissaient la soumission de Tibère.

Ce fut ainsi que Livie affermit son ascendant, odieux sans doute, et fondé sur de criminelles manœuvres. Mais on est contraint d'avouer qu'elle le méritait à d'autres égards par sa rare prudence dans les occasions difficiles. Cette femme hautaine et perfide se montrait alors la digne épouse du maître de l'empire, et devait bientôt le prouver, en lui inspirant une politique toute nouvelle.

§ 5. Auguste venait de reprendre possession de la pré-
757. fecture des mœurs, et se préparait, suivant son usage, à la revue du sénat et des chevaliers. Il fut frappé de la licence inusitée qui se manifestait dans les propos des citoyens. Attribuant la fermentation des esprits aux craintes qu'inspiraient ces revues, il choisit par la voix du sort six délégués, dans la liste de ses assesseurs, et forma ainsi les deux triumvirats dont parle Suétone, l'un pour le sénat, l'autre pour les chevaliers. Il maintint sur la liste les sénateurs qui n'avaient pas le cens nécessaire, porté alors à douze cent mille sesterces, ou 240,000 fr., en le leur assurant par ses

libéralités, et s'attacha plusieurs des chevaliers par de semblables largesses.

Dans la revue des citoyens, Auguste évita de rappeler la préfecture des mœurs, devenue presque aussi odieuse que la censure. Ce fut en vertu de la puissance proconsulaire qu'il ordonna le cens dans l'empire, et qu'il procéda ensuite dans l'assemblée des comices aux cérémonies solennelles du lustre.

Mais les dispositions hostiles des citoyens n'avaient pas été inspirées par la préfecture des mœurs. Leur véritable cause était dans les adoptions qu'Auguste venait d'accorder, et dans les espérances déçues des républicains; preuve nouvelle du succès de la politique qui avait jusqu'alors entretenu leurs illusions; les regrets qu'ils éprouvèrent, en les voyant pleinement dissipées, devaient produire le plus dangereux des complots qui eussent encore été tentés contre la vie d'Auguste. Je veux parler de la conjuration de Cinna, que la clémence, qui lui fut inspirée par Livie, a rendue si célèbre.

Auguste semblait plus exposé qu'aucun autre prince aux conspirations. Des citoyens éminents qui l'entouraient, les uns étaient provoqués à l'imiter par le succès même de son audace, les autres étaient animés à le punir par l'exemple de ceux qu'ils appelaient les derniers des Romains. Toutefois, il n'avait couru de véritables dangers qu'avant son avénement à l'empire, lorsque Salvidiénus, qui aspirait à le remplacer, en faisant soulever contre lui les vétérans, fut trahi par Marc-Antoine, et lorsque le complot pour l'assassiner, formé par le jeune Lépidus, fut découvert par la vigilance de Mécène.

Depuis ce temps, loin de redouter les conspira-

tions, Auguste avait fait de cette arme, souvent funeste à l'autorité légitime, l'un des instruments de sa puissance usurpée. Il faisait dénoncer, comme fauteurs de complots, les citoyens qui montraient un génie entreprenant, des vues dangereuses, ou même une trop grande licence dans leurs discours. Ainsi périrent Muréna, Cœpion, Égnatius et leurs prétendus complices. Les mécontents, intimidés par ces violentes mesures, n'osaient armer contre lui que des hommes obscurs, un esclave en démence, un goujat de l'armée d'Illyrie, et ces timides efforts furent réprimés sans éclat par le supplice des coupables.

Les membres des familles illustres, que les liens formés par d'anciennes ligues ou l'influence qu'ils conservaient auraient pu rendre redoutables, étaient contenus par cette habile politique. Les uns étaient d'ailleurs séduits par les avances du prince, qui leur rouvrait la carrière des honneurs; les autres s'en laissaient imposer par son respect affecté pour les formes républicaines: tous, abusés d'abord par sa faible santé, rassurés ensuite par son âge avancé, envisageaient comme peu éloigné le terme de sa tyrannie. L'adoption des fils d'Agrippa n'avait pas dissipé leurs illusions; ils redoutaient peu de jeunes princes déjà amollis par l'adulation ou par des faveurs précoces; ils se croyaient même ainsi délivrés des prétentions de Tibère, qui leur avait seul inspiré des craintes sérieuses.

§ 6. Leurs dernières espérances venaient d'être déçues
757. par les adoptions simultanées qui appelaient au principat Tibère et Agrippa Posthume, et, avec le fils de Tibère, Germanicus, fils de Drusus. Menacés d'une irrévocable servitude, ils se levèrent d'un commun

accord pour la prévenir, et leur ardeur à se communiquer leurs desseins ne pouvait en trahir le secret. Ces familles patriciennes, depuis longtemps unies par la même ambition qui les avait jadis trop souvent divisées, s'étaient maintenues dans des rapports intimes et dans une mutuelle fidélité qui bravaient la plus active surveillance.

Cornelius Cinna fut choisi pour chef. Il descendait de Sylla par son père, et avait pour mère la fille de Pompée; succédant ainsi aux droits des deux rivaux de Jules-César. Génie téméraire, dit Sénèque, car on ne peut entendre que dans ce sens l'expression diversement expliquée par laquelle il désignait un jurisconsulte aussi distingué. Cinna s'était réfugié dans cette profession lorsqu'il eut succombé dans les rangs des républicains. Auguste, qui désirait se l'attacher, l'avait réintégré dans ses biens, nommé pontife, et fait élire à la préture. Mais Cinna ne se crut pas engagé par ces bienfaits à laisser établir l'hérédité de la tyrannie.

Il avait d'abord proposé d'immoler Auguste dans le sénat; mais on objecta que ce prince avait trop pourvu à sa sécurité dans une assemblée qui lui rappelait le meurtre de Jules-César. On préféra en conséquence, pour l'exécution du complot, le sacrifice solennel dont les apprêts se faisaient alors dans le Capitole. En présentant l'encens à Auguste, comme pontife, Cinna porterait le premier coup, et serait aussitôt secondé par le grand nombre de conjurés que leur rang ou leurs fonctions rapprochaient du prince pour cette cérémonie solennelle. Dans la soirée qui précédait le jour fixé, il provoqua chez lui une dernière réunion des conjurés.

« Le jour est enfin venu, leur dit-il, où le tyran qui nous opprime doit porter la peine de ses attentats ? Ennemi de la patrie au début même de sa carrière, il tournait contre elle les armes qui lui étaient confiées pour la défendre ; il changeait de braves soldats en de vils bourreaux, recevait de leurs mains, sur la tribune aux harangues, les têtes les plus illustres, et surmontait les rostres de ces infâmes trophées. Il a fait périr la plupart des citoyens échappés aux proscriptions, ou dans les champs de Philippes, ou sous les murs de Pérouse ; il a réservé l'élite de ses prisonniers pour les immoler comme des victimes à l'autel de Jules-César ; et il expiera un si barbare sacrifice, immolé lui-même à l'autel de Jupiter protecteur de Rome.

» Que nous a servi, en effet, de contenir nos ressentiments et d'espérer dans son repentir ? A ses violences sanguinaires ont succédé de sourdes manœuvres non moins perfides, plus funestes même pour la liberté. Le sénat, déchu de sa puissance, est tombé dans l'avilissement ; les magistratures ont été dépouillées de leur autorité légale ; les murmures contre ces attentats ont été punis comme des crimes, et les accusations de majesté sont devenues plus redoutables que les proscriptions.

» Nous nous étions du moins flattés que son âge avancé promettait un terme prochain à sa tyrannie. Il ne dissimule plus son intention de nous ravir ce dernier espoir. Peu satisfait de nous avoir soumis à une épouse impérieuse, et d'avoir accru notre opprobre par la domination d'une femme, il se dispose à transmettre son pouvoir usurpé comme un héritage ; il veut l'assurer à ce Tibère, qui se croit digne des

Claude, et n'imite que leur orgueil et leur cruauté; qu'ont égaré dès sa première jeunesse les flatteurs de son beau-père, puis des consulats et des triomphes prématurés; dont la perversité s'est accrue par ses disgrâces mêmes, et par les emportements et les débauches de son exil. Il se désigne pour successeur cet Agrippa Posthume, non moins grossier que stupide, et dont les vices précoces ont été le premier titre à son adoption. Mais quand, avec l'aide des dieux, nous étoufferions ces monstres, enfantés par leur colère, deux jeunes gens sont encore appelés à la tête de l'empire et s'accorderont pour le maintenir sous le joug, s'ils ne se divisent pas pour le déchirer.

» Que les maux qu'il nous prépare retombent sur sa tête! Que son sang, versé au pied des autels, satisfasse à la justice tardive de la patrie! Que dans la tombe du tyran soient ensevelis avec lui ses projets, ses machinations et le redoutable avenir qu'il a osé lui préparer! »

Les conjurés font éclater leurs transports; ils renouvellent leurs serments; ils concertent leurs dernières mesures. Auguste, sans méfiance, devait succomber, et l'empire, qui respirait sous son principat, allait être replongé dans les horreurs des guerres civiles. Cette inévitable issue, que l'orateur avait dissimulée, mais que rendaient toujours présente les suites du meurtre de Jules-César, frappe surtout l'un des conjurés, qui n'en peut soutenir l'effrayante image; aussitôt que l'assemblée est séparée, il se rend en secret chez le prince.

Auguste est saisi d'effroi à la révélation inespérée § 7.
d'un complot si près d'éclater, si redoutable par le 757.
nom des conjurés et par le mystère profond qui avait

soustrait leurs démarches à sa vigilance. Il ordonne de convoquer au point du jour ses plus intimes conseillers, et se retire pour recueillir ses idées dans le silence de la nuit. Mais, ne pouvant ramener le calme dans son âme égarée par ses ressentiments et par ses terreurs, il s'abandonne au plus sombre désespoir. Il n'avait donc abusé que lui seul par sa modération si constante, par ces formes républicaines si fidèlement respectées! Il avait envenimé les haines lorsqu'il croyait les apaiser; il n'avait éloigné les dangers que pour les accroître et les réserver à sa vieillesse, épuisée par les travaux de l'empire et par ses infortunes domestiques. Ces illustres citoyens avaient paru sensibles à ses bienfaits, et leurs démonstrations n'étaient qu'un voile à leurs criminelles manœuvres. Doit-il les frapper sans pitié? L'opinion publique se soulèvera en leur faveur, il éprouvera de nouveau l'impuissance du sang versé pour prévenir de semblables attentats. Mais peut-il avec sécurité les épargner? Leur impunité paraîtra l'effet de ses craintes, ranimera l'audace de ses ennemis, leur suscitera des complices. Troublé par cette affreuse image, et ramené par un danger si pressant aux passions cruelles de sa jeunesse : « Qu'ils périssent! s'écrie-t-il avec fureur, qu'ils portent la peine de leur forfait! que ceux qui auraient été séduits par leur exemple soient épouvantés par leur supplice! »

Livie, qui l'observait en silence, l'ayant alors interrompu, il lui apprend les détails de la conspiration. « Vous le voyez, ajoute-t-il, ceux qui ont juré ma perte ne craignent point le sort de ceux qui ont succombé avant eux; ils accourent dans les mêmes rangs, comme s'ils marchaient à la gloire, déterminés à périr ou à les venger. Quelle est ma défense contre des

haines aussi acharnées? S'ils menaçaient la république, j'opposerais mes amis à ses ennemis. Dans les périls qu'ils me suscitent, je n'ose me fier à mes amis, à ceux même dont on vante le plus la probité et la vertu. Tous se dégagent sans scrupule de la foi qu'ils m'ont jurée; les soupçons dont ils empoisonnent ma vie me la rendent odieuse; ils ne veulent me laisser d'asile que dans la mort. Mais ils n'auront pas à s'en applaudir, ceux qui me réduisent à la désirer. Si telle est la condition du souverain pouvoir, ils la subiront avant moi : si leur parti doit triompher, ils ne jouiront pas de ce triomphe. »

« Ne dédaignez pas le conseil d'une femme, dit Livie; vous l'attendriez en vain du meilleur de vos amis; leur dévouement ne peut égaler celui de votre épouse. Je vous suis unie pour l'infortune comme pour la prospérité; vos succès seront les miens; je n'éviterais point ma perte, si les dieux rejetaient mes vœux et vous laissaient succomber.

» Les peines qui intimident les criminels vulgaires ne servent qu'à enhardir les conspirateurs; elles exaltent les nobles sentiments qui les animent; le désir de justifier un grand nom, le dévouement pour la patrie, la gloire d'une lutte audacieuse. Suivez l'exemple des médecins, qui retranchent un membre s'il est gangrené, et qui emploient des remèdes plus doux s'ils n'y remarquent qu'une violente irritation. Soyez sans pitié pour les crimes qu'inspire une âme perverse; montrez-vous généreux dans les attentats politiques. Vous calmerez ainsi les haines que suscite toujours l'exercice de la souveraine puissance. Vous les envenimeriez par des supplices, car l'opinion est toujours favorable aux conspirateurs; on les suppose

victimes de la jalousie du prince, que leur mérite a blessée; de sa cupidité, qui convoitait leurs richesses; des calomnies de ses délateurs, qui n'ont pu faire acheter leur silence. On ne veut pas croire à l'audace de quelques hommes qui auraient bravé le dépositaire d'un si grand pouvoir, armé du glaive de tant de légions. On excuse le citoyen qui exerce une vengeance personnelle, on ne la pardonne point au chef de l'état. On le juge trop élevé au-dessus des autres pour être atteint par des injures; trop sûr de sa force, pour éprouver de justes craintes; trop engagé par ses devoirs à la protection des citoyens, pour être jamais intéressé à leur perte.

» Si vous étiez résolu d'infliger des peines, je préférerais celles qui feraient sentir à vos ennemis leur impuissance; telle serait la relégation dans une île ou dans un coin reculé de l'empire; entourés de vos provinces, de vos magistrats, de vos armées, ils n'apercevraient d'autre asile que dans la sincérité de leur repentir. Mais je voudrais une indulgence plus entière pour les conjurés dont la vie est entre vos mains. Considérez ce grand nombre d'illustres citoyens, leur chef digne de sa naissance par ses talents et par leur noble usage, tous environnés de l'estime publique, coupables envers vous seul et de ce seul crime. Leur perte est inutile à votre sûreté; leur pardon en est le plus sûr garant. Il prouvera que vos rigueurs passées furent l'effet du malheur des temps; que vous versiez le sang à regret, et pour épargner celui qui coulait dans la guerre civile. Si on les voit se renouveler, on sera convaincu qu'un naturel implacable les avait seul inspirés. Le désespoir endurcira tous les cœurs; les citoyens, que votre générosité

aurait désarmés, n'attendront plus leur salut que de votre ruine. »

Auguste applaudit à la sagesse de son épouse, et § 8.
ordonne d'ajourner son conseil. Dès le matin, il fait 757.
appeler Cinna.

« Prends un siége, lui dit-il, et promets de ne pas m'interrompre; tu auras ensuite tout le temps de t'expliquer. Je t'avais trouvé, Cinna, dans le camp de mes adversaires, plutôt né que devenu mon ennemi. Je te donnai la vie, je te rendis ton patrimoine, je te fis nommer aux magistratures. Tes nombreux concurrents au sacerdoce réclamaient le prix de leur zèle, je préférai celui qui les avait combattus. Tels sont à présent tes honneurs et ta fortune, que le sort du vaincu est un objet d'envie pour le vainqueur. Tu dois tout à mes bienfaits, Cinna, et tu veux m'assassiner! »

Cinna se récrie à ces mots, et proteste de son horreur pour un tel attentat. « Tu violes nos conventions, dit Auguste, tu m'avais promis le silence. Oui, tu veux m'assassiner! » Il nomme le lieu, le jour, les complices, celui qui devait porter les premiers coups. Le voyant alors, moins par soumission que par désespoir, réduit au silence :

« Quel fut ton dessein? reprend Auguste; d'obtenir l'empire? Je plains le peuple romain, s'il te suffit de me perdre pour lui imposer des lois. Tu ne peux même toujours défendre tes intérêts privés, et, récemment encore, tu succombais au crédit d'un simple affranchi. Tu seras peut-être plus fort contre César. Mais suis-je donc le seul obstacle à tes prétentions? Mais n'aurais-tu pas à lutter contre les Paulus, les Fabius, les Servilius, contre tant de citoyens qui

peuvent alléguer d'autres titres que les images de leurs ancêtres? »

Auguste poursuivit pendant deux heures ce discours, la seule peine qu'il eût résolu d'infliger. « Reçois encore la vie, Cinna! dit-il en le terminant; je l'avais accordée à mon ennemi, je la donne à mon parricide assassin. Soyons amis désormais : rivalisons de zèle, moi pour confirmer, toi pour justifier mes bienfaits. »

Peu de temps après, il lui annonça qu'il l'avait désigné pour le consulat, lui reprochant de n'avoir pas assez compté sur son amitié pour le demander. Cinna lui montra depuis un dévouement sans bornes et l'institua à sa mort pour son unique héritier.

Auguste avait ensuite fait appeler les autres conjurés. Ses mouvements généreux lui avaient fait recouvrer les grâces et l'ancien éclat de son esprit : il les renvoya pénétrés de reconnaissance et d'admiration.

L'influence des citoyens qui exprimaient ces sentiments les rendit durables, et le prince ne devait plus voir de complot formé contre lui. Suétone cite, il est vrai, deux conspirations postérieures, celle de Plautius et celle d'Andasius. Mais nous verrons qu'elles avaient pour unique but d'ébranler le crédit de Livie et de Tibère. Aussi Dion, qui devait ensuite raconter celle de Plautius, affirme-t-il que, depuis le pardon accordé à Cinna, il ne fut plus tramé d'attentat contre Auguste. « Si ce n'est, ajoute-t-il, par cette épouse, qui devait trancher les jours du prince dont elle avait obtenu la vie de Cinna (1). »

§ 9. Tibère se montrait le digne fils de Livie. Comblé
757.

(1) Senec., De Clement., 19 et 37. — Dion, LV, 12 et suiv., et LVI, 13. - Pothier, ad Paul. Prol., II, 1.

des bienfaits d'Auguste, il demeurait inflexible au milieu des ennemis que sa clémence avait désarmés; pour prix de l'adoption qui l'avait exposé à leurs complots, il lui préparait de nouvelles sollicitudes. Il s'indignait de ces faveurs qu'il était contraint de partager, non-seulement avec Germanicus, qui du moins lui était subordonné, mais avec Agrippa Posthume, qui lui était imposé comme son égal. Il soupçonnait même Livie de le protéger, trop aveuglé par les préventions de son orgueil pour apprécier l'habile politique de sa mère.

Livie n'avait surmonté la résistance d'Auguste à l'adoption de Tibère qu'en flattant sa tendresse pour le jeune Agrippa. Mais elle était d'ailleurs résolue de venger sur le fils de Julie son odieuse origine et les mêmes ressentiments dont ses deux frères avaient été si cruellement punis; non qu'elle eût conçu l'imprudent dessein de reproduire un attentat dont elle avait si difficilement obtenu l'impunité. Les mesures qu'elle préparait contre lui devaient achever de confondre ce fier Tibère, déjà humilié devant son génie supérieur: elle voulait frapper le fils adoptif d'Auguste par la main même de son père.

C'était dans ce but que ses agents dévoués entouraient Agrippa Posthume et sollicitaient sa confiance. Ils flattaient ses passions, déjà trop fougueuses, et le provoquaient, par leurs exemples, aux excès les plus scandaleux. Ils s'attachaient surtout à irriter ses ressentiments contre Auguste, qui avait recueilli la succession de son père à son préjudice, et qui venait de refuser si durement la grâce de sa mère aux sollicitations unanimes des citoyens.

Tibère n'était pas instruit de ces détours, et déses-

pérait d'exciter sa mère contre ses rivaux. Il voulait du moins qu'elle le mît désormais à l'abri des caprices de la fortune, en secondant les projets qu'il avait conçus pendant les longues années de son exil. C'était en vue de ces projets que ses intrigues secrètes avaient rallumé en Germanie la guerre imprévue dont la nouvelle avait favorisé le succès des efforts de Livie pour obtenir son adoption. Mais il faut remonter à l'origine des mouvements qu'il venait de provoquer.

§ 10. Nous avons perdu de vue la Germanie depuis l'épo-
757. que où Tibère était revenu à Rome, et où ses témérités avaient provoqué sa disgrâce et son exil dans l'île de Rhodes. Domitius lui succéda au commandement de l'armée du Rhin. Fidèle aux instructions d'Auguste, il se contenta de terminer les chaussées qui ouvraient l'accès du pays, et d'occuper le cours des fleuves par des postes fortifiés. Du sein de la Vindélicie, où il avait établi le quartier-général de son armée, il dirigeait ses troupes sur les pays où se manifestaient quelques mouvements; attentif à leur ôter tout prétexte par la sévérité de la discipline; satisfait d'obtenir des vivres pour ses légions, des ouvriers pour ses travaux et des recrues pour ses corps auxiliaires. Par cette sage politique, il réussit à maintenir pendant six ans la paix dans la Germanie.

Sous le consulat de Caïus César, Domitius fut instruit que des corps nombreux d'Hermundures se portaient en armes sur leurs frontières, et accourut à la tête de ses légions. Leurs chefs ayant allégué pour excuse qu'une population surabondante quittait le pays pour chercher de nouveaux établissements, il leur permit d'occuper les terres que les Marcomans avaient laissées vacantes après les pertes essuyées

dans leur agression contre Drusus. Poursuivant ensuite sa marche pour calmer l'effervescence que le bruit de ces mouvements avait excitée, il parvint jusqu'à l'Elbe et se présenta comme ami sur la rive droite de ce fleuve. Ses offres d'alliance furent accueillies par les peuples qui l'habitaient; il fit avec eux un traité solennel, et le jura sur un autel qu'il avait fait élever en l'honneur d'Auguste.

Mais, à son retour sur le Weser, il remarqua des dispositions moins favorables. Les Chérusques se montraient alarmés par le voisinage et par l'ascendant toujours croissant des Romains. Invités par Domitius à rappeler leurs exilés, ils lui reprochèrent de vouloir intervenir dans leurs querelles domestiques, et continuèrent à autoriser de ces démêlés leurs préparatifs hostiles. Domitius proposa alors d'envahir leur territoire; mais Auguste ne voulut pas le permettre: il soupçonnait son général d'exagérer les causes de rupture pour faire naître des occasions de se signaler.

Cette démarche lui avait même inspiré des ombrages, et Tibère, qui fut rappelé l'année suivante, s'empressa d'en profiter. Le fils de Domitius ayant sur ces entrefaites encouru, par ses cruautés, la disgrâce de Caïus César, Livie, qui avait jusqu'alors protégé son père, consentit à le faire rappeler de la Germanie.

Vinicius, qu'elle venait de porter au consulat, obtint le commandement de l'armée du Rhin. L'arrivée d'un nouveau général semble justifier les craintes des Chérusques, et tous les chefs des Germains les manifestent dans leurs assemblées. Les Romains, s'écrient-ils, ne dissimulent plus leurs desseins; c'était pour nous asservir qu'ils construisaient leurs forts sur nos fleuves, et qu'ils élevaient leurs chaussées sur notre

territoire, c'était pour façonner au joug notre jeunesse qu'ils l'enrôlaient dans leurs armées. Bientôt ils nous imposeront des tributs, et nous confondront avec ces nombreux sujets qui gémissent sous leur oppression. Prévenons ce danger ; les circonstances sont devenues plus favorables. Drusus n'existe plus ; Tibère est dans la disgrâce ; Auguste ne se montre plus à la tête de ses armées. Unissons nos forces contre ces généraux sans gloire qui les commandent ; obligeons-les à repasser le Rhin, et reportons nos limites sur cette barrière, qui a si longtemps protégé notre indépendance.

Les Germains étaient animés par ces discours ; mais ils hésitaient encore, et les désastres récents des Sicambres intimidaient les plus hardis. Une perfide intrigue détermina les Bructères à donner le signal de l'insurrection.

Ces peuples, moins voisins de l'empire que les Sicambres, avaient jadis refusé d'entrer dans leur ligue. Le bruit se répand néanmoins parmi eux que les Romains leur réservent le même sort, et que des ordres sont donnés pour les transporter sur la rive droite du Rhin Dans la violence de leurs ressentiments, sans remonter aux sources suspectes de cette nouvelle, et appelant tous les peuples de la ligue à leur secours, ils se jettent comme des furieux sur ceux qui ne veulent pas abandonner l'alliance des Romains.

Vinicius, guidé par de secrètes instructions, avait entretenu, par les mouvements de son armée, les alarmes des Bructères : il les surprend dans cette invasion, les disperse et les oblige d'abandonner leur butin. La rigueur de la saison le ramena bientôt dans ses quartiers d'hiver.

Mais l'impulsion donnée par les Bructères avait entraîné les Germains, qui couraient aux armes de toutes parts. Vinicius se hâte de les prévenir : repoussant les attaques des uns, dit Paterculus, et provoquant tous les autres, il se couvrit de gloire dans cette seconde campagne.

Les Germains, dont une longue paix avait rétabli les forces, furent plus irrités qu'abattus par ces revers. § 11.
Leurs grands préparatifs pour la campagne suivante alarmèrent Auguste, et telle avait été l'espérance de Tibère. Il obtint pour Vinicius l'érection d'un monument et les ornements triomphaux, et partit pour le remplacer en Germanie, revêtu de la puissance proconsulaire. 757.

A la nouvelle de sa prochaine arrivée dans cette armée du Rhin où il s'était conservé de nombreux partisans, les soldats firent éclater leurs transports. Depuis son départ ils usaient leurs jours dans des travaux et des succès obscurs, commandés par des généraux sans crédit, qui ne pouvaient tenter de vastes entreprises, ni accorder de grandes récompenses. Le fils d'Auguste s'offrait à leurs regards dans tout l'éclat de sa puissance pour les conduire à la gloire et à la fortune. Dans la revue générale qui avait été ordonnée, ils le saluèrent par d'unanimes acclamations; ils lui rappelaient qu'ils avaient servi sous ses ordres dans les guerres de l'Illyrie, dans les Gaules, au delà du Rhin, et, montrant les décorations qu'ils avaient reçues, sollicitaient les occasions d'en obtenir de plus glorieuses.

Le consul Sentius Saturninus arrivait comme lieutenant de Tibère. Nous l'avons vu exercer avec distinction un premier consulat, et parvenir à la prési-

dence de la Syrie. On admirait la variété de ses talents, son activité, sa vigilance, son ascendant sur les soldats, qu'il soutenait par son exemple dans les fatigues de la guerre, dont il gagnait la confiance par son habileté à en maîtriser les hasards. Il abusait ensuite avec excès de ses loisirs et de ses richesses, mais sans les souiller par la débauche : au sein même des voluptés, il faisait encore admirer sa magnificence et sa politesse. Fidèle partisan de Livie, il lui devait ce second consulat, dont il exerçait les fonctions, lorsqu'il avait suivi son fils dans la Germanie.

Tibère, qui devait se vanter un jour d'avoir obtenu plus de succès contre les Germains par la politique que par les armes, agita bientôt, par ses négociations, toute la Germanie. Plusieurs des chefs prêtaient l'oreille à ses offres secrètes; d'autres ne songeaient qu'à lutter contre les rivaux qu'il leur suscitait. Tous les préparatifs avaient été entravés par ces divisions lorsqu'il ouvrit la campagne. Les Bructères, abandonnés à eux-mêmes, se hâtèrent de solliciter la paix. Les peuples voisins n'opposèrent pas une plus longue résistance, et l'armée, traversant le Weser, arriva sur le territoire des Chérusques.

Ces peuples étaient les plus animés contre les Romains, et auraient pu obtenir de puissants secours de la ligue des Suèves; mais leur chef était secrètement gagné. Ségeste, qui devait ce rang à sa haute stature et à sa bravoure, et qui s'y était maintenu par ses intrigues, avait accepté les offres de Tibère. Il fit valoir la puissance des Romains et les dangers d'une lutte inégale. Autorisé à négocier un traité d'alliance, il obtint des conditions honorables pour les Chérusques, et, pour lui-même, le droit de cité romaine. Son fils

Sigismond fut nommé au sacerdoce des Ubiens, dignité fort enviée chez les Germains.

La guerre eût pu être terminée dans cette campagne, mais Tibère avait conçu de plus vastes desseins : il prolongea son séjour chez les Chérusques, pour envoyer au loin ses émissaires. Repassant ensuite le Weser, il ramena son armée dans le voisinage des sources de la Lippe, et, la laissant sous les ordres de Sentius, il reprit la route de Rome(1).

Tibère reparaissait enfin avec éclat dans ces murs § 12.
où il était rentré naguère sombre et humilié de sa 758.
longue disgrâce; la satisfaction de s'être rouvert, après tant d'années, le chemin de la gloire, donnait à ses discours et à ses manières une aménité qui lui réconciliait l'opinion des citoyens. Il eut bientôt à s'applaudir du succès des mesures prises par sa mère pour seconder sa haine contre Agrippa Posthume.

La perte de ce dernier fils de Julie était en effet préparée. La même cérémonie qui signala l'éclatante faveur de ses deux frères avait annoncé sa disgrâce. Quand on l'avait vu revêtir la robe virile sans aucune solennité, tous ceux qu'attirait auprès de lui sa faveur naissante s'étaient éloignés Les faux amis dont l'entourait sa marâtre l'avaient depuis dominé sans partage; ils achevaient de l'abrutir par l'excès du vin et par d'infâmes débauches; ils provoquaient l'expression de ses ressentiments contre Auguste, et même contre Livie, qui voulait ainsi prévenir les soupçons; les invectives qu'ils lui inspiraient étaient ensuite envenimées dans leurs perfides délations.

Auguste avait espéré ramener ce jeune homme par

(1) Schuten, Hist. Westph., lib. I. — Dion, LV, 11, et Supl. de Morelli. — Paterc., II, 105. — Tacit., Ann. II, 26.

un premier témoignage de sa tendresse, et n'attendait, pour lui en donner de nouvelles preuves, que de le voir manifester les heureuses dispositions que sa corruption précoce lui paraissait seule avoir étouffées. Il fut révolté de son obstination dans ses désordres et de son ingratitude. L'an 758 de Rome, et peu de temps après que Cinna eut pris possession avec Messala de cette magistrature suprême qui rappelait la sagesse de Livie, Auguste satisfit à l'ambition de son épouse par la vengeance exercée contre Agrippa Posthume. Il révoqua son adoption et l'exila à Surrentum, sur les côtes de la Campanie, où des agents, qu'il croyait fidèles, devaient surveiller toutes ses démarches.

Tibère partit bientôt après, empressé d'exécuter les projets dont il avait conçu le plan et préparé le succès dans l'année précédente. Son camp avait déjà été porté sur la rive droite du Weser. Il détacha Sentius pour attaquer les Lombards, peuple voisin des Chérusques. Avec le reste de l'armée, il traversa l'Elbe, dont il côtoya les rives, et, soumettant à son alliance les peuples isolés qui se trouvaient sur son passage, il parvint au pays des Cauques.

Les Cauques occupaient un vaste territoire qui s'appuyait sur l'embouchure de l'Elbe, et s'étendait au loin sur les côtes de la mer du Nord. Distingués par leur amour pour la justice des autres nations de la Germanie, ils ne s'étaient pas moins signalés par leur bravoure. Mais ils ne purent résister à la fortune de Tibère et à la discipline des légions romaines. Après avoir perdu la fleur de leur jeunesse, ils offrirent leurs soumissions.

Tibère les reçut sur un tribunal élevé, entouré de

ses officiers et de ses aigles victorieuses. Les Cauques défilèrent devant lui, et, fléchissant le genou, déposèrent les armes à ses pieds. Il leur avait accordé des conditions de paix honorables, comme un hommage à leur bravoure. Mais il était en effet empressé de terminer cette guerre, pour courir au secours de son lieutenant.

Sentius avait néanmoins battu les Lombards et réduit les débris de leur armée à chercher un asile au delà de l'Elbe. Mais, à la nouvelle du désastre de ce peuple, qui faisait partie de la ligue des Suèves, les Semnones, chefs de cette ligue, l'avaient appelée à prendre les armes. Ils s'avançaient pour accabler les Romains avec des forces supérieures.

Tibère les prévint par sa diligence, et recueillit la division de Sentius. Par les soins de ses nouveaux alliés, les Chérusques, les vivres parvenaient avec abondance à son armée. Il pressait sa marche pour atteindre les Semnones, qui s'étaient repliés en apprenant son arrivée, et semblaient fuir devant lui. Parvenu dans un vallon couvert de marais, il reconnut qu'il était la dupe d'une ruse souvent employée par les Germains, et que les défilés qui l'entouraient étaient déjà occupés. Son âme était intrépide et semblait inaccessible à la crainte; toutefois, l'idée de voir compromettre cette gloire militaire sur laquelle il fondait son orgueil et son avenir, le jeta dans l'accablement, et ses terreurs, qu'il ne put dissimuler, se communiquèrent à toute l'armée.

Cette imprudence, qui devait lui être fatale, lui ramène au contraire la fortune. La fougue naturelle des Germains s'accroît par l'effroi qu'ils inspirent; abandonnant les défilés, ils se précipitent sur le camp

des Romains. Tibère leur oppose la division de Sentius, et, sortant par la porte opposée du camp, prend en flanc les assaillants, qui se dispersent dans la plaine et s'efforcent de gagner les défilés ; mais il les avait prévenus par sa cavalerie, et, achevant de les envelopper, il en fait un horrible carnage.

Les débris de l'armée vaincue avaient fui au delà de l'Elbe, où de nombreux renforts déjà rassemblés raniment leur confiance. Ils se disposent à défendre le passage, et s'encouragent par l'hésitation apparente de Tibère, qui semblait n'oser le tenter. S'avançant sur les bords du fleuve, ils provoquent par des acclamations insultantes les légions qui bordent la rive opposée. De nombreux navires paraissent alors au loin sur le fleuve, qu'ils remontent à force de rames. Tibère les avait fait amener par le canal de Drusus sur les côtes de l'Océan, et s'en était servi pour son expédition contre les Cauques. Tandis que les Semnones admirent leurs formes inusitées et les tours qui les surmontent, les machines disposées dans ces tours lancent des pierres énormes qui écrasent des rangs entiers. La terreur les disperse, et l'armée romaine, qui traversa aussitôt le fleuve, ayant pressé vivement les fuyards, cette armée, qui était le dernier espoir des Semnones, fut presque entièrement écrasée.

Leur constance était abattue, et ils demandèrent la paix. Tibère reçut leurs soumissions avec la même bienveillance et le même appareil qu'il avait montrés après sa victoire contre les Cauques. Il dirigea aussitôt les légions sur les bords du Rhin, pour réprimer la ligue que formaient les Canninéfates. Ce peuple, le plus puissant des peuples bataves, avait étendu par les armes, au delà du Rhin, les limites de son terri-

toire, qui n'occupait d'abord que les côtes voisines de l'Océan. Lorsqu'il avait vu Tibère retenu par une lutte difficile sur les rives de l'Elbe, il avait formé une ligue qu'acceptaient déjà les Frisons et d'autres peuples maritimes de ces contrées. Surpris par la promptitude de son retour, il succomba après une courte résistance, et se trouva heureux d'obtenir la paix qui le dépouillait de toutes ses conquêtes.

Tibère laissa le commandement à Sentius, et revint à Rome, glorieux de ces exploits qui avaient porté les limites de la domination romaine sur la ligne de l'Elbe, d'une part, jusqu'à l'Océan; d'autre part, jusqu'aux confins de la forêt Hercynienne. Il reçut le titre d'*imperator*, qu'Auguste prit pour lui-même, et qui était réservé désormais aux membres de la famille impériale. Il obtint aussi pour Sentius les ornements triomphaux. Ces succès avaient accru son ardeur pour les combats, et nous le verrons bientôt, avec le secours de Livie, faire adopter par Auguste de nouveaux projets de conquête au delà du Rhin (1).

Ce n'était pas l'enthousiasme de la gloire qui inspirait à Tibère cette ardeur pour les combats. La passion de dominer était le vrai mobile de son âme hautaine; il ne cherchait dans ses exploits guerriers qu'une garantie de l'empire. La rivalité naissante de Germanicus avait plus vivement frappé ses regards, depuis l'exil d'Agrippa Posthume; il ne pouvait être rassuré par l'adoption qui semblait avoir placé le fils de Drusus sous sa dépendance, quand il le voyait obtenir les préférences d'Auguste et même l'aveu de Livie; car Livie semblait aussi protéger Germanicus, soit par des § 13. 759.

(1) Dion, LV in f., et LVI. — Suét., Aug., 65.

vues politiques, soit que le caractère facile de ce jeune homme l'eût encouragée à manifester sa tendresse pour un petit-fils.

Germanicus avait obtenu la questure en vertu d'une dispense de cinq ans sur l'âge prescrit par les lois annales, accordée à la demande d'Auguste. Son entrée en fonctions, l'an 759 de Rome, sous le consulat de Lépidus et d'Arruntius, fut signalée par des jeux donnés au peuple, en son nom et en celui de Claude, son frère. On admira leur magnificence qu'Auguste avait favorisée par une assignation sur le produit des dépouilles des Germains. Un chevalier romain y descendit dans l'arène pour se mêler aux luttes sanglantes des gladiateurs. Les animaux les plus rares figurèrent dans le combat des bêtes féroces : on remarqua surtout un énorme éléphant de l'Afrique, qui éludait avec une singulière adresse la corne redoutable d'un rhinocéros, et qui parut ensuite, en le montrant terrassé, solliciter les applaudissements des spectateurs.

La splendeur qu'Auguste faisait donner à ces jeux n'avait pas pour unique but les intérêts de Germanicus. Nous verrons en effet que les citoyens, aigris par de récentes innovations et menacés de la famine, formaient de dangereux rassemblements ; ses efforts pour les distraire semblèrent même d'abord infructueux, et leur sombre silence, dans la vaste enceinte de la salle, au moment de l'ouverture des jeux, lui inspirait de vives alarmes. Leurs dispositions changèrent, lorsqu'ils virent entrer dans l'assemblée le brillant héritier d'un héros si cher à leurs souvenirs ; de bruyantes acclamations manifestèrent l'ivresse de leur joie et de leurs espérances. La seule présence de

Germanicus, disent les historiens, eut plus d'effet pour dissiper le sentiment de leurs maux, que le retour même de l'abondance, qui leur en annonça peu après le terme.

Tibère venait alors d'obtenir la permission d'entreprendre, au delà du Rhin, l'expédition que nous avons annoncée, et dont nous ferons connaître l'objet et les résultats. Ces démonstrations excitèrent ses ombrages, car il savait qu'Auguste attachait une grande importance aux vœux populaires, et il tenta de se les concilier par un hommage offert à la mémoire de Drusus. Le temple de la Concorde, dont il avait aussi acquitté les dépenses avec le produit des dépouilles des Germains, venait d'être terminé. Le nom de son frère fut associé au sien dans la dédicace, et le temple fut consacré au culte des frères jumeaux Castor et Pollux; il s'était flatté d'en imposer sur sa perfide amitié, qu'il osait comparer à celle dont les honneurs divins avaient été la récompense, et ne parvint qu'à réveiller les impressions qu'avait produites la mort suspecte de Drusus.

Après le départ de Tibère pour l'armée, Germanicus continua de justifier les témoignages de faveur qui avaient signalé ses débuts dans les fonctions de la questure : il montrait une capacité peu commune dans la discussion des affaires, et paraissait avec éclat aux audiences du Forum, pour y plaider les causes des citoyens. Assidu aux leçons de ses maîtres dans l'art de la guerre et aux exercices militaires, il y obtenait une supériorité non contestée sur tous les jeunes gens de son âge. Au milieu de tant de soins, il trouvait des loisirs pour la culture des lettres; d'heureux essais dans la poésie grecque et latine lui obtinrent les éloges

d'Ovide, qui venait de terminer ses *Fastes*, et qui lui dédia ce poëme (1).

§ 14. Les mécontentements que le peuple manifestait à
750. l'époque des jeux donnés par Germanicus avaient pour première origine des lois fiscales publiées par Auguste l'année précédente, et que nous ferons bientôt connaître. Ils s'étaient ensuite accrus par les approches de la famine dont l'Italie était sans cesse menacée, depuis que ses champs avaient été enfermés dans des parcs somptueux, ou abandonnés au travail stérile des esclaves. Les fléaux du ciel avaient rendu ce danger plus pressant par la destruction d'une partie des récoltes. Les greniers qui renfermaient les blés de la Sicile et de la Sardaigne commençaient à s'épuiser, et l'élévation du prix des grains excitait des soulèvements qui furent d'abord suspendus par les distractions des jeux, et ensuite par l'avis que la flotte qui apportait les blés de l'Égypte voguait sur la Méditerranée. Le découragement général se manifesta avec violence lorsqu'on fut instruit que cette flotte venait d'être dispersée par la tempête.

Auguste, qui voyait les murmures du peuple se changer en menaces séditieuses, eut recours à des mesures extraordinaires : un décret du sénat suspendit le cours de la justice, et obligea tous les étrangers à sortir de Rome, n'exceptant que les instituteurs et les médecins. Les riches reçurent l'ordre de se rendre dans leurs terres, avec cette multitude d'esclaves dont les entourait un luxe effréné. Les indigents et les autres esclaves furent envoyés dans les principales villes de l'Italie. Des distributions journalières sup-

(1) Dion, LV. — Suét., Tib. 20. — Ovid. Vita, an R. 759. — Brucker., Belg., Rom.

plèèrent aux faibles ressources du reste des habitants.

Mais ces mesures n'avaient fait qu'ajourner la crise qui s'annonçait, et qui ne tarda pas à devenir imminente. Auguste venait d'être informé par ses agents que les greniers publics ne renfermaient plus d'approvisionnements que pour trois jours, et tel était son désespoir, suivant le témoignage d'Aurélius Victor, qu'il délibérait d'attenter sur sa vie. Il fut alors instruit que les flottes de l'Égypte et de l'Afrique venaient d'entrer dans les ports de l'Italie. Le peuple, toujours extrême, attribua ce secours inespéré à l'heureuse fortune de son prince.

Les premiers soins d'Auguste, lorsqu'il fut délivré de ce danger, eurent pour but de le prévenir désormais, et il voulait même abolir les distributions gratuites de grains, qui entretenaient le dégoût des citoyens pour les travaux de l'agriculture. Mais les grands de Rome auraient pu obtenir par ces distributions une dangereuse popularité; il se borna donc à prendre des mesures pour assurer contre les caprices des éléments les approvisionnements de Rome. Ce fut l'objet des édits que le préfet des vivres publia, par ses ordres, pour régler les obligations des marchands de blé, et de ceux qui sous-louaient aux fermiers des impôts les terres publiques.

Les sollicitudes du prince dans ces pénibles circonstances avaient été aggravées par d'atroces libelles, qui appelaient sur sa tête les vengeances populaires : il ordonna d'en rechercher les auteurs, et c'était pour obtenir cet ordre que Livie avait secrètement provoqué la publication des libelles.

Livie aspirait à consommer la perte d'Agrippa Posthume. Tibère ne concevait plus d'alarmes sur ce

rival depuis son exil, et croyait n'avoir à redouter que Germanicus. Mais la politique de Livie était plus profonde et plus prévoyante. Elle s'alarmait des regrets d'Auguste sur la disgrâce du fils de Julie et ne devait être satisfaite qu'après l'avoir rendue irrévocable. Une occasion favorable venait de s'offrir ; ses agents avaient intercepté une lettre de Paulus, époux de la jeune Julie; Paulus encourageait les espérances d'Agrippa Posthume, et lui promettait l'appui de Plautius, homme obscur, mais très-influent sur la multitude. A la faveur des recherches ordonnées par Auguste, Livie changea en projets de conspiration ces vagues indices.

Les délateurs accusèrent Paulus et Plautius d'un complot formé pour ramener Agrippa Posthume dans Rome et provoquer sous son nom une révolution dans le gouvernement. Dion n'a pas compris Paulus dans cette accusation : pour en justifier Plautius, il se contente d'alléguer son incapacité.

§ 15. Livie ne redoutait ni Plautius ni Paulus ; elle les
759. poursuivait comme les instruments de ses ennemis secrets, et voulait profiter de leur témérité, pour consommer la perte d'Agrippa Posthume. Les rapports de ses agents avaient ranimé les ressentiments d'Auguste contre ce jeune homme, dont un exil peu rigoureux aurait dû amener le repentir, et n'avait fait qu'accroître la dépravation et l'ingratitude.

La complicité d'Agrippa dans les projets formés pour son élévation paraît d'ailleurs assez établie. Mais ces projets n'étaient dirigés que contre Livie, dont les ennemis voulaient renverser l'influence. Livie supposa au petit-fils d'Auguste des vues plus élevées, s'autorisant même des motifs qui semblaient les rendre

invraisemblables, de la faiblesse de son âge et de l'enfance prolongée de son esprit. Incapable de les concevoir, il était donc secrètement dirigé par des hommes habiles ; et que ne pouvaient pas de tels hommes lorsqu'ils abusaient de son nom et de ses aveugles transports, pour tenter, sans péril pour eux-mêmes, les plus audacieuses entreprises ?

Plautius et Paulus, victimes des craintes inspirées par leurs complices, furent condamnés à la rélégation. Cette peine était prononcée par un sénatus-consulte qu'Auguste venait de provoquer contre les libelles, mais, ainsi que nous le verrons, pour satisfaire d'autres ressentiments.

La sentence portée contre les complices d'Agrippa Posthume fut le prélude du triste sort que lui destinait Livie. Auguste consentit enfin à prendre contre son petit-fils les mesures qui avaient rendu la perte de sa fille irrévocable ; un sénatus-consulte le relégua dans l'île de Planasie, et ordonna la confiscation de ses biens. Agrippa fut gardé à vue dans son île par un tribun militaire, et toujours menacé de la mort, dont le signal devait être donné par le dernier soupir d'Auguste.

Si l'on en croit Patereulus, le fils de Julie avait mérité, par la férocité de ses mœurs et son incorrigible dépravation, une aussi cruelle destinée. Le témoignage plus grave de Tacite lui est aussi plus favorable. Ses torts n'eurent d'autre cause qu'un naturel altier et les vices de son éducation ; son infortune fut le crime de Livie, qui abusa contre lui de l'ascendant qu'elle exerçait sur la vieillesse d'Auguste.

Ainsi s'annonçait, dans un avenir plus éloigné, mais déjà presque inévitable, le sort qui était réservé

à Germanicus. Ce brillant jeune homme était alors sous le charme des preuves de tendresse que lui donnait Livie, et des espérances qui entretenaient son aveuglement. Avant de montrer par quelle funeste politique ses illusions devaient être déçues, nous allons offrir les détails qui ont été annoncés sur les deux lois dont la publication avait été la première cause des troubles de cette année (1)

§ 16. 759. Ces lois avaient pour objet, l'une de fonder un trésor militaire, l'autre d'établir un impôt du vingtième sur les successions collatérales. Elles devaient compléter le système des lois militaires et des lois fiscales, dont nous avons vu la fréquente analogie, malgré la différence de leur nature. Auguste alléguait en effet la nécessité de pourvoir à la défense et à la gloire de l'empire pour amener les citoyens romains à supporter leur part des charges publiques, et ses lois fiscales étaient ainsi le plus souvent autorisées par des lois sur le service militaire.

Les dépenses de l'armée s'étaient même fort accrues; le trésor s'épuisait sans cesse pour satisfaire aux exigences de ses soldats, qui disposaient de l'empire; la solde des légionnaires avait été doublée sous Jules-César, et portée à dix as par jour ou huit décimes. Celle des soldats prétoriens avait alors été fixée à quinze as, et Auguste l'ayant fait doubler encore par un décret du sénat, elle s'élevait depuis à trente as par jour.

Les soldats recevaient de plus des distributions connues sous le nom de *donativum;* réservées d'abord

(1) Dion, LV, 26 et suiv. — Aur. Vict., Épit. I. — Paterc., II, 112. — Suet., Aug., 19, 42 et 65. — Tacit., Ann. I, 4 et suiv. — Blackwel, tom. VII, pag. 126. — Icon, Rom., tom. II, pag. 54.

pour des circonstances extraordinaires, elles devenaient de jour en jour plus fréquentes.

Une charge bien plus onéreuse pour le trésor était l'effet des récompenses pécuniaires promises aux soldats à l'expiration du service militaire, qui avait d'abord été réglé à vingt ans. Auguste les avait longtemps satisfaits par des concessions de terres prises sur les confiscations qu'avaient produites les guerres civiles; obligé ensuite d'y suppléer par des assignations sur le domaine de l'état, la diminution rapide des revenus publics l'obligea bientôt de suspendre ces concessions. On vit alors s'accroître sans mesure le nombre des vétérans qui restaient attachés à leurs légions, dispensés de tout service, et sollicitant en vain des récompenses. Leurs murmures, déjà trop contagieux, éclatèrent avec violence lorsque Auguste réunit huit légions dans les Gaules pour la guerre sicambrique.

Ce prince recevait alors de Rome les plaintes de ses agents sur la résistance des citoyens au sénatus-consulte sur le mariage. Il fit annoncer que les réclamations des vétérans ne pouvaient plus être ajournées, et que la pénurie du trésor public allait le réduire à de nouvelles concessions de terres. Les citoyens crurent voir renaître les désastreuses époques des confiscations, et leurs terreurs firent cesser tous les obstacles à l'exécution du sénatus-consulte.

Auguste, rassuré sur les embarras du trésor public, s'occupa alors de satisfaire ses vétérans. Ce fut l'objet de l'un des édits qu'il fit lire dans le sénat, l'an 741 de Rome, à son retour des bords du Rhin. Le temps du service militaire était réduit à seize ans pour les légions, et à douze ans pour les cohortes prétoriennes.

Une récompense en argent était assignée après ce terme aux vétérans.

Les citoyens applaudirent, délivrés de leurs alarmes. Les soldats firent entendre des murmures; ils avaient espéré des concessions de terres. Auguste contint les uns par ses menaces, et les plus séditieux par la secrète promesse de les établir dans ses colonies. Les officiers furent surtout l'objet de ses soins : il accroissait par ses dons les récompenses qui leur étaient assurées en raison de leur grade, constamment occupé de pourvoir à leur aisance, dit Suétone. Il voulait ainsi les préserver des inspirations de la détresse; eux seuls en effet pouvaient rendre les soulèvements des légionnaires dangereux, en abusant de leurs anciennes relations dans les armées.

Pour donner une juste idée des charges qu'Auguste imposait ainsi sur le trésor public, il nous reste à faire connaître l'état militaire qu'il avait fondé. Ces notions font d'ailleurs partie de son histoire.

§ 17. Les institutions militaires, à l'exemple des institu-
759. tions civiles, avaient conservé leurs anciennes formes. La légion était toujours une armée complète qui se composait de dix cohortes de cinq cents hommes pour l'infanterie, de trois cents cavaliers, de frondeurs et autres troupes légères, en tout, d'environ six mille hommes, et qui était pourvue de tout l'attirail du campement et de toutes les machines de guerre. Le mode du recrutement et les règles de la discipline étaient aussi restés les mêmes : le fond seul et l'esprit de l'armée était changé; les soldats, qui n'avaient pas cessé jusqu'alors de se considérer comme les citoyens de la république, lorsqu'ils passaient sous les drapeaux pour sa défense, étaient devenus les soldats du

prince. Pour les attacher à sa personne, Auguste les avait amenés à former une classe séparée du reste des citoyens.

Tel fut le but constant de ses lois, de ses édits, de ses mesures pour la défense de l'empire. La loi sur les théâtres étendit aux soldats le privilége des sénateurs et des chevaliers, en leur faisant réserver des bancs séparés. Un édit autorisa le testament militaire; Jules-César n'avait dispensé que ses vétérans des formes imposées aux citoyens; Auguste admit tous les soldats à tester dans le camp sans formalités, et même par des dispositions verbales.

L'édit sur le pécule castrense lui concilia les affections de la nombreuse jeunesse qu'il attirait sous ses drapeaux. Les fils de famille ne jouissaient de leurs biens qu'à titre de pécule, également privés du droit de propriété et du droit de testament : ces droits leur furent assurés pour tous les biens qu'ils acquerraient sous les drapeaux.

Auguste s'était autorisé de ces faveurs pour rétablir la sévérité du commandement militaire. Dès le temps de la première guerre d'Espagne, il cessa d'appeler les soldats ses camarades. Désormais, il les haranguait comme un magistrat suprême, maître absolu de leur avancement et de leur fortune.

Pendant la paix, il entretenait leur activité par des travaux assidus, par de fréquents exercices, par des marches où s'observaient tous les usages de la guerre. Leurs camps d'hiver étaient presque toujours éloignés des villes. Un édit leur avait défendu le mariage en leur assurant le droit des enfants par le seul effet du service militaire.

La politique du prince eut un plein succès; le soldat

se sépara des citoyens. Il provoqua leurs dédains par ses mœurs grossières, et leurs ressentiments par son mépris pour leur lâcheté. Il leur devint surtout odieux par des insultes que les tribunaux militaires, seuls autorisés à les réprimer, laissaient le plus souvent impunies.

Ainsi avaient été organisées ces légions, non moins utiles au soutien de l'autorité du prince qu'à la défense de l'empire. Leur nombre est diversement calculé par les historiens, mais cette différence n'est qu'apparente. Orose en a compté quarante-quatre, en y comprenant les cohortes de nouvelle levée que l'on appelait *tirones*, et celles où les soldats passaient après un long apprentissage, pour compléter dans la paix les cadres, ou assurer pendant la guerre les renforts de l'armée active. Dion ne considère que cette armée lorsqu'il réduit à vingt-cinq le nombre des légions de l'empire.

Ces vingt-cinq légions étaient ainsi réparties : six légions, dont deux stationnaient en Mœsie, deux en Pannonie et deux en Dalmatie, se prêtaient un mutuel secours, et défendaient les provinces du nord jusqu'au Danube. Huit légions sur la ligne du Rhin, et trois légions en Espagne, protégeaient l'occident de l'empire. Le midi était gardé par les deux légions de la province d'Afrique et les deux légions de l'Égypte. Les quatre légions de la Syrie couvraient à l'orient la ligne de l'Euphrate.

Nous ne pouvons offrir des notions précises sur les troupes auxiliaires. Auguste en avait par degrés accru le nombre, s'écartant ainsi de la politique du sénat, qui n'avait jamais souffert qu'il excédât celui des légionnaires dans ses armées. Lorsque, au contraire,

dans l'année de la mort d'Auguste, Germanicus envahit la Germanie, il était suivi de cent mille auxiliaires, quoiqu'il n'eût amené que quatre légions incomplètes, qui ne formaient pas plus de vingt mille hommes.

Les cohortes de la marine militaire étaient presque entièrement composées d'auxiliaires et d'affranchis. Elles formaient les équipages des deux flottes qu'Auguste entretenait en Italie : l'une à Misène, pour porter des secours dans l'Occident; l'autre à Ravenne, pour communiquer avec les provinces de l'Orient. Des bâtiments légers, armés en guerre, protégeaient la navigation sur le Pont-Euxin, et sur les fleuves ou sur les côtes des frontières (1).

L'édit d'Auguste sur la vétérance avait fort accru § 18.
les frais de cet état militaire. Le trésor public fut bientôt 759.
dans l'impuissance de satisfaire aux engagements pris envers les vétérans. L'an 758 de Rome, ceux qui encombraient les stations des légions dans les Gaules et dans l'Illyrie menacèrent enfin de se porter aux derniers excès, et, soutenus par leurs camarades, renouvelèrent leurs anciennes prétentions à des concessions de terre.

Auguste apaisa ces mouvements en publiant un nouvel édit sur le service militaire. Le temps du service fut porté à vingt ans pour les légionnaires, et à seize ans pour les prétoriens. La récompense des vétérans fut réglée, pour les premiers, à 12,000 sesterces, et pour les prétoriens à 20,000 sesterces ou 4,000 fr. Pour acquitter les dettes arriérées et ces nouveaux

(1) Dion, LIV, 25; LV, 23; LX, 24. — Tacit., Ann., I, 49; IV, 5; XIV, 27. — Suét., Aug., 49. — Oros., VI, 20. — Naudet, sur Constantin, tom I.

engagements, des impôts devenaient indispensables. Mais l'effroi que ces demandes séditieuses inspiraient aux citoyens avait surmonté leur résistance aux charges publiques.

Auguste assura l'exactitude des payements en établissant par un édit le trésor militaire. Il en confia la garde à trois préfets, qui furent alors choisis par la voie du sort entre les anciens préteurs et devaient être renouvelés tous les trois ans, mais dont la nomination ne tarda pas à faire partie des prérogatives du prince.

Les premiers fonds du trésor militaire furent versés par le fisc d'Auguste, et ce prince annonça qu'il fournirait tous les ans la même somme. Il voulut que Tibère prît un semblable engagement, et accepta les souscriptions des rois ou des peuples alliés. Mais il refusa les offres que firent à l'envi un grand nombre de citoyens; car il ne prétendait pas obtenir les dons de quelques-uns, mais les soumettre tous à des contributions permanentes.

Leurs sentiments étaient bien changés depuis l'époque où le sénat et le peuple rejetaient à l'envi sa loi Julia sur le mariage, qui avait établi ces taxes sous la forme de dispositions pénales. Il ne voulut pas néanmoins exposer à leurs refus un projet de loi, et, sous prétexte qu'il réglait par des édits tout ce qui concernait le service militaire, il pourvut par la même voie au payement de ses dépenses. Dion et Suétone attestent également qu'Auguste institua par des édits le trésor militaire et les impôts qui en assuraient les revenus.

Toutefois, par déférence pour le sénat, il parut s'en rapporter à sa décision. Il exposa dans son assemblée l'urgence des besoins du trésor militaire, et invita chacun des sénateurs à lui remettre par écrit son avis

sur l'impôt qu'ils jugeaient le moins onéreux. Il annonça ensuite qu'aucun des projets ne pouvait suffire, et qu'il adopterait celui qui faisait partie des actes de Jules-César. Ces actes, supposés jadis en partie par Antoine, avaient alors tous obtenu en masse l'autorisation du sénat.

Ainsi fut publiée cette autre loi que nous avons § 19.
annoncée, qui était en effet un édit du prince, et que 759.
les jurisconsultes ont appelée loi Vicésimaire. Ils lui ont donné ce nom, parce que son premier article imposait le prélèvement du vingtième sur les successions collatérales. Les autres articles, qui étaient assez nombreux, se sont perdus. Destinés à régler les formes et les effets des testaments, ils ont été confondus avec les chefs des lois Pappiennes qui avaient le même objet, et ont également embarrassé la jurisprudence des subtilités qu'ils avaient provoquées.

Aux termes de cet édit, tout citoyen devait verser au trésor militaire le vingtième des sommes dont il avait hérité par des legs ou autres donations à cause de mort. L'édit n'exceptait que les successions modiques, expression qui désignait une valeur au-dessous de 10,000 sesterces ou 2,000 francs.

Les héritiers du sang étaient exempts de l'impôt. Mais on appliqua à cette exemption les interprétations qui l'avaient restreinte pour les lois Pappiennes : on la refusa à tous les enfants pour la succession de leur mère, et aux enfants émancipés pour celle de leur père. On soumit à l'impôt les fils de ceux qui avaient obtenu la concession du droit de cité, quand elle ne leur avait pas conféré le droit d'agnation.

L'impôt n'était acquitté que par les citoyens, parce que eux seuls pouvaient recevoir et transmettre des



biens par testament. Ce fut, suivant Dion, l'unique motif de Caracalla pour accorder le droit de cité à tous les habitants de l'empire; il accroissait ainsi sans mesure les produits de l'impôt sur les successions. Telle fut la conséquence de l'édit d'un prince qui devait recommander par son testament de ne jamais prodiguer la concession du droit de cité.

Ainsi fut établi un impôt que les triumvirs n'avaient pu maintenir, même en le soutenant par leur tyrannique puissance, même en s'autorisant des actes de Jules-César. La crainte des vétérans devait préserver l'édit d'Auguste du même sort, mais ne put conjurer les premiers effets du ressentiment populaire, qui se manifesta surtout par la fréquence des incendies. Auguste y pourvut par l'établissement de sept cohortes urbaines, dont le chef, sous le nom de préfet des veilles ou du guet, était subordonné au préfet de Rome, et chargé de réprimer les désordres nocturnes.

Deux édits assurèrent au trésor militaire des fonds pour cette dépense. L'un ordonna le prélèvement du centième sur le prix de toutes les ventes publiques; l'autre soumit à un droit du cinquantième la vente des esclaves. Ce droit du centième, dit M. Naudet, ne pesait que sur les citoyens, qui pouvaient seuls acheter et vendre avec la plénitude du droit de propriété (1)

§ 20. Pour achever de faire connaître la législation fiscale
759 d'Auguste, il nous reste à considérer les revenus publics qu'il établit et qu'il maintint sous son principat. Expliquons-nous d'abord sur l'exemption des tributs, dont les citoyens jouissaient depuis la conquête de la Macédoine.

(1) Dion et Suét., *ibid.* — Naudet, *ib.* — Pauli Sent., IV, 6. — Burman Vect., XI. — Cujac., Obs., V, 10 et XI, 24.

On ne désignait sous le nom de *tributa* que les impôts établis sur les personnes et sur les terres. Les impôts appelés *vectigalia*, qui répondent à nos anciens *péages*, ou à nos impôts indirects, furent encore longtemps acquittés par les citoyens. Une loi, provoquée par le préteur Metellus Nepos, l'an 694 de Rome, les en exempta ; si l'impôt Vicésimaire, ou droit du vingtième sur le prix vénal d'un esclave, fut maintenu, ce fut à la charge de l'esclave qui avait obtenu son affranchissement. Le revenu du trésor en Italie ne fut plus alors fondé que sur cet impôt et sur le produit des terres publiques, déjà absorbées par les lois agraires et réduites au vaste domaine de la Campanie. Aussi, lorsque Jules-César proposa, l'année suivante, sa loi agraire pour ce domaine : « Nulle loi, écrivait Cicéron à son ami, ne mérite davantage l'indignation des bons citoyens Les péages étant déjà supprimés en Italie, il ne nous restera plus que la loi Vicésimaire, qui sera même bientôt l'objet de ces motions qu'une plèbe obséquieuse s'empresse toujours d'accueillir. »

Lorsque Jules César eut affermi son usurpation, il remit en vigueur les lois qui taxaient les marchandises étrangères. Auguste rétablit, au temps du triumvirat, anciens péages, et même en institua de nouveaux. Les commentateurs s'accordent à dire qu'il les accrut encore après son avénement au principat.

Tels étaient les impôts acquittés par les citoyens ; à l'égard des autres habitants, il faut distinguer les tributs et les péages.

Les tributs auxquels les sujets de l'empire étaient soumis consistaient dans la capitation, ou impôt personnel, qui était en quelque sorte le rachat de leur

liberté ; et dans le cens ou impôt foncier, établi pour le rachat de la propriété imparfaite que le conquérant leur avait laissée sur leurs biens. Ceux qui jouissaient du droit des alliés n'étaient soumis qu'au cens et à des taxes prélevées sur leurs propriétés mobiliaires et sur leurs esclaves. Ceux qui avaient obtenu les priviléges connus sous le nom de droit italique n'acquittaient d'autres tributs qu'une taxe en nature, que l'on appelait *annone*, et qui avait jusqu'alors consisté dans la dîme prélevée sur leurs récoltes. Auguste lui substitua une quotité fixe de denrées par des règlements connus sous le nom de *Canon frumentaire*.

Les péages ou impôts indirects consistaient surtout dans les droits de douanes sur les marchandises. Ces droits, qui étaient du quarantième de leur valeur, avaient été portés au huitième pour les objets de luxe ou d'importation étrangère. Auguste avait même maintenu les barrières établies à l'entrée de chaque province, trop pressé par les besoins du trésor pour attendre l'effet des réformes qui les auraient conciliés avec les intérêts du commerce.

Le fisc du prince percevait ces impôts dans les provinces de son partage. Mais il avait aussi d'autres branches de revenus : les produits du domaine public, des forêts, des mines ; les fermages du droit exclusif pour la pêche et pour la vente du sel ; les dons gratuits des villes et des provinces ; les couronnes d'or offertes au prince, pour célébrer ses succès. Nous avons déjà fait mention du grand nombre de legs qui entraient aussi dans le fisc, et dont la plupart des riches citoyens n'osaient se dispenser. Ces legs étaient devenus obligatoires pour les rois alliés, car leur testament devait toujours être soumis à la confirmation du prince.

Auguste se contentait même rarement de leurs dons volontaires ; on a pu en juger par l'exemple d'Hérode, dont le testament portait des legs considérables en sa faveur, et dont l'entière succession fut néanmoins la proie des agents du fisc.

Les procurateurs du prince avaient aussi fait comprendre dans les droits du fisc une partie du revenu du trésor, et spécialement toutes les prestations en nature. Ils accroissaient leurs récoltes par les plus étranges subtilités, comme le prouve le délit qu'ils avaient qualifié de quasi-péculat. Lorsque, par l'ordre du prince, ils prêtaient une somme sans intérêt, la caution était tenue de garantir le double de la dette. La dette était en effet doublée à défaut de payement au terme prescrit, parce qu'ils faisaient condamner le débiteur aux peines du péculat, comme détenteur des deniers publics.

L'attribution au fisc des prestations en nature avait amené l'établissement d'une nouvelle classe d'agents connus sous le nom de *frumentaires*. Ils veillaient aux rentrées de ces prestations et en dirigeaient l'emploi ; ils étaient aussi chargés du service des postes du gouvernement et de toutes les fonctions de police. Leur surveillance s'exerçait par des *stationnaires* ou soldats établis en station dans chaque relais, et ils adressaient directement leurs rapports au prince. Leurs dénonciations fréquentes et les mesures arbitraires dont ils étaient les provocateurs ou les instruments les avaient rendus l'effroi des provinces.

Pour compléter ces explications sur les finances de l'empire, il nous reste à faire connaître ses dépenses. Nous avons exposé celles qu'entraînait l'état militaire; l'évaluation des autres dépenses exigera quelques

détails préalables sur l'administration d'Auguste (1).

§ 21. 750. La sagesse de l'administration d'Auguste devait être son plus beau titre de gloire, et suffirait pour justifier les hommages qu'il a obtenus de la postérité la plus reculée. Quand on la considère dans ses effets, on croit voir un astre vivifiant se lever sur l'empire pour dissiper les sédiments impurs qu'avaient déposés les guerres civiles, pour féconder les germes réparateurs de l'industrie commerciale et agricole qu'elles avaient frappés de stérilité. Elle a produit le plus brillant exemple de prospérité publique dont l'histoire ait conservé le souvenir dans ses annales.

L'histoire, il est vrai, n'a jamais offert d'empire aussi justement célèbre par le génie audacieux et élevé de ses fondateurs, par l'imposant ensemble et l'accord de ses parties. La mer Méditerranée en formait le centre, et unissait tous les peuples qu'il comprenait dans ses vastes limites. Du sein de l'Italie, que l'on voyait s'avancer au milieu de cette mer comme un vaste promontoire, Rome dictait ses lois à l'antique Orient, premier berceau de la civilisation naissante; aux contrées de l'Occident, qui devaient l'offrir un jour dans les prodiges de sa maturité. Sur toute l'étendue de cette mer, de vastes ports et des côtes d'un abord facile offraient des abris à ses vaisseaux. Seule elle y exerçait la domination longtemps disputée entre des cités jadis si puissantes, désormais humbles rivales pour les faveurs de la cité souveraine. Des îles sans nombre, et qui formaient la cinquième partie de son empire, développaient sous sa protection ce génie entreprenant, jusqu'alors fécond en troubles civils, et

(1) Cicer. ad Attic., II, 16. — Suét., Cés., 43. — Dion, XLVII, 51. — Pitisc., Antiq., vº Portorium. — Burman, Vectig., X.

qui se signalait alors par les créations de l'industrie ou les spéculations du commerce.

Le prince le plus éclairé qui ait jamais gouverné les hommes avait alors réalisé les vœux que l'un de nos publicistes adressait naguère aux nations européennes, « de ramener les efforts de l'industrie commerciale au pourtour de la Méditerranée, et de chercher les nouveaux progrès de la civilisation aux lieux où sont nés et se sont perfectionnés les arts qui ont civilisé le monde. » Ses efforts, également inspirés par la nature de son génie et par les intérêts de sa puissance, étaient secondés par l'activité inquiète et désormais sans aliments qu'avaient enfantée les guerres intestines. Il a ainsi justement obtenu les constants éloges des historiens. « Le gouvernement d'Auguste, dit Robertson, fut surtout remarquable par l'union de l'activité à l'intelligence, et par sa merveilleuse adresse à faire tendre vers un même but les intérêts si divers de tant de peuples. Il imprima un essor rapide à leur industrie, et les spéculations du commerce acquirent de vastes développements à l'abri de la paix profonde qu'il leur avait assurée. »

L'industrie sociale ne dut pas seulement ses progrès rapides aux dons et aux encouragements d'Auguste. Ce prince l'avait aussi favorisée en ramenant par la paix, chez les peuples civilisés, les besoins de l'opulence; en les faisant connaître par les bienfaits de la civilisation aux autres peuples. Il inspirait à tous les arts une émulation qui devait être féconde en chefs-d'œuvre et en inventions nouvelles. Souvent contrarié par l'influence de l'esclavage, il n'avait pu rendre à l'agriculture en Italie son ancienne prospérité, et nous avons aussi vu l'impuissance de ses efforts pour faire

adopter l'invention alors récente des moulins à eau.

Mais l'agriculture, secondée avec plus de succès dans les provinces, y conserva toujours le premier rang parmi les arts de l'industrie. Elle vivifia surtout par ses bienfaits les provinces récemment soumises. Les productions des heureux climats de l'Orient y furent naturalisées. Les eaux corrompues qui infestaient l'air, et les épaisses forêts qui gênaient sa circulation, firent place à des moissons abondantes. On vit s'étendre jusqu'aux climats devenus plus sains et moins rudes cette vivifiante influence qui avait changé le caractère et les mœurs de leurs habitants (1).

§ 22. Le commerce rivalisa de prospérité avec l'indus-
759. trie, dont il échangeait les produits. Dédaigné par les Romains, il n'eut pas à redouter la concurrence des hommes puissants ; et les prétentions rivales des états voisins furent constamment réprimées. Ses seules entraves résultèrent des barrières qui avaient été maintenues entre les diverses provinces de l'empire.

Auguste s'attacha surtout à favoriser la navigation, dont il avait préparé les progrès en formant des marins habiles par ses guerres contre Sextus Pompée et contre la reine d'Égypte. Il avait aussi rapidement perfectionné, dans ces guerres, l'art des constructions maritimes ; ses navires, d'abord lourds et grossiers, objet de risée pour ses ennemis, avaient ensuite excité l'admiration des navigateurs. Il en fit la récompense de ceux qui avaient obtenu les plus brillants succès, et ce prix offert à leur audace leur rendit accessibles les côtes les plus éloignées.

L'adoption des lois Rhodiennes, dont nous l'avons

(1) Beaujour, Th. des Gouvern., X, 8. — Robertson, sur l'Inde, sect. 2.

vu faire le droit commun de l'empire, fut un des témoignages les plus signalés de sa protection pour le commerce maritime. Il acheva d'en favoriser les développements par l'extension rapide qu'il donna au commerce de l'empire avec les Indes.

La ville de Bérénice, située sur les côtes de la mer Rouge, était le principal entrepôt de ce commerce. Ses navigateurs parvenaient par le golfe Arabique jusqu'à Océlis, sur le bord opposé du détroit, et se dirigeaient ensuite, par les côtes de l'Océan, sur cette partie de l'Inde qu'Alexandre avait jadis soumise. Auguste leur suscita des rivaux en ouvrant, à travers les états de Candace, une route nouvelle qui parvenait sur d'autres côtes de la mer Rouge, et en attirant sur cette route tout le commerce de l'Afrique, dont il garantit la sécurité par ses expéditions contre les Marmarides et les Garamantes. Telle fut bientôt l'ardeur de leur concurrence, qu'ils ne se bornèrent pas longtemps à la navigation sur les côtes. Une combinaison hardie, fondée sur l'étude des vents, suppléa à leur ignorance de la boussole. Peu de temps après la mort d'Auguste, Hippale, s'abandonnant à la pleine mer, se dirigea en ligne droite d'Océlis sur la côte opposée de l'Inde, appelée depuis la côte de Malabar, et parvint en quarante jours au port de Musiris.

Robertson s'exprime ainsi sur le succès de l'impulsion donnée par Auguste : « Les progrès du commerce des Romains avec les Indes furent si rapides, qu'ils doivent paraître extraordinaires, même dans notre siècle, où l'on a donné à ce commerce de si prodigieux développements. »

La route des Indes par l'Euphrate et par le golfe Persique, quoique moins facile que celle de l'Égypte,

fut longtemps plus favorable au commerce, qui parvenait ainsi dans les villes opulentes de l'Asie supérieure et de la Chine. Les Parthes l'avaient ensuite interceptée, en refusant aux étrangers le passage sur leurs vastes états; mais Palmyre la rouvrit à son commerce, en achetant leur tolérance. Elle s'était ainsi placée au premier rang des villes de l'Orient, lorsque la lutte entre les Romains et les Parthes menaça cette limite commune des deux empires. La témérité d'Antoine la défendit contre ses entreprises. Elle n'eût pu résister ensuite aux efforts d'Auguste; mais ce prince plus habile, et conseillé alors par Hérode, accueillit ses propositions. Palmyre conserva les avantages de sa neutralité, qui furent étendus, par son entremise, aux villes de la Syrie, dont l'opulence s'accrut ainsi sans mesure. Déjà le centre et l'entrepôt d'un vaste commerce, elle s'éleva rapidement à cette prospérité sans bornes dont la reine Zénobie devait ensuite abuser, pour prétendre à la suprématie de l'Orient. Aurélien couvrit alors de ses ruines les déserts dont elle était la merveille, mais il prépara ainsi la décadence des villes de la Syrie (1).

§ 23. Auguste prodiguait cependant ses trésors pour les
759. travaux publics qui devaient seconder ou manifester les progrès de l'industrie sociale. Les bornes d'une histoire ne permettent que d'indiquer les ports, les canaux, les aqueducs sans nombre qu'il fit construire sous son principat. Le port de Misène avait été construit pour la guerre de Sicile; le port de Ravenne fut un des travaux de la paix. Une rade vaste et profonde, creusée dans la bouche du Pô, sur la mer

(1) Robertson, sur l'Inde, *ibid.*

Adriatique, prépara la grandeur de cette ville, qui devait être l'un des boulevards de l'empire.

Parmi les autres ports construits en Italie, on remarqua le port de Rimini, pour la forme heureuse de son enceinte et la richesse de ses quais, revêtus en marbre. Le nouveau port d'Ostie, commencé avec de grands frais, fut ensuite abandonné par Auguste, mais ses travaux pour l'encaissement du Tibre assurèrent l'écoulement des sables qui avaient comblé l'ancien port, et préparèrent le succès des efforts de Claude pour l'achèvement de celui qu'il n'avait pu terminer.

Des travaux plus dispendieux encore furent entrepris aux marais Pontins; le rétablissement de l'ancien canal de Céthégus et l'ouverture de nouveaux canaux, ne purent toutefois rendre à la culture qu'une partie de ces marais. Leur desséchement complet devait être un des bienfaits du principat de Trajan.

Nous ne trouvons que des renseignements imparfaits sur les aqueducs construits par Auguste, et sur les ports ou canaux creusés par ses ordres dans les provinces. Les historiens n'en font le plus souvent aucune mention, et le canal qui détournait un bras du Rhin sur le lac Flévo ne paraît avoir attiré leurs regards que comme une des opérations de la guerre de Germanie. On est sans cesse obligé, dit le commentateur de Dion, de suppléer à leur silence par le témoignage des médailles et des inscriptions. Nous ferons donc seulement observer qu'une partie de ces immenses travaux furent exécutés aux frais d'Agrippa, de plusieurs grands de Rome et des citoyens opulents des provinces. Auguste était parvenu à maintenir sous la monarchie ce zèle des citoyens pour les dé-

penses publiques qui semblait ne pouvoir être l'effet que des institutions républicaines. Il devait ce succès à son respect constant pour les formes de l'état populaire, toujours chères aux Romains et à une partie des peuples de l'empire.

Dans plusieurs villes opulentes de l'Orient, l'orgueil national s'était manifesté par des basiliques et des théâtres construits avec une splendeur qui semblait ne pouvoir être égalée par la cité souveraine. Mécène avait proposé de ne pas tolérer ces rivalités ; mais Auguste eût craint d'affaiblir l'émulation générale qu'il avait inspirée. Rome conserva par ses soins la supériorité dans cette lutte de magnificence ; il s'autorisait ainsi à déclarer ensuite à ses amis qu'il avait reçu une ville de briques, et qu'il laissait une ville de marbre (1).

§ 24. Toutefois, ce fut surtout dans les voies militaires
759. qu'Auguste laissa l'empreinte du génie supérieur qui présidait aux destinées de l'empire. Nous avons fait connaître plusieurs de ces routes, les unes construites en Italie, les autres creusées dans les âpres rochers des Alpes, ou dirigées à travers les Gaules et les Espagnes. Nous nous bornerons, pour les autres provinces, à considérer ces routes dans leur ensemble, en réunissant sous un même nom celles qui avaient une direction commune.

La voie militaire qui traversait l'empire dans sa longueur, de l'occident à l'orient, partait de Lisbonne et aboutissait sur Aquilée, où elle se divisait en deux branches. L'une de ces branches, se confondant à Dirrachium, avec l'ancienne voie Egnatia, parcou-

(1) Reymar, sur Dion, LXXV, 16. — Suét., Aug., 49. — Pline, Hist. nat., III. — Strab, lib. V.

rait la Thrace jusqu'à Périnthe ; l'autre branche passait par Sciscia et Taurunum, depuis Belgrade, suivait le cours du Danube, et, parvenue à Tomos, dans la Scythie romaine, revenait par Ostudizum en Thrace : toutes deux se réunissaient à Byzance, pour se diriger par Nicomédie et par Antioche jusqu'à Cyrrhus et Edesse sur l'Euphrate, au point où ce fleuve formait l'extrémité orientale de l'empire. La mesure totale de cette voie militaire fut de quatre mille milles, et l'on sait que le mille romain était de 1,545 mètres.

Sur la largeur de l'empire, la voie militaire de l'occident partait de Cadix, et se divisait à Narbonne en deux branches ; l'une, terminée au port de Boulogne, l'autre à Leyde. Sa longueur totale, dans chacune de ces directions, était également de deux mille milles. La voie militaire de l'orient commençait à Trapezus, depuis Trébizonde, se dirigeait par Antioche sur Alexandrie, et traversait l'Égypte jusqu'à Syène, d'où elle fut continuée jusqu'au fort de Clysmos, sur le golfe Arabique, lorsque Auguste eut soumis l'Éthiopie à son alliance. Avec ce prolongement, elle excéda trois mille milles romains.

Les voies militaires peuvent aussi être considérées dans leur direction autour des frontières de l'empire. Elles partaient de Carthage, et tendaient par Alexandrie et par Antioche vers Belgrade, d'où elles parvenaient par Strasbourg et par Narbonne à Cadix. Au delà du détroit, elles reprenaient à Tingis ou Tanger leur direction sur Carthage, en traversant toute la Mauritanie. Cette courbe immense se développait sur une étendue de huit mille milles romains.

Nous ne ferons pas mention des embranchements sans nombre aux routes principales qui furent égale-

ment construits au siècle d'Auguste. On n'a pas besoin de ces détails pour juger de l'audace d'une telle entreprise. Mais, pour en apprécier les difficultés, il ne suffit pas de calculer d'aussi vastes distances.

Les voies militaires n'étaient pas en effet seulement remarquables par leur étendue : on n'a pas moins admiré leur masse si solide et à l'épreuve de tant de siècles, le grand nombre de monts aplanis et de chaussées élevées pour les prolonger le plus souvent en ligne droite; la hardiesse des ponts jetés sur les fleuves : l'Araxe, qui traversait la route de Trébisonde à la mer Caspienne, et qui n'avait jamais souffert de construction dans ses flots, lutta vainement désormais contre le *pont dont il s'était indigné*. Le pont qui réunissait sur la voie Flaminienne les rochers entre lesquels coulait la Néra se composait de quatre arcades, élevées de cent cinquante pieds au-dessus du lit de cette rivière.

L'achèvement des voies militaires n'atteste pas moins l'administration active que la puissance d'Auguste. Les principales furent l'ouvrage de ses soldats, dont il maintenait ainsi la discipline. Des esclaves publics, des vagabonds, souvent même des malfaiteurs exécutaient les travaux les plus rudes sous leur surveillance, et les contrées voisines étaient taxées à un certain nombre d'ouvriers pour les seconder. D'autres routes furent construites aux frais des pays sujets ou alliés qu'elles devaient vivifier, et les rois eux-mêmes n'obtenaient le plus souvent d'être élevés ou confirmés sur le trône qu'après s'être engagés à ouvrir des voies militaires dans leurs états (1).

(1) Bergier, *Des Chemins de l'empire*. — *Itinéraire d'Antonin*. — Virg., *Æn.*, VIII, 728.

Nous pourrons désormais offrir, sur les finances de § 25.
l'empire, des conjectures moins incertaines; car nous 759.
sommes réduits à des conjectures, par la perte du registre de l'empire, qu'Auguste avait légué au sénat par son testament. Cette perte, que Gibbon a justement considérée comme l'un des plus funestes effets des ravages du temps dans les monuments de l'histoire, est d'autant plus à regretter, que l'on ne trouve presque aucuns renseignements dans les auteurs contemporains.

Les efforts des savants modernes, pour y suppléer, avaient paru impuissants jusqu'au temps de Juste Lipse, dont les vastes recherches inspirèrent d'abord plus de confiance. L'exagération de ses calculs a été ensuite reconnue; mais on la jugera moins grande qu'on ne l'avait d'abord pensé, si l'on considère la prospérité que l'empire avait obtenue sous le principat d'Auguste.

Les vastes développements de l'industrie et du commerce avaient en effet promptement rendu les fortunes opulentes bien plus communes L'accroissement des métaux précieux avait été plus rapide encore, car il était favorisé par l'exploitation active des mines, alors récente dans tout l'empire. On découvrait dans les mines du mont Hœmus une fécondité que l'insouciance des Thraces n'avait pas même soupçonnée. Une seule des mines de la Dalmatie fournissait chaque jour plus de cinquante livres pesant d'or. Mais ces produits ne pouvaient être comparés à ceux de l'Espagne que la richesse de ses mines a fait considérer par Montesquieu comme le Potosi de ces temps-là. Ses mines d'or rendaient, année commune, vingt mille livres pesant de ce riche métal. On évaluait à cent mille

sesterces ou 20,000 francs par jour le revenu d'une seule de ses mines d'argent, qui était située près de Carthagène.

L'abondance toujours croissante du numéraire se manifesta par l'élévation du prix des denrées. Le boisseau romain, qui n'était inférieur au décalitre que de quatre décilitres, n'avait valu, au temps de Cicéron, que trois sesterces. Dans moins d'un siècle, au témoignage de Pline, le prix du boisseau de farine s'éleva à seize sesterces, ce qui porte le prix du boisseau de froment à quinze sesterces ou à trois francs. Ce prix surpasse celui qu'il a atteint de nos jours, et puisque l'usage a prévalu d'estimer les richesses par la valeur du froment, on est autorisé à penser que l'opulence de l'empire ne fut point inférieure à celle dont se vantent, avec raison, les états modernes de l'Occident.

§ 26. Les accroissements de la population nous fourniront d'autres preuves du progrès des richesses, dont
759 ils sont l'effet ordinaire. Les historiens de l'empire ont même toujours confondu ces deux signes de sa prospérité; ils témoignent à la fois de la population et de l'opulence de ses provinces. On peut en juger par les récits sur lesquels ont ensuite été fondées les conjectures.

Le roi Agrippa s'exprimait ainsi sur la prospérité de l'Égypte dans son discours aux Juifs, cité par Josèphe : « L'Égypte nourrit sept millions cinq cent mille habitants, sans compter l'immense population d'Alexandrie. Son tribut d'un mois excède votre tribut annuel, et néanmoins elle acquitte de plus une annone qui suffit à l'approvisionnement de Rome pendant quatre mois. » Nous avons vu que cette annone était de soixante millions de boisseaux de froment. A l'égard

de la population d'Alexandrie, on l'a généralement évaluée à neuf cent mille habitants.

Un autre passage de ce discours attestait la prospérité de l'Asie-Mineure. Dans une seule de ses provinces, la province d'Asie, on comptait cinq cents villes, la plupart riches et florissantes. Ces villes ne le cédaient qu'aux villes de la Syrie, dignes rivales de l'opulence aussi bien que du commerce de l'Égypte.

Pline et Strabon offrent de semblables témoignages sur la prospérité du reste de l'Orient. Elle s'était rapidement étendue à l'occident de l'empire. Le vaste commerce des Espagnes est attesté par les débris de leur flotte, que Caïus César avait trouvés dispersés sur les côtes de l'Arabie. A l'égard des Gaules, qui contenaient, suivant le même Agrippa, douze cents villes, rivales des municipalités de l'Italie, leur opulence était passée en proverbe : « Êtes-vous plus riches que les Gaulois ? » disait le roi Agrippa à ses sujets. « La réduction de la grande Gaule en province, dit Paterculus, avait ouvert au trésor public une source plus féconde de richesses que la conquête même de l'Égypte. »

Gibbon a conclu de ces indices que la population de l'empire, à la fin du principat de Claude, était d'environ cent vingt millions d'habitants. Il nous paraît avoir trop faiblement apprécié la prospérité dont jouissaient alors les provinces. Nous pensons aussi qu'il n'eût pas dû borner la population libre de l'empire au double de celle des citoyens romains, et que l'histoire n'a jamais offert une aussi faible proportion de la masse des habitants à la classe privilégiée. Gibbon suppose enfin que la population des esclaves fut égale à celle des hommes libres ; mais Robertson a démontré qu'il

fallait porter au double le nombre des esclaves. Cette proportion semble pouvoir être appliquée à la plupart des autres calculs de l'historien de l'empire, et nous autoriser à présumer que la population totale ne fut pas alors fort au-dessous de deux cents millions d'habitants.

§ 27. Ces effets de la prospérité de l'empire, mieux ob-
759. servés dans notre siècle, ont amené une appréciation plus juste de ses dépenses. Juste Lipse les avait calculées à cent cinquante millions d'écus d'or, et, comme l'écu d'or valait cent sesterces, à quinze milliards de sesterces, ou trois milliards de francs. On se récria sur cette exagération ; mais on se porta ensuite à l'excès contraire, et Gibbon évalua les dépenses de l'empire à quatre cents millions de francs.

Depuis ce temps, le prix des denrées s'est approché du taux que Pline avait observé dans l'empire, et l'on a vu, dans un état qui ne comprend pas même toutes les Gaules romaines, le budget annuel excéder un milliard de francs. Le savant traducteur de Gibbon a déclaré alors sa préférence pour l'évaluation des auteurs de l'Histoire universelle, qui avaient porté les dépenses de l'empire à près d'un milliard de francs. M. Naudet a été plus loin, en s'appuyant sur l'unique renseignement positif qu'aient laissé les auteurs contemporains, sur l'évaluation de Vespasien, rapportée par Suétone. « Le produit des impôts, dit-il, fut donc de quatre milliards de sesterces, ou de huit cents millions de francs. Si l'on joint à cette somme le produit des contributions en nature, on aura une somme qui pourra répondre à la grandeur de l'empire. »

Nous regrettons qu'un écrivain aussi distingué par son érudition n'ait pas terminé ce calcul, en évaluant

les contributions en nature. Elles devaient produire une somme au moins égale, car elles renfermaient l'unique impôt des pays qui jouissaient du droit italique, et, dans les autres pays, elles étaient acquittées comme un supplément du tribut. C'est à ce dernier titre que l'Égypte payait chaque année vingt millions de boisseaux de froment. Nous porterons donc l'évaluation des dépenses de l'empire à seize cents millions de francs.

Nous pensons qu'elle s'accorde avec toutes les présomptions. Si nous considérons les dépenses de l'armée, nous apercevons une solde plus que triple de celle de nos soldats; des fournitures de vêtements et de vivres faites à très-bas prix par le trésor; des gratifications excessives reproduites presque chaque année, et, chaque année aussi, l'acquittement des récompenses promises aux vétérans. Nous avons donné une idée des frais énormes qu'exigeait l'administration d'Auguste; ceux de son gouvernement n'étaient pas moins considérables. Il avait assigné des traitements fort élevés aux proconsuls pour les empêcher de regretter les revenus arbitraires dont jouissaient leurs prédécesseurs, et dont la harangue de Cicéron contre Pison peut faire juger toute l'étendue. Il avait accru sans mesure le nombre des emplois publics; il n'avait cessé de combler de ses dons les sénateurs et les chevaliers.

Des frais bien plus considérables résultaient de la nécessité de continuer sous la monarchie les libéralités que la démocratie avait reçues de ses tribuns. Auguste fournissait des distributions journalières à deux cent mille hommes et de fréquentes distributions extraordinaires à tous les citoyens; il leur prodiguait

les jeux du Cirque, les combats de gladiateurs, les représentations théâtrales; l'entretien d'une nombreuse armée eût bien moins épuisé le trésor que l'obligation de fournir au peuple du pain et des spectacles. Ces aperçus nous paraissent établir que, en complétant l'évaluation de M. Naudet, nous ne l'avons point exagérée.

Mais on peut aussi juger, par cet aperçu, du splendide héritage que Livie promettait à son fils Tibère. Nous allons continuer le récit des manœuvres qu'elle poursuivait avec une si habile politique, pour lui en assurer la possession (1).

(1) Cicer. in Ver., De frum., 179. — Paterc., II, 39. — Strab., lib. III. — Pline, XVIII, 10, et XXXIII, 1. — Achaintre, sur Juvénal, fin du tom. I. — Josep. B. Jud., II, 16 — Lips., De Imp. R., II, 3. — *Esprit des lois*, XXI, 11. — Gibbon, ch. XVI. — Naudet, sur Constantin, tom. I, pag. 5.

LIVRE HUITIÈME.

LIVIE.

ANS DE ROME 759 — 763.

Livie avait pleinement affermi son influence en consommant la ruine d'Agrippa Posthume. Elle exerçait désormais par son époux, elle se croyait plus certaine encore d'exercer un jour par son fils le pouvoir suprême ; elle avait accompli les projets, d'abord téméraires, qui l'avaient enhardie à tant de perfides manœuvres, qui l'avaient poussée à de si criminels attentats. § 1er 759.

La politique habile que lui inspirait cette ambition sans bornes, unique et ardente passion de sa vie entière, s'était manifestée dès le temps de son mariage avec Auguste. Elle le provoqua par la séduction, et parvint toutefois à accréditer l'opinion que son consentement au divorce avec son premier époux était l'effet de la contrainte. Le jour même où elle fut conduite dans la maison d'Auguste, on raconta qu'un aigle planant au-dessus du jardin où elle conversait, entourée de ses familiers, venait de laisser tomber sur ses genoux une poule blanche qui portait au bec une branche de laurier. Ce présage, déclaré par les aruspices le signe d'une prospérité éclatante pour sa nouvelle famille, fit une vive impression sur l'esprit su-

perstitieux d'Auguste. Elle avait depuis maintenu son ascendant par les séductions toujours nouvelles de sa noble et mobile physionomie, par la finesse et les grâces de son esprit, par les lumières de sa raison exquise. Inaccessible aux faiblesses et consommée dans les artifices de son sexe, elle avait revêtu pour le public tous les dehors d'une austère matrone, elle avait emprunté le manége d'une impudique courtisane envers son époux.

Livie avait aussi obtenu de puissants moyens de crédit par le grand nombre et par l'influence de ses partisans. Nous l'avons vue former jusque dans les provinces les plus reculées de l'empire de secrètes intelligences. Elle les avait surtout étendues dans l'armée, dont les chefs les plus éminents devaient leurs honneurs à sa protection On a cité parmi eux Sentius Saturninus, non moins distingué par ses talents que par son illustre naissance; Sulpitius Quirinus, qui avait relevé par son dévouement et par ses exploits la bassesse de son origine. On ignore les titres d'Othon, chevalier romain, à l'affection de Livie. On sait seulement qu'elle fit élever chez elle son fils, qui obtint ensuite d'éminentes dignités, et qui prépara par cette illustration un successeur à la famille des Césars. D'autres soins, pour leur ouvrir une brillante carrière, avaient attaché à sa fortune les fils de ses partisans. On remarque leurs noms parmi les jeunes favoris qui avaient suivi Caïus César à l'armée d'Orient; le fils d'un consulaire qu'Auguste affectionnait, de Censorinus; le fils de Domitius, qui provoqua ensuite par ses attentats la disgrâce de son père; le fils de Séjan, qui devait ensuite lui être associé comme préfet du prétoire.

Au premier rang des familiers de Livie, nous avons déjà fait remarquer Salluste, qui devait seul lui inspirer une inaltérable confiance. Il était digne de la rivalité de Mécène, unissant comme lui à un rare génie pour les affaires cet esprit voluptueux et délicat qui le ramenait sans cesse à la culture des lettres. Nous l'avons vu, dans les dernières années de la vie de Mécène, prévaloir enfin sur lui dans l'esprit d'Auguste.

Depuis ce temps, Livie avait exercé par Salluste une influence sans bornes dans les conseils du prince. Elle s'en était servie pour renverser tous les obstacles qui entravaient son ambition : désormais elle n'avait plus à redouter que les efforts d'Auguste, impatient du joug qu'elle lui avait imposé. Elle aspirait alors à les prévenir, en lui créant des embarras par des guerres difficiles ; c'était dans ce motif qu'elle avait fait résoudre l'expédition proposée par Tibère contre Maraboduus, roi de Bohême, dont le nom commençait à devenir fameux chez les Germains.

Maraboduus était l'un de ces Marcomans, élite de § 2.
leur jeune noblesse, que Drusus avait envoyés à 759.
Rome comme otage après sa victoire : il se montrait digne de sa naissance par sa taille avantageuse, par sa bravoure, par une sagacité peu commune, surtout chez les Germains. Auguste, qui le traitait avec distinction et le comblait de présents, séduit par les démonstrations de son zèle, l'avait renvoyé dans sa patrie, et fait nommer chef des Marcomans. C'était le but du dévouement qu'avait affecté le jeune et rusé barbare, et il se flattait même d'user de cette faveur pour étendre sa domination. Mais ses ambitieux projets ne pouvaient être réalisés dans un pays voisin

des Romains et entouré de leurs conquêtes. Il rappelle donc aux Marcomans les temps plus heureux de leurs invasions au delà du Rhin ; il les retrouve dans leur triste oisiveté, et bientôt il les verra réduits à une humiliante servitude ; mais il peut encore les en garantir, en cherchant avec eux dans des contrées plus favorables à leur indépendance de nouvelles occasions de butin et de gloire.

Maraboduus obtient sans peine leur aveu, et celui des Quades, leurs voisins. Entraînant sur ses pas cette population nombreuse et guerrière, il la conduit dans la Bohême qu'il enlève aux Boïens et réserve à ses Marcomans. Il fait ensuite la conquête de la Moravie, où il établit les Quades.

Ces brillants succès l'autorisent à dévoiler ses prétentions. Le titre de chef, toujours précaire, l'exposait à de constantes rivalités et aux caprices de la multitude : il aspirait au titre de roi, et réussit bientôt à l'obtenir.

Un grand nombre de chefs des peuples voisins accoururent alors sous ses drapeaux, attirés par sa renommée, par ses largesses, par l'espoir de nouvelles conquêtes : il recueillit aussi les restes des Sicambres qui fuyaient errants dans la Germanie. Enhardi par ces nouvelles forces, il occupa d'abord les pays qui devaient former un jour le duché de Silésie, et finit par soumettre à sa domination tout le cours de l'Oder.

Telle était la puissance du roi de Bohême lorsque Tibère était revenu à Rome, après sa brillante campagne dans la Germanie. Maraboduus avait formé une armée de quatre-vingt mille hommes, abondamment pourvue d'armes et de machines de guerre,

exercée à la discipline des Romains. Il appuyait ses frontières sur les vastes contours de la forêt Hercynienne ; attentif d'ailleurs à s'y renfermer, prodigue même de ses hommages envers le chef de l'empire. Mais, sous ces respects affectés, il laissait entrevoir le sentiment de ses forces, et dissimulait ses soins pour les accroître. Les habitants des provinces voisines, appelés dans ses états par des agents secrets, désertaient en foule leur patrie, qui leur était devenue odieuse depuis qu'elle avait subi le joug des Romains.

Tibère exposa ces faits dans le conseil d'Auguste. Maraboduus avait acquis une puissance redoutable, et que cette émigration trop contagieuse fortifiait de jour en jour. La position de son royaume était d'ailleurs menaçante ; ses frontières sur la Noricie n'étaient séparées de celles de l'Italie que par une route de deux cents milles, et l'on ne pouvait compter sur la soumission déjà chancelante des contrées qu'il aurait à franchir. Ses projets ambitieux s'étaient assez dévoilés; il fallait se hâter de les prévenir.

Auguste n'ignorait pas l'ambition de Tibère et ses motifs pour exagérer des dangers incertains ou éloignés; mais son conseil était formé des partisans de Livie. Il avait fini par céder à leurs instances, et Tibère avait reçu l'ordre de préparer cette expédition.

Déjà deux armées s'étaient avancées sur deux points différents en vue des frontières de la Bohême. Six légions du Rhin, sous les ordres de Sentius, avaient traversé le pays des Cattes, et établi leur camp non loin de la forêt Hercynienne. Six autres légions avaient été réunies à Carnunte sur le Danube, vers le point où la Morawa se jetait dans ce fleuve, après avoir traversé la Moravie ; elles arrivaient de l'Italie et de

l'Illyrie ; et Messalinus, qui commandait en Dalmatie, avait amené la vingtième légion.

Tibère passait en revue l'armée de Carnunte et se préparait à donner le signal d'une invasion dont il se promettait un nouvel éclat pour sa renommée. Il reçut alors un courrier d'Auguste, qui lui ordonnait de conclure la paix avec Maraboduus, et d'accourir avec toutes ses forces disponibles pour réprimer les soulèvements qui avaient éclaté dans les provinces illyriennes.

Ses propositions de paix furent accueillies avec empressement. La puissance romaine imprimait un tel respect qu'il suffisait à la gloire du roi de Bohême d'avoir traité comme égal avec le chef de l'empire, et nous en jugerons par l'influence qu'il s'acquit ainsi dans toute la Germanie.

Tibère renvoya alors Sentius sur le Rhin avec trois légions et de nombreux corps auxiliaires. Il partit ensuite en diligence pour Sciscia, où ses autres lieutenants devaient le suivre à marches forcées avec le reste de l'armée (1).

§ 3. Le soulèvement des provinces illyriennes avait été
759. provoqué par les préparatifs de l'expédition contre la Bohême. Lorsque Messalinus était parti de la Dalmatie pour Carnunte, il avait chargé son lieutenant d'exiger le contingent de la province pour les corps auxiliaires de l'armée. Les chefs des Dalmates s'indignent à la vue de cette florissante jeunesse qui va prodiguer son sang pour étendre la domination de ses oppresseurs ; sa généreuse ardeur serait bien mieux employée pour affranchir sa patrie !

Baton avait le premier exprimé et s'efforçait de

(1) Dion, LV. — Paterc., II, 19. — Strab., lib. VII.

communiquer ces sentiments. Il était chef des Désidiates ou Déciates, dont le territoire s'étendait sur les frontières contiguës à la Liburnie. Ambitieux, entreprenant, fécond en ressources, il aspirait à diriger une vaste insurrection ; ses troupes étaient déjà secrètement réunies dans le voisinage ; il va les joindre au sortir de l'assemblée, attaque à l'improviste les cohortes romaines qui présidaient au recrutement, et les contraint à prendre la fuite. Cette heureuse audace ayant réuni tous les Dalmates sous ses drapeaux, il les conduit sur Salone, jadis capitale et boulevard de la Dalmatie, alors colonie romaine et instrument de sa servitude.

Mais, à la nouvelle de ces mouvements, la garnison avait reçu des renforts, et les Dalmates ignoraient d'ailleurs l'art des siéges. Baton, repoussé dans un assaut et grièvement blessé, apprend qu'un corps ennemi marche au secours de Salone. Il le surprend dans le désordre de la marche et couvre la honte de sa retraite par l'éclat de sa victoire.

La renommée de ces exploits s'étend bientôt dans la Pannonie. Le chef des Breuces, peuple établi sur les bords de la Save, au-dessus de Sciscia, portait, comme celui des Déciates, le nom de Baton. Ce nom exalte son courage et rallie à lui tous les Pannoniens. Il court attaquer Sirmium : mais la garnison romaine était sur ses gardes, contraint de se replier, atteint et battu sur les bords de la Drave par Cécina Sévérus qui commandait en Mœsie, il rallie ses soldats sur les confins de la Pannonie. Cécina n'ose abandonner sa province pour l'y suivre, et Baton parcourt librement ces contrées qui rivalisent de zèle pour lui fournir des renforts

L'aspect de la guerre devenait formidable ; des corps nombreux se formaient à l'envi, les Romains établis dans les villes et les vétérans qui rejoignaient leurs drapeaux étaient partout massacrés ; les peuples de l'Illyrie s'étaient instruits pendant la paix dans les arts de leurs vainqueurs, ils s'organisaient alors en cohortes et s'exerçaient à imiter leur discipline. Baton le Dalmate, qui dirigeait leurs conseils, avait fait décider la formation de trois armées. L'une, sous les ordres du chef des Breuces, fut chargée de la défense du pays ; Pinnès, autre général des Pannoniens, devait pénétrer avec une autre armée dans la Macédoine, dont les dispositions hostiles pour les Romains s'étaient manifestées au temps de la guerre de Thrace. Baton devait former l'attaque principale à la tête de la troisième armée. Il dirigea sa marche sur Trieste, promettant à ses soldats le pillage des villes les plus opulentes de l'Italie.

Auguste fut en proie aux plus vives alarmes ; il déclara dans le sénat que les mesures de défense étaient urgentes ; que si l'ennemi n'était arrêté dans sa marche, il pouvait arriver en dix jours aux portes de Rome. Les levées furent pressées avec activité, et tous les vétérans rappelés sous le drapeau ; les riches furent taxés à un certain nombre d'esclaves qui étaient aussitôt affranchis et enrôlés ; les sénateurs et les chevaliers furent invités à concourir de tous leurs moyens pour la défense de la patrie. Ce fut alors, dit Paterculus, que la république demanda pour chef Tibère, comme son plus sûr rempart dans le danger.

§ 4. Messalinus avait reçu l'ordre de prendre les devants
759. avec sa légion, pendant que Tibère traitait de la paix avec le roi de Bohême. Il touchait aux frontières de la

Dalmatie lorsqu'il aperçoit Baton le Dalmate, revenu sur ses pas avec des corps d'élite qui formaient plus de vingt mille hommes. Digne héritier de la valeur de son père, Messalinus l'attaque sans hésiter, et le met en déroute après une lutte opiniâtre. Appelant ensuite son lieutenant, il recueille sur sa route les corps épars des Romains, et arrive sans obstacle au rendez-vous de Sciscia.

Baton, intimidé par sa défaite, rappelle à lui le reste de son armée, et se dirige vers la Mœsie. Cécina en couvrait les frontières avec ses légions; il lui dérobe sa marche, et parvient sur le mont Alma, près de Sirmium, où Cécina tente vainement de le forcer. Une invasion des Sarmates et des Daces, provoquée par d'autres intrigues, fit alors soulever la Mœsie, et ne tarda pas à le dégager.

Cependant Tibère arrivait à Sciscia, glorieux de l'opinion unanime qui l'avait proclamé l'unique recours de l'empire dans ces difficiles circonstances. Les renforts dirigés sur cette ville portèrent son armée à quinze légions et à un nombre très-supérieur d'auxiliaires. Rhémétalcès, roi des Sapéens, qui lui avait amené un puissant secours de cavaliers thraces, reçut le commandement de sa cavalerie.

Ses premières mesures tendirent à signaler l'importance de cette guerre et sa propre supériorité. Dédaignant les habitudes de mollesse introduites par les autres généraux, il voyageait à cheval et prenait assis un repas très-simple; l'usage de la litière, des lits autour de la table et des mets recherchés était réservé pour les malades. Sa vigilance s'étendait aux moindres détails; ses ordres dirigeaient seuls les mouvements de l'armée, et il surveillait toujours par lui-même leur

exécution. Fier et sévère jusqu'alors avec les soldats, il se familiarisait désormais avec eux et couvrait leurs fautes par son indulgence, aspirant à se concilier ainsi leurs affections. Il entretenait d'ailleurs leur confiance par le succès de ses habiles manœuvres, et leur imposait par son ascendant comme fils d'Auguste, revêtu de son pouvoir absolu et unique arbitre de leur fortune.

Dans la guerre de Germanie, il avait réussi le plus souvent par sa promptitude et par son audace. La lenteur calculée de ses opérations étonne d'abord et bientôt enhardit ses adversaires. Baton le Dalmate, ralliant à lui l'armée des Pannoniens, s'avance pour prendre l'offensive. Tibère lui dérobe sa marche, coupe et disperse son arrière-garde, enlève ses convois, et, séparant par de fausses attaques ses divisions, tourne contre lui-même cette supériorité de nombre qui avait fait sa confiance. Affaiblis par leurs pertes et découragés, les deux généraux regagnent le mont Alma, pour se couvrir de ses défilés. Tibère, resté maître de la campagne, s'occupe de faire évacuer la Macédoine.

Pinnès avait d'abord eu la fortune contraire, dans un combat livré près d'Apollonie. Secondé ensuite par les mécontents et par de nouveaux renforts, il avait repris la supériorité et pénétrait dans la Macédoine. Atteint alors par le lieutenant de Tibère, il fut complétement défait, et contraint de ramener les débris de son armée sur les frontières de la Dalmatie.

§ 5. Ces succès, glorieux pour Tibère, ne pouvaient d'ail-
759. leurs suffire pour arrêter dans son cours une si vaste insurrection. Les chefs ennemis s'étaient même instruits par leurs revers : évitant les actions générales,

ils se maintenaient sur la défensive dans leurs nombreux défilés. Favorisés par la connaissance des lieux et par leurs secrètes intelligences, les uns attiraient sur eux les efforts de l'armée romaine par de brusques attaques sur ses flancs et l'enlèvement de ses convois, tandis que les autres pénétraient dans les contrées qui hésitaient encore et en provoquaient le soulèvement. Cette population belliqueuse parut enfin tout entière sous leurs drapeaux au nombre de près de huit cent mille hommes. Sur ce nombre, deux cent mille fantassins et neuf mille cavaliers avaient déjà fait plusieurs campagnes dans les corps auxiliaires; les autres se formaient sans relâche aux exercices de la discipline romaine. Tel était l'aspect de l'Illyrie lorsque la saison plus rigoureuse obligea Tibère à ramener dans leurs quartiers ses troupes épuisées de fatigue.

Auguste ne lui avait confié d'aussi grandes forces que pour arrêter les progrès du soulèvement en se hâtant de l'étouffer par une répression vigoureuse et par des actions décisives. Trompé dans son attente, il attribua cette lenteur inusitée de son gendre au dessein de se perpétuer dans le commandement, et ses méfiances s'accrurent par la conduite qu'il lui vit tenir après la campagne. Tibère avait jusqu'alors suivi l'usage établi par les autres généraux, de venir lui rendre compte de ses opérations; et cet usage, suivant la remarque de Dion, favorisait même les secrètes intrigues qu'il venait concerter avec sa mère. Il s'y refusa alors, malgré les instances d'Auguste, alléguant qu'il ne pouvait sans danger s'éloigner de son armée.

D'autres sujets d'alarmes s'offraient à Auguste dans

Rome et dans l'Italie. De promptes mesures les avaient préservées de la famine ; mais le danger allait renaître : ses greniers s'étaient épuisés pour les convois qu'il faisait diriger sur l'Illyrie. Les citoyens, déjà mécontents des levées de troupes inusitées, et des impôts auxquels ils venaient d'être soumis, effrayés alors de l'élévation rapide du prix des grains, faisaient retentir le Forum de leurs plaintes séditieuses.

Auguste attira leur attention sur les besoins du trésor militaire, que les grandes forces rassemblées en Illyrie rendaient plus pressants. Il ordonna aux préfets de ce trésor de faire vendre à son profit les biens confisqués sur Agrippa Posthume, et les autorisa à se mettre désormais en possession des biens des condamnés, jusqu'alors dévolus au fisc ; mesure salutaire et qui eût prévenu les excès de ses successeurs, en leur ôtant tout intérêt à provoquer les confiscations. Mais elle devait être bientôt abandonnée, et ne fut remise en vigueur que sous le principat d'Adrien.

L'arrivée des navires de l'Afrique ramena enfin l'abondance et le calme dans Rome. Auguste, satisfait d'avoir pourvu aux besoins du peuple, cessa de fournir à ses divertissements, et ordonna de verser dans le trésor militaire tous les fonds qui avaient été destinés aux jeux publics et aux combats des gladiateurs. Il voulait porter l'attention des citoyens sur les dangers de la guerre d'Illyrie ; mais, craignant bientôt qu'ils n'en fussent trop alarmés, il fit rouvrir tous les théâtres.

Ces hésitations manifestaient les craintes dont il était agité ; il acheva de les trahir par ses conférences secrètes avec une devineresse qui jouissait d'un grand crédit sur l'esprit du peuple. Par son conseil,

il vota les grands jeux du Cirque, vœu solennel, et réservé de tout temps pour les plus grandes nécessités de l'état Dion attribue cette démarche à sa condescendance pour les superstitions du peuple. Mais lui-même n'en était pas exempt, et ce n'était pas lorsqu'il était glacé par l'âge, et abattu par de si cuisants ennuis, qu'il aurait pu surmonter de telles faiblesses (1).

Auguste annonça ensuite son intention de diriger en § 6.
personne la seconde campagne contre l'Illyrie, où 760.
trois armées devaient agir séparément sous ses ordres. Plusieurs des légions de la Pannonie furent détachées sur la Dalmatie, et Germanicus, qui approchait du terme de sa questure, partit avec des renforts pour en prendre le commandement. Les autres légions, guidées par Tibère, devaient couvrir la Pannonie. Cécina Sévérus fut mis à la tête de l'armée de Mœsie, que de nouvelles cohortes, amenées par Plautius Sylvanus, portèrent à cinq légions. L'an 760 de Rome, sous le consulat de Nerva et de Silanus, Auguste se rendit avec les principaux membres du sénat à Rimini, et envoya ses instructions aux trois généraux, pour commencer les hostilités.

Germanicus avait l'ordre de retenir Baton dans la Dalmatie et de l'y combattre. Il le pressa vivement, et, l'ayant atteint sur les frontières voisines de la Dalmatie, il disposa l'attaque pour le lendemain. Ne trouvant plus alors que des corps de troupes légères, qui se dispersèrent dans les défilés, il se mit à poursuivre Baton, et avait enfin retrouvé ses traces dans le voisinage de la Liburnie; mais alors des corps nombreux de Déciates et de Mazœens lui barrèrent le

(1) Dion, LV. — Paterc., II, 110 et suiv. — Suét., Tib., 16 et 19. — Pline, III, 22. — Spart. in Had.

passage. Réduit à les combattre dans ces lieux escarpés et difficiles, Germanicus ne parvint à les soumettre qu'après une longue résistance. Il revint contre les Dalmates dont il désola le territoire ; mais leur général poursuivait ailleurs des opérations plus décisives pour le succès de la campagne.

Baton avait effectué sa jonction avec l'armée du chef des Breuces et traversé ensuite la Save fort au-dessus de Sciscia. Dérobant leur marche à la faveur de leurs secrètes intelligences, les deux généraux atteignirent un pays couvert, dans le voisinage des marais Volcéens, qui couvraient le camp de Cécina Sévérus. Le propréteur de la Mœsie venait d'en sortir et s'avançait dans une pleine sécurité ; il se voit tout à coup enveloppé par les deux armées ennemies qui dispersent ses troupes auxiliaires. Sa cavalerie thrace, quoique nombreuse et aguerrie, est bientôt contrainte à abandonner le champ de bataille. Ses légions opposent une plus longue résistance ; mais leurs flancs étaient dégarnis, et une attaque aussi brusque avait répandu le désordre dans leurs rangs ; elles se débandent enfin et regagnent leur camp par une course précipitée. La honte de s'y voir poursuivies ranime leur courage, Cécina les rallie en arrière des retranchements, soutient l'effort de l'ennemi, et, par une sortie vigoureuse, le contraint à la retraite. Mais son préfet du camp et ses plus braves officiers avaient péri dans cette désastreuse journée ; il fut contraint de ramener dans l'intérieur de sa province ses troupes affaiblies et découragées.

Les généraux ennemis n'avaient pas été moins épuisés par une aussi sanglante victoire ; ils occupèrent une forte position, peu éloignée de Sirmium, atten-

dant, pour attaquer cette place, les renforts qui leur avaient été promis.

Lorsque ces deux généraux avaient traversé la Pannonie, Pinnès était accouru vers eux avec son armée, pour favoriser leurs mouvements. Tibère se croit menacé ; il adresse de vifs reproches à Germanicus, qui vient de l'exposer, en laissant arriver sur lui le chef des Dalmates, à être enveloppé par les trois armées ennemies. Mais, soit par l'effet de la terreur qu'il inspirait, soit que Baton n'eût pas espéré de le surprendre, il le voit se détourner contre Cécina, et, peu soucieux du danger d'un général qui n'est plus sous ses ordres, il ne songe qu'à réserver pour lui seul tout l'honneur de cette campagne.

§ 7.
760.

En se portant contre Pinnès, qui reculait devant lui, il est instruit par ses espions que ce général évite de se commettre avec des forces inférieures, et veut attendre les troupes qui viennent le joindre des diverses contrées de la Pannonie. Revenant alors sur ses pas, il suit les traces des deux autres généraux. Pinnès les croit menacés et s'empresse d'accourir à leur secours. Mais Tibère n'avait envoyé contre eux qu'une division de son armée ; il laisse passer Pinnès et envoie l'ordre à son lieutenant de l'attaquer. Pinnès avait engagé le combat, lorsqu'il se voit menacé sur ses derrières par des forces supérieures qui l'enveloppent de toutes parts. Après une résistance désespérée, il s'ouvre enfin le passage avec un corps d'élite, qu'il ramène dans l'intérieur de la Pannonie ; les débris de son armée se réfugient dans le camp établi près de Sirmium.

Tibère confie à son lieutenant la garde des défilés qui avaient favorisé leur fuite. Après avoir ainsi assuré

ses derrières, il s'attache à la poursuite de Pinnès. Plusieurs des corps qui venaient joindre ce général sont taillés en pièces ; les autres parviennent à se réfugier dans des lieux escarpés, où Tibère n'ose s'engager. Mais il disperse ses troupes autour de leurs asiles, et les réduit, par la disette des vivres, à descendre dans les plaines. Il était près de les atteindre, lorsqu'il se voit contraint de revenir sur ses pas. Les deux généraux illyriens avaient forcé le passage des défilés, et se croyaient déjà certains d'accabler son lieutenant ; il fond sur eux aussitôt qu'il les aperçoit ; mais leur valeur opiniâtre prolonge le combat, et son armée, déjà épuisée par une marche rapide, commençait à se rebuter, lorsque, par une manœuvre hardie sur leurs flancs, il décide enfin la victoire en sa faveur. Cette armée si nombreuse, coupée dans sa retraite et enveloppée par la cavalerie du vainqueur, est presque entièrement détruite; un petit nombre de fuyards parviennent à s'échapper et à gagner par des chemins détournés les rochers escarpés du mont Claudius. Tibère se porte alors sur les corps épars qui tendaient à rejoindre Pinnès, et qui sont presque tous enlevés.

La terreur était répandue dans toute la Pannonie, un dernier effort eût décidé sa soumission ; mais Tibère, alléguant les fatigues de son armée, n'attendit pas les rigueurs de la saison pour la ramener dans ses quartiers d'hiver. Cependant ses nombreux émissaires semaient les divisions entre les habitants, déjà remplis de méfiances par tant de revers. Le chef des Breuces, accusé par les uns de trahison, par les autres d'incapacité, fut destitué du commandement de l'armée, qui passa sous les ordres de Pinnès. Tibère rendit compte à Auguste des divisions qu'il avait fomentées,

et s'autorisa de la nécessité de les entretenir pour ne pas s'éloigner cet hiver de la Pannonie.

Les dispositions qu'il avait obtenues pour la campagne suivante, venaient, au surplus, de l'affranchir de toute concurrence. Il avait fait rappeler à Rome Germanicus, et donner le commandement de l'armée de Dalmatie à son lieutenant, Plautius Sylvanus. Cécina Sévérus, vieux soldat, s'était attaché à sa fortune, et avait ainsi obtenu de conserver, sous ses ordres, le commandement de l'armée de Mœsie.

Toutefois Auguste annonçait le dessein de revenir l'année suivante à Rimini. Mais il autorisait ce reste de surveillance du soin des approvisionnements de l'armée, et accordait à Tibère de pleins pouvoirs pour toutes les opérations de la guerre. Une seule mesure décelait encore ses ombrages; Sentius Saturninus avait conservé jusqu'alors le commandement des légions du Rhin, comme lieutenant de Tibère : il fut rappelé à Rome : Varus, ancien ami de Mécène, et président de la Syrie, fut nommé proconsul de la Germanie (1).

Tibère dissimula ses ressentiments, satisfait d'avoir § 8.
recouvré la direction de la guerre d'Illyrie, assuré de 761.
confirmer son ascendant par le succès de ses intrigues. Leurs effets ne tardèrent pas à se manifester; dès les premiers jours de l'an 761 de Rome, où furent consuls Camillus et Nonnius, la Pannonie était en feu, par les querelles suscitées entre ses généraux. Baton, chef des Breuces, irrité de s'être vu sacrifier à la rivalité de Pinnès, avait prêté l'oreille à de secrètes ouvertures. Il réunit le corps de troupes qui était resté

(1) Dion, LV. — Paterc., II, 110.

sous ses ordres, se fait proclamer roi des Breuces, et ordonne d'arrêter Pinnès, qu'il envoie à Tibère chargé de chaînes. Les Breuces indignés se soulèvent : il dissipe les rassemblements, occupe les forteresses, exige les otages des villes, et fait de nouvelles levées pour soutenir cette téméraire entreprise.

Mais Baton le Dalmate, accouru avec des forces supérieures, a bientôt dispersé son armée et le poursuit avec tant de vigueur qu'il le réduit à s'enfermer dans une forteresse. Pratiquant alors les soldats de la garnison, il obtient que leur général lui soit livré, le fait juger par son armée, et l'envoie au supplice. Il parcourt aussitôt la Pannonie pour apaiser les divisions et organiser sa défense. Tandis qu'il s'épuisait ainsi en vains efforts pour ranimer les courages abattus, il se voit menacé par les deux armées ennemies. Sylvanus, après avoir soumis les Breuces, épuisés par une lutte récente, s'avançait pour l'attaquer, et Tibère manœuvrait sur ses derrières pour le forcer à combattre. Il se hâte de regagner les frontières de la Dalmatie.

Tibère aurait pu le couper dans sa retraite, et paraissait assuré de la victoire ; mais il ne voulait pas terminer si promptement la guerre. Laissant Baton se fortifier dans la Dalmatie, il profita du découragement des Pannoniens pour les amener à solliciter la paix. Les conditions qu'il prescrivit furent peu rigoureuses ; alléguant qu'il ne voulait pas les pousser à une résistance désespérée, il leur laissait des forces qui pouvaient les rendre de nouveau redoutables.

L'armée de Sylvanus fut alors établie en quartiers d'hiver dans la Liburnie, avec ordre de tout disposer pour envahir au printemps la Dalmatie. Tibère ra-

mena son armée aux environs de Sciscia : il avait annoncé son intention de passer l'hiver dans cette ville, pour confirmer par sa présence la soumission encore chancelante des Pannoniens, lorsque les ordres d'Auguste le rappelèrent à Rome. Suétone a considéré ce rappel comme le terme de la guerre d'Illyrie, qui ne dura, suivant lui, que trois ans. Mais les récits de Dion attestent, suivant l'observation de Gibert et de plusieurs autres savants, que cette guerre avait encore exigé deux campagnes.

Cette diversité d'opinions paraît avoir eu pour cause l'empressement d'Auguste à motiver le rappel de Tibère. Soit par ménagement pour son orgueil superbe, soit parce que Livie lui persuada que la terreur inspirée par le seul nom de son fils était encore nécessaire pour contenir la Pannonie, il le confirma dans le proconsulat de cette province, et lui permit de laisser le commandement de l'armée à ses lieutenants. Mais il affecta de regarder la guerre comme terminée par la soumission des Pannoniens et par la retraite de Baton, et de ne voir dans la Dalmatie qu'un reste de soulèvement qui n'exigeait pas la présence de son fils adoptif. Germanicus reçut le proconsulat de cette province, et le commandement de l'armée qui était sous les ordres de Sylvanus (1).

Nous avons perdu de vue Germanicus depuis que § 9.
Tibère l'avait fait rappeler de la Dalmatie. L'année 762.
qu'il venait de passer à Rome n'avait été perdue ni pour sa réputation, ni pour les progrès de sa faveur auprès d'Auguste. Il se distinguait au sénat par sa capacité dans la discussion des affaires; il se conciliait

(1) Dion, *ibid.* — Suét., Tib., 19. — Gibert, *Acad. des Insc.*, tom. 27.



au barreau les affections du peuple par un zèle infatigable pour la défense de ses clients; son élocution brillante et le charme de sa déclamation attiraient toujours un concours nombreux dans le Forum.

Antonia sollicitait Livie pour un petit-fils qui se montrait si digne de sa tendresse, et en obtenait du moins pour lui les apparences; Agrippine dépouillait son caractère hautain pour lui concilier la faveur d'Auguste. Mais l'activité intéressée de leurs démarches n'égalait pas le zèle de la jeune Julie, animée par l'exil de son époux, et qui se flattait de satisfaire par le crédit de Germanicus des projets de vengeance que nous la verrons bientôt cruellement expier.

Auguste, mécontent de Tibère, et encouragé par les succès populaires de Germanicus, consentit à lui donner un témoignage éclatant de sa bienveillance. Dans une revue générale des chevaliers romains, il lui décerna le titre de prince de la jeunesse, qui avait jadis manifesté la prééminence des jeunes Césars. Cette concession, attestée par une inscription ancienne, et célébrée dans la suite par Ovide, inspira une jalousie violente à Tibère. Le cardinal Norris s'en étonne et fait observer que le fils de Livie avait obtenu l'association à la puissance tribunitienne. Mais l'exemple récent d'Agrippa et de ses deux fils faisait assez voir à laquelle de ces faveurs Auguste attachait l'espérance de l'empire.

Germanicus avait été peu après nommé au proconsulat de la Dalmatie, et s'était éloigné de Rome au milieu d'un nombreux concours de citoyens, qui faisaient des vœux pour le succès de ses armes. Après un court séjour dans Rimini pour organiser les nombreux renforts qui lui étaient destinés, il fut

joindre son armée dans la Dalmatie ; les soldats firent éclater leurs transports : un grand nombre avaient servi sous Drusus, plusieurs des anciens officiers avaient appris l'art de la guerre à l'école du père d'Agrippine.

Le dépit de Tibère acheva de s'exalter par cet enthousiasme ; il ne pouvait consentir à s'éloigner de Sciscia, et s'y trouvait encore au premier janvier de l'an 762 de Rome, lorsque Sulpitius et Poppœus entrèrent en possession de la souveraine magistrature. Contraint enfin de céder à des ordres plus pressants, il arriva, vers la fin de février, hors de l'enceinte de Rome. Il y fut reçu par Auguste, qui le revêtit de la robe triomphale, et ceignit son front d'une couronne de laurier. Le sénat en corps était rassemblé sous les portiques des parcs Jules ; tous deux y prirent séance entre les consuls, et saluèrent le peuple qui répondit par de bruyantes acclamations. Suivis ensuite d'une foule immense, ils allèrent dans les temples offrir des actions de grâces aux dieux.

Auguste avait invité les consuls à donner des jeux pour solenniser les fêtes que le sénat avait décrétées en l'honneur du vainqueur de l'Illyrie. Nous avons vu que les chevaliers romains le pressèrent alors d'abroger la loi Julia sur le mariage, et le provoquèrent ainsi à faire adopter les lois Pappiennes. Il ne se montra pas plus favorable aux instances de Tibère, qui sollicitait l'autorisation de retourner en Pannonie ; il alléguait que des lieutenants suffisaient pour la contenir, qu'il ne pouvait plus se passer d'un second qui le soulageât dans les soins du gouvernement. Ses regards inquiets se portaient cependant sur la Dalmatie, et sollicitaient les succès qui devaient l'autoriser à

manifester plus ouvertement ses préférences pour le jeune rival du fils de Livie.

§ 10. 762. Mais la politique astucieuse de Tibère devait entraver ces succès. Il avait abusé des ménagements d'Auguste pour retenir dans son armée les officiers les plus distingués; il avait même conservé son ascendant sur les officiers de l'armée de Dalmatie, en faisant envisager son retour à Rome comme l'effet de sa bienveillance pour son fils adoptif, à qui il avait fait accorder cette facile occasion de se signaler, qu'il dirigerait par ses conseils et dont il serait toujours prêt à venir réparer les erreurs. Ceux qui lui étaient plus intimement dévoués avaient reçu l'ordre secret d'exciter les mépris du jeune prince pour ce général des Dalmates, abandonné par ses alliés, dont le pays était épuisé par les pertes communes, et qui ne pouvait aspirer qu'à retarder sa défaite. Insinuation perfide, car Baton avait ramené les plus intrépides des Illyriens que leurs revers même avaient aguerris Il était suivi de ce grand nombre de transfuges que lui avaient attirés ses premiers succès. En éloignant de la Dalmatie le théâtre des hostilités, il y avait conservé cette jeunesse belliqueuse qui accourait alors en foule sous ses drapeaux.

Germanicus était entretenu dans sa présomption par les fuites simulées de son adversaire. Des marches rapides pour l'atteindre et les nombreuses escortes qu'exigeait la défense de ses convois épuisaient son armée. Toutefois, la difficulté des chemins, et l'audace des ennemis qui voltigeaient sur ses flancs, l'exposèrent souvent à manquer de vivres; la disette et des luttes meurtrières au passage des défilés avaient déjà fort éclairci ses rangs, lorsqu'il crut enfin avoir ré-

duit le général des Dalmates à l'attendre dans ses retranchements. Mais Baton avait voulu seulement l'attirer sous la place forte de Rhœtinum. Il se défend avec vigueur et s'éloigne ensuite à la faveur de la nuit. Comme il s'en était flatté, les Romains, qui trouvent le camp abandonné, et que tant de fatigues avaient rebutés, obtiennent de mettre le siége devant Rhœtinum.

Repoussés dans leurs premières attaques, ils donnent enfin un assaut général, et parviennent sur la brèche. La garnison s'était retirée dans une place située au centre de la ville; après un nouveau combat, ils l'obligent à fuir vers la citadelle. Mais, tandis qu'ils reformaient leurs rangs, pour la forcer dans ce dernier asile, les maisons voisines des murs, que les habitants avaient abandonnées et remplies de matières combustibles, paraissent tout à coup en flammes. Entourés ainsi d'un vaste incendie, les Romains fuient en désordre, et sortent par toutes les portes de la ville. Baton était accouru avec son armée; secondé par la garnison, il fond sur ces soldats dispersés et se croit certain de la victoire.

La discipline romaine l'emporta néanmoins. Germanicus assura sa retraite, mais il avait perdu dans le combat ses plus braves légionnaires. Une circonspection timide succède alors à son imprudente confiance et favorise les manœuvres de Baton pour prolonger cette guerre. Alarmé enfin du fâcheux effet de ses lenteurs, il se dirige sur Sérétium, colonie des Pannoniens, et emporte d'assaut cette ville, jadis vainement assiégée par Tibère. Mais la saison devenait plus rigoureuse, les chemins plus difficiles, les convois plus rares. Ses soldats, dont le découragement

s'était accru par de secrètes manœuvres, éclatèrent en murmures quand ils se virent engagés de nouveau dans des marches sans résultat. Dût-on les exposer à de plus grands périls, ils réclamaient un terme à leurs fatigues.

Tibère triomphait à Rome, témoin des alarmes d'Auguste, dont la prolongation de la guerre épuisait les ressources, et qui voyait renaître en Italie la terreur de la famine. Ses ambitieuses espérances furent enfin réalisées; il obtint la délégation de la puissance proconsulaire, et l'ordre d'aller prendre le commandement des provinces illyriennes (1).

§ 11. 763 Aussitôt après son arrivée à Sérétium, Tibère fit la revue des légions de la Dalmatie, et fut frappé de leurs dispositions séditieuses. Cette nouvelle preuve qu'une main trop faible les avait guidées acheva de le rassurer contre une impuissante rivalité. Toutefois il attendait avec impatience ses légions de la Pannonie, et apprit enfin avec joie qu'elles venaient de franchir les frontières sous la conduite de Lépidus.

En s'éloignant de Sciscia, Lépidus avait d'abord sans obstacle poursuivi sa marche; mais, aux confins de la Liburnie, il trouva tous les habitants en armes, sous la conduite des agents de Baton, et les Pirustes, peuple guerrier, opposèrent une vive résistance au passage de leurs défilés. Les Désidiates et les Mazœens, accourus à leur secours et protégés par leurs sauvages montagnes, retardèrent aussi sa marche par des luttes fréquentes. Parvenu enfin dans un pays plus ouvert, il les enveloppa, détruisit leur armée et s'empara des forteresses qui renfermaient les

(1) Cénot., Pis, pag. 107. — Ovid., De Ponto, II, 5.

trésors acquis par leurs brigandages. Il parut bientôt dans le camp à la tête de ses légions, chargées de butin et triomphantes.

Tibère leur prodigua les récompenses, et, secondé par leur exemple, ramena les légions de la Dalmatie aux habitudes d'une sévère discipline. Pour confirmer cette réforme par leur mélange, il forma une nouvelle division en trois armées. A la tête de celle qu'il conserva sous ses ordres, il ouvrit la campagne aux premiers beaux jours de l'an 763 de Rome, sous le consulat de Dolabella et de Silanus. Germanicus, devenu son lieutenant, et Vibius Posthumus, nommé propréteur de la Dalmatie, commandaient sous lui. Tandis qu'il pressait vivement Baton, les lieutenants de ce général, attaqués par Lépidus et par Sylvanus, s'efforçaient de prolonger leur défense en évitant une action générale. Mais tous deux échouèrent dans cette difficile manœuvre; atteints et coupés dans leur retraite, ils furent complétement défaits.

Tibère avait trouvé dans Baton un plus habile adversaire, qui disparaissait après des combats toujours meurtriers, et ne laissait d'autres traces de sa fuite que les débris des convois qu'il lui avait enlevés. Ses légions étaient fort affaiblies par leurs pertes et par leurs fatigues, lorsqu'il l'atteignit enfin dans le voisinage d'Andetrium, ville peu éloignée de Salone. Il s'empara d'une position qui séparait son camp de la ville, et donna ses ordres pour l'attaquer le lendemain. Ayant alors trouvé le camp abandonné, il forma le siége d'Andetrium.

Baton reproduisait les manœuvres déjà employées avec succès contre Germanicus. Comptant sur la force de cette place, bien approvisionnée et défendue par

une nombreuse garnison, il se tenait retranché dans les défilés presque inexpugnables dont elle était environnée. Dans ses fréquentes attaques de nuit, il réussit plus d'une fois à incendier les machines des assiégeants et à détruire leurs ouvrages. Il mettait surtout sa confiance dans ses efforts, presque toujours heureux, pour intercepter leurs convois, et il les vit bientôt menacés de toutes les horreurs de la famine.

Tibère ne pouvait éluder plus longtemps sa retraite; mais il en apercevait les difficultés, et quelles ne seraient pas les conséquences d'un revers? Le succès même avait ses dangers, et ne servirait qu'à prolonger une lutte déjà si fatale à sa renommée. Ces craintes trop fondées triomphèrent de sa fierté, tant de fois indomptable; il engagea avec le chef des Dalmates cette négociation que Dion a passée sous silence, mais qui nous est attestée par le véridique Suétone.

Baton, dont les talents et l'audace avaient pu seuls amener une telle issue, ne se faisait pas illusion sur le terme de sa résistance, et ne voulait pas rendre implacable un ennemi trop assuré de la victoire. Après avoir conclu un traité secret, il retira les troupes qui gardaient les défilés et rentra à leur tête dans Andetrium.

§ 12. Des transports de rage éclatèrent dans l'assemblée
763. lorsqu'il proposa d'accepter les engagements convenus avec Tibère. Insulté par des reproches outrageants, menacé pour sa trahison, il disparaît à la faveur du tumulte, court se cacher dans une maison voisine des remparts, et sort de la ville à l'entrée de la nuit.

A la nouvelle de son évasion, les Dalmates sortent en masse par toutes les portes de la ville, culbutent les postes avancés, et, quoique forcés de regagner

leurs remparts, restent victorieux dans l'assaut qu'ils viennent de provoquer. Ce succès exalte encore leur fureur ; ils font une nouvelle sortie, se précipitent sur le camp des Romains et s'efforcent d'arracher les palissades.

Tibère recouvre ses avantages par leur audace si imprudente. Laissant une partie de ses troupes à la garde des retranchements, il sort par la porte opposée du camp, pénètre par un détour dans Andètrium, qu'il trouve sans défenseurs, et fond sur les derrières des assaillants. Troublés par cette attaque imprévue, menacés de front par une vigoureuse sortie des Romains, les Dalmates rompent leurs rangs et se dispersent. Mais, déjà enveloppés sur toutes les issues, ils succombent presque tous après une lutte désespérée.

La terreur se répand dans la Dalmatie, épuisée par ce désastre et abandonnée par son général. Les corps qui tenaient la campagne désertent leurs drapeaux, et les transfuges, qui n'espéraient aucun pardon, se réfugient dans Arduba, place forte dont une rivière rapide baignait les murs. Ils y sont assiégés par Germanicus et se flattaient de prolonger leur défense. Mais les habitants, menacés du sac de leur ville, ouvrent leurs portes, malgré la vive résistance de leurs femmes, qui soutenaient les transfuges et préféraient la mort à la servitude. Devenues furieuses à la vue de l'ennemi qui pénétrait dans leur ville, elles jettent leurs enfants sur des bûchers allumés ou dans le fleuve, et s'y précipitent après eux.

Tandis que Tibère faisait occuper les principales villes de la province, il reçoit un message de Baton, qui s'était tenu caché depuis son évasion, et qui envoyait son fils à Seretium pour demander un sauf-

conduit. Il lui fait donner l'ordre de se présenter à son tribunal, et, dissimulant sous une apparente rigueur leurs rapports secrets, il lui reproche vivement sa rébellion. « Vous ne devez l'imputer qu'à vous seul, dit Baton avec une noble fierté; au lieu de bergers pour tondre vos troupeaux, vous avez envoyé des loups pour les dévorer. » Tibère le traita d'ailleurs avec bienveillance, et, après avoir conclu la paix aux conditions déjà arrêtées, lui accorda la liberté d'un grand nombre de prisonniers. Il exigea seulement que son séjour fût fixé dans une des villes de l'Italie; son choix s'étant porté sur Ravenne, il y fit les frais de son établissement et ne cessa de l'y combler de ses bienfaits.

Auguste ratifia le traité qui lui fut apporté par Germanicus; il convoqua ensuite le sénat pour statuer sur les récompenses. Il n'accepta pour lui-même que deux arcs de triomphe, qui devaient être érigés dans la Pannonie, et le surnom d'*imperator*, qu'il prit alors pour la vingtième fois. Tibère reçut pour la quatrième fois le même surnom, et obtint aussi le triomphe sur les Pannoniens et sur les Dalmates. On voulait joindre à ces honneurs un titre qui signalât l'importance de ses exploits, le titre de Pannonique, de Pieux, d'Invincible. Auguste réprima ces adulations. « Il doit être satisfait, dit-il, du titre que je lui destine. »

Les généraux qui avaient servi sous Tibère, Germanicus, Lépidus, Messalinus, Sylvanus et Posthumus obtinrent les ornements triomphaux. Germanicus obtint de plus les ornements de la préture, le droit d'opiner dans le sénat après les consulaires, une dispense des lois annales pour le consulat. Un autre décret accorda au jeune Drusus, fils de Tibère, le

droit d'assister aux assemblées du sénat, et, lorsqu'il aurait géré la préture, le droit de préséance sur tous les anciens préteurs (1).

§ 13. 763. Nous allons revenir sur les événements arrivés aux mêmes époques dans le reste de l'empire et que nous avons passés sous silence pour ne pas interrompre les récits de la guerre d'Illyrie. Nous avons seulement fait connaître la nomination de Varus, président de la Syrie, au proconsulat de la Germanie. Cette mesure, dirigée contre Tibère, va bientôt amener des désastres qui affermiront son crédit; mais alors elle fournit à Livie l'occasion d'obtenir pour l'un de ses partisans de nouveaux honneurs, et Quirinus fut nommé à la présidence de la Syrie.

Quirinus gouvernait alors l'Égypte dont il avait été nommé préfet, lorsque, après la mort de Caïus César, il eut pacifié l'Arménie. Cette province était désolée par les incursions de ses voisins. Les Marmariques, dont le vaste territoire couvrait ses frontières, s'étaient ligués avec les Garamantes, impatients de la domination romaine. Leurs hordes nombreuses étendaient leurs courses au delà du Nil, pour piller les caravanes et les navires qui transportaient les richesses de l'Inde à Alexandrie.

Quirinus envahit le pays des Marmariques, résolu de mettre un terme à leurs rapines. Après une guerre longue et opiniâtre, ces contrées, devenues presque désertes, furent enfin comprises dans les limites de l'empire.

Lorsqu'il fut appelé à la présidence de la Syrie, le sénat venait de prononcer la déposition d'Archélaüs,

(1) Dion, LVI. — Paterc., II, 115 et suiv. — Suét., Tib, 17 et 20.

roi de Judée. Chargé de réduire en province ce royaume allié, il y établit le procurateur qui devait le gouverner sous ses ordres, et y fit de nouveau le cens, en vertu d'une délégation spéciale d'Auguste.

Une guerre heureuse contre les Isaures accrut alors sa renommée ; il les poursuivit dans les défilés du mont Taurus d'où ils étendaient leurs brigandages sur toutes les provinces voisines. Cette nation féroce et jusqu'alors indomptée fut presque entièrement détruite dans une multitude de combats ou dans ses forteresses emportées d'assaut ; ses restes peu nombreux furent transportés dans les plaines et contenus par des postes fortifiés. Quirinus reçut les ornements du triomphe ; il aurait pu, dit Florus, obtenir le surnom de Marmarique ou d'Isaurique ; mais il fut plus modeste que Lentulus Cossus dans l'appréciation de ses exploits. Nous ajouterons que Livie exigeait toujours cette réserve de ses partisans.

Lentulus, auquel l'historien fait ici allusion, était un ancien ami d'Auguste, qui l'avait nommé au proconsulat de la province d'Afrique. Dans la première année de la guerre d'Illyrie, Juba, roi de Mauritanie, fut réduit à implorer son secours. En voulant soumettre les cantons de la Gétulie, qui faisaient partie de ses états, et qui s'étaient révoltés avec le secours des autres Gétules, Juba avait été contraint de prendre la fuite et d'abandonner ses provinces à leurs ravages. Lentulus les en chassa par une sanglante victoire, et les poursuivit dans la Gétulie, qui fut réduite, après une longue résistance, à subir tout entière le joug des Romains. Il obtint les ornements triomphaux et le surnom de Getulicus.

Il mourut avant le terme de son proconsulat, après

avoir fait un testament qui renfermait des dispositions fidéi-commissaires et souscrit plusieurs codicilles, dans lesquels il priait Auguste, comme son ami, d'assurer leur exécution. Nous avons vu que le prince saisit cette occasion pour autoriser, par ses mandats, les fidéi-commis et les codicilles.

Cependant, dans l'année de l'insurrection illyrienne, Pollion avait terminé sa longue carrière, à l'âge de quatre-vingts ans : il était l'un des derniers et le plus illustre de ces vétérans de la liberté qu'une politique habile avait abusés par de communes déceptions. L'ascendant du fils de Jules-César sur ces hommes éminents, qui se disputaient avant lui la prépondérance, était dû surtout à cet esprit supérieur et si fécond en ressources qui avait jadis été le motif de son adoption. On a remarqué que l'art, si difficile, de varier les séductions suivant la diversité des caractères, avait été son principal moyen de gouvernement. Il avait satisfait dans les uns l'amour du pouvoir et des richesses; les autres s'étaient laissé charmer par ses grâces, par ses prévenances, par son respect pour les formes républicaines, et ceux qui ne l'eussent pas secondé dans ses desseins avaient craint du moins d'en paraître les adversaires. Mais, tandis qu'il flattait ainsi chacun d'eux, se jouant également de tous, il les avait entraînés à sa suite par les insensibles progrès de ses institutions.

§ 14. 763.

Pollion avait surtout obtenu d'Auguste une tolérance bien remarquable de la part d'un prince si hostile à toute licence dans les propos. Uniquement occupé de la discussion des causes civiles ou de la culture des lettres, et, dans cette retraite volontaire, protégé par la considération que lui assuraient son

opulence et une ancienne renommée, il conservait dans ses discours toute la franchise républicaine. Lorsque le rhéteur Timagène, qu'il avait jusqu'alors traité avec mépris, fut exclus, pour des propos téméraires, de la familiarité du prince, il n'hésita point à le recueillir dans sa maison. Auguste lui en ayant fait amiablement des reproches, il offrit de le renvoyer. « Comment le voudrais-je? reprit le prince; c'est moi qui vous ai réconciliés. »

Auguste l'avait même conservé dans sa familiarité. Lorsqu'il déplorait la perte récente de Caïus César, il apprit que Pollion venait de donner un grand repas. « Vous savez, lui écrivit-il, quelle part vous avez dans mon amitié; comment pouvez-vous être indifférent à mon affliction? — J'ai traité mes amis, répondit Pollion, le jour même où j'avais perdu mon fils Hérius; voudriez-vous exiger d'un ami plus que d'un père? » Pollion avait en effet montré cette dureté, ou plutôt cet abus d'une âme forte, qui se roidissait contre les revers domestiques quand elle n'avait plus à lutter au dehors contre les caprices de la fortune. Mais on peut ainsi apprécier l'énergie de ces fiers citoyens dont Auguste avait obtenu la résignation au gouvernement d'un seul.

Pollion avait publié des poésies et une histoire de son temps qui furent citées avec éloges; mais il n'obtint le premier rang que parmi les orateurs. Formé à l'école de Cicéron, il eût pu même aspirer à sa rivalité par un autre genre de talents, par la profondeur des conceptions, l'élévation des sentiments, la mâle vigueur du style. Mais nous avons déjà fait observer que les circonstances n'étaient plus favorables aux grands succès de l'éloquence.

Les historiens font mention à la même époque de la mort de Messala, qui ne succomba néanmoins que quelques années après, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Tous deux inspirèrent en effet de semblables regrets aux amis de la liberté ; tous deux, recherchés par le prince, éludèrent ses faveurs. L'éloquence de Messala, insinuante, pleine de grâce et relevée par la dignité de sa déclamation, brilla plus souvent dans les calmes discussions du sénat que dans les luttes de la tribune. Il fut aussi, dans un autre genre, le rival de Pollion, et l'on a vanté son histoire des derniers temps de la république.

Des travaux trop assidus avaient tellement usé ses organes que, dans les deux dernières années de sa vie, il perdit la mémoire et oublia jusqu'à son nom. Sa veuve, Térentia, était la même que Cicéron avait jadis répudiée, et qui avait épousé en secondes noces l'historien Salluste. Cette femme extraordinaire contracta bientôt une quatrième union avec Vibius Rufus, et prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de cent sept ans (1).

Les traditions républicaines avaient semblé dispa- § 15.
raître avec ces deux hommes dont l'un, par sa mâle 763
énergie, maintenait sur les esprits leur influence; l'autre, par ses vertus aimables, leur conciliait tous les cœurs. Leurs fils devaient être comptés parmi les flatteurs de Tibère; ils avaient été entraînés par les flots de cette génération nouvelle qui n'aspirait plus au pouvoir et aux honneurs que par la faveur du prince. Le gouvernement d'Auguste n'éprouvait plus de résistance; mais ses mains trop affaiblies en lais-

(1) Dion, LVII. — Quint., X. — Pline, VII, 13. — Macrob., Sat., II. — Sénec., De ira, III. — Controv., 4. — Tacit., De Orat. 17 et suiv.

saient échapper les rênes. Épuisé par les alarmes où l'avaient jeté les crises de la guerre ; troublé par les manœuvres d'un fils adoptif qui voulait s'assurer et peut-être hâter la succession à l'empire, il semblait réduit à accepter l'impérieux appui de Livie.

L'abaissement d'Auguste sous le joug imposé par son épouse avait toutefois des causes plus anciennes et s'était manifesté dès le temps de ses imprudentes rigueurs envers Julie, la seule rivale qu'il eût pu lui opposer avec succès. Cet acte de faiblesse était même sans excuse, et l'équité lui eût prescrit plus d'indulgence pour des désordres qu'il avait autorisés par son exemple. Mais une justice souveraine s'était appesantie sur le prince qui méprisait celle des hommes, et l'aveuglement qui lui inspira une si cruelle sentence contre sa fille fut la peine trop méritée de sa propre corruption.

Ses yeux furent bientôt dessillés par une lettre imprudente de Tibère, qui demandait la grâce de Julie, ou du moins le maintien des stipulations de son contrat de mariage. Auguste connaissait l'âme haineuse de son gendre, incapable d'une telle démarche s'il avait pu en redouter le succès. Apercevant alors toutes les conséquences de cet éclat dans l'accusation, de cette sévérité dans le jugement, qui lui avaient ravi envers sa fille le même droit de grâce dont il pouvait user envers les plus grands coupables : « Mon premier mouvement a tout perdu ! s'écria-t-il avec un sentiment de désespoir ; si Agrippa ou Mécène eussent vécu, je n'aurais pas commis une telle faute. »

Nous avons vu Livie en abuser pour ranimer le zèle de ses partisans, et bientôt après pour perdre les jeunes Césars, ainsi privés de l'appui de leur mère. Lorsque

ce coup imprévu vint frapper Auguste, ses regrets s'accrurent encore par les propos des vieillards sur le double crime qui avait jadis préparé son élévation ; par la bassesse de ses faux amis, que l'atrocité même de tels attentats confirmait dans leur dévouement pour Livie, en manifestant cette influence sans bornes qui avait pu seule lui en assurer l'impunité. Mais il eut vainement recours à l'adoption d'Agrippa Posthume, victime bientôt de perfides calomnies ; à l'élévation de Germanicus, dont le caractère faible et présomptueux devait rendre inutiles les rares talents. Sa résistance ne pouvait plus se prolonger, et Livie ne devait pas tarder à le dominer sans partage.

L'épouse d'Auguste achevait d'établir son ascen- § 16.
dant par la constante modération dont Mécène lui 763.
avait donné l'exemple. Elle semblait étrangère à ce conseil du prince dont elle dictait les résolutions, et Salluste était seul instruit qu'elle l'avait rempli de ses partisans. L'histoire fait à peine mention de ce confident intime qu'Auguste s'était laissé imposer, et toutefois il le visitait souvent dans ces jardins somptueux où se décidaient les affaires les plus importantes de l'empire.

C'était aussi dans les jardins de Salluste que Livie tenait ces conférences secrètes dont on n'a connu que les résultats. On la voit, dans la seconde année de la guerre d'Illyrie, y concerter les mesures qui devaient attacher à ses intérêts les sénateurs les plus influents. Nous les verrons, à l'avénement de Tibère, obtenir pour leur corps les élections aux magistratures; elles leur furent promises à cette époque, comme on peut en juger par les prérogatives qu'ils reçurent pour préparer les esprits à cette dernière concession. Jusqu'a-

lors, à l'exemple de Jules-César, Auguste s'était attribué la nomination des deux consuls et de la plupart des autres magistrats ; les candidats qu'il avait choisis se présentaient aux chefs des tribus avec des lettres du prince qui invitaient le peuple à confirmer leur élection par ses suffrages.

Mais, pendant son séjour à Rimini, le consul qui présidait aux comices les sépara sans procéder aux élections, sous prétexte qu'elles étaient troublées par les factieux. Au retour d'Auguste, un sénatus-consulte qui nommait tous les magistrats fut publié par un édit du prince.

L'année suivante, l'absence d'Auguste fut le prétexte d'une concession non moins importante. Le sénat ne pouvait connaître des affaires ou des causes qu'en vertu d'un renvoi du prince, qui devait ensuite sanctionner ses décisions. Auguste, avant son départ pour Rimini, autorisa le sénat, par un édit, à connaître des affaires et des causes qui lui paraîtraient urgentes, et à publier ses décisions sans les lui soumettre.

Ces délégations, qui étendaient la juridiction du sénat, n'étaient pas, au surplus, moins favorables à l'autorité d'Auguste. Il les accordait en effet comme une émanation de sa prérogative, et ce même corps, dont les concessions avaient jadis formé sa puissance, n'exerçait plus désormais qu'une autorité formée par ses concessions.

Le prince reprenait même à son gré cette autorité, et, la première année de la guerre d'Illyrie, il l'exerça dans la Sardaigne, l'une des provinces qu'il avait cédées au sénat. Les habitants soulevés avaient réduit le proconsul à se renfermer dans sa capitale, où ils le tenaient assiégé. Au lieu de donner des ordres pour

faire dégager le proconsul, Auguste lui nomma un successeur, qui fut revêtu de l'autorité militaire, et qui gouverna la Sardaigne, après l'avoir soumise. Une semblable nomination eut lieu pour d'autres provinces, et devait passer en usage. Elle n'avait son effet que pour deux ans, à la différence des provinces du prince, qui fixait arbitrairement le terme du pouvoir de ses propréteurs.

Tandis que Livie avait profité à Rome de l'absence du prince pour s'attacher les membres les plus influents du sénat, les témérités de Tibère en Illyrie avaient favorisé ses adversaires. Elle les avait vus abuser des ombrages d'Auguste pour attirer toutes ses faveurs sur Germanicus et faire rappeler Tibère à Rome. Son influence compromise fut rétablie par le sacrifice d'une nouvelle victime. § 17. 763.

La jeune Julie était l'agent le plus actif de leurs manœuvres. Elle n'était pas seulement animée par l'exil de Paulus, son époux ; elle espérait même succéder au crédit de Livie, abusée par l'influence que ses grâces naturelles et les charmes de sa conversation lui avaient acquise sur l'esprit du prince. Mais, aux brillantes qualités de sa mère, elle unissait des penchants non moins vicieux. Silanus en avait abusé pour l'égarer, digne d'ailleurs de ses affections et attentif à dissimuler ses écarts. La jeune Julie se trahit par sa grossesse, et quels mystères n'eussent pas d'ailleurs pénétré les regards jaloux qui la surveillaient !

Auguste hésita longtemps, et ne pouvait se résoudre à cette dernière faiblesse : l'ascendant de Livie triompha de sa résistance. Il relégua Julie sur les côtes de l'Apulie, et défendit même d'élever l'enfant dont elle était enceinte. Singulier exemple de l'exposition

d'un enfant ordonnée comme un acte de justice !

Silanus se croyait perdu ; quand il apprit qu'Auguste lui avait seulement interdit l'entrée de sa maison, il n'osa se fier à cette indulgence et partit pour un exil volontaire. Après la mort d'Auguste, il obtint la permission de retourner à Rome.

Ovide, déjà le rival des deux poëtes qui avaient le plus illustré le siècle d'Auguste, fut traité avec plus de sévérité que Silanus. Parmi les conjectures imaginées pour expliquer cette rigueur, on ne saurait admettre celles qui concernent la mère de Julie, déportée depuis dix ans. Nous croyons plus vraisemblable que Livie avait voulu punir, dans le complice des écarts de la petite-fille d'Auguste, l'un des agents de ses intrigues politiques. Il fut condamné à la relégation dans la sauvage ville de Tomos, située sous le ciel rigoureux de la Scythie romaine. Vainement il se rabaissa ensuite par d'humiliantes supplications. Loin de fléchir une haine implacable, il ne parvint qu'à l'irriter ; en célébrant le triomphe de Tibère sur l'Illyrie, il avait adressé au ciel des vœux pour la gloire de Germanicus. Sa mort, qui arriva trois ans après la mort d'Auguste, devait seule mettre un terme à son irrévocable infortune.

§ 18. Livie s'applaudissait d'un succès qu'elle venait d'ob-
763. tenir en usant sans détour de son impérieuse influence. Cette épreuve l'avait enhardie, et ce fut le moment, observé par Tacite, où elle cessa d'employer d'obscures manœuvres, résolue d'exercer ouvertement sa domination. Elle voyait ses adversaires n'aspirer qu'à calmer ses ressentiments, et les partisans de la faveur ne fonder leur espoir que sur son crédit. Éloignant des regards du prince cette Térentia qui les avait si

longtemps charmés, ce Proculéius dont il avait voulu faire son gendre ; ne lui laissant que de faibles amis, qui redoutaient et souvent même trahissaient ses confidences, elle imitait, pour le captiver, la politique dont lui-même avait jadis usé pour soumettre tant de nobles caractères.

Auguste s'était lassé d'une résistance toujours impuissante, et de nouvelles habitudes vinrent alors confirmer sa dépendance. Avant la guerre d'Illyrie, il n'avait pas cessé de briguer les affections populaires, parcourant la ville presque sans suite, affable envers tous les citoyens, assidu aux spectacles et aux jeux publics ; il vivait familièrement avec les sénateurs, les attirant à sa table et acceptant leurs invitations. Les alarmes et les nécessités d'une guerre dangereuse l'avaient ensuite retenu dans son palais. Livie maintint cet isolement, en alléguant les soins qu'il devait à sa vieillesse, et exigea qu'il offrît cette excuse aux sénateurs et à ses autres amis.

Rassurée désormais par sa retraite, elle ne s'occupa plus qu'à la lui rendre agréable. Elle lui forma une société choisie d'ingénieux courtisans, de femmes aimables, d'écrivains renommés. Des questions littéraires ou philosophiques s'y discutaient avec l'urbanité exquise qu'avaient introduite de nouvelles mœurs. D'autres fois, suivant un usage déjà familier aux Romains, on faisait appeler des sophistes pour entendre leurs piquantes discussions ou leurs leçons improvisées. Le jeu de dés ou un autre de ces jeux de hasard qu'Auguste avait toujours aimés terminait sa soirée ; il saluait les convives, après leur avoir distribué des présents sous la forme d'une loterie.

Les danses pantomimes que l'on exécutait après

le repas étaient néanmoins le plus souvent préférées. Lorsque Auguste les avait introduites pour amollir les mœurs des citoyens, il n'avait pas soupçonné qu'elles serviraient un jour à le subjuguer lui-même.

C'était par de telles adresses que Livie captivait un prince dont l'autorité était au loin si respectée, et qu'elle dérobait à ses regards les manœuvres dont elle usait pour l'exercer sous son nom. Les mesures qu'elle prit alors pour s'attribuer la puissance souveraine ayant été peu remarquées, nous avons cru devoir les offrir avec quelques développements (1).

§ 19. Les graves innovations que Livie autorisa du nom
763. d'Auguste ne se rapportent pas seulement au temps de la guerre d'Illyrie; elles allaient être favorisées par le désastre des légions dans la Germanie et par l'association de Tibère à l'empire. Nous les offrirons dans leur ensemble, pour faire apprécier des mesures qui consommèrent l'oppression des Romains et préparèrent les excès du principat de Tibère.

La première de ces mesures fut un sénatus-consulte qui prononçait des peines contre les libelles. Livie avait abusé des libelles pour obtenir la déportation d'Agrippa Posthume; mais ces traits empoisonnés pouvaient alors la frapper elle-même et franchir les barrières qu'elle avait élevées autour du prince. Les ressentiments d'Auguste contre Sévérus lui fournirent l'occasion de conjurer les périls dont elle était trop justement alarmée.

Cassius Sévérus avait débuté dans les audiences du Forum à l'époque où l'éloquence, qui leur avait donné

(1) Dion, LIII, 24 et LV, 10 et suiv. — Suét., Aug., 40. — Tib., 10. — Ovid., de Ponto, II, 1. — Florus, IV, 12. — Cénot., Pis., pag. 180 et suiv.

un si grand éclat, dégénérait sous l'influence des nouvelles institutions. Aux nobles accents d'une âme libre et fière avaient succédé les sarcasmes d'une indignation vainement réprimée ; aux développements d'une philosophie généreuse, qui auraient fatigué des juges amollis ou corrompus, on avait substitué les vives expressions et les brillants résumés d'un esprit fécond en saillies. Nous avons vu que Sévérus obtint le premier rang parmi les orateurs qui ne recherchaient pas les foudroyants effets, mais les rapides éclairs de l'éloquence ; il eût poursuivi sans revers cette orageuse carrière, s'il ne se fût pas engagé dans une lutte que Pollion avait jadis plus habilement éludée, en déclarant qu'il ne voulait pas écrire contre celui qui pouvait proscrire.

Auguste avait amené cette lutte en s'autorisant de sa feinte popularité pour intervenir dans les jugements du préteur, lorsqu'ils concernaient ses amis ou ses partisans. C'était ainsi que, au temps de la guerre sicambrique, il avait fait absoudre l'un de ses vétérans près de succomber dans une accusation de violence. Alarmé par les murmures qui retentissaient dans le Forum, il s'était promis de renoncer désormais à ces dangereuses interventions.

Mais, peu de temps après, Nonnius Asprénas fut cité devant le préteur pour un crime atroce. L'empoisonnement dont on l'accusait avait coûté la vie à cent trente convives.

Auguste ne put se résoudre à laisser condamner l'un de ses partisans les plus dévoués. Il sollicita l'assentiment des sénateurs : chacun d'eux intervenait comme patron dans les causes de ses amis ; le prince du sénat pouvait-il se refuser à ce devoir de l'amitié ?

S'il y manquait, ne semblerait-il pas porter témoignage contre l'accusé? Les flatteurs applaudirent à ces allégations, et nulle voix n'osa s'élever pour les combattre.

Sévérus était l'accusateur d'Asprénas; trop averti par la présence d'Auguste de l'issue du jugement, il ne put contenir l'excès de son indignation; il s'emporta aux allusions les plus amères contre l'odieuse intervention qui arrachait un tel coupable à la vengeance des lois, contre cette puissance nouvelle qui se déclarait elle-même incompatible avec la justice.

Auguste dissimula ses ressentiments; il déclara même ensuite qu'il voulait tolérer la licence dans les discours pour adoucir les haines secrètes, en leur permettant de s'exhaler; qu'il se bornerait à réprimer les attentats. Sévérus ayant été peu après cité à son tribunal pour un délit assez grave contre les mœurs, il le renvoya absous; mais sa vengeance ajournée n'en était que plus redoutable.

Sévérus ne s'en laissait point imposer par cette feinte modération. En se bornant aux discussions des causes civiles, il évitait les atteintes des délateurs. Mais enfin des ressentiments privés vinrent seconder ceux qu'Auguste hésitait à satisfaire. Dans une cause digne de la corruption de ce siècle, et où de graves personnages étaient compromis, Sévérus avait soulevé contre eux l'opinion publique par un mémoire qui dévoilait leurs turpitudes. Un émissaire secret offrit de servir leur vengeance. Assuré de leur appui, il accusa Sévérus devant le préteur d'avoir abusé des écrits publiés en faveur de ses clients pour déchirer
§ 20. les plus illustres citoyens par ses calomnies.

763. C'était le temps où Tibère se disposait à partir pour

sa dernière campagne en Illyrie. Livie avait fait mettre en cause Sévérus pour obtenir d'Auguste des mesures contre les libelles, car l'accusation ne pouvait d'ailleurs être admise par le préteur. La publication des libelles était au nombre des délits privés, dont la poursuite n'appartenait qu'aux offensés, et aucun d'eux ne voulait intenter une action qui eût amené la preuve des torts imputés par Sévérus.

Une loi privée, présentée au sénat par Tibère, satisfit à ces haines conjurées. Le sénatus-consulte imposait à la publication des libelles la peine du crime de majesté, et la loi, qui n'avait réprimé que les actions, fut ainsi étendue aux simples écrits.

Le sénat procéda ensuite comme juge à l'information du délit qu'il venait de créer comme législateur. Chacun des membres, avant de donner son suffrage, prononça la formule extraordinaire du serment, comme pour donner plus de solennité à cet acte d'oppression. Sévérus fut condamné, en vertu du sénatus-consulte, à la relégation dans l'île de Crète.

Cet orateur devait éprouver un sort plus rigoureux encore après son retour, sous le principat de Tibère. Accusé de nouveau et pour le même délit, il fut déporté à Sériphe, rocher aride qui forme l'une des îles Cyclades. Comme la déportation entraînait la confiscation des biens, il y finit ses jours dans la plus affreuse misère, après avoir passé successivement en exil vingt-cinq années.

La condamnation de Sévérus avait mis d'abord un frein à la publication des libelles qui dénonçaient les manœuvres de Livie et qui l'avaient déjà vivement alarmée. Elle fut bientôt exposée de nouveau à leurs atteintes, parce que le sénatus-consulte restait sans

exécution, confondu avec ces mesures extraordinaires dont Auguste usait dans les époques difficiles de son principat, et qu'il reléguait ensuite parmi les instruments secrets du despotisme. Un nouvel acte du prince devenait indispensable pour le remettre en vigueur, et Livie hésitait à le provoquer, craignant de dévoiler les secrets motifs qui lui inspiraient cette démarche. Toutefois, ces motifs devenaient pressants, et l'audace des libellistes s'accroissait de jour en jour; mais elle venait de s'assurer le moyen de les réprimer en obtenant l'association de Tibère au principat.

§ 21. Un mandat du prince, souscrit par Tibère, ordonna
763. alors l'exécution du sénatus-consulte. Il était adressé aux édiles de Rome et aux principaux magistrats de l'Italie. Leur zèle répondit à l'attente de Livie, des répressions sévères mirent un terme à la publication des libelles.

Toutefois les alarmes de l'épouse d'Auguste n'étaient pas calmées. D'injurieux propos l'insultaient publiquement dans Rome et menaçaient de pénétrer dans le palais du prince. Leur répression ne pouvait être l'objet d'une loi pénale. La pudeur publique s'y opposait et ne permit pas, dit Gronovius, aux plus cruels successeurs d'Auguste de comprendre expressément parmi les crimes de majesté les simples discours. Livie y suppléa par une interprétation du sénatus-consulte sur les libelles. Le secret instigateur des jurisconsultes du prince se trahit dans l'audacieuse ironie de leur réponse. « Le sens du sénatus-consulte, dirent-ils, est que le crime de majesté ne se commet pas seulement par des actes, mais aussi par des propos impies; il ne faut pas néanmoins que ce qui aurait échappé à la langue autorise trop aisément l'ap-

plication de la peine. On peut user d'indulgence si le délit n'est pas compris dans les termes de la loi, ou s'il n'est pas semblable à ceux qui ont été prévus par la loi. »

C'était ainsi que Livie abusait des institutions d'Auguste pour soustraire à ses regards de ténébreuses intrigues. Elle préparait ainsi les dernières extensions de la loi de Majesté, qui eurent lieu à la même époque, et qui résultèrent également de l'interprétation des jurisconsultes. Nous avons cité comme une des plus graves innovations de cette loi celle qui prescrivait à l'agent du fisc d'acheter les esclaves de l'accusé, pour autoriser leur déposition contre leur maître. Elle fut alors aggravée par l'abus des formes de la vente, employées pour l'émancipation des enfants. Les jurisconsultes privilégiés décidèrent que les enfants seraient vendus et émancipés, pour être ensuite contraints à déposer contre leur père. Dion ne fait mention que plus tard de cette interprétation, mais en des termes qui la font remonter à l'époque où s'exercèrent les poursuites contre les libelles. Lorsqu'on voit peu après l'ancien proconsul Vibius Sérénus cité pour une délation de son fils devant le sénat, on reconnaît aisément qu'elle était autorisée par des interprétations antérieures. Il n'a manqué à cette triste époque du principat d'Auguste qu'un autre Tacite pour faire entendre les imprécations et le bruit des chaînes qui menaçaient un fils parricide. L'interprétation de la loi, qui ravissait aux citoyens leur sécurité envers leurs esclaves, avait suffi pour changer leurs enfants en délateurs.

L'extension de la loi de Majesté aux simples discours eut néanmoins des conséquences, sinon plus

odieuses, plus fécondes du moins en graves abus : les délateurs rivalisèrent de zèle pour exciter des propos indiscrets, et pour les aggraver dans leurs rapports. La loi de Majesté devait suffire désormais aux vengeances ou aux ombrages du prince, et rivaliser avec les lois Pappiennes pour satisfaire à l'avidité du trésor public. Ces lois avaient embrassé dans leurs décisions tout le droit civil; elle exerça la même influence sur la législation criminelle. Tibère la reçut si complète à la mort d'Auguste, que son génie, si fécond dans les subtilités du despotisme, ne put lui fournir des dispositions nouvelles. Il se contenta d'ordonner que le préteur assurerait l'exécution de la loi de Majesté (1).

§ 22. La même influence qui se manifestait pour l'exten-
763. sion de la loi de Majesté développa la législation qui réprimait une classe de délits assez analogue. Un décret du sénat prononça des peines plus sévères contre les pratiques de la magie, et comprit dans la prohibition celles qui avaient été jusqu'alors tolérées. Dion témoigne sa surprise de cette sévérité inattendue d'Auguste, qui avait laissé tomber les lois antérieures en désuétude, et qui avait même souvent témoigné sa bienveillance aux magiciens et aux philosophes. Il a négligé de remarquer que ce prince ne suivait plus désormais ses propres inspirations.

Au surplus, l'opinion publique était alors très-favorable aux magiciens. Ce n'était pas seulement l'effet de l'ascendant que, dans les époques de la dégénération sociale, des croyances absurdes exercent sur les plus nobles esprits. Une autre cause se manifestait

(1) Dion, LVI et LVII. — Tacit., De Orat. et Ann., I, 72; II, 30; IV, 21. — Suét., Aug., 43 et 55. — Euseb., Chronic. — Pauli Sent., V, 29. — Pand. ad leg. j. Majest., l. 7, § 3.

au siècle d'Auguste : toutes les fables dont s'était formée la religion des divers peuples, ayant alors dans Rome un centre commun, s'y étaient mutuellement décriées ; c'était le présage d'un retour prochain à la religion primitive qu'elles avaient également corrompue, mais qui n'avait produit encore que la prépondérance du scepticisme. Toutefois, les croyances religieuses sont un besoin si impérieux pour les êtres intelligents que, lorsque leur égarement a obscurci ces notions antiques, ils retombent dans les plus extravagantes superstitions.

Les aveux de Tacite font assez voir que les génies les plus éminents de ce siècle n'avaient pu s'en défendre, et les historiens d'Auguste ont tous attesté sa dévotion singulière pour les pratiques de la magie. Ce prince avait surtout une foi aveugle dans les révélations qu'il croyait obtenir pendant son sommeil ; il consultait à leur sujet des astrologues ; il s'informait avec curiosité des songes d'autrui qui pouvaient le concerner. On a cité un exemple remarquable de son aveugle soumission aux ordres célestes qu'il avait cru recevoir par cette voie surnaturelle.

La déesse Némésis était la divinité suprême des magiciens ; elle pouvait à son gré rendre efficace ou paralyser l'influence des maléfices ; elle commandait au Destin, et poursuivait de ses rigueurs les mortels qu'il avait trop favorisés. Auguste fut instruit par un songe qu'une prospérité constante avait attiré sur lui ses ressentiments, et que le seul moyen de se la rendre favorable était de se réduire, pendant un jour de chaque année, à la condition d'un mendiant. Depuis cette époque, tous les ans, à pareil jour, assis dans la rue sur un banc et couvert de haillons, il tendit la

main pour recevoir l'aumône des passants. Winckelman a reconnu l'effigie d'Auguste livré à cette pratique superstitieuse dans la statue antique que l'on avait crue jusqu'alors une statue de Bélisaire.

Nous avons donné des preuves de la superstition de Livie, que ses croyances impies avaient même souvent enhardie dans ses attentats : elle les fit alors céder à un intérêt plus pressant, alarmée par la témérité des astrologues, qui faisaient à l'envi des prédictions sur la mort d'Auguste, pour flatter son héritier. De là ce chef du sénatus-consulte qui défendait de faire, même publiquement, des prédictions sur la mort de quelqu'un.

Mais Livie avait eu soin de dissimuler ses motifs par d'autres dispositions, et le sénatus-consulte introduisit un droit nouveau sur la magie. La plupart de ses pratiques étaient tolérées, soit par condescendance pour le penchant commun à tous les hommes de pénétrer dans l'avenir, soit par égard pour les médecins, qui comprenaient les sciences magiques dans les études qu'exigeait leur profession. Les pratiques de la magie n'étaient soumises à des peines que lorsqu'elles avaient été secrètes; depuis ce temps, elles furent prohibées sans distinction, et l'on en trouve la preuve dans un autre article du même sénatus-consulte qui concernait les sacrifices magiques.

§ 23. La plupart des autres chefs de ce sénatus-consulte
763. n'ont pas été conservés, mais son exécution atteste leur étendue. Tous ceux que l'on soupçonnait de s'adonner aux sciences magiques furent bannis de Rome et de l'Italie. Quelques-uns furent exceptés, après avoir prêté un serment solennel de ne jamais exercer les pratiques de la magie. Dans la suite, et quatre ans

après la mort d'Auguste, on ordonna de sévères recherches contre ceux qui avaient violé leur promesse, et les uns furent condamnés au bannissement, les autres subirent le dernier supplice.

Nous avons vu que les Pythagoriciens avaient relevé leur secte par les sciences magiques. Comme ils n'étaient plus soutenus auprès de Livie par le crédit d'Aréus, la plupart furent condamnés à l'exil avec leur chef Anaxilaus. L'influence de Thrasylle garantit ses disciples, et les Néoplatoniciens prirent alors un grand ascendant; leurs doctrines nouvelles et leurs pratiques superstitieuses étaient accueillies à l'envi par tous les habitants du vaste empire, qui cherchaient des consolations ou un abri contre les passions fatales au genre humain que les révolutions politiques avaient déchaînées. Les autres sectes, pour soutenir la rivalité des Néoplatoniciens, furent réduites à leur emprunter ces vaines et dangereuses sciences.

La secte stoïque en dédaigna plus longtemps l'usage, satisfaite d'imposer au vulgaire par l'éclat de ses maximes et le grand nombre de disciples qu'elle obtenait parmi les jurisconsultes. Elle céda plus tard à la grande influence de ces superstitions, et ne fit alors que précipiter sa décadence.

Les historiens ont fait mention d'une loi Julia sur l'empoisonnement dont on a cru trouver des traces dans le titre des Pandectes sur l'homicide. Mais ces dispositions étaient comprises dans le sénatus-consulte sur la magie, qui statuait à la fois sur les deux crimes, parce qu'ils n'étaient pas séparés dans l'exécution, et que les maléfices servaient à dissimuler l'empoisonnement ou à favoriser ses effets. Cette confusion était

si ordinaire, qu'ils étaient désignés par une même expression : le mot latin *veneficium* signifiait à la fois l'empoisonnement et les maléfices.

L'accusation intentée en vertu du sénatus-consulte n'était pas soumise aux règles communes. Le juge pouvait l'admettre lors même que le meurtre n'avait pas été consommé, et l'information n'avait pour objet que de prouver les maléfices. L'empereur Adrien disait ensuite dans son rescrit que, pour les maléfices, il ne fallait pas consulter l'événement, mais l'intention du coupable. Cette exception au principe le plus respecté de la justice criminelle avait été rendue indispensable par le progrès de ces crimes occultes, devenus aussi familiers à Rome que dans l'Orient. Tacite nous a offert ce hideux mélange de poison et de sortiléges dans son récit de la mort de Germanicus (1).

§ 24. Les crimes de magie reçurent ainsi ce caractère
763. vague et en dehors des règles communes qui devait, ou amener leur confusion avec les crimes de majesté, ou autoriser dans les accusations le même arbitraire. Une autre classe de délits fut établie, qui participait également de toutes les deux ; elle ne paraît pas être résultée du sénatus-consulte, mais d'un édit spécial. On la distingua sous le nom d'attentats contre les statues et autres images du prince.

Le prince ne s'était pas seulement élevé au rang des dieux, il avait en quelque sorte remplacé les divinités du paganisme, et toutes les croyances contradictoires s'étaient réunies dans le culte de l'empereur,

(1) Dion, LVII. — Suét., Aug., 90 et suiv. — Vinckel., *Hist. de l'Art.*, VI, 8. — Pandect., lib. XLVIII, et Godef., sur le *C. Theod.* — Pauli Sent., V, 23. — Heinec., *Hist. Juris*, § 167. — Pluquet, *des Hérés. Disc. prél.* — Brucker, tom. II, pag. 163.

ainsi que l'a fait observer un écrivain moderne. Mais le haut rang où il s'était élevé dans l'Olympe ne lui obtenait sur la terre qu'une faible garantie ; il n'était pas moins exposé que le plus humble de ses adorateurs aux attentats sur sa personne, commis ou favorisés par la pratique de la magie sur ses images. L'édit prononça les peines du crime de majesté contre ceux qui auraient détruit par le feu une statue et toute autre image du prince, déjà consacrées, ou qui auraient commis une action semblable.

Livie pouvait à son gré frapper ses adversaires ou se défendre contre leurs attaques avec cet édit, dont les dispositions s'étendaient à la famille d'Auguste aussi bien qu'à ses images. Elles étaient même si vagues, que de vils scélérats ne tardèrent pas à les invoquer ; on n'osait pas les arrêter, même en flagrant délit, lorsqu'ils portaient entre leurs mains une image du prince. Le préteur Cestius s'en plaignit à Tibère, poussé à bout par Ruffina, faussaire infâme, qui s'était couvert de cette égide pour venir l'insulter sur son tribunal. Le prince était sans doute égal aux dieux, mais l'asile qu'ils offraient était restreint à leurs temples et ne pouvait être impunément souillé par de nouveaux attentats. Cet abus fut réprimé par la condamnation de Ruffina, qui subit la peine de ses crimes.

Un mandat antérieur du prince avait préparé les voies à cette nouvelle législation. Il distinguait sous le nom de sacrilége, et réprimait par des peines rigoureuses, les attentats aux choses sacrées. On l'a compris dans les lois sur le péculat, parce qu'Auguste l'avait rendu au sujet de la soustraction des choses sacrées dans les temples. Il voulait enlever le

délit de sacrilége à la juridiction des tribunaux criminels, pour l'attribuer à cette juridiction que, sous le nom de jugements extraordinaires, nous l'avons vu comprendre dans sa prérogative. « Le mandat du prince, disent les jurisconsultes, ordonne au président de poursuivre, par voie de jugement extraordinaire, celui qui a commis un sacrilége, et de lui imposer une peine proportionnée au délit. Il l'autorise à la modérer, si l'accusé n'est convaincu que de s'être introduit par voie d'effraction dans un temple, pour dérober les choses sacrées. » On reconnaît aisément que, sous prétexte de distinguer les soustractions coupables des autres attentats aux choses sacrées, Auguste avait voulu abuser du caractère sacré attaché à sa personne par le souverain pontificat, ou par la puissance tribunitienne. La rigueur des peines en offre la preuve, et les mêmes jurisconsultes nous attestent que l'on prononçait toujours une peine capitale.

La véritable origine de cette juridiction nouvelle et occulte n'a point échappé à la sagacité de Montesquieu. « Auguste et Tibère, dit-il, ne punissaient point sur les complices des débauches de leurs parentes les déréglements des mœurs, mais un certain crime d'impiété ou de lèse-majesté, qu'ils avaient inventé, utile pour le respect, utile pour leur vengeance (1). »

§ 25. Suétone fait aussi mention d'un édit du prince qui
763. remit alors en vigueur les lois portées contre les rites égyptiens et judaïques, que l'on confondait sous le nom de superstitions égyptiennes. Il le rapporte, à la vérité, au principat de Tibère, mais comme publié à

(1) Tacit., Ann , III, 36 — Pandect., XLVIII, tit. 13, l. 6 et 9. — Id., tit. IV, l. 6. — Ranke, *Hist. de la Papauté*, liv. I, ch. 1. — *Esprit des lois*, VII, 13.

l'époque des autres innovations de Livie, et nous verrons d'ailleurs que Tibère faisait remonter à cette époque son avénement au principat.

Ces lois existaient dès les temps de la république. Auguste avait chargé Agrippa de les faire exécuter, d'abord sous le triumvirat, et lorsqu'il lui avait conféré l'édilité curule; puis, sous l'empire, lorsqu'il l'avait envoyé de Messine à Rome pour réprimer les factieux. La superstition qui le dominait s'étendant à toutes les croyances, à celles même dont le sénat avait jugé le prosélytisme dangereux pour la religion nationale, il avait fini par laisser tomber les lois prohibitives en désuétude. Mais il ne voulait pas avouer sa tolérance, et c'était pour ce motif qu'il avait approuvé le refus de Caïus César de sacrifier au Dieu des Juifs dans le temple de Jérusalem.

Ce prince en eut néanmoins des regrets dans la suite, et lorsque, la flotte d'Égypte ayant été dispersée par une tempête, Rome fut exposée aux horreurs de la famine; instruit que les Juifs attribuaient ces fléaux à la vengeance de leur dieu, provoquée par l'impiété que le prince avait manifestée, il ordonna des mesures pour l'apaiser. Un sacrifice perpétuel, pour l'immolation quotidienne d'un taureau et de deux agneaux, fut fondé en son nom dans le temple de Jérusalem. Livie envoya pour offrande un grand nombre de vases d'or et de coupes précieuses.

L'épouse d'Auguste provoqua néanmoins ensuite l'édit qui remettait en vigueur les lois prohibitives des superstitions égyptiennes. Elle avait conçu des ombrages sur ces rites secrets qui pouvaient favoriser les trames de ses adversaires.

Ces lois devaient bientôt être invoquées contre les

chrétiens; mais les persécutions qu'ils essuyèrent eurent d'autres causes. L'éclat de leur prosélytisme attirait l'attention sur cette secte nouvelle et déjà si répandue, qui refusait de sacrifier à la divinité impériale. On se laissait prévenir par les calomnies de ses ennemis, et l'on confondait ses agapes mystérieuses avec les pratiques secrètes de la magie. L'effet de ces accusations n'appartient pas à notre sujet ; il doit nous suffire d'observer leurs rapports avec les lois provoquées par Livie.

Les progrès de la tyrannie avaient été rapides sous l'influence de ces lois. Les accusations de majesté, de magie et de sacrilége, également vagues, également arbitraires, inspiraient une terreur générale. La divinité du prince, établie par les vengeurs de Jules-César, était devenue la plus cruelle des expiations de l'attentat commis contre lui ; elle avait consommé l'oppression des peuples. Ce fut surtout la résistance des chrétiens à cette profanation des honneurs divins qui les exposa à de si atroces persécutions : aux accusations de magie qui leur avaient été d'abord intentées, on ajouta des accusations d'impiété et de sacrilége, dans l'intérêt de cette divinité mortelle, qui avait soif, comme celles des barbares, du sang des victimes humaines. « En sacrifiant au génie de l'empereur, dit l'écrivain déjà cité, on se vouait à la plus humiliante servitude. Le christianisme, en défendant de sacrifier à l'empereur, proclama l'émancipation des peuples (1). »

§ 26. Un édit sur la déportation compléta ce nouveau
763. système de législation pénale. L'interdiction de l'eau

(1) Suét., Aug., 93. — Oros., VII, 3. — Philo, De leg. ad Caium. — Pezron, *Hist. Évang.*, tom. I, pag. 180. — Ranke, *ibid.*

et du feu était, sauf de rares exceptions, la seule peine capitale autorisée envers les citoyens romains. Auguste, qui redoutait les complots des bannis, avait introduit la relégation dans une île, appliquée d'abord aux crimes d'adultère, étendue ensuite aux crimes de majesté. Mais cette peine était temporaire, et les bannis, ainsi que l'atteste Dion, établissaient impunément leur séjour hors de l'île où ils avaient été relégués. Le nouvel édit mit un terme à leurs intrigues, dont Livie s'était alarmée.

Cet édit attachait de nouveaux effets à la peine de l'interdiction de l'eau et du feu : il défendait aux condamnés d'établir leur séjour sur le continent, ou de le fixer dans des îles qui n'en seraient pas éloignées au moins de cinquante milles. Il introduisait aussi une peine nouvelle qui devait la remplacer le plus souvent, celle de la déportation dans une île. Le déporté, chargé de chaînes, y était conduit par des esclaves publics, et tous ses biens étaient confisqués.

La relégation dans une île n'était pas au nombre des peines capitales, et n'entraînait que la confiscation d'une partie des biens. Mais l'édit ordonnait de mettre sous le sequestre les autres biens des relégués. Il réglait les dépenses qui leur étaient permises, le nombre d'esclaves qu'ils pourraient conserver, les sommes qui seraient allouées pour leur entretien. Ce fut en vertu de cet édit que Lollia Paulina, la petite-fille de Lollius, lorsqu'elle fut condamnée à la relégation dans une île pour crime de magie, ne conserva que 5,000,000 de sesterces, et toutefois ses pierreries, au témoignage de Pline, valaient seules plus de 40,000,000 de sesterces ou de 8,000,000 de francs. Mais les relégués n'étaient pas moins exposés que les

déportés aux attentats du prince, et Lollia vit bientôt arriver dans son île le tribun qui venait y chercher sa tête par ordre d'Agrippine.

Le sort des autres condamnés n'était guère moins misérable. Conduits dans des îles sauvages, et qui paraissaient comme un rocher au milieu des eaux, ils y vivaient dans des craintes continuelles, toujours surveillés, souvent insultés par les satellites du prince. « Il termina ses jours sur le rocher de Sériphe, » disait Tacite de Cassius Sévérus. « Je suis enchaîné sur un rocher, » écrivait Sénèque de l'île où il était relégué. Mais les écrits contemporains ne peuvent donner qu'une faible idée des accents de désespoir que répétaient les échos de ces déplorables asiles.

Tandis que Livie, par l'isolement d'Auguste et par la terreur inspirée à ses ennemis, préparait ainsi à Rome l'élévation de son fils, Tibère la secondait à l'armée de Germanie. Nous allons voir à la faveur de quelles circonstances elle lui obtint cette association à l'empire qui était le but de toutes ses intrigues (1).

(1) Dion, LVI, 27. — Pline IX, 35. — Tacit., Ann., IV, 21, et XII, 22. — Sénéc., Epig., I. — Heinec., Antiq., I, 16. — Anton., de Jure ex., I, 7.

LIVRE NEUVIÈME

TIBÈRE.

ANS DE ROME 763 — 767.

Tibère attirait tous les regards des Romains sur § 1er.
Sérétium, sur cette forteresse de la Dalmatie où il 763.
attendait la ratification du traité apporté à Rome par Germanicus. Désormais il n'avait plus de rivaux à redouter pour la gloire militaire. « Il venait, dit Suétone, de terminer la guerre la plus difficile que Rome eût soutenue depuis les guerres puniques. Par sa persévérance et par son courage, il avait achevé de soumettre les vastes pays renfermés entre le golfe Adriatique et le Danube, ces provinces de l'Illyrie qui devaient faire la force et devenir le boulevard de l'empire. »

Des exploits si éclatants semblaient assez justifier l'adoption qu'il avait obtenue. Telle a été néanmoins la réprobation dont l'a frappé l'inflexible histoire, que sa funeste influence sur les destinées d'Auguste ne s'est pas bornée aux chagrins dont il avait empoisonné sa vie. Elle s'est même étendue sur sa mémoire; et ce prince a été soupçonné d'avoir voulu relever la gloire de son principat par le contraste d'un si indigne successeur. Mais nous avons fait voir que Tibère avait dû le choix d'Auguste aux obsessions de Livie.

Nous pourrions ajouter que la corruption de son cœur ne s'était point encore dévoilée : il ne fut amené que par degrés et par un déplorable concours de circonstances à cette profonde scélératesse, que le génie vengeur de Tacite devait lui faire expier par l'exécration de la postérité.

Tibère avait toutefois manifesté, dès son bas âge, les perverses inclinations qui devaient l'entraîner tour à tour vers la cruauté et vers la débauche, qui n'étaient retenues dans leur essor que par sa paresse naturelle. Son front superbe annonçait le descendant de cette famille des Claude dont il était également issu par son père et par sa mère. Une âme hautaine respirait dans son ton et dans ses gestes, les expressions même de sa bienveillance étaient brèves et dédaigneuses.

Mais l'ambition qui le poussait aux grandes choses eût pu réformer les vices de son caractère. Elle était juste d'ailleurs, autorisée par ses avantages extérieurs et par ses qualités éminentes. Sa stature était mâle et élevée, sa constitution devait résister aux plus dures fatigues ; ses talents guerriers se manifestèrent dès sa plus tendre jeunesse, et lorsqu'il suivit Auguste en Espagne pour faire ses premières armes contre les Cantabres. Dans cette expédition difficile, il se montra digne de suivre les traces d'Agrippa, par la même capacité pour l'administration militaire, par la même constance dans les travaux et dans les dangers, et par cet art si rare de se concilier l'affection des soldats et d'exciter leur ardeur, sans relâcher jamais le frein de la discipline. Il obtint ainsi le suffrage de ce grand capitaine, et autorisa l'opinion, répandue par ses partisans, que lui seul pouvait désormais le remplacer.

Un orgueil indomptable devait égarer ce génie déjà si puissant et le pousser vers d'autres destinées : son cœur s'ouvrait dès lors aux passions cruelles qui exercèrent sur lui un si funeste empire, et qui eurent pour première cause les rigueurs constantes de la fortune. Car il les avait éprouvées dès son bas âge, et ses yeux, à peine ouverts, n'avaient été frappés que des périls dont une proscription cruelle menaçait toute sa famille. Il fut ensuite admis dans la maison d'Auguste, mais pour s'y voir humilier par la préférence accordée au jeune Marcellus, qui lui disputait la main de Julie. Lorsqu'il se flattait ensuite de succéder au rival qui lui avait été préféré, ses espérances furent de nouveau trompées par l'élévation d'Agrippa, puis par la faveur inattendue de son frère Drusus, qu'il rendit ensuite victime de son atroce jalousie. Mais comme il n'avait obtenu pour tout fruit de cet attentat que de considérer de plus près la grandeur précoce des jeunes Césars, il trahit la violence de son dépit par cette imprudente retraite qui devait être changée en exil, et achever de le corrompre.

Ses vices, qu'avaient jusqu'alors contenus la crainte de l'opinion et l'ambition des honneurs, prirent un funeste ascendant, favorisés par les ennuis de cette longue solitude. La vigueur de son âme rendit même plus fécondes les pernicieuses semences qu'elle renfermait, et qu'un plus noble emploi de ses facultés aurait étouffées. Son caractère altier, son génie observateur, les bassesses des courtisans lui avaient inspiré le mépris des hommes : il conçut alors pour eux une haine violente ; et son cœur, nourri du fiel le plus amer, se gonfla du poison qu'il devait un jour verser sur l'empire. Ainsi se vérifiait de nouveau cette assertion,

devenue proverbiale, que celui qui passe de l'exil à l'autorité est avide de verser du sang.

Après la mort suspecte des jeunes Césars, Tibère semblait devoir reprendre plus de confiance dans sa fortune, car il obtint bientôt l'adoption d'Auguste. Mais cette faveur inespérée flattait peu son orgueil; il la devait à la seule Livie, sans laquelle il ne pouvait remplir tous ses vœux et achever de prévaloir sur ses rivaux. Instrument nécessaire de l'ambition d'une femme, autorisé ainsi à la croire placée sous sa dépendance, il se voyait contraint de lui subordonner toutes ses volontés. Tel était même l'ascendant de cette mère impérieuse, qu'il ne devait jamais s'en affranchir; il ne cessa pas de le redouter après son avénement à l'empire, et toujours son génie étonné trembla devant ce génie supérieur qui l'avait relevé de son abaissement.

La violence qu'il se faisait paraissait dans l'excès de ses soumissions, et surtout dans ses déférences envers Auguste; il les prodiguait comme des obligations de la dépendance filiale qu'il affectait même d'observer pour la jouissance de ses biens. Ainsi que les fils de famille, il ne faisait aucun acte de propriété, et n'acceptait les donations et les legs qu'à titre de pécule.

Résigné désormais au joug de Livie, Tibère obtint le commandement sur le Rhin qui affermit sa renommée militaire, l'expédition contre la Bohême, la mission de réprimer le soulèvement des Illyriens. Lorsque, dans cette dernière expédition, ses lenteurs calculées eurent réveillé de trop justes méfiances, Auguste avait bientôt éprouvé que l'appui de son épouse mettait l'ascendant de Tibère au-dessus de ses atteintes, et ses efforts pour établir l'impuissante ri-

valité de Germanicus n'avaient fait qu'accroître les dangers de la guerre. Mais ce prince avait préparé de bien plus graves désastres sur le Rhin lorsqu'il avait rappelé Sentius, lieutenant de Tibère, et qu'il l'avait remplacé par Varus dans le commandement de l'armée de Germanie (1).

La guerre d'Illyrie était à peine terminée lorsque § 2.
les conséquences de cette imprudente mesure se mani- 763.
festèrent par des revers qui dépassèrent les prévisions les plus sinistres Les Romains, empressés dans leurs temples, offraient aux dieux des actions de grâce, lorsque les dépêches arrivées des bords du Rhin changèrent en deuil ces réjouissances. Le proconsul Varus, attiré par les Germains dans leurs bois et leurs marécages, venait d'y succomber avec ses légions

A cette funeste nouvelle, Auguste déchira ses vêtements, et parut égaré par la violence de sa douleur. Il frappait de la tête contre les murs; il s'écriait, dans les accès de son désespoir : « Varus! Varus! rends-moi mes légions. » Pendant plusieurs mois, il laissa croître sa barbe et ses cheveux, et, tout le reste de sa vie, il passa l'anniversaire de ce jour dans une sombre retraite.

De tristes pressentiments achevaient de l'accabler. L'ascendant de Tibère s'était accru par le choix même de Varus, destiné à l'affaiblir, et ses partisans le célébraient comme le sauveur de l'empire. En soumettant les provinces illyriennes, il avait privé de leur secours les Germains victorieux, et prévenu l'accord qui eût menacé d'une si formidable invasion les frontières de l'Italie.

(1) Dion, LVI. — Suét., Tib., 16 et suiv. — Tacit., Ann., I, 7; IV, 57.

Tibère revenait cependant à Rome. « Patron constant de l'empire, dit Paterculus, il venait, suivant son usage, en accepter la défense. » Auguste, qui l'attendait hors de l'enceinte de la ville, le revêtit d'une robe prétexte et ceignit son front d'une couronne de laurier. Tous deux se rendirent dans les Parcs-Jules, où ils saluèrent le sénat et le peuple, et parcoururent ensuite les temples pour invoquer la protection des dieux.

Les premières mesures d'Auguste avaient eu pour but de prévenir les mouvements populaires. Les gouverneurs des provinces, prorogés dans leur commandement, avaient reçu de nouvelles instructions, et les ordres donnés au préfet de Rome avaient pourvu à la sûreté de la ville. Après avoir cassé sa cohorte prétorienne germanique, il ordonna d'arrêter sans distinction tous les Germains. La plupart furent envoyés dans les principales villes de l'Italie, et confiés à la surveillance des magistrats ; les plus suspects furent déportés et gardés à vue dans les îles voisines des côtes.

Après une cérémonie solennelle pour vouer les grands jeux à Jupiter, Auguste fit procéder en Italie à des levées extraordinaires ; les citoyens riches furent taxés à un certain nombre d'esclaves qui recevaient la liberté et leur inscription dans les légions. Toutes les exemptions du service militaire furent suspendues; les prêtres, les vétérans, les affranchis même furent sommés de se présenter pour tirer au sort.

Tibère, nommé au commandement et revêtu de la puissance proconsulaire, envoya ses officiers dans les provinces pour en ramener des renforts, et partit pour Milan, qu'il avait désigné pour le rendez-vous général. Les craintes communes s'y étaient d'abord

manifestées par la fréquence des désertions; mais on avait ensuite reçu des nouvelles plus rassurantes, et il procéda sans obstacle à l'organisation des cohortes, qui étaient aussitôt dirigées vers le camp formé sous Mayence. Laissant ensuite le commandement à Sentius, il reprit la route de Rome, rappelé par le prince qui réclamait son secours.

Auguste était rebuté par les obstacles qui entravaient les levées qu'il avait prescrites, et déplorait les succès de ses constants efforts pour affaiblir l'esprit guerrier chez les peuples de l'Italie. Il avait montré d'abord une sévérité antique; des jeunes gens qui s'étaient cachés pour éviter de tirer au sort avaient été arrêtés et décimés; ceux qui prirent la fuite, après que le sort les eut désignés, furent seulement notés d'infamie, et cette peine moins rigoureuse fait assez voir que le grand nombre des coupables avait intimidé leur juge. § 3. 763.

Le prince se voyait même sans cesse réduit à des actes d'indulgence : instruit qu'un chevalier romain venait de couper le pouce à ses deux fils pour assurer leur exemption, il l'avait condamné à être vendu comme esclave. Les chevaliers en corps menacèrent de se soulever; toutefois il fit procéder à la vente du coupable; mais il le fit acheter par son affranchi, qui le conduisit dans une maison des champs où il le remit en liberté, sous la condition de rester dans cet asile jusqu'à la fin de la guerre.

Le zèle des colonies du prince se montra avec éclat dans ces difficiles circonstances; elles fournirent de nombreuses recrues que les plus braves des vétérans furent chargés de former aux exercices militaires. Secondé par cet exemple et par l'activité de Tibère,

Auguste surmonta enfin tous les obstacles, et le recrutement fut terminé avant la fin de l'année.

Les soins du prince pour se concilier les divers ordres de l'état ne furent point ralentis par ces graves sollicitudes. Dion nous a conservé un exemple de ses ménagements envers les principaux citoyens. Douze préteurs suffisaient à l'expédition des affaires, mais il s'était présenté seize candidats; pour s'éviter le désagrément d'un refus, Auguste fit élire cette année seize préteurs. Sa condescendance pour les combats des gladiateurs prouva, d'autre part, son empressement à flatter la multitude. Le peuple, blasé sur les combats des esclaves, aspirait à voir couler un sang plus distingué, et le désir de s'attirer ses féroces applaudissements avait plusieurs fois engagé des chevaliers romains à descendre dans l'arène, au mépris des édits du prince qui leur en fermaient l'entrée. Mais Auguste s'était contenté jusqu'alors de tolérer ces infractions; il fit plus cette année, et, par un mandat aux préteurs, il suspendit l'exécution de ses édits.

Nous allons faire connaître l'événement qui avait provoqué de telles mesures, le funeste désastre qui devait mettre le comble aux infortunes de la vieillesse d'Auguste (1).

§ 4. Quintilius Varus, qu'Auguste avait envoyé comme
763 proconsul dans la Germanie, appartenait à une famille récemment illustrée par l'exercice des magistratures. Son aïeul et son père, constants ennemis du parti des Césars, s'étaient donné la mort, l'un à Pharsale, l'autre à Philippes. Il devait à ce parti tous

(1) Dion, *ibid.* — Suét., Aug., 24. — Paterc., II, 120.

ses honneurs, et ne soupçonnait pas qu'il s'était ainsi préparé une semblable infortune.

Sa faveur était le fruit de l'intimité de Mécène, qu'il avait obtenue par l'agrément de son esprit et l'étendue de ses lumières. Ses talents guerriers avaient peu d'éclat; il y avait suppléé par une rare capacité pour les affaires civiles et pour l'administration des armées. Ses penchants vicieux l'avaient rendu le fléau de la Syrie. Entré pauvre dans une province opulente, il était sorti gorgé d'or d'une province ruinée.

Ainsi s'exprime Paterculus sur l'indigne successeur de Sentius dans le gouvernement de la Syrie. Varus le remplaçait alors sur le Rhin : après l'avoir fait regretter dans l'Orient par sa cupidité, il devait, par sa faiblesse, amener des sujets bien plus graves de regrets dans l'Occident.

Mais Auguste était entraîné, par la nature même de son pouvoir, à ces imprudences, et, comme l'élévation de sa famille avait troublé sa félicité intérieure, le succès de sa politique lui avait préparé au dehors des soucis non moins amers. Agrippa lui avait déclaré que l'adoption de la monarchie l'amènerait à écarter des honneurs les citoyens trop éminents par leur génie ou par leurs services. Cette prédiction s'était vérifiée par ses propres disgrâces, et par la retraite prématurée des généraux qui s'étaient formés à son école. Ceux qui les remplaçaient montraient plutôt un esprit souple et fécond en ressources que des talents supérieurs. Incapables de passions violentes, ils couvraient leurs vices des apparences de la sagesse; avides de biens et d'honneurs, peu jaloux de cette gloire éclatante qu'il eût fallu acheter par des hasards et des sacrifices; leur corps énervé redoutait les fatigues de la

guerre, et leur âme sans ressort était incapable des vastes combinaisons qui décèlent les grands capitaines.

Tels avaient été la plupart des amis de Mécène, et surtout ce Lollius, dont nous avons vu la rapide fortune et la fin ignominieuse. Varus, non moins corrompu que lui, avait été plus heureux ou plus circonspect; mais il semblait n'avoir retardé sa chute que pour la rendre plus funeste au prince dont il avait surpris les faveurs.

Livie avait fait un habile usage, pour établir son influence, du ressentiment des généraux qu'opprimaient ces indignes rivalités. Les uns, tels que Sentius et Quirinus, avaient recherché son appui; l'épouse d'Auguste avait attaché les autres à ses intérêts, après l'hymen de Tibère avec la fille d'Agrippa. Les élèves de cet illustre capitaine, Messalinus, Cécina, Posthumus, avaient été rappelés au commandement, et Tibère était devenu leur centre naturel et leur chef après la mort d'Agrippa. On peut ainsi expliquer les prétentions audacieuses qui amenèrent son exil, l'influence qu'il conserva, malgré cette éclatante disgrâce, sur les armées, et, lorsqu'il reparut à leur tête, le dévouement qu'il inspira aux chefs qui étaient placés sous ses ordres.

Auguste ne pouvait désormais sans danger méconnaître dans le fils de Livie le soutien nécessaire de l'empire. Les témoignages impuissants de sa méfiance ne servaient qu'à l'irriter et faillirent compromettre le succès de ses armes en Illyrie. Il voyait enfin se terminer glorieusement cette guerre qui lui avait causé de si vives alarmes, et toutefois de secrètes terreurs l'agitaient encore: il semblait pressentir la catastrophe

dont la funeste nouvelle lui arrivait par les courriers de la Germanie.

La Germanie était néanmoins pacifiée lorsque Varus avait obtenu ce difficile proconsulat. Les sages mesures du lieutenant de Tibère, de Sentius, l'avaient contenue dans la soumission. Il ne permettait aucun relâchement dans la discipline, même pendant la saison où les Germains ne paraissaient occupés que de leurs jeux et de leurs festins. Quand le retour du printemps avait réveillé leur ardeur guerrière, il ordonnait des revues, des manœuvres militaires, des détachements pour la police des marchés; entretenant ainsi leurs craintes par l'appareil de ses forces et de sa vigilante surveillance. Par cette paix maintenue avec vigueur, il les détournait des écarts qui l'auraient troublée, et resserrait le joug qui leur était imposé sans le laisser apercevoir. Il aspirait à ne frapper leurs regards que des rapides progrès de l'industrie et du commerce, et à leur faire goûter les bienfaits de la civilisation, pour tourner vers ces jouissances, encore ignorées, leur inquiète et turbulente activité. § 5. 763.

Varus, à qui la mollesse des peuples de l'Orient avait inspiré une aveugle confiance, ne soupçonnait pas même les obstacles que lui préparaient les mœurs indociles des Germains. Tandis que par d'avides exactions, ou même par de justes rigueurs, il provoquait leurs ressentiments, il négligeait d'entretenir leurs craintes par ces mesures militaires dont son prédécesseur lui avait donné l'exemple. Plus occupé des soins de l'administration que des devoirs du commandement, il ne s'offrait le plus souvent à leurs yeux que sur son tribunal, pour terminer leurs différends par ses décisions, ou pour réprimer leurs délits par

la verge de ses licteurs. Ce proconsul des légions campées sur le sol toujours menaçant de la Germanie semblait n'avoir à remplir que les fonctions attribuées au préteur qui présidait dans Rome aux pacifiques audiences du Forum. Il dédaignait les objections de ses officiers, se flattant toujours d'accoutumer les Germains au frein des lois et aux habitudes d'une police régulière.

Dans l'espoir de gagner l'affection des Germains par des preuves de sa confiance, Varus avait accordé à leurs principaux chefs des grades dans son armée. Mais ces chefs ardents et superbes dédaignaient de vaines distinctions, trop inférieures à leur ancienne prééminence, et reportaient leurs regards sur ces brillantes expéditions d'où ils avaient si souvent ramené leurs guerriers triomphants et chargés de riches dépouilles. Leurs regrets les poursuivaient dans leurs exercices, où ils revêtaient comme un vain ornement leur brillante armure; au fond de leurs vastes forêts, errants sur les traces des daims et des sangliers, ils s'arrêtaient tout à coup saisis de douleur, et s'affligeaient d'être réduits à cette vaine image des combats. Leurs ressentiments éclataient surtout dans les assemblées de leurs clients, qu'ils avaient rendues plus fréquentes quand ils avaient aperçu qu'elles n'étaient plus surveillées. Ils flétrissaient par leurs censures ces mœurs lâches et efféminées qu'un vainqueur insidieux voulait leur imposer pour les façonner à la servitude, et retraçaient avec un brûlant enthousiasme ces souvenirs de la liberté et des mœurs antiques qu'ils opposaient à leurs récentes humiliations.

Maraboduus, qui jouissait d'un grand ascendant sur les Germains, depuis les menaces restées sans effet

du chef de l'empire, les excitait à imiter son courage. Ils obtiendraient le même succès s'ils mettaient un terme à leurs divisions. Les Chérusques devaient l'exemple ; leur traité d'alliance avec les Romains n'avait profité qu'à l'ambitieux Ségeste ; ils avaient ainsi préparé la domination étrangère, et ne pouvaient expier leurs torts qu'en prenant les armes pour la renverser. Le roi de Bohême, ayant ainsi obtenu la promesse d'une insurrection générale, s'occupa de trouver un chef capable de la diriger, et jeta les yeux sur Arminius.

Arminius, fils du chef des Cattes, de Ségimer, n'avait pas seulement mérité ce choix par sa haute stature, son activité, son audace. On admirait surtout sa rare pénétration, son génie capable de vastes projets, et ce caractère si ferme, à l'épreuve des séductions de la prospérité, de l'abattement des revers. L'ascendant qu'il s'était acquis sur les Germains lui avait obtenu d'Auguste l'anneau d'or des chevaliers romains. Appelé ensuite par Varus au commandement d'une légion, il s'était maintenu dans sa confiance sans inspirer aux siens de l'ombrage. Son habile circonspection ne s'était pas démentie, et les Germains ne connurent ses vrais sentiments qu'après l'avoir désigné et accepté pour leur chef. On les vit, sous ce nouveau guide, dissimuler leur animosité, et rivaliser de zèle pour seconder les desseins de Varus. Amenés par de feintes querelles à son tribunal, ils exprimaient leur admiration pour cette sage police qui substituait aux luttes sanglantes du glaive les pacifiques débats du droit et de l'équité.

Ces ruses de barbares en imposèrent au crédule proconsul ; il se laissa persuader d'offrir de plus près

à leurs regards cet appareil de justice qui lui conciliait leurs affections, et de porter son camp sur la courbe saillante du Weser, contiguë au pays des Chérusques, peu éloignée du lieu où fut depuis bâtie la ville de Minden. Tandis qu'il s'avançait ainsi dans les pays les plus hostiles à sa domination, il négligeait davantage les mesures de prévoyance qui l'avaient jusqu'alors maintenue. Sa dangereuse indulgence et les habitudes de mollesse qu'il tolérait dans son camp énervaient la discipline. Son armée était affaiblie par les nombreux détachements que les Germains avaient obtenus pour la sûreté des chemins, pour la police des marchés, pour le maintien de tous les bienfaits de la paix dont ils lui étaient redevables.

§ 6. Varus accroissait ainsi par ses témérités les dangers
763. qu'avait préparés son imprévoyance, et cependant les ordres avaient été donnés, le temps et le lieu des embûches désignés, toutes les mesures d'attaque et de perfidie concertées. Une voie de salut lui restait encore, et le chef des Chérusques vint la lui offrir. Ségeste, dont la fille, déjà fiancée à l'un des membres les plus influents de sa nation, venait d'être enlevée par Arminius, avait été amené par la poursuite du ravisseur sur les traces du complot qu'il tramait, et fit part à Varus de ses soupçons. Le proconsul donnait un repas aux chefs des Germains; il proposa de les faire tous arrêter, et lui-même avec eux. Les Germains privés de leurs chefs n'oseraient rien entreprendre; on discernerait à loisir les innocents des coupables.

Mais, suivant l'expression de Paterculus, Varus était alors frappé de cet aveuglement, *funeste avant-coureur* de la chute des mortels, lorsque le Dieu qui règle

leurs destins l'a prononcée. Dédaignant les alarmes de ses officiers et sourd aux avis de Ségeste, il ne prêtait l'oreille qu'aux propos flatteurs d'Arminius, qui l'entretenait dans la persuasion que sa popularité et sa justice lui avaient gagné le cœur des Germains.

L'insurrection éclata au milieu de l'automne, mais seulement dans quelques cantons du pays des Cattes, et à son extrémité la plus éloignée du camp de Varus. On voulait qu'il la jugeât peu dangereuse et n'emmenât qu'une partie de ses forces. Laissant, en effet, sous les ordres d'Asprénas, son neveu et son lieutenant, deux légions et la plupart des corps auxiliaires, il part avec trois légions, trois divisions ou ailes de cavalerie, et six cohortes de troupes légères. Une multitude de chariots encombrés par les bagages, les valets, les femmes, les enfants, suivent sans aucun ordre et comme en pleine paix. Arminius et les autres chefs se séparent de lui pour amener les corps qu'ils commandaient; mais ils les conduisent sur les détachements que le proconsul leur avait confiés, et qui sont tous surpris et massacrés.

Varus poursuivait cependant la marche téméraire que sa déplorable issue devait rendre si fameuse. Nous emprunterons, pour la décrire, les récits des savants modernes qui ont paru le mieux s'accorder avec les relations contemporaines, et nous adopterons, à leur exemple, les noms modernes des lieux. Le lendemain de son départ, le proconsul avait dépassé Salz-Uffeln, et se dirigeait sur Herford, lorsqu'il fut engagé par l'infidélité de ses guides au milieu d'une forêt obstruée par les débris des vieux arbres et remplie de marécages. Les travaux nécessaires pour s'ouvrir un passage, l'encombrement des chariots, un violent orage

qui survint, le retinrent longtemps dans ce défilé. Parvenu enfin à son issue, il aperçut dans le lointain les corps des Germains, Arminius à leur tête, Ségeste lui-même réuni aux autres chefs, entraîné par un mouvement qu'il avait sans fruit voulu prévenir. Varus, toujours aveuglé, crut d'abord les voir arriver comme auxiliaires; mais il remarqua bientôt que la route qui s'ouvrait devant lui était embarrassée par des arbres récemment coupés, que de nombreux fossés l'interceptaient, que les ruisseaux, qui venaient d'y être détournés, commençaient à l'inonder.

A ces indices trop certains de la perfidie dont il devait être la victime, Varus fait suspendre la marche des légions et les dirige sur une route qui remontait le cours de la Verra. Arminius arrivait alors à la tête des corps nombreux des Germains et voulait aussitôt engager le combat : les voyant hésiter sous l'impression de la terreur que leur avait tant de fois inspirée la valeur romaine, il les disperse en corps détachés pour harceler l'ennemi, et, lorsque cette lutte a ranimé leur courage, il les forme en ordre de bataille dans le voisinage de Siegkrug.

Varus repoussa l'attaque des Germains, mais la nuit qui s'approchait ne lui permettait pas de les poursuivre. Il se dirigea sur un plateau situé dans les environs de Lage, y fit établir son camp et dépêcha des courriers à Asprénas pour l'appeler à son secours. Le reste de la nuit fut employé à la destruction des équipages superflus et aux autres dispositions nécessaires pour assurer sa retraite.

§ 7. Dès le point du jour, Varus traverse la Verra et se
763. dirige sur le fort d'Alison; il avait dépassé Eichenkrug, et, pour atteindre Lager, pressait les travaux

qui frayaient sa route à travers un vallon couvert de bois et de marécages. Le soleil à peine élevé sur l'horizon est alors subitement obscurci ; des torrents de pluie, qu'un vent impétueux porte dans les yeux des soldats, détruisent leurs chaussées et les retiennent dans les ravins qu'ils ont creusés sous leurs pas. Varus ranime leurs efforts et faisait déjà reprendre la marche, lorsqu'il voit paraître les premiers rangs de l'ennemi.

Les Germains, entraînés par les festins de la nuit, n'avaient cédé que sur le matin aux instances d'Arminius. Favorisés par un retard inespéré des légions, animés par la vue de ces lieux difficiles où ils sont accoutumés à combattre, où leurs longues piques, leur haute stature, leur agilité, leur assurent tout l'avantage, ils se précipitent avec fureur sur les légions ; mais ils sont de nouveau contraints de céder à la supériorité de la discipline ; leurs rangs s'ébranlent dans leurs impuissants efforts ; une charge vigoureuse de la cavalerie sur leurs flancs achève leur déroute. Les Romains, dont ce succès a ranimé les forces, poursuivent leur marche sans obstacle au milieu des fuyards qu'ils ont dispersés dans la plaine.

Arminius la parcourt, furieux, désespéré, appelant à lui ses soldats qui se rallient enfin autour de leur chef ; il leur expose cette occasion si favorable et qu'ils ne peuvent espérer de faire renaître ; les dangers de la patrie qu'ils laisseront exposée à de sanglantes vengeances et dont le sort est désormais entre leurs mains ; la facilité d'accabler un ennemi déjà épuisé par une marche difficile et par des pertes qu'il ne peut réparer. De nombreux renforts qui arrivaient, attirés par l'ardeur de la vengeance et par

l'espoir du butin, secondent ses exhortations. Il se hâte sur les traces des Romains, et, mieux servi par ses guides, il atteint leur arrière-garde dans les environs de Dorenkrug.

Varus se mêle dans les rangs et s'efforce en vain d'encourager ses soldats. Épuisés par les travaux de la route et par leurs efforts pour affermir leurs pas dans ces terres marécageuses; accablés du poids de leurs armes, et ne soutenant qu'avec peine leur bouclier détrempé par la pluie, ils interrompent le général qui les a livrés entre les mains de leurs ennemis, ils l'accablent de leurs imprécations, ils se refusent à toute manœuvre. Ces courages si fiers semblaient abattus par le désespoir. Le génie de Varus était inférieur à d'aussi graves circonstances; il n'envisage aucune ressource, il n'ose pas même donner des ordres, sa faiblesse accroît le danger où l'avait conduit sa témérité. Les Romains, ainsi abandonnés, ne peuvent soutenir une impétueuse attaque; ils n'osent ni se rallier, ni tenter une fuite inutile; immobiles dans leurs rangs, ils se laissent égorger presque sans défense.

L'orage s'étant enfin calmé, ils se raniment, saisis de honte et de fureur, attaquent les corps ennemis qui avaient traversé leurs rangs, et, profitant du désordre où les a jetés la confiance de la victoire, s'ouvrent un passage pour continuer leur retraite. Tandis qu'Arminius ralliait ses troupes que cette audace inattendue avait déconcertées, ils accélèrent leur marche et parviennent, à peu de distance de Vinfeld, sur une colline propre à l'assiette d'un camp, où des retranchements formés à la hâte leur assurent enfin quelque relâche. La nuit qui s'approchait ayant fait suspendre les attaques, ils réparent leurs forces

sous cet abri et sentent renaître leurs espérances; mais ils devaient les voir cruellement déçues à leur réveil, et quand ils reconnurent qu'ils venaient d'être abandonnés par leur cavalerie.

Numonius la commandait, qui avait séduit leur général par son esprit éclairé et ses mœurs aimables, mais qui n'avait ni l'énergie ni l'expérience de la guerre que de si grands périls eussent exigées. Uniquement occupé de s'y soustraire, il avait voulu profiter de l'obscurité de la nuit pour regagner le camp d'Asprénas par des chemins détournés. Égaré dans sa route, engagé dans des bois et des marais, il fut bientôt atteint par les Germains et massacré avec tous ceux qui l'avaient suivi. Sa défection ne put le garantir de la mort et la rendit ignominieuse.

Varus s'était flatté d'atteindre Lippspring, d'où un dernier effort l'eût conduit au camp fortifié que protégeait le fort d'Alison. Mais ses légions, dont les flancs étaient restés découverts par la perte de leur cavalerie, ne s'avançaient qu'avec lenteur à travers les ennemis qui pénétraient dans leurs rangs; leur constance était épuisée lorsqu'elles parviennent sur un plateau voisin d'Osterholz. Elles le contraignent d'y former son camp, et s'y rangent en bataille pour protéger les corps qui travaillaient aux retranchements.

Un combat acharné s'engage en avant de ce pla- § 8
teau. L'aile gauche, plus vivement pressée, commen- 763.
çait à s'ébranler. Varus accourt à la tête de sa cohorte prétorienne et disperse cette multitude d'ennemis dont les rangs s'étaient rompus dans l'ardeur de l'attaque. Arminius les rallie, il appelle à lui les Chérusques et fait envelopper les prétoriens. Après une lutte opiniâtre, Varus tombe grièvement blessé et

voit ses soldats, que sa chute a consternés, fuir en désordre vers leur camp. Près de tomber vivant entre les mains d'Arminius, il veut du moins se soustraire à cette ignominie et se perce de son épée; amené ainsi, par les faveurs du prince, dans une guerre étrangère, au même sort où la défense de la liberté avait réduit son père et son aïeul pendant les guerres civiles.

La victoire n'était plus indécise, et les Romains étaient entourés d'ennemis qui avaient pénétré à leur suite dans leurs faibles retranchements. Plusieurs des officiers suivaient l'exemple de leur chef : les soldats se perçaient les uns les autres ou cherchaient la mort en se précipitant au plus épais de la mêlée. Ceux qui résistaient encore ne pouvaient tarder à succomber; mais les Germains les pressènt alors moins vivement. Le grand nombre et la richesse des bagages les avaient séduits; ils quittaient en foule le combat pour les piller.

L'un des tribuns militaires profite de ce désordre, et, réunissant les plus braves légionnaires, traverse à leur tête les rangs que ces avides barbares avaient dégarnis. Menacé d'être atteint par un corps nombreux qui le poursuivait, il l'abuse par un ingénieux stratagème. Il détache en avant ses trompettes avec l'ordre de sonner en même temps sur des points différents de la route, et ses soldats poussent des cris d'allégresse pour accueillir les légions d'Asprénas qui arrivent à leur secours. Les Germains s'arrêtent alarmés et se décident à revenir sur leurs pas : les uns étaient dupes de cette erreur, les autres s'en autorisaient pour aller prendre part au pillage.

Les débris de l'armée vaincue s'étaient cependant

réunis à l'extrémité du camp et se montraient déterminés à vendre chèrement leur vie ; mais la détresse et les angoisses de la nuit abattirent leur courage. Cédant enfin aux lâches conseils de Césonius, préfet du camp, autre créature de Varus, ils envoyèrent des députés à Arminius et se rendirent à discrétion.

Les aigles de deux légions étaient tombées au pouvoir de l'ennemi : la présence d'esprit de l'aquilifère sauva la troisième ; il la détacha de sa pique et la couvrit de son baudrier ; s'enfonçant ensuite dans un marais, il parvint à regagner le fort d'Alison.

Arminius abusa de la victoire avec l'insolence d'un barbare ; il parvint à retrouver le corps de Varus dans un fossé où les soldats l'avaient enseveli, lui fit couper la tête, et prodigua les outrages à son tronc mutilé. La tête fut portée comme un trophée de la victoire à Maraboduus, qui la renvoya à Auguste, et déposée ensuite avec tous les honneurs funéraires dans le tombeau de la famille de Varus.

Les aigles et les autres enseignes furent traînées dans la poussière jusqu'au tribunal d'Arminius, qui les foula sous ses pieds. Les prisonniers comparurent ensuite chargés de chaînes et furent tous condamnés à mort. Les uns étaient suspendus à des gibets ou attachés sur une croix : on enterrait les autres tout vivants dans de grandes fosses ; les chefs étaient immolés sur les autels comme des victimes. Caldus Cœlius, jeune homme d'une illustre naissance, prévint le supplice qui l'attendait en se brisant la tête avec les anneaux de sa chaîne. Ceux des prisonniers qui avaient plaidé les causes au tribunal de Varus étaient surtout en butte à la rage du vainqueur : les Germains prolongeaient leur supplice par des tortures, leur cou-

paient les mains, leur crevaient les yeux : l'un d'eux arracha la langue de sa victime, et, l'élevant toute sanglante, il s'écriait : Vipère ! tu cesseras enfin de siffler.

Un petit nombre de captifs durent la vie aux chefs des Germains et devinrent leurs esclaves. L'ancienne discipline romaine interdisait de les racheter; plus tard ils obtinrent la permission de payer leur rançon, mais sous la condition qu'ils ne reparaîtraient jamais en Italie (1).

§ 9. Tel était l'affreux désastre dont la nouvelle avait
763. répandu dans Rome une si profonde consternation. L'effroi général s'accroissait encore par des rumeurs que propageait une secrète malveillance. Asprénas, qui accourait au secours de Varus, avait succombé comme lui; Arminius arrivait sur les bords du Rhin; des corps nombreux avaient traversé l'Elbe pour le seconder; les Gaules armaient en sa faveur; une seconde irruption des barbares du Nord allait fondre sur l'Italie.

Les dépêches d'Asprénas mirent un terme à ces alarmes. Aussitôt que le message de son général lui était parvenu, il avait levé son camp pour accourir le dégager; informé de la catastrophe commune par les braves soldats que l'habileté de leur chef venait d'y soustraire, il avait pris d'habiles mesures pour conjurer ses propres dangers. Se détournant des routes déjà frayées, il avait traversé le pays des Marses et des Bructères, qui n'étaient pas encore instruits du complot et du succès d'Arminius, et avait atteint sans obstacle l'île des Bataves. Les corps épars des Ro-

(1) Schuten, Hist. Westph., lib. I. — Furstemb. Monum., Padeb. — Recherches sur la bataille contre Varus, par Tappe, 1820. — Du lieu où périt Varus, par Clostermayer, 1822.

mains s'y réunissaient sous ses ordres ; des renforts étaient dirigés sur les présides ; toutes les mesures étaient prises sur la rive droite du Rhin pour une vigoureuse défense. On fut instruit plus tard qu'il s'était approprié l'argent et les bagages laissés dans son camp par les légions de Varus. Digne neveu de son général, sa coupable avidité avait terni l'éclat de sa glorieuse retraite.

Arminius avait perdu le moment favorable pour l'accabler ; trop enivré peut-être de ses succès et trop occupé de les célébrer. Mais il paraît aussi que cette marche hardie à travers des pays où les Romains n'avaient établi ni des chaussées ni des postes fortifiés déjouait toutes ses prévisions ; car il avait pris d'ailleurs de promptes mesures pour recueillir les fruits de sa victoire. Dès le même jour, des détachements avaient été dirigés sur les forts établis par les Romains dans l'intérieur de la Germanie. Les chefs des garnisons imitaient la confiance aveugle de leur général : tous furent surpris et ensevelis sous les ruines des forts avec leurs soldats. Cœdétius, qui commandait dans le fort d'Alison, était seul sur ses gardes ; il brava tous les efforts des assaillants. Arminius accourut avec un puissant secours, et, profitant de l'ardeur qu'inspirait son arrivée, voulut diriger en personne une attaque générale. Repoussé avec une grande perte des siens, il les ramena tellement découragés qu'il ne put même obtenir de tenter un nouvel assaut. Voyant ensuite que la plupart se débandaient, habitués à quitter les drapeaux aux approches de l'hiver, ou désirant mettre en sûreté leur butin, Arminius fut rejoindre les autres chefs, après avoir chargé son lieutenant de tenir cette place étroitement bloquée.

Ce blocus s'était prolongé pendant deux mois et jusqu'à la fin de décembre. Cœdétius, abandonné à lui-même dans un pays ennemi, commençait à manquer de vivres. Des émissaires d'Asprénas, trompant enfin la vigilance des assiégeants, pénétrèrent dans le fort. Ils informèrent le général que la ligne du Rhin était en défense; que les Gaulois, ébranlés d'abord par les succès d'Arminius, confirmés ensuite dans leur fidélité par sa retraite, avaient envoyé des renforts considérables d'hommes, de chevaux et de munitions de guerre; que les chemins étaient pleinement raffermis par les gelées. Enhardi par ces nouvelles, Cœdétius profite d'une nuit obscure, s'ouvre un passage à travers les lignes des assiégeants, et se dirige sur l'île des Bataves, où il parvient sans avoir éprouvé aucun échec.

Cette retraite audacieuse, dit Paterculus, prouve assez que l'on ne peut attribuer une si déplorable catastrophe qu'au seul Varus. Ses légions s'étaient même placées au premier rang par leur expérience dans la guerre et la supériorité de leur discipline; mais ces soldats d'élite, engagés par la témérité de leur chef dans de perfides embûches, n'eurent pas même dans leur misère l'occasion de rendre leur chute glorieuse. Des prodiges de bravoure furent ensevelis avec eux dans les forêts et les marécages, et leur constance dans ces inévitables dangers ne servit qu'à rendre plus farouche la haine de leurs barbares vainqueurs.

§ 10. Tibère venait de terminer à Rome les préparatifs
764. de la guerre qu'il allait entreprendre pour les venger. Peu de jours après que son lieutenant Lépidus eut pris avec Taurus possession du consulat, il procéda en son nom et en celui de Drusus à la dédicace du temple

de la Concorde, et se rendit sur les bords du Rhin. Il partait animé d'une confiance sans bornes dans la fortune, qui fondait son élévation sur les désastres mêmes de l'empire; qui avait, par le soulèvement de l'Illyrie, préparé son ascendant; qui venait de le confirmer par les revers des Romains dans la Germanie. L'organisation de l'armée fut l'objet de ses premiers soins. Elle se composait de huit légions, qui formaient plus de cinquante mille hommes, d'un nombre très-supérieur de cohortes auxiliaires, et d'une formidable cavalerie.

Dès les premiers beaux jours, et après une revue générale, les ordres furent donnés pour le passage du Rhin. Les moindres détails avaient été prévus dans ses instructions aux officiers; leurs équipages avaient été réglés suivant leur grade. Tibère arrêta son cheval à la sortie du pont, pour voir défiler tous les corps et réprimer toutes les contraventions. Il avait prescrit d'observer la plus sévère discipline, et l'un des tribuns de légion, qui avait permis à son affranchi d'emmener à la chasse quelques soldats, fut puni par une note d'infamie. Lui-même affectait de donner l'exemple; faisant admirer d'ailleurs son activité et sa tempérance, prenant ses repas sur le gazon et passant fréquemment la nuit hors de sa tente. Contre son usage accoutumé de diriger seul les opérations, il avait formé un conseil des principaux officiers, et le consultait pour tous les mouvements de l'armée. Ses ordres étaient donnés tous les soirs; tout ordre imprévu était transmis par écrit; tout officier qui éprouvait des doutes ou prévoyait des obstacles dans leur exécution, devait s'adresser au général, sans intermédiaire, et à toute heure du jour ou de la nuit.

Arminius s'avançait d'autre part à la tête d'une puissante armée, la plus nombreuse que les Germains eussent depuis longtemps réunie. Les Cattes et les Chérusques étaient à sa suite, couverts des armes qu'ils avaient enlevées aux Romains, s'animant par ces glorieux trophées, célébrant par des chants de victoire le restaurateur de la liberté germanique. Les Sicambres et les Suèves avaient envoyé leurs plus braves guerriers, les tribus du Nord étaient même accourues pour fortifier cette digue inespérée qui s'opposait au débordement de la puissance romaine. Le seul Maraboduus n'avait pas envoyé de renforts, sourd peut-être aux instances d'un rival qu'il s'était donné et jaloux de sa gloire. Il paraît toutefois qu'Arminius ne les avait pas réclamés, profitant des ombrages que ce titre de roi, obtenu après leurs désastres, inspirait aux Germains après leur victoire.

Rome et les provinces attachaient leurs regards sur cette lutte qui allait s'engager entre deux armées si puissantes, si vivement animées, l'une à maintenir sa gloire récente, l'autre à venger l'humiliation de ses revers. Mais les deux généraux, quoique par des vues différentes, trompèrent également l'attente générale.

Arminius ne voulait pas compromettre, contre un habile adversaire, les avantages que l'incapacité de leur général lui avait obtenus sur les Romains. Il n'aspirait qu'à intercepter leurs convois et à les surprendre dans leur marche; renouvelant ses attaques, sans laisser engager d'action générale, et, par des fuites simulées, s'efforçant de les attirer dans des positions difficiles. Toujours déçu dans ses espérances, il prévenait du moins par son ascendant les témérités de ses guerriers; il occupait leur ardeur inquiète par

d'autres mesures, et en formant des détachements pour anéantir toutes les traces de la domination qui avait pesé sur les Germains. C'était la garantie de leur indépendance; ils ne pouvaient la maintenir qu'en détruisant ces ponts, ces chaussées, tous ces travaux dont une funeste industrie avait fait l'instrument de leur servitude.

Tibère semblait, d'autre part, éviter les occasions de combattre. Il alléguait les ruses de son adversaire et l'inexpérience de ses légions; que l'incendie des moissons et des villages attirerait les Germains hors des positions où il ne pouvait sans danger les attaquer; que ses négociations détacheraient quelques peuples de leur ligue. Il n'ignorait pas que leurs habitudes nomades les rendaient peu sensibles à ces ravages, et qu'un enthousiasme récent ne laissait pas plus d'espoir de succès à ses intrigues; mais il aspirait à prolonger une guerre qui devait le maintenir dans le commandement des armées, et nous apercevrons bientôt une autre cause de son inaction. Lorsqu'il fit rentrer ses légions dans leurs quartiers d'hiver, il se vantait d'avoir gardé l'offensive et manifesté ainsi sa constante supériorité sur son adversaire. Arminius avait obtenu de plus solides avantages; les quartiers des Romains n'étaient plus établis dans la Germanie.

Tibère s'arrêta sur les bords de la Lippe, pour célébrer l'anniversaire de la naissance d'Auguste, et les centurions de son armée fêtèrent cette solennité par des jeux équestres. Le danger qu'il y courut prouve à la fois la vive impression de sa renommée sur les Germains et leur dévouement à la liberté de leur patrie.

Un Bructère s'était mêlé parmi les habitants voisins du Rhin qui n'avaient pas concouru à la ligue, et que

cette fête avait attirés. Le trouble qu'il laissa paraître et son empressement indiscret à se rapprocher de Tibère ayant inspiré des soupçons, il fut arrêté : pressé par les douleurs de la torture, il avoua qu'il était venu dans le dessein de l'assassiner.

Les légions prirent leurs cantonnements dans l'île des Bataves, et Tibère parcourut la ligne du Rhin, prescrivant des travaux et donnant des ordres pour rendre les opérations de l'année suivante plus décisives. Son véritable motif était d'éluder son retour à Rome, et Suétone dit qu'en effet il n'y revint qu'après un séjour de deux ans dans la Germanie.

§ 11. Dans le récit de cette campagne stérile, Dion nous
765. fait connaître une circonstance importante et qui suffirait pour expliquer la conduite de Tibère. Germanicus avait été envoyé à l'armée du Rhin comme son collègue, et revêtu ainsi que lui de la puissance proconsulaire.

Germanicus était désormais l'unique recours d'Auguste ; lui seul pouvait balancer l'ascendant toujours croissant du fils de Livie. Sa brillante adolescence, sa taille élevée, sa noble physionomie, lui conciliaient les soldats, déjà disposés en sa faveur par les souvenirs de sa bravoure et de ses manières généreuses pendant la guerre d'Illyrie ; son nom même secondait ces impressions ; il rappelait les exploits de son père ; il paraissait d'un heureux présage dans ces lieux où il avait été mérité par de si glorieuses victoires

Tel était l'attrait des qualités aimables de Germanicus, qu'elles séduisaient celui même dont les intérêts avaient été compromis par son adoption. Le jeune Drusus, fils du premier lit de Tibère, gérait alors la questure ; il conçut pour lui une amitié que Tacite a

remarquée, et devait bientôt la cimenter en contractant avec sa sœur Liville cette union que les trames de Séjan lui rendirent dans la suite si funeste.

Mais Tibère ne croyait pas au noble cœur du fils adoptif dont il voulait prévenir la concurrence; il opposait aux souvenirs des anciens soldats de Drusus le dévouement des officiers qu'il avait appelés de l'Illyrie, pour conduire les renforts destinés à l'armée du Rhin. Son extrême circonspection dans cette campagne avait été surtout inspirée par la crainte d'offrir des occasions de gloire à Germanicus. Il fut enfin rassuré par son élection au consulat, qu'il paraît avoir provoquée, et dont il s'autorisa du moins pour presser son retour à Rome.

Germanicus prit possession de la souveraine magistrature avec Fontéius Capito, l'an 765 de Rome. A peine âgé de vingt-cinq ans, il se voyait élever à cette éminente dignité par une dispense des lois qui l'eussent soumis à exercer auparavant l'édilité et la préture, dispense dont l'exemple n'avait encore été donné qu'en faveur des jeunes Césars.

Mais Auguste n'osa pas lui accorder une nouvelle mission, intimidé par le dévouement si peu dissimulé que témoignaient au fils de Livie tous ceux qui aspiraient aux honneurs; apercevant, dans les rapports mêmes qui lui étaient adressés, d'infidèles ménagements pour une puissance élevée, par d'audacieuses intrigues et des crises imprévues, au-dessus de ses atteintes, il avait abandonné à Tibère le commandement suprême de l'armée du Rhin. Toutefois il s'était flatté de le voir ambitionner des succès plus décisifs dans cette seconde campagne, dont il lui avait réservé toute la gloire. Mais sa condescendance, qui trahissait son

découragement et sa soumission aux volontés d'une épouse, ne servit qu'à le confirmer dans le dessein de prolonger cette guerre.

Tibère se hâta néanmoins de passer le Rhin, et poussa vivement l'ennemi, qu'il paraissait vouloir contraindre à une action générale ; il allégua ensuite que plusieurs des chefs prêtaient l'oreille aux insinuations de ses émissaires, que des symptômes de division se manifestaient dans la ligue des Germains, qu'un danger trop pressant les empêcherait de se développer. La destruction des ponts et des chaussées lui offrit bientôt d'autres prétextes ; devait-il s'engager plus avant, lorsque la retraite était devenue si périlleuse ? Son éloignement même pouvait entraîner d'autres dangers ; la fidélité des Gaules était ébranlée, et des mouvements séditieux venaient de s'y manifester.

Auguste était vivement frappé de ces dépêches, qui achevaient de dissiper les illusions dont il aimait encore à se flatter : il ne tarda pas à recevoir une autre lettre qui mit le comble à ses alarmes. Tibère l'informait qu'une dangereuse insurrection avait éclaté dans la Gaule lyonnaise, qu'elle menaçait de s'étendre à toutes les Gaules, qu'il avait cru ne devoir consulter que l'urgence de sa répression.

Des troubles avaient en effet agité la ville de Vienne ; ils étaient fréquemment provoqués par les ressentiments des habitants, que les priviléges accordés à la ville de Lyon avaient dépouillés de leur ancienne suprématie ; et tous les rassemblements étaient dissipés avant l'arrivée de Tibère. Mais ils lui avaient servi de prétexte pour ramener son armée sur les bords du Rhin et accourir en personne, à marches forcées, avec des corps d'élite et une nombreuse cavalerie.

Auguste, poussé à bout, avait aussitôt résolu le rappel de Tibère ; retenu toutefois par la crainte des écarts que semblait annoncer une démarche aussi audacieuse, il désirait s'autoriser de quelque prétexte. Une crise imprévue vint alors le lui offrir ; elle était depuis longtemps préparée par d'implacables ressentiments. § 12. 765.

Les Athéniens les avaient conçus à l'époque où, pour punir leurs adulations envers Marc Antoine, Auguste les avait dépouillés de plusieurs des pays soumis à leur domination, et avait ainsi détruit leur prééminence maritime, dont Rhodes s'était emparée. Ils avaient profité, pour se venger, de leurs nombreux établissements de commerce sur le Pont-Euxin et des anciennes relations qu'ils s'étaient ainsi conservées avec les peuples de la Mœsie, de la Thrace et de la Dacie. La plupart des soulèvements ou des invasions de ces peuples avaient été l'effet de leurs secrètes instigations.

L'âge avancé d'Auguste leur avait ensuite inspiré plus de hardiesse. Ils avaient étendu leurs intrigues dans la Macédoine, dont la révolte eût fort accru les dangers du soulèvement de l'Illyrie, si elle n'eût pas été étouffée à sa naissance par l'active répression de Tibère. Ils se flattèrent enfin de satisfaire pleinement leur vengeance lorsqu'ils apprirent le désastre de Varus et les mesures extrêmes d'Auguste, qui attiraient sur le Rhin l'élite des légions destinées à protéger la frontière de l'empire sur le Danube. Les Daces, excités par leurs émissaires, se relevèrent de l'accablement où les avaient jetés leurs revers, et traversèrent ce fleuve ; les Thraces suivirent ce mouvement ; les mécontents de la Mœsie les secondèrent. Les Athé-

niens jetèrent alors le masque ; leurs trésors, amassés de longue main, furent épuisés pour lever une nombreuse armée ; ils envoyèrent de toutes parts des députés pour inviter les Grecs à une ligue générale, dont le succès était assuré et rétablirait à jamais leur indépendance.

Ce n'était pas sans fondement que cette guerre si menaçante et si imprévue avait excité dans Rome de vives alarmes. Elle réclama des efforts urgents, et fut prolongée par plusieurs revers ; les victoires de la troisième campagne en amenèrent seules le terme. Les Athéniens, après avoir subi les horreurs d'un long siége, furent contraints de se rendre à discrétion et de livrer leurs instigateurs, qui périrent dans les supplices. Les historiens ne nous ont pas transmis d'autres renseignements sur cette guerre, mais la preuve de ses dangers résulte de leur accord à la considérer comme l'un des événements les plus mémorables du principat d'Auguste.

Le temple de Janus fut alors ouvert. « Les portes antiques de ce temple, dit Orose, tournèrent sur leurs gonds antiques, que le temps avait rouillés. Auguste l'ordonnait dans son extrême vieillesse, pour signaler la guerre que la rébellion des Athéniens et l'invasion des Daces avaient suscitée. »

Nous ajouterons une observation du savant Pezron. « Orose, dit-il, est le seul qui nous apprenne ces circonstances, et l'on ne les trouve plus dans les anciens historiens : mais c'est d'eux qu'il les avait tirées. »

Ces témoignages si positifs nous autorisent à ne pas admettre l'opinion du baron de Sainte-Croix, qui a voulu faire remonter l'ouverture du temple de Janus à l'époque de la guerre entreprise pour venger le dé-

sastre de Varus, car il ne leur oppose que des conjectures uniquement fondées sur l'importance de cette guerre. Mais il reconnaît lui-même qu'Auguste avait toujours ordonné cette imposante cérémonie pour des motifs qui lui étaient personnels, et ces motifs n'avaient pas plus existé pour la guerre contre les Germains que pour celle qu'avait rendue si alarmante et si opiniâtre le vaste soulèvement de toutes les provinces illyriennes. S'il l'ordonna pour la guerre que les Athéniens avaient suscitée, ce fut pour donner à cette guerre une importance qui l'autorisât à y appeler Tibère, et à lui retirer le commandement de l'armée du Rhin. Il accrédita l'opinion que les Athéniens n'auraient pas osé la provoquer sans la certitude d'être puissamment secourus, et qu'une ligue secrète était formée entre toutes les provinces du nord de l'Italie; l'ouverture du temple de Janus annonça les pressants dangers qui menaçaient l'empire sur la frontière du Danube (1).

Après cette auguste cérémonie, la mission de Tibère pour cette nouvelle guerre d'Illyrie lui fut annoncée, et le *patron de l'empire* fut appelé à le défendre sur la frontière qui paraissait désormais le plus exposée. La flotte qui stationnait dans le golfe de Tarente fut mise sous ses ordres et transporta sur les côtes de l'Épire toutes les troupes disponibles qui restaient en Italie; des préfets furent envoyés dans l'Orient pour diriger des renforts sur les légions qui couvraient les provinces illyriennes. Auguste n'ignorait pas que les corps d'élite et les officiers les plus § 13. 765.

(1) Dion et Suét., *ibid.* — Euseb., Chron., lib. II. — Oros., VI, 22. — Pezron, *Hist. Évang.*, tom. I, pag. 214. — Sainte-Croix, *Acad. des Insc.*, tom. XLIX.



dévoués à Tibère avaient passé de ces légions dans l'armée de Germanie, et il voulait que leur remplacement fût effectué sous l'inspiration d'une autre politique.

D'autres mesures eurent pour but de la seconder. La province où les principales forces de l'Orient étaient réunies pour couvrir la ligne de l'Euphrate était alors sous les ordres de Quirinus, l'un des partisans les plus dévoués de Tibère. Créticus Silanus partit pour le remplacer dans la présidence de la Syrie; il était l'intime ami de Germanicus, dont le fils cimenta peu après leur union par des fiançailles avec sa fille encore en bas âge.

Une autre créature de Tibère, Messala Volusus, revenait alors du proconsulat de l'Asie; il avait été le fléau de cette province par ses exactions, il l'avait indignée par d'atroces cruautés. On rapportait que, après avoir fait décapiter trois cents hommes en un seul jour, il s'était avancé au milieu de leurs cadavres, en composant sa démarche et en s'écriant : « Voilà une action vraiment royale! » Un rapport écrit de la main d'Auguste le soumit au jugement du sénat, et provoqua un décret qui le condamnait à l'interdiction de l'eau et du feu.

Auguste avait cependant profité de l'éclat que conservait encore la souveraine magistrature dont Germanicus était revêtu pour préparer les esprits à son élévation. Il se rendait aux séances du sénat pour l'entendre dans les affaires qui se discutaient sur son rapport; il le chargeait même d'y présenter la plupart de celles qu'il avait accoutumé de se réserver. Il assistait aux audiences du Forum lorsque le jeune consul y discutait les causes privées avec une grâce dans

l'élocution qui charmait la multitude, et un zèle qui lui conciliait ses affections.

Dion nous a conservé un exemple de l'impression que produisait sur les esprits cette faveur populaire dont s'entourait le brillant fils de Drusus. Un ancien questeur avait été cité devant le préteur qui présidait au tribunal de l'homicide. L'accusateur ayant appris que Germanicus s'était chargé de la défense, allégua qu'il exercerait trop d'ascendant sur les juges ordinaires, et sollicita vivement auprès du prince pour faire évoquer cette cause à son tribunal. Auguste rejeta sa demande, et se rendit même au Forum pour le voir succomber dans cette lutte qu'il avait si justement redoutée.

Cependant des jeux avaient été annoncés pour le 1er août en l'honneur du dieu Mars. Germanicus les présida, et ne pouvant les célébrer dans le Cirque, trop dégradé par les inondations du Tibre, il les donna dans le nouveau Forum qui avait été construit par Auguste. Le prince avait pourvu à leur magnificence pour les danses des pantomimes, pour les courses des chars, pour les combats des bêtes féroces, où périrent deux cents lions et les monstres les plus rares de l'Afrique. Il se plaisait à voir éclater les transports du peuple, et à en tirer un heureux augure pour les succès futurs du rival qu'il destinait à Tibère.

Tel était alors, ajoute Dion, l'éclat dont s'entourait Germanicus dans l'exercice de la souveraine magistrature, que tous semblaient ignorer qu'il eût un collègue. Auguste résolut alors de manifester ses desseins, et la nomination du jeune consul, pour remplacer Tibère dans le commandement de l'armée du Rhin, fut publiquement annoncée.

Livie n'avait pas perdu de vue les intérêts de Ti- § 14. 765.

bère, quoiqu'elle eût blâmé ses témérités. Mais, se confiant dans son influence toujours croissante et dans ses nombreux partisans, elle avait vu sans alarmes cette bienveillance du prince et ces affections populaires, qu'elle s'était flattée de rendre stériles pour Germanicus. Désabusée par le témoignage éclatant qu'elle lui en vit accorder, elle résolut d'exiger d'Auguste une mesure décisive. Elle débuta par de vifs reproches sur les méfiances que Tibère n'aurait pas dû lui inspirer ; elle rappela ensuite, par des allusions détournées, l'ascendant qu'il devait à son adoption, le dévouement que lui portaient un grand nombre de légions, l'enthousiasme qui se manifestait dans toutes les armées pour sa gloire militaire. Elle exprima sa reconnaissance pour les faveurs qui avaient assuré son élévation, mais en laissant entrevoir qu'il n'était ni opportun, ni sans danger de les révoquer. Elle abusait ainsi des dispositions secrètes d'Auguste, dont ses imprudentes confidences l'avaient instruite ; car nous avons vu d'ailleurs ses égards publics pour Tibère, et, dans ses rapports plus intimes, il s'était imposé la même réserve, lui prodiguant dans toutes ses lettres les témoignages de son estime et de sa confiance; mais elle avait appris ses vrais sentiments par ces billets remplis de ses plaintes, où il lui reprochait avec amertume le caractère intraitable et hautain du fils dont elle lui avait imposé l'adoption. Livie devait les faire connaître à Tibère plus tard, et lorsqu'elle éprouva son ingratitude. Elle craignait alors de l'irriter contre Auguste : son orgueil irascible l'eût entraîné à des éclats dont la menace, moins hasardeuse, était aussi plus utile au succès de la démarche qu'elle tentait en sa faveur.

Elle parvint en effet, par ces adroites insinuations, à porter le trouble dans l'âme du prince. Quand elle le vit agité par la crainte de s'engager avec des forces trop affaiblies dans les plus graves embarras, elle s'expliqua plus clairement. Ses hésitations suffisaient pour les lui attirer; d'ambitieux flatteurs égaraient déjà Germanicus, jusqu'alors satisfait du sort brillant qui lui avait été assuré; une prompte résolution pouvait seule rendre sans danger leurs intrigues. Elle exposa ensuite les ménagements qu'exigeait la vieillesse d'Auguste; la complication que des événements récents avaient apportée dans les affaires de l'empire; le redoutable fardeau qu'il ne pouvait plus reprendre sans en être accablé. Elle finit par lui déclarer l'urgente nécessité de s'associer Tibère, et d'accepter ce collègue que lui-même s'était si ouvertement désigné.

Auguste éclata avec violence au premier aveu d'une si audacieuse proposition. Mais il s'était affaibli dans cette lutte, et sa constance acheva de s'épuiser dans ces derniers emportements. Son intrépide épouse obtint enfin un triomphe, si longtemps préparé et tant de fois compromis, mais désormais irrévocable. Lorsque la disgrâce de son fils semblait être si pleinement résolue, elle le fit mettre à l'abri de tous les revers par l'acte solennel qui l'associait à la souveraine puissance.

Tibère fut investi d'un pouvoir égal à celui d'Auguste sur les provinces et sur les armées, et déclaré son collègue à la préfecture des mœurs, par une loi que ce prince apporta lui-même au sénat, et fit adopter sur son rapport. Les consuls furent chargés de présenter cette loi à l'assemblée des comices, qui la sanctionna sur la proposition de Germanicus. Elle

fut votée, suivant le témoignage de Paterculus qui n'a pas été contredit, le 28 août de cette année.

Tibère prit alors le titre de prince ; et l'on voit, par les actes de son principat, qu'il fit toujours remonter son avénement à cette époque. Toutefois, plusieurs ont pensé que les pouvoirs qui lui étaient conférés par la loi devaient cesser à la mort d'Auguste : on le vit du moins alors éviter de réclamer ses droits à l'empire. Mais il avait d'autres motifs pour passer sous silence des droits qui pouvaient être contestés. Il devait préférer d'obtenir par les suffrages du sénat l'autorité légale dont il fit un si habile usage pour se concilier la soumission des légions du Rhin.

Cette association inespérée n'avait pas rassuré pleinement Livie ; elle aspirait à la disgrâce de Germanicus, jugeant de lui par son propre cœur, convaincue qu'elle ne pourrait jamais obtenir l'oubli d'une telle offense ; mais elle insista vainement pour faire révoquer les actes d'Auguste, qui appelaient Tibère en Illyrie et nommaient son successeur à l'armée du Rhin. Auguste les communiqua au sénat dans une autre assemblée, où il parut suivi de Germanicus, et le chargea de lire son discours. Il y rendait témoignage des heureuses qualités de ce jeune homme, et des services qui lui avaient mérité cette importante mission. Il le recommandait au sénat, exemple qui fut depuis imité par ses successeurs, pour annoncer la désignation de leur fils à l'hérédité de l'empire. En terminant ce discours, il recommandait le sénat à Tibère (1).

§ 15. Les vœux de Tibère étaient comblés : il venait de
765.

(1) Dion et Suét., *ib* — Gibert, *Acad. des Insc.*, tom. XXVII. — Tillemont, *Hist. des Emp.*, tom. I. — Pezron, *Hist. évang.*, tom. I, pag. 299.

surmonter, par le secours de Livie, la crise la plus violente qui eût encore menacé sa fortune. Si l'on considère que, pendant cette négociation si épineuse, il avait prolongé son séjour dans la Gaule lyonnaise, entretenant une correspondance active à Rome et sur le Rhin, on n'éprouvera aucun doute sur sa résolution de braver tous les hasards pour se maintenir au rang qu'il avait si chèrement acheté. Mais sa présomption l'eût sans doute encore abusé, et sa mère avait bien mieux aperçu la grande influence qu'exerçait encore sur tous les esprits le nom d'Auguste.

Pour célébrer son association à l'empire, Tibère offrit à Lyon des sacrifices solennels et dédia un autel votif dans le temple de Jupiter. Il avait éludé de prendre le titre de proconsul, obtenu par une délégation du prince ; il s'en revêtit alors, en vertu des pouvoirs attribués à son principat.

La joie qu'il ressentait fut ensuite troublée : il apprit que la nomination de Germanicus au commandement de l'armée du Rhin était maintenue. Cette armée, que des corps d'élite avaient renforcée, et qui avait acquis sous ses ordres l'expérience de la guerre, pouvait élever le fils de Drusus à la renommée de son père ; le projet formé par Auguste de lui en fournir les occasions n'était même que trop vraisemblable. Tibère étendit leurs cantonnements pour rendre leur réunion et les nouvelles entreprises plus difficiles dans une saison déjà avancée. Il partagea leur commandement entre ses deux lieutenants les plus dévoués. Silius, créature de Livie, eut sous ses ordres les quatre légions qui établirent leur camp fortifié dans les environs de Raurica. Cécina, vieux soldat que Tibère avait attaché à sa fortune, fut mis à la tête des quatre autres

légions, dont il forma deux divisions. Il conduisit la première dans les cantons voisins de Cologne, et désigna cette ville pour son quartier général. Il envoya son lieutenant pour défendre avec la seconde le camp fortifié de Vétéra, situé au-dessus du confluent de la Lippe avec le Rhin.

De retour à Rome, Tibère usa de toute son influence pour prévenir le départ de Germanicus. Les apprêts de son triomphe ramenaient l'attention publique sur les événements de la guerre d'Illyrie, et ses partisans en profitaient pour rappeler ces deux campagnes en Dalmatie, où le jeune et trop bouillant fils de Drusus avait tantôt été déçu par les manœuvres, et d'autres fois abusé par les artifices de Baton. Tibère fit observer qu'Arminius était bien supérieur au chef des Dalmates, et commandait à des guerriers bien plus redoutables; que l'inconstance naturelle aux Germains et la jalousie des autres chefs excitaient déjà parmi eux de graves dissensions; que l'arrivée d'un nouveau général, désormais tardive, ne servirait qu'à étouffer ces semences de troubles, déjà fécondées par les négociations de ses lieutenants.

Livie favorisait le succès de ces manœuvres par l'isolement où elle retenait le prince, toujours entouré de ses amis ou de ses créatures. Elle intimidait Germanicus; elle lassait le prince lui-même, épuisé par sa résistance; et, pour empêcher l'un de solliciter, l'autre de provoquer ce départ, trop évidemment conseillé par la politique, son ascendant eut bien plus d'influence que les vaines objections de Tibère. Elle semblait moins désormais donner des conseils qu'exercer une autorité souveraine; le succès qu'elle venait d'obtenir avait accru son audace, dont elle of-

frit à cette époque un nouveau trait, que Dion a justement fait remarquer.

Nous avons vu qu'un vaste portique, dédié à l'épouse d'Auguste, avait remplacé les vastes bâtiments légués à ce prince par Vedius Pollion. Ce portique ayant ensuite été détruit par un incendie, Livie l'avait changé en une somptueuse basilique. Elle osa faire inscrire sur le frontispice les noms de Caïus et de Lucius César. Peu satisfaite d'avoir jadis imposé silence aux accusations dont leur mort l'avait menacée, elle voulut alors les braver en leur insultant par cette dédicace solennelle. La destination de la basilique de Caïus, l'un des monuments anciens qui s'est le mieux conservé, signalait une grave innovation dans les mœurs des Romains : ils avaient jusqu'alors dédaigné les arts et l'industrie, et n'avaient fait usage de ce genre d'édifice que pour les assemblées des tribunaux. La nouvelle basilique fut consacrée aux réunions des négociants, et offrit ainsi le premier exemple des bourses du commerce.

Tibère avait cependant atteint le but qu'il se proposait : il avait retenu dans Rome Germanicus ; et les opérations du cens, dont il était chargé comme associé à la préfecture des mœurs, lui avaient servi de prétexte pour éviter lui-même de joindre son armée sur les côtes de l'Épire. Il s'occupa désormais de la revue du sénat ; et ses réformes, où il montra l'ancienne rigueur d'Auguste, n'excitèrent pas néanmoins une aussi vive indignation. Il ne s'agissait plus, en effet, des intérêts de la liberté, mais d'une lutte entre deux factions opposées. On voyait avec une égale indifférence les exclusions prononcées contre d'anciens adulateurs, et leurs places occupées par les créatures

de Tibère et de Livie. Les membres influents du sénat dirigeaient les réformes, et devaient bientôt, pour prix de leur zèle, assurer à leur corps le droit d'élection aux magistratures.

§ 16. 766. L'associé d'Auguste se préparait cependant à paraître aux yeux des Romains entouré d'un nouvel éclat, et dans toute la splendeur du triomphe qui lui avait été décerné sur les Pannoniens et sur les Dalmates. Les somptueux apprêts de ce triomphe, ajourné par les revers de la Germanie, venaient d'être terminés; Tibère le célébra dans les premiers jours de l'an 766 de Rome, sous le consulat de Plancus et de Silius.

Cette pompe, objet d'une plus vive curiosité depuis qu'elle ne se reproduisait qu'à de longs intervalles, l'excitait aussi par la richesse inattendue des dépouilles, fruit des progrès de la civilisation et des arts dans des contrées naguère si sauvages, et par les images des villes conquises, où l'on admirait les monuments enfantés par leur récente opulence. Les émotions qu'inspiraient ces chefs intrépides, qui paraissaient ensuite chargés de chaînes, se ressentaient de la terreur longtemps reléguée sur les frontières du vaste empire, et qu'ils avaient ramenée jusque dans le cœur de l'Italie. Mais les regards étaient surtout attirés vers le char superbe où paraissait le fils de Livie, remarquable par son imposante stature, accueilli par des transports que rendait plus vifs sa récente élévation, suivi des lieutenants, dont les ornements triomphaux semblaient un nouvel hommage aux exploits du véritable triomphateur. Tibère fit défiler ce cortége devant Auguste, qui l'attendait au Forum, assis sur sa chaise curule devant la tribune aux harangues. Il descendit ensuite de son char;

et lui fit hommage à genoux de cette gloire, par laquelle il semblait d'ailleurs affecter de le braver.

Il présida ensuite aux fêtes brillantes qui avaient été décrétées par le sénat. Mille tables furent dressées pour un repas qu'il donnait au peuple : il accorda une distribution de 300 sesterces ou 60 francs par tête, libéralité qui était devenue la prérogative du prince.

Le terme de l'empire étant arrivé sur ces entrefaites, le sénat vota une cinquième prorogation, qui fut accordée pour dix ans. Tibère obtint une prorogation de sa puissance tribunitienne pour le même terme : il voulait conserver cette puissance en vertu d'un titre étranger à son association ; et l'on jugera de ses motifs par l'usage qu'il en fit à la mort d'Auguste. Il fit accorder à son fils Drusus une dispense des lois annales, qui l'autorisait à se présenter dans trois ans pour le consulat, et assura une préférence constante à ses partisans dans la distribution des honneurs.

Germanicus en avait surtout été exclu. Le prince de la jeunesse, intimidé par l'abandon de ses faux amis, par la réserve même d'Auguste, loin de solliciter aucune faveur, n'osait pas même insister sur son départ pour l'armée de Germanie. Toutefois sa présence dans Rome excitait aussi des alarmes ; la préfecture des mœurs offrit à Tibère un moyen adroit de l'éloigner à la fois de Rome et du Rhin. Il le délégua pour faire en son nom le cens dans les Gaules, opération qui l'obligeait à fixer son séjour dans Lyon ; et fit ordonner les apprêts de son départ pour cette capitale des Gaules. Drusus, dit Juste Lipse, avait été délégué par Auguste, mais Germanicus fut délégué par Tibère.

Les citoyens s'occupaient peu de ces intrigues, absorbés alors par des intérêts plus pressants. Ils réunissaient leurs efforts pour faire abolir l'impôt établi par la loi Vicésimaire sur les successions collatérales. Leurs réclamations avaient été suspendues par la terreur qu'inspira la guerre d'Illyrie, et ensuite le désastre de Varus. Elles furent reproduites alors avec une ardeur qui ne tarda pas à devenir séditieuse, et qui ne put être calmée que par la promesse qu'elles allaient être soumises à la délibération du sénat.

Tibère se présenta à la séance pour lire un rapport souscrit par Auguste. Ce prince déclarait que les besoins du trésor militaire avaient exigé un impôt; qu'il l'avait établi sur les successions collatérales comme moins onéreux, et prélevé à l'occasion de son accroissement de fortune; qu'il attendrait au surplus le résultat de la délibération. Après plusieurs jours de débats contradictoires, le sénat reçut un avis écrit du prince, qui proposait un impôt sur les maisons et sur les terres. Des commissaires arrivaient en même temps sur les lieux pour procéder aux évaluations : tous les propriétaires prirent l'alarme, et la loi Vicésimaire fut maintenue par une délibération presque unanime.

Germanicus, qui était encore dans Rome, reçut la défense de paraître alors au sénat. On l'avait étendue, par un reste de ménagement, au jeune Drusus. On alléguait que la présence de Germanicus pourrait gêner la liberté des discussions; mais on avait bien moins redouté son ascendant, trop compromis par sa disgrâce, que les expressions de regret qu'elle aurait pu autoriser. Son départ laissa le champ libre aux manœuvres de ses adversaires.

Auguste accorda alors aux instances de Livie une dernière concession, qui achevait de mettre Tibère au-dessus de toute rivalité. Il déclara au sénat qu'il ne pouvait plus désormais assister à ses assemblées, et provoqua un sénatus-consulte qui donnait une organisation légale au conseil du prince.

Ce conseil existait en réalité depuis longtemps. Auguste l'avait d'abord établi, à l'imitation des consuls, en appelant auprès de lui plusieurs des membres du sénat pour la décision des affaires urgentes ; il lui avait ensuite donné une forme plus régulière, en le composant de deux consuls, d'un magistrat de chaque grade et de quinze sénateurs, dont la liste était changée tous les six mois. Il lui soumettait la plupart des affaires qui devaient être proposées au sénat, et protégeait ses décisions par l'opposition tribunitienne.

Le sénatus-consulte ordonna que le conseil serait composé des deux consuls ordinaires, des consuls désignés, des deux petits-fils d'Auguste, et de vingt sénateurs renouvelés tous les ans ; que la présidence appartiendrait à Auguste ou à Tibère, avec la faculté illimitée d'y appeler d'autres conseillers ; que ces décisions auraient la même autorité que les décrets du sénat. Tibère obtint ainsi la direction de toutes les affaires, dominant tour à tour par sa présidence les délibérations du sénat, ou les rendant inutiles par les décisions de son conseil ; mais Livie le forçait à imiter sa constante circonspection ; et Dion a fait observer qu'Auguste, couché dans son lit, avait plusieurs fois présidé le conseil du prince (1).

L'orgueil indomptable du fils de Livie déjouait la § 17.
766.

(1) Dion et Gibert, *ibid.* — Lips., Exc. ad Tacit., lib. I. lit. 15.

sage politique de sa mère ; il le portait à éluder une surveillance dont il l'empêchait de comprendre les justes motifs ; il lui exagérait les effets de ces concessions, illimitées sans doute, et qui paraissaient, avec raison, une sorte d'abdication, mais qui pouvaient d'ailleurs être révoquées. Il le poussa enfin à des témérités qui réveillèrent tous les anciens ombrages d'Auguste.

Telle fut surtout celle dont nous trouvons le récit dans Suétone. Tibère, trop porté aux excès du vin par ses habitudes militaires, et qui voulait se délasser des travaux fastidieux du dénombrement, venait de passer deux jours et deux nuits à boire avec Pison et avec Flaccus. Au sortir de cette orgie, il voulut donner à chacun d'eux un témoignage de sa bienveillance : il nomma Pison à la préfecture de Rome, que la mort de Taurus rendait vacante, et dont il le mit sur-le-champ en possession par un brevet ; il accorda en même temps à Flaccus la présidence de la Syrie.

Livie exprima avec emportement son indignation. Elle rappelait la haute importance de la préfecture de Rome, déjà sollicitée par les plus grands personnages. Rassurée, toutefois, par la bienveillance que Pison inspirait à Auguste, elle promit de lui faire accorder cette dignité. Pison l'obtint en effet, car les vingt ans pendant lesquels il l'exerça, suivant Tacite, remontent à cette année ; et Tibère portait déjà le titre de prince, sous lequel il est désigné par Suétone.

Flaccus fut ainsi seul en butte aux ressentiments de Livie pour son insolente prétention à cette présidence de la Syrie, qu'Auguste avait retirée à Quirinus, et

donnée, comme un témoignage spécial de son affection, à Créticus Silanus. Il s'empressa vainement de solliciter son pardon par une prompte renonciation. Poursuivi désormais par une implacable vengeance, il ne put se rouvrir l'accès des honneurs, même après l'avénement de Tibère à l'empire. Ce fut seulement à la faveur de la rupture qui précéda d'un an la mort de Livie, qu'il obtint enfin de Tibère la présidence de la Syrie.

Auguste, déjà irrité par d'autres imprudences de Tibère, surveillait toutes ses démarches. Tous les efforts furent vains pour lui dérober un attentat si grave et si audacieux ; la violence de ses ressentiments dépassa même toutes les prévisions de son épouse. L'ardeur de la vengeance réchauffa son sang, que l'âge avait glacé ; il sentit ses forces ranimées par cette jalousie du pouvoir qui avait été la passion de toute sa vie. Portant autour de lui ses regards, si tardivement dessillés, il aperçut toute l'imprudence de l'isolement auquel il s'était laissé amener, et conçut de trop justes alarmes sur la plupart des amis dont il n'avait pas soupçonné la fidélité. Un seul, Fabius Maximus, lui avait conservé un attachement à toute épreuve, justifié dans une longue et constante intimité.

Dans ses épanchements accoutumés avec Fabius, Auguste se laissa entraîner à lui faire part de ses projets. On avait abusé de sa vieillesse pour éloigner de lui tous les siens ; après la perte de ses deux petits-fils, on avait obtenu par des calomnies l'exil du troisième ; il était résolu de le rétablir dans tous ses droits. Si l'on en croit d'autres historiens, il se rendit même en secret avec Fabius dans l'île de Planasie, em-

brassa Agrippa Posthume avec des larmes de douleur et de tendresse, et lui promit un prochain retour. Ce prince si éclairé, malgré tant d'épreuves, n'avait pas encore pénétré tous les replis de cette politique qui le maintenait sous le joug d'une habile épouse.

Lorsque Livie avait éloigné d'Auguste tous ceux qui lui étaient restés fidèles, elle avait pris soin de retenir Fabius. Ce n'était pas seulement pour éviter de l'alarmer par une défection trop générale; l'affection dévouée de cet ami, et l'intimité qu'elle lui obtenait entraient aussi dans ses vues. Elle avait attaché à ses intérêts l'épouse de Fabius, Marcia, qui l'avait entièrement captivé et accoutumé à lui dévoiler ses plus secrètes confidences : instruite ainsi de la démarche d'Auguste, elle usa aussitôt de l'ascendant qu'elle l'avait accoutumé à redouter. Elle lui reprocha vivement ses plaintes, ses soupçons, ses menaces encore plus injustes; n'était-ce pas de son propre mouvement qu'il avait puni les dangereux projets d'Agrippa, la noire ingratitude qui avait été le prix de ses bienfaits? S'il avait l'imprudence d'exposer ses vieux jours aux attentats d'un petit-fils dont il semblait ignorer la profonde scélératesse, ne devait-il pas au moins s'abstenir de lui inspirer contre elle-même d'implacables ressentiments?

Auguste, intimidé par sa violente épouse, s'effrayant même de ses propres desseins, sitôt avortés, tourna contre un indiscret ami toute sa colère. Lorsqu'il le vit reparaître devant lui, il le congédia brusquement par l'expression usitée chez les Romains envers les morts qu'ils venaient de déposer dans leur tombeau : « Fabius, lui dit-il, repose en paix. » On apprit peu de jours après que Fabius venait d'expirer subitement;

et l'on entendit à ses funérailles les regrets de Marcia, qui s'accusait de cette mort précipitée (1).

Des présages sinistres vinrent alors détourner l'attention publique. On rapportait que le soleil, au milieu de sa course, s'était tout à coup obscurci; que les étoiles avaient paru entourées d'une chevelure sanglante; que la statue érigée à Auguste dans le Capitole avait été sillonnée par la foudre. On avait vu, pendant la célébration des Augustales, un homme en démence prendre la couronne qui reposait sur la chaire dorée de Jules-César, la mettre sur sa tête, et s'asseoir dans la chaire. Mais un présage moins remarqué pouvait se tirer de l'influence qu'accréditaient les plus funestes prévisions, et semblait vouloir attribuer à la colère céleste les effets d'un attentat déjà inspiré à Livie par ses terreurs; car elle en était poursuivie; et devait-elle être rassurée par le succès qu'elle venait d'obtenir? Pouvait-elle encore se confier dans son ascendant, après la fin tragique de Fabius? § 18. 767.

La superstition d'Auguste l'avait disposé à s'effrayer de ces présages; des craintes plus fondées ne tardèrent pas de l'agiter. Les vives douleurs qu'il ressentit dans les entrailles accrurent la faiblesse que de trop justes emportements lui avaient laissée. Les impressions secrètes qu'il dissimulait encore, se trahirent, lorsqu'il procédait avec Tibère à la clôture du lustre.

Cette cérémonie eut lieu dans le Champ-de-Mars, l'an 767 de Rome, peu de jours après la prise de possession des consuls Apuléius et Pompéius. Pendant que le sacrificateur consultait les entrailles des vic-

(1) Suét., Tib., 42. — Tacit., Ann. VI, 11. — Pline, XIV, 42. — Plutarc. de Garrul. — Solin., cap. 3. — Pigh., Ann., tom. III.

times, Auguste voit un aigle planer sur sa tête, et croit reconnaître dans ce message de l'oiseau de Jupiter, l'ordre du maître des dieux qui l'appelle à l'Olympe. Il s'avançait, après le sacrifice, tenant en main ses tablettes, où étaient écrits les vœux qu'il s'apprêtait à prononcer pour obtenir la prospérité du peuple romain pendant le lustre qui venait de commencer. Mais, en ce moment, il aperçoit le même aigle, prenant un vol rapide vers le nom d'Agrippa, inscrit en lettres d'airain sur le frontispice de son monument funèbre, et se perchant sur la première lettre, qui était aussi la première de son propre nom. Ce présage achève de l'accabler; et, convaincu de sa fin prochaine, il remet ses tablettes à Tibère, lui ordonnant de prendre la parole à sa place : Je ne veux pas, dit-il, prononcer des vœux dont je ne dois pas voir l'accomplissement.

La clôture du lustre fut ainsi terminée par Tibère. Elle constata que le nombre des citoyens romains dans tout l'empire était de quatre millions cent trente-sept mille. D'où l'on peut conclure qu'il était resté à peu près stationnaire pendant tout le principat d'Auguste.

Cependant les progrès de la maladie de ce prince attiraient l'attention publique. Les citoyens portaient leurs regards sur un avenir qui paraissait désormais si prochain, et se communiquaient leurs réflexions. Quelques-uns exprimaient encore des regrets et des vœux pour la liberté; plusieurs redoutaient, d'autres désiraient de voir renaître les troubles civils; la plupart exprimaient leurs inquiétudes, qui ne semblaient que trop justifiées par l'orgueil et par les vices des maîtres dont ils étaient menacés.

Tandis qu'ils se livraient à ces conjectures, d'atroces rumeurs se répandirent et s'accréditèrent avec une effrayante rapidité. Un dernier forfait de Livie lui assurait le fruit de ses crimes. Vers la fin de l'automne, se promenant avec Auguste dans son jardin, elle avait cueilli des figues pour en manger et lui en offrir; mais celles qu'elle lui avait offertes étaient déjà empoisonnées.

Dion raconte ce fait sans l'affirmer; il se montre d'ailleurs convaincu que Livie avait avancé les jours de son époux par le poison, et c'était une opinion presque générale au temps de Pline. L'historien de la nature semble même persuadé que le prince n'avait pas pleinement ignoré ces soupçons: « Les complots de Livie et de Tibère, dit-il, ont été le dernier et le plus cruel des soucis de la vie d'Auguste (1). »

Livie était en proie à de mortelles appréhensions. § 19.
Les soupçons d'Auguste, déjà cruellement manifestés, 767.
étaient provoqués contre elle-même, et pouvaient amener de graves indices. Elle avait sans doute prévu tous les périls, et ne reculerait devant aucun moyen de les conjurer. Mais le départ de son fils pour l'Épire allait lui ravir un puissant appui, et toutefois ne pouvait plus être ajourné; car les opérations du cens, qui avaient favorisé tant d'astucieux délais, étaient consommées. Elle voulut donc que Tibère l'annonçât comme très-prochain, se flattant qu'elle déterminerait Auguste à l'accompagner. Tous ceux qui entouraient ce prince, et son médecin lui-même, étaient dévoués à une perfide épouse; animé par l'espoir du soulagement qu'on lui promettait dans ce voyage, il se montra

(1) Suét., Aug., 57, et note de Pitiscus. — Dion, LVI, 30. — Aur., Vic., Ep., 1. — Tacit., Ann. I, 5. — Pline, VII, 45.

33



bientôt le plus empressé de le hâter. Le matin du jour qu'il avait fixé, des plaideurs étant venus à son palais solliciter une audience, il les refusa durement, et manifesta son humeur par une exclamation qui fut regardée comme un présage : « Quelque affaire qui survienne, dit-il, on ne me verra plus à Rome. »

Auguste était néanmoins si affaibli, qu'il ne put longtemps soutenir le mouvement de la litière, et la fit diriger sur Astura, où il s'embarqua pour suivre les côtes de la Campanie. Il prit terre dans la baie de Pouzzole, où venait d'entrer en rade un vaisseau qui arrivait d'Alexandrie. Tous les gens de l'équipage vinrent au-devant de lui en robes blanches et couronnés de fleurs, faisant des vœux et des libations en son honneur : c'était à lui qu'ils devaient leur salut, leur heureuse navigation, toutes leurs prospérités. Auguste charmé fit compter à chacun des siens 40 écus d'or ou 800 francs, sous la promesse faite avec serment que cette somme serait employée à l'achat des marchandises du navire.

Il se fit ensuite conduire dans cette île de Caprée, qui devait bientôt acquérir une si triste célébrité, et dont la réunion au fisc du prince était l'effet de sa superstition pour les présages. En y débarquant dans une autre époque, Auguste avait vu se relever à son approche les branches d'un vieux chêne, qui étaient presque desséchées et courbées vers la terre. Persuadé par ce signe que le ciel de l'île lui serait favorable, il avait engagé les Napolitains à la lui céder, et leur avait donné en échange l'île d'Ænaria. Depuis il était venu fréquemment visiter et embellir son acquisition.

Les vallons riants de Caprée, ses jardins embaumés et les sites variés d'où la vue s'étendait au loin sur les

côtes fertiles de la Campanie, firent diversion à ses douleurs. Le premier jour, il prit plaisir aux travestissements des gens de sa suite, qui avaient reçu des vêtements, les Romains, pour prendre l'habit grec, les Grecs, pour figurer des Romains, et à leurs fréquentes saillies, provoquées par cet échange de costume et de langage. Il accepta pour le lendemain une fête qui lui était offerte par les jeunes habitants de l'île, leur donna un grand repas, et leur fit à tous des présents.

Thrasylle avait accompagné Tibère, dont il devait conserver longtemps la faveur, et devenir enfin la victime. Auguste se plaisait à la conversation de cet astrologue, qui n'était pas moins distingué par son esprit que par sa vaste littérature; il l'invite le jour suivant à dîner, et le fait placer sur le lit qui touchait au sien. Par la fenêtre de la salle, d'où la vue s'étendait sur la plus grande partie de l'île, il aperçoit au loin les habitants qui tenaient en main des flambeaux autour de la tombe élevée l'année précédente à Magasba. Se rappelant ce jeune homme, qu'il avait pris en affection dans ses autres voyages et surnommé le fondateur de Caprée, il compose sur-le-champ deux vers grecs, qui exprimaient que le tombeau du fondateur semblait enflammé, les dicte à son voisin, et lui donne à deviner le nom du poëte. Je l'ignore, dit Thrasylle; mais, quel que soit leur auteur, les vers sont ingénieux. Auguste sourit à ce compliment, et parut fort gai tout le reste du repas.

Après quatre jours passés dans cette île, sentant ses forces ranimées, il se rembarqua et fut aborder dans le port de Naples. Les habitants firent aussitôt procéder à la célébration des jeux quinquennaux,

fondés vingt ans auparavant en son honneur, lorsque leur ville ayant été détruite en partie par un tremblement de terre, il leur avait envoyé des sommes considérables pour fournir aux frais de leur désastre. Il se montra charmé de ce spectacle, qui lui offrait une image fidèle des jeux de la Grèce.

§ 20. Auguste continua ensuite sa route jusqu'à Bénévent, où il reçut les adieux de Tibère, qui allait
767 s'embarquer à Brindes. Il revint lentement sur ses pas et poussa jusqu'à Noles, qu'il voulait visiter pour la dernière fois. Dans cette ville obscure, où il avait reçu le jour d'un simple chevalier romain, il allait terminer la plus brillante carrière qu'un mortel puisse envisager dans ses espérances.

Ses douleurs s'étaient réveillées, et le repos ni les remèdes ne pouvant plus lui apporter de soulagement, l'épuisement de ses forces lui annonça bientôt sa fin prochaine. Tibère fut alors rappelé : il attendait les lettres de Livie sur les côtes de l'Épire, et précipita son retour. Paterculus affirme qu'il trouva Auguste encore vivant. Suivant Suétone, il resta tout le jour enfermé avec lui. En le voyant s'éloigner, Auguste dit assez haut pour être entendu de ceux qui le servaient : « Que je plains le peuple romain de tomber sous une mâchoire aussi lourde ! »

Le jour de sa mort, il demanda plusieurs fois des nouvelles du dehors, et parut curieux de savoir si l'état où il se trouvait n'avait produit aucun mouvement. Voulant ensuite recevoir les adieux de ses amis, il ordonna d'apporter un miroir, pour faire peigner ses cheveux, et rajuster ses joues pendantes. Après un court entretien, il prit congé d'eux en leur disant : « Trouvez-vous que j'aie bien joué cette farce

de la vie? » Il ajouta en grec, suivant l'usage des acteurs : « Si vous êtes contents, battez des mains et applaudissez. »

Resté seul avec Livie, il tomba dans un assez long assoupissement. A son réveil, instruit que quelques uns de ses gens arrivaient de Rome, il ordonna de les faire entrer. Mais, tandis qu'il les questionnait sur la maladie de la fille de Drusus, il se sentit tout à coup défaillir : « Adieu, Livie, dit-il alors, conservez-vous, et gardez le souvenir de notre union. » En achevant ces paroles, il expira dans ses bras, presque sans douleur, ainsi qu'il en avait souvent exprimé le désir.

Il mourut le 19 du mois d'août, dans la même chambre où s'était terminée la vie de son père Octavius. Il était âgé de soixante-seize ans, moins trente-cinq jours, et quarante-deux ans s'étaient écoulés depuis son avénement à l'empire.

Ainsi termina sa carrière, un prince à qui les monarques les plus célèbres se sont montrés jaloux d'être comparés. Il se distingua de presque tous par sa persévérance à éloigner de lui le faste de la grandeur. Cette vaine ostentation, souvent colorée de l'intérêt du chef de l'empire, ne sert au contraire qu'à l'égarer ; elle l'enivre de sa puissance, elle éloigne ses amis sincères. Tantôt elle l'excite à épuiser son pays par des guerres, à le ruiner par des prodigalités; et, pour devenir l'idole de sa cour pendant sa vie, à provoquer la malédiction du peuple sur son tombeau. D'autres fois, mais bien plus funeste dans ses effets, poussant prince à sa chute, et divisant en factions les citoyens, elle prépare le plus triste spectacle qu'ait jamais offert l'histoire, l'avilissement d'un peuple qui avait mérité l'admiration et le respect de ses rivaux.

On ne saurait attribuer la réserve d'Auguste à la crainte d'humilier ces grands de Rome, qui s'étaient élevés au-dessus des rois. Lorsqu'il se vit dans la suite entouré d'une génération plus façonnée à la dépendance, il conserva la même modestie. Dans toute les époques de sa vie, il se montra persuadé que pour élever ainsi de fastueux rameaux dans les airs, la puissance souveraine épuise au sein de la terre toutes ses racines.

La maison qu'il ne cessa pas d'habiter, était auparavant la demeure d'un simple sénateur, de l'orateur Hortensius. L'architecture en était mesquine et les portiques étroits; elle n'était ornée ni de marbre précieux, ni de pavés en mosaïque. Le nom de palais qu'on lui donnait et qui fut depuis réservé pour les habitations des princes, ne désignait alors que la situation de cette maison, construite sur le mont Palatin.

Dans ses maisons de campagne, Auguste avait affecté la même simplicité. Il l'imposait même aux membres de sa famille, et sa petite-fille Julie ayant fait élever des bâtiments qui lui parurent trop somptueux, il les fit raser jusqu'aux fondements Il n'y admit jamais ni des statues, ni des meubles précieux, et réserva les chefs-d'œuvre des arts pour les monuments publics. Les vêtements dont il se couvrait étaient l'ouvrage de sa femme, de sa sœur ou de ses filles. Il bannissait toute distinction de ses rapports avec les citoyens admis dans sa société; leur rendait toujours leurs visites, et se montrait facile à accueillir leurs invitations. L'un d'eux lui avait donné un repas trop mesquin : « Je ne croyais pas, dit-il en sortant, être si avant dans votre amitié (1). »

(1) Suét., Aug., 99 —Tib., 21.—Paterc., II, 123.—Macr., Sat., II, 4.

Nous avons vu qu'Auguste avait toujours exprimé son respect pour la religion de sa patrie. L'abus qu'il en fit pour ses intérêts fait assez voir que ce respect n'était pas sincère, et l'on en trouverait aussi la preuve dans ses étranges superstitions. § 21. 767.

Ses mœurs privées furent d'une telle licence, que le scandale en parut intolérable, même dans un siècle aussi corrompu; il prodiguait l'or et les plus infâmes moyens de séduction pour satisfaire ses caprices; exigeant l'indigne secours de ses affranchis et celui même de Livie; recherchant les jeunes filles, et paraissant néanmoins trouver un attrait plus piquant à ses amours adultères. On a prétendu qu'il les provoquait le plus souvent pour découvrir les complots des maris; excuse honteuse, mais qui n'est pas sans fondement, car la passion du pouvoir domina constamment dans son cœur toutes les autres. Il fut puni de sa dépravation par les désordres qui préparèrent de si honteuses infortunes pour sa famille, des chagrins si amers pour ses vieux jours. Il expia surtout cruellement les complaisances de Livie par la domination de cette femme hautaine, qui imposa un joug si dur à sa vieillesse, et fut généralement soupçonnée d'en avoir abrégé le terme.

Le luxe était banni de sa maison, mais sa table était bien servie, et il aimait à l'entourer de nombreux convives; les affranchis en étaient seuls exclus. Il prenait soin d'y faire régner une grande liberté, attentif seulement à amener une conversation générale, en reprenant ceux qui s'entretenaient avec leurs voisins. Avant la fin du repas, il faisait appeler des musiciens, des acteurs, des bateleurs de rues, le plus souvent des déclamateurs et des sophis-

tes; quand il n'avait invité que ses familiers, il provoquait des discussions philosophiques ou littéraires. Il s'y montrait empressé à satisfaire les goûts de ses convives; mais observait d'ailleurs pour lui-même une exacte sobriété, souvent même ne prenait aucun aliment, attendant le moment du besoin et ne le prévenant jamais

Sa santé délicate exigeait cette tempérance, et l'obligeait aussi à s'interdire les veilles et les exercices pénibles. Ses voyages se faisaient à petites journées et en litière, ou même le plus souvent par eau, si la mer ne le détournait pas trop de sa route. Aussitôt après les guerres civiles, il avait renoncé aux courses à cheval et au maniement des armes; le jeu de paume était alors devenu son principal délassement; il avait fini par se réduire à la promenade, à la pêche et à quelques jeux sédentaires.

Ces soins assidus lui conservèrent toute sa vie le libre usage de ses facultés, et ses écrits attestèrent qu'ils lui avaient assuré des loisirs pour la culture des lettres. Son poëme sur la Sicile, et les épigrammes qu'il avait dictées en prenant le bain, existaient encore au temps de Suétone. Il avait lu à ses amis une tragédie sur la mort d'Ajax et l'avait ensuite effacée. Ses amis lui demandèrent ce qu'était devenu son Ajax? « Il s'est jeté sur une éponge », leur dit-il, faisant allusion à la manière dont était mort son héros. Ses mémoires sur les événements de son temps se terminaient par la guerre Cantabrique, et subsistaient encore du temps d'Appien, qui en fit un grand usage pour son histoire des guerres civiles.

Auguste avait laissé un assez grand nombre d'autres écrits, parmi lesquels on distinguait une exhor-

tation à la philosophie et une réponse à l'éloge de Caton, que Brutus avait publié. Mais le temps n'a épargné qu'un petit nombre de pièces de vers, la plupart assez suspectes. Celle où il déplore l'ordre donné par Virgile de brûler son Énéide, a été louée par Voltaire; Heyne soutient qu'elle est apocryphe, mais il cite pour toute preuve l'un de ces jeux de mots que les licences de la tribune avaient rendus très-familiers aux orateurs.

Le style de ces écrits était remarquable par sa simplicité toujours noble et d'une rare élégance. Auguste n'aspirait qu'à la clarté, qu'il préférait même à la grâce du discours, n'évitant ni les prépositions ni les conjonctions, ennemi seulement de toute recherche dans les expressions et de ce qu'il appelait la mauvaise odeur des termes surannés. Il critiquait par d'ingénieuses parodies l'élocution brillante de Mécène, et se moquait aussi des préférences de Tibère pour les mots qui étaient tombés en désuétude.

Ces compositions littéraires n'étaient toutefois qu'un délassement; l'art oratoire fut l'occupation de toute sa vie, et il s'y montra digne du premier rang; son éloquence facile et abondante, dit Tacite, était celle qui convient à un prince. Il en fit un fréquent usage au début de sa carrière dans le sénat, dans la tribune aux harangues, et surtout dans le tribunal élevé au milieu des camps, où il eut à soutenir des luttes non moins orageuses que celles des comices. L'ascendant qu'il obtint après la ruine de Sextus Pompée ayant mis un terme à la licence des vétérans, il adopta un autre genre d'éloquence. Ce fut alors qu'il commença de lire des discours écrits,

ne voulant pas, dit Suétone, perdre son temps à les apprendre ; ce qui prouve un usage constant de les réciter de mémoire.

Après son avénement à l'empire, sous prétexte des maux de gorge auxquels il était sujet, il fit presque toujours lire ses discours au sénat par son questeur. Un héraut les récita dans les assemblées du peuple, celui surtout que, déjà avancé en âge, il adressait aux chevaliers romains, pour censurer leur résistance aux lois portées contre les célibataires.

Suétone fait mention d'un autre usage d'Auguste, que la différence des mœurs peut seule nous faire paraître extraordinaire ; il écrivait ses discours pour la discussion des affaires avec ses conseillers, souvent même pour ses conférences familières avec Livie. Il paraît donc avoir adressé à Cinna les mêmes paroles que Sénèque nous a transmises, car il avait aussi écrit ce discours, monument d'une si noble vengeance (1).

§ 22. La mort d'Auguste fut d'abord tenue secrète ; des
767. soldats fermaient l'accès de la maison, et Livie envoyait des nouvelles rassurantes. Quand elle eut pris toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances, on fut à la fois instruit qu'Auguste était mort et que Tibère gouvernait l'empire.

On apprit en même temps la mort d'Agrippa Posthume ; quoique sans armes, quoique surpris par un centurion intrépide, il avait disputé longtemps sa vie. On supposa, contre toute vraisemblance, des in-

(1) De Sainte-Croix, sur *Le Mon. d'Anc.*, *Acad des Insc.*, tom. XLVII. — Suét., Aug., 84 et suiv. — Heyne, sur *la Vie de Virgile*, § 48. — Reymar, sur Dion, LV. 14. — Tacit., Ann. XIII, 3.

structions données par Auguste. Lorsque le centurion vint rendre compte de l'exécution, Tibère déclara qu'il n'avait rien ordonné, et le renvoya au sénat. Salluste, qui avait signé l'ordre, craignit d'avoir à se justifier dans une affaire où il ne pouvait sans danger confesser ni déguiser la vérité, et représenta à Livie que ces renvois au sénat énerveraient l'autorité. Il s'alarmait sans motif; mais telle était la dissimulation de Tibère, qu'elle abusait ses confidents les plus intimes.

Cependant, à Rome, les consuls, les sénateurs, les chevaliers, s'empressaient d'accepter un nouveau maître; composant leur visage pour ne paraître ni joyeux de la mort du prince, ni contristés de l'avénement du successeur, ils se rendirent aux comices et donnèrent au peuple l'exemple de prêter serment sur les actes de Tibère. C'était le serment d'obéissance absolue, qui n'avait été si longtemps exigé que des soldats.

Tibère adressa aux consuls un édit pour fixer le jour de la réunion du sénat; il l'avait rendu, non comme prince, mais en vertu de la puissance tribunitienne qui lui avait été séparément déférée; il y déclarait que le sénat réglerait les honneurs funèbres; que pour lui, il accompagnerait le corps de son père; c'était la seule fonction publique qu'il voulût se réserver. Mais aussitôt après la mort d'Auguste, il avait donné l'ordre aux prétoriens, exercé l'autorité suprême, écrit comme empereur aux armées; il ne montrait de l'hésitation qu'envers le sénat. Ces ménagements lui étaient imposés par la crainte des légions que commandait Germanicus; il voulait d'ailleurs paraître devoir l'empire aux suffrages des citoyens, et

non s'en être furtivement emparé par les intrigues d'une femme et par l'adoption d'un vieillard. La suite fit voir qu'il désirait aussi sonder les principaux sénateurs et pénétrer leurs secrètes dispositions.

Tibère arriva au jour fixé, précédant à pied le cortége funèbre. Le corps avait été porté sur la route par les principaux magistrats des villes où il passait, et les chevaliers romains s'étaient avancés jusqu'à Boville pour le recevoir; il le fit déposer dans le vestibule de sa maison, et se rendit à l'assemblée du sénat avec son fils Drusus. Tous deux étaient revêtus d'habits de deuil sans aucune marque de leur dignité; les consuls et les autres magistrats, en simple toge de sénateur, avaient pris place sur les bancs des préteurs et des tribuns, les sénateurs portaient le costume des chevaliers; il lut un discours écrit que ses larmes interrompirent et qui fut achevé par Drusus.

Les vestales furent introduites; elles apportaient un testament et quatre mémoires ou codiciles, qu'Auguste avait déposés entre leurs mains.

Le testament, fait en deux doubles, était daté du 3 avril de l'année précédente; les témoins reconnurent leur sceau; Polybe, affranchi du prince, en fit la lecture.

Auguste déclarait que, se voyant privé par un sort funeste de ses deux fils, Caïus et Lucius César, il avait disposé des deux tiers de son hérédité en faveur de Tibère César, et confirmait ainsi l'opinion commune qu'il ne l'avait choisi qu'à regret. Il instituait Livie pour l'autre tiers, disposition dont il l'avait déjà fait rendre capable par une dispense de la loi Voconia. Il l'adoptait pour sa fille, lui confirmant ainsi le nom de Julia Augusta, qu'elle avait porté de son vivant

comme son épouse, et sous lequel l'historien Josèphe l'a presque toujours désignée.

Germanicus et Drusus étaient portés au second rang de l'hérédité; Auguste appelait au troisième rang les principaux citoyens de Rome, témoignage d'affection dont on a pu, sans trop d'injustice, révoquer en doute la sincérité.

Il léguait quarante millions de sesterces, ou 8 millions de francs, au peuple romain; trois millions cinq cent mille sesterces aux tribus, expression par laquelle on désignait les prolétaires; une distribution par tête de mille sesterces aux prétoriens; de cinq cents aux cohortes urbaines; de trois cents aux légionnaires. Ses autres legs n'excédaient pas les dispositions usitées parmi les citoyens opulents: il s'en excusait sur l'état de sa fortune. Ses héritiers ne recueilleraient pas plus de cent cinquante millions de sesterces: il en avait cependant reçu plus de quatre milliards, dans les seules vingt dernières années de sa vie, par les legs de ses amis; mais il les avait consacrés à des dépenses publiques, ou rendus aux fils du testateur. Tel était depuis ce temps son usage; quand les fils n'étaient pas majeurs, il restituait le legs et les revenus à leur majorité, et une clause expresse ordonnait de terminer ces restitutions. Mais suivant l'observation de Dion, le même testament qui exprimait sa bienveillance pour les enfants des citoyens, confirmait ses rigueurs pour sa fille et sa petite-fille, car il défendait de les inhumer dans son tombeau.

Ce fut comme le signal du sort qui menaçait l'infortunée Julie, et dont elle n'était que trop prévenue par le meurtre du dernier de ses fils. Tibère la fit garder à vue et périr, cette même année, de faim et

de misère, se flattant qu'à la suite d'un si long exil sa mort ne serait point remarquée.

La jeune Julie vit seulement aggraver sa captivité; elle succomba plus tard à ses ennuis, après avoir vécu vingt ans en exil.

Drusus remplaça ensuite Polybe et lut les codiciles d'Auguste. Le premier renfermait des dispositions pour la sépulture; dans le second, Auguste racontait en style lapidaire les faits les plus remarquables de son principat: il offrait dans le troisième un tableau détaillé des revenus, des dépenses, et des forces de terre et de mer de la république; dans le quatrième, qu'il adressait au sénat et à Tibère, il leur conseillait de restreindre les affranchissements, de ne pas prodiguer le droit de cité, de se borner à maintenir les frontières qu'il avait assignées à l'empire.

Le temps n'a épargné que le second de ces mémoires. Toutefois, on l'avait inutilement gravé, par l'ordre du testateur, sur deux petites colonnes d'airain que l'on appelait des cippes et qui ornaient son tombeau; car elles furent dispersées dans le sac de Rome par Attila. Le zèle de la reconnaissance devait pourvoir à la réparation de cette injure de la barbarie. La ville d'Ancyre, comblée des bienfaits d'Auguste, lui avait élevé un temple de son vivant. Après sa mort elle fit graver sur les marbres du portique, avec une traduction grecque, la même inscription qu'on lisait sur les cippes de son tombeau: cette inscription, connue sous le nom de marbres d'Ancyre, nous a conservé l'un des plus précieux monuments du siècle d'Auguste (1).

(1) Dion, LVI. — Suét., Tib., 21. — Tacit., Ann. I, 5. — *Acad. des Insc.*, tom. XLVII.

Tibère fit ensuite procéder à la lecture du décret § 23.
que les consuls avaient été chargés de rédiger. Il élevait 767.
Auguste au rang des dieux, et prodiguait sans mesure les honneurs funèbres. Tibère en fit supprimer une partie; et, comme Messalinus voulait ajouter que le serment sur les actes du prince serait renouvelé tous les ans, il lui demanda s'il l'avait chargé de le proposer. « Quand il s'agit de la république, dit Messalinus, je ne consulte que ses intérêts, au risque même d'offenser. » Les sénateurs offrirent ensuite de porter le corps sur leurs épaules, et Tibère accepta avec une superbe condescendance.

Il publia le décret par un édit qui invitait le peuple à modérer son zèle, dont l'excès avait jadis troublé les obsèques de Jules-César. Le corps ne serait pas brûlé dans le Forum, mais dans le Champ-de-Mars, où le bûcher était déjà préparé.

Le lendemain on vit les rues bordées de soldats, et l'on raillait de ces précautions, qui avaient pu être nécessaires après le meurtre du dictateur, qui semblaient dérisoires quand un vieux prince laissait la fortune de ses héritiers si bien affermie. Le cortége s'avançait cependant vers le Forum; le corps était renfermé dans un cercueil orné de riches tapis de pourpre, que surmontait sa représentation en cire, couverte de la robe triomphale, et reposant sur un lit de parade. Il était suivi de la statue en or, dédiée à Auguste dans le palais du sénat; d'une autre statue, où ce prince paraissait debout sur un char de triomphe, et de la statue de la Victoire. Les enfants des principales familles, marchant en ligne sur les flancs, chantaient des hymnes funèbres.

On voyait ensuite les images des ancêtres d'Au-

guste, à l'exception de Jules-César, compris désormais au rang des dieux; les images des citoyens les plus illustres de l'empire, et deux tableaux, dont l'un offrait les noms des nations qu'Auguste avait vaincues, l'autre, le titre des lois qu'il avait publiées; ils étaient suivis par le sénat en corps, par les chevaliers, par une députation des dames romaines, par l'élite des prétoriens. La marche était fermée par un grand concours de peuple.

Le cortége fit halte dans le Forum. Drusus parut sur la tribune aux harangues, où il lut un éloge du défunt au nom de sa famille. Devant le temple de Jules-César, on avait élevé une autre tribune. Tibère y monta pour prendre la parole au nom du sénat et du peuple. Il exposa les talents et les services précoces qui avaient décidé jadis en faveur d'Auguste le choix de Jules-César; il raconta les nombreux succès qui l'avaient ensuite justifié; au dehors, par la défaite des ennemis dont l'audace avait mis en danger la république; au dedans, par la répression des factieux, dont les discordes lui avaient été bien plus funestes; il vanta sa clémence sans bornes, non moins glorieuse pour lui que ses triomphes. Son plus beau titre de gloire avait été néanmoins dans les instances du sénat, toujours renouvelées au terme prescrit pour l'empire, et qui l'avaient cinq fois obligé de reprendre les rênes du gouvernement.

« En exposant ses droits à la reconnaissance publique, dit enfin Tibère, je n'ai rien avancé qui n'ait été déjà proclamé par des suffrages unanimes; je n'ai été que l'interprète du sénat, dont il a maintenu la dignité, et des chevaliers, dont l'ordre lui a dû un nouvel éclat; j'ai exprimé les sentiments de ce peuple,

qui a été l'objet constant de ses sollicitudes; de ces alliés, qui ont tant de fois éprouvé sa bienveillance; de ces sujets qu'il a délivrés de l'oppression. N'avez-vous pas vu toutes leurs voix se réunir pour le décret qui l'a nommé le père de la patrie, pour celui qui l'a compris au nombre de ses dieux? Je ne viens point lui offrir un vain tribut de larmes, mais rendre son corps à la terre et vouer pour jamais un culte à cette âme glorieuse qui va remonter au rang que lui assignait une céleste origine. »

Le cortége se remit en marche et arriva par la porte triomphale au Champ-de-Mars. Les pontifes firent le tour du bûcher en y déposant leurs offrandes; les citoyens y jetèrent leurs signes d'honneur et les soldats leurs décorations militaires. Des centurions armés de flambeaux y mirent ensuite le feu en détournant la tête; lorsque les flammes se furent élevées, on vit un aigle s'en dégager et se perdre bientôt dans les cieux. Numérius Proculus, ancien préteur, affirma avec serment qu'il avait vu l'âme d'Auguste, semblable à une substance divine, qui s'élevait jusqu'à l'Olympe. Son zèle fut reconnu par le présent d'un million de sesterces.

Livie s'approcha du bûcher lorsque la flamme fut éteinte. Assistée des principaux chevaliers qui avaient dépouillé leur toge et leur chaussure, elle recueillit dans une urne les os du défunt. L'urne fut déposée dans le mausolée qu'Auguste s'était construit entre la voie Flaminienne et le Tibre, et qu'il avait entouré d'un bois pour en faire une promenade publique.

Le sénat s'était cependant réuni pour l'exécution du décret qui accordait au prince les honneurs divins. Un nouveau décret nomma Livie sa prêtresse et as-

signa le temple de Mars pour son culte jusqu'à l'achèvement du temple magnifique que lui faisaient élever Livie et Tibère. Plusieurs villes de l'Italie furent désignées pour lui élever des temples avec le produit des cotisations volontaires, et la ville de Noles obtint pour son temple le terrain de la maison où il avait terminé sa vie.

Un second décret institua, pour les fêtes augustales qui célébraient l'anniversaire de sa naissance, les mêmes jeux que les consuls donnaient aux fêtes du dieu Mars; les tribuns, que leur magistrature revêtait d'un caractère sacré, en obtinrent la présidence.

Le dernier décret prescrivait de prendre le deuil. Singulière contradiction : on ordonnait de pleurer Auguste comme un mortel, et l'on venait de le proclamer un Dieu.

Tibère le représentait alors parmi les mortels; les sénateurs tournaient vers lui leurs adulations, et le pressaient d'accepter l'empire. Accoutumé aux expressions obscures et craignant alors d'être pénétré, ses vagues réponses excitèrent leur dépit. L'un d'eux osa lui dire que d'autres se faisaient prier pour faire ce qu'ils avaient promis, et lui, au contraire, pour promettre ce qu'il avait fait. Il déclara enfin son consentement comme à regret et fatigué de sa résistance. « Vous m'imposez, dit-il, une servitude accablante, mais le temps n'est pas éloigné où vous-mêmes trouverez juste le repos qu'exigera ma vieillesse. »

Il persista seulement à refuser le prénom d'*imperator*, voulant sans doute, à l'exemple d'Auguste, le porter en vertu de la concession héréditaire que Jules-César avait obtenue. Il s'était déjà attribué au même titre d'hérédité le souverain pontificat. Lorsqu'il eut

accompagné à Rome le corps d'Auguste, il voulut être relevé par un décret du sénat de l'irrégularité qu'il venait de commettre, alléguant que l'attouchement d'un cadavre lui était interdit en sa qualité de souverain pontife.

Les promesses secrètes faites aux sénateurs furent alors réalisées, et ils procédèrent cette année même aux élections pour les magistratures. « Les comices, dit Tacite, furent pour la première fois transportées dans le sénat, et le peuple ne réclama contre la perte de ses droits que par d'impuissants murmures. »

Tandis que Tibère prodiguait ainsi de vaines démonstrations au sénat pour obtenir son appui contre les légions du Rhin, il apprit que Germanicus exposait sa vie pour lui conserver leur fidélité. Mais, trop étranger à de tels sentiments, il continua de flatter ceux qu'il lui avait supposés, lui faisant envisager dans son aversion pour les affaires, dans sa santé délabrée, l'espoir prochain d'obtenir l'association ou même la succession à l'empire. Il le rappela l'année suivante, et lorsque ce jeune héros, déjà la terreur des Germains, sollicitait comme une faveur la campagne qui déciderait leur soumission ; les honneurs les plus signalés, le consulat, le triomphe, déguisèrent des projets sinistres, qui ne devaient pas tarder à être dévoilés. § 24. 767.

Tibère prit alors des mesures pour maintenir la séparation qu'il avait déjà établie entre les légions de la Haute et les légions de la Basse-Germanie. Il rendit leurs généraux indépendants l'un de l'autre, et leur ordonna de se borner à couvrir la ligne du Rhin. Il défendit les invasions qui auraient pu réunir contre lui les Germains, et n'aspira plus qu'à les diviser par ses négociations.

Maraboduus fut la première victime de cette politique. Chassé du trône par ses sujets, il fut réduit à solliciter du prince un asile. Sa famille continua néanmoins à régner sur la Bohême. Plusieurs savants ont même affirmé que la race des Mérowingiens dut son origine à ce Mérowé, dont les Romains avaient changé le nom en celui de Maraboduus.

Arminius ne tarda pas à succomber à de pareilles intrigues. Il fut accusé d'aspirer au titre de roi, et ses proches le massacrèrent par trahison. Les Germains exprimèrent ensuite leurs remords, en l'élevant au rang des dieux, et le célébrant dans leurs chants comme le héros de la Germanie.

Cependant Germanicus avait été revêtu de la puissance consulaire pour commander dans l'Orient. Mais Silanus cédait en même temps la présidence de la Syrie à Cnéius Pison, homme violent et altier, dont l'épouse Plancine était dévouée à Livie. Pison profite du voyage de Germanicus en Égypte pour révoquer ou changer tous les ordres qu'il avait donnés, brave ses ressentiments à son retour, et annonce enfin qu'il va quitter la Syrie. Retenu à Antioche par la nouvelle de sa maladie, il s'irrite en apprenant sa convalescence, et les actions de grâce que les habitants offraient aux dieux pour son rétablissement. Après avoir envoyé des licteurs qui enlèvent les victimes et chassent le peuple du temple, il se retire à Séleucie, d'où il observe les événements.

Germanicus avait éprouvé une rechute, et se croyait empoisonné par Pison. Il apprenait qu'on avait trouvé sur le sol, auprès du mur de son palais, des ossements arrachés des sépulcres, des lambeaux de cadavres à demi brûlés, des caractères magiques et des impréca-

tions gravées avec son nom sur des tablettes de plomb; il reconnaissait les enchantements qui étaient alors usités pour dévouer les âmes aux divinités infernales. Confirmé bientôt par les progrès du mal dans ses soupçons, il fait jurer à ses amis de poursuivre sa vengeance sur Pison et sur Plancine. Mais dans ses adieux secrets à son épouse, il accusa Livie et Tibère.

Sa mort fut pleurée de tous les peuples, dont il s'était concilié les affections; l'on entendit les regrets des rois et des nations étrangères. Rome en fut surtout consternée, et l'on a remarqué qu'il ne s'y était jamais manifesté une désolation aussi générale et aussi profonde.

Pison, renvoyé par Tibère au jugement du sénat, fut ensuite trouvé égorgé dans son lit, et l'on soupçonna de ce meurtre les agents chargés d'enlever les instructions qu'il avait reçues. Livie avait soustrait Plancine à l'accusation, et dévoilé ainsi sa propre complicité. Mère dénaturée! et qui se perdait elle-même pour n'avoir pas osé compter sur la générosité de son petit-fils; car le crédit qu'elle avait encore, elle le devait surtout à la crainte qu'inspirait Germanicus.

Mais les protestations de Tibère l'avaient tellement abusée, qu'elle croyait à son avénement entrer en partage de l'autorité souveraine. Les sénateurs s'y étaient également mépris : ils unissaient son nom dans les actes publics à celui du prince; ils voulaient lui décerner les honneurs réservés à la puissance souveraine, et le titre de mère de la patrie.

Tibère réprima ces adulations, mais en montrant pour lui-même une semblable retenue, et en s'autorisant de la rivalité de Germanicus. Lorsqu'il s'en fut délivré par le secours de sa mère, il s'attacha à la

priver par degrés de toute influence dans le gouvernement. Mais après de vains efforts, impatient de céder encore à ce génie supérieur, qu'il s'était accoutumé à respecter, il se tint éloigné d'elle, parcourant sous de vains prétextes les diverses contrées de l'Italie ; dans l'espace de trois années, il ne lui fit qu'une seule visite. Il éluda enfin de la voir dans sa dernière maladie, cassa ensuite son testament, et ne cessa de persécuter ceux qui lui étaient restés fidèles. Livie venait d'atteindre l'âge de quatre-vingt-six ans, lorsqu'elle termina cette vie que son ambition avait rendue si funeste à tous les siens, et même si importune à celui pour lequel elle les avait tous sacrifiés.

Tibère avait bien auparavant dépouillé la feinte modération qui signala son avénement. Lorsqu'il s'était emparé du principat à l'âge de cinquante-six ans, on avait espéré qu'il ne voudrait pas courir les hasards d'une tardive tyrannie, et neuf ans s'étaient écoulés sans qu'il eût trompé cette confiance ; mais, soit que des mesures violentes lui parussent désormais indispensables, soit que, dans l'origine, il eût seulement cru devoir les ajourner, on le vit alors adopter une politique toute nouvelle Il nomma Séjan seul préfet des prétoriens, réunit leurs cohortes dans un même camp, et provoqua l'abus des accusations de Majesté. Il s'affranchit des égards que sa mère lui inspirait encore, et souffrit de tels excès de pouvoir dans son favori, qu'il se crut ensuite réduit à employer la ruse pour le perdre. Mais ses fureurs despotiques n'en furent point ensuite ralenties ; il prouva ainsi, dit Suétone, que Séjan n'avait pas été l'instigateur, mais le ministre dévoué de ses volontés.

Si l'on considère que cette politique fut constam-

ment imitée par ses successeurs, on sera porté à penser qu'elle a été trop exclusivement attribuée au génie de Tibère. Elle eut aussi d'autres causes, dont l'examen achèvera de faire connaître la nature et les effets des institutions sur lesquelles Auguste avait fondé l'établissement de l'empire (1).

Les forfaits qui ont attiré l'exécration de la postérité § 25.
sur le principat de Tibère, n'eurent pas pour unique 767.
cause sa perversité naturelle, quoique si profonde; ils furent aussi inspirés par les dangers de la puissance impériale. Auguste l'avait établie comme l'unique remède au fléau des guerres civiles. Mais, toujours menacé par un glaive déjà souillé du sang de Jules-César, il n'avait pas osé la fonder sur les seules bases qui pouvaient garantir sa durée; il s'était borné à les préparer, en assurant à ses deux petits-fils l'hérédité de l'empire.

Leur mort simultanée déjoua sa prévoyance, et ce crime de Tibère, s'il ne fut pas le plus odieux de ceux qui lui imposèrent un tel héritier, fut du moins, par les effets qui en résultèrent, le plus funeste. Tibère devait ensuite vainement tenter d'affermir le principat dans sa famille. Ce fut en vain qu'il affecta dans le sénat d'accepter l'empire pour un temps illimité, et, suivant l'observation de l'abbé de la Bletterie, qu'il le rendit inamovible, pour s'autoriser par degrés à le déclarer héréditaire. Pendant les neuf premières années de son gouvernement, sa constance dans ses efforts ne servit qu'à prouver leur impuissance, et même ce terme décennal, assigné jadis par Auguste, menaçait de devenir le terme fatal de son principat.

(1) Dion, LVII.—Suét., Tib., 61.—Tacit., Ann., *ibid.*—Gibert, *Acad. des Insc.*, tom. 20.

L'imminence du danger n'est que trop établie par la mesure extrême qui fut adoptée pour le conjurer. Les cohortes prétoriennes, jusqu'alors séparées dans des quartiers différents, furent réunies dans un même camp. Un chef unique leur fut donné; Séjan, dévoué dès sa jeunesse aux intérêts du prince, fut nommé seul préfet du prétoire. Mais Tibère n'était parvenu qu'à préparer l'expiation de son attentat contre les petits-fils d'Auguste. Son fils Drusus, dont les droits à l'hérédité étaient le but principal de cette mesure, périt bientôt empoisonné par le préfet du prétoire, dont les espérances s'élevaient jusqu'à l'empire. L'effroi qu'il conçut du pouvoir illimité qui les avait autorisées, se manifesta dans ses manœuvres insidieuses pour la perte de Séjan. La plus funeste de toutes, et néanmoins la plus indispensable, fut la nomination de l'audacieux Macron à la place de préfet du prétoire. Tibère voulait ensuite appeler à l'hérédité le fils unique de Drusus : il fut contraint d'accepter le choix de Caligula que Macron lui avait imposé. Réduit à lui associer son petit-fils par un testament, cette manifestation de ses volontés, quoique si timide, décida sa perte. Dans une crise de sa maladie, il fut étouffé par ordre de Macron sous des couvertures, et termina ainsi sa criminelle carrière, lorsqu'il venait d'atteindre l'âge de soixante-dix-huit ans.

Caligula obtint l'empire par le choix dicté aux prétoriens; Claude le dut à leurs caprices; Néron, aux crimes d'une autre Livie. Tous trois, après leur avénement, ainsi que Tibère, firent concevoir de vaines espérances; tous trois les déçurent ensuite par leur tyrannie, dont les excès furent semblables, quoique sous des formes différentes. Les attentats du premier

exprimèrent sa furieuse et bizarre audace ; ceux que Claude autorisa de son n m participèrent de cette insensibilité stupide qui en faisait le jouet de ses affranchis et de ses épouses. Néron se distingua d'eux par la froide atrocité d'un scélérat que ses caprices sanguinaires et ses parricides avaient réduit à chercher des émotions dans les flammes qui dévoraient les édifices de Rome et les cadavres vivants de ses allées. Mais la dynastie des Césars fut toujours guidée par la même politique ; la même âme, celle de Tibère parut toujours l'animer jusqu'au moment où les excès de Néron la conduisirent à sa ruine, et où elle fut renversée avec le dernier et le plus cruel de ces monstres dont l'enfantement avait semblé une nécessité de sa nature.

Cette uniformité dans la marche du gouvernement, § 26.
qui semble inconciliable avec les caractères si divers 767.
et si capricieux des successeurs d'Auguste, ne peut pas s'expliquer par l'influence des courtisans et par l'ivresse d'un pouvoir sans bornes. Nous reconnaîtrons avec le traducteur de Tacite qu'elle eut son principe dans les institutions du fondateur de l'empire, qui tendaient à faire de ses successeurs autant de Tibères.

On a exprimé par un mot heureux l'influence contraire des deux époques de la vie d'Auguste. Il avait fait tant de mal aux hommes, qu'il n'aurait jamais dû naître ; il leur fit ensuite tant de bien, qu'il n'aurait jamais dû mourir. Cette opposition de la sagesse du prince à la perversité du triumvir pourrait également être observée entre l'administration et les institutions d'Auguste. Tandis que les peuples qu'il gouvernait étaient comblés de prospérités, ses institutions préparaient aux générations futures les plus cruelles infortunes.



On ne peut pas juger de ces institutions par une prétendue loi royale qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Tribonien. Mais il en reste un monument authentique dans le décret qui fut rendu par le sénat, pour sanctionner l'élection de Vespasien et renouveler en sa faveur les concessions qu'Auguste avait obtenues. La prérogative du prince est définie et limitée dans ce sénatus-consulte : il n'avait reçu ni le droit de faire des lois, ni une dispense générale des lois, mais seulement la dispense de quelques lois, en vertu de décrets spéciaux du sénat. Le sénat exerçait les droits des comices pour la législation et l'élection aux magistratures ; il promettait seulement de s'écarter des règles ordinaires pour les candidats qui seraient présentés par le prince.

Le prince avait donc seulement obtenu la puissance exécutive, qu'il exerçait sur les soldats en vertu du prénom d'*imperator*, sur les citoyens sous le titre de puissance tribunitienne. Il s'attribuait le prénom d'*imperator* comme héréditaire, et décerné par le sénat aux descendants naturels et adoptifs de Jules-César ; et Tibère avait prétendu le transmettre à son petit-fils. Mais le préfet Macron le fit accorder à Caligula, et les armées imitèrent bientôt cette usurpation des prétoriens : on peut même soutenir avec fondement qu'Auguste l'avait préparée ; car il affectait de confondre le surnom avec le prénom d'*imperator*, et ce surnom avait été fréquemment déféré par les soldats avant l'établissement de l'empire.

A l'égard de la puissance tribunitienne, le sénat l'avait toujours accordée, et le prince ne lui contestait pas cette prérogative ; quoique proclamé *imperator* par les prétoriens, il aspirait à obtenir la puissance

tribunitienne par un décret du sénat ; il cherchait dans ce corps auguste un appui contre leur inconstance, et ne parvenait ainsi qu'à confirmer leur ascendant. La prépondérance du glaive était désormais pleinement manifestée : établie par les intérêts du prince et maintenue par ses dangers, elle avait corrompu toutes ses institutions, elle l'avait même réduit à étouffer tous les sentiments qui pouvaient seuls préparer leur prospérité et leur développement (1).

Le prince, en effet, qui s'était vu réduit à fonder § 27.
sur les soldats le pouvoir qu'il exerçait sur les citoyens, 767.
n'avait plus été occupé qu'à préparer entre eux une séparation qui devait également les corrompre. Nous avons vu les priviléges accordés aux soldats, les exemptions du service imposées aux citoyens, des innovations adoptées pour le mode de recrutement. Les légions se composaient de prolétaires, étrangers aux sentiments et peu jaloux des droits de la patrie. Le soldat apportait sous le drapeau son ignorance et ses basses inclinations ; il s'y confirmait par la vie des camps, et ces mœurs barbares formaient les mœurs militaires. Devenu ainsi l'objet du mépris et de la haine des citoyens, il les bravait à son tour par ses dérisions sur leur lâcheté et par ses offenses qui restaient toujours impunies, car il n'en rendait compte que devant ses chefs, peu disposés, dit Juvénal, à reconnaître une autre justice que celle du glaive.

L'orgueil du soldat l'empêcha toutefois de dégénérer ; il se préserva de la corruption des citoyens, il resta fidèle à la discipline sévère qui l'avait rendu la terreur des ennemis. Mais il ne connut plus d'autre

(1) De la Malle, *Disc. sur Tacite.* — Sénâtus-cons. de Vespasien, Beaufort, tom. I.

mobile qu'un dévouement aveugle aux volontés du prince : il ne devait pas tarder à devenir l'instrument vénal des ambitieux, lorsque le secret de l'empire, comme dit Tacite, serait dévoilé aux armées.

La dégénération des citoyens n'avait pas été moins rapide ; ils devenaient étrangers aux sentiments généreux que leur avaient inspirés les hasards de la guerre et les orages de la tribune ; ils consumaient un reste d'énergie dans les factions du Cirque ; une paresse dédaigneuse remplaçait leur ancienne et juste fierté. Jetés sans cesse dans l'indigence par des habitudes de prodigalité qui n'avaient plus pour aliment les largesses des candidats, ils n'envisageaient de recours que dans les libéralités du prince ou dans ses colonies. Mais ces colonies devenaient funestes au peuple romain, et le prince en abusait presque toujours pour éloigner de Rome les citoyens qui avaient été le plus fidèles aux anciennes mœurs, ou qui avaient montré le plus de répugnance à échanger leur souveraineté contre du pain et des spectacles.

Une semblable décadence s'était bientôt manifestée dans les classes plus élevées. Les uns s'étaient dégradés par des bassesses désormais nécessaires pour s'ouvrir l'accès des honneurs ; les autres s'étaient corrompus par une oisive opulence ; leurs richesses, qui ne pouvaient plus les conduire aux premiers emplois, servaient d'aliment aux passions qui les en rendaient indignes, et ne devaient pas même tarder à devenir le crime de ceux qu'elles n'avaient pu séduire.

Le prince lui-même cédait à la pernicieuse influence de son autorité militaire, dont il communiquait à sa puissance civile l'extension et les formes illégales. Il ne s'était pas contenté de la puissance consulaire, il s'é-

tait fait accorder le droit qu'exprima l'article 6 du sénatus-consulte rendu pour Vespasien, d'ordonner toutes les mesures que pourraient exiger le salut et la majesté de la république. Ce pouvoir extraordinaire avait offert peu de dangers, quand il était exercé par un consul annuel; confié à un prince inamovible, il substituait aux vrais principes de la monarchie la sanction légale de tous les caprices du despotisme.

La puissance civile du prince recevait une nouvelle extension par les droits de la puissance tribunitienne, qui l'exemptaient de l'opposition des tribuns; par l'exercice de la préfecture des mœurs, qui mettait à sa disposition les priviléges et le rang des citoyens. Mais son indépendance n'était qu'apparente, car elle était réduite à s'appuyer sur le pouvoir militaire. Elle n'exerçait en effet que la force qu'elle lui avait empruntée, et cette force s'épuisait sans cesse dans la lutte avec d'anciennes institutions, énervées sans doute, et qui n'avaient conservé que l'appareil de la puissance, mais que soutenait contre ses efforts l'ascendant des souvenirs et des affections populaires.

Auguste avait rendu cette lutte inévitable lorsque, § 28.
contre l'avis de Mécène, il avait décidé le maintien 767.
des institutions républicaines; car il n'avait pu laisser subsister les comices du peuple qu'en s'immisçant dans l'exercice de leur puissance législative et judiciaire, et en modifiant leurs droits d'élection par les préférences qu'il exigeait pour ses candidats. C'était uniquement dans son intérêt qu'il avait montré au sénat plus de faveur, et lui avait conservé une partie de ses prérogatives. Mais son influence s'était manifestée surtout par l'avilissement des magistratures.

Le consulat n'était plus en effet qu'une vaine déco-



ration, bientôt transmise par ses possesseurs à des consuls subrogés ou mineurs, qui n'entraient pas même toujours en exercice, et en étaient dédommagés par les ornements consulaires. Le tribunat était devenu une charge onéreuse, désormais imposée à l'ordre des chevaliers. La préture avait perdu sa plus importante prérogative, celle d'interpréter les lois, déléguée aux jurisconsultes du prince ; ses attributions avaient été restreintes par la loi Julia judiciaire, et transmises ensuite au préfet de Rome.

Tel était même le but que se proposait Auguste en déléguant sa puissance au préfet de Rome et aux magistrats impériaux ; il voulait leur accorder les droits des magistrats républicains. C'était pour un semblable dessein qu'il instituait en quelque sorte un sénat impérial, en dépouillant ce corps de ses anciennes attributions, et lui déléguant la plupart de celles qui étaient comprises dans la prérogative du prince. Mais ces institutions impériales et les institutions républicaines se corrompaient mutuellement, les unes par de continuelles usurpations, les autres par leur résistance désespérée. La jurisprudence était exposée aux mêmes altérations par les décisions contraires des jurisconsultes monarchiques et de ceux qui persévéraient dans les doctrines républicaines.

De pareilles crises devaient ramener l'autorité monarchique à son origine, et forcer le prince à redevenir empereur. Auguste éprouva bientôt que le délégué de sa puissance civile, le préfet de Rome, ne lui pouvait offrir qu'une trop faible garantie, et il établit des préfets du prétoire. Mais, en déléguant ainsi sa puissance militaire, il la reconnaissait pour la base et l'appui de toutes ses innovations. Tel fut donc le vice

de la constitution impériale; elle avait produit des institutions militaires constamment opposées aux institutions civiles par leur principe et par leur nature. Ainsi se justifie l'opinion émise par M. De la Malle dans son Discours sur Tacite, que le défaut de cette prétendue monarchie fut qu'on y laissa beaucoup trop de république.

C'était toujours, en effet, par l'action de la puissance militaire que le prince maintenait l'abaissement des pouvoirs dont il n'avait pas osé changer l'origine et la nature. Sa puissance civile n'aurait pu la suppléer, uniquement formée par les concessions du corps qu'elle devait réprimer. Le sénat, qui s'attirait les mépris du prince lorsqu'il s'humiliait à ses pieds, n'avait qu'à se relever pour l'anéantir. Pour rendre aux ressorts de l'ancien gouvernement toute leur viguenr, il lui suffisait d'user des prérogatives que le prince même avait reconnues, lorsqu'il acceptait de lui ces concessions. Le décret qui rétablissait la puissance si longtemps vénérée du consulat fut même proposé après la mort de Caligula. Les prétoriens prévinrent son adoption en proclamant aussitôt un empereur, mais cette révolution légale était toujours imminente.

Les citoyens n'aspiraient qu'à la voir s'accomplir, § 29.
ou même qu'à la favoriser par leurs soulèvements. 767.
Contenus d'abord par les illusions qu'un prince habile avait eu l'art d'entretenir, ils voyaient le successeur d'Auguste s'armer du glaive qui était désormais son unique appui, et les accusations de Majesté devenir autant d'exécutions militaires. Ils ne pouvaient plus être abusés par la vaine image des institutions qui avaient été le principe de leur grandeur; cette grandeur même ne servait qu'à accroître leur infortune.



Exposés aux plus tyranniques attentats, ils se voyaient enfermés dans des limites qui embrassaient le monde civilisé. Ils ne pouvaient même espérer un asile au delà de ces frontières si reculées; les barbares qui les entouraient n'avaient que trop souvent acheté, au prix du sang de leurs hôtes, la protection ou les libéralités du chef de l'empire.

La nature vicieuse des rapports que les innovations d'Auguste avaient établis entre les citoyens et le prince, fut alors pleinement dévoilée. Les citoyens, toujours menacés et sans avenir, n'envisageaient que les ressources du désespoir. Le prince partageait les terreurs qu'il avait inspirées, et maintenait son autorité par une marche contraire à celle qui en avait préparé l'établissement. Auguste avait d'abord versé le sang des citoyens, et ensuite énervé les institutions; ses successeurs furent amenés, par cette attaque poursuivie contre les institutions, à proscrire les citoyens. Les excès de Néron précipitèrent le dénouement de ces drames sanguinaires, et l'empire sortit de la famille des Césars.

Auguste ne peut pas être soupçonné d'imprévoyance pour ces dangers, mais il fut réduit à conjurer des dangers bien plus pressants. Pour éluder les haines perfides qui avaient éclaté par le meurtre de son père adoptif, il laissa subsister toutes les apparences de l'ancien gouvernement. En dépouillant les autorités civiles de leurs attributions, il leur en conserva tous les signes extérieurs, et se rendit ainsi indispensable une puissance militaire arbitraire et illimitée. Il fut amené à déployer les ressources d'un tyran par l'impuissance d'obtenir les prérogatives d'un monarque avoué par les lois.

Nous sommes ainsi autorisé à comprendre le meurtre de Jules-César parmi les grands attentats où s'est le plus ouvertement manifestée l'intervention de cette Providence invisible qui fait retomber sur leur postérité les crimes des grands et des peuples. Le crime des grands de Rome prépara cette effroyable série de calamités qui devait peser sur leurs descendants. Inutile aux institutions dont la défense lui avait servi de prétexte, il souleva les orages qui devaient, si l'on ose ainsi s'exprimer, dessécher le sol de la patrie, et la rendre inféconde pour les institutions que ses intérêts mieux compris eussent réclamées.

Nous pourrions même soutenir avec de justes motifs qu'il n'a manqué à la gloire d'Auguste que d'avoir pu se présenter comme l'héritier d'une puissance déjà établie. Quand on le voit, pendant quarante-deux ans, obtenir d'un gouvernement si défectueux de tels éléments de prospérité, on regrette ceux que ses qualités éminentes lui eussent promis dans un empire sagement constitué par Jules-César. Paraissant au contraire comme son vengeur, il acheta cette sanglante succession par les infortunes de la république. La même cause le réduisit ensuite à préparer, par des institutions vicieuses, les crises non moins fécondes en catastrophes qui devaient rendre si prompte et si humiliante la chute de sa dynastie.

TABLE

DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

AUGUSTE.

LIVRE SECOND.

MARCELLUS.

LIVRE TROISIÈME.

MÉCÈNE.

LIVRE QUATRIÈME.

AGRIPPA.

LIVRE CINQUIÈME.

DRUSUS.

LIVRE SIXIÈME.

CAIUS CÉSAR.

LIVRE SEPTIÈME.

GERMANICUS.

LIVRE HUITIÈME.

LIVIE.

LIVRE NEUVIÈME.

TIBÈRE.

FIN.

